



**HAL**  
open science

# De la prison, peut-on voir la ville? Continuum carcéral et socialisation résidentielle

Lucie Bony

► **To cite this version:**

Lucie Bony. De la prison, peut-on voir la ville? Continuum carcéral et socialisation résidentielle. Géographie. Université Paris Nanterre, 2014. Français. NNT : 2014PA100154 . tel-04816416

**HAL Id: tel-04816416**

**<https://shs.hal.science/tel-04816416v1>**

Submitted on 3 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE  
Ecole doctorale « Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent » (ED 395)  
Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement (UMR CNRS 7218)  
Laboratoire sociologie, philosophie et socio-anthropologie politiques (EA 3932)

## DE LA PRISON, PEUT-ON VOIR LA VILLE ?

Continuum carcéral et socialisation résidentielle



Thèse de doctorat en géographie  
présentée et soutenue publiquement le 6 décembre 2014 par

Lucie BONY

Sous la direction de Jean-Pierre LÉVY et Philippe COMBESSIE

Membres du jury :

Jean-Yves AUTHIER, Professeur, Université Lumière Lyon 2

Philippe COMBESSIE, Professeur, Université Paris Ouest Nanterre la Défense

Michel KOKOREFF, Professeur, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Jean-Pierre LÉVY, Directeur de Recherche, CNRS

Marie MORELLE, Maître de conférences HDR, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Léna SANDERS, Directrice de recherche, CNRS



Titre : De la prison, peut-on voir la ville ? Continuum carcéral et socialisation résidentielle.

Résumé : La prison, comme lieu atypique et milieu hors norme, est généralement perçue comme un isolat, qui crée une discontinuité dans son territoire d'implantation. En articulant des approches sociologique et géographique, cette thèse montre au contraire l'existence d'un continuum territorial entre le milieu carcéral et les milieux résidentiels d'origine des détenus. Celui-ci est appréhendé à différentes échelles et à partir de données quantitatives et qualitatives. Une étude statistique et cartographique permet d'identifier et de qualifier les milieux résidentiels d'origine des détenus en Île-de-France : elle dégage les structures démographiques et sociales, écologiques et spatiales du système de lieux que forme la prison avec ces lieux urbains. Des entretiens avec des détenus et d'anciens détenus ont également été réalisés dans une maison d'arrêt de banlieue parisienne et dans quelques-uns de leurs quartiers d'origine. Les récits recueillis relatent leurs expériences résidentielles avant, pendant et après leur séjour en prison, et donnent à voir de manière synchronique et diachronique leur vécu de la discontinuité entre l'intérieur et l'extérieur. Une analyse croisée de ces récits, assortie d'observations du quotidien en détention, montre comment la prison est marquée par les caractéristiques sociales et résidentielles de son peuplement.

Mots-clés : prison, ville, espace, continuum carcéral, enfermement, géographie, sociologie, rapport résidentiel, biographie, territorialisation, Île-de-France, France.

Title : From prison, can we see the city ? Carceral continuum and residential socialization.

Abstract : Prison, as an unusual place and extraordinary habitat, is generally perceived as an isolate, which creates a discontinuity in its territory of implantation. This thesis articulates sociological and geographical approaches and shows instead the existence of a territorial continuum between prisons and inmates' residential areas of origin. This phenomenon is studied at different scales, with quantitative and qualitative data. A statistical and mapping study identifies and describes inmates' residential areas of origin in the Paris region: it shows the socio-demographic, ecological, and spatial structures of the system of places that the prison forms with these urban places. I also conducted interviews with prisoners and ex-prisoners inside a jail in the region and in some of their neighborhoods of origin. The stories collected recount their residential experiences before, during and after their stay in prison, and show synchronously and diachronically how they live the discontinuity between inside and outside. A cross analysis of these narratives, together with observations of everyday life in detention, reveals how the prison is marked by the social and residential characteristics of its population.

Keywords : prison, city, carceral continuum, space, confinement, geography, sociology, residential report, biography, territorialization, Ile-de-France, France.

Centre de recherche sur l'habitat  
LAVUE - UMR CNRS 7218  
École Nationale Supérieure d'Architecture  
Paris Val de Seine  
3-15, Quai Panhard et Levassor  
75013 Paris

Laboratoire d'analyses socio-anthropologiques  
du contemporain  
SOPHIAPOL - EA 3932  
Université Paris Ouest la Défense  
200, Avenue République  
92001 Nanterre



# Remerciements

---

Mes premiers remerciements s'adressent à Jean-Pierre Lévy et Philippe Combessie qui ont encadré cette recherche. Leurs travaux respectifs en géographie urbaine et en sociologie carcérale ont été une source d'inspiration tout au long de cette étude. Pour leurs nombreux conseils et leurs encouragements, je leur exprime toute ma gratitude

Je tiens aussi à remercier Jean-Yves Authier, Michel Kokoreff, Marie Morelle et Léna Sanders d'avoir accepté de lire, critiquer et discuter ma thèse et de participer à mon jury de soutenance.

Cette thèse n'aurait ensuite pas été réalisable sans la participation, en premier lieu, des personnes enquêtées, qui ont accepté de m'accorder un peu de temps pour me faire part de leurs expériences. Qu'elles en soient chaleureusement remerciées. Je remercie ensuite Pascal Vion et Christelle Rotach qui m'ont donné accès à la maison d'arrêt de Nanterre dont ils ont assuré successivement la direction, ainsi que l'ensemble des agents pénitentiaires que j'y ai côtoyés pendant mon enquête de terrain. Cette thèse doit ensuite beaucoup à Annie Kensey et Emmanuel Brillet, du bureau des études et de la prospective de la direction centrale de l'Administration pénitentiaire, pour la confection et la transmission de la base de données statistiques sur laquelle repose une partie de mon analyse. Ma gratitude va ensuite à l'ensemble des éducateurs, assistants sociaux, militants et habitants, rencontrés au gré de cette recherche : leur expérience de terrain, leur regard sur la prison « vue de dehors » et les rencontres qu'ils m'ont permis de faire se sont avérés très précieux dans la conduite de ma recherche. Celle-ci a enfin pu être menée dans de bonnes conditions matérielles grâce au soutien de la région Île-de-France et à l'allocation doctorale qu'elle m'a accordée en 2010.

Je dois aussi associer à ce travail un certain nombre de personnes qui m'ont accordé du temps à différents stades de ma recherche : Pierre Victor Tournier pour ses encouragements et les rencontres et les échanges fructueux qu'il rend possibles dans les séminaires et les colloques qu'il anime ; Thérèse Saint-Julien pour sa relecture de mon projet de recherche ; Philippe Robert et Bruno Aubusson de Cavarlay pour leurs précieux conseils ; Philippe Waniez pour son soutien logistique en cartographie ; Maryse Marpsat et Éva Lelièvre pour la transmission de données statistiques ; l'équipe Terrferme, notamment Bénédicte Michalon, Olivier Milhaud et Djemila Zeneidi, pour leur curiosité enthousiaste dans l'exploration des géographies de l'enfermement.

Je remercie ensuite l'ensemble des membres du Centre de recherche sur l'habitat et du Laboratoire d'analyses socio-anthropologiques du contemporain, pour les temps formels et informels d'échanges riches et utiles.

Je suis également très reconnaissante envers Julie Armand, Laurent Beauguitte, Nicolas Bianquis, Mireille Bony, Françoise Dureau, Hugo Esteveny, Anne-Claire Haury, Cyrille Hériveaux, Daniel Levisseli, Laure Loaëc et Morgane Tanniou pour leur patient et ô combien fastidieux travail de relecture et de correction.

Mes pensées vont aussi à mes collègues doctorants et postdoctorants : Adilson, Adrien, Alexandre, Anne-Laure, Camille, Claire, Fanny, Giaime, Isabelle, Jerry, Joseph, Julian, Khedidja, Leila, Lizett, Marguerite, Marion, Mounia, Muriel, Paulina, Pauline, Pierre, Sandrine, Sarra.

Enfin, je remercie mes proches de m'avoir supportée (dans tous les sens du terme !) pendant ces quelques années de labeur, avec une pensée particulière pour mes grands-parents qui m'ont ouvert leurs domiciles pour des « retraites doctorales ».



« Les murs de la prison doivent leur formidable pouvoir moins à leur imperméabilité matérielle qu'aux fils innombrables, aux mille canaux, aux fibres infinies et entrecroisées qui les traversent. La force de la prison, c'est l'incessante capillarité qui l'alimente et la vide ; elle fonctionne grâce à tout un système de vannes grandes et petites qui s'ouvrent et se ferment, aspirent, recrachent, déversent, reversent, avalent, évacuent. Elle est placée dans un fouillis d'embranchements, de boucles, de voies de retour, de sentiers qui entrent et sortent. Il ne faut pas voir en elle la hautaine forteresse qui se referme sur les grands seigneurs de la révolte ou sur une sous-humanité maudite, mais la maison passoire, la maison de passe, l'inévitable Motel. A l'échelle du continent, du Texas en Californie ou à Chicago, les mêmes se retrouvent et retrouvent ceux qu'ils ont connu, à Chicago, en Californie et au Texas. Eux, ou leurs traces, ou leurs souvenirs, ou leurs amis, ou leurs ennemis. »

Michel Foucault, 1975  
Préface de Bruce Jackson, *Leurs prisons*, Paris, Plon, p. II





# Sommaire

---

Introduction générale.....	1
<b>PARTIE 1. UNE APPROCHE GEOGRAPHIQUE ET SOCIOLOGIQUE DE L'INCARCERATION</b>	
Chapitre 1. Prison et ordre urbain.....	13
Chapitre 2. Le continuum carcéral au prisme de la socialisation résidentielle.....	29
Chapitre 3. Un dispositif méthodologique mixte.....	55
<b>PARTIE 2 LA STRUCTURE SOCIALE ET SPATIALE DU CONTINUUM CARCERAL</b>	
Chapitre 4. Démographie d'une population immobilisée.....	81
Chapitre 5. Analyse écologique du recrutement de la population détenue.....	105
Chapitre 6. Une population en mouvement : l'organisation spatiale des flux de détenus.....	137
<b>PARTIE 3 L'EXPERIENCE RESIDENTIELLE DU CONTINUUM CARCERAL</b>	
Chapitre 7. Les cadres de l'expérience résidentielle carcérale.....	167
Chapitre 8. Un continuum socio-résidentiel par-delà les murs.....	197
Chapitre 9. L'ordre résidentiel carcéral détotalisé ?.....	243
Chapitre 10. La socialisation domestique à l'épreuve de l'expérience cellulaire.....	283
Chapitre 11. Quel horizon à la sortie de prison ?.....	335
Conclusion générale.....	377
Annexes.....	389
Bibliographie.....	433
Table des illustrations.....	467
Table des matières.....	472



## Introduction générale

---

La prison est généralement définie comme un « lieu clos destiné à des personnes privées de liberté par l'effet d'une décision de justice » (Cadiet, 2004, p. 1047). Elle forme un trou noir dans la ville. Comme lieu, elle marque en effet une discontinuité dans le tissu urbain et fait l'objet d'une mise à distance symbolique et matérielle. Généralement reléguée dans les secteurs les moins nobles de l'espace urbain, elle est entourée d'un « périmètre sensible » : les autorités locales mais aussi la population résidente cherchent à cacher, taire et tenir à distance matérielle et symbolique ce corps étranger sur leur territoire (Combessie, 1996). La difficile insertion de la prison dans son territoire local se manifeste notamment dans l'opposition du voisinage dès le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire et dans le « travail d'oubli [qui] constitue l'inexistence sociale de la prison comme la condition de possibilité d'une coexistence spatiale réussie » (*ibid.*, p. 40). Elle se traduit aussi par l'absence de relations économiques entre la prison et son environnement immédiat (Hooks *et al.*, 2004 ; Glasmeier, Farrigan, 2007).

Sa forme et son organisation spécifique font de la prison un espace à part. Elle est souvent assimilée à une « institution totale », soit « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans une même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et rigoureusement réglées » (Goffman, 1968 [1961], p. 41) au même titre que les casernes, les internats ou les hôpitaux psychiatriques. Elle est aussi analysée comme une « hétérotopie », c'est-à-dire l'un des « lieux qui s'opposent à tous les autres, qui sont destinés en quelque sorte à les effacer, à les neutraliser ou à les purifier. Ce sont des contre-espaces, [...] des lieux réels hors de tous les lieux, des espaces absolument autres » (Foucault, 2009 [1966], p. 24), ou encore comme un « antimonde », soit cette « partie du monde mal connue et qui tient à le rester qui se présente à la fois comme le négatif du monde et comme son double indispensable » (Brunet *et al.*, 1993, p. 35). Son caractère hermétique et opaque fait d'elle un lieu fantasmé. L'emprisonnement contribue à la construction sociale de l'identité des personnes qui y séjournent et, réciproquement, à celle du reste de la population, il « joue un rôle essentiel dans la construction sociale du crime : plus que la condamnation judiciaire, c'est le passage derrière les barreaux qui transforme en coupable un innocent, en criminel un simple justiciable » (Combessie, 2003, p. 51). Finalement, une correspondance se dégage entre le déclassement symbolique des détenus, la marginalisation des lieux où ils sont enfermés et les conditions de vie qui leur sont imposées. En tant que lieu « anormal » dans la ville et milieu « hors norme », la prison crée une rupture dans l'espace urbain et apparaît comme un système hors-sol extra-territorialisé.

Un certain nombre d'études incite toutefois à nuancer la radicalité de la discontinuité qui sépare la prison et son environnement. Ces recherches soulignent en effet, sous divers angles, l'existence d'un continuum carcéral par-delà les murs. Dans cette perspective, Claude Faugeron invite les chercheurs français à « une réflexion plus poussée sur les ressemblances et les différences de la gestion de la question sociale dans les “banlieues” et en prison pour délimiter plus précisément ce qui est spécifique de la gestion de la pauvreté en général et de la gestion de la pauvreté en prison » (Faugeron, 1996, p. 38). Il conviendrait de considérer la prison comme « une sorte de lieu

paroxystique, un laboratoire d'analyse du social privilégié, dans la mesure où elle concentre dans un espace circonscrit et de façon amplifiée bien des phénomènes observés dans d'autres champs de la société. Ainsi, elle permet de lire, soit sur le mode d'une reproduction (par exemple la gestion de la pauvreté), soit sous la forme d'une inversion, les principes de structuration des rapports sociaux. [...] L'enfermement n'est pas à la marge du fonctionnement social, une sorte de mal nécessaire dont on ne pourrait traiter qu'en lui donnant un statut d'exception, en essayant de trouver des solutions bricolées aux insuffisances constatées. Pour paraphraser Robert Castel, l'analyse de la société carcérale renvoie au centre, et non à la périphérie » (*ibid.*, p. 40).

Deux approches sociologiques du continuum carcéral peuvent être schématiquement distinguées. La première regroupe les travaux inspirés par Michel Foucault. Ce dernier a en effet développé un cadre théorique qui permet de penser la continuité par-delà les murs de la rationalité du gouvernement de la population. Pour lui, l'institution-prison est un concentré de la société disciplinaire : elle emprunte à l'armée le « schéma politico-moral de l'isolement individuel et de la hiérarchie », à l'atelier « le modèle économique de la force appliquée à un travail obligatoire » et à l'hôpital « le modèle technico-légal de la guérison et de la normalisation » (Foucault, 1998 [1975], p. 288). Dans son analyse du panoptisme comme technique de surveillance qui transcende ces institutions, il souligne qu'il convient de « montrer comment l'on peut désenfermer les disciplines et les faire fonctionner de façon diffuse, multiple, polyvalente dans le corps social tout entier » (*ibid.*, p. 243). Dans un article consacré aux mesures pénales dites d'« alternative à l'incarcération », il poursuit cette idée d'une diffusion des disciplines depuis les institutions vers l'extérieur jusqu'à envisager la disparition de ces dernières quand le processus aura abouti (Brodeur, 1993). À partir des travaux de Michel Foucault, Gilles Deleuze (2003 [1990]) évoque le passage des sociétés disciplinaires aux sociétés de contrôle en montrant que les multiples formes de contrôle, qui s'appuient sur l'évolution technique et le développement des technologies de l'information et de la communication, viennent remplacer les disciplines qui opéraient dans des institutions closes et actuellement en crise. Ces réflexions stimulantes sur les relations entre le contrôle social, la spatialité et les rapports sociaux ont conduit certains chercheurs à analyser la continuité des formes pratiques du contrôle social en prison et en ville (Chantraine, Jobard, 2004 ; Duprez, 2010). Le second type de travaux, qui révèle l'existence d'un continuum carcéral, s'appuie sur une analyse des trajectoires des détenus et souligne, pour certains d'entre eux, la continuité des expériences vécues entre l'intérieur et l'extérieur de la prison. Celle-ci repose tout d'abord sur une continuité des réseaux relationnels par-delà les murs. Aux États-Unis notamment, plusieurs recherches ont montré la reconstitution en prison des gangs de rue (Jacobs, 1974 ; Jankowski, 1992 ; Curry, Decker, 2002 ; Pyrooz *et al.*, 2011 ; Tapia, 2013). Au Portugal, Manuela Cunha, constate que pour les gitanes incarcérées, « l'enfermement ne signifiait pas une rupture radicale d'avec le milieu d'origine ni la plongée dans un anonymat complet. Unies par des liens de parenté et de voisinage, c'est à dire par des liens d'interconnaissance pré-carcéraux, la sociabilité carcérale des gitanes se situait dans le prolongement de l'extérieur. Lors de l'incarcération, ces détenues n'étaient pas, en somme, entièrement extirpées de leur univers social car des segments importants de cet univers étaient aussi incarcérés avec elles. Et l'identité individuelle et sociale trouvait là un soutien non négligeable, puisque entre l'ordre pénitentiaire et la personne s'interposait tout un filtre composé de parentèle et de voisinage » (Cunha, 2005, p. 35). Quelques années plus tard, elle remarque que ces observations sont désormais généralisables à la plupart des détenues, en raison de l'augmentation des emprisonnements pour des affaires de drogue et de trafics qui reposent sur des réseaux locaux de parenté et de voisinage. Dans le contexte français, Gilles Chantraine constate lui aussi que « les quartiers de la prison – l'aile D, l'aile A- et la prison que forme le quartier de la cité s'assemblent symboliquement » (Chantraine, 2004a, p. 44) et explique cette interpénétration du monde urbain et carcéral par « les va-et-vient incessants de différents acteurs [incarcérés] participant aux mêmes réseaux d'interconnaissance » (*ibid.*, p. 45). De telles continuités relationnelles et biographiques ont aussi été observées chez les jeunes détenus (Bougerol, 2002 ; Le Caisne, 2008 ; Larouche, 2009) ou

chez les usagers de drogues (Duprez, Kokoreff, 2000 ; Bouhnik, 2007). Ce continuum des expériences vécues intra- et extra-muros est aussi à mettre en lien avec celui des formes de contrôle social évoqué précédemment. Ainsi, Loïc Wacquant qualifie de « symbiotique » la relation existant entre la prison et les ghettos d'où sont originaires une majorité de détenus aux États-Unis : « les vestiges du ghetto noir et le système carcéral des États-Unis en expansion accélérée se sont retrouvés étroitement liés par une triple relation d'équivalence fonctionnelle, d'homologie structurale et de syncrétisme culturel. Cette relation a engendré un *continuum carcéral* qui enserre dans ses mailles une population surnuméraire de jeunes hommes noirs, qui rejettent ou sont rejetés par le marché dérégulé des emplois sous-payés, dans un mouvement de circulation sans fin entre les deux institutions » (Wacquant, 2001, p. 33).

Le continuum carcéral repose donc sur un système de contraintes et de contrôles exercé de part et d'autre de l'enceinte carcérale qui produit une continuité des expériences par-delà les murs. Ma thèse a pour objectif d'enrichir la connaissance de ce phénomène en l'appréhendant dans sa dimension spatiale. Elle montrera que la prison, en tant que dispositif de gestion d'une population marginalisée, forme un continuum avec les secteurs urbains défavorisés où elle résidait avant d'être incarcérée. Celui-ci se décline à plusieurs niveaux. Il conviendra tout d'abord d'analyser les logiques sociales et spatiales du peuplement des établissements pénitentiaires afin de mettre au jour l'existence d'une relation spécifique entre la prison et les milieux urbains dans lesquels résidaient les détenus avant leur incarcération. J'étudierai ensuite les expériences et les trajectoires des personnes détenues et libérées qui circulent entre ces lieux. Je chercherai à voir les conséquences du continuum carcéral sur les rapports résidentiels carcéraux des détenus et leur expérience de l'enfermement ainsi que sur le fonctionnement quotidien de l'institution et sur sa gestion par l'administration, qui subit, s'adapte et instrumentalise cette donne extérieure. Je montrerai qu'il a finalement un effet sur la territorialisation de l'espace carcéral et la production de l'ordre résidentiel interne.

Cette recherche doctorale s'inscrit dans la continuité d'un parcours universitaire marqué par la bidisciplinarité. J'ai en effet suivi parallèlement une formation en géographie (Paris 1) et en sociologie (Paris 5, Paris 10) de la Licence 3 au Master 2. J'ai ainsi produit en Master 1 et en Master 2 des mémoires de recherche réalisés sous la double direction d'un géographe et d'un sociologue m'ayant permis de valider ma formation dans chacune des disciplines. Ces premières expériences de recherche ont par ailleurs été l'occasion de mettre en pratique et de confronter les théories et les outils conceptuels et méthodologiques de ces deux disciplines. Ma thèse entend donc poursuivre cette démarche : mon analyse des interactions entre les univers carcéral et urbain s'inscrira au croisement de deux disciplines et de deux champs d'étude.

Historiquement, les disciplines géographique et sociologique se sont institutionnalisées en opposition. Au cœur du débat entre la sociologie durkheimienne et la géographie vidalienne, se trouve la question du déterminisme géographique (Cholley, 1948 ; Sorre, 1957 ; George, 1966 ; Mucchielli, Robic, 1995 ; Mucchielli, 1998 ; Coenen-Huther, 2000). Depuis, le fossé qui séparait ces deux disciplines tend à être comblé. En effet, cherchant à remédier au problème de ce déterminisme spatial, la géographie sociale s'est développée dans les années 1970 en revendiquant « le renversement de l'ordre des facteurs » (Rochefort, 1983, p. 13 ; citée par Aldhuy, 2006, p. 36) : la société vient expliquer l'espace et non l'inverse. Pour Robert Hérim, « science de l'organisation spatiale des sociétés humaines, la géographie sociale part de la constatation que les faits sociaux ont, par leurs localisations et leurs manifestations, des dimensions spatiales et que les faits géographiques comportent des aspects sociaux qui concourent à leur compréhension et à leur évolution. Géographie des faits sociaux, et sociologie des faits géographiques, la géographie sociale consiste fondamentalement en l'exploration des interrelations qui existent entre les rapports sociaux et les rapports spatiaux, plus largement entre sociétés et espaces » (Frémont *et al.*, 1984, p. 90).

Pour Yves Grafmeyer, c'est « sans doute par souci de se démarquer d'autres approches disciplinaires ou d'une vision jugée trop simpliste des "déterminants spatiaux", [que] la sociologie foisonne de constructions théoriques et d'outils d'analyse où l'espace n'est délibérément engagé qu'à titre de métaphore » (Grafmeyer, 1994, p. 85). Certains sociologues soulignent l'intérêt de cette métaphore (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1994), alors que d'autres, notamment en sociologie de la ville et de l'habitat, accordent désormais une place centrale à l'espace dans leurs analyses des phénomènes sociaux<sup>1</sup>. Il ne s'agit pour autant pas d'opérer une distinction fondamentale entre l'espace et la société, entre les rapports sociaux et les rapports spatiaux. L'espace n'est en effet pas un facteur autonome et extérieur à la société, mais doit plutôt être considéré comme une dimension constitutive de la société (Ripoll, 2006). Cette approche en appelle donc au décloisonnement disciplinaire et à la transdisciplinarité, car ne plus considérer la société comme une mosaïque d'objets tels que le social, le temps et l'espace, implique de ne plus cantonner le social à la sociologie, l'espace aux géographes ou le temps aux historiens : « peut-être faudrait-il accéder à la transdisciplinarité annoncée par F. Dosse qui dépasse l'interdisciplinarité, c'est-à-dire l'appel ponctuel aux disciplines voisines afin de combler nos propres lacunes. Ici, le côté utilitariste disparaît au profit [...] d'un type d'alliance où l'on utilise l'autre pour en apprendre à son sujet, pour mieux comprendre le sens de ce que l'on fait en reconnaissant le choix dont on procède » (Viala, 2006, p. 52).

Ces questionnements sur la spatialité des rapports sociaux ont poussé certains chercheurs à tenter de structurer ces divers horizons disciplinaires autour d'un champ de recherche, dénommée anthropologie de l'espace, investi autant par les anthropologues que par les sociologues, les historiens, les géographes, les urbanistes ou les architectes (Paul-Lévy, Ségaud, 1983 ; Castex *et al.*, 1995 ; Ségaud, 2007). La parcellisation disciplinaire de ce champ, composite comme peuvent l'être par exemple la science politique et la criminologie, se structure autour de concepts, d'objets et d'approches dont la convergence a déjà été établie. Un premier socle commun peut être trouvé dans l'écologie humaine, « discipline chimère » ayant alimenté les querelles de frontières entre la géographie, la démographie et la sociologie (Brun, 1981 ; Rhein, 2003). Les approches en termes de « milieu » constituent ainsi un point de rencontre entre ces disciplines. Ces choses et ces personnes, « éléments de toute nature qui entrent dans la composition d'une société [et] en constituent le milieu interne » (Durkheim, 1999 [1894], p. 111), interpellent aussi bien les géographes que les sociologues et les anthropologues (Gardin *et al.*, 2004). L'habitat est un objet incontournable de l'étude des sociétés humaines, qui a aussi bien intéressé les géographes (Fijalkow, Lévy, 2008) que les sociologues (Raymond *et al.*, 2003 [1966]). Le concept de « genre de vie » des géographes et celui de « mode de vie » des sociologues convergent vers celui de « mode d'habiter » (Mathieu, 2012) ou encore de « rapport résidentiel » (Authier, Lévy, 2002). La construction théorique de ces géographie sociale et socio-anthropologie de l'espace se poursuit actuellement notamment par les analyses des styles de vie et des habitus (Bourdieu, 1980 ; Juan, 1991 ; Lahire, 1998) dans leur dimension spatiale (Cailly, 2004 ; Veschambre, 2006 ; Ripoll, Tissot, 2010 ; Ripoll, 2013). C'est sur ces fonderies théoriques et conceptuelles que sera construit l'objet de ma recherche, comme je le préciserai dans les deux premiers chapitres de ma thèse.

La ville et l'habitat sont des objets désormais relativement classiques aussi bien en géographie qu'en sociologie. Au niveau théorique et méthodologique, la sociologie de la tradition de Chicago reste une référence pour qui s'intéresse à la dimension spatiale des phénomènes urbains. Je reviendrai entre autres, au cours de ma thèse, sur la perspective écologique qui y a été développée (Thomas, Znaniecki, 1918) et je m'inspirerai aussi de leur approche croisant méthode quantitative (cartographique et statistique) et qualitative (observation et entretien à dimension biographique) (Chapoulie, 2001 ; Joseph, Grafmeyer, 1979). Je ferai par ailleurs référence à des travaux plus

---

<sup>1</sup> C'est notamment le cas des travaux portant sur la famille (voir : Authier, Bidou, 2005). Plus généralement, voir : Authier, 2001 ; Frey, 2012.

récents. Parce que l'incarcération implique un changement contraint de lieu de résidence, je me suis appuyée sur des recherches portant sur les trajectoires et les biographies résidentielles. L'incarcération, appréhendée comme expérience résidentielle, nous invite aussi à mobiliser les recherches s'attachant à analyser l'espace tel qu'il est vécu, habité et approprié. Enfin, étant donné les caractéristiques de cette expérience résidentielle (mise à distance de l'extérieur et imposition d'un lieu de vie exceptionnel), je me suis aussi inspirée de travaux menés sur les migrations et la circulation migratoire<sup>1</sup>.

L'objet prison est aussi devenu relativement classique en sociologie<sup>2</sup>. Parmi les travaux qui ont nourri ma réflexion, je peux évoquer ceux qui interrogent le caractère clos de la prison, en analysant le processus de « détotalisation » et de « normalisation » de l'institution (Chauvenet *et al.*, 1994 ; Combessie, 1996, 2000a, 2002 ; Rostaing, 2001 ; Bouagga, 2013) ou en inscrivant l'analyse de l'expérience carcérale dans les trajectoires des personnes détenues (Kokoreff, 2004 ; Chantraine, 2004a ; Bouhnik, 2007 ; Chantraine *et al.*, 2008 ; Fernandez, 2010). Les recherches ethnographiques évoquent par ailleurs souvent l'importance de l'espace carcéral autant dans la gestion quotidienne d'un établissement pénitentiaire que dans l'expérience que les détenus font de la prison (El Magrouti-Outaghzafté, 2007 ; Le Caisne, 2008 ; Scheer, 2013). A l'inverse, l'univers carcéral a pendant longtemps peu attiré l'attention des géographes francophones. Jusqu'à récemment, on ne comptait en effet qu'un article de Roger Brunet sur la distribution spatiale des goulags au prisme de laquelle il tentait d'éclairer l'aménagement du territoire et le fonctionnement industriel de l'URSS (Brunet, 1981) et un article portant sur les processus de territorialisation de l'espace carcéral par les détenus (Lamarre, 2001). Quelques travaux avaient aussi été réalisés sur le parcours géographique des personnels de surveillance (Hamm, 2006), la prison comme peine géographique (Fougère, 2004) ou comme « antimonde » (Milhaud, Morelle, 2006). Un tournant significatif semble toutefois avoir été amorcé avec la thèse de géographie soutenue par Olivier Milhaud en 2009. Appréhendant la prison comme un « dispositif spatial contradictoire », il propose une analyse multiscalaire des distances et des proximités, des continuités et des discontinuités mises en jeu par l'institution. Le programme de recherche Terrferme, coordonné par Bénédicte Michalon (2008), qui porte sur divers espaces d'enfermement, a aussi participé à légitimer la prison comme objet géographique. Bien que ce champ de recherche n'en soit qu'à ses balbutiements, les récentes publications et la soutenance d'habilitation à diriger des recherches de Marie Morelle (2013a, 2013b), la thèse de Julie de Dardel (2013) encore celle en cours de Fleur Guy<sup>3</sup>(2011) confirment cet intérêt croissant des géographes pour l'enfermement. Cette évolution disciplinaire n'a pas été imperméable au développement dans les pays anglo-saxons de la *carceral geography*, bannière sous laquelle Dominique Moran regroupe les différents travaux de géographes

---

<sup>1</sup> Le séjour en prison implique un changement de résidence : les personnes détenues sont en effet recensées dans leur « communauté » et sont donc considérées comme résidant dans la commune de leur établissement d'affectation. Il constitue une séquence spécifique des parcours résidentiels. Comme cadre résidentiel, la prison a par ailleurs pour caractéristique de concentrer toutes les fonctions habituellement assumées par les différents lieux qui composent l'espace de vie d'une personne. L'incarcération implique donc non seulement un changement résidentiel mais aussi un transfert, voire la disparition, des espaces de travail, de consommation, des relations sociales etc. Elle s'apparente alors à une véritable « transplantation de l'espace de vie ». Pour Daniel Courgeau (1988) et Jean-Pierre Thumerelle (1986), la « transplantation d'espace de vie », le « changement total d'espace de vie » caractérise la migration. Celle-ci se distingue alors de la mobilité résidentielle qui n'impliquerait qu'un « changement partiel d'espace de vie ». De même il y a, pour Armand Frémont (Frémont *et al.*, 1984), un « arrachement au cadre de vie et un véritable déracinement » dans la migration qu'il n'y a pas dans la mobilité résidentielle. Si cette distinction entre mobilité résidentielle et migration a fait l'objet de débats et tente d'être dépassée par l'analyse globale du continuum de mobilités (Brun, 1993 ; Lévy, Dureau, 2002), son application à l'étude de l'incarcération soulève la question de la distance vécue qui sépare le milieu de départ (la ville) et celui d'arrivée (la prison).

<sup>2</sup> Pour une synthèse des différentes orientations de ce champ de recherche, voir : Faugeron *et al.*, 1996 ; Chantraine, 2000 ; Combessie, 2001 ; Rhodes, 2001 ; Vacheret, Lemire, 2007.

<sup>3</sup> *Espace et action sociale : la mobilité au cœur du placement des jeunes en établissements (MECS, foyer) dans le département du Rhône*, Thèse en préparation à Lyon 2, sous la direction de Lydia Coudroy de Lille et de Sandrine Depeau.



s'intéressant à l'incarcération (Moran *et al.*, 2013). Dans cette perspective, peuvent être évoqués les travaux portant sur l'appropriation de l'espace par les détenus (Dirsuweit, 1999 ; Baer, 2005 ; Van Hoven, Sibley, 2008 ; Sibley, Van Hoven, 2009), ceux s'intéressant à l'inscription de la prison dans son environnement (Che, 2005 ; Bonds, 2009 ; Martin, Mitchelson, 2009 ; Mitchelson, 2012) ou encore ceux analysant l'incarcération comme une forme de « mobilité coercitive » (Moran, 2012 ; Moran *et al.*, 2012). Par conséquent, je ferai fréquemment référence à des travaux étatsuniens. Il ne s'agit pour autant pas de considérer que leurs analyses peuvent être extrapolées au contexte français sans discussion : la ville et le système pénitentiaire diffèrent largement dans ces deux contextes sociaux. Malgré tout, cette mise en perspective des recherches françaises avec celles produites outre-Atlantique est heuristique dans la mesure où elle permet d'élargir l'angle de vue, de s'interroger sur l'existence de régularités au-delà des différences observables entre les deux contextes mais aussi de s'inspirer des méthodes mises en œuvre dans d'autres milieux académiques.

Pour éviter l'écueil d'une approche carcéralo-centrée, je chercherai à articuler les observations microsociologiques du milieu carcéral aux dynamiques sociales qui influencent l'institution, autrement dit je tenterai de croiser une *analyse in prisons* et une *geography of prisons* (Martin, Mitchelson, 2009, p. 462). Dans cette perspective, la prison sera d'abord analysée comme un lieu de passage, vers lequel convergent les trajectoires non seulement individuelles mais aussi collectives de détenus. Ces trajectoires, portées par un type particulier de filières résidentielles contraintes, participent à la production d'un réseau articulant des lieux urbains et carcéraux. Il s'agira alors de dégager les structures géographiques du continuum carcéral. La prison sera ensuite aussi analysée comme un milieu résidentiel. Comme le souligne Maurice Halbwachs (1990 [1938]), la compréhension des pratiques des groupes sociaux nécessite l'analyse de leur inscription spatio-temporelle. En m'intéressant aux processus d'appropriation de l'espace carcéral, je mettrai en lumière les contraintes institutionnelles inscrites dans l'espace tel qu'il est conçu et géré par l'administration mais aussi les réactions voire les résistances que les détenus leur opposent.

L'un des apports de cette recherche réside dans son approche biographique. Je m'inscris ainsi à la suite des géographes, sociologues et démographes qui tentent d'articuler les parcours individuels et les contextes sociaux et spatiaux dans lesquels ils s'inscrivent (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1988 ; Courgeau, Lelièvre, 1989 ; Lelièvre, 1992 ; Bonvalet, Brun, 2002 ; Lazzarotti, 2004 ; Dureau *et al.*, 2006 ; Authier *et al.*, 2010a ; Samuel, Demazière, 2010 ; Bonvalet, Lelièvre, 2012 ; Imbert *et al.*, 2014). La dimension spatiale des récits de vie a été abordée de différentes manières, à commencer par les tenants de la *time-geography* (Hagerstrand, 1978) ou les pionniers de la géographie sociale qui faisaient figurer l'approche biographique au nombre des méthodes géographiques : « [elle] inventorie tous les lieux qu'un homme a fréquentés au cours de sa vie et restitue les valeurs qu'il attache à chacun d'eux. Elle ordonne ensuite les uns et les autres pour découvrir les structures du territoire ainsi fréquenté, "l'espace de vie", ainsi que les images, motivations, aliénations, impulsions afférentes, "l'espace vécu" » (Frémont, 1976, p. 124-125). Ainsi, je chercherai à inscrire l'analyse de ces expériences résidentielles carcérales dans une perspective biographique en interrogeant l'articulation, les interférences ou les tensions entre l'expérience carcérale et la socialisation résidentielle des personnes détenues. Ma thèse entend donc apporter des éléments de compréhension sur les rapports résidentiels en général. J'évoquerai dans la première partie les études qui ont montré que les pratiques des lieux et les significations variables qu'ils revêtent pour leurs occupants sont le produit de la succession des rapports aux lieux antérieurement habités. Cependant, de telles études n'ont jamais été menées sur un objet comme la prison.

Cette recherche devrait aussi apporter des éléments de compréhension sur la prison, via l'analyse des pratiques et des représentations que les personnes incarcérées ont des lieux qui composent l'espace carcéral. Je souhaite ainsi poursuivre l'un des aspects de la recherche doctorale d'Olivier Milhaud (2009) qui s'est aussi intéressé à la dimension spatiale des rapports sociaux en détention. Il n'a toutefois pas pris en compte le passé résidentiel des détenus dans son analyse. De plus, son

étude porte sur 5 établissements pénitentiaires différents dans lesquels il s'est entretenu avec 5 à 8 hommes ou femmes détenus : j'ai opté pour une étude approfondie d'un seul établissement pénitentiaire dans lequel j'ai rencontré, parfois à plusieurs reprises, 38 personnes. Enfin, nous avons réalisé des entretiens avec des personnes détenues aux profils quelque peu différents : ses enquêtés sont notamment souvent âgés et sont parfois originaire de milieu rural, alors que je me suis entretenue avec de nombreux jeunes et exclusivement avec des personnes de milieu urbain. Je montrerai que ces variables d'âge et d'origine résidentielle sont prépondérantes pour comprendre l'expérience que les détenus font de l'enfermement.

Mon approche par la socialisation résidentielle des détenus devrait ainsi permettre de venir enrichir les débats autour du caractère « total », c'est-à-dire clos et hors-norme, de l'institution. En effet, comme le souligne Robert Castel, le travail d'Erving Goffman « dégage parfaitement les structures internes [de l'institution totale] et il la replace au sein d'un éventail d'autres structures sociales [... mais sa méthode] ne prend pas en compte les rapports de force extérieurs au système qui conditionnent l'équilibre de ces structures dans l'espace social et dans le temps historiques » (Castel, 1971, p. 62). Finalement, ma recherche a pour intérêt d'analyser la prison en lien avec son environnement. Je souhaite en effet questionner cette « illusion fondatrice d'une institution "hors norme" (ou avec ses propres normes) » pour « appréhender les rapports sociaux qui se nouent en prison comme relevant d'une nature comparable à ceux de l'extérieur, mais d'une teneur largement amplifiée » (Chantraine, 2004b). Pour saisir les modalités de ce marquage de la prison par cet environnement, il s'agira non seulement de la replacer dans son territoire d'implantation, comme ont pu le faire différemment Olivier Milhaud (2009) ou encore Martine Herzog-Evans (2009), mais surtout de la replacer dans les espaces vécus des personnes qui y sont enfermées.

Ma thèse est organisée en trois parties. La première sera consacrée au cadrage théorique, conceptuel et méthodologique de la recherche. A partir d'une revue de littérature, j'y préciserai dans un premier chapitre les logiques de production du continuum carcéral. Dans un deuxième chapitre, je soulignerai l'intérêt d'une entrée par la socialisation résidentielle pour analyser ce continuum carcéral et je préciserai mes hypothèses de recherche. Le troisième chapitre sera enfin consacré au dispositif méthodologique mis en œuvre.

La deuxième partie analysera la structure géographique et sociale du système de lieux que forment la prison et son aire de recrutement. A partir de données statistiques portant sur la population incarcérée dans les établissements pénitentiaires en Ile-de-France, il s'agira, dans les trois chapitres qui la composent, d'étudier les caractéristiques sociales de la population carcérale, puis celles des zones urbaines d'où elle est originaire et enfin l'organisation spatiale des flux de détenus depuis leur lieu de résidence vers leur établissement d'affectation.

La troisième partie sera consacrée à l'analyse de l'expérience que les détenus font de ce système de lieux, à partir du cas de la maison d'arrêt de Nanterre et des quartiers qui forment son aire de recrutement. J'y présenterai dans un premier chapitre cet établissement pénitentiaire afin d'en préciser l'organisation spatiale et de dégager les marges de manœuvre dont disposent les détenus pour s'approprier cet espace. Un deuxième chapitre sera d'abord consacré à l'analyse des trajectoires pénales et des expériences résidentielles pré-carcérales des détenus ; j'y montrerai ensuite la façon dont se constitue, dans le temps biographique, un continuum socio-résidentiel par-delà les murs. Le troisième chapitre de cette partie analysera ce continuum dans une perspective synchronique : il abordera les relations sociales entretenues par les détenus avec leur entourage, les rapports sociaux qui s'établissent entre eux et qui s'appuient sur des critères d'identification et d'affiliation importés de l'extérieur et le processus de territorialisation de l'espace carcéral produit par leur cohabitation. Le chapitre suivant sera consacré à l'analyse de la cellule et à son inscription dans la socialisation domestique des détenus. Le dernier chapitre analysera enfin l'expérience de la sortie de prison et au retour en ville.



# **PARTIE 1**

## **UNE APPROCHE GEOGRAPHIQUE ET SOCIOLOGIQUE DE L'INCARCERATION**



## Introduction de la partie 1

A travers l'étude d'une « prison de banlieue », cette recherche vise à analyser les interactions existant entre la prison et les milieux résidentiels d'origine des détenus. Aborder simultanément la question des prisons et celle de la banlieue<sup>1</sup> s'avère toutefois un projet périlleux tant elles alimentent de manière récurrente l'actualité politique et médiatique.

La première fait son apparition sur le devant de la scène après les soulèvements des détenus durant l'hiver 1971-1972. Ces derniers portaient des revendications de droits tels que la suppression du casier judiciaire une fois la peine accomplie, l'abolition de la peine de mort, l'alignement du travail en détention sur le régime commun ou encore le droit d'association, et étaient soutenus par des militants politiques incarcérés et par le GIP (Groupe d'information sur les prisons) emmené entre autres par Michel Foucault. Si l'année 1975 est celle d'une réforme pénitentiaire qui améliore les conditions de détention et assouplit les mesures d'aménagement d'exécution de la peine, c'est aussi à cette période que la population carcérale va commencer à croître et que les discours sécuritaires vont faire leur retour (Salle, 2009). Depuis lors, la question carcérale restera sous les feux des projecteurs sous des formes diverses : le témoignage de Véronique Vasseur (2000) et le rapport de la commission d'enquête parlementaire qui s'en est suivi et qui décrivait les prisons comme une « humiliation pour la République », les débats liés à la loi pénitentiaire de 2009, le projet de réforme pénale portée par Christiane Taubira en 2014, auxquels s'ajoutent les fréquents suicides des détenus, les mutineries et les grèves du personnel pénitentiaire qui sont sporadiquement évoqués dans les médias et qui occasionnent parfois des réformes ponctuelles.

La banlieue s'impose quant à elle comme un problème social après les premières violences urbaines de 1981 dans la périphérie lyonnaise. L'ensemble des médias adopte depuis ces événements un ton de plus en plus dramatisant et alarmiste à l'égard des banlieues françaises (Berthaut, 2013). Cette évolution du traitement médiatique s'explique par les transformations de ces quartiers, des métiers du journalisme et de l'intervention des acteurs locaux en direction des médias (Sedel, 2009). Politiquement, la question des « quartiers sensibles » s'est construite entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990, avec la création d'un ministère et d'une politique de la ville (Tissot, 2007). Depuis, les opérations « anti-été chaud », les rénovations urbaines, les émeutes notamment celles de l'automne 2005, l'implantation de l'extrême droite, l'injonction à la mixité sociale, les politiques sécuritaires, etc. donnent forme à cette question récurrente dans le débat public (Avenel, 2010).

Ces questions urbaine et carcérale ont pour caractéristique commune de cristalliser les peurs et de condenser un certain nombre d'enjeux sociaux : chômage, délinquance, immigration, exclusion, violence, etc. Pour prendre mes distances avec cette actualité brûlante, aborder ces questions de manière dépassionnée et me prémunir des représentations stéréotypées de ces milieux sociaux, je me suis efforcée de définir un cadre théorique, conceptuel et méthodologique précis. Comme les dimensions spatiales du continuum carcéral peuvent être analysées sous différents angles, je souhaite dans cette première partie détailler l'approche qui a été privilégiée dans ma thèse. A partir d'une revue de littérature, je préciserai donc dans un premier chapitre les modalités de production du système de lieux qui associe la prison aux milieux résidentiels d'origine des personnes incarcérées. J'exposerai ensuite les concepts à partir desquels je souhaite appréhender l'expérience qu'en font les détenus et je préciserai les hypothèses qui seront questionnées par la

---

<sup>1</sup> Il conviendrait sans doute d'utiliser des guillemets ou de mettre cette expression au pluriel tant les territoires qu'elle entend qualifier sont divers (Vieillard-Baron, 2001 ; Paquot, 2008). Toutefois, je me réfère ici à l'objet tel qu'il est construit comment problème social et politique.

suite. Le troisième chapitre sera enfin consacré à la présentation du dispositif méthodologique mis en place pour atteindre cet objectif.

---

## Chapitre 1. Prison et ordre urbain

---

Historiquement, le traitement de la pauvreté a oscillé entre l'assistanat et la répression. A la fin du Moyen Âge, « pauvreté, errance et délinquance, par la force des choses, finissent par se confondre parce qu'elles menacent la paix et l'ordre public ; ce faisant, elles tendent à relever de la justice plutôt que de l'assistance » (Petit *et al.*, 1991, p. 31). Sous l'Ancien Régime, l'enfermement n'était cependant pas une peine en soi. Les prisons étaient des lieux de garde et de sûreté. Elles prenaient la forme de prisons ecclésiastiques et seigneuriales, de prisons de baillage et de parlements, de prisons d'État dans des châteaux et des forteresses militaires, d'hôpitaux généraux (1656-1790), puis de dépôts de mendicité (18<sup>ème</sup> siècle) destinés aux vagabonds, aux prostituées, aux déserteurs et aux miséreux, ou encore de maisons de force où l'on enfermait, à la demande d'un proche qui souhaitait les corriger, les auteurs de trouble à l'ordre familial (enfant fugueur ou bagarreur, fille libertine, parent aliéné, etc.). Dans ces divers lieux étaient donc détenus les accusés en attente de jugement, les condamnés en attente de l'exécution de leur sanction (mort, bague), les personnes soumises à la contrainte par corps et plus globalement toutes les personnes considérées comme menaçantes pour l'ordre social, familial ou public. C'est avec la promulgation du code pénal par les Constituants en 1791 que le recours à la privation de liberté est institué comme peine principale de droit commun et que les lieux d'enfermement sont distingués pour séparer les classes de détenus entre les maisons d'arrêt, les maisons de justice et les prisons pour peines (Vimont, 2004).

La cible centrale de la prison pénale du 19<sup>ème</sup> n'est cependant pas très différente de celle visée par les institutions de l'Ancien régime. En 1868, « dans les centrales, 87,5% des hommes et 93,5% des femmes sont des pauvres ou des miséreux » (Petit *et al.*, 1991, p. 143). La population détenue actuellement dans les prisons françaises se distingue toujours de la population générale du fait de sa très forte majorité d'hommes, plutôt jeunes et issus de milieux modestes (Combessie, 2003).

La fonction sociale de la prison pénale s'inscrit aussi dans la continuité de celle des institutions d'enfermement qui l'ont précédée. En effet, pour Claude Faugeron et Jean-Michel Le Boulaire, l'enfermement carcéral revêt deux types de fonctions. La première repose sur le sens de la peine d'enfermement : « fortement investie symboliquement, dotée d'une procédure mettant en scène l'appareil judiciaire et se déployant dans la longue durée, son résultat attendu étant le changement individuel du condamné » (Faugeron, Le Boulaire, 1992, p. 7). En analysant le dispositif administratif, juridique et réglementaire et les pratiques d'incarcération, ils montrent cependant que cette fonction est minoritaire. La seconde et principale fonction du recours à l'enfermement carcéral est essentiellement pratique : la prison, y compris dans sa fonction pénale, est avant tout un dispositif de sûreté, caractérisé par « sa fréquence, la rapidité de l'intervention, une mise à l'écart temporaire, des procédures presque automatiques et des justifications essentiellement liées à l'ordre public » (*ibid.*), son résultat attendu étant avant tout la cessation du trouble.

Le recours à l'enfermement pour des questions d'ordre public et le ciblage des pauvres ont donc un lien multiséculaire. Je souhaite dans ce premier chapitre montrer que la sélection sociale et pénale des personnes incarcérées se focalise encore aujourd'hui sur cette catégorie de la population. J'interrogerai dans un second temps la dimension spatiale de ce processus.



## 1.1 L'incarcération, la peine des pauvres

Il ne s'agit pas ici de rechercher l'explication de la spécificité de la « clientèle carcérale » dans une surcriminalité de certaines catégories de population<sup>1</sup>. Loin de rendre compte du profil socioéconomique des criminels, les statistiques pénales, pénitentiaires et policières reflètent d'abord les pratiques des différents acteurs participant au processus de désignation et de construction sociale de la délinquance (Robert, 1973, 1981). Les mécanismes sociaux participant de ce processus concernent le rôle et le fonctionnement de la répression pénale dans la société, la construction sociale des infractions sanctionnées et les catégories de population pénalement ciblées.

### 1.1.1 La répression pénale dans son contexte socioéconomique et politique

Il convient dans un premier temps de déconstruire l'association trop rapidement faite entre le recours à la prison et la criminalité. Le taux de criminalité n'est en effet pas corrélé au taux d'incarcération (Aebi, Kuhn, 2000 ; Christie, 2003). Par exemple, la Finlande, les Pays-Bas et la Suède, qui ont des taux de criminalité similaires, ont connu des taux d'incarcération très variables ces cinquante dernières années (Von Hofer, 2003). De même, à une échelle plus fine, en Floride, les *counties* à la criminalité la plus forte ne sont pas ceux qui recourent le plus à l'incarcération (Sever, 2000). Le recours à l'incarcération est en effet une construction sociale et politique qui s'explique avant tout par la représentation sociale de la délinquance et des moyens de son traitement.

Georg Rusche et Otto Kirchheimer (1994 [1939]) sont parmi les premiers à avoir analysé le régime des peines comme un phénomène social nécessitant d'être resitué dans son contexte socio-historique et économique. Ils appréhendent la répression pénale comme un instrument de gestion de la population et montrent que l'évolution du marché du travail a un effet sur le recours à l'emprisonnement. Cette étude a ouvert la voie à de nombreux travaux s'attachant à évaluer l'influence des changements économiques sur la répression pénale<sup>2</sup> : tous constatent que les périodes de récession sont aussi des périodes de répression et que la population carcérale s'accroît en période de détérioration du marché de l'emploi. La figure 1 montre ainsi que, si l'on excepte la baisse du taux de détention<sup>3</sup> produite par l'amnistie présidentielle de 1981 et les évolutions divergentes en 1987 et 1988 traduisant l'effet de politiques pénales sécuritaires, les courbes du taux de détention et du chômage masculin<sup>4</sup> de 1975 à 2006 suivent des évolutions similaires (Bourgoin, 2009). En fin de période, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, on observe un nouveau décrochage.

---

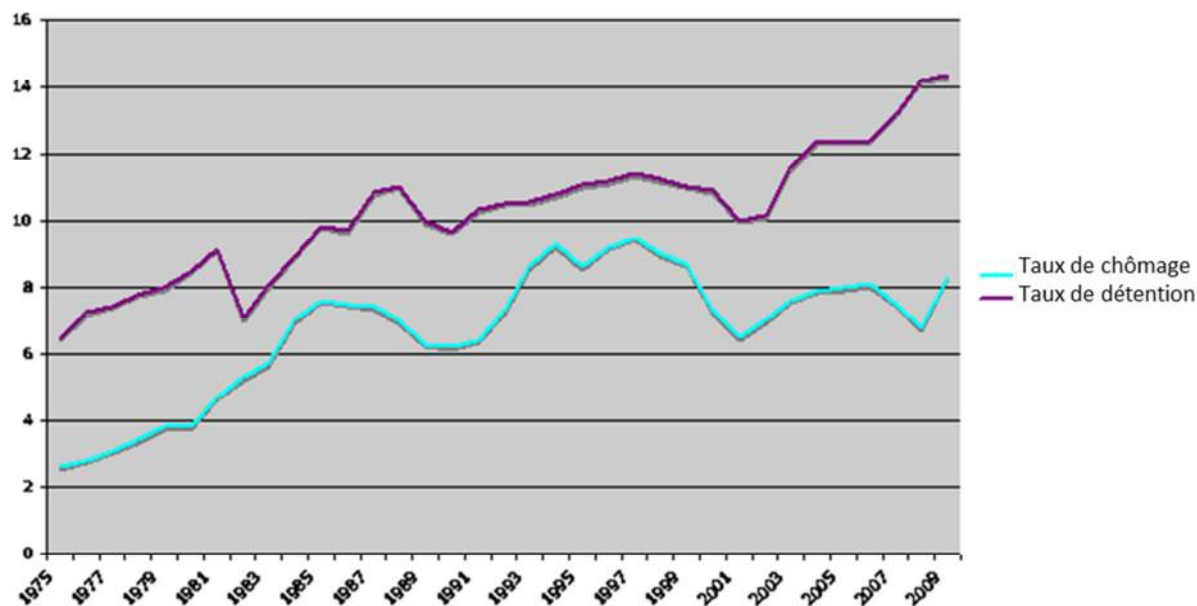
<sup>1</sup> Pour une synthèse des travaux, aux résultats souvent contradictoires et peu probants, sur le rôle des facteurs économiques dans l'étiologie de la délinquance, voir : Godefroy, Laffargue, 1984.

<sup>2</sup> Pour une recension de ces travaux, voir : Aubusson de Cavarlay, Godefroy, 1981 ; Box, Hale, 1982 ; Chiricos, Deleone, 1992.

<sup>3</sup> Calculé en rapportant le nombre de détenus aux habitants âgés de 15 ans et plus (échelle sur le graphique : pour 10 000 habitants).

<sup>4</sup> Défini à partie de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est « une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : -être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; -être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; -avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois ».

Source : Insee, <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/chomeur-au-sens-du-bit.htm> [consulté le 25 septembre 2014].

**Figure 1. Taux de chômage masculin et taux de détention, France, 1975-2009**

*Source : extrait de Bourgoin, 2009*

Thierry Godefroy et Bernard Laffargue synthétisent ainsi les différentes hypothèses avancées pour expliquer cette corrélation : « en cas de hausse du chômage, le nombre des mises en détention s'accroît (effet de fréquence) ; les peines prononcées s'aggravent (effet de sévérité) ; la mise en détention d'une fraction de la population sert à réduire le chômage (effet d'utilité) » (Godefroy, Laffargue, 1992, p. 28). L'effet de fréquence, hypothèse la plus souvent vérifiée, fait état d'un élargissement de la clientèle carcérale, c'est-à-dire des hommes jeunes et inactifs, du fait de l'aggravation du chômage. À l'inverse, l'effet d'utilité, qui fait de la répression un moyen de régulation du marché du travail et un mode de gestion d'une population rejetée par le système de production, n'a jamais été vérifié empiriquement. Enfin, l'hypothèse d'un effet de sévérité s'appuie sur une analyse du rôle idéologique de la justice pénale. La précarisation économique et la dislocation du tissu social ont effectivement pour conséquence de développer des sentiments d'insécurité sociale. Les périodes de difficultés économiques voient ce sentiment général d'insécurité se focaliser sur un objet : la criminalité (Vanneste, 2001). Le champ pénal devient l'enjeu de débats politiques et médiatiques qui pousseraient alors les magistrats, partageant les craintes des classes dirigeantes auxquelles ils appartiennent, à se faire l'écho de ces sentiments dans leurs pratiques : un glissement s'opérerait ainsi de l'insécurité sociale vers la punitivité (Godefroy, 1996). L'assimilation classique des « classes laborieuses » à des « classes dangereuses » (Chevalier, 1958) tend à cristalliser les débats autour de la partie la plus précarisée de la société.

Entre le contexte socioéconomique et le recours à l'incarcération s'interpose le champ politique. Dans le contexte actuel de néolibéralisme, l'État voit ses possibilités d'intervention dans les champs économique et social se réduire : pour répondre à cette demande de sécurité, il tend à se replier sur ses fonctions régaliennes et fait appel à la pénalité. Comme le souligne Philippe Mary, « on en reviendrait presque ainsi à une conception libérale classique de l'État, ayant pour fonction la production de la sécurité et la réduction de l'incertitude par la protection des biens et des personnes » (2001, p. 45). Pour Loïc Wacquant (1999, 2004), différentes forces politiques et économiques concourent finalement à cette « criminalisation de la misère », qu'il s'agisse des transformations économiques (dérégulation économique, flexibilité du marché du travail, précarisation), des transformations de l'État (passage d'un État social à un État pénal) ou des discours et des politiques circulant d'un État à l'autre (« Tolérance zéro », discours insistant sur la responsabilité individuelle, multiplication des politiques sécuritaires, populisme pénal, etc.).

### 1.1.2 Processus pénal et sélection sociale de la population carcérale

On ne peut toutefois pas se limiter au seul constat d'un lien entre ces processus sociaux. Pour comprendre l'influence que peut avoir la structure sociale sur les modes de répression, il reste à montrer comment la « délinquance » est pénalement construite. La population carcérale doit être analysée, par la mise au jour de circuits d'alimentation sélectifs, comme le produit d'une construction sociale spécifique. Le système pénal peut en effet être représenté comme un « entonnoir » procédant par sélections successives à différents niveaux (Robert, 1977).

C'est en amont du système pénal, dans le processus de « criminalisation primaire » (Hebberecht, 1985), c'est-à-dire de construction de la norme juridique et de création de la loi pénale, que doit tout d'abord être observée la sélection sociale de la population pénale. Tout comme le décrivait Michel Foucault (1998 [1975]) dans son analyse de la « gestion différentielle des illégalismes »<sup>1</sup>, Alvaro Pirès et Pierre Landreville soulignent que « le code pénal criminalise particulièrement les comportements qui sont accessibles aux membres des classes subalternes (illégalismes populaires), tandis qu'il évite la criminalisation des comportements, autant sinon plus dommageables socialement et économiquement, propres aux membres des couches moyennes et supérieures » (Pirès, Landreville, 1985, p. 108).

Outre ce constat d'une inégalité sociale face au processus d'incrimination, c'est au niveau même des différentes instances décisionnelles participant du système pénal que s'effectue un tri social. Deux types d'études permettent de saisir la façon dont la « clientèle carcérale » se constitue progressivement aux différentes étapes de la chaîne pénale. Les enquêtes sur les filières pénales consistent à analyser les modalités d'orientation des affaires pénales. Les enquêtes de *sentencing*<sup>2</sup> se penchent quant à elles sur les déterminants de la peine et les discriminations éventuelles au stade du jugement. Les premières imposent un suivi longitudinal (suivi de cohorte), alors que les secondes concernent un ensemble de jugements (nombre de personnes condamnées) pour une aire géographique et une période donnée (Aubusson de Cavarlay, 2002).

Bruno Aubusson de Cavarlay constate que le système pénal est « éclaté en sous-systèmes distincts dont chacun ne s'adresse finalement qu'à certaines classes sociales », qu'il propose de « caricaturer » par la formule devenue célèbre : « l'amende est bourgeoise et petite bourgeoise, l'emprisonnement ferme est sous-prolétaire, l'emprisonnement avec sursis est populaire » (Aubusson de Cavarlay, 1985, p. 293). Les enquêtes sur les filières pénales montrent que la situation du prévenu à l'audience est le critère le plus décisif sur la décision de recourir à l'emprisonnement ferme. Dans l'ensemble, les juges suivent largement les décisions antérieures : libre et présente, une personne a peu de chances d'aller en prison ; déjà placée en détention provisoire, elle a trois chances sur quatre d'être condamnée à une peine de prison ferme (Aubusson de Cavarlay, 2002, p. 353). C'est au niveau de la police que sont prises les décisions de

<sup>1</sup> « Le concept d'illégalismes renvoie à une double construction : construction de catégories juridiques permettant la qualification/disqualification de certains comportements de révolte traduits en termes de menace sociale majeure et construction de catégories à base médicale permettant de penser, d'organiser et de rationaliser une réaction et un contrôle institutionnels des actes de transgression » (Lascoumes, 1996, p. 80). Selon Michel Foucault, la prison et les châtiments « ne sont pas destinés à supprimer les infractions mais plutôt à les distinguer, à les distribuer, à les utiliser ; [...] ils visent, non pas tellement à rendre dociles ceux qui sont prêts à transgresser les lois, mais [...] ils tendent à aménager la transgression des lois dans une tactique générale des assujettissements. La pénalité serait alors une manière de gérer les illégalismes, de dessiner des limites de tolérance, de donner du champ à certain, de faire pression sur d'autres, d'en exclure une partie, d'en rendre utile une autre, de neutraliser ceux-ci, de tirer profit de ceux-là. Bref, la pénalité ne "réprimerait" pas purement et simplement les illégalismes ; elle les "différencierait", elle en assurerait l'"économie" générale » (1998 [1975], p. 317-318).

<sup>2</sup> Celles-ci sont quasiment inexistantes en France, à l'exception de celle réalisée par Fabien Jobard et Sophie Névanen (2007) basée sur les jugements pour « infractions à personnes dépositaires de l'autorité publique » et de celle de Virginie Gautron et Jean-Noël Retière (2013) qui analyse les pratiques décisionnelles dans cinq tribunaux correctionnels.

garde à vue et de déferrement au parquet aboutissant à l'application de mesures restrictives de liberté avant jugement. Le statut professionnel, et plus particulièrement l'absence d'emploi stable chez les personnes mises en cause qui sont en situation de devoir travailler (ni retraité, ni étudiant), prédisposent à de telles restrictions : « les personnes poursuivies, socialement marginales, n'offrent que peu de garanties de représentation. De ce fait, elles risquent plus de faire l'objet d'une mesure restrictive de liberté au cours de ce processus que des personnes socialement bien insérées » (Godefroy, Laffargue, 1992, p. 29). Après le type d'infraction et la situation au jugement, c'est l'état du casier judiciaire des personnes mises en cause qui apparaît particulièrement discriminant : la peine d'emprisonnement s'applique d'abord à ceux qui l'ont déjà subie et qui forment ainsi une « clientèle pénale » dont le statut social n'est pas indépendant de ses contacts antérieurs avec la justice (Aubusson de Cavarlay, 2002, p. 354).

Les recherches de *sentencing*, qui se concentrent sur l'étape du prononcé de la sanction, sont de deux ordres : les premières, quantitatives, se focalisent sur le résultat des décisions et sur la mise au jour des facteurs qui pèsent dans la production de ces résultats ; les secondes, qualitatives, analysent les processus conduisant à la prise de décision. Les recensions de ces travaux réalisées par Françoise Vanhamme et Kristel Beyens (2007) ou par Jeffrey Ulmer (2012) mettent au jour les différents déterminants de la peine examinés dans ce champ d'étude. Le premier concerne la gravité des faits, critère inclus dans la qualification juridique des peines encourues. Cependant, cette dernière est souvent sujette à interprétation, aussi bien au moment de la qualification des faits qu'à celui de l'établissement du lien entre cette qualification et la peine. Les analyses comparant la façon dont est évaluée la gravité de l'acte par différents corps judiciaires et dans différents contextes nationaux montrent toutefois une similitude des échelles de valeurs et par là-même la défense d'un ordre social, moral et pénal similaire. La façon dont les caractéristiques des accusés interviennent dans la décision a ensuite donné lieu à de nombreuses études. Le passé judiciaire, comme le montraient les analyses des filières pénales, apparaît particulièrement discriminant. Le fait d'avoir des antécédents judiciaires et, encore davantage, d'avoir déjà été incarcéré, est perçu par les juges comme un indicateur d'ancrage dans la délinquance et d'insoumission à l'intervention de la justice et entraîne donc souvent une condamnation à une peine de prison ferme. L'effet du genre du justiciable est quant à lui peu étudié et difficilement mesurable : il semble malgré tout que les femmes soient moins souvent condamnées et que les peines de prison prononcées à leur rencontre soient généralement moins longues que pour les hommes. Ces résultats s'expliquent en partie en raison de la moindre gravité des faits qui leur sont reprochés, de leurs antécédents judiciaires généralement moins lourds et des enquêtes sociales qui leur sont davantage favorables. Les études s'étant intéressées à la position sociale des justiciables se sont essentiellement focalisées sur la situation des chômeurs : elles confirment les résultats des travaux sur les filières pénales et concluent de façon récurrente à une plus forte probabilité d'emprisonnement. Enfin, l'effet de l'origine ethnique des justiciables a fait l'objet de nombreuses études. Celles-ci apportent toutefois des résultats contradictoires : si un traitement différentiel est souvent démontré, ce facteur est généralement moins déterminant que ne l'est la position sociale. D'autres travaux, moins nombreux et moins univoques, se sont ensuite penchés non plus sur les caractéristiques des justiciables, mais sur celles des juges. Ils démontrent que la prise de décision n'est ni mécanique, ni neutre, ni objective : elle est en effet influencée par les caractéristiques personnelles du magistrat et par les facteurs cognitifs et affectifs qui interviennent dans l'analyse des informations fournies dans le dossier pénal. Enfin, certains travaux s'intéressent spécifiquement aux aspects contextuels de la prise de décision. Ils démontrent que la décision est influencée par une culture judiciaire tacite qui pousse par exemple les juges à couvrir la détention provisoire<sup>1</sup> ou à anticiper l'exécution présumée des peines<sup>1</sup>. Le déroulement de

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire condamner à une peine de prison ferme correspondant au minimum à la durée du temps déjà passé en prison sous le statut de prévenu.

l'audience, notamment le comportement du justiciable, peut par ailleurs influencer la prise de décision finale.

Finalement, les modalités d'accès à la prison apparaissent fondamentalement inégalitaires. La sélection sociale et pénale de la population carcérale repose en effet sur un faisceau de facteurs ayant aussi bien trait à la fonction sociale de la prison qu'au fonctionnement concret du système pénal qui trie, filtre et sépare le « bon grain de l'ivraie ». C'est pour souligner ce rôle des instances pénales que je parlerai à présent de « recrutement » de la population carcérale : si cette expression ne sera plus encadrée de guillemets, il convient de garder à l'esprit qu'elle est en partie métaphorique car cette sélection sociale et pénale relève plus d'une combinaison de facteurs que d'une stratégie délibérée. Outre l'établissement d'une frontière dans l'espace moral entre les bons et mauvais (Fassin, Bourdelais, 2005), l'incarcération participe à la production d'un ordre social par le raffermissement des frontières de classes : « l'institution du droit pénal peut être considérée, à côté des institutions de socialisation, comme l'instance décisive de la garantie de la réalité sociale. Le droit pénal réalise à l'échelon inférieur du continuum ce que l'école réalise dans les zones moyennes et supérieures de ce dernier : la séparation du grain et de l'ivraie dont l'effet constitue et légitime en même temps l'échelle sociale existante et assure de cette façon une partie essentielle de la réalité sociale » (Steinert, 1973 ; cité par Baratta, 1981, p. 115). Il va s'agir dans cette thèse de s'interroger sur la matérialisation dans l'espace géographique de cette production de l'ordre social.

## 1.2 La dimension spatiale du recrutement de la population carcérale

Le dispositif carcéral ne recrute pas sa population de façon homogène au sein de la société. De plus, un certain nombre de travaux sociologiques et géographiques montre que cette sélection sociale a une dimension spatiale discriminante. Il convient alors de s'interroger sur les raisons pour lesquelles le recrutement de la population pénale ou carcérale dessine une telle géographie. Autrement dit, pour reprendre la question fondamentale de l'analyse spatiale attribuée à François Durand-Dastès (2003) : pourquoi les détenus sont-ils recrutés ici et pas ailleurs ? L'explication minimale consiste à considérer qu'étant donné les caractéristiques sociales de population cible du dispositif carcéral, la géographie de son recrutement ne fait que rendre compte de la division sociale de l'espace urbain. Les logiques explicatives de cette géographie du recrutement de la population carcérale sont alors à chercher du côté des processus ségrégatifs qui produisent la fragmentation sociale de l'espace urbain. On peut ainsi évoquer les effets des inégalités produites par la différenciation sociale (écarts de ressources et de positions sociales), les mécanismes de mobilité différentielle qui aboutissent à des concentrations de populations particulières dans l'espace, l'enchaînement des mécanismes de peuplement qui fait qu'un changement dans une partie du parc immobilier se répercute dans les autres parties, les effets de l'offre de logement et des politiques publiques, ou encore l'impact des configurations matérielles et sociales des espaces sur la production de marquages sociaux qui rendent certains secteurs plus ou moins attractifs selon les catégories de population (Bacqué, Lévy, 2009). On peut toutefois se demander si le milieu résidentiel n'intervient pas dans la production de cette concentration du recrutement de la population carcérale dans certains lieux et pas dans d'autres. Deux hypothèses, qui ne sont pas indépendantes, peuvent être avancées pour expliquer cette géographie. La question du rôle des processus de socialisation déviante liés à l'environnement résidentiel est tout d'abord structurée

---

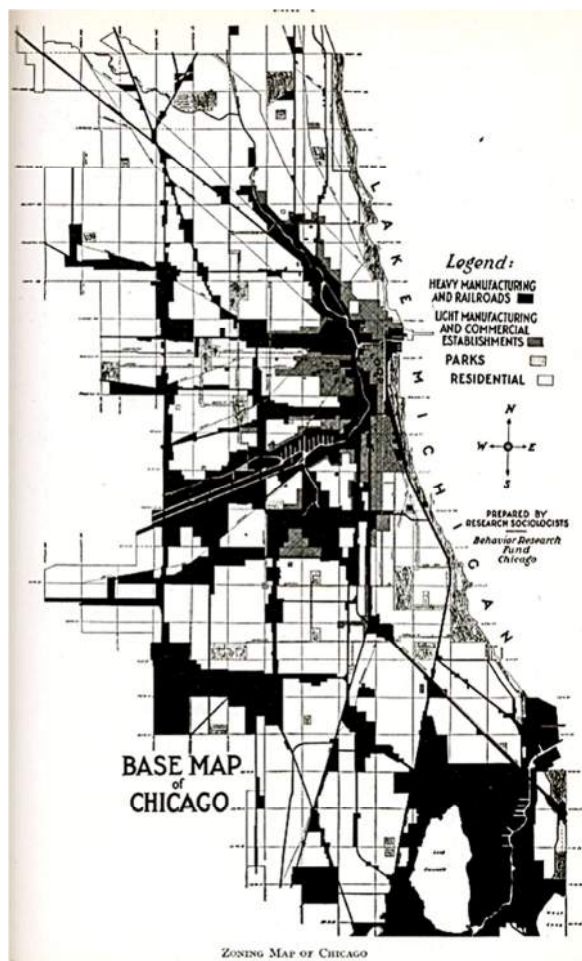
<sup>1</sup> C'est-à-dire condamner à de plus longues peines de prison ferme afin d'anticiper l'effet des réductions de peines qui pourraient amener le détenu à exécuter une partie de sa peine de prison à l'extérieur et ainsi raccourcir son séjour en prison.

autour du débat sur la « désorganisation sociale ». Le rôle des instances de contrôle social dans le recrutement de la clientèle pénale permet ensuite de revenir sur la théorie de la réaction sociale évoquée précédemment pour montrer le rôle des instances de contrôle social dans la production de la population carcérale.

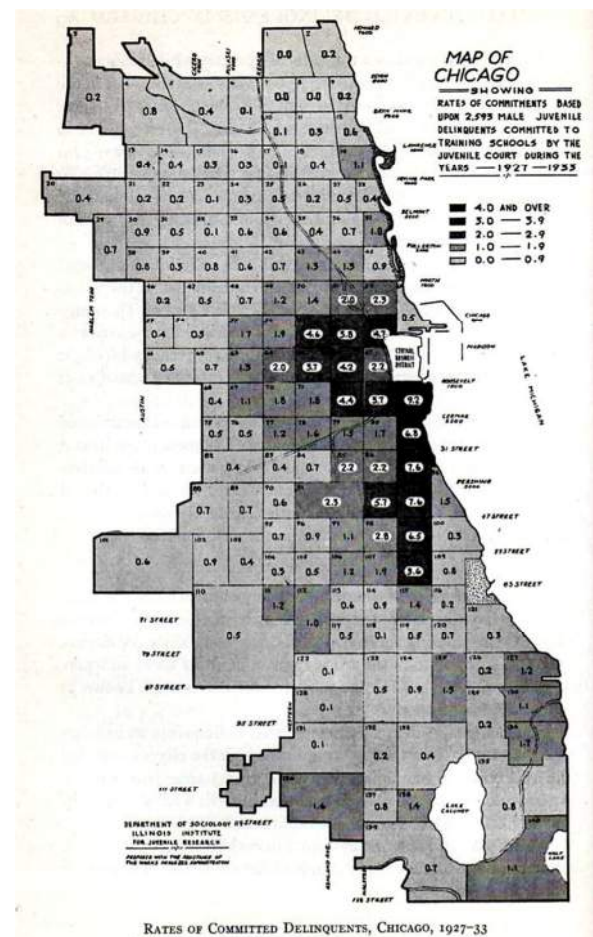
### 1.2.1 Socialisation et milieu résidentiel

C'est à Clifford Shaw et Henry Mc Kay (Shaw, Mc Kay, 1942), et aux travaux qu'ils initièrent au sein de l'*Institute of Juvenile Research* de Chicago, que l'on doit un nombre important de cartes représentant la distribution, à l'échelle infra-urbaine, des lieux de résidence de justiciables (en l'occurrence les enfants ayant échappé à l'obligation scolaire et ceux déferés au tribunal pour mineurs).

Carte 1. Plan de la ville de Chicago, 1940's



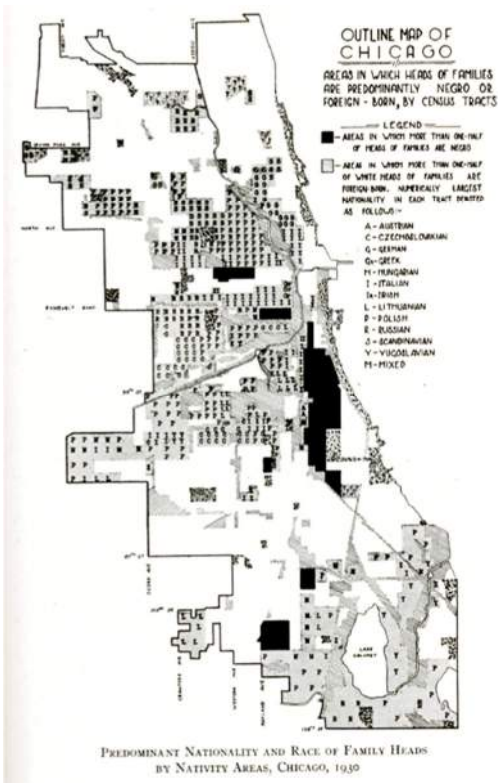
Carte 2. Taux par secteur de recensement des jeunes délinquants engagés dans les écoles de formation du tribunal pour enfants, Chicago, 1927-33



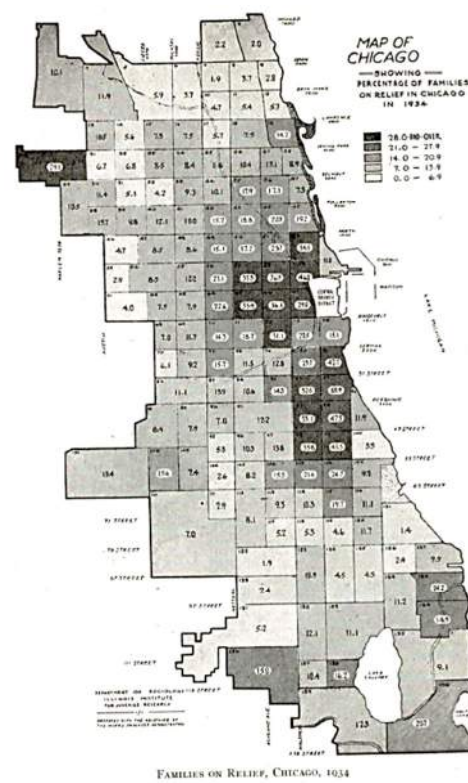
Source : extrait de Shaw et Mc Kay, 1942, p. 25 ; p. 70

Comme Frederic Thrasher (1963 [1927]), ils constatent que les quartiers concentrant les lieux de résidences de jeunes délinquants se trouvent à la périphérie du centre-ville et à côté des zones d'implantation des industries (cartes 1 et 2). Ils produisent différentes cartes mettant en lumière la covariation spatiale de phénomènes voisins : taux d'absentéisme scolaire, de mortalité infantile, de tuberculose, de maladies mentales, etc.

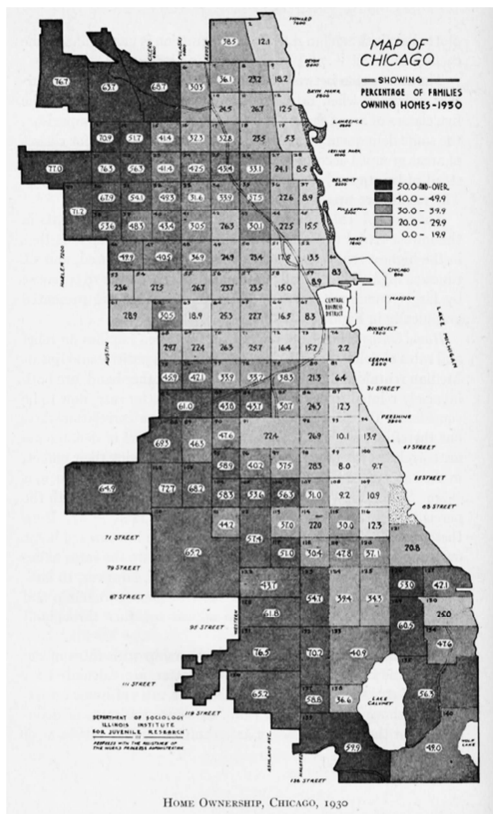
Carte 3. Répartition des chefs de famille selon leur nationalité et leur origine, Chicago, 1930



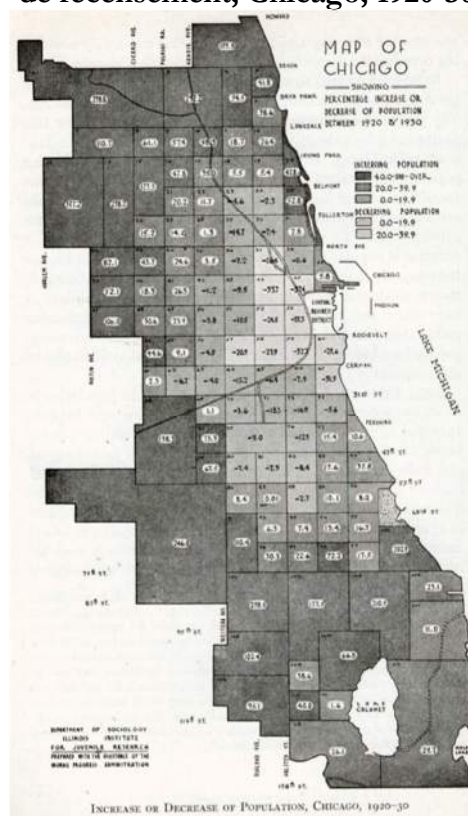
Carte 4. Taux de familles bénéficiant de l'aide sociale par secteur de recensement, Chicago, 1934



Carte 5. Taux de propriétaires par secteur de recensement, Chicago, 1930



Carte 6. Taux de croissance et de décroissance de la population par secteur de recensement, Chicago, 1920-30



Source : extrait de Shaw et Mc Kay, 1942, p. 41 ; p. 34 ; p. 144 ; p. 30

Les cartes 3 à 6 révèlent l'organisation de la ville de Chicago selon un schéma centre-périphérie. Les zones du centre, à proximité des zones industrielles et commerciales où la concentration de résidences des jeunes justiciables est élevée, connaissent une décroissance de leur population, un fort taux de familles bénéficiant de l'aide publique et un faible taux de propriétaires. C'est aussi au centre que s'est formé le ghetto noir, ce qui ne doit pas occulter le fait que la population noire est aussi présente dans d'autres secteurs de la ville, où d'autres groupes « raciaux » prédominent<sup>1</sup>. À l'inverse, les zones périphériques, où la concentration de résidences de jeunes justiciables est faible, connaissent une croissance de leur population, ont un statut économique élevé et sont essentiellement habitées par des Blancs.

D'autres cartes de ce type ont été réalisées plus récemment par des chercheurs travaillant sur d'autres contextes (Stanciu, 1968 ; Ladanyi, 1992 ; Dardel, 2013 ; Morelle, 2013a) ; un atlas de cartographie dynamique permettant de visualiser le taux de détention par État et par Comté aux États-Unis<sup>2</sup> est aussi disponible sur Internet. Ces réalisations ne doivent pas être confondues avec d'autres types de cartographies criminelles, en plein essor, qui permettent de localiser les *hot spots*, c'est-à-dire les hauts-lieux de passage à l'acte (Besson, 2004 ; Cuntly *et al.*, 2007).

Les travaux de Clifford Shaw et Henry Mc Kay (1942) s'inscrivent dans la tradition sociologique de Chicago. Cherchant à objectiver l'origine du comportement délinquant, ils mobilisent la théorie de la désorganisation sociale, initialement développée par William Isaac Thomas et Florian Znaniecki (1918), qui souhaitaient ainsi opérer une distinction entre « désorganisation sociale » et « désorganisation personnelle », puis par Robert E. Park (1925) qui l'inscrit dans son interprétation globale des changements sociaux consécutifs au développement de la grande industrie et aux transformations corrélatives des formes de contrôle social. Pour lui, « c'est probablement la rupture des attachements locaux et l'affaiblissement des contraintes et inhibitions des groupes primaires sous l'influence de l'environnement urbain qui sont largement responsables de la croissance de l'immoralité et du crime dans les grandes villes » (cité par Chapoulie, 2001, p. 257-258). Dans cette perspective, à partir de leurs analyses statistiques et cartographiques, Clifford Shaw et Henry Mc Kay concluent que le statut économique précaire des habitants, la mobilité résidentielle et l'hétérogénéité ethnique de la population dans ces quartiers concourent au relâchement des contrôles sociaux et à l'effondrement des formes traditionnelles de régulation sociale (famille, école, religion, justice, police). Un dernier chapitre basé sur trois récits biographiques leur permet ensuite d'avancer des hypothèses quant au développement et au mode de transmission de valeurs antinomiques (influence du groupe de pairs ou socialisation collective dans laquelle les adultes « criminels » du quartier représentent un modèle, impuissance des familles et des institutions locales à proposer des modèles alternatifs). Ce croisement de méthodes leur permet de prendre en compte deux niveaux d'analyse (individus et collectivités) et d'éviter l'écueil de l'erreur écologique.

Si les travaux de Clifford Shaw et Henry Mc Kay restent une référence dans ce champ de recherche, un certain nombre de critiques et de développements de leur analyse ont été avancés. Ainsi, Edwin Sutherland (1939), après avoir constaté que, dans ces quartiers, seule une partie des habitants s'adonne à des pratiques illégales, développe une théorie de l'association différentielle qui révèle les processus d'apprentissage au fondement des activités délictueuses. D'autres auteurs soulignent la conception normative de l'ordre social implicitement postulée dans les recherches de Clifford Shaw et Henry Mc Kay. William Whyte (2007 [1943]), dans son analyse anthropologique des bandes de jeunes d'un quartier italien de Boston, a ainsi montré que le quartier étudié n'était pas désorganisé, mais présentait une structure d'organisation différente de celle de la société ambiante. Louis Wirth (1928) explique quant à lui la genèse du comportement

---

<sup>1</sup> A noter que Maurice Halbwachs (1979 [1932], p. 300) a produit, dix ans avant Clifford Shaw et Henry Mc Kay (carte 3), une carte de la distribution spatiale des groupes ethniques dans Chicago.

<sup>2</sup> Voir <http://www.justiceatlas.org/> [consulté le 25 septembre 2014] et exemples en annexe 2.



délinquant des habitants du ghetto par l'existence d'un conflit de culture. Les nombreuses analyses en termes de sous-culture délinquante s'inscrivent dans des perspectives théoriques différentes et accordent par là même une importance variable aux milieux dans lesquels se développe cette sous-culture (Sellin, 1938 ; Cohen, 1955). Richard Cloward et Lloyd Ohlin (1960) en proposent une synthèse, appelée théorie des opportunités différentielles, qui appréhende la sous-culture comme une réponse aux frustrations produites par l'inégalité de la structure sociale. Ils distinguent alors trois types de sous-culture associées à trois types de milieux : une « sous-culture criminelle » prenant naissance dans des quartiers relativement organisés et reposant sur une association différentielle, une « sous-culture conflictuelle » qui prend naissance dans les zones de désorganisation sociale dans lesquelles la frustration vécue engendre des conduites désordonnées, agressives et violentes, et une « sous-culture de l'évasion » qui rassemble les individus se trouvant dans une situation d'échec social mais aussi criminel.

Plus récemment, dans un prolongement critique de la théorie de la désorganisation sociale, Robert J. Sampson a développé la théorie de l'efficacité collective. Celle-ci renvoie au principe de « cohésion sociale dans le quartier, combinée avec la volonté des habitants d'intervenir pour l'intérêt commun » (Sampson *et al.*, 1997, p. 918). Ces deux processus sous-jacents (participation des résidents et cohésion sociale, c'est-à-dire confiance mutuelle, relations de bon voisinage et connaissance de son entourage) médiatiseraient la relation entre la composition sociale d'un quartier (statut socioéconomique, mobilité résidentielle, hétérogénéité ethnique) et l'adoption de comportements antisociaux et violents par les individus. Robert Bursik et Harold Grasmick (1993) reprochent quant à eux à la théorie de la désorganisation sociale d'avoir ignoré la dynamique politique, sociale et économique plus large des systèmes urbains dans lesquels les quartiers sont localisés. Ils proposent une théorie dite « systémique » qui prend en considération la capacité du voisinage à exercer un contrôle local en mobilisant les ressources potentielles disponibles à l'extérieur du quartier. On peut enfin citer la théorie ESIOM (pour *Economic Stress-Induced Offender Motivation*) qui insiste sur le « stress économique » (faibles revenus, travail inadapté, difficultés financière durables) et ses effets perturbants sur l'éducation des enfants (Weatherburn, Lind, 2001).

Ces différentes théories révèlent donc l'existence de processus de socialisation associés au milieu résidentiel et soulignent les effets de cette socialisation sur les comportements et les trajectoires des individus. Toutefois, comme cela a été évoqué précédemment, les données pénales rendent moins compte de la délinquance que de l'action des agences de contrôle social. Il est donc nécessaire d'interroger leur rôle dans la production de ces aires de recrutement.

## 1.2.2 Contextes politique et urbain

---

Pour Manuel Ivone P. da Cunha (2008), c'est au niveau même des politiques de répression pénale que s'explique la spatialisation du recrutement de la population féminine incarcérée qu'elle étudie au Portugal : l'accent mis sur la répression du trafic de drogue a ainsi pour conséquence une focalisation sur les habitants de quartiers populaires. Dans cette perspective, certains sociologues appréhendent la concentration géographique des résidences de justiciables comme une conséquence du virage punitif (Carrier, 2010).

### 1.2.2.1 Le virage punitif et la ghettoïsation des prisons aux États-Unis

Les États-Unis, qui constituent une référence sur ce sujet, ont le taux de détention le plus élevé au monde : en 2011, environ 2,3 millions de personnes étaient détenues, soit 752 pour 100 000 habitants (Human Rights Watch, rapport 2012). Cette punitivité extensive est en grande partie due à la « guerre contre la drogue » lancée par Ronald Reagan en 1982. Elle touche essentiellement les Noirs et les Hispaniques (Miller, 1996) et est assimilée par certains auteurs à

un nouveau « Jim Crow », en référence au régime de ségrégation raciale appliqué aux États-Unis entre 1876 et 1964 (Glasser, 1999 ; Wacquant, 2001 ; Davis, 2003 ; Alexander, 2012). Ce modèle politique d'emprisonnement de masse et l'effondrement de l'État providence au profit d'un État pénal (Wacquant, 2010) seraient à l'origine de la concentration sociale et géographique du recrutement de la population carcérale. Ainsi, dans certains quartiers de New-York, plus de 14% des hommes âgés de 20 à 45 ans se retrouvent en prison (Clear, Cadora, 2002), alors qu'à Cleveland et Baltimore certains quartiers voient plus de 18% de leurs habitants masculins absents en raison de leur incarcération (Lynch, Sabol, 2004). Ces quartiers sont aussi affectés par un retour massif d'anciens détenus (Peck, Theodore, 2008) : 54% des anciens prisonniers de sexe masculin libérés à Chicago sont par exemple retournés résider dans 7 des 77 quartiers de la ville (Visher, Farrell, 2005). Il a été estimé que la population que forment les anciens détenus représente 6 à 7 fois celle de la population actuellement emprisonnée. Ce phénomène de « mobilité coercitive » (Clear, 2007), c'est-à-dire les incarcérations et les retours massifs d'anciens détenus originaires des quartiers connaissant un fort taux de détention, est auto-entretenu et amplifié par les réincarcérations des personnes prises dans ce circuit : à Brooklyn environ 40% des détenus libérés qui ont regagné leur quartier ne restent pas plus de trois ans avant d'être à nouveau incarcérés (Kurgan, 2006). Ces quartiers à fort taux de détention sont finalement qualifiés de *million dollars blocks*, en référence aux dépenses faites par les États chaque année pour incarcérer leurs habitants, ces mêmes dépenses n'étant par conséquent pas consacrées à d'autres investissements locaux.

Ce processus de ghettoïsation de la prison est accompagné d'une carcéralisation des ghettos. Loïc Wacquant (2001) montre ainsi que le ghetto a perdu sa fonction économique positive et remplit désormais, comme la prison, une fonction négative de stockage d'une population en surplus. Les institutions communautaires y ont été remplacées par les institutions étatiques de contrôle social, provoquant une précarisation des réseaux relationnels et des stratégies de survie. Dans cette perspective, les enquêtes réalisées par Alice Goffman (2009) ou encore par Todd Clear (2007) soulignent les multiples effets de l'emprise du système policier et judiciaire sur la vie quotidienne des habitants de ces quartiers (perturbations familiales, situations économiques, organisation politique, etc.).

### 1.2.2.2 Et en France... ?

Dans quelle mesure ces réflexions initialement développées aux États-Unis peuvent-elles être mobilisées en France ? La prudence est de rigueur tant les contextes pénaux et urbains diffèrent entre les deux pays. Les chercheurs sont en effet généralement tiraillés entre deux postures : certains postulent une différence radicale entre les deux contextes sociaux, alors que d'autres soutiennent l'idée d'une convergence.

Tout d'abord, le système juridique étatsunien renvoie au modèle accusatoire, alors que le système juridique français correspond à un modèle inquisitoire. Ces deux modèles judiciaires constituent deux conceptions opposées du rôle de la justice : le premier, qui propose une définition procédurale de la justice, considère comme juste ce qui a été contradictoirement débattu et tranché ; le second, dans une vision plus substantielle de la justice, suppose l'intervention d'un tiers (le juge) pour faire émerger le juste. De plus, l'éventail des sanctions pénales aux États-Unis inclut la peine de mort dans certains États, un recours important à la perpétuité réelle ou encore l'usage de sanctions dégradantes tels que les travaux forcés.

Ensuite, l'incarcération est un phénomène moins massif en France qu'aux États-Unis. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, on compte en France 102 détenus pour 100 000 habitants ; ce taux était de 49 pour 100 000 au 1<sup>er</sup> janvier 1975, la population carcérale a ainsi connu un accroissement de

108% alors que dans le même temps, la population générale croissait de 24%<sup>1</sup>. Si l'augmentation de la population carcérale ne s'apparente pas au « boom carcéral » qu'ont connu les États-Unis depuis les années 1970, elle n'en reste pas moins indéniable. De plus, le durcissement répressif depuis les années 2000<sup>2</sup> peut être considéré comme l'émergence d'une nouvelle pénologie entièrement orientée vers la réduction des risques en effaçant la réhabilitation, comme but central de la peine de prison, au profit d'objectifs de rétribution et de neutralisation. Enfin, la « législation de faits divers »<sup>3</sup> qui a marqué la période 2002-2012<sup>4</sup> est signe d'une politisation et d'une médiatisation accrues de la question pénale dans un registre qui privilégie l'émotion. En cela, l'orientation des politiques pénales de ces quinze dernières années pourrait être apparentée à un « virage punitif » tel qu'il s'observe aux États-Unis (Chantraine, 2011 ; Bérard, Chantraine, 2013).

Enfin, la ségrégation urbaine est moins marquée en France qu'aux États Unis. L'existence de ghettos pauvres en France fait l'objet de débats. Un certain nombre de chercheurs refusent tout d'abord tout amalgame entre les cités HLM françaises et les ghettos noirs étatsuniens. Si Loïc Wacquant reconnaît l'existence de facteurs apparents de convergence, il remarque que « l'intensité et l'ampleur de l'exclusion urbaine, son caractère racial, son ancrage historique et, surtout, une logique institutionnelle, une idéologie et des politiques profondément divergentes interdisent l'assimilation hâtive des cités françaises à leurs cousines d'Amérique » (Wacquant, 1992, p. 29). En effet, la couleur de peau est l'opérateur originel et principal de la relégation dans le ghetto américain. D'après cet auteur, celle-ci ne découle pas, comme dans les cités de l'hexagone, du seul manque de capital économique, culturel et social. Il insiste par ailleurs sur la violence quotidienne et l'homogénéité sociale du ghetto américain, alors que les quartiers HLM de banlieue regroupent des populations certes largement défavorisées mais relativement hétérogènes. Enfin, l'investissement de l'État français dans les quartiers en difficulté n'est pas comparable au désengagement de l'État nord-américain dans les ghettos. Cette analyse est toutefois discutée, tout d'abord en raison de l'ancienneté des données sur lesquelles s'appuie Loïc Wacquant pour opérer sa comparaison. Depuis les années 1990, on observerait en effet une intensification du processus de ghettoïsation. C'est ainsi que Didier Lapeyronnie (2008) met au jour les différentes évolutions concourant à produire la « logique du ghetto » dans certains quartiers français, à savoir le renforcement de la ségrégation urbaine et de la discrimination raciale, l'accroissement du chômage et des inégalités sociales, ainsi que le développement d'une organisation sociale construite à partir de normes et de valeurs spécifiques à certains quartiers ségrégués. Cette

<sup>1</sup> Notons que le champ géographique des données de l'administration pénitentiaire et de l'Insee prenait en compte uniquement la France métropolitaine en 1975, alors que celui des données de 2013 englobe les départements et territoires d'Outre-Mer.

<sup>2</sup> Diverses mesures ont en effet participé à l'accélération des procédures pénales, à la désindividualisation des peines et à la transformation progressive du rôle du juge : depuis la loi d'orientation et de programmation pour la justice (2002, Perben I) qui élargit les procédures de comparution immédiate, allonge les délais de détention provisoire, abaisse de 16 à 13 ans l'âge minimal pour un placement en détention provisoire ; jusqu'à la loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs (2007, Dati) qui instaure des peines plancher pour les récidivistes et durcit la réponse judiciaire envers les mineurs délinquants dès 13 ans ; en passant par la loi sur la sécurité intérieure (2003, Sarkozy I), la loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité (2004, Perben II) ou encore la loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales (2005, Sarkozy II).

<sup>3</sup> Préface de Robert Badinter à « L'imposture, dix années de politique de sécurité de Nicolas Sarkozy », contribution de Benoist Hurel, Éric Plouvier, Robert Badinter, Valérie Sagant (*Terra Nova*, 2012).

<sup>4</sup> On a en effet constaté une inflation législative faisant suite à des faits divers : la loi du 12 décembre 2005, consécutive à l'assassinat d'une joggeuse, impose un suivi et un ensemble d'obligations et d'interdictions pour les récidivistes ; la loi du 25 février 2008 sur la surveillance et la rétention de sûreté fait suite au meurtre de deux membres du personnel d'un hôpital psychiatrique par un sortant de prison (Huré, 2012) ; la loi de mars 2010, annoncée après le viol et le meurtre d'une joggeuse, prévoit une sanction en cas de refus ou d'interruption de traitement antihormonaux pour des criminels sexuels ; la série de mesures, mises en œuvre après le meurtre d'Agnès, collégienne violée et tuée par un camarade en 2011, entraînent le placement en Centre éducatif fermé (CEF) de tout mineur soupçonné d'un crime sexuel « particulièrement grave », une évaluation « pluridisciplinaire de la dangerosité » et un accroissement du partage d'informations entre professionnels.

affirmation d'un accroissement de la ségrégation fait cependant aussi débat. Éric Maurin (2004) évoque par exemple un « séparatisme généralisé » avec une homogénéisation sociale des quartiers ; mais Edmond Préteceille nuance ces observations et montre que si l'autoségrégation des classes supérieures s'intensifie, les employés et les professions intermédiaires connaissent quant à elles une ségrégation décroissante : les évolutions de la distribution résidentielle des groupes sociaux apparaissent finalement plus diversifiées que ne le laisse penser la dualisation souvent avancée (Préteceille, 2006). Parallèlement à cette baisse de la ségrégation résidentielle d'origine sociale, on observe toutefois une croissance modérée de la ségrégation des immigrés d'origine africaine (maghrébine, subsaharienne) et turque (Pan Ké Shon, 2009 ; Préteceille, 2009) : dans cette perspective, Nacira Guénif-Souilamas (2006) apparente les quartiers populaires à des « réserves d'indigènes ». Ces approches qui cherchent à objectiver le processus de ghettoïsation peuvent être enrichies par des approches plus subjectivistes de la question : le ghetto renvoie à une représentation exogène, plus ou moins mythifiée (Vieillard-Baron, 1995 ; Stébé, Marchal, 2009 ; Truong, 2012), et à une expérience endogène à laquelle se réfèrent certains habitants. C'est ainsi que l'on peut alors comprendre la « logique du ghetto » décrite par Didier Lapeyronnie comme « une réalité produite par le travail d'adaptation [...] collectif d'une partie de ses habitants à leur isolement et aux conditions sociales, raciales et urbaines qui leur sont faites. A partir des ressources dont ils disposent, ces habitants ont créé des "structures" ou des "institutions" qui permettent de se protéger, d'échapper quelque peu aux blessures infligées par la société. Parmi ces structures, les plus centrales sont la "rue" avec sa culture et son occupation par les "jeunes", la famille, les règles de définition des relations entre les sexes, les formes d'identification raciales qui lient et parfois opposent les individus entre eux » (Lapeyronnie, 2008, p. 11). Michel Kokoreff (2009), dans une analyse croisée des travaux de Loïc Wacquant aux États-Unis et de Didier Lapeyronnie en France, souligne ainsi certaines de leurs convergences analytiques et empiriques : le fonctionnement des services publics, les relations de dépendance vis-à-vis des travailleurs sociaux, la place de l'économie souterraine dans l'ambiance des quartiers, la fonction sociale de la violence, les expériences vécues de l'indignité, du mépris, de l'injustice et du stigmate. L'« expérience du ghetto » transparait aussi dans le rapport aux forces de l'ordre (Boucher, 2009). De nombreux travaux, qui portent moins sur le système judiciaire que sur le système policier, soulignent le renforcement et la diversification des formes de contrôle social dans les quartiers populaires (Boucher, 2003 ; Mucchielli, 2008 ; Rigouste, 2009 ; Fassin, 2011), parfois décrits comme un processus de « militarisation » du maintien de l'ordre qui se rapprocherait ainsi de la carcéralisation des ghettos observée par Loïc Wacquant aux États-Unis.

Si l'on parvient à montrer que l'incarcération affecte spécifiquement les habitants des quartiers populaires, comme aux États-Unis mais dans une moindre mesure, on pourra en conclure que le recours à l'emprisonnement est non seulement l'un des modes de gestion de la frange précarisée de la population, mais aussi l'un des modes d'intervention de l'État dans les quartiers défavorisés où elle réside et qu'en cela la prison participe effectivement à la production de l'ordre urbain. Avant de conclure ce chapitre, il convient d'évoquer le rôle du système pénal et d'interroger l'existence de discriminations territoriales dans le déroulement du processus judiciaire.

### 1.2.3 Processus pénal et territoire

---

Le rôle de la police dans la production du « taux de délinquance » des différentes zones urbaines peut être appréhendé à deux niveaux : le choix du niveau de surveillance dans les différents secteurs, mais aussi l'identification de comportements nécessitant d'être enregistrés et poursuivis comme infractions (Gill, 1977). Sur ce dernier point, quelques recherches menées aux États-Unis ont évoqué l'idée d'une adaptation du comportement des policiers selon le type de quartier dans lesquels ils interviennent (Banton, 1964). Carl Werthman et Irving Piliavin (1967) remarquent que le lieu de résidence est l'indicateur généralement le plus utilisé par les policiers pour repérer les

potentiels contrevenants. Ce processus de contamination écologique, qui fait porter aux habitants des quartiers pauvres la responsabilité morale de leur voisinage, fonctionnerait finalement sur le principe de la prophétie auto-réalisatrice de Robert Merton (1997 [1949]). Dans une analyse quantitative de l'effet de contexte sur les comportements des policiers, Douglas A. Smith (1986) montre que les contrevenants rencontrés dans les quartiers populaires ont un risque plus élevé d'être arrêtés, indépendamment de facteurs tels que le type de crime, la race ou le comportement du contrevenant. Ses « données indiquent que les suspects confrontés à la police ont une probabilité moyenne plus élevée d'être arrêtés dans les quartiers populaires plutôt que dans les quartiers riches. [...] pour un suspect rencontré dans un quartier aisé, la probabilité d'être arrêté est de 7%. La probabilité correspondante dans un quartier pauvre est de 23%. Autrement dit, les suspects rencontrés dans les quartiers populaires ont trois fois plus de risques d'être arrêtés que ceux des quartiers aisés »<sup>1</sup> (Smith, 1986, p. 337-338). Ivan Y. Sun et ses collègues (2008) montrent quant à eux que les pratiques policières coercitives<sup>2</sup> sont plus nombreuses dans les quartiers défavorisés. S'appuyant sur la théorie de la désorganisation sociale, ils avancent l'hypothèse selon laquelle la concentration de crimes et de désordres dans les quartiers socialement désavantagés a pour conséquence un resserrement du contrôle policier. Dans la perspective de la théorie du conflit, ils analysent ce même résultat en considérant que les minorités et les citoyens pauvres ont plus de probabilités d'être soumis à des activités coercitives et au contrôle judiciaire. En France, Fabien Jobard (2006), interrogeant l'existence de discriminations policières en lien avec les territoires d'intervention, a montré que si le territoire autorise à lui seul les interpellations, c'est le statut pénal de la personne (être déjà connu des services de police ou non) qui entraînera un traitement préjudiciel ou non.

Le milieu d'intervention et le milieu résidentiel d'origine des individus semblent donc avoir une incidence non négligeable sur l'attitude des policiers à leur égard. Concernant le fonctionnement de l'institution judiciaire, l'application différenciée de la loi pénale selon les juridictions a été montrée par plusieurs études qui ont ainsi révélé l'existence de « politiques pénales locales » (Pérez-Díaz, 1988 ; Mariette *et al.*, 1995 ; Kokoreff, 2001). Des disparités géographiques s'observent selon le type de contentieux poursuivis et jugés. Par exemple, les quinze juridictions qui traitent le plus de dossiers en matière de conduite en état d'ivresse sont situées en Bretagne ; les poursuites et les condamnations en matière de police des étrangers y sont quasi-inexistantes, mais elles sont surreprésentées dans les juridictions des régions frontalières et des grandes agglomérations urbaines. Si ces divers types de contentieux ne sont pas également répartis sur le territoire français, il semble aussi qu'existent des priorités différentes selon les juridictions. Concernant ces « contentieux d'initiative », qui font l'objet d'une politique systématique de recherches et qui sont rarement signalés par les victimes, la police et le parquet peuvent ainsi décider de définir des priorités et de renforcer les contrôles en ce sens : « même si rien n'interdit de penser que la conduite en état d'ivresse est plus répandue en Bretagne que dans les Bouches-du-Rhône, l'ampleur des écarts 67% du contentieux à Quimper, 3,7% à Marseille indique que les contrôles sont certainement plus fréquents dans la première de ces deux régions » (Mariette *et al.*, 1995, p. 35). Ainsi, en fonction des contingences locales, chaque procureur adopte sa propre stratégie en matière de poursuites. Le rapport global de politique pénale commandé par Élisabeth

---

<sup>1</sup> « The data indicate that suspects confronted by police have a higher average probability of being arrested in lower-status neighborhoods than in higher-status areas. [...] the predicted probability of arrest for a suspect encountered in the highest-status neighborhoods is .07. The corresponding probability in the lowest-status neighborhoods is .23. Put differently, suspects encountered in lower-status neighborhoods run three times the risk of being arrested as offenders encountered in the highest-status neighborhoods. »

<sup>2</sup> Les pratiques coercitives correspondent aux interrogatoires de suspects, à la recherche et à la saisie, aux arrestations, à l'usage de la force et des autres méthodes d'« incapacitation » ou de contrainte par la douleur, à l'utilisation de menottes et à l'usage d'armes à feu. À l'inverse, les actions non-coercitives renvoient à l'assistance physique, à l'information, à l'assistance légale, aux conseils et au réconfort des citoyens, au classement de rapport d'incident et aux actes de défense des citoyens.

Guigou en 2000 remarquait ainsi qu'« à Lyon, les usagers-revendeurs de drogues dures, interpellés pour la première fois, ne sont pas poursuivis en deçà de 20 grammes de produits stupéfiants. A Bastia, le seuil de poursuites est fixé à 50 grammes, tandis qu'il est de 20 grammes à Ajaccio ou de 10 grammes à Gap. Dans les parquets proches des frontières, comme à Lons-le-Saunier, Montbéliard, Vesoul, le seuil de poursuite est très bas (5 grammes), y compris pour le cannabis »<sup>1</sup>. Ces disparités ne sont pas purement idéologiques. Elles dépendent en partie du flux des interpellations pour un contentieux donné et des moyens mis à la disposition de la justice. Toutefois les magistrats disposent d'une certaine marge de manœuvre dans l'interprétation des textes et des circulaires, celle-ci étant d'autant plus large que leurs conditions d'application sont floues. Comparant trois tribunaux en matière de législation sur les stupéfiants, Dominique Duprez, Michel Kokoreff et Monique Weinberger mettent en évidence trois dimensions qui permettent de cerner la disparité des pratiques : les agencements variés entre les logiques institutionnelles en jeu (policière, douanière, pénal, médico-sociale), l'organisation propre des juridictions (certaines mettent par exemple en place des sections spécialisées dans certains types de contentieux), le développement de procédures adaptées au contexte local (recours récurrent à la comparution immédiate, développement de la convocation par officier de police judiciaire, injonction thérapeutique, etc.) (Duprez *et al.*, 2001). Si la disparité des pratiques pénales résulte de multiples facteurs, dans quelle mesure peut-on y voir l'effet de « politiques pénales locales » ? Dans le cadre de la même enquête, Michel Kokoreff (2001) souligne par exemple les caractéristiques de la politique pénale locale en matière d'application de la législation sur les stupéfiants au tribunal de grande instance de Nanterre<sup>2</sup> : il souligne la forte sensibilisation du parquet vis-à-vis de ce contentieux et note la focalisation affichée sur les quartiers d'habitat social (« Notre pain quotidien, c'est le deal de cité », lui explique un magistrat ; ses interlocuteurs estiment que près de 80% des infractions à la législation sur les stupéfiants ont pour théâtre ces quartiers). Toutefois des incompatibilités apparaissent entre ces actions menées à l'échelle micro-locale qui ne font que déplacer les lieux de revente, et celles de démantèlement des trafics à l'échelle départementale<sup>3</sup>. Étant donné la prédominance et l'omniprésence du trafic de cannabis sur le territoire, le rôle de la police apparaît central, au point que certains magistrats du parquet déclarent que « la politique pénale, c'est la police », le parquet ayant alors pour fonction de « motiver la police », en assurant « un bon suivi des dossiers », en se construisant « une crédibilité », en instaurant « un dialogue », et en faisant preuve de « compétence ». Ce qui signifie, en retour, que les décisions du parquet sont tributaires de l'activité des services de police - de nature essentiellement proactive, par opposition à une intervention réactive - qui l'approvisionnent d'un flux continu d'affaires » (Kokoreff, 2001, p. 196). Finalement la disparité des politiques pénales locales, produites par la combinaison de logiques institutionnelles et de logiques d'acteurs, pose un problème d'équité territoriale du fonctionnement de la justice.

Au-delà de ces travaux qui portent sur les disparités de l'activité pénale sur le territoire français, il est aussi possible de se référer à des travaux étatsuniens qui se sont intéressés non pas à l'effet du lieu de jugement sur la décision prononcée mais à l'effet du lieu de résidence d'origine des justiciables sur le jugement qui leur est rendu. John Wooldredge (2007) a ainsi cherché à mettre

---

<sup>1</sup> Cité par Cécile Prieur, « Le premier rapport de politique pénale montre une hausse du traitement accéléré des procédures », *Le Monde*, 20 juin 2000.

<sup>2</sup> Comme le volet qualitatif de ma recherche porte sur la maison d'arrêt du ressort de ce tribunal, je me permets de détailler cet exemple.

<sup>3</sup> Il cite ainsi un magistrat : « On veut faire de l'ordre public avec une politique d'annonce lié au ministère de l'Intérieur pour montrer qu'on nettoie les cités. Du coup, les services de police ont ça en ligne de mire avec des synchronisations avec les maires qui réclament au nettoyage immédiat des cités, donc des effets immédiats. Qu'on nettoie le 92, les maires, ça ne les intéresse pas. Le préfet est plus sensible à ça. Bon, vous avez des sensibilités différentes. Par rapport à tout ça, le procureur fait au mieux ». Cet extrait souligne d'ailleurs le rôle que peuvent jouer les élus en matière d'orientation de cette politique pénale locale, rôle renforcé par la mise en place des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

au jour l'existence d'un effet d'adresse, en lien avec l'origine ethnique du justiciable, sur les peines de prison prononcées. Modélisant le rôle de ces deux facteurs sur le prononcé des peines de prison (incarcération ferme et durée de la peine prononcée) à partir des dossiers de 3 000 criminels condamnés originaires de 1 000 quartiers de villes de l'Ohio, il montre que les personnes condamnées originaires des quartiers défavorisés sont davantage susceptibles de recevoir une peine de prison ferme, alors que l'origine ethnique du justiciable apparaît sans lien avec cette décision judiciaire. A l'inverse, le fait d'être originaire d'un quartier défavorisé est sans rapport avec la longueur de la peine de prison prononcée à l'encontre des condamnés. Jeffrey Shook et Sara Goodkind (2009) montrent quant à eux que les jeunes Blancs résidant dans une banlieue aisée étaient nettement moins susceptibles d'être détenus que ceux résidant dans un centre-ville paupérisé. La même distinction s'observe pour les jeunes Noirs selon leur environnement résidentiel d'origine.

En guise de synthèse de ces différents processus qui concourent à produire l'aire de recrutement des détenus et des justiciables, le travail d'Owen Gill (1977) articule ces diverses approches dans l'étude d'un quartier construit dans l'entre-deux-guerres dans une grande ville du Royaume-Uni : l'approche écologique, qui montre le rôle des politiques d'attribution de logements sociaux et leur participation à la production de la ségrégation urbaine ; l'approche par la sous-culture délinquante, qui analyse les dimensions objectives et subjectives des comportements des personnes résidant dans ce quartier ; l'approche par la réaction sociale, qui analyse l'effet des représentations du quartier et de sa population sur le contrôle social dont ils sont l'objet. Il montre ainsi que le regroupement de « familles à problèmes » a pour conséquence d'accroître la visibilité de leurs difficultés mais aussi de favoriser l'entre soi des adolescents de ces familles souvent nombreuses. Ce processus est ensuite amplifié par les représentations négatives du quartier, produites de l'extérieur et intériorisées par les adolescents qui finissent pas se voir eux-mêmes comme nécessairement « hors la loi ».

## Conclusion du chapitre 1

Le dispositif carcéral constitue un instrument de gestion de la marginalité qui vise à identifier, classer, catégoriser et neutraliser une frange de la population. Ainsi, il participe au maintien voire au raffermissement des frontières de classe dans la structure sociale. L'enfermement est l'expression d'un pouvoir cherchant à s'exercer par l'espace : l'incarcération remplit les fonctions de ségrégation, d'expulsion et de refoulement et s'apparente en cela à une « modification coercitive du peuplement » (Rosière, 2007). Finalement, si la prison est un outil de reproduction des rapports sociaux (Faugeron, 1996), je souhaite montrer que ce maintien de l'ordre social correspond aussi à un maintien de l'ordre urbain par sa focalisation sur les espaces urbains défavorisés d'où est originaire une majorité de détenus.

Ce continuum socio-spatial sera appréhendé au prisme de la socialisation et des rapports résidentiels des personnes qui circulent entre la prison et les zones urbaines qui forment son aire de recrutement. Autrement dit, à l'instar de Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire (1970) et de leur étude sur un quartier d'habitat social, je cherche à prendre en compte les principes expliquant la constitution de la population carcérale avant de proposer une analyse sociologique et géographique des expériences et des trajectoires des personnes séjournant en prison.

## Chapitre 2. Le continuum carcéral au prisme de la socialisation résidentielle

---

Comme je l'évoquais en introduction générale, les études sur la prison tendent à insister sur les discontinuités existant entre l'intérieur et l'extérieur de la prison. Je cherche au contraire dans cette thèse à montrer l'existence d'un continuum carcéral, dont la structure géographique épouse le système de lieux dessiné par les logiques de recrutement et d'affectation des détenus dans les établissements pénitentiaires.

Ce continuum carcéral sera appréhendé à partir des trajectoires et des expériences résidentielles des détenus. Je m'attacherai donc dans un premier temps à analyser les caractéristiques de l'incarcération comme expérience résidentielle. Elle représente en effet autant une expérience de mobilité résidentielle contrainte (mise à l'écart de l'espace de vie habituel) qu'une expérience d'immobilisation pénible (imposition d'un contexte résidentiel assujettissant), et met à l'épreuve les « rapports résidentiels » des détenus, c'est-à-dire les pratiques, les représentations et les relations associées à leur milieu résidentiel (Authier, Lévy, 2002). Le séjour en prison impose donc une reconfiguration des rapports sociaux et du contexte d'habitat : je montrerai que le rapport à l'espace carcéral se structure à différentes échelles (de la cellule à l'extérieur) et qu'il prend une forme variable selon les caractéristiques sociales des personnes. Comme cette expérience s'inscrit dans des trajectoires individuelles, il conviendra de souligner qu'elle est aussi le produit du passé et des projets résidentiels de chacun et s'inscrit ainsi dans un processus de socialisation résidentielle.

Il s'agira de s'interroger sur la spécificité des expériences et des trajectoires des personnes résidant dans l'aire de recrutement de la population carcérale. Dans quelle mesure remettent-elles en question la discontinuité que la prison créerait dans la ville ? Par l'analyse des interactions entre la prison et son aire de recrutement, appréhendées aux échelles individuelles et collectives, les conséquences des logiques sociales et spatiales du peuplement carcéral sur la production de l'ordre social et spatial en prison seront interrogées.

### 2.1 L'incarcération comme expérience résidentielle

Les dimensions du rapport à l'espace peuvent être appréhendées à différentes échelles. L'enquête *Rapports résidentiels*<sup>1</sup> s'est ainsi penchée sur trois principaux contextes de pratiques, à savoir le

---

<sup>1</sup> Cette recherche, dirigée par Jean-Yves Authier, en collaboration avec Bernard Bensoussan, Yves Grafmeyer, Jean-Pierre Lévy et Claire Lévy-Vroelent (Authier *et al.*, 2001), a été réalisée en 1999 pour le Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA), dans le cadre du programme scientifique du Groupement de Recherche (GDR) Socio-Economie de l'Habitat. Elle visait à caractériser les rapports pratiques et symboliques que les habitants entretiennent avec leur habitat, leur quartier et leur ville ; à examiner la manière dont les habitants, dans la réalisation de leurs pratiques, arbitrent entre ces différents types d'espaces ; à saisir les dimensions d'ordre familial, professionnel ou relationnel qui interviennent la structuration des rapports résidentiels ; à examiner l'effet du contexte résidentiel sur



logement, le quartier et la ville (Authier *et al.*, 2001), mais ces analyses peuvent être étendues à d'autres niveaux scalaires, tels que l'immeuble (Lepoutre, 2010). Les rapports résidentiels individuels apparaissent en effet structurés par de multiples seuils distinguant les espaces privés des espaces publics, les espaces familiaux des espaces anonymes, les espaces familiaux des espaces professionnels, les espaces marqués par la « primarité », où s'incarne le sérieux des rôles sociaux et des engagements collectifs, de ceux marqués par la « secondarité », où il est possible de prendre de la distance vis-à-vis de ces rôles et des effets du contrôle social (Rémy, 1999). Soulignons aussi que ces contextes ne forment pas un emboîtement, à l'image des bulles ou des coquilles de privatisation concentriques décrites par Abraham Moles et Élisabeth Rohmer (1998), mais une configuration individuelle de réalités multi-scalaires dont on cherche justement à comprendre l'organisation. Dans cette perspective, il s'agit d'analyser les modalités d'association ou d'exclusion des pratiques réalisées dans ces différents contextes afin d'appréhender les manières dont les individus, par leurs pratiques, leurs représentations et leurs relations sociales, articulent ces réalités. L'enquête sur les rapports résidentiels en quartiers anciens a ainsi révélé l'existence d'une logique de cumul : « la principale ligne de partage se situe beaucoup moins [...] entre ceux qui privilégient leur quartier et ceux qui accordent la préférence aux autres espaces de la ville, qu'entre ceux qui ont des pratiques et ceux qui n'en ont pas. [...] Dans l'ensemble c'est donc bien une forte continuité qui prévaut entre les usages du logement et les usages du quartier, tout comme entre les manières d'habiter le quartier et les manières d'investir la ville. En d'autres termes, les modes de vie des enquêtés tendent globalement à épouser, plutôt qu'à subvertir, le continuum urbain qui relie physiquement ces espaces emboîtés » (Authier *et al.*, 2001, p. 179). Cette logique dépend toutefois des catégories d'habitants (propriétés sociales, démographiques ou culturelles) et des contextes d'habitat.

En effet, les rapports résidentiels participent à la définition des modes de vie et sont en cela socialement construits. Les positions sociales (la situation socioprofessionnelle, le niveau d'instruction, le revenu), la situation familiale et l'âge ont une incidence sur les manières d'habiter et de cohabiter dans son logement, son quartier et plus globalement en ville. Dans les deux premières sections, je préciserai les déterminants culturels et sociaux des rapports à l'espace habité, tels qu'ils ont été révélés dans différentes recherches sur l'habitat, et j'en interrogerai l'efficacité en prison. Comme Pierre Bourdieu (1979) fait correspondre un habitus à chaque classe sociale, certains auteurs distinguent différents « habitus résidentiels », ou « modes d'habiter », regroupant des pratiques et des représentations de l'espace similaires chez une pluralité d'individus partageant une même socialisation (Kaufmann, 1999 ; Cailly, 2004). Dans une dernière section, j'analyserai les modalités d'intériorisation et d'extériorisation des dispositions sociales déterminant la constitution de ces « habitus résidentiels ». Je questionnerai finalement l'inscription de l'expérience carcérale dans ce processus de socialisation résidentielle.

### 2.1.1 Du logement à la cellule

---

Pour appréhender l'appropriation matérielle et symbolique du logement, sont généralement examinés les usages et les régimes temporels d'occupation de l'espace, les modes de qualification ainsi que les aménagements et les transformations qui en sont faits. J'aborderai dans un second temps les modalités d'appropriation de l'espace cellulaire en prison.

---

les pratiques des lieux habités. Pour ce faire, une enquête par questionnaire a été menée dans neuf quartiers anciens centraux, engagés dans un processus de requalification économique et symbolique plus ou moins récent, situés dans cinq villes françaises (Montpellier, Paris, Versailles, Lyon, Montreuil).

### 2.1.1.1 Le logement

Les modèles culturels qui déterminent l'organisation de l'espace domestiques sont liés à la sociabilité (définition du « chez-soi », de l'intime, relation avec les « autres ») et à la famille (rôle masculin-féminin, statut de l'enfant, sexualité). Le premier grand principe qui permet de comprendre l'organisation de l'espace du logement renvoie aux formes culturelles de la sociabilité qui sont à l'origine d'un gradient public/privé. L'espace domestique se compose en effet d'espaces de représentation et d'aires réservées à l'intimité familiale. L'entrée du logement permet ainsi à l'habitant de négocier les relations avec l'extérieur en préservant l'intimité du chez-soi. Le séjour, contraction de la salle à manger (privée) et du salon (public), est non seulement un espace de loisirs et de détente pour tous les membres du groupe domestique mais aussi un espace de réception et donc de représentation exprimant le goût et la position sociale. A l'opposé, la chambre du couple est la pièce intime par excellence, consacrée essentiellement au repos et à la sexualité. Cet axe privé/public commande l'opposition propre/sale (les espaces publics de réception exigent la propreté et l'ordre, les lieux privés acceptent le désordre) et l'opposition espace jour/espace nuit (Haumont, 1976). Le second axe d'organisation du logement se réfère aux modèles de la famille, des rôles masculins-féminins, de la sexualité. Les différentes études recensées par François de Singly (1998) montrent que la hiérarchisation des relations au sein de la famille se conjugue à la hiérarchisation des lieux qui composent le logement : l'espace est ainsi une ressource inégalement distribuée selon les membres du groupe domestique. On distingue donc traditionnellement dans le logement les « espaces des relations entre les conjoints », les « espaces des relations entre les parents et les enfants » et les « espaces de la famille ensemble » (*ibid.*), des lieux féminins tels que la cuisine ou un coin dans le séjour (Haumont, Wintersdorff, 1990) et masculins tels que le bureau ou le garage (Filiod, Welzer-Lang, 1992), ainsi que des lieux associés à la nudité et au corps, fermés à la vue et à l'ouïe des autres membres du groupe domestique (chambre conjugale, salle de bain). La définition des frontières entre espaces privés et espaces publics, souvent peu matérialisée et essentiellement signifiée via des pratiques ritualisées (Ségaud, 2007), varie selon les contextes culturels et sociaux.

L'enquête sur les pratiques domestiques des Français (Bernard, 1992, p. 61-69) a mis au jour les déterminants sociologiques des pratiques du logement et montré l'étroite relation entre les pratiques d'habiter, les revenus et le niveau d'instruction des habitants (ces deux dernières variables étant elles-mêmes fortement corrélées). Les pratiques des personnes qui n'ont pas de diplôme ou un diplôme d'études primaire et un revenu faible s'opposent à celles des personnes qui ont poursuivi des études supérieures et qui ont un revenu élevé. Ces pratiques se distinguent notamment au niveau des équipements culturels et ménagers (moins nombreux pour les premiers que pour les seconds), des activités de loisirs (les personnes les moins diplômées pratiquent peu la gymnastique et écoutent moins de musique que les autres) et de travail (les personnes les plus diplômées ramènent plus fréquemment du travail au domicile), de la flexibilités des usages (on observe peu de déplacements de meubles chez les personnes les moins diplômées), des pièces dans lesquelles les personnes passent le plus de temps (cuisine vs. séjour) et de la gestion de l'espace privé. Yvonne Bernard montre aussi que la pratique d'hébergement diffère selon les catégories socioprofessionnelles : les cadres moyens ou supérieurs hébergent davantage que les agriculteurs, les ouvriers ou les indépendants libéraux. Concernant les visites reçues au domicile, le nombre de personnes qui déclarent ne jamais recevoir, très faible, est sensiblement le même selon les catégories socioprofessionnelles observées. Ce sont les agriculteurs qui protègent le plus leur vie privée ; les cadres supérieurs, au contraire, affichent une très grande ouverture de leur logement.

### 2.1.1.2 La cellule

La cellule est un « lieu à tout faire » : un lieu pour se laver, pour manger, pour dormir, pour laver le linge, pour se distraire, pour écrire à ses proches, pour faire du sport, etc. Bien que le Code de

procédure pénale prévoit l'encellulement individuel, les personnes détenues sont bien souvent, notamment en maison d'arrêt<sup>1</sup>, amenées à cohabiter à plusieurs en cellule. Ces cellules collectives peuvent être appréciées par les personnes qui s'entendent bien avec leur codétenu et mettent en avant l'entraide et la compagnie ainsi apportées. D'autres voient dans cette cohabitation une « double peine », cette proximité forcée rendant impossible la conservation de toute intimité. C'est finalement l'ambivalence qui semble caractériser le rapport à la cellule, « à la fois mini-prison, lieu par excellence d'enfermement et de confinement, mais aussi ultime territoire occupé quotidiennement par le détenu, [qui] forme autant un refuge qu'un lieu de captivité » (Milhaud, 2009, p. 294).

Si les grandes oppositions (parents/enfants, propre/sale, masculin/féminin, privé/public, intérieur/extérieur) auxquelles se conforment les habitants dans l'organisation de leur logement se trouvent chamboulées en prison, habiter une cellule revient-il pour autant à habiter un seul espace ? Dans quelle mesure le placement des objets définit-il des lieux distincts au sein même de l'espace de la cellule ? Quelles caractéristiques individuelles permettent de comprendre les différences observées dans le rapport à la cellule ? Dans quelle mesure la cohabitation en cellule mais aussi les fouilles et les passages fréquents des surveillants rendent-ils difficile, voire impossible, toute intimité ou sentiment de « chez-soi » ? Si l'« on ne peut pas parler d'espace domestique pour un hôpital, une prison, un hôtel ou un internat, parce qu'il n'y a *a priori* pas de lien privilégié entre les personnes qui y cohabitent » (Staszak, 2001, p. 346), qu'en est-il à l'échelle de la cellule ? Quelles sont les différences fondamentales entre les modes d'habiter en cellule individuelle et en cellule collective ? Comment se partage l'espace dans les cellules collectives ? Les personnes partageant une cellule forment un groupe domestique s'éloignant du modèle de la famille : elles ont rarement entre elles de liens de parenté. Ce type de groupe domestique fait donc éclater le découpage usuel entre l'univers du foyer et celui des sociabilités externes. Comme le suggère Olivier Milhaud, peut-on alors apparenter les relations entre co-cellulaires à celles du voisinage dans un immeuble<sup>2</sup> ? A l'inverse, certaines personnes considèrent-elles l'établissement pénitentiaire comme une grande maison dans laquelle la cellule correspondrait à leur chambre ?

### 2.1.2 De la ville à la prison

Le quartier, en tant que « forme d'organisation de l'espace et du temps de la ville » (Lefebvre, 2001 [1967], p. 213), est une « unité sociologique relative » (*ibid.*) pouvant être définie comme un « dispositif pratique dont la fonction est d'assurer une solution de continuité entre ce qui est le plus intime (l'espace privé du logement) et ce qui est le plus inconnu (l'ensemble de la ville ou même par extension, le reste du monde) » (Mayol, 1980, p. 19). Le quartier est constitué d'une multitude de seuils : l'immeuble et ses espaces communs permettant de séparer et de relier les proches voisins, mais aussi les espaces publics et les centres commerciaux de proximité qui jouent un rôle de charnière entre la familiarité du quartier et l'anonymat du reste de la ville. Cette réalité de la vie quotidienne est produite par les pratiques et les représentations des individus qui participent à la définition de ce qui « fait quartier » pour chacun d'eux. L'analyse du rapport au quartier vise donc à déterminer ce que recouvre cet espace pour les habitants, leurs manières de le

<sup>1</sup> Les maisons d'arrêt prennent en charge l'ensemble des personnes prévenues, c'est-à-dire non jugées, les personnes condamnées dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à un an, ainsi que les personnes condamnées à de plus longues peines en attente de transfert pour un établissement pour peine (maison centrale ou centre de détention).

<sup>2</sup> Quelques travaux, consacrés aux personnes vivant sous le même toit sans avoir entre elles de liens de parenté ou d'alliance (les étudiants, les immigrés en foyer, etc.), ont suggéré cette métaphore de l'immeuble au sujet du partage de l'appartement (Authier, Grafmeyer, 1997). En prison, Olivier Milhaud constate que l'appropriation se fait souvent à l'échelle réduite du lit dans les cellules collectives : « en restant extrêmement prudent avec ce type de comparaison, ne pourrait-on pas suggérer que le lit devient en pareils cas, pour le détenu, l'équivalent du logement au sein de son immeuble, plus que de la chambre au sein de l'appartement ? » (2009, p. 293).

qualifier et de le délimiter. Les formes d'inscriptions dans le quartier sont appréhendées à partir des usages des lieux qui le composent et des relations avec le voisinage.

Si la ville est une « combinaison de territoires » (Roncayolo, 1990), ce qui « fait ville » varie de la même manière selon les personnes. Pour Olivier Mongin (2005), l'expérience urbaine renvoie à trois types d'expériences corporelles qui enlacent le privé et le public, l'intérieur et l'extérieur, le personnel et l'impersonnel. Elisabeth Dorier-Apprill et Philippe Gervais-Lambony (*et al.*, 2007) proposent de décliner les « vies citadines » en dix actions ou situations spécifiques : fragmentations, mobiliser, voisiner, bouger-s'ancrer, parler, imprévu-mixité-rencontre, détourner, fêter, flâner, mémoires. Finalement, interroger le rapport à la ville c'est prendre en compte la mobilité spatiale (Lévy, Dureau, 2002), les pratiques non-résidentielles (Dureau, Lévy, 2006) et le rapport aux espaces publics (Joseph, 1998 ; Fleury, 2004). La ville est aussi abordée comme le contexte d'analyse de la concentration ou de la dispersion de certaines pratiques (activités professionnelle, de loisirs) et des réseaux relationnels.

Je mettrai tout d'abord au jour les déterminants sociaux et environnementaux du rapport au quartier et à la ville avant de voir comment ces interrogations peuvent être appliquées à l'espace carcéral.

### 2.1.2.1 Les déterminants sociaux du rapport au quartier et à la ville

France Guérin-Pace (2003), dans son analyse du quartier tel qu'il est vécu par les habitants, montre que la fréquence des déplacements autour du lieu de résidence est plus élevée pour les non-actifs (étudiants, retraités) que pour les actifs. Dans le contexte spécifique des quartiers centraux anciens, on observe au contraire un usage plus important du quartier par les étudiants, les cadres et les professions intellectuelles supérieures (c'est-à-dire aussi les individus les plus diplômés) que par les retraités, les ouvriers et les employés (Authier *et al.*, 2001, p. 144). Ces observations divergent partiellement en raison non seulement des types de quartiers intégrés à l'analyse mais aussi de la définition de l'usage du quartier : cheminements des habitants autour du logement dans le premier cas ; indice synthétique comprenant les soirées passées dans le quartier, la fréquentation des bars, les activités du temps libre, les commerces fréquentés, la fréquentation des jardins publics dans le second cas.

L'analyse des relations de voisinage selon les caractéristiques socioprofessionnelles des ménages montre que les cadres voient plus que les autres salariés. Le maintien, quel que soit le mode de logement, d'une hiérarchie « cadres - professions intermédiaires - employés » semble ainsi indiquer que « les relations de voisinage, [...] font partie des biens rares dont l'accès est d'autant plus aisé qu'on dispose de plus de ressources (au sens large du terme) » (Héran, 1987, p. 47). Les relations de voisinage des diverses catégories sociales ne se distinguent pas seulement par des différences d'intensité, mais aussi par des différences de contenu. La sociabilité plutôt « mondaine » des cadres, qui invitent leurs voisins à domicile, sont invités par eux ou sortent avec eux, s'oppose à la sociabilité plus « pragmatique » des ouvriers qualifiés, techniciens ou artisans, qui rendent plus volontiers service mais invitent relativement peu de voisins à entrer chez eux.

Au-delà des différenciations sociales, il apparaît que la situation familiale, le statut résidentiel et le genre interviennent dans les pratiques et représentations du quartier. France Guérin Pace (2007) montre que le quartier est particulièrement investi affectivement par les personnes immigrées qui reconstruisent un ancrage local au sein du lieu d'accueil mais aussi que l'expression d'un regret du quartier en cas de déménagement est renforcée par le fait d'y être propriétaire. Dans les quartiers anciens centraux, Yves Grafmeyer (Authier *et al.*, 2001, p. 108) constate que les femmes centrent un peu plus leurs relations de voisinage sur l'immeuble. Il y voit une confirmation de la division traditionnelle des rôles entre les sexes : aux femmes, les relations qui touchent à la vie du foyer ; aux hommes, les relations plus extérieures. Dans le cadre de la même enquête, Jean-Yves Authier souligne que les femmes regretteraient plus que les hommes de quitter leur quartier de résidence

en cas de déménagement (*ibid.*, p. 138). Globalement, au sein de la population interrogée, les hommes ont proportionnellement un usage plus élevé de leur quartier que les femmes (*ibid.*, p. 144).

A l'échelle de la ville, Jean-Claude Kaufman (1999, p. 10), à partir d'une synthèse de travaux réalisés sur la mobilité et les modes de vie, décrit trois idéaux-types de modes de vie résidentiels. Le mode de vie « citadin », caractérisé par son inscription dans le quartier de résidence est adopté par les jeunes et les ménages sans enfants : il est associé à une localisation résidentielle en ville-centre et est axé sur l'usage des moyens de transports de proximité. Le mode de vie « californien » (ou rurbain) se caractérise par un fort investissement de la sphère privée : il est associé aux familles avec enfants et à des localisations résidentielles périurbaines. Marqué par son inscription dans un espace de vie relativement étendu, ce mode de vie implique un usage intensif de l'automobile. Le mode de vie « métropolitain », caractérisé spatialement par l'inscription dans un réseau de villes et le recours fréquent aux modes de transports rapides (TGV, avion), est associé à des localisations résidentielles dans des lieux très accessibles et une faible motorisation : ce mode de vie, valorisé parmi les élites, décrit une prépondérance du travail sur les autres sphères de la vie quotidienne. Dans la même logique, Laurent Cailly, qui s'est attaché à analyser « les systèmes de goûts et de valeurs engagés dans les processus de territorialisation de l'espace, c'est-à-dire dans la description, la qualification, l'évaluation ou encore la légitimation des lieux de vie » d'agents hospitaliers (Cailly, 2004, p. 299), distingue un habitus caractéristique de la fraction supérieure et « cultivée » des classes moyennes et un habitus populaire. Ces typologies, qui embrassent toutes les dimensions incluses dans la notion de rapports résidentiels, paraissent quelque peu caricaturales du fait de leur visée globalisante. La figure du citadin cosmopolite et nomade dépourvu de toute attache avec son quartier de résidence ainsi que celle des classes populaires ancrées voire enfermées dans la proximité ont en effet été largement remises en question (Authier, 2002 ; Fol, 2009). Elles soulignent toutefois que les rapports résidentiels s'inscrivent effectivement dans des rapports sociaux. Les positions sociales (la situation socioprofessionnelle, le niveau d'instruction, le revenu) et l'âge influencent les manières de pratiquer la ville, qu'il s'agisse des types d'activités réalisées, des lieux fréquentés ou des manières d'y accéder. Les mobilités ont par ailleurs un caractère distinctif et culturel : les lieux urbains sont en effet porteurs d'une valeur symbolique et ne sont attractifs que pour les groupes sociaux ayant les capitaux sociaux, économiques et culturels leur permettant de s'y projeter.

### 2.1.2.2 Ségrégation et rapports résidentiels

Dans quelle mesure le contexte résidentiel a-t-il des effets sur les rapports résidentiels des habitants ? Cette interrogation s'inscrit dans un débat plus large sur les « effets de lieu » (de « contexte », de « milieu », de « quartier » ou les *neighborhood effects*). Des éléments de réponse ont été apportés par des recherches de nature économétrique réalisées aux États-Unis et en France. On se concentrera ici sur la façon dont la littérature a abordé cette question de manière moins restrictive d'un point de vue thématique, analytique et méthodologique. C'est ainsi que Jean-Yves Authier (2007) distingue trois principales contributions à l'analyse des effets de quartier dans la littérature française.

La première porte sur les variations locales des manières d'habiter et de cohabiter des individus. Dans quelle mesure le contexte résidentiel (sa localisation, sa composition sociale, la morphologie de son habitat, son histoire, ses équipements, etc.) a-t-il un effet sur la manière d'y habiter ? Dans la recherche sur les rapports résidentiels en quartiers anciens (Authier, *et al.*, 2001), les effets de contexte sont décomposés en trois dimensions. L'effet de structure résulte d'abord de « l'agencement local des propriétés individuelles et des ménages qui composent les populations des différents quartiers étudiés » (*ibid.*, p. 184). Dans un quartier où réside par exemple une majorité de cadres et de professions intellectuelles, on observera des pratiques qui leur sont caractéristiques, à savoir un rapport élevé à leur quartier. L'effet de site tient ensuite à « la

morphologie spatiale des quartiers, à leur situation, à leur image, à leur histoire », ainsi qu'à leur « offre en matière de commerces, d'équipements, d'activités ou d'espaces distractifs » (*ibid.*). Dans cette perspective, des quartiers situés en périphérie ou en centre-ville entraîneront des ajustements de pratiques de la part de leurs habitants (quant aux lieux de leur sortie, à leur propension à recevoir de la visite, etc., en raison des contraintes de distance au centre). De même, les définitions du voisinage, recueillies dans l'enquête *Contacts entre les personnes*<sup>1</sup>, apparaissent fortement structurées par les types d'habitat et de logement : à mesure que l'habitat se densifie, l'aire de voisinage perçue se rétrécit. Dans les sites les plus denses, l'immeuble est la principale unité de référence, alors que les résidents en habitat dispersé élargissent souvent l'aire de voisinage au village tout entier. Si l'on prend en compte les variations sociales des définitions recueillies, on peut constater que « plus on a de voisins au sens physique du terme, moins on se reconnaît de “voisins” et moins on “voisine” » (Héran, 1987, p. 45). Enfin, l'effet de composition renvoie à l'idée selon laquelle l'agrégation dans les quartiers de catégories inégalement représentées encourage ou au contraire restreint les relations et les pratiques des habitants. Des dynamiques sociales locales peuvent ainsi expliquer qu'une catégorie de population adopte des comportements qui ne soient pas caractéristiques de sa catégorie sociale : les employés et les ouvriers, qui se caractérisent par un faible investissement dans leur quartier, verront par exemple celui-ci s'intensifier si la norme locale de leur environnement résidentiel est à la participation à la vie du quartier. Cette norme locale peut être imposée par un groupe social en particulier qui « donne le ton » et « impose ses normes à la communauté » (Chamboredon, Lemaire, 1970, p. 6). La composition sociale de l'espace résidentiel facilite ou au contraire limite l'établissement de relations de voisinage. Pour Nicole Haumont (1986), une homogénéité sociale minimale et un accord sur les modalités de contrôle de l'espace résidentiel est nécessaire pour que des relations de voisinage soient intenses. Claire Bidart (1988, p. 633-634), qui étudie les sociabilités des individus en montrant leur détermination par les caractéristiques des contextes de résidence et les facteurs individuels (âge, position dans le cycle de vie, niveau de diplôme), identifie dans les quartiers Nord de Marseille des « espaces d'habitat porteurs de sociabilités spécifiques » : le « quartier-village ouvrier », marqué par une sociabilité collective spontanée très importante ; la « cité-village », plus fermée, mais marquée par une sociabilité collective importante ; la « copropriété », surtout marquée par la sociabilité organisée des associations de copropriétaires et les « cités de passage », espaces à faible sociabilité. Il apparaît ainsi que la nature même du quartier agit sur la sociabilité au quartier.

La deuxième contribution à l'analyse des effets de quartier dans la littérature française examine les processus de socialisation associés au quartier et les effets de ces processus de socialisation résidentielle sur les pratiques et les trajectoires des individus. Comme cela sera largement évoqué dans la section 2.1.3.2, les milieux résidentiels habités par le passé sont des cadres socialisateurs qui participent plus ou moins à la structuration des visions du monde, des styles de vie et des trajectoires.

Une dernière approche des effets de quartier analyse le « recours au quartier » et ses éventuels « effets identitaires ». L'étude d'Emmanuelle Santelli (2007), comme celle de Stéphane Beaud (2003), souligne ainsi les effets identitaires du quartier chez les jeunes issus de milieux populaires qu'elle a suivis. Selon leur degré d'investissement dans les sociabilités locales, ces jeunes sont amenés à rencontrer des difficultés pour s'insérer dans des milieux sociaux situés à l'extérieur de cette matrice protectrice que constitue pour eux leur quartier. Ressource relationnelle, symbolique et identitaire pour la plupart, le quartier peut devenir une contrainte pour certains : « faute de ressources matérielles et symboliques, le repli sur le quartier s'impose comme une évidence. Cette

---

<sup>1</sup> Enquête Insee/Ined réalisée en 1983 visant à étudier les relations qu'entretiennent les Français avec les personnes ne faisant pas partie de leur ménage : parenté, voisins, relations de travail, etc., afin de tenter une approche descriptive de la sociabilité des français.

situation subie accroît leur sentiment de relégation et de frustration car ils ne disposent ni de l'argent nécessaire, ni des codes qui leur permettraient de se sentir à l'aise, de passer inaperçus [à l'extérieur du quartier] » (Santelli, 2007, p. 191). Les habitants des quartiers situés en Zone urbaine sensible (ZUS) sont les plus nombreux à situer leur lieu de vie à l'échelle du quartier, c'est-à-dire à déclarer un sentiment d'appartenance à cette échelle (Guérin-Pace, 2007). Hélène Jacquemin (2005) explique cela par le fait que « les banlieues de relégation font souvent naître chez leurs habitants un fort sentiment d'appartenance, à la fois par le sentiment d'exclusion et d'abandon qui s'y développe et par la stigmatisation qui résulte du regard des autres habitants de la ville et des politiques municipales développées à l'échelle du quartier ». Ces observations viennent confirmer les résultats d'autres travaux ayant montré que le quartier peut être explicitement mobilisé par les individus et ainsi produire des effets identitaires compensatoires (Benoît-Guilbot, 1986 ; Chicoine, Rose, 1998 ; Collet, 2008).

Ces différents exemples montrent que l'environnement résidentiel peut avoir des effets sur les sociabilités et les manières d'habiter et de cohabiter des individus. Si le contexte résidentiel a des effets, ceux-ci ne sont ni mécaniques, ni uniformes, ni autonomes. Ces effets ne s'exercent pas indépendamment des propriétés sociales des individus ni de leur socialisation et ne peuvent se comprendre qu'à partir de la structure sociale (Rémy, 1975).

### 2.1.2.3 La prison : ville close ou envers de la ville ?

Comme le souligne Olivier Milhaud, l'architecture carcérale n'est pas isolée des grands mouvements architecturaux : « du 18<sup>ème</sup> siècle, elle semble retenir l'idée de distribution fonctionnelle des espaces, du 19<sup>ème</sup> l'importance de la composition d'ensemble qui doit être la plus lisible possible, du 20<sup>ème</sup> siècle et de l'architecture moderne, pas le plan libre trop peu lisible, mais les jeux de lumière » (Milhaud, in Genepi, 2010, p. 71). Cette évolution conjointe de l'architecture carcérale et de l'urbanisme transparait notamment au travers du courant hygiéniste qui a transformé les prisons françaises du 18<sup>ème</sup> siècle afin qu'elles soient aérées, éclairées et approvisionnées en eau (Dufresne, 1995 ; Doulat, 2001). On pense aussi aux théories fonctionnalistes qui ont présidé la conception de certains espaces urbains et de l'espace carcéral. Les principes de construction des établissements pénitentiaires produits depuis les années 1960 s'inscrivent pleinement dans le Mouvement moderne : béton armé, traitement des façades, organisation et éclairage des couloirs internes. Le plus célèbre d'entre eux, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, a d'ailleurs été réalisé par Guillaume Gillet, auteur d'un certain nombre de grands ensembles, dont l'ensemble d'habitations des Blagis à Bagneux, la Zone à urbaniser en priorité (ZUP) des Trois Ponts à Roubaix ou encore la ZUP n°1 à Marseille (Rosenstiehl, Sartoux, 2005, p. 74-86). Dans la même veine, Guy Autran<sup>1</sup>, architecte de prisons, promeut le concept de « rue » pour qualifier les couloirs, qui n'est pas sans faire écho aux « rues intérieures » développées par Le Corbusier dans ses « villages à la verticale ».

Cette analogie de la prison comme « ville close » correspond à une évolution profonde de l'architecture carcérale. Grégory Salle montre, à partir d'une analyse de trois rapports produits par des commissions spéciales entre 1974 et 1996, que les préoccupations officielles sont graduellement passées « d'un impératif d'inclusion de la prison dans la ville à la projection d'une prison comme ville » (Salle, 2012, p. 88). Le programme 4 000, achevé fin 2004, entérine définitivement cette tendance comme le confirme cette déclaration d'une ancienne directrice de l'Administration pénitentiaire : « cette typologie de "petite ville" permet au détenu d'être en relation avec toutes les fonctionnalités qu'il trouverait à l'extérieur pour s'éduquer, se faire soigner, travailler ou exercer une activité culturelle, religieuse ou sportive, s'il le désire. Puisque

<sup>1</sup> Entretien avec Guy Autran, architecte de prisons :

<http://www.cyberarchi.com/actus&dossiers/entretiens/index.php?dossier=82&article=411> [consulté le 25 septembre 2014].

L'on retrouve en prison les fonctions inhérentes à la ville, pourquoi ne pas les organiser de façon comparable ? » (Martine Viallet, citée par Milhaud, 2009, p. XIV). On observe d'ailleurs une évolution du modèle urbain sur lequel s'appuie la conception de l'espace carcéral : si les architectes optaient dans les années 1990 pour des bâtiments structurés autour d'une centralité fonctionnelle, il semble que l'accent soit aujourd'hui mis sur une représentation de la ville-mosaïque, avec ses quartiers fonctionnant de manière quasi-autonome<sup>1</sup>. Le vocabulaire urbanistique (« place », « hébergement », « habitat », « espace privé », « rue », etc.) mobilisé pour décrire l'organisation interne participe finalement du projet de normalisation de l'institution pénitentiaire.

Malgré tout, ces références à la ville dans la conception d'un établissement pénitentiaire ne doivent pas occulter le fait que, si la prison ressemble à une ville par les fonctions qu'elle remplit, l'urbanisme est absent de sa conception. En effet, l'architecture carcérale se caractérise par la continuité du bâti, des unités fonctionnelles (cellule, atelier, cour de promenade) formant chacune une prison dans la prison et des couloirs conçus non pas comme des lieux de promenade pour les détenus mais comme le lieu de travail des surveillants (Demonchy, 2004). L'aménagement de l'espace carcéral répond donc avant tout à un impératif sécuritaire : l'espace carcéral n'est pas pensé comme un espace de jouissance mais comme un instrument de contrainte et de contrôle.

Pour autant, la conception d'un espace ne prédétermine pas totalement les usages qui en sont faits : une absence d'urbanisme (d'espace conçu comme un espace urbain) n'implique pas nécessairement une absence d'urbanité (ce qui fait le caractère urbain des espaces). On peut ainsi suivre la voie ouverte par Michel Agier (1999) : dans la ville formelle, qu'il décrit comme une « non-ville » faite de formes et de politiques de ségrégation qui divisent et séparent les espaces et les mondes sociaux urbains, il montre l'invention d'une « ville bis » produite par les pratiques des citoyens opérées dans les creux et les marges de l'espace urbain.

En prison, les pratiques de l'espace hors-cellule s'avèrent extrêmement contraintes par l'emploi du temps et le régime de détention. S'il est possible, par moments et dans un périmètre strictement délimité, de se déplacer « librement » dans les centres de détention<sup>2</sup>, les déplacements ne sont permis qu'à certaines conditions en maison d'arrêt et en maison centrale<sup>3</sup>, sous surveillance et dans le but de se rendre à un endroit précis (parloir, promenade, service médical, etc.). En cela, le personnel pénitentiaire possède un pouvoir extrêmement prescriptif sur l'espace carcéral et détermine en grande part le champ des pratiques possibles et des espaces accessibles.

Avec la cellule, la promenade représente un lieu central dans le quotidien d'une majorité de personnes incarcérées et est une ressource venant pallier les contraintes de l'enfermement : elle permet de s'aérer et de vaincre l'isolement. Lieu de confrontation avec le reste de la population carcérale, une grande part de la sociabilité carcérale s'y développe mais c'est aussi un lieu dans lequel s'exercent violences et règlements de compte.

Finalement, c'est encore l'ambivalence qui caractérise l'espace carcéral tel qu'il est expérimenté par les personnes détenues : la zone de détention est composée de « lieux d'oubli du monde

---

<sup>1</sup> Le cahier des charges du programme 4 000 incite le développement d'une vie de quartier (dans lequel vivent 200 détenus en moyenne) grâce à l'installation dans chacun d'eux d'une annexe de la bibliothèque, d'une salle d'activité, d'une salle de sport, d'une salle de classe et de laveries.

<sup>2</sup> Les centres de détention prennent en charge les personnes condamnées dont le reliquat de peine est supérieur à un an et qui sont considérés comme présentant les « meilleures perspectives de réinsertion » : « les centres de détention comportent un régime principalement orienté vers la réinsertion sociale et, le cas échéant, la préparation à la sortie des condamnés » (Article D72 du code de procédure pénale).

<sup>3</sup> Les maisons centrales prennent en charge les personnes condamnées les plus « sensibles », généralement condamnées à de très longues peines et/ou jugées « dangereuses » : « les maisons centrales et les quartiers maison centrale comportent une organisation et un régime de sécurité renforcé dont les modalités internes permettent également de préserver et de développer les possibilités de réinsertion sociale des condamnés » (Article D71 du code de procédure pénale).



carcéral, fréquentés pour passer le temps (travail en atelier, en cuisine ou dans les couloirs, salles d'activités, salles de sport et stade), des lieux difficiles à s'approprier pleinement, comme la cellule (surtout si elle est partagée avec un codétenu), des lieux redoutés comme la promenade ou la cellule disciplinaire, et enfin des lieux ambivalents comme le parloir » (Milhaud, 2009, p. 322). Ces pratiques des différents lieux et les significations qu'ils revêtent varient donc selon des critères individuels qu'il reste à déterminer. Quelles différences observe-t-on en termes de mobilité et d'accès à l'espace carcéral ? Quelles sont les caractéristiques sociales permettant de comprendre les différences interindividuelles dans le rapport aux différents espaces de la détention ? Dans quelle mesure le rapport aux surveillants et aux autres détenus influence-t-il les pratiques et les espaces valorisés ou au contraire évités ?

### 2.1.3 La socialisation résidentielle à l'épreuve de l'incarcération

La socialisation est « l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit - on dira aussi "formé", "modelé", "façonné", "fabriqué", "conditionné" - par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert - "apprend", "intériorise", "incorpore", "intègre" - des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement », autrement dit c'est « la façon dont la société forme et transforme les individus » (Darmon, 2006, p. 6). Comme le soulignent Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, l'espace habité au cours de la vie contribue à fonder pratiquement les dispositions, les manières d'être et les styles de vie, mais aussi symboliquement les représentations et les perceptions du monde. Ainsi, « ce qu'est tout agent social, il le doit en partie au cadre spatial, et donc indissolublement social, dans lequel il a été formé et dans lequel il a vécu » (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1988, p. 123) : les expériences liées aux espaces de l'existence, au même titre que les expériences liées au milieu familial, au milieu scolaire ou professionnel, participent du processus de socialisation.

Deux approches de la socialisation résidentielle peuvent être distinguées. La première consiste à analyser l'évolution des rapports résidentiels au fil de l'histoire de vie des individus. La seconde s'intéresse plus spécifiquement à l'empreinte des expériences passées sur les pratiques et représentations présentes de l'espace. On s'interrogera alors sur l'inscription de l'expérience carcérale dans les histoires résidentielles et sur l'influence des expériences passées sur les manières d'habiter et de cohabiter en prison.

#### 2.1.3.1 Expérience résidentielle et cycle de vie

La socialisation est un processus qui s'inscrit dans divers « régimes de temporalités » (Dubar, 2004), parmi lesquels le temps biographique (Leclerc-Olive, 1998) est central. La plupart des travaux soulignent ainsi la force formatrice des années de l'enfance et de l'adolescence. Dans cette perspective, Peter Berger et Thomas Luckman (1966) distinguent la socialisation primaire et la socialisation secondaire : la première renvoie à l'immersion des individus dans des relations intériorisées comme un « monde vécu » et une « réalité signifiante » ; la seconde correspond à l'intériorisation de « sous-mondes institutionnels spécialisés » par des individus déjà socialisés. Cette approche repose donc sur l'hypothèse selon laquelle la socialisation n'est jamais complètement terminée (Dubar, 2002). Dans le contexte actuel, où les formes de socialisation sont précocement plurielles et où la socialisation secondaire est loin de se résumer à une socialisation professionnelle, certains auteurs proposent de dépasser cette définition de la socialisation à deux dimensions. Louis Chauvel (2003) propose par exemple d'introduire le concept de « socialisation transitionnelle », pour rendre compte de la phase intermédiaire entre les socialisations primaire et secondaire. D'autres privilégient une analyse de l'articulation des « multiples socialisations successives corrélatives de ruptures de vie, de chocs biographiques, de bifurcations » (Marchal, 2009, p. 428).

Parmi les facteurs sociaux participant à la différenciation des rapports résidentiels, l'âge joue un rôle important. Les travaux menés sur l'espace de vie des enfants sont désormais nombreux (Lehman-Frisch, Vivet, 2011). Ils s'attachent à étudier leurs conditions de logement (Pirus, 2005), notamment en cas de séparation des parents (Corpart, 2005 ; Neyrand, 2005) et montrent que ce lieu est central dans la construction de leur identité, dans la définition des relations de pouvoir avec les adultes et dans leur appréhension des limites entre l'intérieur et l'extérieur. D'autres travaux se sont penchés sur leur rapport au quartier, leur mobilité (Depeau, 2008) ou encore leur rapport à certains lieux caractéristiques de cette étape du cycle de vie comme la cour d'école (Delalande, 2001). Ces travaux soulignent l'importance de la dimension spatiale de la socialisation, « l'espace n'est pas seulement un facteur ou une variable mais bien le "foyer" des expériences socialisatrices » (Danic *et al.*, 2010, p. 101). De même, les travaux analysant le rapport à l'espace des adolescents montrent que leurs pratiques et leurs représentations diffèrent selon leur lieu de résidence et leur environnement social et culturel, et que, dans une logique d'autonomisation en matière de mobilité, l'espace des pratiques quotidiennes tend à s'élargir avec l'avancée en âge (Kokoreff, 1996 ; Ménard, Zucker, 2007 ; Oppenheim, 2011 ; Devaux, 2013).

L'effet de l'âge sur certaines des dimensions constitutives des rapports résidentiels a ensuite été souligné dans divers travaux portant sur les adultes. Cette variable intervient par exemple dans l'évolution de l'ouverture du logement (Bernard, 1992 ; Forsé, 1993) et dans l'attachement au quartier (Guérin-Pace, 2007). Analysant conjointement les effets de la profession, de l'origine sociale et de l'âge, Yvonne Bernard (1992, p. 67) constate que ce dernier facteur a une influence déterminante sur les pratiques domestiques mais qu'il n'abolit pas les différences liées à l'appartenance sociale. Il apparaît qu'à âge égal, on observe des différences sensibles entre les groupes sociaux, que l'effet de l'âge varie selon les catégories sociales (il est plus faible chez les ouvriers ou pour une partie des employés), que le seuil à partir duquel on change ses pratiques en fonction de l'âge n'est pas le même pour tous les groupes sociaux et que le fait d'appartenir à la classe d'âge des plus de 60 ans homogénéise les comportements et tend à amoindrir les différences sociales (même s'il existe un vieillissement à deux vitesses, les classes sociales aisées vieillissant moins vite que les autres).

Les données, qui montrent l'existence d'un effet de l'âge sur les rapports résidentiels, décrivent à un moment donné des personnes d'âges différents et non pas les changements que connaîtrait une même personne au cours de sa vie. Les évolutions liées au cycle de vie peuvent cependant être observées dans les situations de changements de logement ou de statut résidentiel et plus globalement dans les moments de transitions biographiques.

Dans cette perspective, des travaux ont par exemple été menés sur les déménagements causés par une rénovation urbaine (Coing, 1966), une migration (Dubucs, 2009), une décohabitation familiale (Maunaye, 2007) ou encore un passage à la retraite (Cribier, 1994). Les transitions biographiques (une séparation ou un divorce, le départ d'un enfant, le décès d'une personne, une mise en ménage, un mariage, la naissance d'un enfant, l'accueil d'une personne pour une longue durée, etc.) sont autant de moments et d'évènements susceptibles de modifier les rapports résidentiels. Par exemple, la décision d'accéder à la propriété est fortement liée à la constitution d'une famille : elle suit de près le calendrier des naissances (Bonvalet, 1990). De même, la naissance d'un enfant est l'évènement le plus étroitement lié aux travaux de transformations dans le logement qui permettent ainsi d'adapter l'espace domestique aux différentes étapes de la vie familiale (Authier *et al.*, 2001, p. 64 ; Faure, 2009). Le divorce soulève la question de la répartition des biens conjugaux, dont le logement (Antony, 1989 ; Le Gall, 2005). Il a aussi été observé avec le divorce, une modification de la frontière entre l'intérieur et l'extérieur du foyer domestique, une dispersion des espaces dans lesquels se déploient la vie familiale et une confusion des relations domestiques et des relations avec les parents et les beaux-parents (Buisson, Mermet, 1990). A une autre échelle, Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad, dans leur étude sur le regroupement de populations paysannes pendant la guerre d'Algérie, ont montré que ce

déplacement brutal de populations dans des espaces qui ont été pensés pour les contrôler, provoque une très forte déstabilisation de leurs pratiques qui n'ont dès lors plus rien de traditionnelles (Bourdieu, Sayad, 1964). Toutefois, le changement résidentiel, en tant qu'« épreuves de l'habiter » ou « atteinte à l'identité habitante » (Serfaty-Garzon, 2003a, p. 213), peut entraîner non seulement des modifications des rapports résidentiels mais aussi des résistances de certaines pratiques et représentations de l'espace.

A noter enfin que le temps biographique intervient dans la structuration des rapports résidentiels au travers du rapport au futur et aux espaces à venir des individus. On peut en effet considérer que les rapports résidentiels, comme tout comportement socio-démographique et économique, sont influencés par la perception des futurs possibles : « l'enchaînement des événements ne s'explique pas seulement par les événements réalisés ou réussis, mais aussi par les événements voulus, dont la réalisation a échoué, et d'autres dont la réalisation est encore espérée » (Bocquier, 2006, p. 240). Les espaces projetés et les chances inégales d'y accéder participent donc de l'expérience résidentielle. Comme le constatent Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire, pour comprendre les variations des opinions sur un contexte résidentiel (en l'occurrence un grand ensemble), « il faut prendre en compte les contraintes objectives qui, pour chaque groupe, définissent le possible et l'impossible en matière de logement. La signification de l'habitat et des proximités spatiales qu'il impose est fonction de la trajectoire sur laquelle il s'inscrit pour chaque groupe » (Chamboredon, Lemaire, 1970, p. 12). Les rapports résidentiels n'ont donc de sens que par rapport aux ressources et contraintes objectives qui dessinent à un moment donné l'espace des possibles.

### 2.1.3.2 La socialisation résidentielle, au croisement des expériences passées, présentes et à venir

Dans une perspective compréhensive, l'analyse de la socialisation cherche à comprendre comment chaque individu opère des ajustements plus ou moins conflictuels entre ce qui lui a été transmis par son milieu d'origine et ce qui lui est proposé ou imposé par les diverses situations sociales qu'il est amené à rencontrer au cours de sa vie (Grafmeyer, 2005 [1995], p. 90). L'expérience résidentielle, comme toute expérience, est ainsi « le point de rencontre des expériences passées individuelles qui ont été incorporées sous forme de schèmes d'action (schèmes sensori-moteurs, schèmes de perception, d'évaluation, d'appréciation, etc.), d'habitudes, de manières (de voir, de sentir, de dire et de faire) et d'une situation sociale présente » (Lahire, 1998, p. 117). Il s'agit alors d'analyser les modalités selon lesquelles ce qui a été incorporé par les individus au cours de leurs expériences résidentielles passées agit sur leurs manières actuelles d'habiter et de cohabiter.

Avant d'observer la façon dont le passé interfère avec le présent, il convient d'interroger les processus d'acquisition des dispositions et de compétences<sup>1</sup>, de savoirs et d'« arts de faire »

---

<sup>1</sup> Les structures incorporées peuvent être considérées comme des dispositions ou des compétences. Pour Anthony Giddens, l'acteur est doté d'une compétence relative à sa propre connaissance du monde social et à sa capacité à comprendre ce qu'il fait pendant qu'il le fait, c'est-à-dire une capacité réflexive « constamment engagée dans le flot des conduites quotidiennes, dans les divers contextes de l'activité sociale » (Giddens, 1987, p. 33). Cette réflexivité opère au niveau discursif et pratique. La « compétence pratique » correspond à « tout ce que les acteurs connaissent de façon tacite, tout ce qu'ils savent faire dans la vie sociale sans pour autant pouvoir l'exprimer directement de façon discursive » (*ibid.*). Elle est indissociable de la « conscience discursive », soit « tout ce que les acteurs peuvent exprimer de façon verbale (orale ou écrite) sur les conditions sociales » (*ibid.*, p. 440). Pour Bernard Lahire, « on peut parler de compétence lorsqu'il est question de savoirs et de savoir-faire bien circonscrits, liés à une circonstance ou à une pratique bien spécifique, un contexte très particulier (savoir rédiger une dissertation, savoir résoudre une équation du second degré, savoir usiner une pièce sur un tour, savoir jouer au ping-pong, savoir jouer d'un instrument de musique, savoir réciter par cœur une prière...). Mais ces savoirs et savoir-faire peuvent être révélateurs d'une disposition plus générale [...]. La compétence est encore en deçà, en termes de particularité, de la disposition spécifique qui ne s'actualise que dans un contexte (domaine de pratiques notamment) relativement limité. [...]. La

(Certeau, 1990) avec l'espace. L'acquisition des modes d'habiter relève d'un processus de familiarisation. Bernard Lahire (2005a) en distingue trois modalités : l'entraînement ou la pratique directe ; l'effet diffus de la « socialisation silencieuse », qui n'est pas le fait d'une inculcation morale, idéologique ou pédagogique ; l'inculcation idéologique-symbolique de croyances (c'est-à-dire les normes culturelles diffusées par toutes sortes d'institutions telles que la famille, l'école, les médias, etc.). C'est surtout la récurrence, la répétition, la « routine » qui permet une sédimentation et une acquisition de certaines habitudes (Chalas, 1988), la « connaissance par corps » (Bourdieu, 1997) apparaissant particulièrement déterminante.

La mobilisation, discursive ou pratique, de ce qui a été acquis dans le passé peut prendre différentes formes. Laurent Cailly (2004, p. 264-277) a mis au jour différentes façons dont les personnes enquêtées rendent compte de l'origine d'un schème d'action (notamment spatial) : la naturalisation, la rationalisation, la compensation et la décompensation, l'habitude ou encore la transmission intentionnelle. Toutefois, il convient de ne pas occulter le fait que les acteurs sont rarement totalement conscients des principes qui gouvernent leurs actions : « si l'acteur est souvent suffisamment conscient pour nous décrire ce qu'il fait, il n'est pas conscient en revanche des déterminations internes et externes qui l'ont poussé à agir comme il a agi, à penser comme il a pensé, à sentir comme il a senti..., bref on ne peut faire comme si l'acteur détenait les clés (dispositionnelles et contextuelles) de ce qui le meut » (Lahire, 2005a, p. 13). Ainsi, dans un registre moins discursif, « le rôle de l'analogie pratique semble tout particulièrement important. C'est dans la capacité à trouver - pratiquement et globalement et non intentionnellement et analytiquement - de la ressemblance entre la situation présente et des expériences passées incorporées sous forme d'abrévés d'expérience, que l'acteur peut mobiliser les "compétences" qui lui permettent d'agir de manière plus ou moins pertinente » (Lahire, 1998, p. 117-118). Par exemple, dans l'enquête sur les rapports résidentiels en quartier central ancien, « le fait pour un individu d'avoir habité dans le passé dans un contexte résidentiel similaire à celui dans lequel il réside favorise son investissement local » (Authier *et al.*, 2001, p. 145). Bernard Lahire qualifie ce mode de raisonnement pratique de « jurisprudentiel », car c'est en rapprochant un cas présent aux cas vécus antérieurement que se font les rappels et les oublis du passé par chacun. Pour lui, ce sont moins les souvenirs conscients que l'action involontaires, les habitudes corporelles, gestuelles et sensori-motrices qui agissent en étant déclenchées par le contact continu avec des éléments du contexte qui entoure l'acteur (Lahire, 1998, p. 130).

La dimension spatiale des savoirs, des compétences ou des dispositions s'exprime aux différentes échelles du cadre de vie. A l'échelle du logement, Henri Raymond reconnaît à l'habitant une « compétence langagière [qui] fonde une compétence pratique capable d'engendrer des pratiques de l'appropriation de l'espace du logement » (Raymond, 1984, p. 178). Avant même l'installation dans le logement, la conduite des stratégies de mobilité résidentielle requiert des compétences diverses (Bonetti, 1994, p. 112). Ces compétences sont forgées par l'accumulation d'expériences et sont largement dépendantes du réseau relationnel qui permet de bénéficier d'informations, de conseils et de soutien. A l'échelle de la ville, Isabelle Berry-Chikhaoui et Agnès Deboulet (2000) abordent les compétences et les savoirs urbains contribuant à façonner, modeler et (re)qualifier l'espace matériellement et symboliquement : ils sont appréhendés comme les leviers d'une possible résistance aux normes inscrites dans la forme de la ville. Dans la même logique, Laurence Roulleau-Berger (1995) ou encore Florence Bouillon (2009) détaillent les compétences urbaines (savoirs sociaux, cognitifs, compétences communicatives, interactionnelles, sémiotiques, etc.) mobilisées par les jeunes précaires ou les squatters pour s'approprier, se repérer et circuler

---

compétence est une capacité, une potentialité et pas une inclination relativement permanente » (Lahire, 2005a, p. 416). Je mobiliserai préférentiellement la notion de compétences afin de souligner que les savoirs théoriques mais surtout pratiques acquis par les expériences résidentielles passées relèvent de formes d'apprentissages et de transmissions en situation.

dans la ville. La mobilité dans la ville suppose en effet une diversité de compétences « allant des plus incorporées (la cognition de l'espace) aux savoirs plus formels (comprendre une langue) et jusqu'aux pratiques expertes d'utilisation de la panoplie des machines (voiture, distributeur de titres, etc.) » (Le Breton, 2006, p. 30). Ces approches en termes de compétences ou de dispositions soulignent finalement la capacité potentielle dont disposent les usagers pour participer à la production de leur espace de vie.

Les différences observées dans les pratiques et dans l'expression des préférences en matière d'habitat peuvent être interprétées en termes d'héritage et interrogent la convertibilité ou la transférabilité des compétences dans des contextes différents de celui dans lequel et pour lequel elles ont été forgées. Anne Gotman s'est ainsi attachée à montrer comment certains « espaces hérités » sont mobilisés dans les différentes expériences résidentielles qui mènent hors du foyer parental. Elle distingue deux types de « lieux porteurs d'un passé qui vit dans le présent » (Gotman, 1999, p. 51). Les « espaces de référence » renvoient à « l'ancestralité, aux lieux de l'origine familiale, aux lieux de vie des grands-parents et de naissance des parents, à la mémoire historique non nécessairement vécue, et permettent de se situer dans la lignée » (*ibid.*, p. 71). Les « espaces fondateurs » renvoient aux « lieux de la mémoire vivante, auxquels *Ego* peut revenir imaginairement : lieux de l'enfance, de l'adolescence (ceux-ci peuvent se confondre avec les lieux de référence ou s'en distinguer selon qu'il y a eu mobilité/migration à la génération parente) ; ce sont des lieux de la familiarité et de la socialisation résidentielle » (*ibid.*). Selon les situations sociales et familiales, ces espaces représentent des ressources transmises et réappropriées de générations en générations, ou, au contraire, sont effacés en raison de ruptures familiales, professionnelles, politiques ou de multiples micro-migrations. Laurence Costes (2002) montre aussi, à partir de l'exemple des étudiants originaires de Paris et de banlieue, qu'ils ont au cours de leurs histoires personnelles, intériorisé certains comportements préférentiels en matière d'habitat, d'environnement ou de rythme de déplacement, qui perdurent et influencent leurs inscriptions territoriales d'étudiants. De la même façon, Catherine Bonvalet (1993), qui a analysé l'incidence du type de logement habité pendant l'enfance, a mis en lumière la relative reproduction intergénérationnelle des statuts résidentiels (localisation, statut et type d'habitat). Dans le même ouvrage, Isabelle Bertaux-Wiame et Anne Gotman (1993) analysent le rapport entre l'accession à la propriété et la mobilisation de modèles résidentiels de référence, c'est-à-dire l'héritage de traditions familiales dans le rapport à la propriété et à la location. Le rapport à ces traditions familiales peut être formalisé par une triple modalité : héritage positif (intégration du modèle parental), héritage neutralisé (distance au modèle d'origine considéré comme inopérant) et héritage négatif (impossibilité d'intégration du modèle parental). Les expériences résidentielles passées moins lointaines agissent aussi sur le présent. C'est ainsi qu'une personne s'installant dans un nouveau logement tentera, dans les limites des contraintes spatiales imposées par le nouveau lieu d'habitation, de reproduire ou d'éviter certains aménagements pour retrouver ou écarter l'impression suscitée par un ancien logement selon la nature des souvenirs qui y sont attachés (Bonetti, 1994). L'étude de Guy Boudimbou (2000) sur les Congolais en France constitue un exemple particulièrement éclairant de l'effet des modèles socio-culturels sur les rapports pratiques et symboliques à l'habitat. Les analyses se complexifient lorsque sont pris en considération les effets d'alliance, les ménages devant composer avec le passé résidentiel de chaque membre du groupe domestique (Maison, 1993). L'enquête sur les rapports résidentiels en quartiers anciens centraux offre aussi quelques exemples de ces différentes formes d'action du passé sur le présent : il y apparaît que les expériences résidentielles passées les plus décisives en matière de sociabilité ne sont pas exactement les mêmes que dans le cas des usages et que toutes les expériences résidentielles passées n'agissent pas nécessairement sur les manières d'habiter (Authier, 2001, p. 128). Ces différentes recherches montrent finalement l'ambivalence de ces mécanismes de reproduction. Comme le souligne Anne Gotman (1999, p. 73), « considérer ce qui du passé "passe" dans le présent ne signifie pas que les espaces transitent tels quels, ni que la valeur de ces espaces est déterminée à l'origine ou dans l'enfance ; celle-ci est redéfinie dans les cadres

successifs de la vie adulte, et réévaluée à l'aune des évènements familiaux et des milieux sociaux qui façonnent le cours de l'existence ».

### 2.1.3.3 L'incarcération au cœur des histoires résidentielles

L'analyse de l'expérience carcérale nécessite de prendre en compte les histoires de vie dans lesquelles elle s'inscrit. En effet, la prison constitue un lieu de passage vers lequel convergent divers destins individuels. Tout séjour en prison est d'ailleurs censé être temporaire<sup>1</sup>. Il constitue donc une parenthèse dans l'histoire de vie des personnes détenues, dont on peut interroger l'articulation avec les séquences qui la précèdent et la suivent. Cette approche biographique a notamment été celle de Gilles Chantraine (2004a) qui a recueilli les récits de vie de personnes détenues en maison d'arrêt et a proposé une analyse de leur « trajectoire carcérale », c'est-à-dire la façon dont ces biographies sont configurées à partir de l'expérience carcérale. Il montre ainsi que cette parenthèse carcérale n'a pas le même sens selon le parcours de vie antérieur, le positionnement de l'incarcération dans la trajectoire sociale, le sexe, l'âge, le statut social ou encore le rapport à la peine de chacun. Malgré tout, pour toutes ces personnes, l'expérience carcérale est un « épisode spécifique de la biographie » et représente une situation sociale particulière qui « oblige l'acteur enfermé à un travail biographique, au cours duquel passé, présent et futur se redessinent et où les conceptions de soi sont à redéfinir » (*ibid.*, p. 12-13).

#### *Le passé résidentiel des personnes détenues*

On connaît peu de choses sur le passé résidentiel des personnes incarcérées<sup>2</sup>. En matière de logement, on sait toutefois qu'une personne sur cinq déclare à l'entrée en détention ne pas avoir de logement stable, soit 20% des personnes incarcérées<sup>3</sup>. Les personnes considérées « sans logement stable » sont les personnes sans domicile et les personnes logées temporairement en institution : à l'hôtel, en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ou en appartement thérapeutique. Les personnes sans logement personnel, mais logées en famille ou chez des amis, constituent ensuite près de 40% des entrants en prison. Finalement, 30% des détenus entrants ont un logement personnel. A noter enfin que ces données sont indisponibles pour environ 10% des entrants en prison. Pour approfondir ces observations dans une perspective compréhensive et qualitative, il s'agira donc dans un premier temps de mettre au jour les grandes caractéristiques des parcours résidentiels et des modes d'habiter pré-carcéraux des personnes détenues.

Je vérifierai alors l'hypothèse selon laquelle les personnes faisant l'expérience du continuum carcéral partagent une communauté d'expériences et de destins résidentiels (Blöss, 1987). Quels sont les éléments et les évènements communs qui structurent cette communauté de destin et qui la différencient des trajectoires vécues par les personnes qui n'en font pas partie ? Ces personnes avaient-elles effectivement les mêmes rapports résidentiels avant leur incarcération ? Peut-on

---

<sup>1</sup> La durée moyenne de détention est de 10,3 mois en 2012, mais elle peut aller de quelques semaines à plusieurs dizaines d'années. De plus, la peine perpétuelle signifie rarement l'incarcération pour la durée de la vie de la personne. La perpétuité est liée à un quantum de temps ; elle peut ainsi être commuée en une peine à temps ou faire l'objet d'un aménagement après une période de sûreté. La durée moyenne de détention des personnes condamnées à perpétuité était de 20 ans au sein de la cohorte libérée entre les 1<sup>er</sup> janvier 1995 et 2005 (Kensey, 2005). On peut malgré tout signaler le cas des personnes qui décèdent sous écrou. En 2011, 249 décès sous écrou ont été recensés par l'Administration pénitentiaire : 123 décès naturels, 123 suicides dont 116 en détention, et 3 homicides en détention (Tournier, 2012a).

<sup>2</sup> Pourtant, un certain nombre d'enquêtes quantitatives biographiques réalisées sur la population française a pris en considération les personnes ayant séjourné en prison : ces dernières sont toutefois insuffisamment représentées dans leurs échantillons pour que des traitements statistiques approfondis soient réalisables (voir récapitulatif en annexe 3).

<sup>3</sup> Ces données sont issues d'une étude menée en 2001 sur la région pénitentiaire de Lyon mais sont considérées par les services de la Direction de l'Administration pénitentiaire comme étant représentatives de la situation nationale (DAP-PMJ1, Maud Guillonnet, octobre 2002).

parler d'un habitus résidentiel commun ? Dans quelle mesure peut-on imputer à leurs milieux résidentiels l'incorporation de compétences résidentielles communes ?

Enfin, je m'intéresserai aux rapports qu'entretenaient les personnes détenues avec la prison avant d'y être incarcérées. Certaines études ont montré que la prison faisait partie de l'espace vécu de nombre de personnes bien avant leur première incarcération : il peut s'agir d'un « rapport familial à la prison » (lorsqu'un oncle, un frère, un cousin a fait de la prison), des discours tenus par les représentants des instances judiciaires (la prison comme menace), mais aussi des représentations médiatiques (Chantraine *et al.*, 2008 ; Le Caisne, 2008). Il s'agira de prendre la mesure de l'influence de cette représentation de l'univers carcéral sur la manière dont est vécue par la suite l'expérience effective de l'espace carcéral.

### *Dépaysement et familiarisation en détention*

Roger Brunet définit le dépaysement comme un « changement de résidence ou de séjour qui rompt avec les habitudes acquises et les paysages familiers, [... il] comporte un aspect d'aliénation, d'étrangement (*Entfremdung*), mais modéré et susceptible d'inclure des vertus positives de nouveauté, de curiosité –sinon c'est l'angoisse de l'exil » (Brunet *et al.*, 1993, p. 148). Être dépaysé, c'est donc être placé dans un cadre inhabituel, un milieu inconnu, une situation inattendue, et voir son mode de vie, ses occupations, ses habitudes se modifier dans ce contexte. J'interrogerai donc le sentiment d'étrangeté, l'écart symbolique entre les manières d'habiter la prison et les rapports résidentiels antérieurs. Les rapports résidentiels en prison et en ville relèvent-ils du même ordre ? Dans quelle mesure les contextes résidentiels antérieurement expérimentés par les détenus influencent-ils leur rapport pratique et symbolique à l'espace carcéral ? Quelles sont les continuités, les interférences mais aussi les tensions qui s'instaurent entre l'expérience carcérale et les modes de socialisation résidentielle des individus ? Quelle analogie peut être établie entre les expériences des précédents logements et celles de la cellule en prison ? Entre les expériences du quartier et de la ville et celles de l'espace de détention ? Dans quelle mesure les équivalences ou les oppositions établies entre le contexte carcéral et d'autres contextes résidentiels varient-elles selon les personnes, leurs expériences résidentielles passées, leur capacité sociale à lire l'espace ? Les tentatives des personnes détenues pour reconstruire en prison certaines dimensions de l'espace quitté en raison de l'incarcération peuvent-elles être lues comme une forme de résistance ?

Comme le soulignait déjà Erving Goffman, « les reclus se caractérisent par le fait qu'ils entrent à l'institution avec une culture “importée” (*presenting culture*) héritée de leur univers familial, c'est-à-dire un genre de vie et un ensemble d'activités jugées valables jusqu'au moment de l'admission. [...] Les institutions totalitaires ne sauraient substituer leur seul type de culture à cet ensemble déjà constitué » (1968 [1961], p. 55). Pour cette raison, l'institution totale entraîne un processus d'« acculturation » partielle<sup>1</sup> des reclus, qui tend à prendre la forme d'une « déculturation », c'est-à-dire d'une désadaptation à la vie quotidienne hors institution, si le séjour se prolonge. Il s'agit ainsi de prendre en compte le passé biographique et son effet sur la façon dont est vécue l'expérience de la prison pour voir dans quelle mesure les expériences passées (à l'extérieur) et présentes (en détention) s'inscrivent dans une continuité ou une rupture. Pour saisir les modalités selon lesquelles ce qui a été acquis par les personnes au cours de leurs expériences résidentielles passées agit sur leurs manières d'habiter la prison, je chercherai à souligner la mobilisation de compétences résidentielles. A quel moment de la trajectoire et dans quels contextes sont acquises les compétences résidentielles mobilisées en prison ? Enfin, le temps intervenant dans toute structuration du rapport à l'espace, c'est tout au long du séjour qu'il convient d'observer la

<sup>1</sup> Finalement, pour Erving Goffman, les institutions totales « ne cherchent pas vraiment à imposer leur forme de culture. Elles créent et maintiennent un mode particulier de tension entre l'univers domestique et l'univers de l'institution et utilisent cette tension constante comme un levier utile pour le maniement des hommes » (1968 [1961], p. 56).

structuration des rapports résidentiels. Comment les personnes détenues se familiarisent-elles avec l'espace carcéral ? Comment les pratiques et représentations des lieux carcéraux évoluent-elles au cours du séjour ? Quels événements, se déroulant intra ou extra muros, viennent modifier ces rapports à l'espace carcéral ?

### *La sortie de prison*

Si l'expérience carcérale constitue un événement biographique, la libération représente une période cruciale dans la détermination de ce que sera le devenir biographique des personnes sortant de prison. Peu de travaux ont été menés sur la sortie de prison (Collectif, 2012). La plupart d'entre eux s'intéresse au devenir pénal des sortants de prison et interroge les phénomènes de « récidence » (Kensey, 2007) ou à l'inverse de « désistance » (Mbanzoulou *et al.*, 2012) ou de « sortie de délinquance » (Mohammed, 2012a) qui correspondent à des processus de désengagement délinquant. Gilles Chantraine (2004a) parle quant à lui de « tentatives de sortie de trajectoires carcérales ». Cette notion a pour intérêt de ne pas faire référence aux pratiques délictueuses mais au rapport à la prison et de reconnaître que les observations sont faites à un moment donné, que rien n'est irréversible et que l'on observe les processus engagés sans présumer de l'atteinte ou non des buts fixés. Ainsi, que les personnes poursuivent ou non des activités délictueuses, il s'agit d'analyser les efforts déployés par les anciens détenus pour ne pas retourner en prison. Enfin, la « réinsertion » des anciens détenus est souvent interrogée sous l'angle de l'emploi et des réseaux relationnels (Marchetti, 1981 ; Combessie, 2004, 2005 ; Le Goaziou, 2014).

Dans le cadre de cette thèse, je m'intéresse aux modalités de retour en ville après un séjour en prison afin de voir comment évoluent les pratiques et les représentations des lieux. Il s'agira d'analyser le rapport pratique et symbolique que ces personnes entretiennent avec les lieux qu'elles fréquentaient avant leur séjour en prison et avec ceux qu'elles fréquentent depuis leur libération. Quels sont les lieux réinvestis ou, au contraire, évités depuis la sortie de prison ?

Le milieu résidentiel est généralement négligé dans la plupart des études portant sur la sortie de prison. Or, des études, essentiellement anglo-saxonnes et économétriques, montrent que les personnes qui retournent résider dans des quartiers défavorisés (d'un point de vue socioéconomique) à leur libération connaissent, « toutes choses égales par ailleurs », un risque de récidence supérieur (Kubrin, Stewart, 2006). Dans une perspective moins criminologique, il convient de s'interroger aussi sur le rôle de l'environnement résidentiel sur l'expérience de la sortie de prison. Quelle est la spécificité de l'expérience du retour en ville des personnes résidant dans l'aire de recrutement de la population carcérale ? Quel est l'effet de la présence dans le voisinage d'autres personnes ayant connu cette expérience ? Dans quelle mesure le milieu résidentiel constitue-t-il une ressource ou une contrainte dans les tentatives de sortie de trajectoires carcérales ?

Si les rapports résidentiels carcéraux ont été présentés dans cette section selon trois niveaux scalaires, il s'agira également de s'interroger sur leur articulation. Le rapport à la cellule est en effet intimement lié aux rapports entretenus avec les autres lieux de la détention : on se demandera si et pourquoi, pour certaines personnes, il existe une coupure ou au contraire une continuité entre ces deux niveaux des rapports résidentiels carcéraux. De même, le rapport à l'extérieur participe à la détermination du rapport à l'enfermement des détenus et aura par conséquent des effets sur le rapport aux lieux de la détention. Je montrerai finalement dans quelle mesure la logique de cumul observée dans l'analyse des modes de vie urbains (du domicile à la ville) est reproduite en détention (de la cellule à l'extérieur).



## 2.2 Une prison de banlieue

A l'instar de Philippe Combessie (1996) qui distingue les « prisons des villes » et les « prisons des campagnes », en raison de l'influence de l'écosystème local sur la répartition des pouvoirs entre les différents corps professionnels participant à l'encadrement de la détention, j'ai choisi d'étudier une « prison de banlieue » pour analyser la dimension spatiale du continuum carcéral. Mon approche se distingue de celle de Philippe Combessie du fait qu'elle s'intéresse essentiellement aux détenus et non aux personnes intervenant en prison en tant que professionnels ou que membres d'association. Toutefois, comme lui, je souhaite montrer que l'environnement de la prison est déterminant pour comprendre ce qu'il se passe entre les murs. Si la « prison de banlieue » est souvent une prison « en » banlieue, c'est-à-dire localisée en périphérie d'une grande agglomération, elle est surtout « de » banlieue car elle est marquée par cet environnement. Il ne s'agit pas d'affirmer que le milieu carcéral ne serait que le simple reflet de son environnement, mais des correspondances et des interactions existent et c'est sous l'angle dynamique qu'il faut entreprendre l'étude de la production d'une « prison de banlieue ».

### 2.2.1 La présence/absence de l'extérieur en détention

---

L'entrée par les rapports résidentiels des détenus interroge la dimension spatiale de leurs relations sociales et le rôle de l'espace dans leur construction identitaire. Appliquées à la prison, ces réflexions permettent de questionner la porosité de l'enceinte carcérale.

#### 2.2.1.1 Un continuum relationnel ?

La dimension spatiale des relations sociales peut être appréhendée à trois niveaux. Le premier correspond aux relations sociales s'instaurant au sein des membres cohabitants du groupe domestique (Singly, 1998). Le second renvoie à l'idée de réseau social (Bidart *et al.*, 2011) structuré autour de la personne pour laquelle il forme l'« entourage », c'est-à-dire les membres de sa parentèle ainsi que les personnes-clés qu'elle considère elle-même comme faisant partie de ses « proches » tels que les amis ou les voisins (Bonvalet, Lelièvre, 2012). Ces réseaux relationnels ont une structure spatiale. Ils soulèvent la question du rapport entre la proximité géographique et l'intensité des liens affinitaires, et entraînent des mobilités physiques ou virtuelles et des rapports pratiques et symboliques variables à leurs lieux d'ancrage (Bonvalet, Maison, 1999 ; Grossetti, 2006). Enfin, l'analyse de la dimension spatiale des relations sociales recoupe la question de l'interaction et de l'urbanité. Dans les lieux de coprésences, en raison d'une impossible ubiquité, s'instaure nécessairement un jeu de proximité et de distance interindividuel, participant à la production de la norme d'usage du lieu par une entente tacite, des négociations voire des conflits entre usagers (Joseph, 1998).

#### *Prison et relations sociales : par-delà les murs (1)*

Les personnes détenues sont amenées à être physiquement séparées de l'extérieur, c'est-à-dire non seulement de l'environnement immédiat de l'établissement mais également des lieux qui composaient leur espace de vie avant leur incarcération. Malgré tout, des liens de diverses natures peuvent être entretenus avec ces espaces extérieurs par l'intermédiaire de leurs proches qui continuent à les fréquenter et avec lesquels ils peuvent garder contact via un certain nombre de dispositifs plus ou moins légaux (parloir, téléphone, permissions de sortir, courrier, mandat cash<sup>1</sup>). Ces divers dispositifs, permettent de faire entrer de l'extérieur en prison et, parallèlement,

---

<sup>1</sup> Toute personne ayant un permis de visite est autorisée à envoyer de l'argent par mandat cash. Cet argent permet aux détenus de « cantiner », c'est-à-dire de procéder à des achats de denrées alimentaires, du nécessaire pour

de s'évader virtuellement. Le parloir est ainsi souvent présenté comme le lieu et le temps d'un « télescopage entre deux mondes » (Marchetti, Combessie, 1996, p. 179), de même que le courrier est surnommé la « petite évasion » (Chantraine, 2004a, p. 233). Ils ont un rôle fondamental dans le maintien des liens des détenus avec leur entourage qui a des conséquences importantes sur les conditions de vie en détention.

Pour analyser l'expérience que les détenus et leurs proches font de la séparation, j'analyserai la restructuration de leurs réseaux familiaux et amicaux. Les travaux réalisés sur le sujet montrent que tous les proches de détenus ne réagissent pas de la même manière face à cette épreuve (Le Quéau *et al.*, 2000 ; Bouchard, 2007 ; Ricordeau, 2008 ; Touraut, 2009a). Quels liens ne résistent pas à l'incarcération ? Comment ceux qui résistent s'adaptent à cette configuration spatiale très contraignante ? Je m'interrogerai aussi sur l'évolution du rapport que les détenus ont avec l'extérieur au fil de leur séjour en prison.

Il s'agira ensuite de voir si les personnes originaires des zones urbaines formant l'aire de recrutement de la population carcérale font une expérience particulière de la séparation. Comment l'insertion dans des réseaux relationnels ayant des membres de part et d'autre de l'enceinte carcérale tend-elle à rendre cette dernière relativement « poreuse » ? Dans quelle mesure cette porosité relative des murs de la prison influence-t-elle le quotidien de ces personnes incarcérées et plus globalement la production de l'ordre résidentiel carcéral ? Peut-on considérer que l'enceinte carcérale joue un rôle d'interface dans le continuum carcéral qui associe la prison aux milieux résidentiels d'origine des détenus ?

#### *Prison et relations sociales : en détention (2)*

Antoinette Chauvenet, Corinne Rostaing et Françoise Orlic remarquent que « la pléthore de règlements relatifs au fonctionnement de la prison contraste avec la faiblesse des règles destinées à donner une forme aux échanges entre les personnes et à définir les modalités du vivre-ensemble » (Chauvenet *et al.*, 2008, p. 34). La labilité des règles carcérales contribue à faire de la prison un lieu imprévisible, « un lieu saturé de relations d'un type particulier, caractérisés notamment par leur tension, un milieu épuisant par son trop plein de social » (Chauvenet, 1996, p. 49).

De multiples obstacles contraignent l'engagement dans les relations entre codétenus : le fonctionnement de l'établissement qui limite les contacts interpersonnels, la promiscuité qui interdit l'intimité et favorise la rumeur, l'impossibilité de connaître ses interlocuteurs dans un contexte « normal ». L'ensemble des relations sociales en prison sont donc structurées sur un mode essentiellement défensif et méfiant. Les observations d'Antoinette Chauvenet et de ses collègues (2008, p. 92) montrent que ce contexte relationnel est aussi marqué un « malentendu partagé » qui veut que les personnes détenues attribuent à leurs pairs une identité déviante qu'elles refusent de s'attribuer à elles-mêmes. Ces représentations négatives des autres personnes incarcérées les incitent à adopter une attitude défensive d'autoprotection et d'évitement et contribuent à les engager dans des relations de faux-semblant : « éviter les autres, adopter une personnalité d'emprunt et montrer sa force pour ne pas devenir une proie sont des comportements jugés inévitables dans les rapports aux codétenus » (*ibid.*, p. 117). Les relations d'amitié sont donc rares ou limitées, et souvent éphémères : « amitiés de prison, amitiés de carton » dit l'adage (Ricordeau, 2008, p. 193). Manuela Ivone da Cunha (2007) constate cependant que des formes d'entraide et de solidarité existent réellement, mais qu'elles sont occultées dans les discours en raison du besoin de se démarquer.

Autres acteurs centraux en détention, les personnels de surveillance sont placés par l'institution en situation de « double contrainte ». Cette double contrainte résulte de « l'opposition qui existe entre la logique bureaucratique qui organise, régule et contrôle formellement les diverses activités et la logique concrète de l'exercice du maintien de l'ordre. Tandis que le fonctionnement bureaucratique de la prison repose sur des règles prescriptives générales, écrites, impersonnelles, valables pour l'ensemble des établissements auxquels elles s'adressent et quelles que soient les circonstances, le maintien de l'ordre au quotidien implique une marge de discrétionnarité, n'est pas susceptible de contenu *a priori*, s'adapte aux circonstances locales du moment et dicte les actions en fonction de leur opportunité » (Benguigui *et al.*, 1992, p. 494). Cette double contrainte implique donc un écart entre les règles et leur application afin d'éviter les tensions. Antoinette Chauvenet montre ainsi qu'« afin de gagner la coopération des détenus, d'obtenir leur consentement à leur propre assujettissement, et en même temps pour survivre et éviter les explosions, les surveillants initient un système d'échange [...] fondé sur le don et le contre-don. Ce système d'échange est initié dans les silences, les marges, les failles de la loi et contre elle. Il est de nature tout à fait informelle bien que toléré parce qu'indispensable » (Chauvenet, 1998, p. 94). Ce système de dons et contre-dons s'effectue sous la forme de services mutuels : il s'agit le plus souvent pour les surveillants de faire des démarches administratives pour le compte des détenus ou de leur accorder des faveurs, comme une douche supplémentaire, une avance de tabac ou un appel téléphonique supplémentaire. Les surveillants attendent des détenus, en retour, qu'ils se montrent coopératifs et qu'ils évitent de les mettre en difficulté. Si la relation entre détenus et personnels est très asymétrique, ce système est donc un moyen par lequel, dans cet univers de contraintes, une marge de jeu et de pouvoir peut se recomposer. Il ne s'agit cependant pas d'un système d'échange généralisé : en prison, l'échange se fait essentiellement sur la base de relations interindividuelles. Corinne Rostaing (1997), qui s'est attachée à décrire les relations s'établissant entre les femmes détenues et les surveillantes, distingue ainsi quatre types de relations en fonction des rapports des détenues à la prison et des logiques professionnelles des membres du personnel : normée, personnalisée, conflictuelle, négociée.

Signalons enfin que la prison n'est pas uniquement fréquentée par les personnes détenues et le personnel de surveillance : le personnel médical, le personnel de la maintenance, les enseignants et les intervenants extérieurs sont autant de personnes avec lesquelles il s'agit de composer dans le milieu carcéral<sup>1</sup>.

J'analyserai donc l'expérience que font les détenus du cadre relationnel carcéral dont les grandes caractéristiques viennent d'être évoquées. Dans quelle mesure les valeurs qui structurent les relations sociales en détention diffèrent-elles de celles auxquelles les détenus adhéraient à l'extérieur avant leur incarcération ? Quelles ressources mobilisent-ils pour s'affilier en détention ? Dans quelle mesure la taille du réseau et le type de relations nouées influencent-ils la façon dont est vécue l'expérience de l'enfermement ?

### 2.2.1.2 Espace et identité

Un second questionnement soulevé par l'approche en termes de rapports résidentiels a trait à l'articulation de la notion d'identité à celle de l'espace. Complexe, cette problématique a récemment fait couler beaucoup d'encre (Berque, 2004 ; Gervais-Lambony, 2004 ; Di Méo, 2004 ; Ville, Guérin-Pace, 2005 ; Guérin-Pace, 2006 ; Guermond, 2007). A ce sujet, Martina Avanza et Gilles Laferté proposent de différencier « d'un côté la production par quelques agents dominants de symboles homogénéisants, de stéréotypes organisant la perception des territoires et des groupes, et de l'autre côté, une logique de l'individu, de l'autochtone, dont les rapports à un

---

<sup>1</sup> Voir par exemple au sujet des relations des détenus avec le personnel soignant (Gonin, 1991a ; Bessin, Lechien, 2002), le personnel enseignant (Milly, 2004), les responsables des ateliers (Guilbaud, 2008), les conseillers d'insertion et de probation et les intervenants associatifs (Bouagga, 2013).

collectif ou un territoire sont très variables selon ses multiples socialisations » (Avanza, Laferté, 2005, p. 142). On peut donc parler d'« image sociale » pour qualifier l'identification des lieux selon des représentations légitimées et productrices de symboles figurant des groupes et des territoires (Monnet, 1998). Ces images de lieux s'appuient sur et participent à l'identification des individus et des groupes sociaux. L'attachement et le sentiment d'appartenance relèvent quant à eux d'une forme d'investissement individuel ou collectif, celui-ci étant à la fois produit et producteur des socialisations multiples des individus. Dans cette perspective, Jean-Yves Authier (2001, p. 147-169) propose trois voies possibles pour articuler espace et identité. La première vise à définir en quoi les lieux et les modalités d'investissement et d'appropriation de l'espace interviennent dans la construction des identités sociales, individuelles ou collectives : en effet, comme le milieu professionnel ou le milieu familial, le milieu résidentiel et son image constituent potentiellement une source d'affiliation et d'identification. La seconde s'interroge sur la façon dont les identités sociales se redéfinissent selon les contextes : en fonction des lieux dans lesquels ils sont impliqués, les individus composent effectivement avec les différentes facettes de leur identité<sup>1</sup>. La dernière voie entend examiner la dynamique des liens entre identités sociales et rapports à l'espace dans le temps long de la biographie des individus. Il s'agit alors de voir le rapport que les individus entretiennent avec les lieux au fil de leur biographie et quel rôle ces lieux jouent dans la construction de leur identité aux différents moments de leur existence.

Par l'analyse des histoires de vie, je m'attacherai à mettre au jour les « patrimoines géographiques identitaires » des détenus, soit les lieux auxquels ils se disent attachés voire appartenir tels que les lieux d'origine de la famille, les lieux dans lesquels ils ont vécu, les lieux de vie des proches mais aussi les lieux imaginaires ou projetés (Guérin-Pace, 2006). Dans quelle mesure l'expérience carcérale représente-t-elle, ou non, l'occasion de reformuler sa relation aux lieux ?

L'image sociale des lieux, lorsqu'elle est négative, peut participer à la stigmatisation des personnes qui y sont associées. La résidence dans des quartiers populaires et le passage en prison s'inscrivent ainsi potentiellement dans un continuum de stigmatisation. Comment les détenus s'en accommodent-ils ? Observe-t-on à l'inverse des formes de retournement de ce double stigmaté ?

J'interrogerai enfin la place des référents territoriaux parmi les critères affinitaires selon lesquels les détenus se solidarisent et se hiérarchisent. Léonore Le Caisne a ainsi décrit l'importance de l'origine résidentielle dans les modes de sociabilité s'établissant entre les personnes incarcérées au Centre de Jeunes Détenus (CJD) de Fleury-Mérogis. Elle montre que le fait de savoir où chacun habite est un moyen d'évaluer le degré d'affiliation possible et que le nom du département fonctionne comme un patronyme, une référence au territoire d'appartenance qui fait office de présentation de soi (Le Caisne, 2008, p. 70-99). L'enfermement vient-il renforcer ce recours à l'identité territoriale pré-carcérale ? Dans quelle mesure peut-on y lire une mise à distance du contexte carcéral voire une forme de résistance face la dépersonnalisation de l'institution ? On se demandera si le contexte carcéral ne modifie pas l'échelle de référence du sentiment d'appartenance territoriale.

### 2.2.2 L'ordre résidentiel carcéral

---

L'analyse des rapports résidentiels interroge la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir (Ripoll, Veschambre, 2005). L'espace représente en effet un enjeu de compétitions voire de luttes pour son appropriation matérielle et symbolique (Bourdieu, 1993a ; Lussault, 2009). Se posent ainsi des questions de légitimation et d'inégalités dans l'accès et l'usage autonome de lieux, qui par ailleurs ne se valent pas.

---

<sup>1</sup> Pour une remise en question de la vision homogénéisatrice de l'homme en société et une analyse des multiples ressorts de l'action des individus : voir Lahire, 1998.

Le pouvoir exercé sur les lieux, et les résistances qui s’y opposent, s’exprime au travers de son marquage et de la production de sa norme d’usage. Le marquage peut prendre la forme de traces laissées par les usagers dans l’espace pratiqué : décoration et aménagement dans le logement, graffitis et affichages dans l’espace public par exemple. Il passe aussi par la présence corporelle : certaines personnes et certaines pratiques individuelles, par leur nombre, leur fréquence et leur visibilité peuvent ainsi participer à la qualification de l’espace dans lequel elles se déroulent. Des groupes sociaux marquent par exemple le peuplement de certains quartiers. Au-delà de la simple étude de leur distribution résidentielle, les travaux de Jean-Pierre Lévy (2003a, 2003b) montrent que ces marquages sociaux influencent les choix résidentiels, qui représentent un aspect des modes de vie urbains. D’autres constatent que, par ses pratiques, un groupe peut « “donne[r] le ton” et défini[r] le style des relations prévalant dans le quartier, bref impose[r] ses normes à la communauté » (Chamboredon, Lemaire, 1970, p. 6). L’enjeu de l’appropriation de l’espace repose aussi dans le processus de production de sa norme d’usage. Toute conception d’espace implique l’impression d’une norme d’usage dans la forme produite : cette norme, qui préside à l’élaboration de la forme, transparait dans la forme elle-même et contraint l’action des usagers. La norme d’usage peut ensuite être réglementaire ou juridique. Le respect de son application est alors contrôlé par les appareils ou institutions qui en ont le pouvoir. Mais elle peut aussi naître des usagers eux-mêmes, qui, par leurs pratiques de l’espace et le marquage qu’elles impliquent, peuvent « instituer » une norme d’usage. On peut parler d’« adaptation » lorsque l’usage correspond à la norme instituée par la forme architecturale ou réglementaire : « l’idée d’adaptation traduit un objectif d’harmonie entre une chose et l’usage auquel on la destine, un heureux appariement entre deux objets, deux actions, ou un sujet et un objet » (Serfaty-Garzon, 2003b, p. 27). Si cette adaptation peut résulter d’un « heureux appariement », elle est aussi parfois le fruit d’un processus plus conflictuel. Au contraire, il y a « détournement » lorsque que l’appropriation change la fonction ou la norme d’usage de l’espace déjà instituée.

Au-delà de ce que les détenus font « avec » l’espace carcéral, on s’interrogera donc sur ce qu’ils font « à » l’espace carcéral en se l’appropriant. L’ordre résidentiel carcéral résulte de la composition, plus ou moins stabilisée, des différents modes d’appropriation de l’espace carcéral. Cet ordre résidentiel est territorialisé : il contribue au marquage et à la production des normes d’usage des lieux qui composent l’espace carcéral. L’enjeu sera d’appréhender l’effet des logiques de recrutement de la population carcérale sur l’ordre résidentiel carcéral et sa territorialisation.

### 2.2.2.1 Une détotalisation par le bas ?

Le concept d’« institution totale » (Goffman, 1968 [1961]) demeure une référence majeure pour les sociologues et les géographes qui étudient la prison. Outre sa clôture matérielle, ses caractéristiques principales résident dans l’annihilation en son sein des frontières existant habituellement entre les différentes sphères de la vie sociale des reclus, la prise en charge par l’institution de la totalité de leurs besoins, les techniques de mortification institutionnelles visant à agresser leur personnalité et l’imposition par l’institution d’un fossé infranchissable entre le personnel et les reclus. Les réflexions quant à l’actualité et la pertinence de l’application de cet idéal-type au contexte carcéral actuel sont nombreuses (Chauvenet *et al.*, 1994 ; Rostaing, 2001 ; Vacheret, Lemire, 2007). C’est tout d’abord l’ouverture relative des établissements pénitentiaires qui est mise en avant pour relativiser le caractère total de l’institution pénitentiaire (Combessie, 1994). Divers corps professionnels (médecins, enseignants, assistants sociaux, représentants associatifs, journalistes, chercheurs) interviennent désormais régulièrement en prison. Des réformes ont par ailleurs amorcé un mouvement de normalisation des régimes de détention, en supprimant par exemple le port du costume pénal, en développant les dispositifs de maintien des liens familiaux, en améliorant l’offre de soins et d’activités culturelles, en renforçant les droits des détenus, etc. Au-delà de ces évolutions, décidées « par le haut » au niveau institutionnel, on peut aussi signaler une complexification des rapports de pouvoir en détention, qui constitue une forme

de détotalisation de l'institution « par le bas » au niveau des acteurs qui y interagissent. En effet, si le contexte carcéral a une forte emprise sur les pratiques des détenus, des réactions d'opposition demeurent possibles. Erving Goffman signalait déjà l'existence d'« adaptations secondaires » qui caractérisent « toute disposition habituelle permettant à l'individu d'utiliser des moyens défendus, ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois) et de tourner ainsi les prétentions de l'organisation relatives à ce qu'il devrait faire ou recevoir, et partant à ce qu'il devrait être. Les adaptations secondaires représentent pour l'individu le moyen de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement » (1968 [1961], p. 245). Elles s'opposent aux « adaptations primaires » des détenus qui collaborent à l'institution en participant à son fonctionnement dans les conditions requises. Certaines adaptations secondaires sont dites « désintégrant » car elles conduisent à briser la bonne marche de l'organisation, alors que celles dites « intégrées », comme les adaptations primaires, acceptent les structures institutionnelles existantes (*ibid.*, p. 255). Dans cette perspective, plusieurs travaux ont mis au jour les diverses « pratiques clandestines » des détenus (Mary, 1989) et les logiques « informelles » qui structurent les rapports sociaux en détention (Chauvenet *et al.*, 1994). Corinne Rostaing (1997) nuance aussi l'idée d'une dualité entre la communauté des détenus et celle des surveillants : elle montre que ces groupes sont relativement hétérogènes et atomisés, et que par conséquent les relations interindividuelles sont moins unilatérales que ne le laisse entendre une analyse en termes de pouvoir total. Ainsi, les techniques institutionnelles de dépersonnalisation paraissent moins évidentes et les marges de manœuvre des détenus grandissantes (Chantraine, 2000).

J'analyserai donc la dimension spatiale de ces adaptations secondaires. Dans quelle mesure constituent-elles une forme de résistance aux normes d'usage inscrites dans la forme architecturale de la prison ? Comment l'encadrement réagit-il à ces pratiques qui ne s'inscrivent pas dans son programme institutionnel ?

L'usage de l'espace est un enjeu central de la relation qui se noue entre les détenus et le personnel pénitentiaire. David Scheer remarque ainsi que « les “punitions”, formelles ou informelles, font presque toujours usage de l'espace comme forme de sanction : mutation de section, fouilles sales de cellule (l'agent laissant derrière lui une cellule sens dessus-dessous), bouclage de section, mise à l'isolement... [...] À l'inverse les détenus “méritants” se voient offrir un champ d'action élargi, notamment par des propositions de mise au travail » (Scheer, 2013, p. 111). Dans cette perspective, l'autorisation de franchir certains seuils, le classement au travail ou le placement dans des cellules convoitées représentent autant de privilèges qui ne sont accordés que s'il est estimé que les détenus les méritent. Pour accéder aux places les plus valorisées, les détenus doivent donc se montrer coopératifs.

Dans l'espace carcéral, deux registres de règles se superposent : celles de l'institution qui sont inscrites dans la forme architecturale et dans le règlement intérieur et qui sont véhiculées par le personnel de surveillance ; et celles de la « communauté des détenus ». Reprenant les distinctions de Gustave-Nicolas Fischer (1997), Jules Lamarre (2001) observe la production de « territoires de socialisation » qui acquièrent de nouvelles fonctions après appropriation et dont les personnes détenues se servent pour afficher leur rang social ; d'« espaces interstitiels » qui échappent au contrôle des autorités pénitentiaires et donnent lieu à toutes sortes de contournements ; et d'« espaces refuges » dans lesquels les individus se retirent afin de s'isoler des autres lorsqu'ils en ressentent le besoin. Comme la proximité spatiale ne crée pas spontanément un groupe social (Chamboredon, Lemaire, 1970), la « communauté des détenus » n'est pas homogène. La territorialisation de l'espace est donc un compromis découlant de la cohabitation des différents membres qui composent cette « communauté ».

À l'échelle des établissements pénitentiaires, plusieurs chercheurs se sont attachés à analyser la distribution des pouvoirs entre les différents groupes sociaux résidant, travaillant ou intervenant en prison (Jacobs, 1977 ; Barak-Glantz, 1981 ; Stastny, Tyrnauer, 1982 ; Combessie, 1998 ; Vacheret, Lemire, 2007). Pour ne détailler qu'un exemple, Israel Barak-Glantz (1981) distingue

quatre modèles idéaltypiques de répartition du pouvoir en prison. Le premier, dit « autoritaire », renvoie à une forme extrême de centralisation des pouvoirs qui incombent à la direction des établissements : le contrôle social y est essentiellement répressif. Les principales caractéristiques du deuxième modèle dit « bureaucratique-légal » correspondent à une codification de la vie carcérale entraînant une décentralisation et une diffusion du pouvoir en direction des gouverneurs et des administrateurs. Dans le modèle des « pouvoirs partagés », les détenus détiennent un certain pouvoir sur la gestion de la prison : ce modèle se caractérise par une idéologie de réhabilitation et une reconnaissance du droit d'association des détenus. Enfin, le modèle de « contrôle par les détenus » représente une extension du précédent : dans cette situation idéal-typique, les détenus, par la formation de groupes formels ou informels, ont pris le pouvoir des mains de l'administration, et déterminent la politique de l'établissement. Je m'inspirerai de ces travaux pour montrer que la répartition des pouvoirs diffère selon les lieux de la prison et j'interrogerai la marge de manœuvre dont disposent les détenus sur la production de leurs normes d'usage. Par cette analyse des rapports de pouvoir ayant pour enjeu l'appropriation de l'espace en détention, je souhaite finalement montrer que le continuum carcéral participe d'une certaine façon à la « détotalisation par le bas » de l'institution carcérale.

### 2.2.2.2 Importation, privation, (re)production

Cette analyse de la production de l'ordre résidentiel et la territorialisation de l'espace carcéral fait écho à la problématique de la *prisonization*, qui interroge les logiques de structuration de la vie sociale des détenus. La littérature sur le sujet oppose classiquement deux postures quant aux logiques explicatives mises en avant. La première insiste sur la rupture existant entre les modes de vie à l'intérieur et à l'extérieur : cette thèse dite de la privation, développée par Gresham Sykes et Sheldon Messinger<sup>1</sup> (1960), rend compte de l'existence d'une « culture carcérale » produite en réaction aux diverses privations qu'endurent les détenus pendant leur incarcération (pertes de liberté, de biens et de services, d'hétérosexualité, d'autonomie, de sécurité). À l'inverse, Donald Cressey (1961) développe la thèse de l'importation : pour lui, la culture pénitentiaire est tributaire de valeurs externes, pré-carcérales, et ne résulterait pas seulement de conditions inhérentes à la réclusion. Selon cet auteur, le mode de vie antérieur est un facteur fondamental pour comprendre la microsociété carcérale : le code de conduite des détenus serait un reflet ou un assemblage de diverses sous-cultures extérieures et antérieures.

Signalons tout d'abord que l'idéal-type de la « culture carcérale » n'existerait que dans les prisons étatsuniennes les plus sécuritaires et chez les détenus « d'habitude ». Dans le contexte carcéral français, la faiblesse des relations entre les détenus a pour conséquences une labilité et une variabilité des règles qu'ils établissent entre eux (Chauvenet *et al.*, 2008, p. 102-110). De plus, le recours à la notion de « culture carcérale » sous-entend l'existence d'une réalité spécifique et uniforme : « en ce sens, elle détient un pouvoir exotisant, soulignant et fixant des différences - quand elle ne les accentue pas, transformant des différences sociales en altérités culturelles » (Ivone Cunha, 2007, p. 130). La théorie de l'importation ne constitue qu'un moyen partiel d'éviter cet écueil. À propos de la violence en prison, Antoinette Chauvenet constate que celle-ci est souvent considérée comme un reflet des violences qui ont lieu à l'extérieur. Pour elle, « cette théorie du reflet participe en un cercle vicieux des politiques pénales plus répressives dans un contexte où la violence, le crime et l'insécurité occupent une part croissante sur la scène politique : plus les violences en prison sont importantes, plus l'image du criminel détenu, objet de répulsion et de peur est inquiétante, plus sa neutralisation et son isolement de la société comme autre se justifient. Cette théorie du reflet fonctionne au niveau individuel et collectif. Ainsi la « différence » de fonctionnement des prisons d'avec le monde ordinaire, sa spécificité sont moins

---

<sup>1</sup> Notons qu'Erving Goffman appuie son analyse des institutions totales et tire ses exemples ayant trait à la prison des travaux de ces chercheurs.

souvent comprises à partir d'une analyse des situations sociales qu'en termes de sous-culture carcérale. On suppose qu'existe derrière les actions un principe actif inconscient et collectif, la culture : ils font ainsi car ils sont autres. Ceci s'inscrit dans le développement d'une explication des comportements humains par l'hypothèse de l'appartenance culturelle, similaire à l'hypothèse d'une appartenance ethnique, au détriment de l'hypothèse sociologique d'une détermination des comportements par l'appartenance sociale » (Chauvenet, 2011, p. 122).

L'opposition entre la thèse de la privation et celle de l'importation mérite ensuite d'être nuancée (Dobbs, Waid, 2005 ; Hunt *et al.*, 1993). Une analyse quantitative réalisée par Brent Paterline et David Petersen (1999) montre que les variables liées au modèle de privation sont les meilleurs prédicteurs de la *prisonization* mais que certaines variables liées au modèle d'importation ne sont pas sans impact significatif : finalement, c'est en prenant en compte ces deux dimensions que leur modèle est le plus proche de la réalité. De même, Mandeep Dhimi, Peter Ayton et George Loewenstein (2007) soulignent l'importance de ces deux théories pour expliquer l'adaptation des détenus au milieu carcéral : « toutes choses égales » quant au régime de détention et à la durée de la peine, le temps passé en prison (variable indépendante renvoyant à la théorie de la privation) et la qualité de vie précarcérale (variables indépendantes renvoyant à la théorie de l'importation) ont des effets directs sur la participation des détenus aux programmes proposés par l'administration, sur leur état d'esprit et leurs conduites transgressives (variables dépendantes mesurant l'insertion carcérale). De nombreux autres travaux, bien qu'analysant des variables différentes pour mesurer les deux phénomènes, arrivent à des conclusions similaires (par exemple Thomas, Foster, 1973 ; Hochstetler, Delisi, 2005 ; Delisi *et al.*, 2011).

Je m'intéresse toutefois moins à la « culture carcérale » en elle-même qu'aux processus mis au jour par ces deux théories. Dans la perspective théorique de la privation, ce sont le contexte carcéral, les privations qu'il implique et les contraintes qu'il impose qui expliquent les modalités de production de l'ordre résidentiel carcéral. Dans la perspective théorique de l'importation, ce sont dans les espaces et les expériences urbaines passées des détenus que doivent être cherchés des éclairages pour expliquer le même phénomène. Sans négliger la première, ce sont les effets de la seconde sur lesquels je souhaite insister. Il s'agira alors d'éviter le piège de l'altérisation que l'on risque d'autant plus de rencontrer que l'on s'intéresse à une catégorie de détenus qui a déjà tendance à être essentialisée (les « jeunes de banlieue »). Pour ce faire, je montrerai que l'ensemble des personnes incarcérées est concerné par cette importation d'un mode de vie extérieur (la *presenting culture* évoquée par Erving Goffman, cité plus haut).

Si chaque personne détenue mobilise un certain « savoir habiter » acquis lors d'expériences résidentielles précédentes, elle doit aussi composer avec le passé résidentiel des autres personnes incarcérées. Quelles sont les modalités de coexistence de ces divers modes d'habiter dans les espaces de coprésence ? Dans quelle mesure la géographie du recrutement, et par conséquent la composition de la population carcérale et le passé résidentiel des personnes qui la constituent, influence-t-elle la production de l'ordre résidentiel carcéral ? Observe-t-on un ou plusieurs groupes qui « donnent le ton » et définissent le mode des relations et des pratiques qui prévalent en détention ? Les pratiques de certains habitants, marginales dans leur ancien contexte résidentiel, peuvent-elles, du fait de la composition de la population carcérale, s'instituer en norme dans le contexte carcéral ?

## Conclusion du chapitre 2

Cette thèse vise à éprouver le concept de rapport résidentiel en milieu carcéral. Étant donné les contraintes de ce contexte résidentiel, je m'attends à observer une relative homogénéité des rapports résidentiels carcéraux. Toutefois, dans la faible marge de manœuvre laissée aux personnes détenues quant aux choix de leurs pratiques et des lieux où elles s'inscrivent et parce



que « la similitude apparente des conditions de logement est de nature à renforcer les mécanismes de différenciation » (Chamboredon, Lemaire, 1970, p. 22), je chercherai à observer différents types de rapports résidentiels. J'analyserai alors la nature de ces différences afin d'en établir la signification, en relation avec les caractéristiques sociales des personnes et leur passé résidentiel. Cette entrée par la socialisation résidentielle me permettra d'interroger, à l'échelle individuelle, l'expérience de la continuité ou de la discontinuité de la prison avec son environnement. Je prendrai non seulement en compte le rapport entretenu par les détenus avec l'extérieur pendant leur séjour en prison mais également les interférences dans le temps biographique entre leur expérience carcérale et leurs expériences résidentielles passées ou à venir.

Je souhaite ensuite élargir l'analyse des rapports résidentiels individuels afin d'interroger la dimension collective de l'expérience de l'enfermement. Si le contexte social et spatial influence les trajectoires et les pratiques, celles-ci participent à l'inverse à son marquage et à sa production. J'analyserai ainsi la porosité de l'enceinte carcérale afin de montrer que des logiques extérieures participent à la production de l'ordre résidentiel interne. C'est finalement en articulant ces différentes approches que l'on prendra pleinement la mesure du continuum carcéral, de ses dimensions sociales, spatiales, relationnelles et identitaires.

---

## Chapitre 3. Un dispositif méthodologique mixte

---

Ce troisième chapitre a pour objectif de décrire les approches et les outils qui ont guidé la collecte des données. Il s'agira de lier cette présentation à l'objet d'étude et aux questions de recherche développés précédemment. En effet, quelles que soient les techniques adoptées, la méthode n'est jamais neutre et conditionne les données produites : « la méthode est partie prenante de l'administration de la preuve [...], la méthode résulte d'un choix (du grec *methodos* : route, direction vers un but) et donc a vocation à être discutée. Elle n'est ni vraie ni fausse, elle est pertinente ou non pertinente donc, le plus souvent discutable » (Blanchard, Ribémont, 2003, p. 13). La construction de l'objet, le choix des méthodes, l'accès aux informations, la qualité même de ces informations, le rôle des statuts de l'enquêteur et des enquêtés, le déroulement concret des multiples phases de la recherche, sont autant d'éléments qui doivent être pris en considération pendant la recherche car ils influencent les directions de recherche elles-mêmes (Mucchielli, 2006). Je préciserai donc les types de résultats recherchés, en montrant les interactions existant entre le dispositif méthodologique, l'objet d'étude, le terrain d'enquête, la problématique et le cadre théorique.

Cette étude repose sur un système d'investigation qui associe une analyse quantitative et une étude qualitative. Ce clivage méthodologique, largement institutionnalisé, a donné lieu à de nombreuses réflexions. Considérées comme opposées d'un point de vue ontologique, épistémologique et méthodologique, ces deux approches ont cependant été souvent croisées. En la matière, la tradition sociologique de Chicago reste une référence, aussi bien dans le champ urbain que dans le champ de la déviance, par l'analyse croisée de données statistiques issues des institutions de contrôle social, de récits de vie ou encore de données d'observation. Dans le cadre de cette recherche, ces deux volets de l'étude répondent à des objectifs relativement distincts bien que complémentaires : ils seront donc présentés et analysés successivement.

### 3.1 L'analyse statistique et cartographique de l'aire de recrutement de la population carcérale

L'étude statistique et cartographique vise à analyser la distribution spatiale des derniers lieux de résidence des personnes incarcérées afin de repérer puis qualifier les milieux résidentiels participant spécifiquement au peuplement carcéral. Il s'agit donc ici de présenter les bases de données, le traitement que je souhaite en faire et les résultats attendus.

#### 3.1.1 Les données analysées

---

Afin de repérer les espaces participant spécifiquement au peuplement des établissements pénitentiaires franciliens, j'ai sollicité auprès de l'Administration pénitentiaire un extrait du Fichier national des détenus (FND). Les données du recensement permettront ensuite de décrire ces zones urbaines.

### 3.1.1.1 La base de données pénitentiaires

Le FND a été créé par un arrêté du 28 octobre 1996 avec pour objectif « la gestion des affectations pénitentiaires des détenus ainsi que la production de statistiques sur la population pénale »<sup>1</sup>. Il s'agit avant tout de connaître l'affectation de chacun des justiciables que l'Administration pénitentiaire prend en charge et de suivre ces personnes au cours de leur période de détention. La modification apportée par l'arrêté du 20 février 2003 précise l'élargissement des informations recueillies dans ce fichier. Ce fichier est alimenté en continu par le système de gestion informatisée des détenus en établissement (GIDE) généralisé à partir de 1999. Ces données sont recueillies par les greffes de chaque établissement pénitentiaire : les détenus sont enregistrés lors de leur premier écrou et sont ensuite suivis au fil de leurs changements de situation pénale et de leurs transferts d'établissement.

J'ai pu obtenir un extrait de ce fichier administratif comprenant l'âge, le statut pénal, la nature de l'infraction, la nature de la peine, la nationalité, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, l'activité professionnelle, la situation d'emploi et l'adresse d'origine des personnes écrouées dans les établissements pénitentiaires franciliens au 1<sup>er</sup> avril 2012.

L'information centrale de ce fichier concerne l'adresse d'origine des personnes détenues. Le numéro du domicile dans la rue en a été préalablement effacé afin que les personnes physiques ne puissent être retrouvées. Ainsi, je dispose du département, de la commune et de la rue de résidence de chaque personne. Il m'est donc impossible de repérer précisément la distribution spatiale des derniers lieux de résidence des personnes détenues car ces données, à l'échelle la plus fine, sont axiales (par rue) et non ponctuelle (par numéro dans chaque rue).

Il convient d'avoir à l'esprit que cette donnée est une information fournie par les justiciables à la justice : elle ne correspond donc pas forcément à l'adresse de résidence effective. Certains d'entre eux préfèrent par exemple donner l'adresse d'un parent, voire refusent de donner toute adresse. Cette adresse leur est toutefois utile pour recevoir des documents administratifs, notamment des convocations au tribunal ou à des rendez-vous de suivi socio-judiciaire à leur libération : je fais donc l'hypothèse qu'elle correspond généralement à un lieu d'ancrage. Sur les 14 296 personnes écrouées dans les établissements pénitentiaires franciliens au 1<sup>er</sup> avril 2012, 1 050 adresses ne sont pas renseignées (7,3%) et 556 personnes sont déclarées sans domicile fixe ou sans domicile connu (3,9%).

A noter enfin que certains champs de ce fichier sont mal renseignés : catégorie socioprofessionnelle (21,5% sans information), diplôme (23% sans information), état matrimonial (18,9% sans information), type d'activité (53,8% sans information). Il a fallu par ailleurs homogénéiser les données qui sont parfois enregistrées sous des *items* différents selon les établissements pénitentiaires.

### 3.1.1.2 Les données du recensement

Ces données, librement accessibles à l'échelle de l'Île-de-France, des arrondissements, des communes, des grands quartiers, des IRIS<sup>2</sup> et des individus permettent de qualifier les contextes résidentiels des personnes incarcérées. Les données du recensement de 2010 donnent ainsi des informations sur la structure démographique, les caractéristiques des ménages et des familles, le profil socio-professionnel, les diplômes et le niveau de formation des résidents de chaque unité spatiale.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 20 février 2003 modifiant l'arrêté du 28 octobre 1996 portant création d'un fichier national automatisé des personnes incarcérées.

<sup>2</sup> « Ilots regroupés pour l'information statistique » d'une taille d'environ 2 000 habitants par maille élémentaire.

Concernant le maillage et l'échelon d'observation pertinents dans les études de la division sociale de l'espace, Jean-Christophe François et Antonine Ribardière (2004) soulignent les indéniables avantages de l'échelon communal (stabilité du maillage dans le temps, disponibilité des données, lisibilité). Ils évoquent cependant les deux écueils qui guettent le lecteur : « le premier consiste à se satisfaire un peu vite de cet échelon d'observation. En constatant que les communes socialement très marquées sont exceptionnelles, on peut en arriver à sous-estimer les disparités socio-spatiales. À l'inverse, le deuxième écueil consiste à soupçonner que l'échelon communal dissimule systématiquement des disparités très fortes au sein des communes. La fascination pour les particularités locales va alors parfois jusqu'à l'idée que l'échelon d'observation idéal serait nécessairement le plus fin quelle que soit la question posée; mais il faudrait alors aller jusqu'à l'appartement... ».

Je travaillerai ainsi à l'échelle de la commune et des grands quartiers. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) définit le grand quartier comme « un groupement de plusieurs îlots contigus à l'intérieur d'une même commune »<sup>1</sup>. Leur taille est variable mais « doit respecter certaines normes de population ». Généralement, une commune de 20 000 habitants est découpée en deux ou trois quartiers et seules quelques communes de moins de 10 000 habitants sont découpées en grands quartiers. Ainsi, la région Île-de-France compte 1 300 communes et 1 657 unités spatiales lorsque sont pris en compte les grands quartiers des communes ainsi découpées.

Ces données du recensement ont pour but d'être mises en perspective avec celles dont je dispose sur la population carcérale. Or, il faut non seulement avoir à l'esprit qu'il existe un décalage entre leur date de réalisation (2010 pour la population générale, 2012 pour la population écrouée), mais aussi que tous les détenus ne sont pas entrés en prison la même année. Ainsi, c'est en 1985 qu'a été incarcérée la personne la plus anciennement écrouée dans ma base de données. La description que je ferai de leur environnement résidentiel (en 2010) ne correspond donc pas exactement à l'environnement résidentiel dans lequel ils vivaient effectivement au moment de leur incarcération. Toutefois, à peine plus de 8% de la population écrouée dans les établissements pénitentiaires franciliens au 1<sup>er</sup> avril 2012 l'a été avant 2010, 1% avant 2005. Ce décalage temporel dans les données disponibles ne devrait donc finalement pas poser de problème majeur.

### 3.1.2 Description de la démarche et résultats attendus

---

Les résultats produits sont contingents à leur mode de construction. Il s'agit donc de préciser les étapes de traitement des données et les raisons des choix opérés afin de préciser les résultats qui sont attendus.

#### 3.1.2.1 Une analyse démographique et géographique de la population carcérale

Je m'attacherai dans un premier temps à décrire la population mise en mouvement par le dispositif carcéral, en comparant la population écrouée dans les établissements pénitentiaires franciliens avec celle des autres établissements pénitentiaires français et la population générale. J'opérerai aussi une analyse comparée des différents établissements pénitentiaires qui composent le parc francilien pour mettre au jour les spécificités des maisons d'arrêt par rapport aux établissements pour peine (maison centrale et centre de détention), et plus spécifiquement pour caractériser la maison d'arrêt de Nanterre sur laquelle portera la suite de l'étude. Je m'interrogerai ensuite sur l'existence d'un effet de proximité et d'appartenance départementale dans la

---

<sup>1</sup> <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/grand-quartier.htm> [consulté le 25 septembre 2014].

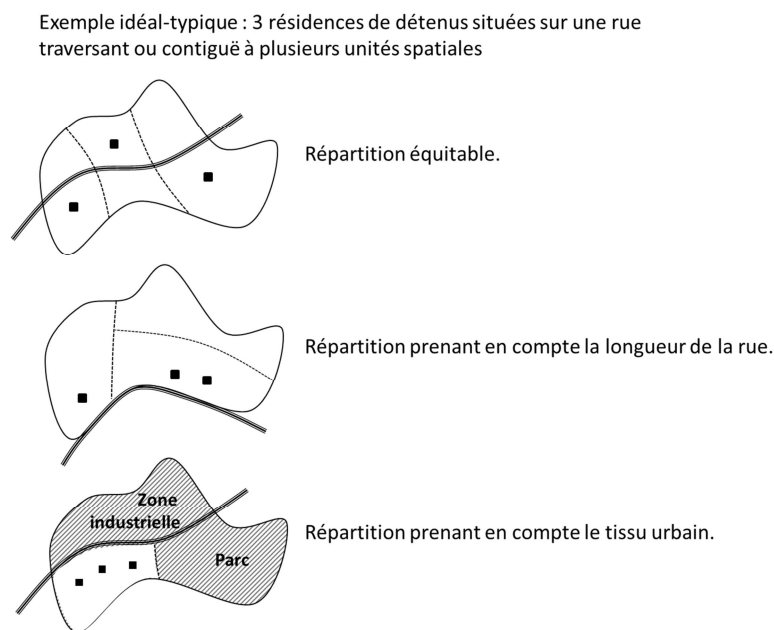
configuration spatiale des aires de recrutement de la population carcérale des différents établissements.

### 3.1.2.2 Caractériser les milieux résidentiels d'origine des détenus

Afin de mesurer le degré de participation des communes et des quartiers franciliens au peuplement des établissements pénitentiaires franciliens, je calculerai des taux locaux de détention, en rapportant le nombre de détenus à la population totale de leur lieu de résidence d'origine. Quelques précautions s'imposent dans cette démarche.

Une première difficulté est liée à la nature de l'information relative aux lieux de résidence des détenus de nature axiale et non-ponctuelle dont je dispose. Les rues peuvent en effet traverser plusieurs unités spatiales infra-communales, certaines correspondant aux frontières de ces unités spatiales (figure 1). Face à ces situations, la solution qui a été retenue a consisté à affecter l'individu dans l'unité spatiale comprenant la part la plus longue de la rue. Lorsque plusieurs individus résidaient sur une telle rue traversant ou contiguë à plusieurs unités spatiales, je les ai équitablement répartis dans chacune de ces unités spatiales. J'ai enfin pris en compte la densité d'habitations de part et d'autre de la rue pour déterminer la probabilité qu'avait le détenu de résider dans l'une ou dans l'autre unité spatiale. En procédant ainsi, j'ai donc eu tendance à minimiser certaines concentrations et à amoindrir les contrastes éventuels entre les taux de détention des zones urbaines contiguës. C'est en raison de cette difficulté que j'ai opté pour l'échelon d'observation des grands quartiers et non des IRIS, ce dernier niveau rendant en effet l'opération d'agrégation trop arbitraire.

**Figure 2. Exemples idéal-typiques de répartition des résidences de détenus dans les grands quartiers**



Il convient aussi de souligner le fait que ces taux sont construits à partir d'effectifs limités, qu'ils reposent sur des données de stocks mesurées à un instant  $t$  et qu'ils ne prennent pas en compte les Franciliens incarcérés dans d'autres régions pénitentiaires.

Ces taux de détention communaux et infra-communaux étant construits, il est possible d'évaluer la surreprésentation et la sous-représentation en mesurant les écarts des taux locaux de détention par rapport à ce qu'ils seraient dans le cas d'une distribution aléatoire. J'aurai ainsi recours à la loi de Poisson, particulièrement appropriée à l'étude des événements rares (c'est-à-dire de faible probabilité).

Il est ensuite possible de caractériser les zones urbaines composant l'aire de recrutement de la population détenue par leur morphologie spatiale (type de bâti, statut d'occupation, taille des logements, etc.) et sociale (catégorie socioprofessionnelle, âge, nombre d'enfants/ménage de la population résidente, etc.) (Mansuy, Marpsat, 1991 ; Tabard, 1993). La réalisation d'une analyse factorielle et la mobilisation de techniques de classification permettront d'en proposer une typologie.

### 3.1.2.3 Aller plus loin... expliquer ?

La démarche exposée précédemment est plutôt descriptive et inductive d'un point de vue statistique. L'« induction statistique ou énumérative » cherche en effet dans la réalité les caractéristiques qui sont communes à un grand nombre de cas et, en raison de leur généralité, présume qu'elles sont essentielles pour chaque cas (Debuyst *et al.*, 2008, p. 340). On peut toutefois envisager d'aller plus loin dans l'analyse et tenter d'identifier des logiques explicatives de la variation spatiale de ces taux locaux de détention.

Le recours aux méthodes de régression logistique permet de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » et de hiérarchiser les facteurs les plus discriminants dans la probabilité qu'a une commune ou un quartier d'avoir un taux de détention élevé et surreprésenté par rapport à ce qu'il aurait été dans le cas d'une distribution aléatoire. Autrement dit, il s'agit d'égaliser toutes les conditions de la comparaison pour mesurer séparément l'incidence de chaque facteur sur le phénomène étudié, en l'occurrence l'appartenance d'une commune ou d'un grand quartier à l'aire de recrutement de la population détenue. Il conviendra d'analyser avec prudence les résultats obtenus par ces traitements statistiques : le raisonnement expérimental sur lequel ils reposent est évidemment très éloigné de la réalité, la quête de l'effet pur s'apparentant à de la « sociologie fiction » (Vallet, 2007). De plus, je ne dispose que de données sur le cadre matériel et social de ces quartiers ou ces communes et non sur le travail quotidien de l'activité répressive qui, comme cela a été montré dans le premier chapitre, a pourtant un rôle central dans la production du continuum carcéral. Il n'est donc pas envisageable d'expliquer pleinement les variations spatiales des taux locaux de détention. Il est toutefois possible de chercher, à partir des données disponibles, à hiérarchiser les éléments de contexte les plus discriminants et à apporter des éclairages sur l'importance du rôle joué par certains facteurs par rapport à d'autres. Parce que je travaillerai à partir de données agrégées, aussi bien au niveau de la variable dépendante (appartenance à l'aire de recrutement) que des variables indépendantes (indicateurs qualitatifs construits à partir des données du recensement), je m'attacherai dans l'analyse des résultats de ces régressions logistiques à ne pas tomber dans l'écueil de l'erreur écologique, qui consiste à considérer qu'une corrélation établie au niveau des agrégats d'individus implique une corrélation au niveau des individus (Robinson, 1950).

Cette analyse quantitative constitue un lemme dans le déroulement de l'argumentation de la thèse : cette démonstration préalable vise en effet à montrer les structures sociales et spatiales du continuum carcéral. C'est à partir de données qualitatives que j'en interrogerai dans un second temps les conséquences sur les trajectoires et les expériences résidentielles des personnes originaires de l'aire de recrutement de la population carcérale, et plus globalement sur la production de l'ordre résidentiel et la territorialisation de l'espace carcéral.

## 3.2 L'enquête ethnographique

J'ai analysé la relation s'établissant entre la prison et les zones urbaines participant à son peuplement à partir d'une étude de cas. Si l'étude de cas s'inscrit dans la tradition des études monographiques, on ne saurait confondre ces deux notions. La monographie consiste en « l'analyse la plus complète possible d'un groupement humain, d'une institution ou d'un fait social

particulier », elle désigne « à la fois une méthode spécifique d'enquête et une forme d'exposition des résultats » (Bromberger, 2000, p. 484). L'étude de cas peut quant à elle être définie comme une « enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réelle, où les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas nettement évidentes, et dans lequel des sources d'information multiples sont utilisées »<sup>1</sup> (Yin, 1989, p. 21). L'objet de l'étude de cas n'est donc pas tant le phénomène en lui-même et pour lui-même, comme dans l'approche monographique : il s'agit plutôt de rapporter un phénomène à son contexte et de l'analyser pour voir comment il s'y manifeste et se développe. Ainsi, le cas joue sur le plan méthodologique le rôle d'intermédiaire en vue de cerner un objet d'étude plus global, en l'occurrence la constitution et le fonctionnement du continuum carcéral.

Deux critiques principales se font jour à l'encontre des études de cas. La première concerne la subjectivité de leur analyse et leur écriture. Un travail de réflexion analytique sur la situation d'enquête, ce que Florence Weber (1989) appelle une « auto-analyse », permet de limiter ce risque. Il s'agit ainsi d'intégrer à l'analyse des matériaux récoltés une réflexion sur les effets sociaux de l'insertion du chercheur dans le milieu étudié. Cette réflexivité dans la pratique d'enquête fait de la subjectivité du chercheur moins un obstacle à la connaissance qu'une ressource, une fois ses effets cernés. La seconde critique concerne la représentativité du cas étudié. Dans une orientation déductive, cette représentativité est assurée par une théorie déjà rigoureusement établie ayant servi à la construction des hypothèses. Dans une approche plus inductive, la valeur de l'étude de cas est attestée après être passée au crible d'autres cas (Hamel, 1998). Cette « induction analytique », propre aux recherches qualitatives, cherche dans un petit nombre de cas les caractéristiques qui leur sont essentielles et les généralise, présumant que, parce qu'elles sont essentielles, elles doivent s'appliquer à d'autres cas similaires (Debuyst *et al.*, 2008, p. 340).

Cette étude de cas porte sur un établissement pénitentiaire et les expériences résidentielles des personnes originaires des quartiers qui composent son aire de recrutement. Je présenterai successivement les modalités de réalisation des enquêtes dans ces contextes carcéraux et urbains. Il s'agira notamment de mettre en évidence les repositionnements successifs que la construction de la problématique et le terrain m'ont amené à faire et d'en interroger l'impact sur la production finale des résultats.

### 3.2.1 Une étude ethnographique en détention

Il existe en France, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 190 établissements pénitentiaires (98 maisons d'arrêt, 85 établissements pour peine, 6 établissements pénitentiaires pour mineurs, 1 établissement public de santé national à Fresnes)<sup>2</sup>. Ce sont autant des critères propres à l'établissement que les caractéristiques de son environnement qui m'ont conduit à choisir les terrains d'étude. J'ai tout d'abord choisi de travailler sur une maison d'arrêt. Ce choix s'explique par la volonté de rencontrer, entre autres, des personnes non jugées (et de dépasser ainsi la définition d'une prison comme lieu d'exécution d'une peine) et des personnes venant essentiellement de l'extérieur (et non d'un autre établissement pénitentiaire, comme c'est le cas pour les personnes détenues en établissements pour peine). La question du lien entre la vie en détention et l'extérieur paraît plus pertinente pour des personnes amenées à ne séjourner qu'un temps relativement court en prison : pour les personnes condamnées à de longues peines, l'extérieur semble en effet se dissocier du quotidien intra-muros au fil du temps (Marchetti, 2001). Les maisons d'arrêt se caractérisent par

<sup>1</sup> « An empirical enquiry that investigates a contemporary phenomenon within its real-life context, when the boundaries between phenomenon and context are not clearly evident; and in which multiple sources of evidence are used »

<sup>2</sup> « Chiffres clés » de l'Administration pénitentiaire : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/> [consulté le 25 septembre 2014]

un *turn-over* important des personnes détenues ; or c'est sur cette circulation de personnes détenues et libérées que repose hypothétiquement la constitution du continuum carcéral en lien avec l'extérieur. C'est donc en raison de sa fonction sociale, du recrutement de sa population détenue et de la durée des séjours qu'elle y effectue que cette étude portera sur ce type de prison.

Le choix de la maison d'arrêt étudiée s'est ensuite opéré à partir de données recueillies par entretien auprès de personnes-ressource<sup>1</sup> ayant une connaissance de la carte pénitentiaire et des enjeux propres à chaque établissement. Ces échanges sont venus compléter les éléments recueillis dans les documents administratifs sur les établissements pénitentiaires. Mon choix s'est porté sur la maison d'arrêt de Nanterre<sup>2</sup> dans les Hauts-de-Seine. Cet établissement est en effet situé en région parisienne et répond ainsi à l'intérêt porté par l'organisme de financement de mon allocation de recherche (le conseil régional d'Île-de-France). Département situé en banlieue d'une grande agglomération urbaine, les Hauts-de-Seine ont aussi un profil socioéconomique intéressant car très contrasté. Je m'attends ainsi à voir apparaître de réelles discontinuités et des concentrations marquées dans la géographie du recrutement de la population détenue. Cet établissement a par ailleurs l'intérêt de m'être inconnu avant l'enquête (contrairement à Fresnes où je suis intervenue en tant que bénévole), d'être situé en banlieue (contrairement à la maison d'arrêt de Paris), de ne pas être trop grand (elle héberge 896 détenus, alors que Fleury-Mérogis accueille par exemple 3 824 détenus au 1<sup>er</sup> avril 2012) et de m'être facilement accessible (contrairement à Osny, Bois d'Arcy<sup>3</sup> ou même Villepinte<sup>4</sup>).

### 3.2.1.1 Enquêter en milieu carcéral

L'accès à l'établissement étudié a nécessité une demande écrite présentant le projet de recherche adressée à la direction centrale de l'Administration pénitentiaire. Celle-ci a ensuite été transmise à la direction interrégionale de Paris qui était chargée d'adresser la demande au chef d'établissement et de me faire part de l'autorisation d'accès une fois celle-ci accordée. La première année de thèse a été consacrée à ces démarches et à la recherche d'un financement de thèse. Parallèlement, j'ai réalisé une étude pour l'Administration pénitentiaire (Bony, 2010) et complété mon corpus bibliographique afin de préciser mes hypothèses et de construire mes guides d'entretien.

L'enquête en détention a commencé en décembre 2010 par une phase d'observation et de prise de repères au sein de l'établissement. Elle correspond à ce que Jean-Michel Chapoulie appelle l'« observation diffuse ». Celle-ci est la « source de descriptions des lieux, de comportements saisis de manière globale et sous les modalités de l'usuel, du typique, ou encore de la règle. Ces descriptions reposent sur les catégories du langage ordinaire » (Chapoulie, 2000, p. 7). Il s'agit ainsi de se familiariser avec le milieu étudié, d'intégrer un certain nombre de codes et de règles d'usage des lieux et du temps. Ce temps d'immersion a permis de nouer des contacts avec un certain nombre d'acteurs, de recueillir diverses informations sur l'établissement et d'avoir accès à certains documents internes (rapports d'activité des établissements, statistiques sur la population carcérale, notes de service, notes d'information destinées aux détenus, etc.). Cette première phase d'observation m'a permis de prendre connaissance des différents secteurs qui composent l'établissement en y passant à chaque fois au moins une journée : unités d'hébergement (bâtiments A, B, C, quartier mineurs, quartier disciplinaire, unité d'accueil), UCSA (Unité de consultation et de soins ambulatoires), parloirs, secteur socioculturel, atelier.

<sup>1</sup> Cf. liste en annexe 4.1.

<sup>2</sup> Par souci de clarté, j'utiliserai systématiquement le nom de la commune d'implantation des établissements pénitentiaires auxquels je me référerai, même si certains établissements portent un autre nom (« Sud-francilien » pour le centre pénitentiaire de Réau, « La Santé » pour la maison d'arrêt de Paris par exemple).

<sup>3</sup> L'étude de l'un de ces établissements aurait toutefois eu l'intérêt de me permettre d'observer la cohabitation de personnes détenues d'origines rurale et urbaine.

<sup>4</sup> Le département de Seine-Saint-Denis où est implanté cet établissement présentait par ailleurs l'inconvénient d'être davantage homogène socialement.



Dans un second temps, bien que l'observation diffuse se poursuive durant toute la durée de l'enquête<sup>1</sup>, s'est mis en place un autre type d'observation. L'« observation analytique », telle que la qualifie Jean-Michel Chapoulie, est un « travail de repérage focalisé sur un ou des aspects particuliers des phénomènes étudiés en un temps et dans un lieu déterminé. Il suppose la définition par le chercheur de catégories d'observation spécifiquement destinées à sa recherche. L'observateur cherche ainsi à appréhender systématiquement certaines caractéristiques des phénomènes auxquels il s'intéresse et à mettre à l'épreuve le bien-fondé des interprétations qu'il construit au fur et à mesure du déroulement du travail de terrain » (*ibid.*). Ce type d'observation apparaît dans une seconde phase de l'enquête dans la mesure où elle repose sur des catégories et des lieux d'observation apparus comme pertinents au vu des questions soulevées par les observations et les analyses réalisées dans la première phase de l'enquête. J'ai ainsi eu régulièrement accès aux couloirs et aux bureaux des chefs de bâtiment, notamment lors des entretiens avec des détenus. Depuis ces bureaux mais aussi depuis le bureau d'audience dans lequel je réalisais mes entretiens avec les détenus, je pouvais aussi observer la cour de promenade.

Ces moments d'observation, auxquels je m'adonnais entre les entretiens, m'ont par ailleurs permis de m'entretenir de manière informelle avec les agents pénitentiaires. Il a en effet été difficile d'obtenir des rendez-vous pour réaliser des entretiens semi-directifs avec des surveillants, qui évoquaient leur devoir de réserve. Si j'ai pu rencontrer quelques surveillants en dehors de la prison, il s'est avéré qu'ils souhaitaient en réalité peu parler de la prison et de leurs conditions de travail, ils envisageaient davantage ces rencontres comme un passe-temps et un moyen de s'extraire temporairement de leur quotidien fortement carcéralo-centré<sup>2</sup>. Ces entretiens informels réalisés en détention prenaient alors la forme de conversations orientées, durant de quelques minutes à près d'une heure selon les circonstances. Ces conversations ont ainsi souvent été discontinues, c'est-à-dire entamées, interrompues puis reprises plus tard dans la journée, dans la semaine voire dans le mois. Cette forme de recueil de données nécessite une certaine souplesse de la part du chercheur qui doit user de relances informelles prenant appui sur le discours ainsi qu'une mémorisation aussi bien du guide d'entretien formel pour orienter la conversation que des réponses obtenues qui ne sont pas enregistrées (Bruneteaux, Lanzarini, 1998). Les données ainsi recueillies, retranscrites le plus fidèlement possible, ont pour but d'apporter des éclairages sur les discours des détenus avec lesquels j'ai réalisé des entretiens plus formalisés.

Ces observations sont loin d'être exhaustives : si j'ai eu régulièrement accès aux espaces de circulation, à certaines cellules en détention et aux bureaux des membres du personnel de surveillance, je ne me suis rendue que ponctuellement au quartier disciplinaire, au quartier d'isolement, au quartier arrivant ou encore au parloir. Par ailleurs, toutes mes observations ont été réalisées en semaine et en journée. Il conviendra donc, à la lecture de mes analyses, d'avoir conscience de l'existence de ce « hors-champ » de la recherche qui présente le risque d'occulter des lieux et des situations certainement plus tendus, anxieux voire violents.

### 3.2.1.2 Entretiens compréhensifs à dimension biographique

Les entretiens réalisés avec les personnes détenues visaient à recueillir leurs rapports résidentiels pendant leur séjour en prison et avant l'incarcération. Je cherchais par ailleurs à retracer les grandes lignes de leur histoire de vie et à obtenir des informations sur leur famille et leurs proches.

<sup>1</sup> Le temps d'observation doit être assez long pour que le réel ait le temps de se présenter sous une figure diversifiée, mais aussi pour éviter au chercheur de « tenir pour ordinaire ce qui est exceptionnel, pour uniforme ce qui est accidenté, pour aléatoire ce qui présente une périodicité » (Arborio, Fournier, 1999, p. 32).

<sup>2</sup> J'ai en effet surtout rencontré des surveillants non-franciliens résidant dans le foyer du personnel de la prison, situé dans l'enceinte de l'établissement, et qui fréquentaient peu d'autres personnes que leurs collègues.

Une des difficultés de la réalisation d'entretiens biographiques en détention réside dans leur ressemblance avec les entretiens et les interrogatoires auxquels ont pu être confrontées les personnes détenues. La plupart d'entre elles sont en effet routinisées à l'exercice du récit biographique, qu'il soit destiné aux juges, aux travailleurs sociaux, aux psychologues ou aux avocats. Gilles Chantraine décrit ainsi l'univers carcéral comme un « champ saturé de productions biographiques » (Chantraine *et al.*, 2008, p. 28). Ce constat soulève deux principales questions. La première, éthique, porte sur le respect dû aux personnes enquêtées : la sollicitation d'un récit biographique ne risque-t-elle pas d'être perçue comme une nouvelle « mise en examen » (Mauger, 1991), voire d'être taxée de « violence symbolique » (Bourdieu, 1993b) ? Il convient alors d'adopter une attitude de « neutralité bienveillante » (Demazière, 2008), en instaurant une relation de confiance respectueuse de l'intimité des personnes enquêtées. Il est aussi possible que cette expérience de l'exercice du récit biographique ait pour conséquence le recueil de récits déjà ficelés. Ces récits, répondant à une commande institutionnelle et répétés à chaque injonction biographique, se rapprocheraient alors, par un excès de sens et de cohérence (Passeron, 1989), du modèle de la présentation officielle de soi (Bourdieu, 1986). Pour éviter cet écueil, ces entretiens ont été conduits sous la forme de « récits de pratiques en situation ». Pour Daniel Bertaux (2005), ce type de récit de vie permet de saisir la dynamique des mécanismes et des processus par lesquels les personnes en sont venues à se retrouver dans une situation donnée, et comment elles s'efforcent de gérer cette situation. L'attention portée aux situations a par ailleurs l'intérêt de combiner l'analyse des conditions sociales « objectives » et celle du vécu « subjectif ».

L'enquête a été présentée aux personnes détenues par l'affichage d'une annonce<sup>1</sup>, présentant succinctement et en images<sup>2</sup> les thèmes abordés en entretien. Les personnes intéressées étaient alors invitées à se signaler auprès de leur chef de bâtiment. Ces affiches ont été placées dans deux des trois bâtiments, au niveau des carrefours du rez-de-chaussée et du premier étage. S'il était peu probable qu'un nombre important de personnes se présente spontanément en réponse à cette annonce (les affiches sont rapidement arrachées, beaucoup de personnes rencontrées m'ont dit être peu attentives à ces affichages qui annoncent les événements ponctuels proposés par le service socioculturel, les tours de linge, les horaires de promenades, les notes de rappel du règlement intérieur, etc.), cette affiche a permis de signaler ma présence auprès du personnel et des personnes détenues. Il m'était alors possible de m'y référer pour répondre aux questions qui m'étaient posées quant à mon statut et à ma présence dans l'établissement.

Les premiers entretiens ont été menés avec les quelques personnes s'étant portées volontaires. Celles-ci sont en général plus âgées et d'un milieu social plus élevé que la moyenne de la population détenue dans cet établissement. Les chefs de bâtiment ont ensuite été amenés, en début d'enquête, à me présenter d'autres personnes « susceptibles d'être intéressantes pour ma recherche » selon leurs dires. Le critère principal pris en compte dans cette appréciation *a priori* est apparu être la « capacité à bien parler », c'est-à-dire des personnes ayant un certain recul et une capacité réflexive sur leur parcours de vie (nombreuses expériences carcérales, niveau d'étude élevé, verve). A deux reprises, c'est lorsque la personne se présentait dans leur bureau, visiblement irritée par un dysfonctionnement dans la gestion de la détention, qu'il lui était proposé de me rencontrer : « Il y a une dame, là, qui vient étudier comment ça fonctionne ici. Elle vient écouter ce que vous avez à dire, vos témoignages, comment vous vivez ici. Donc si tu as besoin de parler, elle est là pour t'écouter » (chef de bâtiment, 22 février 2011).

Les autres personnes enquêtées ont ensuite été rencontrées directement dans les couloirs. J'ai en effet été régulièrement amenée à me présenter aux personnes croisées lors des temps d'observation ou des moments d'attente devant une porte. Après avoir expliqué mon travail, je leur proposais d'y participer. En cas d'accord, je notais leur nom, numéro d'écrou et de cellule et

---

<sup>1</sup> Voir affiche en annexe 5.

<sup>2</sup> Le taux d'illettrisme dans la population carcérale est estimé, en France, à 40%.

nous croisions alors nos disponibilités respectives afin de fixer le moment de la semaine auquel aurait lieu cet entretien. Ce mode de prise de contact a l'inconvénient de privilégier les rencontres avec des personnes sortant de leur cellule (alors que certains détenus ne quittent jamais cet espace) et souvent peu timides puisqu'engageant d'elles-mêmes la conversation (il m'est toutefois arrivé de m'entretenir avec des personnes que j'avais moi-même abordées, en raison généralement d'un « temps mort » dans mon programme de la journée).

Il est enfin arrivé que certaines personnes me soient « recommandées » par des personnes avec lesquelles je m'étais déjà entretenue. J'ai notamment profité de ce moyen pour accéder aux détenus les plus jeunes, peu enclins au premier abord à participer à ce type de recherche. Il s'est alors agi de prendre garde à ce que ces détenus soient effectivement volontaires et ne se sentent pas contraints par leurs aînés à s'entretenir avec moi.

Le protocole d'enquête prévoyait en principe au moins deux entretiens<sup>1</sup>. Le premier portait sur l'emploi du temps et de l'espace en détention. Il paraît en effet moins intrusif de débiter par le vécu actuel, d'autant plus que le contexte carcéral voue les personnes détenues à un présentisme peu propice à l'introspection biographique. Le cadre de confiance nécessaire au recueil de ces informations pouvait ainsi s'instaurer lors de ce premier entretien qui, si la personne détenue l'acceptait, était suivi par la prise de photographies de leur cellule et par un rendez-vous pour un second entretien. Celui-ci permettait alors de commenter les photographies, de préciser certains points abordés lors du premier entretien et de recueillir les grandes lignes du parcours de vie des personnes détenues, en cherchant à repérer les lieux marquant de ces récits, ainsi que le détail de leurs rapports résidentiels précédant l'incarcération.

La confrontation de ce projet à la réalité du terrain nécessite toutefois un certain nombre d'adaptations. Celles-ci sont tout d'abord directement liées à la spécificité du contexte carcéral. Le fonctionnement même de l'établissement (temps de déplacements, événements imprévus entraînant le blocage des circulations au sein de l'établissement, délai pour obtenir une information quant à la disponibilité et à la localisation de la personne avec laquelle l'entretien était prévu, etc.) a considérablement ralenti la tâche. L'organisation approximative de leur emploi du temps par les personnes détenues (parloir, activités) rendait aussi difficile l'application d'un programme de rendez-vous fixé à l'avance. Concrètement, si je prévoyais chaque jour de m'entretenir avec un certain de personnes dont je croyais savoir qu'elles étaient disponibles à ce moment-là, il est arrivé bien souvent qu'elles ne soient pas disposées à me rencontrer ou indisponibles car finalement parties en promenade, au service médical, à la bibliothèque ou au parloir. La durée des entretiens était elle aussi limitée par l'emploi du temps des personnes qui pouvaient avoir une obligation nécessitant de couper court à la discussion (allant du rendez-vous avec l'avocat, au visionnage de la série télé *Plus belle la vie*). Tout cela fait que j'ai bien souvent été finalement amenée à m'entretenir avec d'autres personnes, alors disponibles au moment où je l'étais moi-même. Ce cadre particulier de l'enquête a parfois eu pour conséquence d'empêcher la mise en œuvre du second entretien avec les personnes déjà rencontrées une première fois. Il m'a en effet été parfois difficile de reprendre contact avec certaines personnes, qui avaient entre temps changé d'emploi du temps, de cellule, de bâtiment voire d'établissement d'affectation. J'ai finalement rencontré 38 personnes, de une à cinq fois par personne, avec une durée d'entretiens allant de 30 minutes à 3h30.

Les adaptations du projet d'enquête à la réalité du terrain concernent aussi l'organisation thématique des entretiens. Les thèmes abordés l'ont rarement été dans l'ordre prévu dans le guide d'entretien : les récits ne sont pas linéaires. C'est d'ailleurs l'un des intérêts des entretiens semi-directifs que de ne pas contraindre excessivement la parole de l'informateur, afin de justement faire apparaître des liens, non imaginés *a priori* par l'enquêteur, entre des événements vécus ou des

---

<sup>1</sup> Voir les guides d'entretiens en annexe 6.1.

aspects de la vie quotidienne. Les différents thèmes ont ainsi pu être abordés aussi bien au cours du premier que du second entretien. Certaines personnes abordent en effet spontanément leur parcours de vie (on peut y voir chez certaines l'expression de la routine à l'exercice que j'évoquais précédemment) ou leur vie quotidienne avant leur incarcération. Il est aussi arrivé à quelques reprises que la plupart des thèmes soient abordés dès le premier entretien. Le caractère semi-directif des entretiens avait aussi pour but de préciser, reformuler, approfondir certaines questions à mesure de l'avancée de l'enquête. Les guides d'entretien ont ainsi été amenés à évoluer, certaines questions non pertinentes ayant été supprimées alors que d'autres ont été ajoutées.

Globalement, il est apparu qu'il était plus aisé pour les personnes de parler de leur quotidien actuel en détention (voire de leur précédentes expériences carcérales) que de parler de leur vie quotidienne avant l'incarcération, notamment leur vie de famille et les thèmes en lien avec leur logement et leur vie intime. Le milieu carcéral est un contexte où la parole a un statut particulier. Léonore Le Caisne insiste ainsi sur la volubilité des discours et sur la disjonction entre les paroles et les activités pratiques : « les faits auxquels cette parole se rapporte importent moins que la parole elle-même. Cette parole compte ensuite moins dans son contenu que pour ce qu'elle dit de la personne qui la tient. Et elle vaut moins pour ce qu'elle dit de cette personne que pour l'efficacité de son énonciation dans ce lieu-là à ce moment-là » (Le Caisne, 2000, p. 516). Le cadre de l'entretien, réalisé en détention face à une personne libre et extérieure au monde social de ses interlocuteurs, devra donc être pris en compte dans l'analyse des discours. A cela s'ajoutent les considérations générales sur les multiples filtres caractéristiques des entretiens qui invitent les personnes à aborder rétrospectivement des événements passés de leur vie (perception, mémoire, compétences narratives, etc.). On pourrait alors considérer que le récit de vie est une « reconstruction subjective n'ayant à la limite plus aucun rapport avec l'histoire réellement vécue » qui « n'aurait d'intérêt qu'en tant que forme discursive » (Bertaux, 2005, p. 40). S'il est en effet nécessaire d'avoir conscience des médiations subjectives et culturelles qui s'interposent entre l'expérience vécue et sa mise en récit, celles-ci n'affectent *a priori* pas la structure diachronique du parcours. Quant à la véracité et à la dimension reconstruite des récits, un certain nombre de précautions doivent être prises afin d'en limiter les effets : poser des questions pertinentes pour obtenir des récits de pratiques proches des pratiques effectives (Lahire, 2005b), être attentif aux incohérences et demander des précisions lors d'entretiens espacés dans le temps, croiser les informations avec d'autres sources, et enfin mettre en confiance et faire confiance car, si le doute est nécessaire, on ne peut pas faire de la recherche en ne faisant que douter (Pirès, 1997, p. 63). De plus, je ne travaille pas sur un seul récit de vie mais je cherche avant tout à dégager la dimension sociale de ces récits en procédant à des analyses croisées.

### 3.2.1.3 Usages de la photographie

Cette thèse sera jalonnée par trois types de photographies. Certaines sont des clichés officiels de l'Administration pénitentiaire, récupérées dans des rapports officiels, dans les archives du Ministère de la justice ou encore dans la presse, alors que d'autres sont des images enregistrées par les détenus eux-mêmes avec leur téléphone portable et publiées sur internet. Ces images ont pour fonction d'illustrer mon propos et de permettre au lecteur de se projeter plus concrètement dans le milieu décrit. Le troisième type correspond aux photographies des cellules de certains détenus avec lesquels je me suis entretenue (23 prises de vue sur les 38 personnes rencontrées en entretien).

Utilisée par les premiers ethnologues comme illustration et copie du réel, la photographie est désormais reconsidérée et élevée au rang d'outil d'analyse en sciences sociales (Rouille, 1991). L'image photographique, sa forme et son contenu apparaissent dans cette perspective comme une catégorie de pensée autant qu'un mode de connaissance. Son usage impose donc un questionnement épistémologique sur la nature et le rapport du chercheur au réel (Conord, 2007 ;

Schwartz, Ryan, 2003). L'usage de la photographie en sciences sociales peut remplir plusieurs fonctions : elle est un instrument d'exploration, de repérage, de mémorisation, de description et de valorisation du travail final. Un retour du cliché à la personne enquêtée permet aussi une communication du travail accompli, communication rendue souvent difficile lorsque les rapports finaux ne sont que des textes écrits dans un langage souvent technique (Piette, 2007). La photographie peut enfin soutenir la conduite d'un entretien, en étant le support de discours descriptifs ou analytiques de l'image, cet entretien pouvant ensuite servir à la réalisation de la légende (Collier, 1986).

### 3.2.2 Enquête extra-muros

---

S'agissant d'analyser des trajectoires, j'ai tenté de suivre, après leur libération, quelques personnes rencontrées en détention. Celles-ci ont été invitées à me recontacter par téléphone à leur sortie de prison (il s'agit donc de personnes dont la libération était prévue dans les mois qui suivaient la rencontre).

Les chercheurs ayant tenté de réaliser une telle enquête suivie auprès de personnes détenues puis libérées soulignent tous les difficultés rencontrées pour garder le contact avec leurs informateurs. Sur les 45 personnes rencontrées en détention dans le cadre d'une enquête sur les trajectoires sociales des femmes sorties de prison, 23 ont été recontactées pour un suivi, 5 ont accepté de nouveaux entretiens (Combessie, 2005). Dans le cadre d'une enquête auprès de mineurs incarcérés, 60 rencontres ont été nécessaires pour pouvoir réaliser le suivi d'une vingtaine de personnes (Chantraine, Fontaine, Touraut, 2008). Comme l'écrit Maryse Marpsat à propos des mêmes difficultés rencontrées dans ses enquêtes auprès de personnes sans domicile, « les personnes que l'on "perd" sont en général différentes de celles que l'on retrouve, et on ne peut pas toujours généraliser aux premières les résultats obtenus sur ces dernières » (Marpsat, 2007, p. 50).

Pour remédier à cette attrition, j'ai alors cherché à rencontrer, par divers biais, des personnes déjà sorties de prison afin de réaliser auprès d'elles des entretiens (en recueillant par conséquent rétrospectivement le récit de leur expérience carcérale). J'ai tout d'abord envisagé de joindre, par l'intermédiaire des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)<sup>1</sup>, des personnes sur lesquelles est encore exercée une emprise socio-pénale après leur sortie de prison<sup>2</sup>. Malgré l'intérêt affiché par les deux personnes qui se sont succédées à la direction de ce service dans les Hauts-de-Seine et avec lesquelles j'avais fixé les modalités de réalisation de l'enquête, cela n'a pu être mis en œuvre sans que m'en soient données les raisons. J'ai donc cherché à multiplier des modes d'accès alternatifs à des personnes anciennement détenues mais aussi à des proches de détenus.

#### 3.2.2.1 Suivi des personnes rencontrées en détention puis sorties de prison

Le suivi longitudinal de personnes présente l'intérêt d'observer leur trajectoire « en cours » et d'éviter les biais liés à la reconstruction rétrospective des récits d'expérience. Il convient de s'interroger sur le profil des personnes ayant repris contact avec moi à leur libération et sur celles qui ne l'ont pas fait. Les premières, au nombre de sept, m'ont explicitement remercié de l'attention que je leur avais portée alors qu'elles étaient « au plus bas » et considéraient la poursuite de cette relation comme une façon de me faire part de leur reconnaissance. Rares sont

---

<sup>1</sup> Les personnels des SPIP interviennent non seulement en milieu fermé, afin d'aider les détenus à préparer leur sortie, mais aussi en milieu ouvert où ils sont mandatés par le juge de l'application des peines pour contrôler le respect des obligations et des interdictions et assister les personnes libérées dans leurs efforts de « réinsertion ».

<sup>2</sup> Parmi les personnes « libérés » (sorties de prison), on distingue les personnes sous tutelle pénale (fin de peine hors écrou) et les personnes en « fin de mandat » (sentence terminée).

finalement les personnes à qui j'avais donné mon numéro de téléphone et qui ne m'ont pas rappelée. Je ne peux qu'avancer des hypothèses quant à l'attitude de celles-ci : on peut tout d'abord légitimement penser que certaines personnes souhaitaient rompre tout lien en rapport avec leur passé carcéral, d'autres ont par ailleurs pu égarer mon numéro de téléphone, certaines n'ont aussi peut-être jamais envisagé de poursuivre ces entretiens qui ne représentaient finalement pour elles qu'une distraction au cours de leur séjour en prison.

Concernant les personnes revues à l'extérieur, il s'est agi dans un premier temps de renouer le contact. Des semaines voire des mois séparaient cet entretien du dernier réalisé en détention : cette première rencontre à l'extérieur permettait donc de rétablir voire de redéfinir le cadre de confiance qui s'était instauré dans le contexte très particulier de la prison. Ce nouveau contexte (la « liberté ») modifie en effet la relation et les conditions d'enquête. Les anciens détenus se présentaient sous un jour différent hors de prison, aussi bien au niveau de leurs attributs vestimentaires que de leur façon de parler ou d'appréhender notre relation, quelques détenus se sont par exemple présentés fortement alcoolisés lors de nos rencontres, d'autres sont arrivés accompagnés d'amis eux-mêmes anciens détenus. Ce premier échange était aussi l'occasion de prendre des nouvelles de la vie sociale en détention depuis que j'avais moi-même quitté l'établissement. C'est souvent seulement dans un second temps qu'un entretien plus formel a été réalisé afin de saisir, sur la base du contenu des entretiens réalisés en détention, les modalités concrètes de la sortie de prison, d'interroger l'évolution des différentes dimensions de leur histoire de vie, dont leur situation résidentielle suite au séjour en prison.

Si j'ai pu revoir un certain nombre de personnes rencontrées en détention, il s'est avéré difficile de garder le contact sur le long terme. La plupart de ces personnes change régulièrement de numéro de téléphone, je n'avais donc pour solution que d'attendre qu'elles me rappellent pour que l'on se revoie<sup>1</sup>. Certaines d'entre elles ont été amenées à quitter la région parisienne, d'autres à être réincarcérées.

### 3.2.2.2 Entretiens avec des personnes sorties de prison

Les personnes sorties de prison avec lesquelles j'ai pu réaliser des entretiens ont été rencontrés de trois façons différentes : par l'intermédiaire d'un éducateur spécialisé, de militants et directement. Ces entretiens ont généralement été réalisés en présence d'autres personnes. Certains s'apparentaient à des entretiens collectifs (Duchesne, Haegel, 2004) : les membres de ces groupes d'interconnaissance étaient invités non seulement à répondre à mes questions mais aussi à réagir sur les discours tenus par les uns et les autres. D'autres situations s'apparentaient davantage à des entretiens informels, réalisés spécifiquement avec une personne mais laissant parfois la possibilité à d'autres d'intervenir, mon rôle étant alors de réduire les interactions « parasites » (Bruneteaux, Lanzarini, 1998). Si la présence d'autres personnes peut présenter le risque de brider les discours et d'empêcher d'aborder des sujets intimes, elle permet aussi de contrôler la véracité des faits relatés et d'avoir accès aux discours « publics » sur les questions qui m'intéressent, à savoir les modalités de retour en ville après une expérience carcérale et les représentations de la prison dans les quartiers participant au continuum carcéral.

C'est d'abord par l'intermédiaire d'un éducateur spécialisé que j'ai été amenée à rencontrer quelques jeunes Nanterriens, anciennement incarcérés ou encore incarcérés. Dans le cadre d'un chantier éducatif<sup>2</sup> d'initiation à l'écriture, ce travailleur social a proposé à quelques jeunes suivis

---

<sup>1</sup> Une solution, qui m'a été suggérée, après coup, aurait consisté à leur demander le numéro de téléphone d'une ou plusieurs personnes de leur entourage amenées à changer moins fréquemment de numéro de téléphone (parents, sœurs, collègue, etc.).

<sup>2</sup> Prévus par la loi du 29 juillet 1998 et par la circulaire du 29 juin 1999, les chantiers éducatifs permettent à des jeunes en rupture sociale de bénéficier d'une activité rémunérée pendant une courte période. Ils se situent en amont des

par l'association qui l'employait de participer à la rédaction d'un article relatif aux rapports qu'entretiennent, au quotidien, les jeunes des quartiers populaires et les fonctionnaires de la police nationale. Celui-ci a été publié dans le *Canard enchaîné*<sup>1</sup>. Ils ont ensuite prolongé cette expérience par l'écriture d'un livre portant non seulement sur les questions de police, mais aussi sur tous les aspects que peuvent vivre au quotidien les jeunes, en matière d'école, de formation, d'emploi, de religion, de sexualité, de justice, etc. (Ben Bella *et al.*, 2012). Mon intervention dans la rédaction de ce livre s'est limitée au chapitre consacré à la prison. J'ai ainsi été amenée à réaliser des entretiens avec les quatre jeunes investis dans le projet et à leur transmettre les retranscriptions afin qu'ils les retravaillent pour les inclure dans leur ouvrage. Nous envisagions par ailleurs de poursuivre l'expérience en montant une recherche collaborative sur la prison, sous la forme d'un chantier éducatif d'initiation à la recherche en sciences sociales. Si ce projet n'a pas connu de suite, j'ai tout de même pu recueillir un certain nombre de textes rédigés, en prison ou à l'extérieur, par d'autres jeunes suivis par cet éducateur.

J'ai ensuite rencontré d'autres personnes sorties de prison par l'intermédiaire de jeunes Nanterriens, militant dans un collectif qui cherche à faire reconnaître la responsabilité de l'Administration pénitentiaire dans le décès d'un jeune Gennevillois à la maison d'arrêt de Nanterre<sup>2</sup>. Je me suis ainsi entretenue avec un jeune homme de leur entourage, mais ces entretiens ont été réalisés en présence d'un certain nombre de ses amis. Ces derniers ont été amenés à intervenir régulièrement dans notre échange, certains d'entre eux ayant aussi connu une expérience carcérale ou ayant actuellement des proches incarcérés.

Enfin, les autres entretiens ont été réalisés dans des cafés de Nanterre et de Bagneux. Michel Kokoreff décrit très bien le caractère stratégique de ces « cafés du coin » dans les quartiers populaires car « tout le monde s'y retrouve : les “jeunes” et les “vieux”, les “rebeus” et les “beaufs”, les “fumeurs” et les “alcoolos” – et il y a même des femmes » (Kokoreff, 2003, p. 93). Cette entrée m'a paru intéressante à plusieurs titres. Sans intermédiaire, il ne me paraissait en effet pas envisageable d'aborder directement des personnes dans la rue ou dans les halls d'immeuble, comme j'avais pu le faire en Master 1 (Bony, 2007), afin de leur demander s'ils avaient fait de la prison et souhaitaient m'en parler. Ce lieu me semblait par ailleurs potentiellement moins exclusivement approprié que ne peuvent l'être d'autres lieux de rassemblement et par conséquent plus accessibles, notamment pour une femme. C'est tout d'abord fortuitement que ce mode d'accès m'est apparu pertinent, alors que je me rendais dans l'un de ces cafés après avoir réalisé un entretien avec une personne récemment libérée que j'avais rencontrée en détention. Ma présence, en tant que femme n'habitant visiblement pas dans le quartier, n'y est pas passée inaperçue et a donc nécessité une justification de ma part auprès de certains clients. C'est ainsi que s'est entamée la discussion autour de mon sujet de recherche, très vaguement présenté afin de ne pas trop orienter les discours. J'ai ensuite fréquenté régulièrement ces espaces et j'ai recroisé à plusieurs reprises les mêmes personnes, avec lesquelles la conversation a pu se poursuivre. Sept jeunes hommes de 20 ans à 29 ans ont accepté de me faire part de leur expérience (seuls trois d'entre eux ont accepté la réalisation d'un entretien individuel).

### 3.2.2.3 Les proches de détenus

Parce que la peine de prison n'affecte pas que les détenus mais aussi leurs proches et que les personnes rencontrées en détention ont souligné le rôle central joué par leur entourage dans la façon dont elles vivaient leur séjour en prison, j'ai souhaité rencontrer quelques personnes ayant un proche incarcéré (frère, conjoint, ami, oncle, père, etc.). Cette enquête complémentaire et

---

dispositifs d'insertion professionnelle mais comportent également des phases d'apprentissage et d'acquisition de « savoir-faire ».

<sup>1</sup> « Passe ta bac d'abord ! », *Les dossiers du canard*, février 2011.

<sup>2</sup> Collectif Vérité et justice pour Jamal : <http://www.etatdexception.net/?p=4671> [consulté le 25 septembre 2014].

largement exploratoire visait à comprendre leur expérience de la prison et leur manière de gérer la séparation et l'absence.

Un petit questionnaire a été conçu<sup>1</sup>, mis en ligne et publicisé sur les réseaux sociaux de proches de détenus. Il s'agissait moins d'en tirer des informations générales statistiquement exploitables que d'obtenir des contacts. Une trentaine de personnes y a répondu, une dizaine a accepté d'être recontactée et cinq entretiens ont finalement effectivement été réalisés par téléphone. J'ai par ailleurs rencontré d'autres proches de détenus dans les cafés selon les modalités décrites précédemment, notamment parce que les détenus et les anciens détenus rencontrés dans les quartiers populaires ont souvent eu, à d'autres moments de leur vie, des proches incarcérés.

**Tableau 1. Récapitulatif des personnes enquêtées de 2010 à 2013**

Mode de contact	Détenus	Sortants de prison	Proches de détenus
Direct	38 personnes (65 entretiens)	7 personnes suivies (19 entretiens)	
		7 personnes (3 entretiens individuels, 5 entretiens collectifs)	4 personnes (2 entretiens individuels)
Éducateur	2 personnes (3 textes)	5 personnes (3 entretiens + 5 textes)	1 famille (entretien informel)
Militants		2 personnes (2 entretiens collectifs)	2 personnes (2 entretiens collectifs)
Internet			30 personnes (questionnaires) 5 personnes (entretiens téléphoniques)

### 3.2.3 Analyse et généralisation des données recueillies

Si les méthodes d'analyse des données recueillies par entretiens seront évoquées dans chaque chapitre avant que ne soient présentés les résultats, je souhaite d'ores et déjà préciser les grands principes qui les ont guidées. Il s'agira enfin de s'interroger sur le caractère généralisable des résultats attendus.

#### 3.2.3.1 Traitement des données d'entretien

Chaque entretien a été enregistré (sauf lorsque la personne le refusait, ce fut le cas pour deux personnes en détention) et a donné lieu à une retranscription intégrale. Ces retranscriptions ont ensuite été séquencées thématiquement : j'ai ainsi inséré des intertitres résumant chaque thème abordé (entre 15 et 30 intertitres par heure d'entretien). Les analyses de ces entretiens prennent deux directions, selon que je souhaite appréhender les rapports résidentiels des personnes à un moment donné (pendant ou avant le séjour en prison notamment) ou le récit de vie de ces personnes.

Dans le premier cas, deux principes peuvent guider la synthèse de l'information en classes de propriétés (Bernard, Jambu, 1978 ; Juan, 1994). On peut d'une part regrouper les rapports

<sup>1</sup> Cf. questionnaire en annexe 6.2.



résidentiels selon leurs caractéristiques, puis voir à quels groupes sociaux ces types correspondent. La démarche inverse construit d'abord des classes d'individus, puis dégage les caractéristiques communes de leurs rapports résidentiels. Je mobiliserai l'une ou l'autre de ces démarches selon qu'il s'agira de montrer les pratiques de certains groupes pré-identifiés (par leur histoire de vie notamment) ou qu'il s'agira d'attribuer à des groupes sociaux certaines pratiques observées en détention.

L'analyse des données biographiques débute quant à elle par une analyse longitudinale qui consiste à reconstituer la structure diachronique du récit (Bertaux, 2005) : on cherche d'abord à repérer les événements structurants des diverses lignes biographiques qui forment ces parcours. Pour ce faire, j'ai utilisé une grille biographique, qui se présente sous la forme d'un tableau sur lequel figurent, en ligne, les repères temporels et en colonne, les domaines biographiques que je souhaitais investiguer<sup>1</sup> (Grab, 1999 ; Vivier, 2006 ; Imbert *et al.*, 2014). Cet outil a parfois été utilisé directement en entretien, notamment lorsque je rencontrais des difficultés à suivre la chronologie des récits mais aussi pour stimuler des interactions avec les personnes enquêtées lorsque celles-ci peinaient à produire des discours spontanément. Quand la situation d'entretien ne me paraissait pas nécessiter un tel outil qui aurait pu à l'inverse brider des discours et excessivement formaliser l'échange, j'ai préféré ne faire appel à cette grille qu'*a posteriori* au moment de l'analyse ou entre deux entretiens afin d'inviter l'enquêté à la compléter dans un second temps. Au sein d'un même entretien, j'ai d'abord cherché à dégager l'organisation des séquences thématiques, c'est-à-dire à repérer l'ordre de leur apparition, les priorités exprimées, les insistances (thèmes qui reviennent de manière récurrente), les enchaînements et les transitions entre les thèmes. Après avoir ainsi procédé avec l'ensemble des entretiens, j'ai pu entamer l'analyse transversale qui vise à comparer, pour chaque thème, les fragments de discours, les points de vue, les modes d'expression, les pratiques relatées qui diffèrent ou au contraire apparaissent récurrentes chez les individus (Blanchet, Gotman, 1992).

L'anonymisation est une opération qui n'est pas seulement technique : elle revêt un sens sociologique qui oriente la lecture des cas exposés (Béliard, Eideliman, 2008 ; Zolesio, 2011). Pour chaque extrait d'entretien cité, seront précisées les caractéristiques suivantes : prénom, âge, commune de résidence, situation conjugale et familiale, situation résidentielle au moment de l'incarcération, niveau scolaire atteint, profession, nombre d'incarcérations passées, statut pénal (prévenu/condamné), motif d'incarcération, temps passé en détention, temps restant à passer en détention (pour les condamnés), nombre de personnes avec laquelle la cellule est partagée. Les prénoms sont tous anonymisés. En les choisissant, je me suis attachée à conserver la dimension culturelle des prénoms initiaux des enquêtés (consonance française ou africaine), ainsi que leur génération d'appartenance (prénoms anciens ou modernes). Sauf exception, j'ai décidé de ne pas anonymiser le nom de la commune de résidence car cette variable est au cœur de l'analyse. Certains noms de communes ont toutefois été modifiés lorsqu'ils suffisaient à identifier la personne, notamment dans les récits de parcours résidentiels : je me suis alors attachée à les remplacer par des communes proches et partageant les mêmes caractéristiques sociales et spatiales. Si certaines informations concernant la situation familiale ou professionnelle ont par ailleurs été transformées afin d'assurer l'anonymat des enquêtés, les modifications ont été effectuées de telle sorte qu'elles ne modifient pas le profil sociologique des personnes.

### 3.2.3.2 Quelle généralisation ?

Mon approche par étude de cas consiste à étudier une prison parmi le parc pénitentiaire, au sein et autour de laquelle j'ai pu étudier les parcours de vie et les expériences vécues de quelques personnes détenues. Se posent alors les questions de la représentativité et de la généralisation des analyses qui seront tirées de cette étude. Si l'on désigne l'échantillon, non au sens statistique du

<sup>1</sup> Cf. exemple en annexe 7.

terme mais au sens large, comme étant « le résultat de n'importe quelle opération visant à constituer le corpus empirique d'une recherche » (Pirès, 1997, p. 113), on peut considérer que j'ai procédé à deux types d'échantillonnage : par cas unique (l'« échantillon de milieu » correspondant à la maison d'arrêt étudiée et son environnement) et par cas multiples (entrevues avec plusieurs individus au sein de ce milieu). La question centrale dans la constitution d'un échantillon porte sur les rapports entre le corpus empirique et l'objet : « c'est étudier ceci pour appuyer un au-delà ; c'est l'idée d'extrapoler, de déplacer, de transcender, de mettre en rapport, ou encore de donner une idée ou un éclairage sur quelque chose d'autre à l'aide d'un ou de plusieurs éléments pouvant s'y rapporter » (*ibid.*, p. 122). A quels référentiels peut-on rapporter les échantillons ? Le cas de la maison d'arrêt de Nanterre est-il généralisable à d'autres maisons d'arrêt ? Le groupe de personnes enquêtées est-il généralisable à la population détenue à la maison d'arrêt de Nanterre dans son ensemble ?

La maison d'arrêt de Nanterre a deux principales spécificités. La première correspond à l'importance des affaires de trafics et d'usages stupéfiants qui a diverses conséquences sur le quotidien de la détention, dont la persistance des trafics à l'intérieur de l'établissement et l'importance des flux financiers qui entrent en détention. La proximité de la capitale et l'accessibilité de l'établissement constituent une seconde spécificité : « deuxième prison de Paris », cette maison d'arrêt sert souvent de site d'expérimentation<sup>1</sup> et reçoit la visite de nombreuses personnes de l'extérieur (intervenants associatifs mettant en place diverses activités socioculturelles, personnalités du monde artistique, sportif et politique). Si cet établissement n'est pas représentatif de l'ensemble du parc pénitentiaire français, très divers, il est en revanche un établissement typique de la banlieue d'une grande agglomération. A ce titre, les phénomènes qu'on y observe semblent pouvoir être comparés à la situation d'établissements tels qu'Osny et Villepinte<sup>2</sup>, mais aussi Lyon-Corbas, les Baumettes (Marseille) ou encore Seysses (Toulouse). Les entretiens avec les détenus ou les professionnels ayant connu d'autres établissements le confirment. Je reviendrai malgré tout au cours de la démonstration sur les autres spécificités de l'établissement pouvant avoir un effet spécifique sur la structuration des rapports résidentiels dans ce contexte : éléments architecturaux, fonctionnement de l'établissement, conditions de l'encadrement, surpopulation, travail pénitentiaire disponible, environnement social, etc.

Concernant l'échantillon des personnes détenues ou anciennement détenues avec lesquelles je me suis entretenue, la diversification a été le critère majeur de sa constitution<sup>3</sup>. J'ai d'une part procédé à une « diversification externe », qui s'applique « lorsque la finalité théorique est de donner un portrait global d'une question ou de contraster un large éventail de cas variés » (Pirès, 1997, p. 156). En détention, j'ai ainsi cherché à diversifier autant que faire se peut le profil des personnes enquêtées afin d'avoir une vision globale de la population de cet établissement. Malgré tout, étant donné les modalités d'accès aux personnes qui composent finalement cet échantillon, les personnes souffrant de troubles mentaux sont peu représentées, ainsi que les personnes inscrites à l'école et travaillant à l'atelier ou encore les personnes placées à l'isolement. On peut aussi évoquer une tentative de « diversification interne », c'est-à-dire intragroupe si l'on considère que j'ai aussi cherché à « donner un “portrait global” mais seulement à l'intérieur d'un groupe restreint et homogène d'individus » (*ibid.*, p. 157). En effet, j'ai spécifiquement cherché à diversifier le profil des personnes rencontrées originaires de secteurs urbains participant spécifiquement au peuplement carcéral. Il s'agira alors d'articuler la comparaison interindividuelle parmi l'ensemble de la population carcérale et la description en profondeur du groupe spécifique des personnes originaires de l'aire de recrutement. La constitution de cet échantillon a pris fin dès

---

<sup>1</sup> Par exemple : application des règles pénitentiaires européennes, dispositif d'accueil des arrivants dit « Botton ».

<sup>2</sup> Ces deux établissements font d'ailleurs partie du même programme de construction que celui de Nanterre ; ils ont donc une conception architecturale semblable.

<sup>3</sup> Pour le détail des caractéristiques des enquêtés, voir annexe 4.2.

lors qu'a été atteint un certain niveau de saturation, c'est-à-dire lorsque les derniers entretiens n'apportaient plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique.

### **Conclusion du chapitre 3**

Ce troisième chapitre a détaillé le dispositif méthodologique mis en œuvre dans le cadre de cette thèse. Il s'appuie d'abord sur une enquête statistique et cartographique à partir d'un extrait du Fichier national des détenus, qui me permettra d'objectiver les structures sociales et spatiales du continuum carcéral. L'enquête qualitative comporte ensuite deux volets définis par leur contexte de réalisation : la prison et la ville. Conformément aux enjeux théoriques décrits dans le chapitre 2, la collecte de données sur les expériences résidentielles individuelles porte sur différentes échelles (du logement à la ville, de la cellule à l'extérieur) et intègre une dimension biographique afin de voir comment évoluent les rapports résidentiels à l'épreuve de l'incarcération. En croisant les récits obtenus en entretien avec les observations menées en détention, il sera alors possible de souligner le rôle des détenus dans la production de l'espace carcéral.

## Conclusion de la partie 1

Cette partie introductive visait à poser les jalons théoriques et méthodologiques de ma recherche doctorale. En mobilisant dans une première partie les résultats des travaux de sociologie et de géographie de la déviance et de la justice pénale, je souhaitais préciser les logiques sociales et pénales de production de l'aire de recrutement de la population carcérale. J'ai ensuite indiqué les concepts, souvent forgés sur des objets urbains, que je souhaite mobiliser dans cette analyse du continuum carcéral. Enfin, ont été présentées les données quantitatives et qualitatives sur lesquelles portera l'analyse, leur mode de recueil et leur traitement.

A travers l'analyse des trajectoires et des expériences résidentielles des détenus originaires de l'aire de recrutement de la population carcérale, l'objectif de ma thèse est de montrer l'existence de relatives continuités dans leurs réseaux relationnels et dans leur rapport pratique et symbolique à l'espace, malgré le changement radical d'environnement résidentiel induit par l'incarcération. L'espace, tel qu'il est appréhendé à différentes échelles dans cette recherche, entend ainsi s'inscrire à la rencontre de la sociologie et de la géographie. En tant que dimension constitutive de la société, il sera considéré à la fois comme un produit, un milieu et un enjeu (Grafmeyer, 2005 [1995], p. 24-26).

La deuxième partie de ma thèse est ainsi consacrée à l'analyse de la structure sociale et spatiale du continuum carcéral. Autrement dit, il s'agit d'étudier l'organisation du peuplement carcéral en prenant d'abord en considération le profil social et pénal de la population détenue dans les établissements pénitentiaires franciliens. Ensuite, dans une perspective écologique (Rhein, 2003), les milieux résidentiels d'origine des détenus sont caractérisés par leur morphologie sociale et spatiale. Enfin, en référence à l'analyse spatiale (Sanders, 2001 ; Pumain, Saint-Julien, 2005, 2010), le continuum carcéral est analysé comme un ensemble de systèmes de lieux produits par les flux de détenus qui mettent en relation leurs lieux de résidence d'origine et leurs établissements pénitentiaires d'affectation.

Dans une approche de géographie sociale (Di Méo, 2000) et de socio-anthropologie de l'espace (Ségaud, 2007), la troisième partie s'intéresse ensuite à l'espace en tant que cadre et produit de l'expérience qu'en font les individus et les groupes sociaux. J'y analyse les rapports résidentiels des détenus avant, pendant et après leur séjour en prison. Par cette étude de l'évolution de leurs modes de vie, appréhendés dans leur dimension spatiale, il s'agit de voir comment leur socialisation résidentielle agit sur leur rapport subjectif à l'espace carcéral. Ainsi, les milieux urbains et carcéraux sont considérés comme étant à la fois matériels et idéels : leur configuration spatiale, leurs usages et les représentations qu'ils engendrent orientent les conduites et participent à la construction des identités sociales, individuelles ou collectives. Je montre aussi qu'en contexte d'enfermement, les interactions des détenus, entre eux et avec le personnel de surveillance, révèlent l'existence d'une compétition ayant pour enjeu l'appropriation et le contrôle de l'espace carcéral et qu'en cela, les détenus participent à son marquage et finalement à sa territorialisation.



## **PARTIE 2**

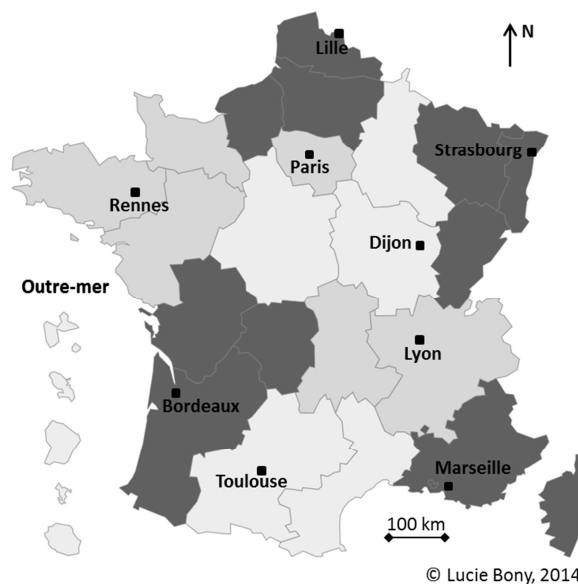
### **LA STRUCTURE SOCIALE ET SPATIALE DU CONTINUUM CARCERAL**



## Introduction de la partie 2

La France compte 190 établissements pénitentiaires au 1<sup>er</sup> janvier 2013, répartis en différentes régions pénitentiaires. Elles regroupent généralement plusieurs collectivités territoriales régionales et sont dénommées à partir du nom de la ville dans laquelle siège chaque direction dite « interrégionale des services pénitentiaires » (carte 7). L'Outre-mer fait exception : elle ne constitue pas une région mais une « mission » et le siège de sa direction est situé à Ivry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne. Autre fait notable : la région pénitentiaire de Paris correspond à la seule région Île-de-France, qui regroupe 15 établissements (carte 8).

**Carte 7. Les régions pénitentiaires et la localisation des directions interrégionales des établissements pénitentiaires en France, 2014**

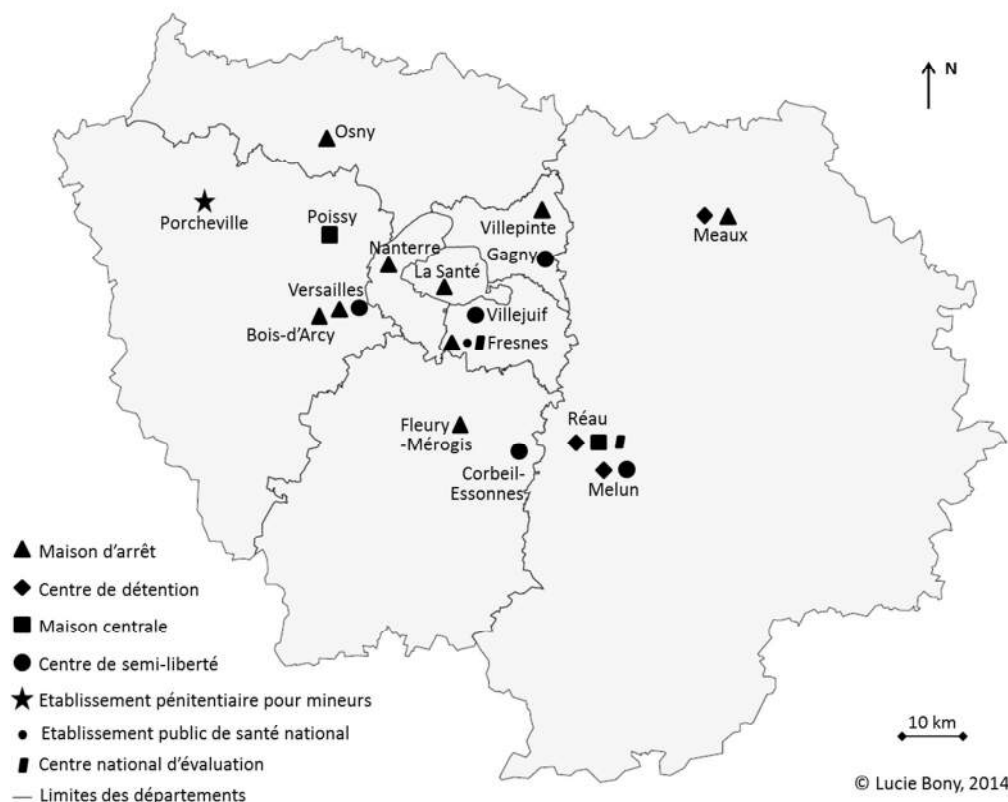


Rappelons que l'on distingue en France les maisons d'arrêt des autres types de prison qui sont des établissements pour peine. Les premières accueillent en effet l'ensemble des personnes prévenues, c'est-à-dire non jugées, mais aussi les personnes condamnées dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à un an ainsi que les personnes condamnées à de plus longues peines en attente de transfert pour un établissement pour peine. Ces derniers regroupent les centres de détention, qui accueillent les personnes condamnées considérés comme présentant les « meilleures perspectives de réinsertion » ; les maisons centrales accueillant les personnes condamnées les plus « sensibles » (généralement condamnées à de très longues peines et/ou jugées « dangereuses ») ; les centres de semi-liberté destinés aux personnes condamnées admises à ce régime, qui sont hébergées la nuit et passent leurs journées à l'extérieur pour travailler, suivre une formation ou un traitement médical. Les centres pénitentiaires sont des établissements regroupant plusieurs régimes de détention (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale). Les établissements pénitentiaires pour mineurs sont des lieux de détention réservés aux jeunes de 13 à 18 ans, créés par la loi Perben I (Loi d'orientation et de programmation pour la Justice du 9 septembre 2002) qui viennent compléter les quartiers spécifiques des maisons d'arrêt dans lesquels sont aussi incarcérés des mineurs. Dans la région pénitentiaire de Paris, on dénombre notamment 9 établissements ou quartiers « maisons d'arrêt », deux établissements ou quartiers « maison centrale », trois établissements ou quartiers « centre de détention », trois centres de semi-liberté ainsi que l'établissement public de santé national, situé à Fresnes, destiné à l'hospitalisation des personnes détenues (hors urgence et hors psychiatrie).



L'extrait du Fichier national des détenus, sur lequel reposent les analyses statistiques présentées dans cette partie, ne détaille cependant pas systématiquement le régime de détention auquel sont soumis les individus au sein des centres pénitentiaires. Ainsi, sont confondues : à Fresnes les personnes écrouées en maison d'arrêt et au centre national d'évaluation (CNE)<sup>1</sup> ; à Meaux les personnes écrouées en centre de détention et en maison d'arrêt, à Réau les personnes écrouées en centre de détention, en maison centrale et dans le second CNE. Il est néanmoins possible de comparer les profils sociodémographique, pénal et géographique de la population selon l'établissement d'affectation et le régime de détention en se basant sur les données des maisons d'arrêt (Nanterre, Bois d'Arcy, Osny, Paris, Villepinte, Fleury-Mérogis, Versailles), des centres de semi-liberté (Melun, Corbeil-Essonnes, Gagny, Versailles), de la maison centrale de Poissy, du centre de détention de Melun et de l'établissement pour mineurs de Porcheville. A noter enfin que cette base de données ne fournit aucune donnée sur le centre de peine aménagée<sup>2</sup> et le centre de semi-liberté de Villejuif.

**Carte 8. Les établissements de la région pénitentiaire de Paris, 2014**



Sauf mention contraire, l'ensemble des données concernant la population sous écrou dans les établissements pénitentiaires français sont extraites de l'Observatoire des prisons et autres lieux d'enfermement et de restriction de liberté (OPALE), actualisée au 1<sup>er</sup> avril 2012 (Tournier, 2012b). Les données concernant spécifiquement les établissements pénitentiaires d'Île-de-France ont été calculées à partir de la base de données extraite du Fichier national des détenus

<sup>1</sup> Établissement où sont « observées » pendant six semaines les personnes condamnées à de lourdes peines (reliquat de 10 ans minimum) afin de les orienter vers des établissements pour peines correspondant à leurs profils. Ces personnes sont ensuite affectées, en attente de transfert, dans la 2<sup>ème</sup> Division de l'établissement où elles peuvent rester deux ans. Le CNE accueille aussi des détenus pour une évaluation de leur dangerosité dans le cadre du dispositif de rétention de sûreté.

<sup>2</sup> Ouvert en mars 2006, cet établissement accueille des personnes placées sous main de justice dont le reliquat de peine est d'une durée d'un an au maximum dans l'objectif de monter un projet d'aménagement de peine. Ces personnes sont originaires des différents établissements de la région parisienne.

fournie par la direction de l'administration pénitentiaire pour la présente étude : elles sont aussi datées du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Cette partie aborde la prison comme un lieu de passage, un dispositif mettant en mouvement de manière contrainte une population (traduit par l'idée de recrutement) avant de l'immobiliser par l'enfermement. Le continuum carcéral correspond alors au système de lieux, carcéraux et urbains, mis en relation par cette mobilité-immobilité des détenus. Il s'agit de dégager, dans les trois chapitres qui composent cette partie, les structures démographiques et sociales, écologiques et enfin spatiales de ce continuum carcéral : le chapitre 4 analysera ainsi les caractéristiques de la population écrouée dans les établissements pénitentiaires franciliens ; le chapitre 5 proposera une analyse typologique des milieux résidentiels d'origine des Franciliens détenus dans les établissements pénitentiaires de la région ; le chapitre 6 étudiera enfin l'organisation des flux de détenus depuis leur dernier lieu de résidence jusqu'à leur établissement d'affectation.



---

## Chapitre 4. Démographie d'une population immobilisée

---

Il s'agit dans ce chapitre de décrire les caractéristiques démographiques, sociales et pénales des personnes écrouées dans les établissements pénitentiaires franciliens. Dans quelle mesure diffèrent-elles de celles de la population carcérale nationale? Varient-elles selon le type d'établissement d'affectation? La composition de cette population, et les différences observées selon le type d'établissement, ont des conséquences variables sur le quotidien des établissements pénitentiaires que je tacherai de souligner. Cette mise en perspective permettra par ailleurs d'évaluer les généralisations possibles des résultats de cette étude quantitative limitée à l'Île-de-France et de ceux de l'étude ethnographique centrée sur la maison d'arrêt de Nanterre.

### 4.1 Situation pénale de la population incarcérée en Île-de-France

La région pénitentiaire de Paris et les différents établissements pénitentiaires qui la composent peuvent tout d'abord être caractérisés par le profil pénal de la population qu'ils prennent en charge.

#### 4.1.1 Placement sous écrou, détention et surpopulation

---

Si la prison est le cadre d'exécution d'une mesure judiciaire, celle-ci ne correspond cependant pas systématiquement à une sanction pénale. Il arrive en effet que des personnes purgent une peine de prison sans être physiquement présentes en prison, et, à l'inverse, que des personnes physiquement présentes en prison ne purgent pas de peine de prison. Il s'agit donc de dissocier le statut juridique de la présence effective dans les murs de la prison (tableau 2).

La population pénitentiaire regroupe l'ensemble des personnes placées sous main de justice, aussi bien en milieu fermé, c'est-à-dire écrouées et prises en charge dans les établissements pénitentiaires qu'en milieu ouvert, c'est-à-dire non-écrouées et prises en charges par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ou par des associations habilitées. La population carcérale regroupe quant à elle l'ensemble des personnes placées sous écrou dans un établissement pénitentiaire : on se réfère ici à un rattachement juridique et non à une présence physique en prison. Sont donc distinguées les personnes effectivement enfermées dans un établissement pénitentiaire (qu'elles soient prévenues ou condamnées) et les personnes non détenues. On parlera de population détenue à propos des personnes écrouées effectivement présentes physiquement dans l'établissement pénitentiaire, quel que soit leur statut pénal (condamnées, c'est-à-dire purgeant une peine de prison ferme, ou prévenues, c'est-à-dire en attente de leur jugement et donc juridiquement présumées innocentes).

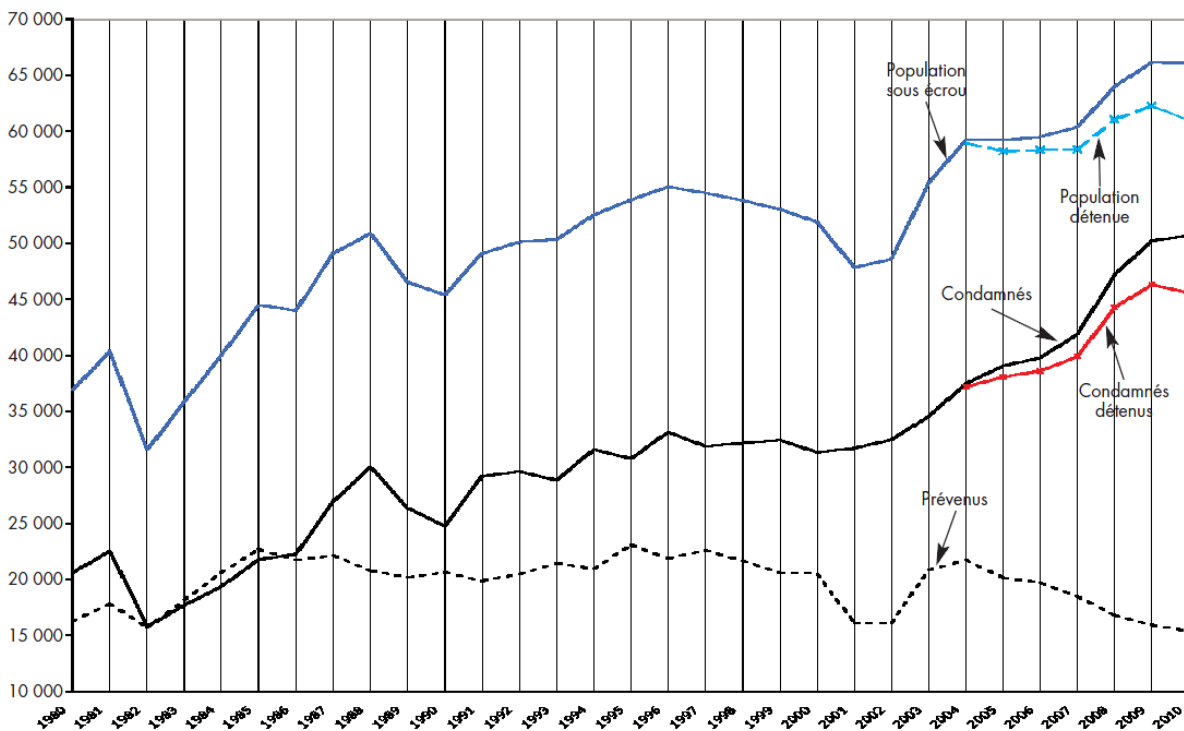
**Tableau 2. La mosaïque pénitentiaire : une typologie des statuts pénaux et des rapports à l'enfermement**

		Prévenus	Condamnés
Milieu fermé : population écrouée	Détenus	Prévenus détenus	Condamnés détenus
	Non-détenus	Absence temporaire et totale : hospitalisation extérieure, placement en Unités pour Malades Difficiles (UMD)	-Absence permanente et totale : placement sous surveillance électronique fixe, placement à l'extérieur sans hébergement dans un établissement pénitentiaire.  -Absence permanente et partielle : semi-liberté, placement à l'extérieur avec hébergement dans un établissement pénitentiaire.  -Absence temporaire et totale : permissions de sortir, hospitalisation extérieure, UMD...
Milieu ouvert : population non-écrouée	Détenus	xxx	xxx
	Non-détenus	Contrôle judiciaire par les services pénitentiaires d'insertion et de probation ou par des associations.	Sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, libération conditionnelle, suivi socio-judiciaire, surveillance judiciaire (avec ou sans placement sous surveillance électronique mobile)

Source : d'après Tournier, 2007, pp. 56–59.

Avant de se pencher sur la situation de la région Île-de-France au 1<sup>er</sup> avril 2012, il s'agit de préciser les tendances nationales plus globales quant à l'évolution de la population détenue et sous écrou. L'enjeu est ainsi de rappeler l'effet du contexte législatif et politique sur l'inflation carcérale actuelle.

**Figure 3. Évolution de la population écrouée et détenue en France entre 1980 et 2010**



Sources : extrait de Kensey, 2010, p. 2 ; Données : Ministère de la justice.

La figure 3 montre les augmentations de la population écrouée et détenue, couramment qualifiée d'inflation carcérale<sup>1</sup> : elles peuvent s'expliquer par une augmentation des flux annuels d'entrées sous écrou et/ou par une augmentation du temps passé sous écrou.

L'accroissement du volume des entrées est généralement lié à un élargissement du champ d'intervention de l'action pénale. Ainsi, la conduite en état d'ivresse, le racolage sur la voie publique, la mendicité agressive ou l'occupation d'un hall d'immeuble sont devenus des délits passibles de peines de prison ferme (Milburn, 2008). Cette extension du filet pénal a pour effet mécanique l'augmentation du nombre d'affaires renvoyées en justice. L'augmentation du temps passé sous écrou correspond quant à lui à un durcissement de la répression (à infractions égales, les peines deviennent plus lourdes) ou à une modification du profil pénal des entrants (la part des infractions graves dans les inculpations augmente). Avant les années 1980, l'inflation carcérale était essentiellement due à une augmentation des flux d'entrée sous écrou ; depuis, c'est davantage l'augmentation du temps passé sous écrou qui explique l'augmentation de la population écrouée. En 1980, la durée moyenne du temps passé sous écrou est de 4,6 mois, elle passe à 7 mois en 1990, 8,5 mois en 2000, 9,8 mois en 2010 et 10,3 mois en 2012 (Tournier, 2013b, p. 98). On peut aussi y voir une conséquence de l'extension du filet pénal. Comme le montraient en effet les analyses du système pénal mentionnées dans le premier chapitre de cette thèse, les personnes sont plus lourdement condamnées en raison de leur passé judiciaire. Par conséquent, « la multiplication des possibilités légales permettant de tomber dans les filets de la justice pénale augmente d'autant plus les probabilités de se voir condamner lourdement à la seconde occasion, et ainsi de suite de façon cumulative. Or certaines catégories de personnes sont particulièrement exposées à se trouver dans des situations de commettre des infractions légères, dont la réitération les inscrit dans un parcours de pénalisation » (Milburn, 2008, p.44).

Globalement, comme le montre la figure 3, les années 2001-2002 marquent un tournant que d'aucuns qualifient de « sécuritaire », lié au vote de la Loi sur la Sécurité Quotidienne sur proposition du gouvernement Jospin à l'automne 2001 et à l'arrivée d'une nouvelle majorité au gouvernement en 2002. Pour Bruno Aubusson de Cavarlay (2008), le contexte électoral et l'importance prise par le thème de l'insécurité dans les médias ont entraîné une augmentation des entrées en détention à cette période, les pratiques des magistrats ayant anticipé la mise en œuvre des réformes pénales. Par conséquent, en 18 mois, d'octobre 2001 à avril 2003, le nombre de détenus incarcérés a augmenté de 25%. En 2002, les incarcérations avant jugement ont aussi connu une augmentation de 27% par rapport à 2001<sup>2</sup> (*ibid.*, p. 56).

Plus récemment, le nombre de personnes sous écrou a connu une forte augmentation d'avril 2011 à avril 2012 (5 675 personnes sous écrou de plus, soit un taux d'accroissement annuel de 7,9 %) (Tournier, 2012, p. 7). Cette tendance s'est poursuivie depuis : la population moyenne sous écrou au cours du premier trimestre 2013 est en effet de 77 886 (Tournier, 2013b). Le

<sup>1</sup> Pour parler d'inflation carcérale, il faut préciser que cette augmentation du nombre de personnes écrouées et détenues n'est pas seulement due à une augmentation du nombre d'habitants : du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la population résidant en France connaît une augmentation de 7% alors que, sur la même période, les populations sous écrou et détenue connaissent respectivement un accroissement de 52% et de 34% (Tournier, 2013a, p. 85). Pour d'autres chiffres illustrant cette inflation carcérale sur une plus longue période : voir section 1.2.2.2 *Et en France... ?*

<sup>2</sup> Cependant, de manière globale, la proportion de prévenus a diminué en France depuis 1984, année où a été instauré le débat contradictoire entre le juge d'instruction, le parquet et la défense avant toute mise en détention provisoire. Le taux de prévenus est ainsi passé de 52% en janvier 1984 à 22% en avril 2012. La baisse du nombre d'entrées sous écrou de personnes prévenues est en partie la conséquence d'une augmentation du nombre d'entrées sous écrou de personnes déjà condamnées, cette croissance étant à mettre en lien avec le système de comparution immédiate, procédure pénale à l'issue de laquelle une personne comparait devant le tribunal correctionnel pour y être directement jugée après sa garde à vue. La loi du 9 septembre 2002 a étendu les possibilités de recours à la comparution immédiate aux délits passibles d'une peine comprise entre 6 mois et 10 ans d'emprisonnement et à la détention provisoire : elle fixe à 3 ans le quantum de la peine correctionnelle encourue à partir duquel la détention provisoire est possible, et élargit les possibilités de prolongation de la détention provisoire. Depuis 2007, les entrées dans le cadre de la comparution immédiate ont cependant elles aussi tendance à régresser (Kensey, 2010, p. 4).

nombre de détenus a lui aussi connu une forte augmentation d'avril 2011 à avril 2012 (3 013 détenus de plus, équivalent à un taux d'accroissement annuel de 4,7%) qui s'est poursuivie en 2013 : la population moyenne détenue au cours du premier trimestre 2013 est de 66 951 (*ibid.*). Cet accroissement de la population écrouée et détenue est notamment lié à la mise à exécution des peines de moyenne durée (1 à 3 ans) suite au rapport du député UMP Éric Ciotti (Bourgoin, 2013).

Cette rapide description de l'évolution de la population écrouée et détenue visait à souligner les facteurs législatifs et politiques de l'inflation carcérale qui a porté le nombre actuel de personnes détenues et écrouées en France à un niveau inédit. Cette situation peut être mise en perspective avec celle d'autres pays. En 2011, on estime qu'il y avait plus de 10,1 millions de personnes détenues dans les établissements pénitentiaires à travers le monde. La population mondiale étant estimée par les Nations unies à 6,9 milliards à la mi-2010, le taux moyen de la population détenue dans le monde est de 146 pour 100 000 habitants. Les États-Unis détiennent le record mondial avec un taux de détention de 743 pour 100 000 habitants. En Europe de l'Ouest<sup>1</sup>, le taux médian est de 96 pour 100 000 habitants : il correspond à la situation de la France métropolitaine hors départements et territoires d'Outre-mer (Walmsley, 2011).

**Tableau 3. Taux de placement sous écrou et taux de détention en Île-de-France et en France, 2012**

	Ensemble		Hommes		Femmes		Taux de féminité	
	Île-de-France	France	Île-de-France	France	Île-de-France	France	IDF	France
Population générale	11 867 000 (estimation 1 <sup>er</sup> janvier 2010)	65 350 181 (estimation 1 <sup>er</sup> janvier 2012)	5 694 698 (estimation au 1 <sup>er</sup> janvier 2010)	31 636 668 (estimation au 1 <sup>er</sup> janvier 2012)	6 102 323 (estimation au 1 <sup>er</sup> janvier 2010)	33 713 513 (estimation au 1 <sup>er</sup> janvier 2012)	51,4%	52%
Population sous écrou	14 296	77 588	13 738	74 781	558	2 807	3,9%	3,6%
Taux de placement sous écrou (pour 100 000 hab.)	120,4	119	241,2	236	9,1	8,3	---	---
Population détenue	12 804	67 161	12 316	64 859	488	2 302	3,8%	3,4%
Taux de détention (pour 100 000 hab.)	107,9	103	216,3	205	8	6,8	---	---

*Sources :*

*Données sur la population carcérale à l'échelle nationale : Tournier Pierre-Victor, Observatoire des prisons et autres lieux d'enfermement et de restriction de liberté (Opale), actualisation au 1<sup>er</sup> avril 2012*

*Données sur la population carcérale à l'échelle régionale : extrait du Fichier National des Détenus (FND), 1<sup>er</sup> avril 2012*

*Données sur la population générale à l'échelle régionale et nationale: INSEE, recensement de la population*

Note : dans le tableau 3, ont été comptées parmi les personnes détenues, celles placées en régime de semi-liberté. Les taux de placement sous écrou et de détention ont été calculés en rapportant le nombre de personnes écrouées ou

<sup>1</sup> Autriche, Belgique, France métropolitaine, Allemagne, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Suisse.

détenues dans les établissements pénitentiaires français et franciliens à la population générale<sup>1</sup> résidant en France et dans la région Île-de-France<sup>2</sup>.

Le tableau 3 montre aussi que les femmes sont largement minoritaires en prison. Elles le sont d'ailleurs à toutes les étapes de la chaîne pénale : « en 2010, elles représentent 16% des individus mis en cause par la police et la gendarmerie, 9% des individus traduits en justice et 3,4% de la population carcérale » (Cardi, Pruvost, 2012, p. 20). La proportion des femmes en prison était bien plus importante autrefois : elles représentaient en effet un tiers de la population carcérale à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. La chute des taux de féminité tient notamment à la dépénalisation de certains délits pour lesquels les femmes étaient mises en cause (le « délit de fagots » en 1832, l'avortement en 1975 ou encore l'émission de chèques sans provision en 1991). Il existe par ailleurs un traitement pénal différentiel des femmes, évoqué dans la section 1.1.2. La clémence à l'égard des femmes tient aux stéréotypes de genre qui leur assignent une « identité virtuelle » de victimes plutôt que d'auteurs de violences. Ce traitement favorable est toutefois relatif : les femmes qui répondent aux attentes liées à leur sexe, c'est-à-dire avec enfants et se présentant vulnérables à la barre, sont mieux traitées que celles qui se présentent sans papiers, sans enfant, pour des faits de violences : celles-ci seront au contraire traitées comme des hommes, voire se verront reprocher leur transgression des assignations de genre (*ibid.*). La différence entre la déviance féminine et masculine relève aussi d'un processus historique de socialisation qui a vu les femmes davantage assignées à la maternité et à l'espace domestique, ce qui suppose non seulement d'autres types de contrôles mais aussi des actes de transgression dans la sphère publique moindres ou moins visibles. La déviance des femmes est par ailleurs prise en charge par d'autres institutions, telles que la psychiatrie, le droit familial ou la protection sociale qui protègent les femmes tout en les stigmatisant et en les surveillant de près. Pour de nombreuses femmes incarcérées, la prison représente l'aboutissement de précédentes prises en charge institutionnelles réservées aux femmes (Cardi, 2007).

Le tableau 3 suggère aussi que les taux de placement sous écrou et de détention sont légèrement supérieurs en Île-de-France par rapport à la moyenne nationale. Cette information peut être mise en perspective avec l'analyse des autres taux régionaux de détention proposée par Olivier Milhaud (2009). La carte 9 montre en effet que les contrastes entre régions sont importants : ce taux est de 3,63‰ en Guyane contre 0,54‰ en Pays-de-la-Loire. Les situations de sur-détention (par rapport à la moyenne) se rencontrent dans les régions d'Outre-mer, territoires touristiques aux inégalités sociales importantes, en proie à divers trafics et qui sont marqués par une très forte problématique d'immigration irrégulière<sup>3</sup>. À l'inverse, les régions présentant un faible taux de détention occupent une grande partie du centre et de l'ouest de la France métropolitaine. Ainsi la région Île-de-France ne présente pas une situation exceptionnelle par rapport au reste de la France.

---

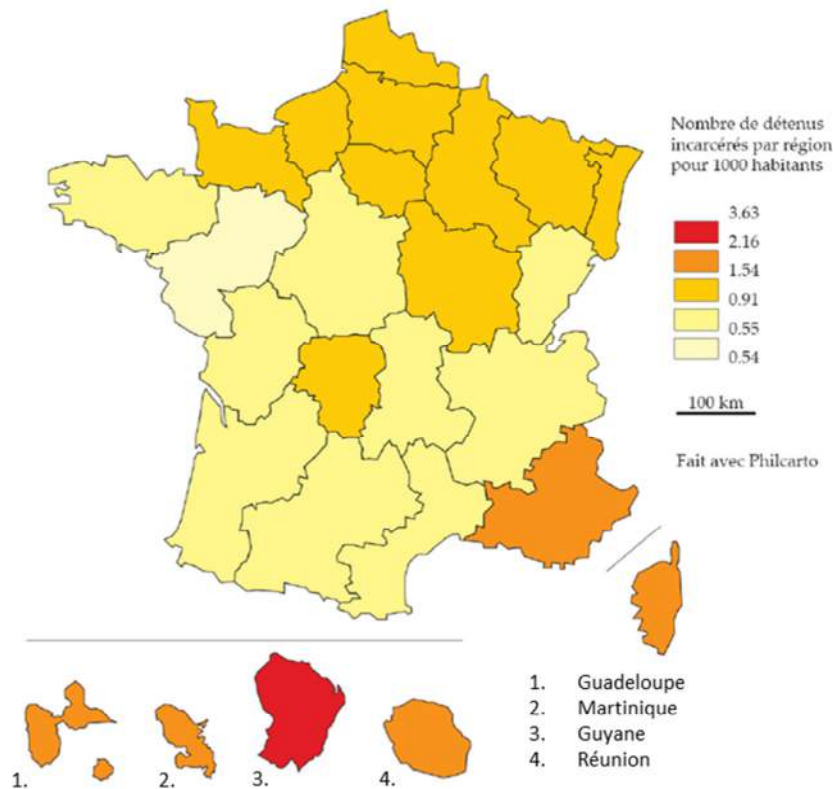
<sup>1</sup> La population générale désigne la population résidant sur le territoire français, par opposition à la population spécifique que constitue la population carcérale. Le caractère national ou régional de ces populations diffère selon l'échelle géographique à laquelle elles sont appréhendées.

<sup>2</sup> Ces taux se distinguent donc des taux locaux d'incarcération qui seront calculés dans le chapitre 5 qui rapporteront le nombre de personnes écrouées à la population résidant non pas dans le département ou la commune d'implantation de leur établissement d'affectation, mais dans leur département, commune ou quartier d'origine : la part de la population d'un département ou d'une commune donnée qui se trouve incarcérée. Les taux analysés dans le tableau 3 indiquent plutôt le poids de la population écrouée et détenue par rapport à celle résidant dans le pays et la région de leur établissement d'affectation. Tous ces taux ont été calculés sur des données de stocks et non de flux.

<sup>3</sup> Voir le rapport de la Direction des affaires criminelles et des grâces (Ministère de la justice), réalisé en juillet 2012 sur « la situation de la délinquance et de la réponse pénale dans les départements et collectivités d'outre-mer » : <http://www.migrantsoutremer.org/Contentieux-des-infractions-a-la> [consulté le 25 septembre 2014].



Carte 9. Taux régionaux de détention, France, 2008



Source : d'après Milbaud, 2009, p. 136 ; données : FND, mai 2008.

On peut ensuite observer cette même répartition de la population pénitentiaire selon qu'elle est détenue, non détenue ou en semi-liberté dans chaque établissement de la région Île-de-France (tableau 4). Deux établissements se dégagent du fait de l'importance de la population sous écrou : Fleury-Mérogis et Fresnes. La part de population sous écrou non détenue varie fortement selon la maison d'arrêt considérée : elle représente 25% à Paris contre 2,2% à Fleury-Mérogis. Ces différences peuvent s'expliquer par la politique pénale des tribunaux de grande instance où siègent les juges de l'application des peines, en charge du suivi des condamnés à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. Elles tiennent aussi aux caractéristiques sociales et pénales de la population sous écrou. En effet, pour bénéficier d'un aménagement de peine, les personnes condamnées doivent généralement avoir un logement, un travail ou suivre une formation ou présenter « un projet d'insertion ou de réinsertion » (article 66 de la loi pénitentiaire). Le placement sous surveillance électronique en fin de peine concerne les personnes condamnées à moins de cinq ans de prison dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à quatre mois (sauf quatre exceptions, dont le risque de récidive). Il existe par ailleurs des restrictions concernant l'octroi des aménagements de peine pour les personnes condamnées dans le cadre d'une récidive légale, et pour les personnes condamnées pour des délits sexuels. La section suivante montrera que les informations relatives au profil social et pénal des personnes écrouées dans les différents établissements pénitentiaires ne permettent pas d'expliquer plus avant ces différences. De plus, on ne dispose d'aucune information sur la passé pénal de ces personnes.

**Tableau 4. Statut de la population écrouée selon le type d'établissement pénitentiaire francilien, 2012**

	Détenus		Non détenus		En semi-liberté		Écroués	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Fleury (MA <sup>1</sup> )	3 824	97,8	87	2,2	0	0	3 911	100,0
Fresnes (CP <sup>2</sup> )	2 356	84,9	255	9,2	165	5,9	2 776	100,0
Villepinte (MA)	915	75,6	296	24,4	0	0	1 211	100,0
Osny (MA)	799	78	225	22	0	0	1 024	100,0
<b>Nanterre (MA)</b>	<b>896</b>	<b>88,2</b>	<b>120</b>	<b>11,8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 016</b>	<b>100,0</b>
Bois d'Arcy (MA)	814	83,7	158	16,3	0	0	972	100,0
Meaux (CP)	769	85,9	67	7,5	59	6,6	895	100,0
Paris (MA+CSL <sup>3</sup> )	552	64,3	215	25	92	10,7	859	100,0
Réau (CP)	561	100	0	0	0	0	561	100,0
Melun (CD <sup>4</sup> + CSL)	292	74,8	58	14,9	40	10,3	390	100,0
Poissy (MC <sup>5</sup> )	226	100	0	0	0	0	226	100,0
Versailles (MA+CSL)	62	44,6	11	7,9	66	45,7	139	100,0
Gagny (CSL)	0	0	0	0	121	100	121	100,0
Corbeil (CSL)	0	0	0	0	91	100	91	100,0
Fresnes (EPSNF <sup>6</sup> )	57	100	0	0	0	0	57	100,0
Porcheville (EPM <sup>7</sup> )	47	100	0	0	0	0	47	100,0
Total IDF	12 170	85,2	1 492	10,4	634	4,4	14 296	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012.

La notion d'inflation carcérale, évoquée précédemment, est souvent associée à celle de surpopulation des prisons. Cependant, cette dernière ne concerne que les personnes détenues, c'est-à-dire effectivement présentes dans les établissements pénitentiaires, et se réfère à la situation à une date donnée. Les établissements pénitentiaires franciliens peuvent ainsi être décrits par leur taux d'occupation. En France, au 1<sup>er</sup> avril 2012, il y avait 54 476 places effectives pour 67 161 détenus soit 12 685 personnes détenues en surnombre (19% de la population détenue). Les centres de détention et les maisons centrales ne sont en général que faiblement touchés par le phénomène de surpopulation car s'y applique le principe de *numerus clausus* (une place pour un détenu), alors que les maisons d'arrêt reçoivent toutes les personnes qui leur sont envoyées par les tribunaux et font office de « salles d'attente » pour les personnes condamnées qui attendent qu'une place se libère en établissement pour peine. Ainsi en maison d'arrêt, il y avait à la même date 45 621 personnes détenues pour 33 456 places effectives, soit 12 165 personnes en surnombre (27% de la population détenue était ainsi en surnombre). A l'inverse, seul 2,4% des

<sup>1</sup> Maison d'arrêt.

<sup>2</sup> Centre pénitentiaire.

<sup>3</sup> Centre de semi-liberté.

<sup>4</sup> Centre de détention.

<sup>5</sup> Maison centrale.

<sup>6</sup> Etablissement public de santé national de Fresnes.

<sup>7</sup> Etablissement pour mineurs.

personnes détenues en établissement pour peine se trouvaient en surnombre (21 540 détenus pour 21 020 places) (Tournier, 2012b, p. 31-32).

Le tableau 5 se réfère au taux d'occupation apparente : n'y sont prises en compte non pas les places effectivement opérationnelles, mais les capacités d'accueil théoriques de chaque établissement telles qu'elles sont déclarées sur le site internet du Ministère de la Justice<sup>1</sup>. Par exemple, si la maison d'arrêt de Nanterre a une capacité d'accueil théorique de 600 places, seules 593 places sont effectivement opérationnelles (certaines cellules étant défectueuses, d'autres occupées à d'autres usages). Ne disposant pas des capacités d'accueil effectives de chaque établissement, je ne présenterai que les taux d'occupation apparente, sachant qu'ils ont de fortes chances d'être quelque peu sous-évalués par rapport à la réalité.

Les maisons d'arrêt de Nanterre, de Bois d'Arcy et de Villepinte ont un taux d'occupation équivalent ou supérieur à 150% ; le centre de semi-liberté de Gagny connaît quant à lui une surpopulation encore plus importante. A l'inverse, certains établissements apparaissent sous-occupés : le centre pénitentiaire de Réau, qui a été mis en service fin de 2011 et n'a donc pas encore accueilli tous les détenus qui y sont affectés ; la maison d'arrêt de Paris qui est en travaux ; l'établissement pour mineur de Porcheville qui est en sous-effectif comme la plupart de ce type d'établissements.

**Tableau 5. Taux d'occupation des établissements pénitentiaires franciliens, 2012**

	Capacité d'accueil	Nombre de détenus	Taux d'occupation (%)
Gagny (CSL)	48	121	252,1
Bois d'Arcy (MA)	501	814	162,5
Villepinte (MA)	588	915	155,6
<b>Nanterre (MA)</b>	<b>600</b>	<b>896</b>	<b>149,3</b>
Fresnes (CP)	1 651	2 356	142,7
Osny (MA)	580	799	137,8
Fleury (MA)	2 855	3 824	133,9
Corbeil (CSL)	74	91	123,0
Meaux (CP)	766	769	100,4
Poissy (MC)	230	226	98,3
Melun (CD)	308	292	94,8
Versailles (CSL)	72	66	91,7
Versailles (MA)	74	62	83,8
Porcheville (EPM)	60	47	78,3
Réau (CP)	798	561	70,3
Paris (MA)	920	552	60,0

*Source : extrait du Fichier National des Détenus (FND), 1<sup>er</sup> avril 2012.*

La population détenue peut enfin être décrite par sa catégorie pénale (tableau 6). Pour rappel, une personne prévenue, qu'elle soit en liberté ou détenue dans un établissement pénitentiaire, est poursuivie pour une infraction qui n'a pas encore donné lieu à un jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive en raison de l'exercice de voies de recours. La durée de la

<sup>1</sup> <http://www.annuaires.justice.gouv.fr/etablissements-penitentiaires-10113/direction-interregionale-de-paris-10121/> [consulté le 25 septembre 2014].

détention provisoire est théoriquement limitée : elle ne peut excéder 4 mois en matière correctionnelle et 2 ans en matière criminelle (3 ans lorsque la peine encourue est supérieure à 20 ans de réclusion). Mais ces règles connaissent de nombreuses exceptions qui permettent en réalité d'allonger considérablement ces durées. Les personnes écrouées sous ce statut sont prises en charge par les maisons d'arrêt. Les décisions qui concernent les personnes détenues ne relèvent pas des mêmes autorités si elles sont prévenues ou condamnées. Pour obtenir leur mise en liberté ou des permis de visite pour leurs proches, les premières doivent s'adresser au magistrat saisi de leur dossier. Pour les personnes condamnées, ce sont les juges de l'application des peines qui sont chargés de leur accorder les mesures d'individualisation de la peine (réductions de peines, semi-liberté, libération conditionnelle, etc.) et le chef d'établissement de délivrer les permis de visite de leurs proches.

**Tableau 6. Catégories pénales de la population détenue francilienne et française, 2012**

	Population détenue (Nanterre)		Population détenue (Île-de-France)		Population détenue (France)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Condamné	554	61,8	8 460	66,1	50 134	74,7
Prévenu	341	38,0	4 292	33,5	17 027	25,3
Autre	1	0,1	52	0,4	0	0,0
Total	896	100,0	12 804	100,0	67 161	100,0

Sources :

*Données pénitentiaires à l'échelle nationale : Tournier Pierre-Victor, Observatoire des prisons et autres lieux d'enfermement et de restriction de liberté (OPALE), actualisation au 1<sup>er</sup> avril 2012.*

*Données pénitentiaires à l'échelle régionale : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012.*

Note : La catégorie « autre » regroupe les personnes extradées, celles dites « opposant » et les personnes pour lesquelles ce champ n'est pas renseigné.

Le taux de prévenus est naturellement plus important à la maison d'arrêt de Nanterre (38%), étant donné que les taux calculés pour l'ensemble des établissements français et franciliens comprennent les établissements qui ne reçoivent pas de personnes avec ce profil pénal. La part de personnes prévenues parmi la population écrouée est à peu près équivalente dans les autres maisons d'arrêt de la région : Fleury (36,2% de prévenus), Bois d'Arcy (35,5%), Osny (30,7%), Villepinte (42,8%).

#### 4.1.2 Population sous écrou selon l'infraction sanctionnée

Les infractions traitées par la justice pénale évoluent plus ou moins rapidement. Globalement, on observe une augmentation des affaires liées à des atteintes volontaires aux personnes (coups et blessures, agressions sexuelles, menaces, etc.). Toutefois, si le nombre de mises en causes au niveau de la police pour de telles affaires a fortement augmenté au début des années 2000, la croissance est moins rapide au niveau des condamnations et la part des peines de prison prononcées varie globalement peu ; à l'inverse, les condamnations pour vols baissent. Finalement, l'accroissement des peines de prison pour délits est lié aux infractions en matière de circulation routière, aux infractions en matière de stupéfiant et aux infractions « à l'ordre administratif et judiciaire » dont les plus nombreuses sont les atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique. Ainsi, la croissance récente des peines de prison ferme provient de contentieux relevant de l'initiative policière (Aubusson de Cavarlay, 2008, p. 57-59).

Dans la base de données sur la population écrouée en Île-de-France au 1<sup>er</sup> avril 2012, je dispose de deux variables, « code typinf » et « natinf », caractérisant le type d'infraction. Celle-ci

correspond à l'infraction principale. En cas d'infractions multiples : elle est la première citée si toutes les qualifications correspondent à une même catégorie (crime, délit ou contravention) ; elle la première citée de la catégorie la plus grave, si les qualifications correspondent à des catégories différentes (crime et délit par exemple).

La première variable, appelée « code typinf », correspond au type d'infraction : elle comporte cinq modalités dont la distinction entre délit pénal et crime. Le crime se distingue du délit et de la contravention par le degré de gravité de l'infraction, la sanction et la durée de la peine encourue ainsi que la procédure judiciaire de traitement et les délais de prescription<sup>1</sup> de l'affaire. Pour un délit, la peine de prison encourue<sup>2</sup> dure de 2 mois à 10 ans ; elle est prononcée par un tribunal correctionnel, le délai de prescription est de 3 ans. Pour un crime, la peine de prison encourue varie de 15 ans à la perpétuité ; elle est prononcée par une cour d'assises et le délai de prescription est de 10 ans. Le tableau 7 montre ainsi, sans réelle surprise, que les maisons d'arrêt prennent principalement en charge des personnes poursuivies et condamnées pour des délits. A l'inverse, la maison centrale de Poissy et le centre de détention de Melun prennent majoritairement en charge des personnes condamnées pour des crimes. La répartition est plus équilibrée au centre pénitentiaire de Réau qui regroupe un centre de détention et une maison centrale. Ces observations seront confirmées par celles des tableaux 9 et 10 qui représentent le quantum de peine en cours d'exécution.

**Tableau 7. Population écrouée par type d'infraction selon l'établissement pénitentiaire francilien, 2012**

	Délit pénal	Crime	Autre	Total
Corbeil (CSL)	93,3	2,2	4,5	100,0
Gagny (CSL)	92,6	6,6	0,8	100,0
Osny (MA)	84,0	13,9	2,1	100,0
<b>Nanterre (MA)</b>	<b>80,8</b>	<b>14,4</b>	<b>4,8</b>	<b>100,0</b>
Fleury-Mérogis (MA)	80,5	14	5,5	100,0
Bois d'Arcy (MA)	80,3	14,4	5,3	100,0
Porcheville (EPM)	70,2	25,5	4,3	100,0
Versailles (MA + CSL)	69,4	22,6	8,0	100,0
Fresnes (CP)	69,1	21,1	9,8	100,0
Meaux (CP)	68,9	22,5	8,6	100,0
Villepinte (MA)	68,9	18,8	12,3	100,0
Paris (MA)	64,1	27,7	8,2	100,0
Réau (CP)	58,8	36,5	4,6	100,0
Poissy (MC)	19,5	75,2	5,3	100,0
Melun (CD)	21,6	75,6	2,7	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012.

Note : La catégorie « autre » regroupe les délits douaniers et les individus pour lesquels ce champ n'est pas renseigné.

La seconde variable, appelée « natinf », correspond à la nature de l'infraction : elle comporte 755 modalités.

<sup>1</sup> La prescription désigne la durée au-delà de laquelle une action en justice n'est plus recevable.

<sup>2</sup> Les peines encourues correspondent au maximum légal. Les textes ne fixent pas de peine minimale sauf en cas de récidive avec le système dit des « peines planchers » (promulgué par la loi Dati le 10 août 2007 qui pourrait être supprimé par la réforme pénale préparée par la garde des sceaux Christiane Taubira et votée en juin 2014).

**Tableau 8. Population écrouée selon la nature de l'infraction et l'établissement d'affectation, 2012**

En %	Col Blanc	Violences Interpersonnelles	Indicateur de conflits sociaux	Délinquance d'acquisition	ILS	Total
<b>Nanterre (MA)</b>	<b>0,1</b>	<b>16,4</b>	<b>5,2</b>	<b>23</b>	<b>21,2</b>	<b>100,0</b>
Corbeil (CSL)	1,1	16,5	4,4	24,2	18,7	100,0
Villepinte (MA)	0,2	14,8	7,3	21,1	18	100,0
Paris (MA)	0,1	15,8	5,9	14,4	17,3	100,0
Gagny (CSL)		10,7	3,3	24,8	16,5	100,0
Bois d'Arcy (MA)		20,5	8,1	18,8	15,4	100,0
Meaux (CP)		21,5	9,4	20,4	14,7	100,0
Réau (CP)		18,9	3,7	16,8	14,4	100,0
Fresnes (CP)	0,1	20,5	5,9	17,3	13,4	100,0
Fleury-Mérogis (MA)		18,5	8,6	24,9	13,2	100,0
Porcheville (EPM)		23,4	6,4	36,2	12,8	100,0
Osny (MA)	0,3	20,6	7,6	21,5	12,3	100,0
Versailles (MA +CSL)		11,5	5,0	22,3	10,1	100,0
Melun (CD)		57,1	3,6	5,7	3,6	100,0
Poissy (MC)		19	0,4	12,8	0,9	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012.

Notes : La première catégorie correspond à la « délinquance en col blanc », définie par Edwin Sutherland comme étant l'ensemble des « actes commis par des individus de statut social élevé en rapport avec leurs activités économiques et professionnels » (voir Spire, 2013), et regroupe les faux en écriture publique et authentique, les contrefaçons et les fraudes industrielles et commerciales, l'emploi d'étrangers sans titre de travail, le marchandage-prêt de main d'œuvre, les banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société de même que les prix illicites, publicité fautive et infractions aux règles de la concurrence.

La deuxième catégorie renvoie aux « violences interpersonnelles » : elle regroupe l'ensemble des violences physiques, sexuelles et verbales à l'exclusion des violences « à personnes dépositaires de l'autorité publique ».

Le troisième type d'infraction est un « indicateur de conflits sociaux » qui regroupe l'usage de stupéfiants, les outrages et les rébellions ou les violences à personnes dépositaires de l'autorité publique, les destructions et les dégradations de biens publics, les destructions et les dégradations de véhicules privés. L'intitulé de cette catégorie s'appuie sur l'hypothèse sociologique selon laquelle les procédures faites pour ces infractions concernent principalement les habitants des quartiers populaires : comme le remarque Laurent Mucchielli, « on aurait pu parler plutôt de "délinquances d'ordre public", mais le caractère socialement discriminant du maintien de cet ordre public est trop évident pour ne pas être considéré comme l'information prioritaire. Ces comportements soit sont déjà par eux-mêmes la traduction de conflits sociaux, soit résultent d'une pression policière et judiciaire s'exerçant de façon clairement discriminante sur les habitants de ces quartiers » (*ibid.*, p. 6).

Le type d'infraction caractéristique de la « délinquance organisée » n'a pu être codé à partir de nos données car, mise à part le proxénétisme, aucune des modalités mentionnées par Laurent Mucchielli n'étaient évoquées dans la base de données pénitentiaires. Il est probable que les « vols à main armée contre des établissements financiers » et les « vols à main armée contre des entreprises de transport de fonds », qui entrent théoriquement dans cet indicateur, soient intégrés dans notre cas au quatrième type défini par Laurent Mucchielli comme étant de la « petite et moyenne délinquance économique ». J'ai donc élargi ce type d'infraction, en le qualifiant de « petite, moyenne et grande délinquance d'acquisition », en y regroupant l'ensemble des vols et des cambriolages.

A ces quatre catégories, j'en ai ajouté une cinquième (ILS) qui regroupe toutes les infractions à la législation sur les stupéfiants : elle recoupe donc partiellement l'indicateur de conflits sociaux.

La nomenclature des « natinf » a été créée en 1978 avec pour objectif de rassembler dans une seule base de données la plupart des infractions présentes dans les différents codes (code pénal,

code de la route, code de la consommation, code rural, etc.). Au 30 novembre 2007, la nomenclature contenait 17 161 infractions dont 11 364 infractions en vigueur (Delarre, 2008a). J'ai recodé quelques modalités de cette variable en m'inspirant de la typologie que Laurent Mucchielli a réalisée à partir des statistiques de police et de gendarmerie dans le cadre de l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (Mucchielli *et al.*, 2012).

Comme le montre le tableau 8, le caractère très globalisant de ces regroupements d'infractions ne permet pas de dégager des profils d'établissements sensiblement différents. On remarque toutefois que le centre de détention de Melun prend en charge une majorité de personnes condamnées ou poursuivies pour des violences interpersonnelles (57,1%), et plus exactement pour des viols et des agressions sexuelles (48,3%). Les infractions regroupées dans l'indicateur de conflits sociaux sont peu représentées parmi la population sous écrou prise en charge par les établissements pour peine (Poissy, Réau, Melun) et sont relativement plus importantes dans les maisons d'arrêt de la grande couronne que dans celles de la petite couronne de la région Île-de-France. Cet indicateur est plus significatif dans les études basées sur les statistiques de police et de gendarmerie car les infractions qu'il regroupe, si elles peuvent être fréquentes sur les casiers judiciaires des justiciables écroués, ne correspondent pas nécessairement à la peine principale les ayant conduits en prison. Les personnes condamnées ou poursuivies pour des infractions de « délinquance en col blanc » sont très peu représentées dans l'ensemble des établissements, rappelant ainsi l'impunité dont la délinquance économique et financière fait généralement notamment l'objet. Enfin, les personnes condamnées et poursuivies pour des infractions liées à la législation sur les stupéfiants sont particulièrement représentées en centre de semi-liberté et en maisons d'arrêt, notamment à Nanterre.

#### 4.1.3 Condamnés sous écrou selon le quantum ferme en cours d'exécution

---

Le quantum de peine en cours d'exécution définit la durée de la condamnation prononcée. Il ne correspond pas exactement à la durée de la peine que les personnes sous écrou purgeront. En effet, la loi prévoit que chaque condamné à une peine de prison ferme peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une réduction de peine<sup>1</sup>.

La tendance actuelle est à un accroissement de la part des personnes purgeant une peine de moins d'un an, qui est passée de 29,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à 35,9% au 1<sup>er</sup> janvier 2012. La loi du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales et celle du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive en sont en partie la cause (Kensey, 2010). La part des personnes purgeant une peine d'un à cinq ans augmente elle aussi : de 34,6% au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à 40,7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012. A l'inverse, les personnes purgeant de longues peines ont vu leur part diminuer : elles représentaient 35,9% de la population sous écrou au 1<sup>er</sup> janvier 2005 contre 23,4% au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (Tournier, 2012b, p. 89).

---

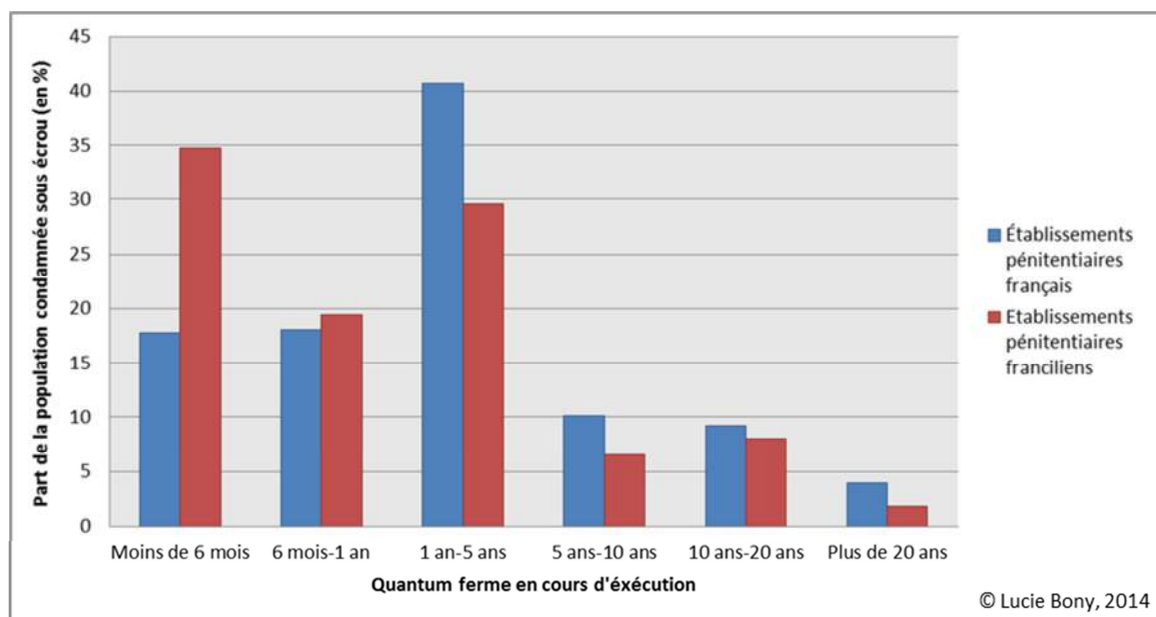
<sup>1</sup> Le crédit de réduction de peine est calculé en fonction de la durée de la condamnation prononcée. Il se détermine de la façon suivante :

-3 mois pour la première année d'emprisonnement ;

-2 mois pour les années suivantes ;

-7 jours par mois pour la partie de peine inférieure à une année pleine ou pour les peines de moins d'un an. Ces crédits sont réduits lorsque la personne condamnée se trouve en état de récidive. A cette remise de peine automatique s'ajoute parfois une réduction de peine supplémentaire lorsque la personne condamnée manifeste des « efforts sérieux de réadaptation sociale » (travail en détention, réussite à un examen, suivi d'une thérapie, efforts pour indemniser les victimes, etc.). A l'inverse, une mesure de retrait de la réduction de peine peut être ordonnée par le juge de l'application des peines en cas de mauvaise conduite du condamné en prison.

**Figure 4. Condamnés sous écrou en France et en Île-de-France selon le quantum ferme en cours d'exécution, 2012**



Sources :

*Données pénitentiaires à l'échelle nationale : Tournier Pierre-Victor, Observatoire des prisons et autres lieux d'enfermement et de restriction de liberté (OPALE), actualisation au 1<sup>er</sup> avril 2012*

*Données pénitentiaires à l'échelle régionale : extrait du Fichier National des Détenus (FND), 1<sup>er</sup> avril 2012*

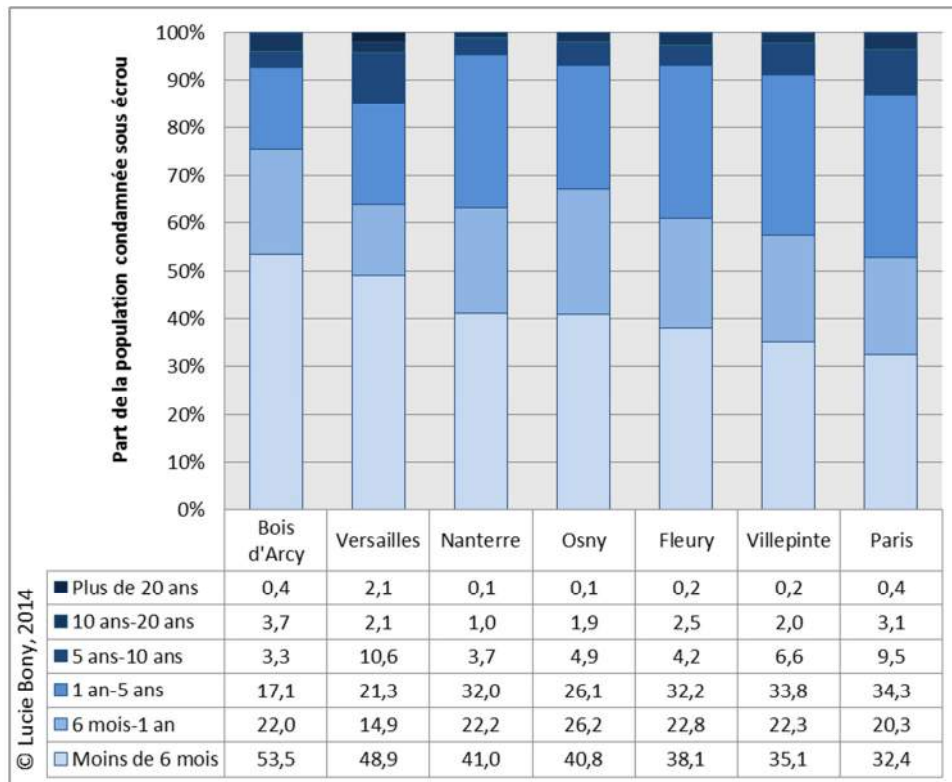
La population sous écrou en Île-de-France se démarque de la population sous écrou en France par la part importante de personnes qui y purgent des peines de moins de 6 mois (figure 4). À l'inverse, la part des personnes purgeant une peine intermédiaire (de 1 à 5 ans) est plus importante en France qu'en Île-de-France. Cela s'explique notamment par le nombre de maisons d'arrêt par rapport à celui des établissements pour peine dans cette région pénitentiaire.

La proportion de la population écrouée en maison d'arrêt purgeant une peine de moins d'un an est par essence supérieure à la moyenne nationale et régionale : en effet, ce type d'établissement a pour spécificité de prendre en charge les personnes ayant ce profil pénal. Des différences s'observent selon les établissements (tableau 9). La maison d'arrêt de Versailles présente un profil particulier en raison de sa taille (47 personnes condamnées y sont écrouées) et du fait qu'elle ne prend en charge que des femmes.

Les autres établissements prennent en charge une population plus variée en ce qui concerne leur quantum de peine en cours d'exécution (tableau 10). Poissy, qui est une maison centrale destinée à accueillir des personnes condamnées à de longues peines de prison, ne prend donc en charge aucune personne dont le quantum de peine est inférieur à un an et une très faible proportion de personnes dont le quantum de peine est inférieur à 10 ans (à peine 10%). À l'inverse, les personnes prises en charge en centres de semi-liberté purgent des peines en grande majorité inférieures à 5 ans. Le centre de détention de Melun montre la variété des situations de la population qui y est écrouée : près de 50% des condamnés y purgent une peine de plus de 10 ans. Les centres pénitentiaires (Fresnes, Meaux, Réau) hébergent une population encore davantage contrastée en raison des différents régimes de détention et de la variété des profils pénaux des personnes auxquels ils sont destinés. Le quantum de peine moyen purgé est plus important à Réau, qui regroupe un quartier centre de détention et un quartier maison centrale, qu'à Fresnes ou Meaux qui est composé d'un quartier maison d'arrêt et d'un quartier centre de détention.

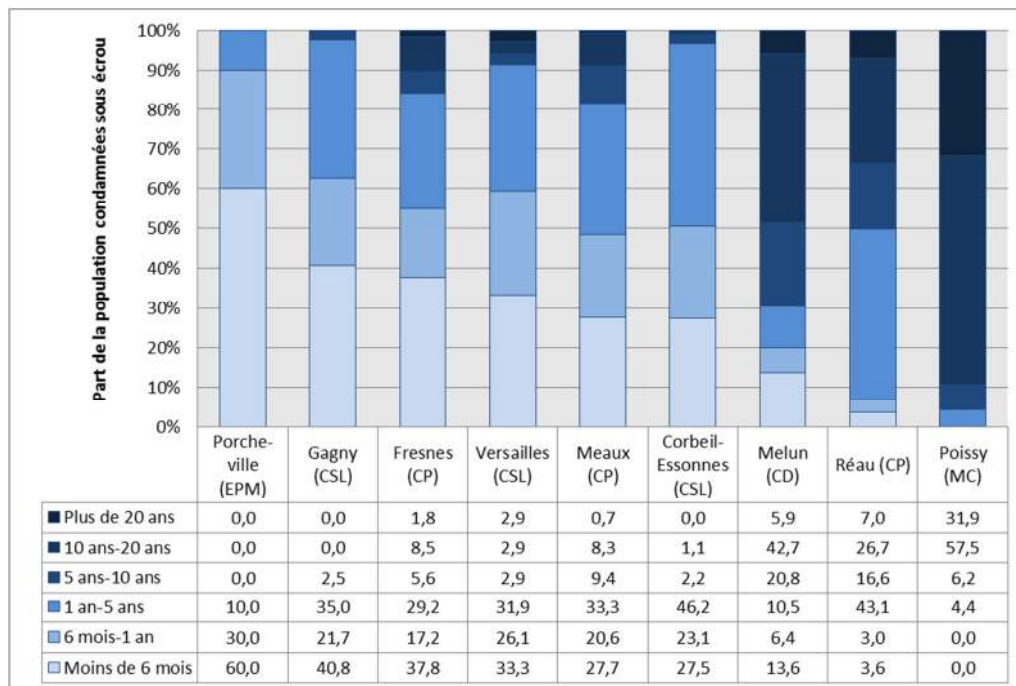


**Tableau 9. Part des condamnés sous écrou en maisons d'arrêt franciliennes selon le quantum de peine en cours d'exécution, 2012**



Source : extrait du Fichier National des Détenus (FND), 1<sup>er</sup> avril 2012

**Tableau 10. Part des condamnés sous écrou en établissements pour peine selon le quantum de peine en cours d'exécution, 2012**



Source : extrait du Fichier National des Détenus (FND), 1<sup>er</sup> avril 2012

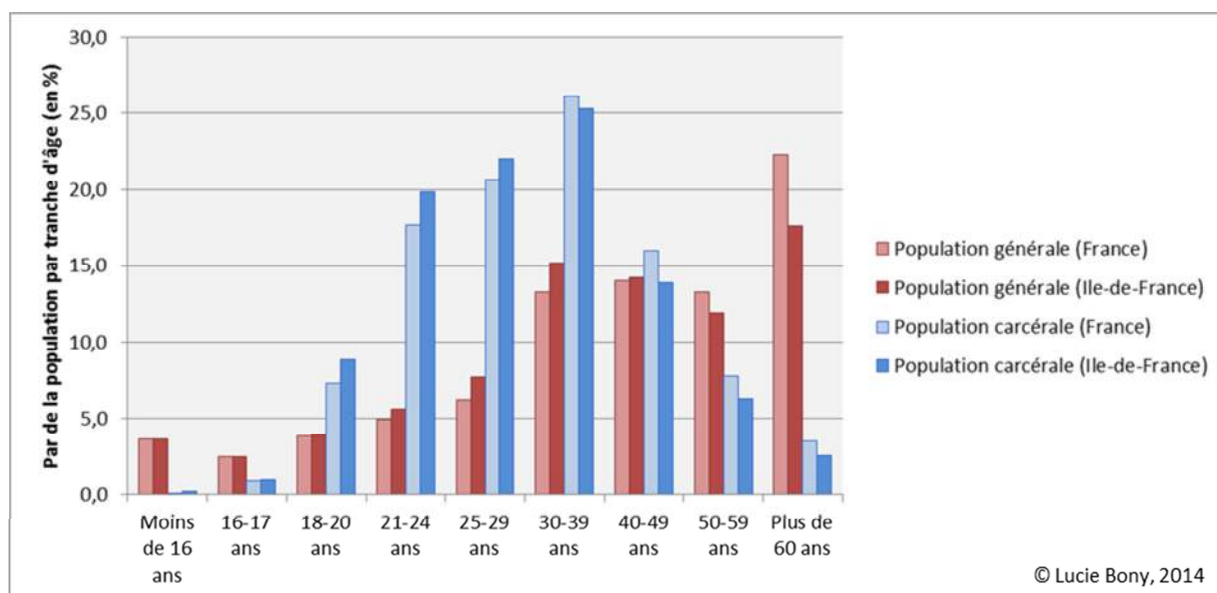
## 4.2 Situation sociale de la population écrouée en Île-de-France

Dans cette seconde section, les différents établissements pénitentiaires de la région de Paris sont comparés selon le profil démographique et social de la population qui y est prise en charge.

### 4.2.1. L'âge : un critère différenciant le peuplement des maisons d'arrêt de celui des établissements pour peine

L'âge est un critère qui différencie fortement la population écrouée par rapport à la population générale. Ainsi, la figure 5 montre que les établissements pénitentiaires de France et d'Île-de-France prennent en charge une part importante de personnes âgées de 18 à 39 ans et, à l'inverse, une faible proportion de personnes de moins de 18 ans et de plus de 49 ans par rapport à la population de référence. La population écrouée en Île-de-France est légèrement plus jeune que celle des établissements pénitentiaires français : l'âge moyen y est de 31 ans et la part des moins de 30 ans représente 51,9% (contre 46,7% en France).

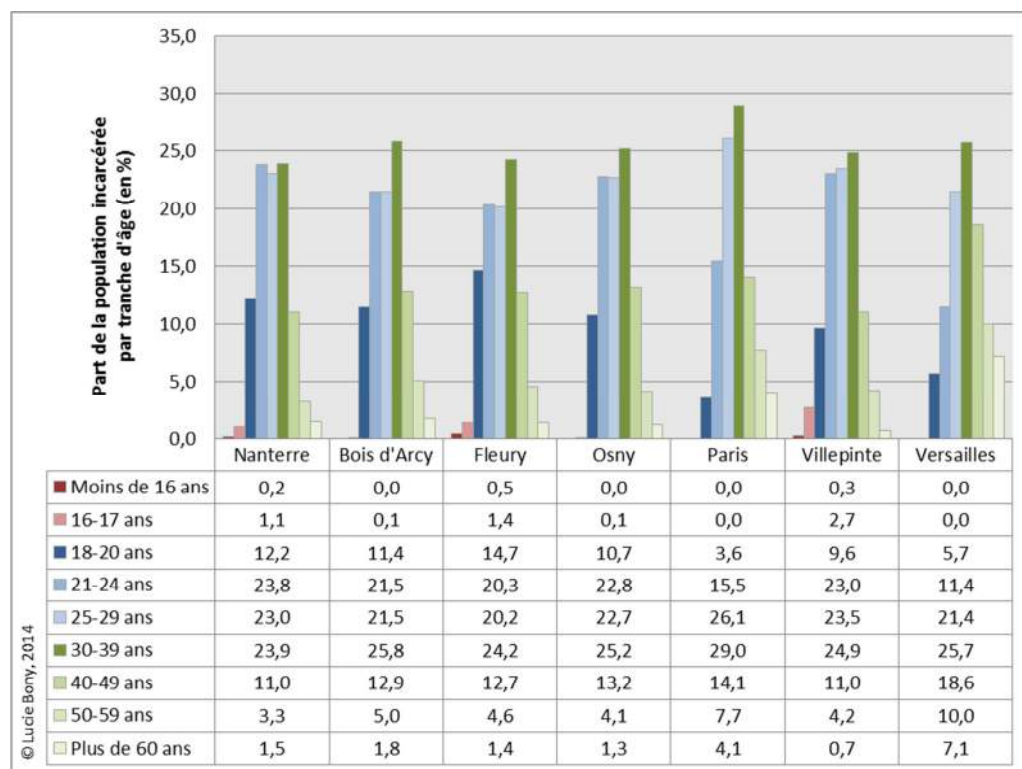
**Figure 5. Répartition par âge de la population générale et écrouée, 2010-2012**



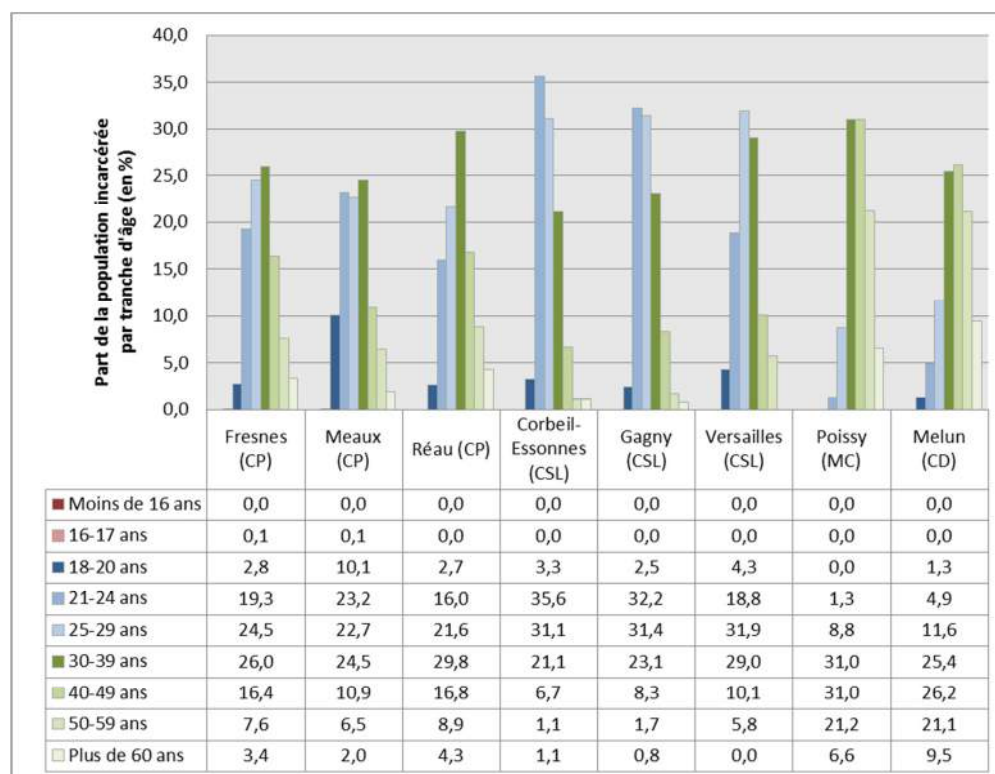
Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012 ; INSEE RP2010.

Au niveau de chaque établissement francilien (tableaux 11 et 12), on retrouve très clairement la distinction qu'opèrent les détenus, sur laquelle je reviendrai dans le chapitre 8, entre les « prisons de jeunes » et les « prison de vieux ». En effet, au-delà de la présence d'un quartier pour mineur dans certaines maisons d'arrêt, c'est avant tout la proportion de personnes écrouées âgées de 18 à 20 ans, voire plus globalement âgée de moins de 30 ans, qui distingue ces deux types d'établissements. Dans les maisons d'arrêt telles que Nanterre, Bois d'Arcy, Fleury-Mérogis, Osny ou encore Villepinte, on compte entre 10 et 14% de 18-20 ans et plus de 50% de 18-30 ans. A Melun (centre de détention) et encore davantage à Poissy (maison centrale), la situation est inversée : on ne rencontre pas, ou très peu, de personnes écrouées de moins de 20 ans, alors que près de 90% des écroués à Poissy et 80% des écroués à Melun ont plus de 30 ans. Les centres de semi-liberté prennent en charge une population d'âge intermédiaire, majoritairement âgée de 20 à 30 ans. La situation de l'établissement pour mineurs de Porcheville n'est pas représentée dans les tableaux suivants. Il ne prend en effet en charge que des personnes de moins de 18 ans : 10,6% d'entre elles ont moins de 16 ans (5 personnes), 87,2% ont entre 16 et 17 ans (41 personnes) et une personne est âgée de 18 ans.

**Tableau 11. Répartition par âge de la population sous écrou selon les maisons d'arrêt franciliennes, 2012**



**Tableau 12. Répartition par âge de la population sous écrou selon les établissements pour peine franciliens, 2012**



Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012.

#### 4.2.2 Les étrangers minoritaires mais surreprésentés en prison

La part des étrangers parmi la population écrouée a connu une forte croissance depuis la fermeture des frontières en 1974 jusqu'en 1993 où elle atteignait 31% ; depuis, elle est en baisse. La période 1993-2007 se caractérise par une modification de la structure par nationalité des entrants étrangers : on observe une diminution des incarcérations d'Africains et tout particulièrement de Maghrébins et une augmentation des incarcérations de ressortissants européens, liée à la plus importante circulation des personnes en Europe suite à l'adhésion progressive de nouveaux états membres (Hazard, 2008).

**Tableau 13. Nationalité des personnes sous écrou et dans la population générale, 2010-2012**

En %	Français	Étrangers	Total
Population générale (France)	94,2	5,8	100,0
Population générale (Île-de-France)	87,5	12,5	100,0
Population carcérale (France)	82,4	17,6	100,0
Population carcérale (Île-de-France)	70,1	29,9	100,0

Sources :

*Données pénitentiaires à l'échelle nationale : Tournier Pierre-Victor, Observatoire des prisons et autres lieux d'enfermement et de restriction de liberté (OPALE), actualisation au 1<sup>er</sup> avril 2012.*

*Données pénitentiaires à l'échelle régionale : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012.*

*Données générales sur la population régionale et nationale: INSEE, RP2010.*

La part d'étrangers est bien plus importante dans la population carcérale que dans la population générale : cela s'observe aussi bien au niveau national qu'au niveau de l'Île-de-France (tableau 13). Les prisons reflètent quelque peu la composition de la population de leur territoire d'implantation : la part des étrangers est plus importante en Île-de-France qu'en France, elle l'est aussi dans ses prisons. On n'observe d'ailleurs pas de concentration spécifique des écroués étrangers en Île-de-France : 39,5% des étrangers présents sur le territoire national résident en Île-de-France, alors que 33% des étrangers incarcérés en France le sont en Île-de-France. Concernant les nationalités particulièrement concernées, on sait qu'il y a dans la population générale 2,4% d'étrangers nés sur le continent africain<sup>1</sup>, ils représentent 8,9% des écroués en France et 15,4% des écroués en Île-de-France. Une majorité de ces écroués sont originaires de l'Algérie, du Maroc et de Tunisie. De même, les étrangers originaires de l'Union européenne représentent 2% de la population résidant en France, mais 4,2% de la population écrouée en France et 6,9% de la population écrouée en Île-de-France. Près de la moitié de ces européens écroués dans les prisons franciliennes sont originaires de Roumanie<sup>2</sup>. Les nationalités représentées dans la population carcérale correspondent donc aux vagues migratoires les plus récentes.

Cette comparaison a toutefois des limites. En effet, les données de l'INSEE comptabilisent les étrangers résidant légalement sur le territoire français alors que les données pénitentiaires concernent la totalité des étrangers, qu'ils résident légalement ou de manière clandestine en France ou qu'ils soient de passage en tant que touristes, saisonniers ou frontaliers. De plus les étrangers résidant en France n'ont pas la même structure démographique et sociale (âge, catégorie socioprofessionnelle, niveau d'étude, etc.) que la population des nationaux. Pour Laurent Mucchielli, les étrangers sont surreprésentés en prison pour au moins quatre raisons : « 1) il s'agit souvent de personnes dont le seul délit est le défaut de papier en règle, infractions qui, par définition, ne sont commises que par les étrangers (ce sont les clandestins) ; 2) ils sont surreprésentés parmi les auteurs poursuivis par la police pour certaines infractions actuellement

<sup>1</sup> INSEE, recensement 2008, exploitation principale.

<sup>2</sup> Pour une présentée plus détaillée de la composition de la population générale et pénitentiaire selon la nationalité, voir l'annexe 8.1.

sévèrement condamnées (en particulier le trafic de drogue) ; 3) ils sont surreprésentés parmi les populations les plus pauvres qui sont elles-mêmes surreprésentées dans l'ensemble des auteurs d'atteintes aux biens et aux personnes ; 4) les recherches ont établi depuis longtemps qu'à infraction égale, les étrangers sont condamnés plus sévèrement que les nationaux » (Mucchielli, 2003a, p. 32–33).

Le tableau 14 montre que la proportion de personnes étrangères sous écrou est plus importante en maison d'arrêt qu'en établissement pour peine. Ils sont en effet généralement condamnés à de courtes peines : la durée moyenne de détention des étrangers est plus faible que celle des Français (respectivement 7,8 mois et 8,2 mois en 2007 (Hazard, 2008)). A l'échelle nationale, les condamnations pour « infraction à la législation sur les étrangers » (ILE), qui ont connu une diminution, demeurent toutefois l'infraction la plus constatée à l'entrée sous écrou des étrangers. L'ILE en infraction unique n'est plus l'objet d'une incarcération mais davantage d'un traitement administratif (Mucchielli, 2003a). Parmi la population écrouée en Île-de-France, 20,2% des étrangers sont écroués pour des faits de « petite, moyenne et grande délinquance économique » (taux équivalent chez les Français), 4,7% pour des faits intégrés à l'« indicateur de conflits sociaux » (contre 7,9% pour les Français), 19,6% pour des faits de « violences interpersonnelles » (contre 14,7% pour les Français) et 6% d'entre eux sont effectivement écroués pour une infraction à la législation sur les étrangers.

L'hypothèse selon laquelle les établissements situés à proximité des aéroports prendraient davantage en charge des étrangers n'est pas vérifiée en ce qui concerne la maison d'arrêt de Villepinte (la proportion français/étranger y est sensiblement la même qu'à Nanterre par exemple) ou d'Osny (la proportion français/étranger y est sensiblement la même qu'à Bois d'Arcy par exemple), toutes les deux respectivement situées à proximité ou dans le même département que l'aéroport de Roissy. Toutefois, le centre de détention de Fresnes, situé à proximité de l'aéroport d'Orly, prend effectivement en charge une part importante d'étrangers (plus de 35%) : près de 10% d'entre eux sont écroués pour « entrée ou séjour irrégulier d'un étranger en France ». De même 37,5% de la population écrouée à Fleury-Mérogis est de nationalité étrangère.

**Tableau 14. Part des étrangers dans la population écrouée dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012**

Nationalité	Français	Étrangers	Total
Versailles (CSL)	88,4	11,6	100,0
Porcheville (EPM)	87,2	12,8	100,0
Gagny (CSL)	86,8	13,2	100,0
Corbeil-Essonnes (CSL)	83,5	16,5	100,0
Melun (CD)	81,0	19,0	100,0
Réau (CP)	80,2	19,8	100,0
Meaux (CP)	80,1	19,9	100,0
Osny (MA)	78,9	21,1	100,0
Bois d'Arcy (MA)	78,7	21,3	100,0
Poissy (MC)	75,2	24,8	100,0
<b>Nanterre (MA)</b>	<b>73,8</b>	<b>26,2</b>	<b>100,0</b>
Villepinte (MA)	73,6	26,4	100,0
Paris (MA)	66,6	33,4	100,0
Fresnes (CP)	64,4	35,6	100,0
Fleury (MA)	62,5	37,5	100,0
Versailles (MA)	61,4	38,5	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012.

Il convient enfin de noter que de nombreux détenus français sont issus de l'immigration. L'Administration pénitentiaire, comme toute administration, ne recense pas l'origine ethnique ou

religieuse des détenus. Toutefois, l'enquête sur l'histoire familiale des hommes détenus réalisée en 1999 par l'INSEE (2002) montre que 51% des hommes détenus ont un père né hors de France (contre 25% dans la population générale) et 44 % ont une mère née hors de France (contre 23% dans la population générale). De plus, bien que tous les musulmans ne soient pas d'origine immigrée, on peut s'appuyer sur les travaux Farhad Khosrokhavar qui, pour montrer que l'islam est devenu la première religion carcérale de France, s'est appuyé sur des indicateurs indirects tels que les prénoms arabes, le nombre de ceux qui déclarent ne pas manger de porc (parmi lesquels de rares juifs), les estimations par des aumôniers musulmans ou des surveillants, la collecte d'informations, surtout auprès des surveillants en contact direct avec les prisonniers, les imams et les associations, ou encore les statistiques relatives aux détenus issus de parents maghrébins. Il en arrive à un constat qu'il considère « difficile à récuser » : « les musulmans forment la majorité de la population carcérale, leur taux dépassant souvent les 50%, avoisinant parfois les 70%, voire les 80% dans les prisons proches des "banlieues", soit huit prisonniers sur dix. Or ils ne représentent que 7 à 8% de la population française, du moins si l'on s'en tient aux estimations courantes, soit entre 4 et 4,5 millions de personnes » (Khosrokhavar, 2004, p. 11).

#### 4.2.3 L'origine populaire de la population détenue

Comme cela a été évoqué dans la section 3.1.1.1, les champs concernant le profil social de la population écrouée sont mal renseignés dans la base de données extraite du Fichier national des détenus. Il est intéressant de noter que ce sont dans les établissements où il y a le plus d'étrangers que les champs sont le plus mal renseignés (bien que ce facteur ne puisse expliquer à lui seul l'ampleur des non-réponses). Les *items* utilisés pour coder la situation d'emploi, le niveau d'étude ou encore la profession n'étaient pas homogènes et ont nécessité d'être recodés afin que puissent être comparés les profils sociaux de la population écrouée dans les différents établissements. Force est de constater que globalement le profil social de la population écrouée en Île-de-France distingue peu les établissements les uns des autres et que les différences observées sont difficilement analysables. J'ai malgré tout représenté dans les tableaux 15, 16, 17 et 18 le profil social de quelques établissements de différents types (MA, MC, CSL, EPM, CD).

**Tableau 15. Les situations d'emploi des personnes écrouées dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012**

En %	Gagny (CSL)	Melun (CD)	Poissy (MC)	Bois d'Arcy (MA)	Osny (MA)	Nanterre (MA)	Porcheville (EPM)
Chômeurs	19,8	20,1	35,8	38,7	42,2	<b>48,4</b>	51,1
Actifs ayant un emploi	72,7	35,2	38,5	39,2	44,3	<b>40,6</b>	4,3
Étudiants, élèves	0,8	0,3	0,9	1,6	2,4	<b>3,4</b>	8,5
Anciens actifs	0,8	3,1	0,4	1,2	0,7	<b>0,8</b>	0
Autres inactifs	0,8	2,1	0,9	0,5	1,8	<b>0,4</b>	0
Non réponse	5,0	39,3	23,5	18,7	8,6	<b>6,3</b>	36,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	<b>100,0</b>	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012.

La variable de la situation d'emploi est très mal renseignée dans la base de données : on comptabilise en effet 54% de non-réponses parmi les écroués en Île-de-France. Par conséquent, les résultats présentés sont à considérer avec précaution car la proportion des non répondants est importante et peut modifier sensiblement la valeur des taux calculés. Malgré tout, comme le

constate Nicolas Bourgoïn (2009), confronté à la même difficulté, « il est probable que la catégorie des personnes sans activité soit surreprésentée dans les non-réponses, le fait de ne pas signaler sa situation professionnelle à l'écrou étant probablement plus fréquente chez les personnes désocialisées et exclues du marché du travail. Par conséquent, la proportion de chômeurs parmi les entrants devrait sans doute être revue à la hausse ». Le taux de chômage varie dans l'ensemble des établissements entre 20,1 et 51,1% ; il est de 48,4% à Nanterre (tableau 15). Les actifs ayant un emploi sont relativement nombreux en centre de semi-liberté car il s'agit de l'une des conditions d'octroi de ce type d'aménagement de peine. La part d'étudiants et d'élèves est relativement faible, même à Porcheville qui ne prend en charge que des mineurs.

**Tableau 16. Les catégories socioprofessionnelles des personnes écrouées dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012**

En %	Melun (CD)	Gagny (CSL)	Poissy (MC)	Bois d'Arcy (MA)	Osny (MA)	Nanterre (MA)	Porcheville (EPM)
Inactifs et chômeurs n'ayant jamais travaillé	24,2	24,8	29,6	35,6	42,1	<b>51,0</b>	93,6
Ouvriers	30,8	32,2	31,4	23,7	20,2	<b>17,3</b>	2,1
Employés	12,9	28,9	12,8	9,0	9,5	<b>8,3</b>	2,1
Professions intermédiaires	6,7	7,4	5,8	2,4	1,9	<b>1,3</b>	0,0
Artisans-Commerçants-Chefs d'entreprises	0,8	0,0	2,7	0,7	1,1	<b>1,3</b>	0,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5	0,8	0,0	0,4	0,2	<b>1,2</b>	0,0
Agriculteurs	0,8	0,0	0,9	0,1	0,3	<b>0,0</b>	0,0
Non réponse	23,4	5,8	16,8	28,2	24,8	<b>19,7</b>	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	<b>100,0</b>	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012.

On retrouve aussi dans le tableau 16 une part importante de non-réponse. Il confirme cependant la part importante de personnes se déclarant inactives ou chômeuses sans avoir jamais travaillé (entre 24,2% et 51% dans les établissements pour majeurs). La maison d'arrêt de Nanterre a un taux plus élevé que les autres établissements : la jeunesse de la population qui y est écrouée et la prépondérance de son implication dans des trafics de stupéfiants peuvent expliquer l'importance du nombre de personnes écrouées n'ayant jamais travaillé. Ce taux est sans surprise très élevé à Porcheville qui prend en charge des personnes mineures. La seconde catégorie la plus représentée dans l'ensemble des établissements est celle des ouvriers, comme c'est le cas à l'échelle nationale (INSEE, 2002). La part des professions intermédiaires est plus importante en centre de semi-liberté et en établissement pour peine. Les autres catégories socioprofessionnelles sont en général très faiblement représentées.

Le niveau d'étude va permettre de compléter ce descriptif général de la structure socioéconomique de la population écrouée (tableau 17).

**Tableau 17. Les niveaux d'étude des personnes écrouées dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012**

En %	Poissy (MC)	Gagny (CSL)	Bois d'Arcy (MA)	Melun (CD)	Nanterre (MA)	Osny (MA)	Porcheville (EPM)
Diplôme universitaire	8,8	8,3	6,2	5,4	<b>5,2</b>	4,1	0,0
Niveau BAC	11,1	14,0	11,9	8,7	<b>8,7</b>	11,7	4,3
Niveau CAP-BEP	23,5	36,4	37,6	29,0	<b>19,8</b>	37,8	4,3
Niveau BEPC	11,5	16,5	10,1	9,0	<b>32,0</b>	10,4	21,3
Niveau CEP	13,7	19,0	17,7	20,1	<b>16,0</b>	21,2	51,1
Aucun diplôme	22,1	5,0	6,2	12,3	<b>8,0</b>	6,9	12,8
Non réponse	9,3	0,8	10,4	15,4	<b>10,3</b>	7,8	6,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	<b>100,0</b>	100,0	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012.

Le niveau CEP (pour certificat d'études primaires) correspond aux personnes ayant arrêté leur scolarité à l'école primaire ou au collège avant la 3<sup>ème</sup> ; le niveau BEPC (pour brevet d'études du premier cycle du second degré) correspond aux personnes ayant arrêté leur scolarité après la 3<sup>ème</sup> et au lycée avant d'obtenir un diplôme ; le niveau BAC correspond aux personnes qui ont obtenu un baccalauréat général ou technique ; le niveau CAP-BEP correspond aux personnes déclarant avoir le niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'enseignement professionnel (il n'est toutefois pas précisé si elles ont effectivement obtenu leur diplôme). Les diplômes universitaires possédés par la population carcérale francilienne sont des brevets de technicien supérieur (35%), des diplômes d'études universitaires générales (19%), des diplômes non précisés (19%), des licences (11%), des maîtrises (8%) et des doctorats (2%). L'origine populaire de la population écrouée est confirmée par son faible niveau d'étude : environ 30% des personnes écrouées en Île-de-France (hors EPM) ne dépassent pas le niveau primaire, plus de 40% ne dépassent pas le niveau collège.

**Tableau 18. Les situations matrimoniales des personnes écrouées dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012**

En %	Melun (CD)	Poissy (MC)	Gagny (CSL)	Osny (MA)	Bois d'Arcy (MA)	Nanterre (MA)	Porcheville (EPM)
Célibataire	47,8	50,9	58,7	62,4	62,6	<b>68,8</b>	100,0
Marié	20,1	16,8	10,7	12,5	13,2	<b>11,8</b>	0,0
Divorcé	10,8	12,8	1,7	3,2	4,8	<b>4,4</b>	0,0
Veuf	2,6	3,5	0	0,7	0,6	<b>0,0</b>	0,0
Non réponse	18,8	15,9	28,9	21,2	18,7	<b>15,0</b>	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	<b>100,0</b>	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012.

D'après le tableau 18, on remarque enfin que la majorité des personnes écrouées se déclare célibataire ; on ne sait toutefois pas si ce célibat correspond à une absence de vie conjugale ou à une absence d'union officielle. La proportion des personnes divorcées est plus importante en établissement pour peine qu'en maison d'arrêt. L'enquête réalisée à l'échelle nationale en 2002



après des hommes détenus précise que moins de 50% des détenus déclarent vivre en couple, c'est-à-dire avoir une conjointe, en étant marié ou non, que 25% n'ont jamais vécu en union et qu'ils sont aussi nombreux à déclarer vivre seuls après une rupture. Cette enquête montre aussi que l'incarcération augmente le risque de rupture. Parmi les détenus qui avaient une conjointe au moment de l'incarcération, plus d'une union sur dix (11 %) s'est rompue durant le premier mois de l'incarcération (indiquée par une différence de 0 mois entre la rupture et l'incarcération). Au cours des deux mois qui suivent l'incarcération, le risque mensuel de rupture atteint 1,6%. Après six mois d'incarcération, il diminue jusqu'à 0,6% par mois (INSEE, 2002).

## Conclusion du chapitre 4

L'objectif de ce chapitre était d'évaluer les généralisations possibles de cette étude limitée à l'Île-de-France et centrée sur la maison d'arrêt de Nanterre. La comparaison des données de la population carcérale en Île-de-France avec celles de la population carcérale nationale ont montré que la région pénitentiaire de Paris se distingue par ses taux de placement sous écrou et de détention légèrement supérieurs à la moyenne nationale, une population écrouée légèrement plus jeune et une proportion d'étrangers relativement plus importante que celle observée à l'échelle nationale. Ces différences sont à mettre en lien avec les caractéristiques de la population résidant dans cette région très urbanisée (les 21-39 ans et les étrangers y sont effectivement plus nombreux que dans la population résidant en France).

L'enjeu était aussi de déterminer le profil des différents établissements pénitentiaires franciliens en fonction de la population qui y est prise en charge. Cette caractérisation a été abordée d'un point de vue pénal, démographique et social. Les maisons d'arrêt se caractérisent tout d'abord par leur situation de surpopulation, qu'il convient de mettre en perspective avec le virage punitif à l'origine de l'inflation carcérale observée à l'échelle nationale. Elles prennent par ailleurs en charge les personnes en situation de détention provisoire et une part importante de celles condamnées ou poursuivies pour des délits (mais les personnes condamnées ou poursuivies pour crime n'y sont pas totalement absentes). Les personnes, majoritairement condamnées à de courtes peines, le sont souvent pour des infractions liées à la législation sur les stupéfiants, des faits de violence et de troubles à l'ordre public. Enfin, la population écrouée en maison d'arrêt est plutôt jeune et issue de milieux modestes (d'après le niveau d'étude et la situation professionnelle) ; la part d'étrangers y est relativement importante.

Concernant spécifiquement la situation de la maison d'arrêt de Nanterre, qui a constitué le terrain de l'étude qualitative dont les résultats seront présentés dans la 3<sup>ème</sup> partie de la thèse, on peut en conclure qu'au niveau des caractéristiques pénales et sociodémographiques de son peuplement, elle se distingue peu des autres maisons d'arrêt de la région. Cet établissement de 600 places héberge 896 détenus au 1<sup>er</sup> avril 2012 (soit un taux d'occupation de 149%). Cette situation de surpopulation a des conséquences directes sur la vie quotidienne en prison : la promiscuité en cellule et ses effets délétères (hygiène, absence d'intimité, etc.), le sous-encadrement par le personnel pénitentiaire, le sous-dimensionnement des infrastructures (nombre insuffisant de parloirs, de douches, de places en activités ou en atelier, allongement du temps de distribution des repas, des déplacements collectifs; capacités en eau chaude insuffisantes etc.). Ces multiples conséquences de la surpopulation des établissements pénitentiaires sont souvent invoquées pour expliquer les problèmes de violences, entre détenus, envers le personnel mais aussi portées à soi-même (suicide, mutilation, etc.).

Au niveau pénal, la population détenue à la maison d'arrêt de Nanterre comprend 38% de prévenus. Cette catégorie fait une expérience particulière de l'espace et du temps en détention. L'application des règles pénitentiaires européennes implique en effet une séparation des détenus et des condamnés dans les maisons d'arrêt ; mais, en raison des problèmes de surpopulation, cette

règle n'est pas toujours appliquée. De plus, les détenus prévenus ont la possibilité de recevoir plus fréquemment leurs proches au parloir que les condamnés (au moins 3 visites par semaine contre au moins 1 par semaine), ils n'ont pas accès aux cabines téléphoniques réservées aux détenus condamnés, leur correspondance est communiquée au magistrat saisi de leur dossier et ils doivent avoir obtenu l'autorisation de ce même magistrat pour accéder au travail en détention. Les personnes placées en détention provisoire sont enfin dans l'incertitude de la durée de leur séjour en prison : à leur entrée en prison, elles ne connaissent souvent ni la date de leur jugement ni la durée de la peine qui leur sera infligée si elles sont condamnées. Près de 81% des écroués à la maison d'arrêt de Nanterre le sont pour des délits. L'importance des incarcérations pour violences, vols, consommation et trafic de stupéfiants soulève la question de la persistance de certaines de ces pratiques à l'intérieur de l'établissement. Nous verrons aussi que le type de délit qui a conduit à l'incarcération est l'un des critères à partir desquels les détenus s'identifient, se hiérarchisent et se solidarisent. Enfin, la durée des peines purgées par les personnes condamnées est relativement courte : 63,2% purgent des peines de moins d'un an. Cet établissement connaît par conséquent un important *turn-over* de détenus. Aux incarcérations et libérations quotidiennes de personnes condamnées s'ajoutent les transferts des personnes condamnées à de longues peines qui, après avoir souvent passé plusieurs mois voire plusieurs années en maison d'arrêt avant et après leur jugement, sont amenées à être affectées dans un établissement pour peine.

Au niveau démographique et social, la population écrouée dans cet établissement est exclusivement masculine : 60,3% de ces hommes ont moins de 30 ans. Ils sont majoritairement français (73,8%) mais nombre d'entre eux est issu de l'immigration<sup>1</sup>. Ils sont issus de milieux populaires : 76% de la population écrouée a un niveau d'étude inférieur au bac. Environ 50% de ces écroués sont chômeurs et 69% sont célibataires. Nous verrons dans la 3<sup>ème</sup> partie de cette thèse que ces caractéristiques démographiques et sociales sont déterminantes pour comprendre l'expérience carcérale des détenus, leurs manières d'habiter et de cohabiter en prison.

---

<sup>1</sup> Les données mentionnées dans la section 4.2.2 sont confirmées par l'ancien directeur de la maison d'arrêt de Nanterre qui estime que cet établissement accueille « à peu près 75% de détenus de culture musulmane » (16 mars 2010, séminaire « Enfermements, justice et libertés » organisé par Pierre Victor Tournier).



## Chapitre 5. Analyse écologique du recrutement de la population détenue

---

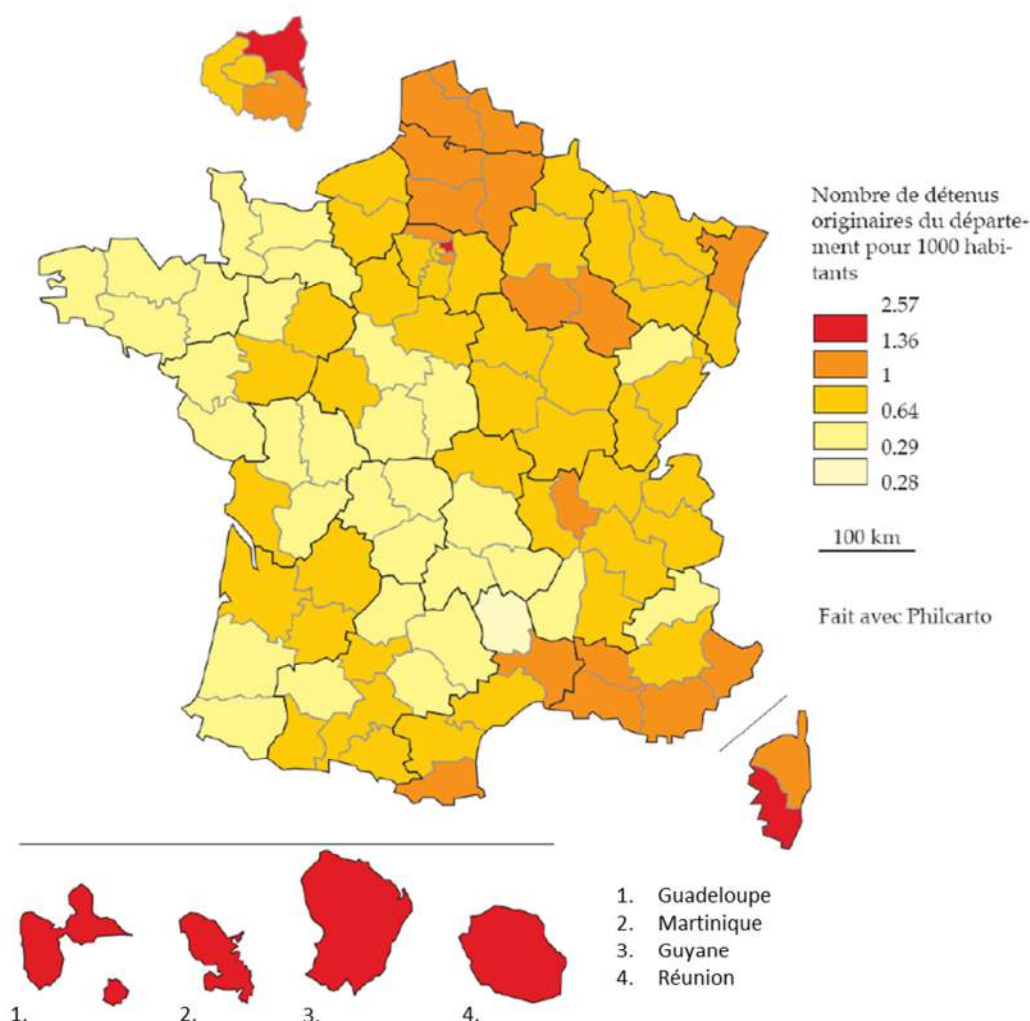
Le premier chapitre de cette thèse faisait référence à un ensemble de travaux ayant analysé la géographie du recrutement de la population détenue. Il en a été conclu que cette géographie s'expliquait non seulement par les processus ségrégatifs qui produisent la fragmentation sociale de l'espace urbain, mais qu'elle était aussi liée aux processus de socialisation déviante associés à l'environnement résidentiel ou encore à l'action des instances de contrôle social. La base de données à ma disposition contient les adresses d'origine des personnes écrouées et détenues dans les établissements pénitentiaires franciliens le 1<sup>er</sup> avril 2012 : elle permet ainsi de poursuivre ces réflexions. Je cherche donc dans ce chapitre à caractériser les milieux résidentiels d'origine des personnes détenues. Pour ce faire, j'ai calculé des taux locaux de détention afin d'en analyser la variation spatiale et de montrer que le recrutement de la population détenue s'effectue en priorité dans certaines zones de l'espace francilien.

Dans une première section, je décrirai l'organisation spatiale des zones urbaines particulièrement touchées par le phénomène de détention. Dans une seconde section, à partir des données du recensement et d'analyses multivariées, je chercherai à qualifier les zones urbaines qui forment l'aire de recrutement de la population détenue.

### 5.1 Variation spatiale des taux locaux de détention

L'analyse porte sur la région Île-de-France : avant de s'y consacrer, on peut toutefois s'interroger sur les différences existant entre cette région pénitentiaire et les autres. La carte 10 rapporte le nombre de détenus à la population de leur département d'origine (dernière domiciliation déclarée avant l'incarcération). On observe ainsi que la population des départements de la Corse du Sud et des départements et territoires d'outre-mer participe fortement au peuplement des établissements pénitentiaires français. Les départements de la Côte d'azur et du nord de la France ont aussi un taux de détention supérieur à la moyenne (plus de 1 détenu pour 1 000 habitants, alors que la moyenne des taux départementaux de détention est de 0,8‰). En Île-de-France, la situation est relativement variée : la Seine-Saint-Denis a l'un des taux de détention les plus élevés du pays, le Val-d'Oise et le Val-de-Marne ont un taux de détention légèrement supérieur à la moyenne ; Paris, les Yvelines, les Hauts-de-Seine, l'Essonne et la Seine-et-Marne sont dans la moyenne.

Carte 10. Taux départementaux de détention, France, 2008



Source : d'après Milbaud, 2009, p. 144.

Note : Ces taux départementaux de détention ont été calculés à partir d'un extrait du Fichier national des détenus de mai 2008. Ils concernent les personnes résidant sur le territoire français et détenues dans les établissements pénitentiaires français. Sur cette carte, les limites régionales sont représentées en noir et les limites départementales en gris.

A partir des données disponibles, je me suis focalisée sur la région Île-de-France en effectuant des calculs similaires. Comme cela a été évoqué dans le troisième chapitre consacré à la présentation de la méthodologie de la recherche, il s'agit d'analyser ces taux de détention avec précaution : en effet, ils ont été construits à partir d'effectifs limités et reposent sur des données de stocks mesurées à un instant *t*. Ainsi, il est possible d'imaginer que le nombre de personnes détenues originaires d'un quartier donné varie selon que des opérations de police du type « coup de filet » ou des démantèlements de réseaux de trafics ont par exemple récemment eu lieu ou pas. Il convient aussi de noter que ces données ne prennent pas en compte les Franciliens détenus dans d'autres régions pénitentiaires. La population de référence sur laquelle sont basés les calculs qui suivront ne correspond par ailleurs pas exactement aux 12 804 personnes détenues dans les établissements pénitentiaires franciliens au 1<sup>er</sup> avril 2012 (cf. tableau 3). En effet, 1 740 détenus résidaient en dehors de la région Île-de-France et ne sont donc pas prises en compte dans le calcul des taux locaux de détention des communes et des grands quartiers franciliens. De plus, 1 410 personnes sont déclarées sans domicile ou n'ont pas donné leur adresse aux greffes de l'établissement. Enfin, 465 adresses se sont avérées mal renseignées (commune non précisée ou

rue inexistante dans la commune mentionnée). Finalement, la population à partir de laquelle ont été calculés les taux locaux de détention compte 9 189 individus. Malgré ces quelques biais, je fais l'hypothèse (intuitive) que ces données sont assez solides pour permettre de dégager les zones urbaines ayant une partie significative de leur population détenue dans un établissement pénitentiaire francilien.

### 5.1.1 Les taux locaux de détention

---

J'ai tout d'abord calculé ce taux à l'échelle des grands quartiers<sup>1</sup>. J'ai discrétisé ce taux en cinq classes, en regroupant les grands quartiers à taux nul dans une même classe et en divisant le reste de la distribution en deux classes, à partir du taux régional de détention (78,0 détenus pour 100 000 habitants) ; chacune de ces classes a à nouveau été divisée en deux par leur taux médian.

- La première classe regroupe l'ensemble des grands quartiers présentant un taux nul : aucun de leurs habitants ne se trouvait détenu dans un établissement pénitentiaire francilien au 1<sup>er</sup> avril 2012. Cette classe regroupe 46,9% des 1 657 unités spatiales qui composent l'Île-de-France.
- La deuxième classe regroupe les grands quartiers ayant un taux de détention très inférieur à la moyenne régionale, compris entre 0,1 et 38,6 détenus pour 100 000 habitants.
- La troisième classe regroupe les grands quartiers ayant un taux de détention légèrement inférieur à la moyenne régionale, compris entre 38,7 et 77,9 détenus pour 100 000 habitants.
- La quatrième classe regroupe les grands quartiers ayant un taux de détention légèrement supérieur à la moyenne régionale, compris entre 78,0 et 133,3 détenus pour 100 000 habitants.
- La cinquième classe regroupe les grands quartiers ayant un taux de détention très supérieur à la moyenne régionale, compris entre 133,4 et 1 449,3 détenus pour 100 000 habitants. Ces deux dernières classes regroupent 24,3 % des grands quartiers franciliens.

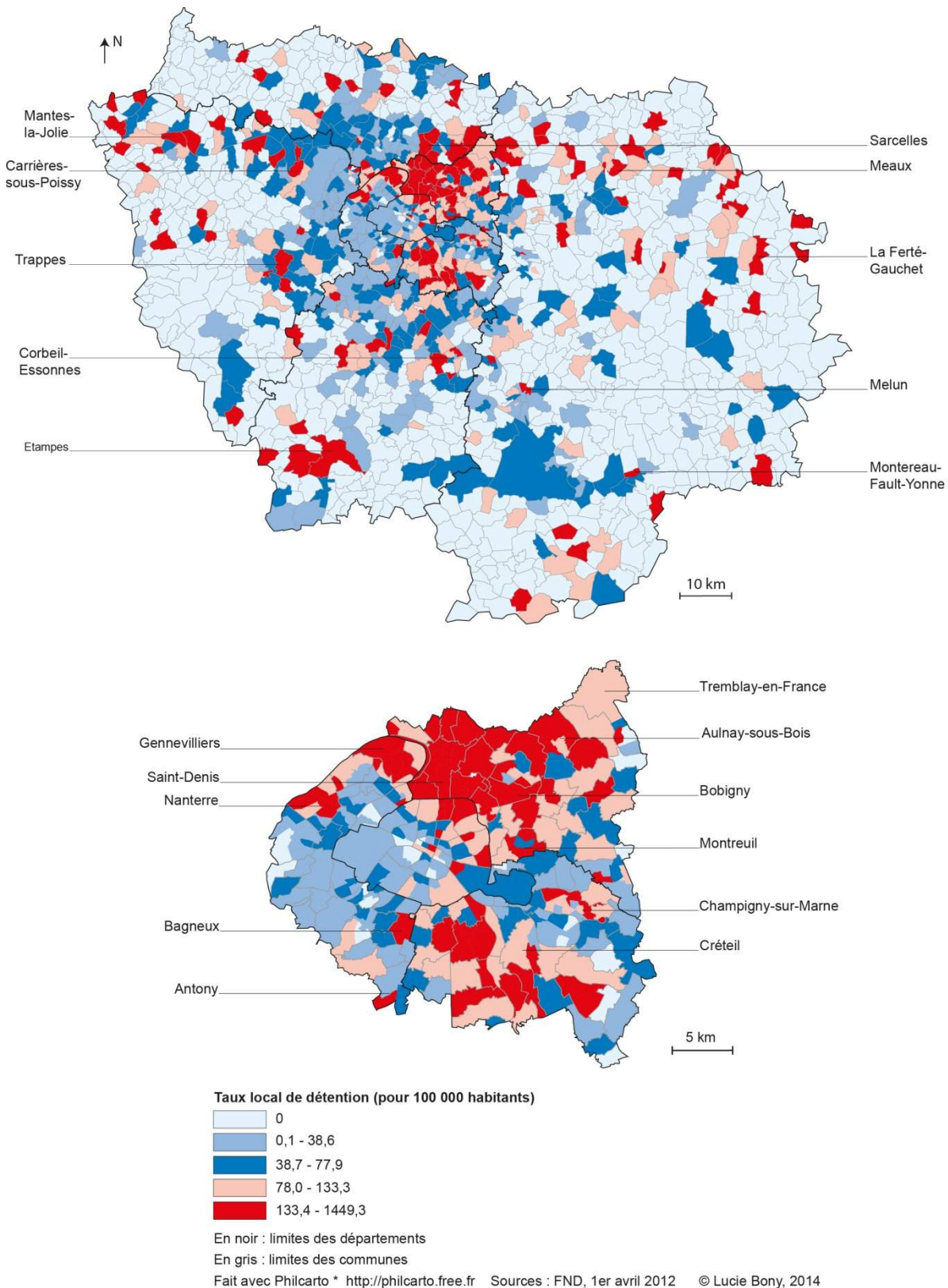
A ce stade de l'analyse, ces deux dernières classes, qui regroupent les grands quartiers ayant un taux de détention supérieur à la moyenne régionale, sont considérées comme participant spécifiquement au peuplement carcéral : elles forment l'aire de recrutement de la population détenue dans les établissements franciliens.

La carte 11 montre une relative dispersion des grands quartiers à fort taux de détention dans les départements de la grande couronne de la région parisienne. De nombreux grands quartiers de ces départements, qui correspondent généralement à des communes, ont des taux de détention supérieur à 78,0‰ : ils sont souvent dus à un faible nombre d'habitants. Ainsi, la commune de Châtenay-en-France, qui compte 69 habitants, a l'un de ses habitants derrière les barreaux : elle a ainsi le taux de détention le plus élevé de la région (1 449,3‰). Pour autant, on ne peut pas considéré qu'elle participe spécifiquement au peuplement carcéral.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, l'INSEE définit le grand quartier comme « un groupement de plusieurs îlots contigus à l'intérieur d'une même commune » (Cf. section 3.1.1.2 *Les données du recensement*). Seules quelques communes sont ainsi découpées : le grand quartier dont il est ici question correspond ainsi, selon les situations, tantôt à une échelle infracommunale, tantôt à une échelle communale.

Carte 11. Taux locaux de détention en Île-de-France, 2012



Quelques une de ces communes de grande banlieue connaissent toutefois de très forts taux de détention avec au moins cinq habitants détenus. C'est le cas, en Seine-et-Marne, de certaines petites communes de moins de 5 000 habitants (La Ferté-Gauchet, Lizy-sur-Ourcq), des communes proches de la Seine-Saint-Denis (Villeparisis, Mitry-Mory) ainsi que de La Ferté-sous-

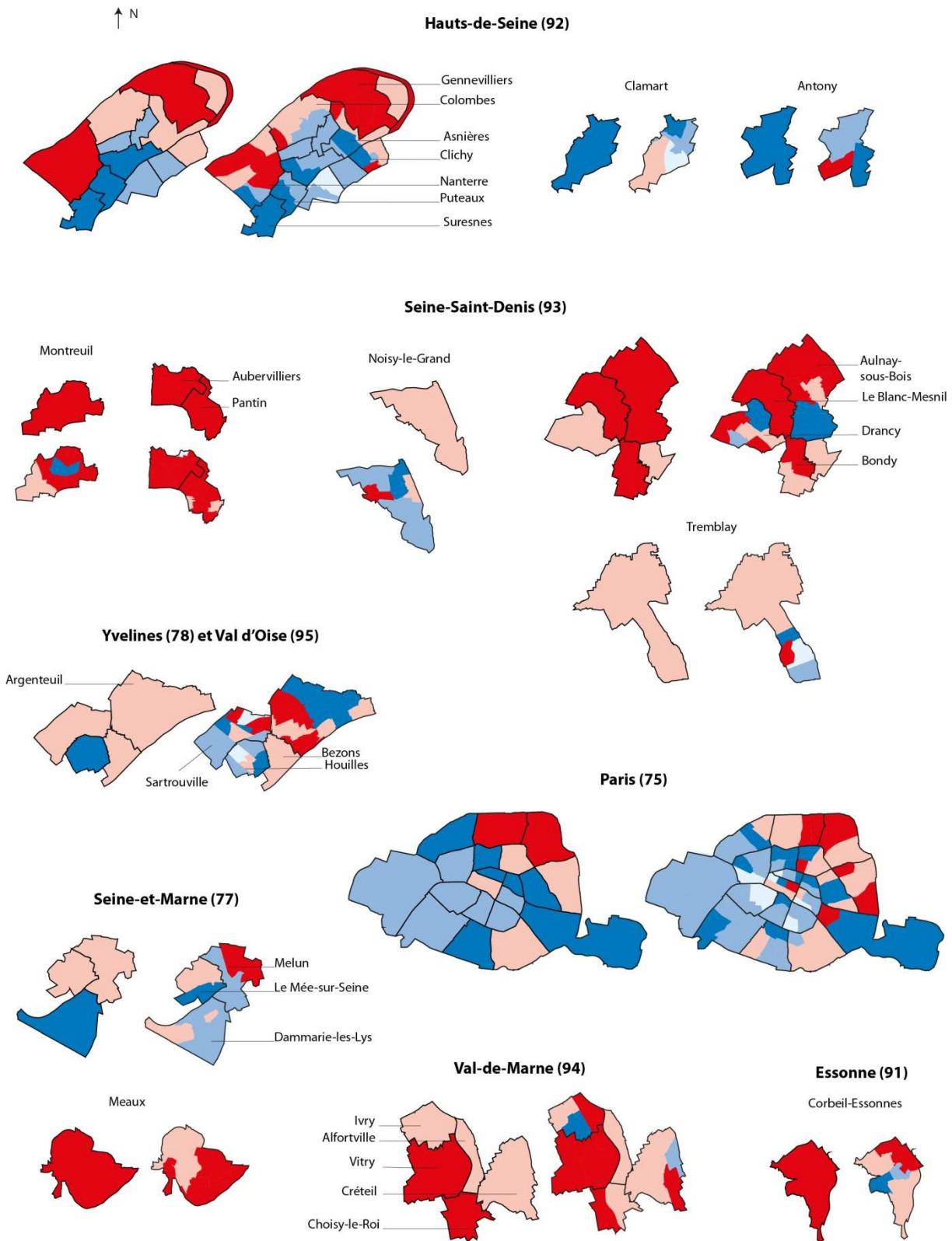
Jouarre et de Meaux (sous-préfecture et deuxième plus grande ville du département) ou encore de Montereau-Fault-Yonne (ancien centre industriel ayant connu une croissance importante dans les années 1950 dans le cadre du Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne). Dans le Val d'Oise, trois communes du sud (Pontoise, Cergy, Montigny-lès-Cormeilles) et une au nord (Persan) ont en partie ou intégralement un taux de détention très supérieur à la moyenne régionale avec au moins cinq habitants détenus. Dans les Yvelines, la plupart des communes participant spécifiquement au peuplement carcéral jouxtent le cours de la Seine (Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Vernouillet, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Limay), auxquelles s'ajoutent deux communes appartenant à la ville nouvelle devenue communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (Trappes et La Verrière). Dans l'Essonne, deux pôles de communes (Longpont-sur-Orge et Linas d'une part, Évry, Corbeil-Essonnes, Lisses et Grigny d'autre part) et quelques communes isolées comme Vigneux-sur-Seine ou Étampes présentent de très forts taux de détention.

Ces cartes montrent ensuite une relative concentration des grands quartiers qui participent spécifiquement au peuplement carcéral dans le nord-est de la capitale (18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>) ainsi que dans certains arrondissements centraux et péri-centraux (1<sup>er</sup>, ouest du 12<sup>ème</sup>, sud du 10<sup>ème</sup>). Au-delà du périphérique, dans les départements de la petite couronne, une discontinuité est-ouest oppose le département des Hauts-de-Seine où une minorité de communes ont dans leur périmètre un quartier ayant un taux de détention très supérieur à la moyenne régionale (Antony, Bagneux, Nanterre, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Asnières) à ceux du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis qui concentrent un nombre plus important de communes connaissant cette situation. En Seine-Saint-Denis, ce sont à l'inverse les communes dont aucun grand quartier n'a un taux de détention supérieur à la moyenne régionale qui font exception : Vaujours, Coubron, Gagny, Le Raincy, Gournay-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Les Lilas. Certaines communes du sud du Val-d'Oise, adjacentes à ce département viennent quelque peu prolonger cette opposition est-ouest (Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Roissy-en-France, Villiers-le-Bel).

Le découpage à l'échelon infra-communal, qui concerne essentiellement les communes de Paris et de sa proche banlieue, fait apparaître des phénomènes invisibles à l'échelon communal. J'ai ainsi calculé des taux communaux de détention et les ai discrétisés en reprenant les seuils dégagés précédemment : la comparaison des taux calculés aux échelles communale et infra-communale révèlent des disparités internes aux communes (carte 12).



**Carte 12. Quelques exemples de disparités infra-communales selon le taux de détention, Île-de-France, 2012**



Il convient d'abord de souligner que ces contrastes intra-communaux peuvent s'expliquer par l'organisation du peuplement des communes : certaines zones peu habitées ayant quelques habitants incarcérés apparaîtront comme ayant un fort taux de détention et baisseront mécaniquement le taux de détention des autres quartiers par rapport à la moyenne communale (c'est par exemple le cas de la zone d'activité au sud-ouest de Dammarie-les-Lys). La taille des unités spatiales infra-communales peut aussi créer de semblables artefacts (la question peut se poser par exemple à Aubervilliers concernant le très petit « grand quartier » Robespierre).

Malgré tout, certaines communes qui apparaissent comme ayant un taux communal de détention fortement supérieur à la moyenne régionale (Nanterre, Montreuil, Corbeil-Essonnes, Choisy-le-Roi, Paris 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>) font apparaître des espaces infra-communaux moins affectés par l'incarcération que d'autres. De même, les taux de détention des communes de Seine-Saint-Denis sont généralement très supérieurs à la moyenne régionale. Cette relative homogénéité apparaît plus complexe lorsque ces taux sont calculés à l'échelle infra-communale : le sud d'Aulnay-sous-Bois, le nord de Drancy, le sud de Bondy ou encore les quartiers du Bas-Montreuil Est et Paul Signac-Mur à Pêches à Montreuil ou Haut-Pantin à Pantin présentent des taux de détention plus faibles que leur moyenne communale.

A l'inverse, dans les Hauts-de-Seine, les communes telles que Clamart ou Antony, qui à l'échelle communale ont un taux de détention inférieur à la moyenne régionale, ont en leur sein un quartier (respectivement Le Plateau et le Grand Ensemble) à fort taux de détention. Dans Paris, le quartier des Quinze-Vingts dans le 12<sup>ème</sup>, celui de la Porte Saint-Denis dans le 10<sup>ème</sup>, celui des Halles dans le 1<sup>er</sup> arrondissement présentent des taux de détention supérieur à la moyenne de leur arrondissement d'appartenance.

Il est aussi intéressant de constater l'homogénéité de certaines communes quant à leur participation au peuplement carcéral, malgré leur découpage : les grands quartiers qui composent Vitry-sur-Seine ou encore Gennevilliers ont tous un très fort taux de détention.

Grâce à ce découpage infra-communal, on repère aussi des agrégats de quartiers homogènes quant à leur taux de détention qui transcendent les frontières communales. Ainsi dans le nord des Hauts-de-Seine, le quartier nord d'Asnières ou encore le quartier du Petit Colombes à Colombes ressemblent davantage aux communes dont ils sont contigus (respectivement Gennevilliers et Nanterre) qu'à leurs communes d'appartenance au niveau de leur taux de détention. De même, le quartier Plateau-Mont Valérien, au sud de la commune de Nanterre, présente un taux de détention inférieur à la moyenne communale et ressemble ainsi davantage aux communes adjacentes (Suresnes et Puteaux). Dans le Val-de-Marne, les limites entre les zones à taux de détention très supérieur et légèrement supérieur à la moyenne régionale suivent la voie de chemin de fer et le cours de la Seine.

Un effet « centre-périphérie » se dégage dans certaines communes : à Meaux ou à Corbeil-Essonnes, le centre-ville a un taux de détention inférieur à celui des quartiers qui l'entourent. A l'inverse, à Tremblay-en-France, le quartier du centre-ville présente un taux de détention supérieur à la moyenne communale. Il semble que ces différenciations doivent aussi être mises en lien avec la présence sur le territoire communal de quartiers ciblés par la politique de la ville : le centre-ville de Tremblay est en effet un grand ensemble non ZUS mais repéré comme quartier prioritaire par le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). De nombreuses autres communes ont ainsi un quartier ciblé par la politique de la ville qui présente un taux de détention supérieur à la moyenne communale : c'est par exemple le cas, en Seine-et-Marne, de la Plaine du Lys à Dammarie-les-Lys, des quartiers nord à Melun, des Courtilleraies au Mée-sur-Seine ; en Seine-Saint-Denis, des quartiers Champy/Hauts-bâtons/Butte vert (à l'est) et de ceux du Pavé neuf et du Mont d'est (à l'ouest) à Noisy-le-Grand ; du quartier du Plateau-Cité des Indes à Sartrouville, etc.

### 5.1.2 Des sur- et sous-représentations par rapport aux moyennes régionale et départementales ?

L'analyse des taux de détention met en évidence les concentrations dans l'espace francilien des résidences d'origine des personnes détenues. Toutefois, les disparités observées sont-elles le fruit du hasard ? Reposant sur des effectifs limités, il est difficile d'en mesurer la significativité sans avoir recours à des tests probabilistes. La loi de Poisson, particulièrement adaptée pour modéliser des événements rares, permet de repérer les taux de détention significativement élevés ou faibles par rapport à la moyenne régionale et aux moyennes départementales.

#### 5.1.2.1 Par rapport à la moyenne régionale

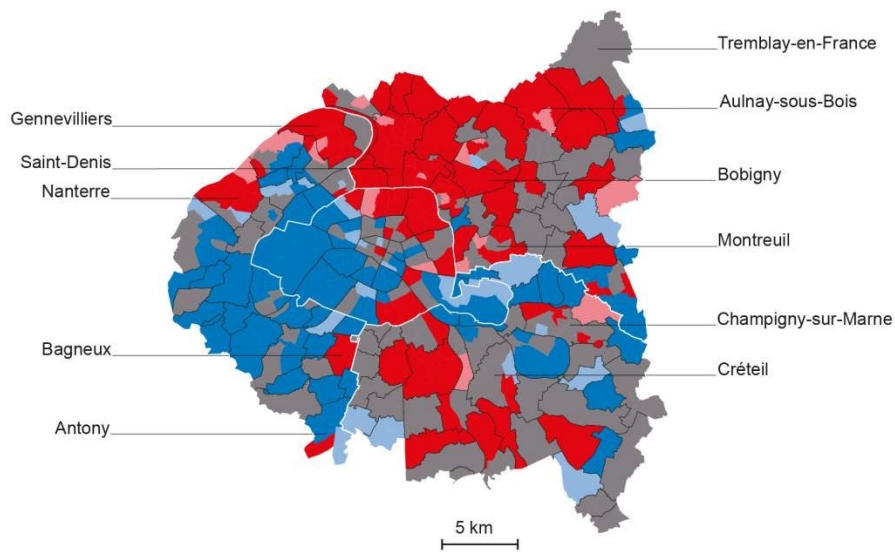
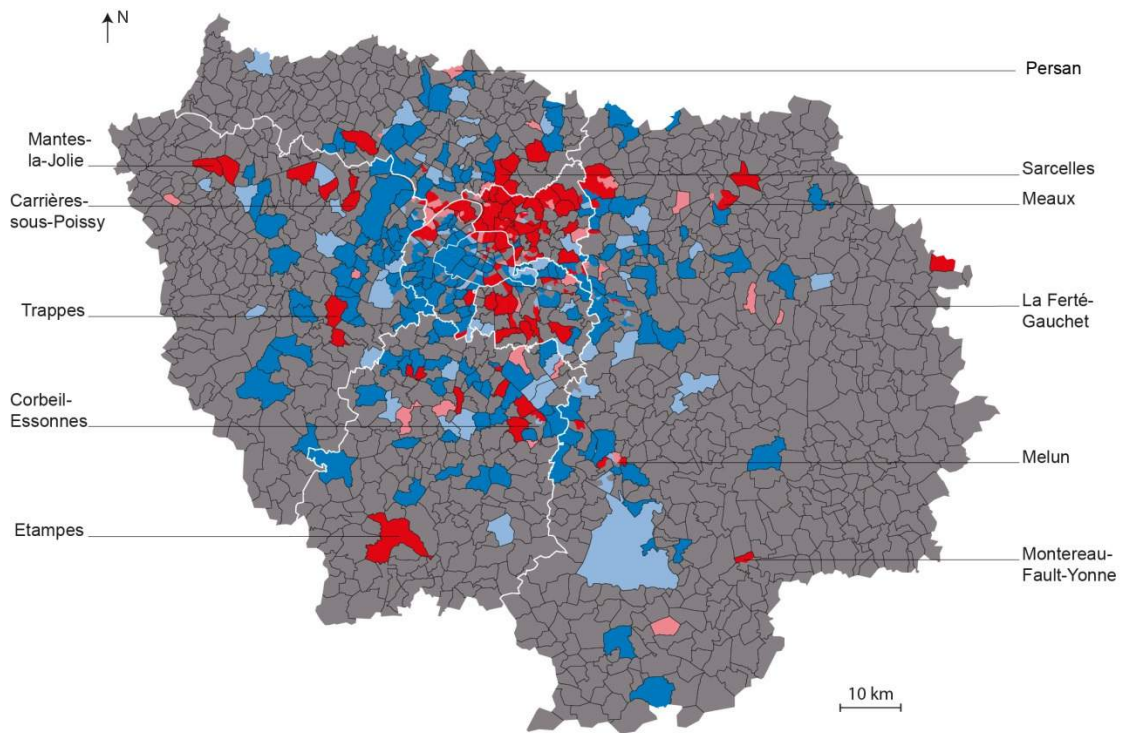
J'ai calculé pour chaque unité spatiale, la probabilité d'obtenir un nombre de résidences de personnes détenues supérieur ou égal au stock observé sous l'hypothèse nulle<sup>1</sup>. Ces unités spatiales sont représentées en rouge et en rose sur la carte 13. De la même façon, j'ai calculé pour chaque unité spatiale la probabilité d'obtenir un nombre de résidences de personnes détenues inférieur ou égal au stock observé sous l'hypothèse nulle : les sous-représentations significatives sont représentées en dégradé de bleu. Deux seuils de significativité ont été retenus : 5% et 10%. Ils mesurent les risques d'erreur à rejeter l'hypothèse nulle, c'est-à-dire la probabilité de se tromper en affirmant la sur- ou la sous-représentation des taux de détention observés par rapport à la moyenne régionale.

La grande disparité de taille des unités spatiales influence les sur- et sous-représentations observées. En effet, les petites unités spatiales impliquent des niveaux de significativité faibles même lorsque l'écart est important, et l'importance de cet écart ne concerne généralement que quelques individus. A l'inverse, dans les grandes unités spatiales, le niveau de significativité apparaît important même lorsque les variations des taux de détention sont relativement faibles.

Globalement les unités spatiales à fort taux de détention (rose et rouge sur la carte 11) sont dans une situation de surreprésentation significative (rose et rouge sur la carte 13). Toutefois, certains quartiers à fort taux de détention des arrondissements de Paris s'avèrent non-significatifs : Saint-Germain-L'auxerrois dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, la Porte Saint-Martin dans le sud-est du 10<sup>ème</sup>, la Salpêtrière dans le 13<sup>ème</sup>, la Folie Méricourt dans le 11<sup>ème</sup>, Plaisance dans le 14<sup>ème</sup>, Saint-Fargeau et Père Lachaise dans le 20<sup>ème</sup>. C'est aussi le cas de grands quartiers de la proche banlieue : Châtenay-Malabry dans les Hauts-de-Seine ; Thiais, Arcueil, Gentilly, le quartier Petit Ivry-Pierre Curie dans le nord-est d'Ivry-sur-Seine, Nouvelle-ville à Créteil, le quartier du Fort à Villeneuve Saint Georges dans le Val-de-Marne ; le nord de Tremblay-en-France, le Bourget, Livry-Gargan, Villemomble, le quartier La mare à la veuve à Bondy en Seine-Saint-Denis. En grande banlieue, les petites communes à fort taux de détention ont généralement une surreprésentation ou une sous-représentation non-significative.

### Carte 13. Surreprésentations et sous-représentation des taux locaux de détention en Île-de-France par rapport à la moyenne régionale, 2012

<sup>1</sup> L'hypothèse nulle correspond à une situation théorique selon laquelle la distribution des résidences d'origine des détenus dans l'espace est aléatoire. C'est la sur-incidence ou la sous-incidence du phénomène « détention » qui se trouve être l'objet du raisonnement probabiliste et non la grandeur de l'écart entre la situation théorique (sous l'hypothèse nulle) et la situation observée. On calcule dans un premier temps  $p_0$ , le nombre total de détenus franciliens rapporté au nombre total d'habitants de la région Île-de-France (9 189/11 786 234=0,000779638). Sous l'hypothèse nulle la loi de Poisson est différente pour chaque unité spatiale : son paramètre  $\lambda$ , qui correspond au nombre théorique de détenus originaires d'une unité spatiale donnée, est le produit de la probabilité de l'événement  $p_0$  et de la population totale de chaque commune ou grand quartier.



**L'aire de recrutement de la population détenue**

- Surreprésentation légèrement significative par rapport à la moyenne régionale ( $p < 0.1$ )
- Surreprésentation significative par rapport à la moyenne régionale ( $p < 0.05$ )

**L'aire de non-recrutement de la population détenue**

- Sous-représentation légèrement significative par rapport à la moyenne régionale ( $p < 0.1$ )
- Sous-représentation significative par rapport à la moyenne régionale ( $p < 0.05$ )
- Non significatif

En blanc : limites des départements  
 En noir : limites des communes  
 Fait avec Philcarto \* <http://philcarto.free.fr> Sources : FND, 1er avril 2012 © Lucie Bony, 2014

### 5.1.2.1 Par rapport aux moyennes départementales

Les taux de détention départements étant relativement variés (tableau 19), j'ai réalisé la même opération que précédemment en définissant un  $p_0$  pour chaque département : il s'agit ainsi de

dégager les sur- et les sous-représentations des taux locaux de détention par rapport au taux moyen de détention du département d'appartenance de chaque unité spatiale.

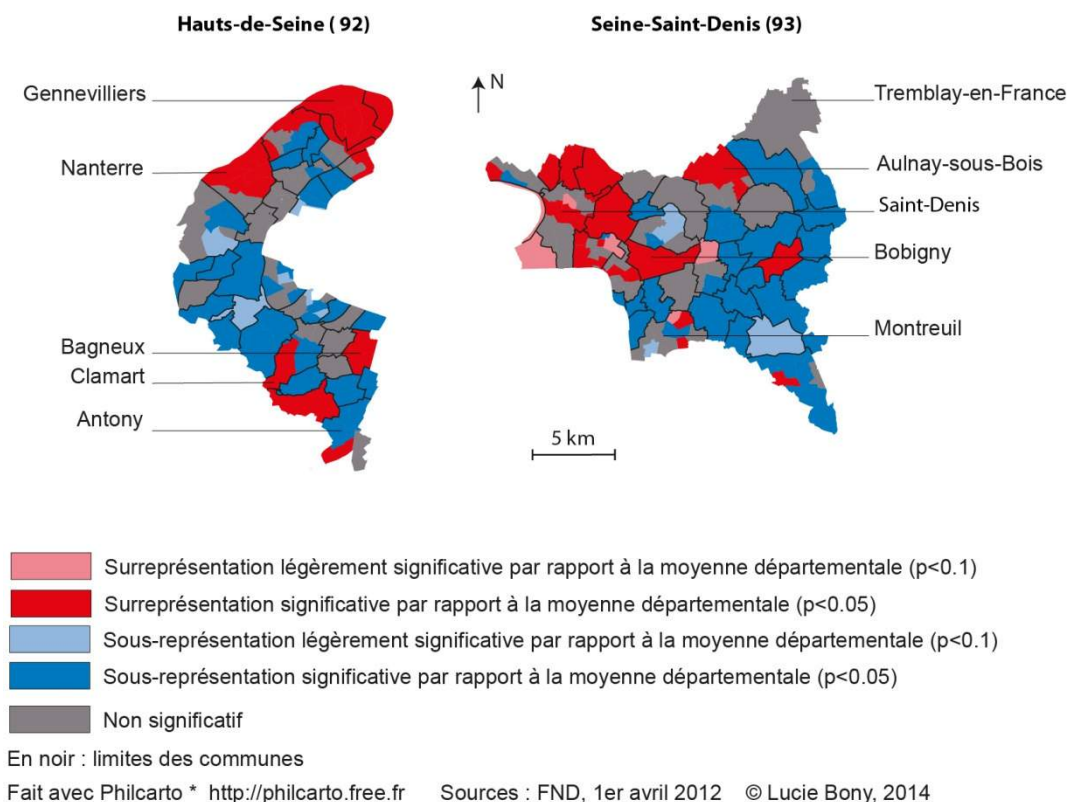
**Tableau 19. Les taux départementaux de détention, 2012**

Département	Nombre de détenus	Total population	Taux départementaux de détention (pour 100 000 habitants)
Seine-Saint-Denis (93)	2 313	1 522 048	152,0
Val-de-Marne (94)	1 099	1 327 732	82,8
Paris (75)	1 702	2 243 833	75,8
Val-d'Oise (95)	846	1 171 161	72,2
Yvelines (78)	918	1 408 765	65,2
Essonne (91)	756	1 215 340	62,2
<b>Hauts-de-Seine (92)</b>	<b>890</b>	<b>1 572 490</b>	<b>56,6</b>
Seine-et-Marne (77)	665	1 324 865	50,2

*Sources : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012 ; INSEE RP2010*

Cette opération permet de faire ressortir des contrastes dans les départements dans lesquels le taux de détention s'écarte du taux régional. Ainsi, dans les Hauts-de-Seine, département à faible taux de détention, tous les grands quartiers, dont le fort taux de détention n'étaient pas significativement supérieur à la moyenne régionale, apparaissent significativement très supérieurs à la moyenne départementale (Clamart, Châtenay-Malabry, Les grésillons à Asnières). La bipolarisation du recrutement de la population détenue dans le département se dégage ainsi plus nettement, avec des grands quartiers au nord et au sud à taux de détention significativement supérieurs à la moyenne départementale et des grands quartiers au centre dont les taux de détention sont significativement inférieurs à la moyenne départementale. En Seine-Saint-Denis, département qui à l'inverse a un fort taux de détention, on constate que certains grands quartier ont un taux de détention significativement supérieur à la moyenne régionale mais significativement inférieur à la moyenne départementale : c'est le cas par exemple de Villepinte, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne et Bagnolet.

**Carte 14. Surreprésentations et sous-représentations des taux locaux de détention dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis par rapport aux moyennes départementales, 2012**



Cette approche probabiliste, qui prend en compte la significativité des sur- ou sous-représentations observées par rapport aux taux moyens des unités spatiales d'appartenance, permet finalement d'affiner la définition de l'aire de recrutement de la population détenue déterminée initialement à partir des taux de détention. En prenant comme référence le taux régional de détention, trois grands types de grands quartiers peuvent être distingués :

- Le premier (en gris sur la carte 13) correspond aux 1 168 zones dont la sur- ou sous-représentation du taux de détention par rapport à la moyenne régionale est non significative suivant la loi de Poisson.
- Le deuxième type (en rose et rouge sur la carte 13) correspond à l'aire de recrutement de la population détenue : il regroupe les 187 zones qui ont un taux de détention significativement supérieur à la moyenne régionale.
- Le troisième type (en dégradé sur la carte 13) correspond aux 302 grands quartiers ayant un taux de détention significativement inférieur à la moyenne régionale. Dans la suite du texte, je l'ai (improprement) qualifié d'aire de non-recrutement pour signifier que la population de ces zones urbaines ne participe significativement pas au peuplement carcéral.

La section suivante va être consacrée à la caractérisation sociale et spatiale de ce deux derniers types d'unités spatiales construits à partir de la sur- ou sous-représentation de leur taux de détention par rapport à la moyenne régionale.

## 5.2 Le profil socio-spatial des unités spatiales selon leur taux de détention

Pour décrire les unités spatiales qui forment ces aires de recrutement et de non-recrutement de la population détenue, j'ai construit un certain nombre d'indicateurs. Comme je l'ai déjà mentionné, bien que les taux locaux de détention ne puissent pas être considérés comme des indicateurs de la délinquance, je ne peux ignorer les covariations spatiales de certains phénomènes révélées par les analyses écologiques évoquées dans le premier chapitre de la thèse<sup>1</sup>. J'ai donc construit un certain nombre d'indicateurs territoriaux en m'appuyant sur les résultats des travaux discutant la pertinence de la théorie de la désorganisation sociale. De même, je me suis appuyée sur des travaux réalisés sur le profil démographique, familial et social de la population détenue ou délinquante : il convient évidemment de ne pas généraliser les caractéristiques de ces individus à l'ensemble de la population des unités spatiales dans lesquelles ils résident. Malgré tout, interroger ces indicateurs à un niveau agrégé comme des variables contextuelles permet de dégager des effets de structure dans la géographie du recrutement et du non-recrutement de la population détenue. Par exemple, comme l'âge de la population détenue la distingue fortement du reste de la population française, il est intéressant de voir si la population des unités spatiales dans lesquels ils résident majoritairement est en moyenne plutôt jeune ou pas<sup>2</sup>. Je commencerai par décrire la construction de chacun de ces indicateurs. Dans un second temps, à l'aide d'analyses multivariées, je proposerai deux typologies des grands quartiers participant significativement et ne participant significativement pas au peuplement carcéral.

### 5.2.1 Construction des indicateurs qualitatifs

---

Les indicateurs construits décrivent la structure démographique et le profil social de la population des grands quartiers, ainsi que leur parc de logements et leur situation administrative.

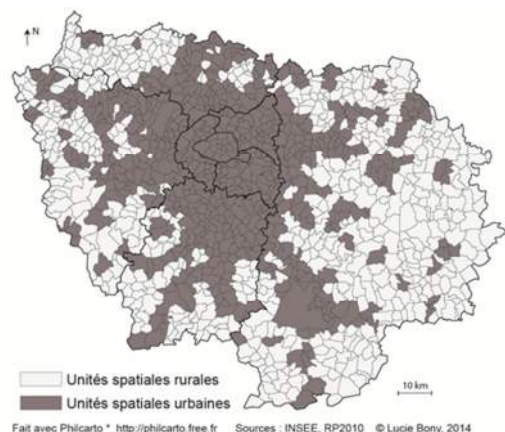
---

<sup>1</sup> Voir 1.1.2.1 *Socialisation et milieu résidentiel*.

<sup>2</sup> J'avais envisagé de réaliser des régressions logistiques sur des données non-agrégées. Becky Pettit et Bruce Western, en montrant que le risque d'être incarcéré était d'autant plus élevé que le justiciable avait un faible niveau d'instruction et était jeune et noir, évoquaient en effet brièvement la possibilité que ces résultats soient non seulement liés aux caractéristiques sociales des justiciables eux-mêmes mais aussi à celles de leur environnement résidentiel, généralement des quartiers pauvres (Pettit, Western, 2004). Dans cette perspective, je souhaitais ainsi voir si, « toutes choses égales » quant à ses caractéristiques sociales, une personne originaire d'un milieu résidentiel donné avait plus de probabilité de se trouver incarcérée qu'une autre. Par exemple, « toutes choses égales » quant aux caractéristiques sociales et pénales des individus, le fait de résider dans une commune de Seine-Saint-Denis a-t-il un effet sur la probabilité de se retrouver incarcéré ? Ou, un jeune a-t-il plus de risques d'être incarcéré, « toutes choses égales par ailleurs », lorsqu'il réside dans un grand quartier précaire que dans un environnement non-précaire ? Ou encore, « toutes choses égales par ailleurs », une personne étrangère a-t-elle plus de risques d'être incarcérée lorsqu'elle réside dans un environnement résidentiel où le taux d'immigrés est élevé ou faible ? Les résultats de ces modèles se sont avérés difficilement exploitables notamment en raison de l'incomplétude de la base de données dont je dispose sur la population carcérale francilienne.

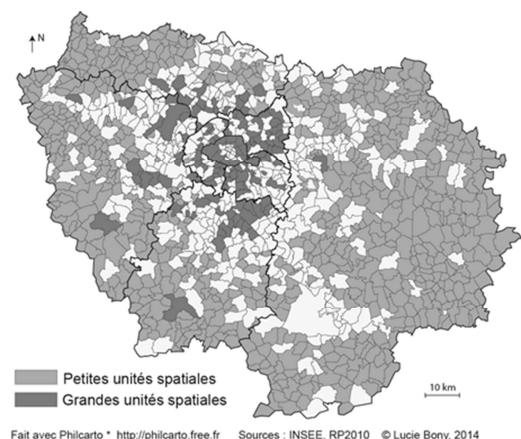
### 5.2.1.1 Structure démographique de la population

**Carte 15. Les grands quartiers urbains et ruraux en Île-de-France, 2010**



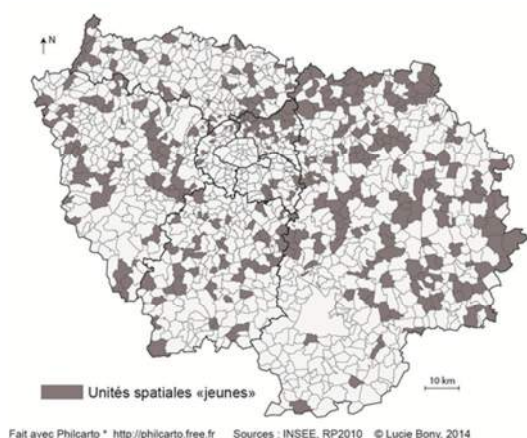
Les liens entre le degré d'urbanisation (appréhendé par le nombre d'habitants) et le niveau de violence et de criminalité enregistré par les instances de contrôle social a été largement étudié dès le 19<sup>ème</sup> siècle (Lacassagne, 1883 ; Plint, 1851 ; Joly, 1889 ; Levasseur, 1891 ; Jacquart, 1912 ; Chen, 1937 ; Szabo, 1960). J'ai donc défini un premier indicateur selon l'appartenance des grands quartiers à une unité urbaine<sup>1</sup> : ils sont urbains si c'est le cas, ruraux dans l'autre cas.

**Carte 16. Les grands quartiers franciliens selon leur taille, 2010**



Ensuite, deux indicateurs qualifiant les unités spatiales selon leur taille ont été construits. Celles dites « grandes » ont plus de 20 000 habitants, alors que les « petites » unités spatiales comptent moins de 2 000 habitants.

**Carte 17. Les grands quartiers « jeunes » en Île-de-France, 2010**



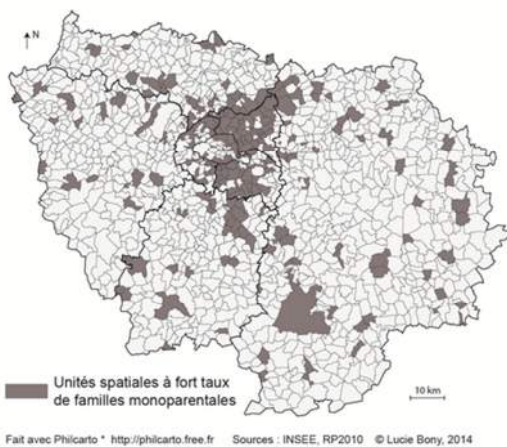
Étant donné la structure par âge de la population détenue, l'indicateur a été construit en calculant la part des habitants de moins de 20 ans par unité spatiale. Les grands quartiers qualifiés de « jeunes » sont ceux faisant partie du 4<sup>ème</sup> quartile de la distribution statistique de ce taux, c'est-à-dire les unités spatiales ayant un taux supérieur à 29,45%.

<sup>1</sup> Une unité urbaine est « une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants ». (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm> [consulté le 25 septembre 2014]).



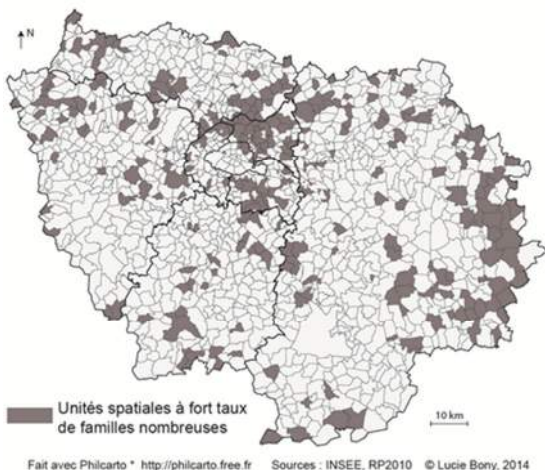
Le lien entre la situation familiale des personnes incriminées et leur engagement dans des pratiques délictueuses est complexe. Il convient en effet de prendre quelque distance avec le postulat d'un effet causal de la « démission parentale » sur la délinquance des mineurs (Giovannoni, 2008 ; Mucchielli, 2001). Les analyses de données agrégées montrent toutefois que les zones à fort taux de familles monoparentales ou de ménages dits « incomplets » sont plus sensibles aux comportements délinquants (Glaeser *et al.*, 1996). Signalons que les indicateurs de situation familiale informent aussi sur la situation socioéconomique des ménages : les familles nombreuses sont en effet dans la plupart des pays occidentaux une forme familiale qui caractérise plus particulièrement les milieux défavorisés (Mucchielli, 2000). Les familles dont le chef de ménage est étranger ou immigré ont aussi en moyenne plus d'enfants que les autres familles<sup>1</sup>. J'ai donc retenu deux indicateurs du profil familial des unités spatiales.

### Carte 18. Les grands quartiers à fort taux de familles monoparentales en Île-de-France, 2010



Le premier concerne les familles monoparentales, composées d'un seul adulte vivant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans dans un même logement. Les unités spatiales à fort taux de familles monoparentales sont celles ayant plus de 16,70% des familles y résidant et se trouvant dans cette situation (ce seuil correspond au 4<sup>ème</sup> quartile de la distribution statistique).

### Carte 19. Les grands quartiers à fort taux de familles nombreuses en Île-de-France, 2010



Le second concerne les familles nombreuses, comprenant quatre enfants ou plus. On considère qu'il y a un fort taux de familles nombreuses dès lors qu'il y a plus de 3,45% des familles de chaque unité spatiale ayant ce profil (ce seuil correspond au 4<sup>ème</sup> quartile de la distribution statistique).

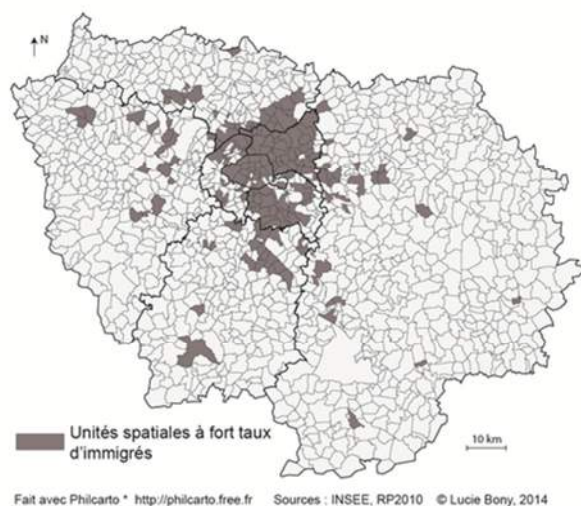
La caractérisation ethnique de la population est l'un des indicateurs pris en compte dans la théorie de la désorganisation sociale. Dans cette perspective théorique, l'hétérogénéité ethnique accroîtrait la délinquance en raison de la formation de discontinuités entre les différentes composantes de la population résidentielle, qui limiteraient le partage de valeurs et l'établissement

<sup>1</sup> Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Études et résultats n°555, février 2007, <http://www.drees.sante.gouv.fr/les-conditions-de-vie-des-familles-nombreuses,4319.html> [consulté le 25 septembre 2014].

de relations sociales. Le lien de causalité supposé entre immigration et délinquance a été déconstruit par différents chercheurs qui montrent d'une part que l'on ne dispose pas de données statistiques permettant d'établir une telle corrélation, et d'autre part que le facteur de l'immigration tend à masquer d'autres variables socioéconomiques, les délinquants étrangers ou immigrés appartenant presque exclusivement aux milieux populaires précarisés (Mucchielli, 2003a). Le lien entre les instances de contrôle social et l'immigration, réelle ou supposée au vu du faciès de leur « clientèle », a quant à lui été démontré, aussi bien au niveau policier (Lévy, Zauberman, 1998 ; Body-Gendrot, Wenden, 2003) qu'au niveau judiciaire (Jobard, 2006).

D'après l'INSEE<sup>1</sup>, qui s'appuie sur la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas considérées comme immigrées. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement. Certains immigrés ont pu devenir français, d'autres sont restés étrangers ; à l'inverse, certains étrangers sont nés en France et ne sont donc pas immigrés. Ainsi, la qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.

**Carte 20. Les grands quartiers à fort taux d'immigrés en Île-de-France, 2010**



J'ai calculé un taux d'immigrés par unité spatiale : les communes et les grands quartiers dits « d'immigration » ont un taux supérieur à 15,23% (ce seuil correspond au dernier quartile de la distribution).

### 5.2.1.2 Profil social de la population

La théorie de la désorganisation sociale intègre à son modèle des indicateurs du statut socioéconomique de la population des zones urbaines. La faiblesse de ce statut participerait à affaiblir le contrôle social informel, la participation à la vie communautaire, les valeurs communes et par là-même à produire des taux élevés de délinquance (Sampson, Groves, 1989). J'ai envisagé d'utiliser des indices de ségrégation<sup>2</sup> mais ils se sont avérés redondants et moins pertinents que les indices sociaux et de précarité, dont le calcul fait référence aux indices du même nom construits par Jean-Pierre Lévy (2005).

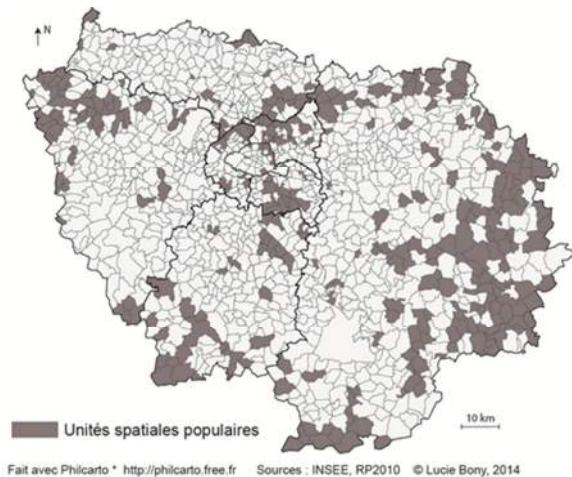
Les catégories socioprofessionnelles sont un indicateur insuffisant de la position sociale ou de l'appartenance de classe des individus, qui nécessiteraient pour être correctement appréhendées de prendre en compte leur trajectoire sociale, leurs comportements culturels (Schwartz, 2011). De

<sup>1</sup> <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm> [consulté le 25 septembre 2014].

<sup>2</sup> Indicateurs d'égalité et d'exposition, pour les groupes ouvriers et les cadres d'une part et, d'autre part, pour les actifs précaires, c'est-à-dire les chômeurs et les salariés précaires en intérim, en stage, en CDD, en emplois aidés, en apprentissage et les salariés stables en CDI et de la fonction publique. Pour leur définition et les modalités de leur calcul : voir Apparicio, 2000.

plus, ces catégories sont relativement hétérogènes : les postes ne sont pas homogènes et les frontières entre catégories peuvent être floues (Thévenot, Desrosières, 1979). Malgré tout, elles restent un outil d'analyse incontournable et donnent une vision synthétique, bien que schématique, des inégalités sociales et de leur traduction dans l'espace.

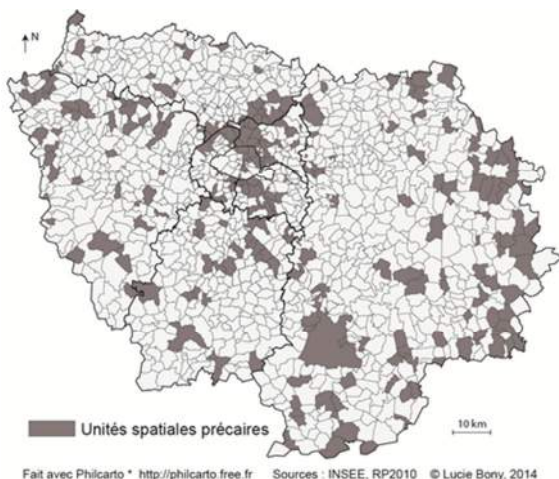
### Carte 21. Les grands quartiers populaires en Île-de-France, 2010



J'ai donc calculé un indice social en rapportant le nombre de personnes appartenant aux « couches supérieures » (cadres et professions intermédiaires) à celui des personnes appartenant aux « couches populaires » (employés et ouvriers), le tout étant pondéré par cet indice calculé à l'échelle du département d'appartenance<sup>1</sup>. Cet indice varie de 0 à 5,57. Un indice inférieur à 1 signifie que l'indice calculé à l'échelle du grand quartier est inférieur à la moyenne de son département d'appartenance. Plus un grand quartier a un indice social élevé, plus la part des couches supérieures y est importante relativement à celle des couches populaires. Une unité spatiale qualifiée de « populaire » a un indice inférieur à 0,76 (ce seuil correspond au premier quartile de la distribution).

### Carte 22. Les grands quartiers précaires en Île-de-France, 2010

La précarité à laquelle je fais ici référence est liée au rapport à l'emploi, elle désigne « un type d'emplois, dits atypiques ou hors normes, par rapport au modèle de l'emploi à temps plein à durée indéterminée » (Bresson, 2007, p. 16).



L'indice de précarité a été calculé en rapportant le nombre de chômeurs et de salariés précaires (en intérim, en stage, en contrat à durée déterminée, en emplois aidés, en apprentissage) au nombre de salariés stables (salariés de la fonction publique et en contrat à durée indéterminée), l'ensemble étant pondéré par cet indice calculé à l'échelle du département d'appartenance<sup>2</sup>. Cet indice varie de 0,17 à 5,66. Une commune qualifiée de « précaire » a un indice supérieur à 1,04 (ce seuil correspond au 4<sup>ème</sup> quartile de la distribution statistique).

<sup>1</sup> SOC = [(CAD+INT)/(EMP+OUV)]/moyenne du département.

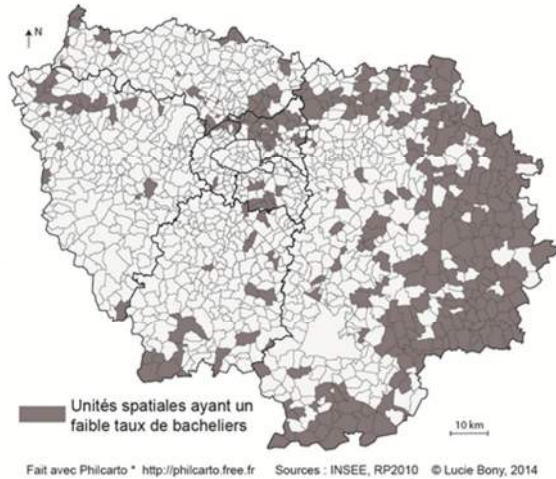
<sup>2</sup> PREC = [(chômeurs de 15 ans ou plus + AC-)/AC+]/moyenne du département, avec :

AC+ = Salariés de 15 ans ou plus de la fonction publique et en CDI en 2010

AC- = Salariés de 15 ans ou plus en CDD en 2010 + Salariés de 15 ans ou plus en Intérim en 2010 + Salariés de 15 ans ou plus en emplois aidés en 2010 + Salariés 15 ans ou plus en apprentissage et en stage en 2010.

Le niveau de scolarité de la population participe à la définition de son statut socio-économique (Robitaille, Séguin, 2007).

### Carte 23. Les grands quartiers à faible taux de bacheliers en Île-de-France, 2010



J'ai d'abord pris en compte la part des personnes non scolarisées de plus de 15 ans ayant un diplôme de niveau baccalauréat et plus : les grands quartiers ayant un seuil inférieur à 38,56% ont la plus faible part de bacheliers et de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population non scolarisée (premier quartile de la distribution statistique).

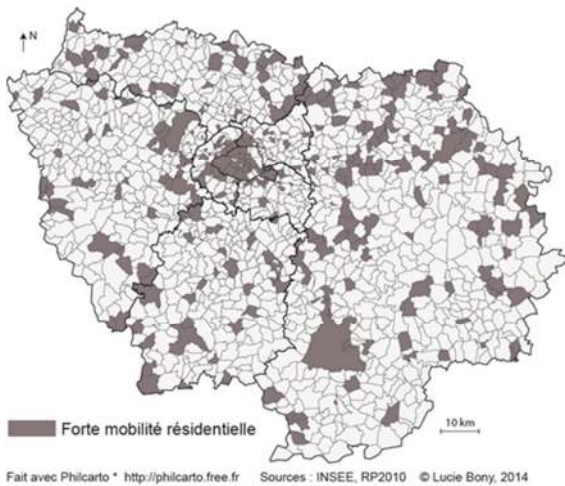
### Carte 24. Les grands quartiers à fort taux de non-diplômés en Île-de-France, 2010



Ensuite, j'ai calculé la part des personnes non scolarisées n'ayant aucun diplôme dans la population de plus de 15 ans : les grands quartiers ayant un taux supérieur à 18,86% (dernier quartile de la distribution statistique) sont considérés comme ayant une forte proportion de personnes non diplômées.

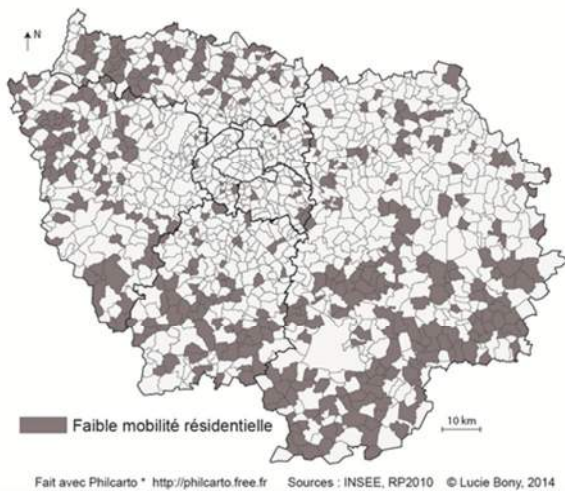
La mobilité résidentielle est l'un des indicateurs classiques de la théorie de la désorganisation sociale, qui avance l'hypothèse selon laquelle une instabilité résidentielle de la population fragilise les réseaux sociaux, isole les individus, limite le développement d'un sentiment d'appartenance et a donc des effets sur le contrôle social informel et la cohésion sociale des habitants. Signalons que si la mobilité résidentielle peut avoir des effets sur la délinquance, la délinquance peut aussi avoir des effets sur la mobilité résidentielle des habitants en provoquant des déménagements (Fougère *et al.*, 2005).

### Carte 25. Les grands quartiers à forte mobilité résidentielle en Île-de-France, 2010



J'ai calculé la part des ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans dans le grand quartier. Les unités spatiales dites « instables » au niveau résidentiel ont un taux supérieur à 11,35% (dernier quartile de la distribution). Cela peut effectivement s'expliquer par un fort *turn-over* des ménages dans le parc de logements, mais aussi par la construction de nouveaux logements.

### Carte 26. Les grands quartiers à faible mobilité résidentielle en Île-de-France, 2010

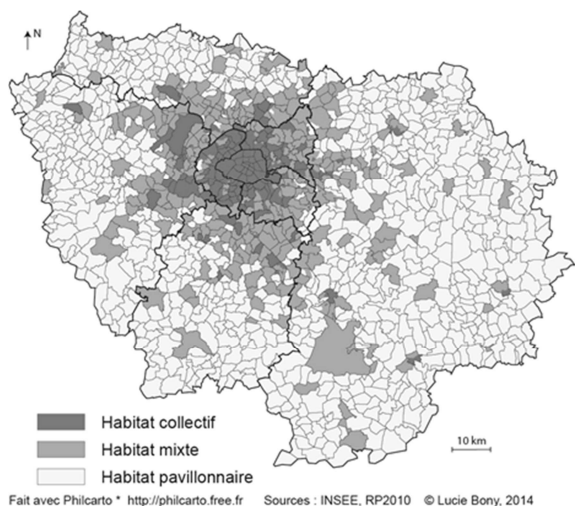


J'ai aussi calculé la part des ménages ayant emménagé depuis 10 ans et plus dans chaque unité spatiale. Les communes ou les grands quartiers dits « stables » au niveau résidentiel sont ceux ayant un taux supérieur à 52,88% (dernier quartile de la distribution).

#### 5.2.1.3 Profil des logements

Il n'est plus à démontrer l'inefficacité d'un déterminisme spatial qui voudrait que la forme architecturale et urbanistique puisse avoir un effet direct sur la délinquance observée dans certains contextes. Des liens ont toutefois été établis entre les taux locaux de délinquance et la concentration de logements sociaux, non pas en raison du cadre bâti mais des mécanismes de production de la population qui y réside (Murie, 1997). La description du parc de logements ne donne toutefois pas systématiquement des informations sur la population qui l'occupe : en effet, l'association entre ses caractéristiques et celles de ses occupants n'est pas mécanique (Lévy, 2003a). Mais, comme je l'évoquais dans le deuxième chapitre de la thèse, l'habitat constitue un milieu socialisant : « cette socialisation trouve, peut-être plus qu'ailleurs, sa concrétisation dans une morphologie physique, car une barre de logements sociaux, un pavillon, un immeuble haussmannien, un studio ou un grand logement, un logement en location ou en accession à la propriété, sont tous porteurs d'une signification sociale objective et subjective » (Lévy, 1998, p. 44). Dans cette perspective, deux indicateurs ont été construits afin d'appréhender le profil des logements des grands quartiers étudiés.

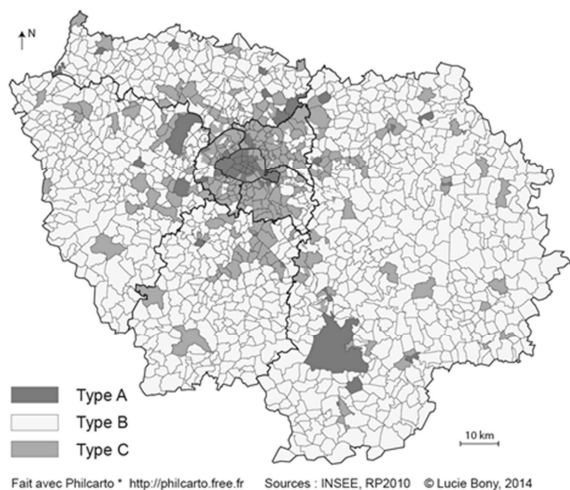
**Carte 27. Les types d'habitat des grands quartiers en Île-de-France, 2010**



Cette première variable distingue les grands quartiers selon que leur parc de logements est plutôt composé d'habitat individuel ou collectif. Il compte trois modalités : une unité spatiale est qualifiée de pavillonnaire dès que plus de 75% de son parc de logement est composé de maisons, elle est majoritairement composée d'appartements dès lors que ce type d'habitat constitue plus de 75% de son parc de logement, elle est mixte dans les situations intermédiaires.

Cette deuxième variable qualifie le statut d'occupation des personnes occupant une résidence principale. J'ai réalisé une analyse en composantes principales puis une classification par les centres mobiles<sup>1</sup> à partir de quatre variables quantitatives du recensement (propriétaires, locataires hors HLM, locataires en HLM, hébergés à titre gratuit). L'indicateur synthétique résultant comporte trois modalités.

**Carte 28. Les statuts d'occupation des logements des grands quartiers en Île-de-France, 2010**



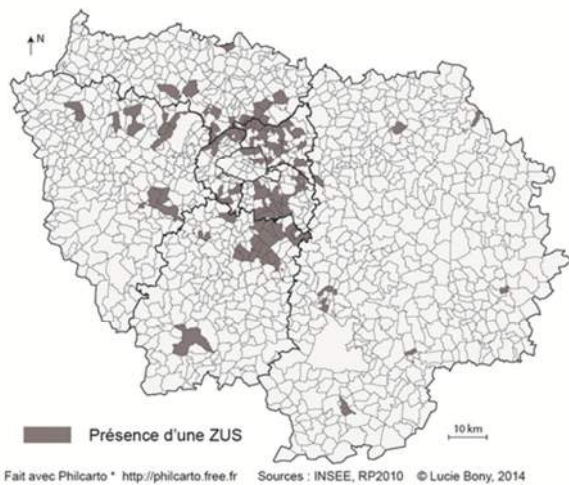
- La première classe (A) regroupe 129 grands quartiers. Par rapport aux unités spatiales regroupées dans les deux autres classes, celles-ci se caractérisent par l'importance de leur population ayant le statut de locataire hors HLM, mais aussi de personnes dont la résidence principale est occupée à titre gratuit.
- La seconde classe (B) regroupe 1 144 grands quartiers. Leur population est majoritairement propriétaire alors que la part des personnes locataires (en HLM ou non) y est généralement inférieure à la médiane régionale.
- La troisième classe (C) regroupe 384 grands quartiers qui se caractérisent par une population résidente locataire, notamment en HLM.

<sup>1</sup> Voir détails en annexe 8.2 Variable « statut d'occupation des logements ».

### 5.2.1.4 Situation administrative

J'ai retenu comme indicateur le département d'appartenance des grands quartiers. On peut en effet s'interroger sur l'existence d'un effet d'appartenance départementale sur les taux locaux de détention. Comme deux principaux phénomènes se conjuguent pour expliquer l'importance du taux de détention (le nombre de pratiques incriminables réalisées et la dureté de la politique pénale), cet effet départemental serait à mettre en lien non seulement avec la structure sociale de la population à l'échelle départementale, notamment le nombre de personnes en situation de privation relativement aux normes sociales en matière de niveau de vie et de consommation, les spécialisations « délinquantes » (Bauer, 2006), notamment l'organisation des trafics de stupéfiants (Duprez, Kokoreff, 2000), mais aussi avec les « politiques pénales locales » orientées par les acteurs judiciaires, les services de police et de gendarmerie et les élus locaux (Kokoreff, 2001).

**Carte 29. La présence de ZUS dans les grands quartiers en Île-de-France, 2010**



Le recours à la détention est un moyen de contrôle social que certains chercheurs ont analysé comme un mode d'intervention de l'État parmi d'autres visant à traiter pénalement la question urbaine (Wacquant, 2004 ; Desmond, 2012). De plus, la plupart des indicateurs présentés précédemment correspond à ceux pris en compte par les pouvoirs publics pour définir les Zones urbaines sensibles (ZUS). J'ai donc construit une variable binaire selon que la commune ou le grand quartier a ou n'a pas, dans son périmètre, une ou plusieurs ZUS.

La cartographie de ces différents indicateurs (cartes 15 à 29) révèle l'existence de covariations spatiales entre les taux locaux de détention et différents phénomènes selon des logiques centre-périphérie (taux de bacheliers, indice social, taux d'immigrés), des logiques concentriques (statut d'occupation des logements, type d'habitat, taille des unités spatiales), polynucléaires (indices de mobilité résidentielle, de jeunesse), sectorielles (taux de familles nombreuses et monoparentales, de non diplômés). Comme le souligne Paul Claval, « la cartographie des données et la comparaison des distributions obtenues met en évidence l'existence de structures spatiales (premier résultat, et qui est essentiel) et suggère des correspondances, des rapports, des relations entre elles, mais sans que l'on puisse aller plus loin dans l'interprétation. L'analyse statistique des données selon les procédures multivariées ne dit rien des structures spatiales caractéristiques de chaque série (elle est moins efficace, en ce domaine, que la cartographie) ; elle permet en revanche de mesurer des coefficients de corrélation et de fournir une évaluation chiffrée des rapports de causalité qui peuvent exister entre les phénomènes étudiés » (Claval, 2003, p. 55).

### 5.2.3 Le profil des zones urbaines composant les aires de recrutement et de non-recrutement de la population détenue

Pour déterminer le profil des zones urbaines participant spécifiquement et ne participant spécifiquement pas au peuplement carcéral, j'ai tout d'abord effectué une série de tris croisés entre tous ces indicateurs et la variable dégagée dans la première section de ce chapitre (aire de recrutement et de non-recrutement). Ces analyses permettent de faire le tri entre les variables corrélées ou non au phénomène étudié. J'ai ensuite effectué une régression logistique afin

d'estimer l'effet de chaque modalité sur la probabilité d'incidence de la variable à expliquer en fixant les modalités de toutes les autres variables à la valeur choisie pour être la modalité de référence. Ainsi, les effets dégagés seront dits « propres » en tant qu'ils seront indépendants de ceux des autres variables et le raisonnement sera mis en œuvre « toutes choses égales par ailleurs ». J'ai enfin réalisé des Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) qui permettent d'étudier les liaisons pouvant exister entre un nombre quelconque de variables qualitatives. Enfin, à l'aide d'une classification par centre mobiles, j'ai dégagé une typologie des grands quartiers qui forment les aires de recrutement et de non-recrutement de la population détenue.

### 5.2.3.1 L'aire de recrutement de la population détenue

Avant de mettre en œuvre une régression logistique et une analyse factorielle, il convient de s'assurer que la liaison existe bien entre les variables qualitatives à l'aide du test du Khi2. En croisant les indicateurs décrits précédemment et les grands quartiers formant l'aire de recrutement de la population détenue telle qu'elle a été définie dans la section précédente à partir de la sur-représentativité de leur taux de détention par rapport à la moyenne régionale, on obtient le tableau 20.

**Tableau 20. Profil des zones formant l'aire de recrutement de la population détenue, 2010-2012**

Variables	Modalités	Effectifs	Écarts à l'indépendance	Khi2	Test Khi2 local
Taille : grande	Grande	56	37	72,364	***
Taille : petite	Pas petite	172	71	49,262	***
Indice de jeunesse	Jeune	88	41	36,469	***
Familles monoparentales	Taux élevé	153	106	241,751	***
Familles nombreuses	Taux pas élevé	143	97	205,135	***
Immigrés	Taux élevé	169	122	320,021	***
Indice social	Populaire	119	72	111,814	***
Indice de précarité	Précaire	150	103	227,248	***
Bacheliers et +	Taux faible	102	55	64,978	***
Non diplômés	Taux élevé	148	101	219,539	***
Stabilité résidentielle	Pas élevée	170	30	6,297	***
Type d'habitat	Collectif	123	85	185,614	***
Statut d'occupation des logements	Type C	143	100	229,205	***
Département	75	18	9	8,915	***
Département	93	67	54	236,877	***
Département	94	17	8	6,22	***
Présence de ZUS	Oui	104	84	359,408	***

Sources : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012 ; INSEE, RP2010

Note : Le test du Khi2 calcule la probabilité d'indépendance de deux variables : elle est inférieure à 0,01 (\*\*\*) ou à 0,05 (\*\*).

J'ai ensuite réalisé une régression logistique prenant en compte l'ensemble des variables listées dans le tableau 20. La régression logistique est une technique permettant d'ajuster une surface de régression à des données lorsque la variable dépendante est dichotomique ; elle est utilisée dans



des études ayant pour but de vérifier si des variables indépendantes peuvent prédire une variable dépendante. Contrairement à la régression multiple et l'analyse discriminante, cette technique n'exige pas une distribution normale des prédicteurs ni l'homogénéité des variances. Étant donné la nature sinusoïdale de la fonction logistique, l'analyse de régression logistique doit forcément transposer cette équation linéaire en expression logarithmique. En d'autres termes, au lieu de prédire un score Y, la régression logistique prédit la probabilité d'obtenir une certaine valeur cible (1 ou 0) sur Y.

La qualité du modèle de régression logistique peut être vérifiée par la statistique du rapport de vraisemblance et la valeur p qui correspond à la probabilité d'observer aléatoirement une valeur plus importante que le rapport de vraisemblance observé (calculés par le logiciel Modalisa). Dans le modèle, dont les résultats sont présentés dans le tableau 21, p vaut 0,000.

**Tableau 21. Résultats de la régression logistiques réalisée sur les grands quartiers formant l'aire de recrutement de la population détenue**

Paramètre	Coefficient	Pr>Khi2	Odd-ratios
Taille : grande			
Grande		**	1,998
Pas grande	Ref.		
Taille : petite			
Petite	Ref.		
Pas petite		ns.	
Indice de jeunesse			
Jeune		ns.	
Pas jeune	Ref.		
Familles monoparentales			
Taux élevé		ns.	
Taux pas élevé	Ref.		
Familles nombreuses			
Taux élevé		***	2,294
Taux pas élevé	Ref.		
Immigrés			
Taux élevé		***	6,887
Taux pas élevé	Ref.		
Indice social			
Populaire		ns.	
Pas populaire	Ref.		
Indice de précarité			
Précaire		***	3,296
Pas précaire	Ref.		
Bacheliers et +			
Taux pas faible	Ref.		
Taux faible		ns.	
Non diplômés			
Taux élevé		ns.	
Taux pas élevé	Ref.		
Stabilité résidentielle			
Élevée	Ref.		
Pas élevée		ns.	
Type d'habitat			
Pavillonnaire	Ref.		
Collectif		ns.	
Mixte		ns.	
Statut d'occupation des logements			
Type A		ns.	
Type B	Ref.		
Type C		ns.	
Département			

75		ns.	
77	Ref.		
78		ns.	
91		ns.	
92		ns.	
93		***	5,239
94		ns.	
95		ns.	
Présence de ZUS			
Oui		***	2,766
Non	Ref.		

Note : Le coefficient correspond à la valeur des coefficients associés aux variables. La colonne « Pr > Khi 2 » indique la valeur du p de ce test (significativité). Le *odds-ratio* est le rapport des chances. Lire ainsi : « Toutes choses égales » quant à leur structure démographique, au profil social de leur population et au profil de leurs logements, les grands quartiers de Seine-Saint-Denis ont 5,2 fois plus de risques de faire partie de l'aire de recrutement de la population carcérale que ceux de Seine-et-Marne.

Cette régression logistique permet de hiérarchiser l'effet des différentes variables sur la probabilité qu'à un grand quartier de faire partie de l'aire de recrutement de la population détenue. Ainsi, le département d'appartenance s'avère particulièrement prédictif : « toutes choses égales » quant à leur structure démographique, au profil social de leur population et au profil de leurs logements, les grands quartiers de Seine-Saint-Denis ont en effet 5,2 fois plus de risques de faire partie de l'aire de recrutement de la population détenue que ceux de Seine-et-Marne. Les autres variables significatives « toutes choses égales par ailleurs » sont les suivantes : un fort taux d'immigrés (*odds ratio* de 6,9), la présence d'une ZUS sur le territoire (*odds ratio* de 2,8), une population précaire (*odds ratio* de 3,3), un fort taux de familles nombreuses (*odds ratio* de 2,3), une population de plus de 20 000 habitant (*odds ratio* de 2). Les autres variables sont non significatives « toutes choses égales par ailleurs ».

J'ai ensuite réalisé une analyse factorielle sur l'ensemble des variables corrélées à celle définissant l'aire de recrutement de la population détenue. L'AFC, comme l'ACP réalisée précédemment pour déterminer l'indicateur de statut d'occupation des logements, consiste en la « hiérarchisation de l'information contenue dans un tableau de données par le calcul des allongements successifs d'un nuage de points » (Sanders, 1989, p. 83). Elle permet toutefois le traitement de variables non plus quantitatives, comme avec l'ACP, mais qualitatives et peut mettre en évidence des structures qui ne sont pas nécessairement linéaires. Elle fournit une présentation graphique synthétique et optimale des proximités et des distances entre les modalités, calculées systématiquement sur la base des Khi2 par case. Les deux premiers axes, représentés sur la figure 6, expliquent 78,6% de la variance (avec 66,35% pour le seul premier axe).

Comme les méthodes factorielles fournissent des visualisations partielles de l'information trop complexes à interpréter directement, le recours aux techniques de classification permet d'en préciser les résultats. Une classification par les centres mobiles m'a ainsi permis de dégager trois types d'unités spatiales dont la population participe spécifiquement au peuplement carcéral (A, B, C sur la figure 6). Cette méthode d'agrégation par les centres mobiles ne fait « appel qu'à un formalisme limité et [...] son efficacité [est] dans une large mesure attestée par les seuls résultats expérimentaux » (Lebart, Morineau et Piron, 2002, p. 250). Sur les mêmes données, j'ai en effet réalisé une classification ascendante hiérarchique (CAH), qui consiste avec un algorithme à « créer, à chaque étape, une partition obtenue en agrégeant deux à deux les éléments les plus proches » (*ibid.*, p. 262), ainsi qu'une classification combinant ces deux techniques : les résultats de la première se sont avérés moins nuancés et moins pertinents géographiquement ; ceux de la seconde étaient très peu différents de ceux obtenus par la seule méthode d'agrégation autour des centres mobiles. La figure 6 permet de visualiser les positions relatives des classes dans l'espace dessiné par les deux premiers axes de l'analyse factorielle. On remarque ainsi que la classe A est

moins dispersée que ne le sont les classes B et C. Il va maintenant s'agir de décrire<sup>1</sup> ces trois types de grands quartiers.

**Figure 6. Typologie de l'aire de recrutement de la population détenue sur le plan des axes factoriels 1 et 2**



#### *A) Les quartiers populaires et précaires de banlieue*

Ce premier type rassemble la majorité des unités spatiales concernées (n=122 soit 65,2% de l'effectif). Cette classe regroupe, de manière significative par rapport aux deux autres, des grands quartiers populaires et précaires caractérisés par la jeunesse de leur population, une part importante de familles nombreuses et monoparentales et de personnes non diplômées et n'ayant pas de diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat. Si la part des immigrés résidant dans ces grands quartiers ne distingue pas cette classe des deux autres, force est de constater que 98% d'entre eux ont un fort taux d'immigrés (supérieur à 15,2 %). Une majorité des logements de ces grands quartiers sont des immeubles, une part importante de personnes y résidant sont locataires, notamment en HLM (type C de la typologie sur les statuts d'occupation). On retrouve dans cette catégorie une part significative des grands quartiers de Seine-Saint-Denis faisant partie de l'aire de recrutement de la population détenue. Les grands quartiers des départements de la grande couronne qui font partie de cette catégorie correspondent peu ou prou à la géographie

<sup>1</sup> Pour ce faire, j'ai à nouveau réalisé des tris croisés avec les indicateurs décrits précédemment. Voir tableaux en annexe 8.3.

francilienne des ZUS (carte 30). Ces grands quartiers comportent fréquemment une part importante d'habitats construits entre 1949 et 1974 qui correspondent aux grands ensembles, tels que Le Parc (Nanterre), Le Luth (Gennevilliers), Les Blagis (Bagneux), La Noue (Montreuil), Les Francs Moisis (Saint Denis), Beauval et La Pierre Collinet (Meaux), Surville (Montereau-Fault-Yonne), Les Indes (Sartrouville), Les Courtilleiraies (Le Mée-sur-Seine), Ville Haute (Coulommiers), Les Courtilières (Pantin), etc.

*B) Les petites communes pavillonnaires de grande banlieue*

Ce deuxième type regroupe 19 unités spatiales, soit 10,2% des 187 unités spatiales qui forment l'aire de recrutement de la population détenue. Ces unités spatiales, qui ne sont pas spécifiquement grandes, ne sont majoritairement et significativement pas marquées par une présence immigrée importante, ni par une part importante de familles nombreuses et monoparentales. Elles ne sont ni populaires, ni précaires. La part des personnes résidant sous le statut de propriétaires (classe B de la typologie du statut d'occupation) et la part des pavillons dans le parc de logements y sont importantes. Aucune de ces unités spatiales ne comprend de ZUS sur son territoire. Cette classe ne regroupe que des grands quartiers situés dans les départements de grande couronne de la banlieue parisienne (carte 30). Les caractéristiques de la population de ces grands quartiers s'écartent du profil de la population détenue. On peut remarquer que l'importance des taux locaux de détention de ces unités spatiales est souvent davantage liée à leur petite taille qu'à un nombre important de personnes détenues. Les grands quartiers de cette classe, qui ont plus de 10 de leurs habitants derrière les barreaux, sont le nord de Chelles et le nord-est de Villeparisis en Seine-et-Marne, Vernouillet dans les Yvelines, Lisses et Longpont-sur-Orge dans l'Essonne.

*C) Les grands quartiers parisiens précaires et les centres-villes des communes précaires de banlieue*

Cette troisième classe est composée de 46 grands quartiers (soit 24,6% des unités spatiales qui forment l'aire de recrutement de la population détenue). Ces unités spatiales sont plutôt de grande taille (plus de 20 000 habitants). Leur population se distingue de celle des deux autres classes par leur âge : elle n'est pas spécialement jeune. Leur taux de familles nombreuses n'est significativement pas élevé. La population de 35 de ces 46 grands quartiers est précaire. Le niveau d'étude de la population n'est pas spécifiquement bas. Leur parc de logements est plutôt composé d'immeubles. Les habitants occupent significativement leur logement comme locataires (type A : HLM et non-HLM). Plus de 60% de ces grands quartiers connaissent une forte mobilité résidentielle (part importante des ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans). Plus d'un tiers de ces unités spatiales a une ZUS sur son territoire.

On y retrouve l'ensemble des grands quartiers parisiens faisant partie de l'aire de recrutement de la population détenue francilienne (carte 30) : ils sont en grande partie situés dans le nord-est de la ville (18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> arrondissement) auquel s'ajoutent les quartiers Gare et Maison Blanche du 13<sup>ème</sup> arrondissement et le quartier des Halles dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Près d'un tiers de ces unités spatiales est ensuite situé en Seine-Saint-Denis. En petite couronne, ces unités spatiales correspondent à des quartiers en mutation ou déjà largement gentrifiés (le centre-ville de Nanterre, les quartiers de La Plaine et Pleyel à Saint-Denis, Pantin, le Bas-Montreuil, le quartier du Port à Ivry). En grande couronne, les grands quartiers des communes de Seine-et-Marne (Meaux), de l'Essonne (Juvisy-sur-Orge), du Val d'Oise (Argenteuil, Pontoise) appartenant à ce deuxième type correspondent à leurs centres-villes.

### 5.2.3.2 L'aire de non-recrutement de la population détenue

Les opérations décrites précédemment ont aussi été appliquées aux grands quartiers présentant un taux de détention significativement inférieur à la moyenne régionale selon la loi de Poisson (définis comme formant l'aire de non-recrutement de la population détenue dans la première section de ce chapitre).

**Tableau 22. Profil des zones formant l'aire de non-recrutement de la population détenue, 2010-2012**

Variables	Modalités	Effectifs	Écarts à l'indépendance	Khi2	Test Khi2 local
Département	75	38	23	37,616	***
Département	92	52	34	62,588	***
Département	94	27	12	9,318	***
Taille : grande	Grande	69	38	48,11	***
Taille : petite	Pas petite	302	138	116,921	***
Indice de jeunesse	Pas jeune	268	41	7,586	***
Familles monoparentales	Taux pas élevé	252	25	2,86	***
Familles nombreuses	Taux pas élevé	272	44	8,567	***
Instabilité résidentielle	Élevée	118	43	24,254	***
Stabilité résidentielle	Pas élevée	274	47	9,94	***
Indice social	Pas populaire	280	53	12,613	***
Indice de précarité	Pas précaire	269	43	8,031	***
Type d'habitat	Collectif	105	43	29,544	***
Type d'habitat	Mixte	141	68	62,125	***
Bacheliers et +	Taux pas faible	279	53	12,24	***
Non diplômés	Taux pas élevé	272	45	9,12	***
Présence de ZUS	Non	291	21	1,616	***
Statut d'occupation des logements	Type A	61	37	59,776	***

Sources : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012 ; INSEE, RP2010

Comme précédemment, j'ai réalisé une régression logistique prenant en compte l'ensemble des variables du tableau 22, afin de hiérarchiser leurs effets et de saisir la probabilité qu'un grand quartier de faire partie de l'aire de non-recrutement de la population détenue. Le paramètre p, qui vaut 0, confirme la qualité de cette régression (tableau 23).

**Tableau 23. Résultats de la régression logistiques réalisée sur les grands quartiers formant l'aire de non-recrutement de la population détenue**

Paramètre	Coefficient	Pr>Khi2	Odd-ratios
Taille : grande			
Grande		***	2,696
Pas grande	Ref.		
Taille : petite			
Petite		*	0,000
Pas petite	Ref.		
Indice de jeunesse			
Jeune		ns.	

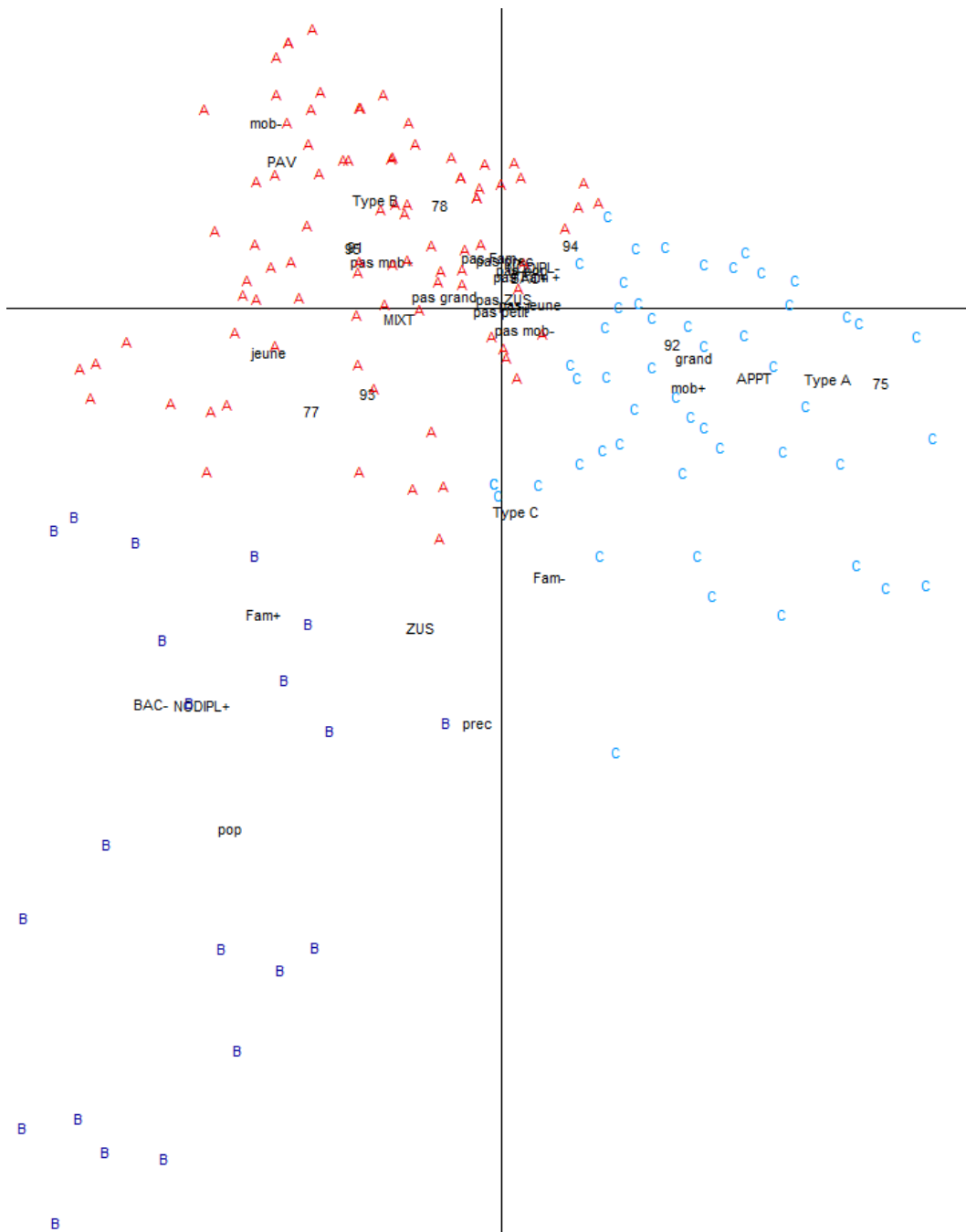
Pas jeune	Ref.		
Familles monoparentales			
Taux élevé		***	0,396
Taux pas élevé	Ref.		
Familles nombreuses			
Taux élevé		ns.	
Taux pas élevé	Ref.		
Indice social			
Populaire		ns.	
Pas populaire	Ref.		
Indice de précarité			
Précaire		***	0,393
Pas précaire	Ref.		
Bacheliers et +			
Taux pas faible	Ref.		
Taux faible		ns.	
Non diplômés			
Taux élevé		ns.	
Taux pas élevé	Ref.		
Stabilité résidentielle			
Élevée		ns.	
Pas élevée	Ref.		
Instabilité résidentielle			
Élevée		ns.	
Pas élevée	Ref.		
Type d'habitat			
Pavillonnaire		***	0,437
Collectif		ns.	
Mixte	Ref.		
Statut d'occupation des logements			
Type A		**	3,254
Type B	Ref.		
Type C		ns.	
Département			
75		ns.	
77	Ref.		
78		ns.	
91		ns.	
92		**	2,565
93		**	0,337
94		ns.	
95		ns.	
Présence de ZUS			
Oui		***	0,202
Non	Ref.		

Ce modèle montre tout d'abord un effet de la taille de l'unité spatiale : « toutes choses égales » quant à leur département d'appartenance, à leur structure démographique, au profil social de leur population et au profil de leurs logements, les grands quartiers de plus de 20 000 habitants ont en effet 2,7 fois plus de chances de faire partie de l'aire de non-recrutement de la population détenue que ceux de taille moins importante. Ensuite, le département d'appartenance exerce à nouveau une influence : « toutes choses égales par ailleurs », un grand quartier situé dans les Hauts-de-Seine a 2,6 chances de plus de faire partie de l'aire de non-recrutement qu'une commune ou un grand quartier de Seine-et-Marne. Les grands quartiers dont le statut d'occupation des logements est de type A (ayant une prépondérance de locataires hors-HLM) ont « toutes choses égales par ailleurs » 3,2 chances de plus de faire partie de cette aire de non-recrutement que les grands quartiers de type B (ayant une prépondérance de propriétaires). Enfin, un certain nombre de

variables limite la probabilité de faire partie de cette aire de non-recrutement « toutes choses égales par ailleurs » (*odds ratio* inférieurs à 1) : une appartenance à la Seine-Saint-Denis, un fort taux de familles monoparentales, une population précaire, la présence d'une ZUS sur le territoire, un habitat majoritairement pavillonnaire. Les autres variables s'avèrent non significatives.

A partir d'une analyse factorielle des correspondances<sup>1</sup> puis d'une classification par les centres mobiles (figure 7), trois types d'unités spatiales ne participant spécifiquement pas au peuplement carcéral se dégagent.

**Figure 7. Typologie de l'aire de non-recrutement de la population détenue sur le plan des axes factoriels 1 et 2**



<sup>1</sup> A noter que la distribution est moins bien résumée par cette analyse factorielle que dans le cas de l'aire de recrutement de la population détenue : les trois premiers axes de l'analyse factorielle réalisée sur ces données expliquent 68,04% de la variance (avec 32,97% pour le premier, 26,35 pour le deuxième et 8,72 pour le troisième).

*A) Les petites communes de grande banlieue*

Ce premier type regroupe la majorité des grands quartiers qui composent l'aire de non-recrutement de la population détenue (171 unités spatiales soit 56,6% des 302 qui forment cette aire de non-recrutement). La majorité d'entre eux est située dans les départements de grande banlieue. Leur population est plutôt jeune. Leur taux de population immigrée et de familles monoparentales n'y est significativement pas important. Leur population n'est significativement pas précaire. Leur parc de logements est mixte ou à majorité composé de pavillons. Les propriétaires y sont surreprésentés. Ces grands quartiers se caractérisent par leur relative stabilité résidentielle.

Les caractéristiques de ces communes et de ces grands quartiers diffèrent peu de celles des communes pavillonnaires faisant partie de l'aire de recrutement de la population détenue (B). C'est d'abord leur appartenance aux départements des Yvelines et de l'Essonne qui les distinguent. Ensuite leur parc de logements est davantage mixte. Ces unités spatiales sont aussi souvent plus grandes.

*B) Les secteurs précaires et populaires de grande banlieue*

Le deuxième type regroupe 22 grands quartiers (soit 7,3% des grands quartiers de l'aire de recrutement). Deux tiers de ces unités spatiales sont situées en Seine-et-Marne. La part de familles monoparentales et d'habitants de 15 et plus peu ou pas diplômés y est significativement importante par rapport aux deux autres classes : ces grands quartiers sont majoritairement et significativement précaires et populaires. Leur parc de logements est mixte, c'est-à-dire composé de pavillons et d'immeubles. La population résidente y est plutôt locataire, notamment en HLM (type C de la typologie sur les statuts résidentiels). Deux tiers de ces grands quartiers n'ont aucun habitant détenu dans un établissement pénitentiaire francilien.

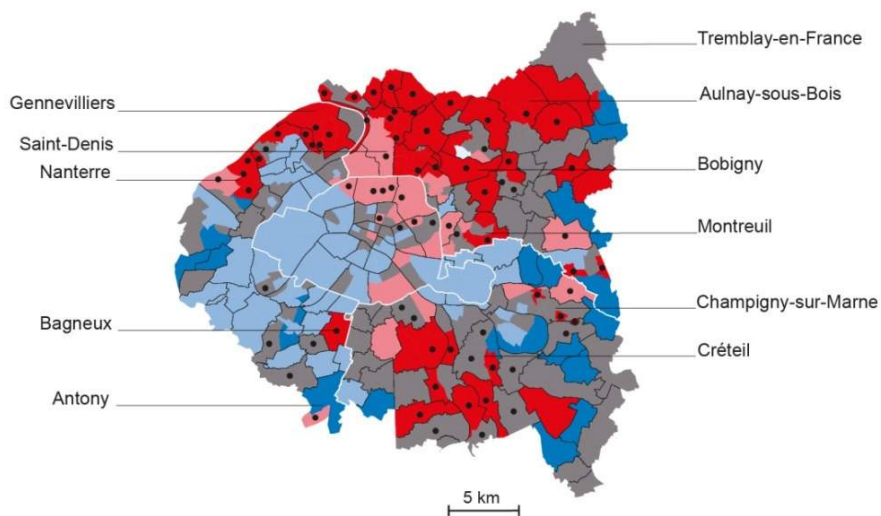
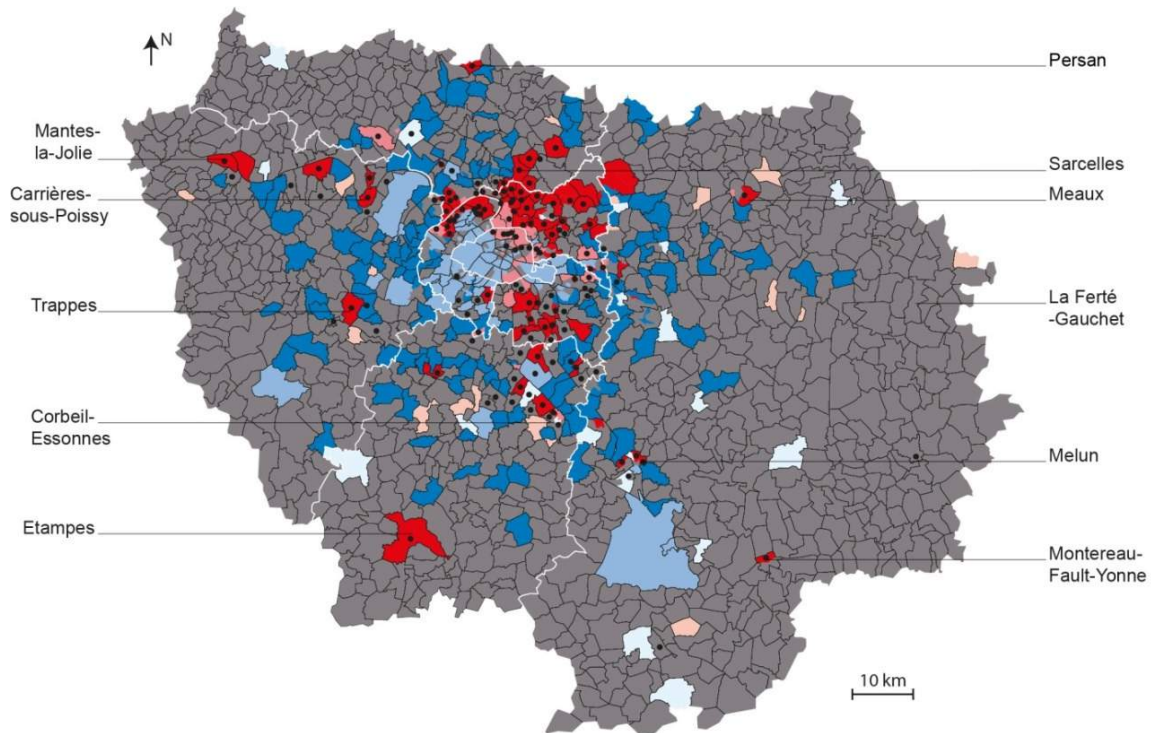
Les caractéristiques de ces communes et de ces grands quartiers diffèrent peu de celles des grands quartiers précaires et populaires faisant partie de l'aire de recrutement de la population détenue (A). Ces unités spatiales se distinguent cependant sur deux points : celles ne faisant pas partie de l'aire de recrutement de la population détenue ont rarement une ZUS sur leur territoire et elles appartiennent de manière significative au département de la Seine-et-Marne (alors que les autres sont majoritairement situées en proche banlieue, notamment en Seine-Saint-Denis).

*C) Les communes et les grands quartiers aisés*

Le troisième type regroupe 109 grands quartiers (36,1% des unités spatiales de l'aire de non-recrutement). Ces unités spatiales sont de grande taille. Leur population n'est pas spécifiquement jeune. Celles ayant une part importante de population immigrée et de familles monoparentales sont davantage représentées dans cette classe que dans les deux autres types mais elles ne représentent qu'une minorité de ces 109 unités spatiales (respectivement 43% et 27%). 84 % de ces grands quartiers ne sont pas précaires. Leur parc de logements est plutôt composé d'immeuble et le statut résidentiel de leur population correspond pour moitié d'entre eux au type A (locataires du secteur privé majoritaires) et l'autre moitié au type C (locataires, notamment en HLM). Aucune de ces unités spatiales n'a une part importante de ménages installés depuis plus de 10 ans alors que près de 75% d'entre elles ont une part importante de ménages installés depuis moins de deux ans. Plus d'un tiers de ces unités spatiales sont situées dans Paris (notamment dans le sud et l'ouest) et un autre tiers dans les Hauts-de-Seine.



**Carte 30. Typologie des communes et des grands quartiers formant les aires de recrutement et de non-recrutement de la population détenue, 2010-2012**



**L'aire de recrutement de la population détenue**

- Les petites communes pavillonnaires de grande banlieue
- Les grands quartiers parisiens précaires et les centres-villes des communes précaires de banlieue
- Les quartiers populaires et précaires de banlieue

**L'aire de non-recrutement de la population détenue**

- Les secteurs précaires et populaires de grande banlieue
- Les communes et les grands quartiers aisés
- Les petites communes de grande banlieue

Zones dans la moyenne ou non-significatives

• Présence d'une ZUS

En blanc : limites des départements

En noir : limites des communes

Fait avec Philcarto \* <http://philcarto.free.fr>

Sources : FND, 1er avril 2012 ; INSEE RP2010

© Lucie Bony, 2014

## Conclusion du chapitre 5

La dimension écologique du continuum carcéral renvoie à l'idée d'un continuum de milieux. Cette analyse de l'origine résidentielle des personnes détenues montre en effet que le recrutement de la population détenue s'effectue spécifiquement dans certains secteurs de la région parisienne. En s'appuyant sur la division sociale de l'espace, la prison constitue un dispositif hyperségrégatif, qui cible certains milieux résidentiels et sélectionne en leur sein sa clientèle dont les caractéristiques sociales ont été décrites dans le chapitre précédent. Il s'agit essentiellement de grands quartiers populaires et précaires. Cette aire de recrutement, dont on observe deux fortes concentrations au nord-est et au sud-est de Paris, est jouxtée par ce que j'ai nommé l'aire de non-recrutement, c'est-à-dire des zones ne participant spécifiquement pas au peuplement carcéral. Celles-ci correspondent aux secteurs bourgeois de l'ouest de Paris ainsi qu'à un certain nombre de communes de la grande banlieue. Cette étude à l'échelle des grands quartiers laisse cependant certainement échapper des phénomènes de micro-concentrations à l'échelle de l'ilot voire de l'immeuble.

J'interrogeais dans la section 1.2.2 la pertinence d'une comparaison du contexte français au contexte étatsunien. La concentration du recrutement de la population carcérale dans les quartiers défavorisés est indéniable en Île-de-France. Toutefois, ce phénomène apparaît moins massif et moins marqué qu'outre-Atlantique. Les taux locaux de détention sont en effet bien inférieurs : j'évoquais des taux de détention masculine de 18% dans certains quartiers de Cleveland et Baltimore alors qu'ils ne dépassent jamais les 1% dans les quartiers les plus touchés par la détention en Île-de-France. De plus, la dispersion du recrutement de la population détenue n'est pas nulle : il convient donc de rappeler qu'une part non négligeable de la population détenue n'est pas originaire de ces quartiers dont le taux de détention est significativement supérieur à la moyenne régionale. Enfin, comme le montre la typologie présentée dans ce chapitre, les quartiers dont la population peuple les prisons franciliennes ne peuvent pas être considérés comme étant également affectés par un processus de ghettoïsation.

Cette analyse des taux locaux de détention s'inscrit dans la continuité des travaux interrogeant le concept de « désorganisation sociale ». Si cette thèse ne porte pas sur la délinquance et ses causes, j'ai malgré tout constaté que la population des unités spatiales à taux de détention significativement élevé était effectivement précaire, connaissait parfois une importante mobilité résidentielle et surtout une relative hétérogénéité ethnique (appréhendée à partir du taux d'immigrés). Toutefois, ces caractéristiques ne leur sont pas propres et ne peuvent donc pas à elles seules expliquer l'importance de la mise en détention de leurs habitants. Il est en effet intéressant de noter que certains quartiers font partie de l'aire de non-recrutement de la population détenue bien que leurs caractéristiques sociales et spatiales soient similaires à celles de certains des quartiers qui font partie de l'aire de recrutement de la population détenue, et vice versa. Il convient de souligner les effets non seulement du département d'appartenance mais surtout du taux d'immigrés et de la présence d'une ZUS sur le territoire pour comprendre l'importance des taux locaux de détention et leur sur- ou sous-représentativité par rapport à la moyenne régionale. Ainsi, la détention semble s'inscrire dans la continuité de ce mode d'intervention de l'État et finalement constituer l'un des volets répressifs de son action dans ces zones urbaines.

Cette analyse écologique du recrutement de la population détenue avait aussi pour but d'objectiver les caractéristiques des milieux résidentiels d'origine des détenus. Se pose alors la question de leur désignation. Ils peuvent être qualifiés de quartiers défavorisés voire pauvres, en raison de leur taux de chômage et de précarité (Kokoreff, 2007). Bien que les quartiers populaires contemporains diffèrent des quartiers ouvriers traditionnels en raison de la précarisation des classes populaires, de leur hiérarchisation et de leur segmentation qui rendent aujourd'hui difficile le développement d'une identité sociale spatialisée unifiée (Bacqué, Sintomer, 2002), j'utiliserai la

notion de « quartier populaire » afin de ne pas seulement les définir par leurs manques. De plus, sans occulter l'ambivalence des phénomènes attachés à ces quartiers, c'est la communauté de conditions, d'expériences et de trajectoires, le « genre de vie commun » (Coing, 1966), des détenus originaires de ces quartiers qui sera l'objet de la suite de cette étude. En effet, étant donné la relative similarité de ces cadres socialisateurs, je m'interrogerai dans la partie suivante sur ce qui a pu y être acquis par les détenus et dans quelle mesure cela influe sur leur expérience de l'enferment.

## Chapitre 6. Une population en mouvement : l'organisation spatiale des flux de détenus

---

Je me suis attachée dans le chapitre précédent à analyser les milieux résidentiels d'origine de la population carcérale francilienne dans sa globalité. Toutefois, leur destination n'a pas été prise en compte. Il s'agit donc dans ce chapitre de décrire la structure du réseau que dessinent les flux des personnes depuis leur lieu de résidence vers les établissements pénitentiaires dans lesquels elles sont affectées. Comment ce réseau est-il organisé ? Dans quelle mesure ces flux sont-ils structurés par des logiques départementales ou par des logiques de proximité avec le lieu de résidence d'origine ? Repère-t-on des différences selon le type d'établissement (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, etc.) ?

Je commencerai par décrire les bassins de recrutement de chaque établissement pénitentiaire de la région Île-de-France. Étant donné qu'il s'agit de flux résidentiels contraints, il conviendra tout d'abord de préciser les critères administratifs et judiciaires intervenant dans la décision d'affectation des détenus, prévenus et condamnés, en prison. Je montrerai ensuite les principales communes dont la population participe au peuplement des différentes prisons. Dans une seconde section, trois déterminants de l'organisation spatiale de ces flux seront interrogés<sup>1</sup> : la taille des communes de départ et des établissements d'arrivée ; le département d'appartenance des communes et des établissements ; et la distance séparant les communes d'origine et les établissements de destination.

### 6.1 Les logiques d'affectation en établissements pénitentiaires

Les détenus forment une population contrainte, dont les déplacements depuis leur lieu de résidence habituel jusqu'aux maisons d'arrêt ou entre des établissements pénitentiaires sont décidés par les instances judiciaires et pénitentiaires. Il convient donc dans un premier temps de mettre en évidence les critères qui déterminent leur placement dans les différentes prisons. Pour ce faire, je me suis appuyée sur des informations recueillies auprès de juges et sur les recherches abordant cette question. Dans un second temps, un panorama des différents flux de population, depuis les communes d'origine vers les différentes prisons franciliennes, est dressé. Je tenterai ainsi de mettre en évidence les écarts entre les principes théoriques qui président à l'organisation de ces réseaux et leur résultante effective.

---

<sup>1</sup> Dans cette perspective, il a été envisagé de modéliser ces flux à l'aide d'un modèle gravitaire. Destiné à analyser la géographie des flux et des interactions spatiales, ce modèle a été formulé par analogie avec la loi de la gravitation universelle de Newton qui veut que deux corps s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse de la distance qui les sépare (Pumain, Saint-Julien, 2010). Toutefois, les différents modèles se sont révélés difficiles à paramétrer en raison de la différence d'ordre de grandeur des flux d'une part et des populations des communes et des prisons d'autre part.

### 6.1.1 Le parcours pénitentiaire

Placé en détention provisoire, un détenu est en principe affecté dans la maison d'arrêt de la ville où siège la juridiction d'instruction ou de jugement chargée de son affaire (article D53 du Code de procédure pénale). Toutefois, en région parisienne, l'affectation des prévenus en détention apparaît plus complexe : elle repose sur un système basé sur un critère alphabétique. Par exemple, un juge des libertés et de la détention exerçant au tribunal de Bobigny sera amené à affecter les personnes dont la première lettre du nom de famille est comprise entre A et H à la maison d'arrêt de Villepinte (maison d'arrêt de son ressort), de I à Q à celle de Meaux et de R à Z à celle de Fleury-Mérogis. Cependant, trois principales dérogations existent.

Lorsque plusieurs personnes sont placées en détention provisoire pour la même affaire, le juge des libertés et de la détention les sépare en les affectant dans différents établissements afin qu'elles ne communiquent pas entre elles. Ensuite, le niveau de surpopulation des maisons d'arrêt peut intervenir dans la décision d'affectation : l'encadrement des établissements peut en effet alerter les tribunaux de leur situation et leur demander de limiter les affectations en leur direction. Concrètement, une juge des libertés et de la détention du tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny m'explique : « *En fait ils [les maisons d'arrêt] sont tous pleins, donc c'est celui qui crie le plus fort. On va être plus sensibilisé nous à la situation de l'établissement qui est sur notre ressort, qui pense à envoyer au TGI des fax disant "on n'en peut plus, on n'en peut plus". Donc pendant une ou deux semaines on va envoyer tout le monde à Fleury, et Fleury n'en peut plus non plus, Nanterre n'en peut plus non plus.... Le TGI va faire attention à ne pas trop surcharger la prison qui est sur son ressort et chaque TGI doit faire à peu près ça : moi je dois en envoyer à Nanterre en disant "Villepinte nous a signalé que c'était plus possible", et probablement que Nanterre en envoie à Villepinte en se disant "La maison d'arrêt de Nanterre nous a dit qu'elle n'en pouvait plus, on va les envoyer ailleurs"* ». En l'absence de gestion coordonnée au niveau régional, il semble finalement que ce critère agisse marginalement ; malgré tout, il participe à la ventilation des prévenus détenus dans les différents établissements de la région. Enfin, des personnes signalent avoir des problèmes dans une maison d'arrêt donnée, se sentent menacées ou disent encourir des risques d'agressions : la juge précédemment citée précise alors que dans ce cas de figure, « *si on a des éléments précis dans le dossier<sup>2</sup> qui peuvent nous faire penser qu'effectivement les éléments dont ils nous parlent sont réels, on les mettra dans un autre établissement* ».

Au cours de cet échange, cette juge exerçant en Seine Saint Denis signale que les justiciables qu'elle s'apprête à faire incarcérer « *réclament souvent une maison d'arrêt précise et ils sont souvent mécontents de l'endroit où on les envoie... Ils veulent pour la plupart être affectés dans la maison d'arrêt du ressort du tribunal pour que ce soit plus pratique, parce qu'il y a leurs copains. [...] Parfois ça peut être aussi un refus total de Villepinte. Certains demandent au contraire à être envoyés à Nanterre ou autre, c'est "tout sauf Villepinte sinon je vais me faire trucider"* ». Il apparaît ainsi que dans le cadre prévu par la convention qui organise la répartition des personnes placées en détention provisoire, les juges des libertés et de la détention disposent d'une certaine marge de manœuvre qui ne facilite pas pour autant leur décision. « *On sait plus ou moins dans quel établissement pénitentiaire c'est le plus chaud, etc. Donc à la fois sur le ressort, je crois que Meaux c'est quand même plus calme que Villepinte ou Fleury-Mérogis, on pourrait être tenté d'envoyer à Meaux des détenus plus fragiles ou pas du tout aguerris à ce qu'ils vont découvrir en détention. Mais à la fois, ils nous disent que Meaux c'est trop loin... C'est difficile de les satisfaire... Ils veulent pour la*

<sup>2</sup> Ces éléments ressortent du dossier, sous des formes variées : « *En cas d'interpellations multiples, l'intéressé peut avoir par exemple déjà été menacé dans les geôles de garde à vue par une autre personne interpellée en même temps que lui. Parfois ce sont les policiers qui dans des procès-verbaux de "contexte" nous expliquent l'appartenance d'untel à une "bande" et les enjeux de territoire, souvent sur fond de trafic de stupéfiants et de quartiers de cités... La dernière fois que cela m'est arrivé il ressortait d'un examen médical que l'intéressé portait des traces, physiques, de violences qui lui avaient été infligées [...]. Il n'avait bien évidemment jamais porté plainte pour ces violences qui étaient anciennes et n'avaient pas été subies en détention. Mais elles étaient le signe qu'il avait, par le passé, fait l'objet de représailles et que ses craintes d'être incarcéré dans telle ou telle maison d'arrêt pouvaient s'avérer fondées. C'est, comme souvent dans l'acte de juger, une appréciation au cas par cas... ».*

*plupart être affectés dans la maison d'arrêt du département. Après, si on se met à faire une exception, pourquoi on n'en fait pas dix. On est tenté des fois, parce qu'on est ému, parce qu'il a l'air sincère en disant ça, etc. Et à la fois c'est aussi injuste de déroger à cette règle une fois parce que la demande nous a paru légitime et de pas le faire sur le dossier d'après : c'est pas parce qu'il a un peu moins une bonne tête, parce qu'il s'exprime moins bien, qu'il est moins sincère dans sa demande... ». Signalons aussi que les femmes sont écrouées à Versailles, Fresnes ou Fleury-Mérogis et que les détenus très malades sont affectés à Fresnes.*

Si, au jugement, une peine d'emprisonnement ferme est prononcée et que le reliquat de peine restant à purger est inférieur à un an, la personne prévenue devenue condamnée demeure détenue dans cette maison d'arrêt initiale. Elle peut ensuite faire une demande de transfert à l'administration pénitentiaire pour être affectée dans une autre maison d'arrêt.

Les critères de placement des personnes condamnées à une peine de prison ferme et qui se présentent libres à leur jugement sont les mêmes que ceux évoqués précédemment pour le cas des prévenus placés en détention provisoire. Toutefois, ce n'est plus le juge des libertés et de la détention qui en prend la décision mais le juge de l'application des peines, le juge ou le juge d'instruction selon le magistrat en charge de leur jugement.

Lorsque le temps d'incarcération restant à effectuer après la condamnation est supérieur à un an, les personnes doivent théoriquement être affectées dans un établissement pour peine. Le choix de l'établissement d'affectation dépend des places disponibles mais aussi de la catégorie pénale, de l'âge, de l'état de santé, du sexe, de la personnalité du détenu, de la présence éventuelle de complices, parfois du type de délit ou de crime (certains établissements étant « spécialisés » pour certains types d'infraction comme à Mauzac ou à Casabianda où sont détenus beaucoup de personnes condamnées pour des crimes ou des délits sexuels, ou encore à Château-Thierry où de nombreux détenus souffrent de troubles psychiatriques sévères). C'est le directeur interrégional des services pénitentiaires qui est compétent pour l'affectation des condamnés écroués dans les régions de son ressort. Les détenus peuvent demander à ses services d'être affectés dans un établissement de leur choix, notamment pour se rapprocher de leur entourage. Ces transferts peuvent être refusés par l'administration pénitentiaire. Cette dernière peut, à l'inverse, user de ces mobilités inter-établissements et contraindre des détenus à être transférés pour des raisons administratives ou sécuritaires (Milhaud, 2009, p. 75).

Finalement, au vu de ces informations, on peut retenir que les logiques d'affectation diffèrent selon qu'il s'agit des maisons d'arrêt ou des établissements pour peine, dans la mesure où elles ne dépendent pas des mêmes administrations. De plus, si les détenus viennent majoritairement de l'extérieur lorsqu'ils sont incarcérés en maison d'arrêt<sup>3</sup>, les affectations en établissement pour peine sont tous des transferts depuis une maison d'arrêt. Concernant les affectations en maison d'arrêt, deux principales logiques apparaissent. Une logique d'appartenance départementale existe mais elle paraît relativement complexe : chaque tribunal de grande instance a en effet dans son ressort une maison d'arrêt mais est invité, selon le système de l'ordre alphabétique, à écrouer et enfermer les détenus dans une ou plusieurs autres maisons d'arrêt spécifiées. Du fait de cette logique départementale mais surtout du fait que les juges prennent partiellement en compte les demandes des justiciables quant à l'établissement où ils souhaitent être détenus, se pose ensuite la question de l'existence d'un effet de distance : les personnes ont-elles tendance à être détenues au plus près de leur lieu de résidence ? J'interrogerai ces deux logiques, ainsi que leur articulation dans la seconde section de ce chapitre. Avant cela, il convient de présenter les aires de recrutement des différents établissements.

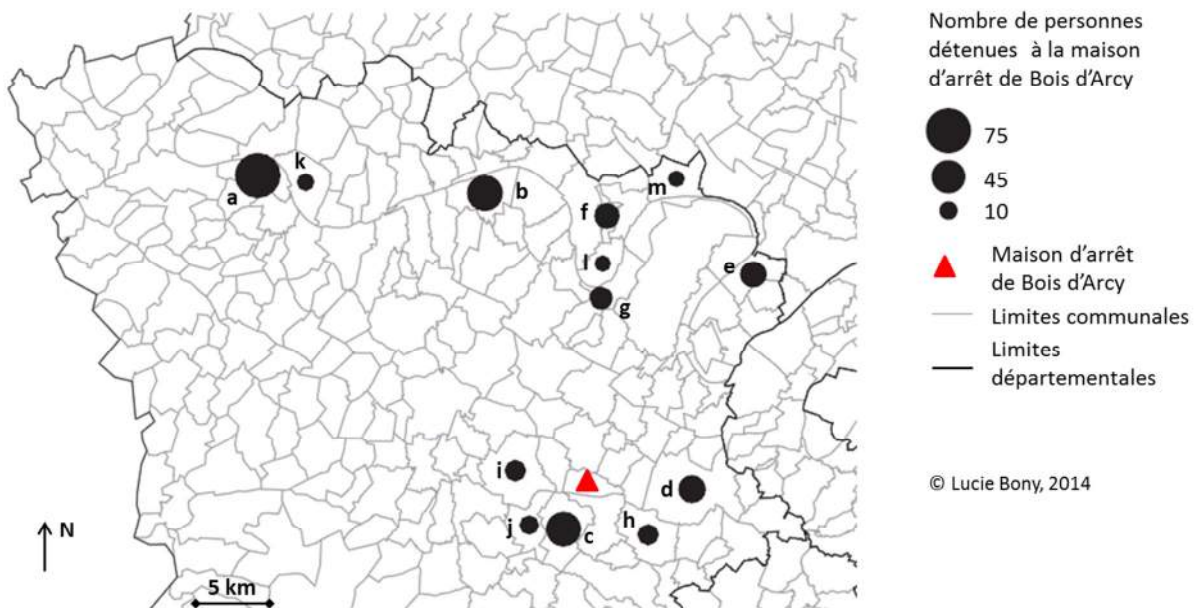
---

<sup>3</sup> D'après l'extrait du Fichier national des détenus à ma disposition sur la population écrouée en Île-de-France, 11% des personnes détenues en maison d'arrêt étaient affectées dans un autre établissement avant celui dans lequel elles étaient détenues au 1<sup>er</sup> avril 2012.

### 6.1.2 Les principales communes d'origine des flux de personnes détenues

Les cartes 31 à 36 représentent les principales communes d'origine des personnes détenues dans les maisons d'arrêt franciliennes. Ces flux sont représentés en valeur absolue ; seules les communes dont 10 habitants au moins sont détenus dans l'établissement considéré sont représentées sur chaque carte.

**Carte 31. Principales communes d'origine des détenus à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, 2012**

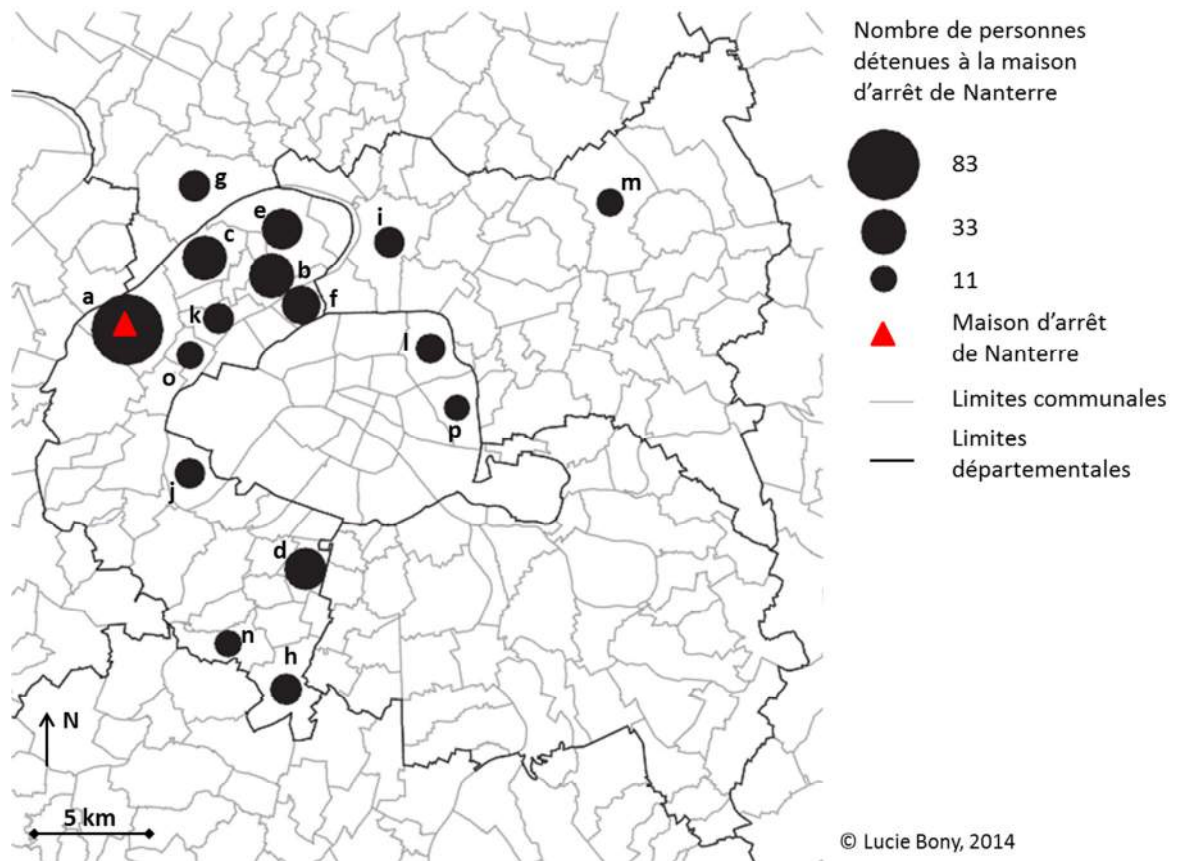


	Commune d'origine	Nombre de détenus	%
a	Mantes-la-Jolie	75	9,2
b	Les Mureaux	47	5,8
c	Trappes	45	5,5
d	Versailles	27	3,3
e	Sartrouville	25	3,1
f	Chanteloup-les-Vignes	23	2,8
g	Poissy	19	2,3
h	Guyancourt	17	2,1
i	Plaisir	17	2,1

	Communes d'origine	Nombre de détenus	%
j	Élancourt	14	1,7
k	Limay	11	1,4
l	Carrières-sous-Poissy	10	1,2
m	Conflans-Sainte-Honorine	10	1,2
	<i>Reste Île-de-France</i>	351	43,1
	<i>Hors IDF - France</i>	53	6,5
	<i>Hors IDF - Étranger</i>	10	1,2
	<i>Non renseigné et SDF</i>	60	7,4
	<i>Total des détenus</i>	814	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012

**Carte 32. Principales communes d'origine des détenus à la maison d'arrêt de Nanterre, 2012**



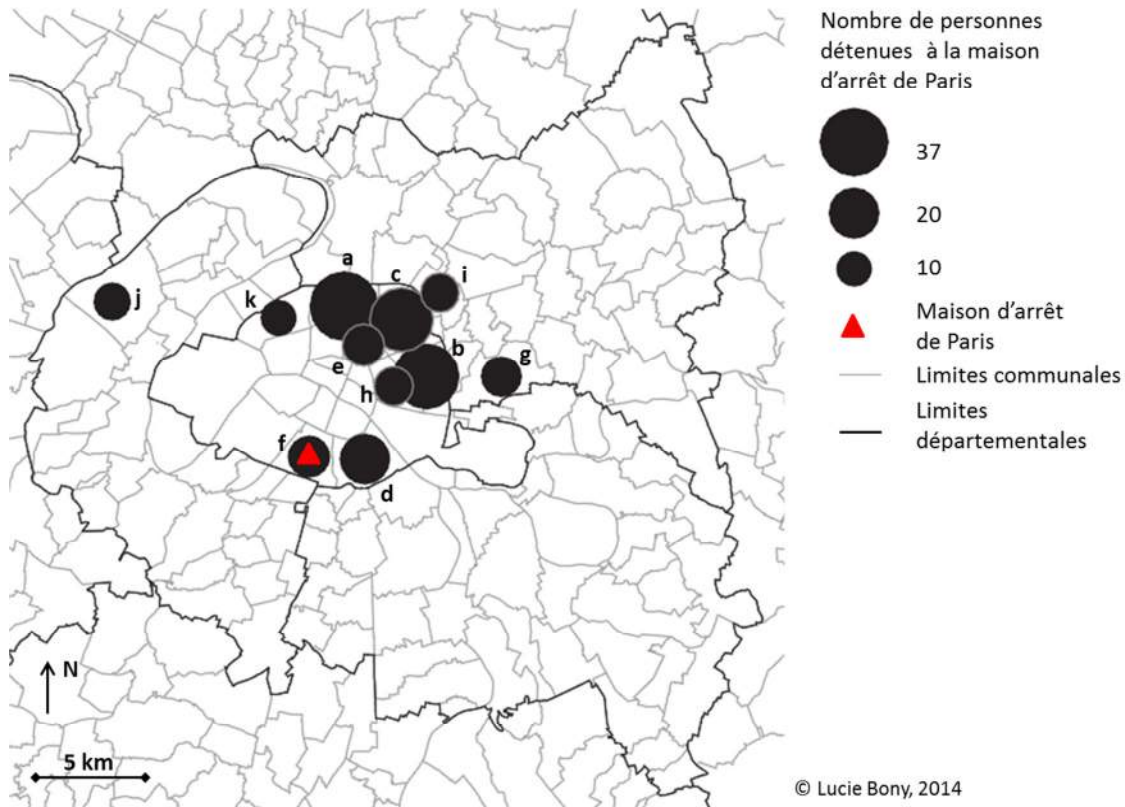
	Commune d'origine	Nombre de détenus	%
a	Nanterre	83	9,3
b	Asnières-sur-Seine	33	3,7
c	Colombes	32	3,6
d	Bagneux	28	3,1
e	Gennevilliers	27	3,0
f	Clichy	24	2,7
g	Argenteuil	16	1,8
h	Antony	16	1,8
i	Saint-Denis	15	1,7
j	Boulogne-Billancourt	15	1,7
k	Courbevoie	15	1,7

	Commune d'origine	Nombre de détenus	%
l	Paris 19	14	1,6
m	Aulnay-sous-Bois	12	1,3
n	Châtenay-Malabry	12	1,3
o	Puteaux	12	1,3
p	Paris 20	11	1,2
	<i>Reste Île-de-France</i>	365	40,7
	<i>Hors IDF - France</i>	50	5,6
	<i>Hors IDF - Étranger</i>	9	1,0
	<i>Non renseigné et SDF</i>	107	11,9
	<i>Total des détenus</i>	896	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012



Carte 33. Principales communes d'origine des détenus  
à la maison d'arrêt de Paris, 2012

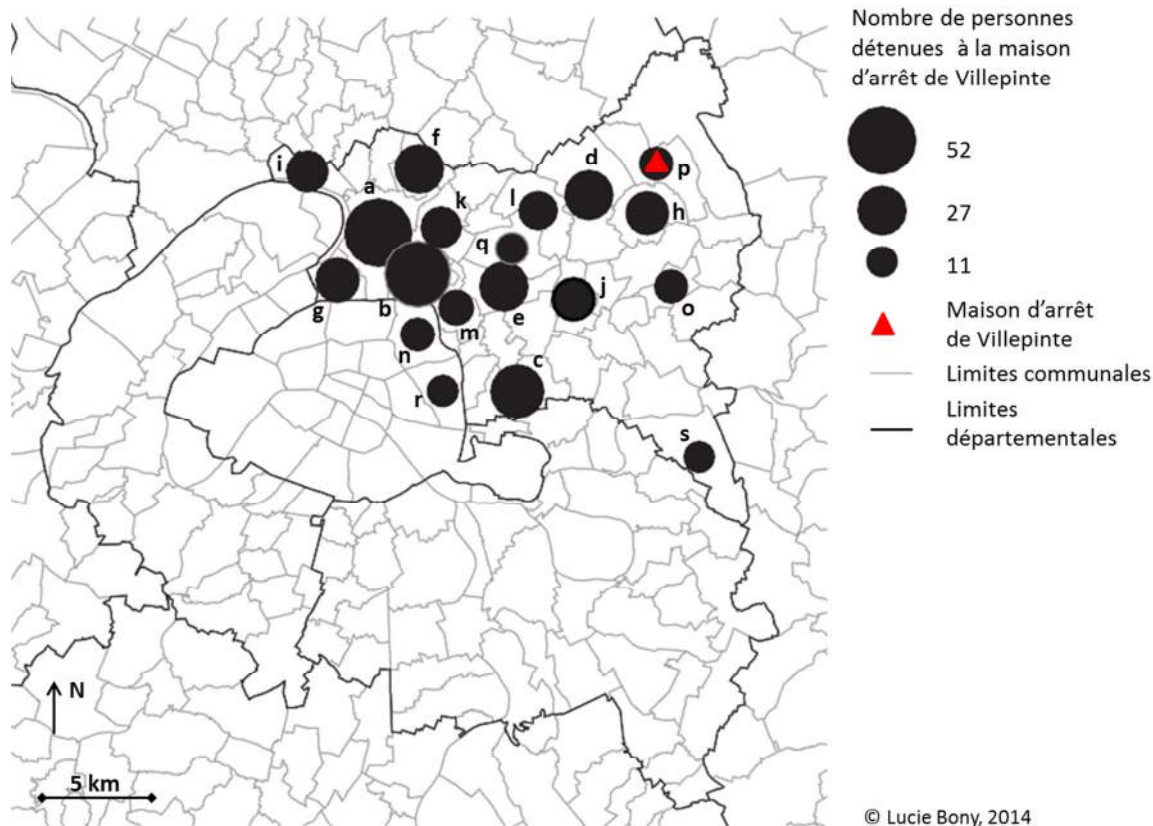


	Commune d'origine	Nombre de détenus	%
<b>a</b>	Paris 18	37	5,7
<b>b</b>	Paris 20	34	5,3
<b>c</b>	Paris 19	32	5,0
<b>d</b>	Paris 13	20	3,1
<b>e</b>	Paris 10	14	2,2
<b>f</b>	Paris 14	14	2,2
<b>g</b>	Montreuil	13	2,0
<b>h</b>	Paris 11	12	1,9

	Communes d'origine	Nombre de détenus	%
<b>i</b>	Pantin	12	1,9
<b>j</b>	Nanterre	11	1,7
<b>k</b>	Paris 17	10	1,6
	<i>Reste IDF</i>	260	40,4
	<i>Hors IDF - France</i>	55	8,5
	<i>Hors IDF - Étranger</i>	28	4,3
	<i>Non renseigné et SDF</i>	92	14,3
	<i>Total des détenus</i>	644	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012

**Carte 34. Principales communes d'origine des détenus à la maison d'arrêt de Villepinte, 2012**

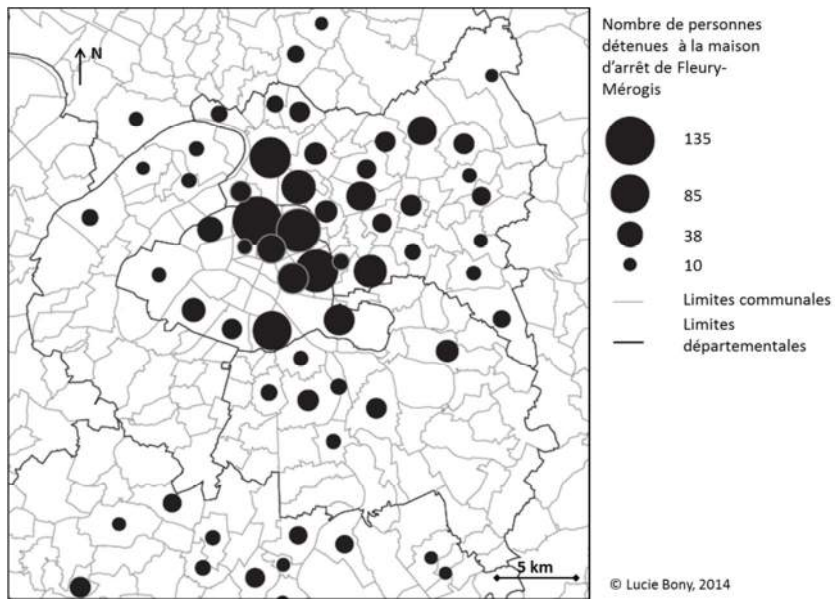
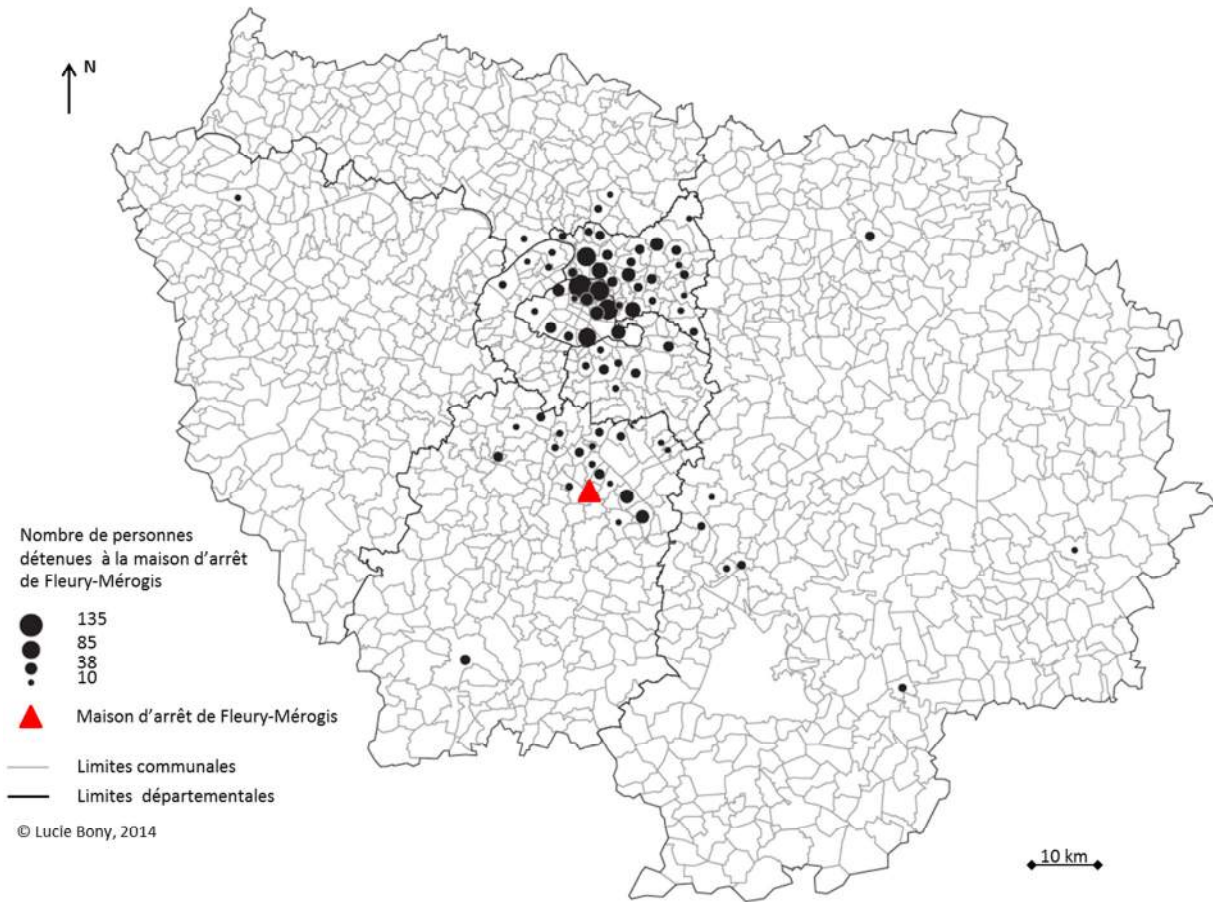


	Commune d'origine	Nombre de détenus	%
a	Saint-Denis	52	5,7
b	Aubervilliers	49	5,4
c	Montreuil	32	3,5
d	Aulnay-sous-Bois	27	3,0
e	Bobigny	27	3,0
f	Stains	27	3,0
g	Saint-Ouen	22	2,4
h	Sevran	21	2,3
i	Épinay-sur-Seine	20	2,2
j	Bondy	19	2,1
k	La Courneuve	19	2,1
l	Le Blanc-Mesnil	17	1,9

	Commune d'origine	Nombre de détenus	%
m	Pantin	14	1,5
n	Paris 19	13	1,4
o	Clichy-sous-Bois	13	1,4
p	Villepinte	13	1,4
q	Drancy	12	1,3
r	Paris 20	11	1,2
s	Noisy-le-Grand	11	1,2
	<i>Reste IDF</i>	303	33,1
	<i>Hors IDF - France</i>	53	5,8
	<i>Hors IDF - Étranger</i>	53	5,8
	<i>Non renseigné et SDF</i>	87	9,5
	<i>Total des détenus</i>	915	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012

**Carte 35. Principales communes d'origine des détenus à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, 2012**



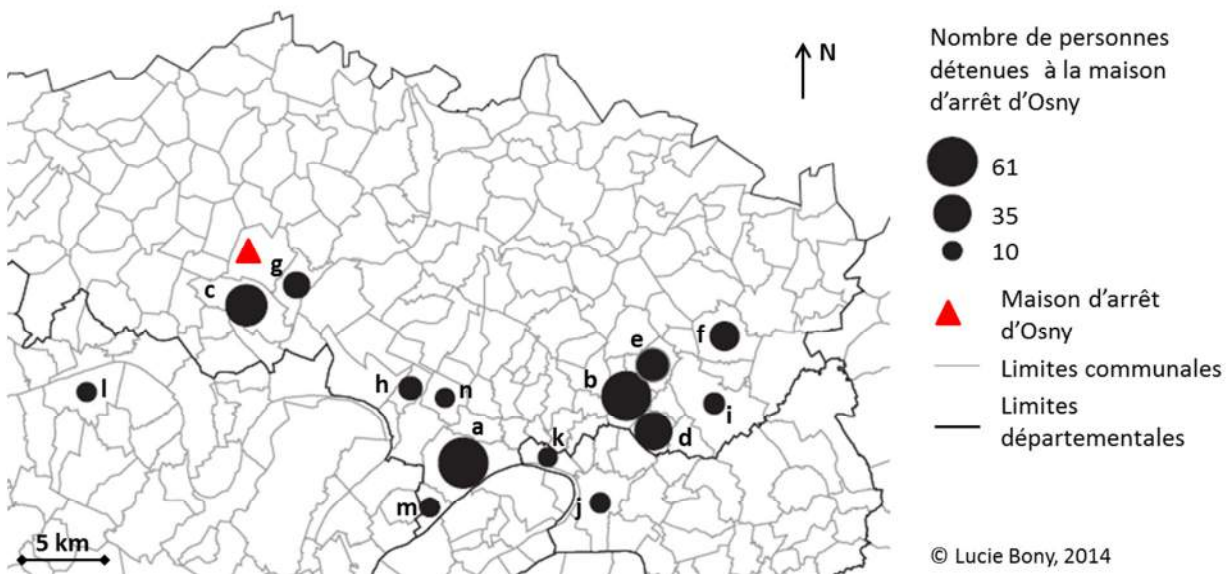
Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012

**Tableau 24. Principales communes d'origine des personnes détenues à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, 2012**

Communes d'origine	Nombre de détenus	%	Communes d'origine	Nombre de détenus	%
Paris 18	135	3,5	Vitry-sur-Seine	26	0,7
Paris 19	109	2,9	Bondy	26	0,7
Paris 20	104	2,7	Les Ulis	25	0,7
Saint-Denis	94	2,5	Saint-Ouen	25	0,7
Paris 13	85	2,2	Sevran	25	0,7
Aubervilliers	66	1,7	Créteil	24	0,6
Montreuil	61	1,6	Stains	24	0,6
Paris 11	54	1,4	Meaux	24	0,6
Paris 12	53	1,4	Le Blanc-Mesnil	24	0,6
Bobigny	49	1,3	Paris 14	23	0,6
Évry	48	1,3	Savigny-sur-Orge	22	0,6
Paris 10	47	1,2	Noisy-le-Sec	21	0,5
Aulnay-sous-Bois	47	1,2	Drancy	21	0,5
Corbeil-Essonnes	47	1,2	Melun	20	0,5
Paris 17	38	1,0	Massy	20	0,5
Paris 15	32	0,8	Clichy-sous-Bois	20	0,5
Champigny-sur-Marne	29	0,8	<i>Reste IDF</i>	<i>1270</i>	<i>33,2</i>
Pantin	28	0,7	<i>Hors IDF - France</i>	<i>271</i>	<i>7,1</i>
La Courneuve	28	0,7	<i>Hors IDF - Étranger</i>	<i>181</i>	<i>4,7</i>
Étampes	28	0,7	<i>Non renseigné et SDF</i>	<i>523</i>	<i>13,7</i>
Grigny	27	0,7	<i>Total des détenus</i>	<i>3824</i>	<i>100,0</i>

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012

Carte 36. Principales communes d'origine des détenus  
à la maison d'arrêt d'Osny, 2012



	Commune d'origine	Nombre de détenus	%
a	Argenteuil	61	7,6
b	Sarcelles	60	7,5
c	Cergy	43	5,4
d	Garges-lès-Gonnesse	35	4,4
e	Villiers-le-Bel	28	3,5
f	Goussainville	22	2,8
g	Pontoise	18	2,3
h	Montigny-lès-Cormeilles	14	1,8
i	Gonnesse	12	1,5
j	Saint-Denis	11	1,4

	Commune d'origine	Nombre de détenus	%
k	Épinay-sur-Seine	10	1,3
l	Les Mureaux	10	1,3
m	Bezons	10	1,3
n	Franconville	10	1,3
	<i>Reste IDF</i>	344	43,1
	<i>Hors IDF - France</i>	42	5,3
	<i>Hors IDF - Étranger</i>	13	1,6
	<i>Non renseigné et SDF</i>	56	7,0
	<i>Total des détenus</i>	799	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012

Cette première série de cartes (31 à 36) montre d'abord, sans surprise, que les communes qui participent spécifiquement au peuplement des maisons d'arrêt franciliennes sont essentiellement celles dont j'ai montré dans le chapitre 5 qu'elles, ou les grands quartiers qui les composent, constituent l'aire de recrutement de la population détenue francilienne. C'est notamment le cas des communes des Yvelines dont la population participe au peuplement de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy (Mantes la Jolie, Limay, Les Mureaux, Trappes). Les habitants de Sarcelle, Garges-lès-Gonnesse, Goussainville ou Cergy sont relativement nombreux dans la maison d'arrêt d'Osny dans le Val-d'Oise, de même que ceux de Nanterre, Bagneux, Gennevilliers, Asnières, Colombes dans la maison d'arrêt de Nanterre dans les Hauts-de Seine. Il en est de même pour les

communes de Seine-Saint-Denis et la maison d'arrêt de Villepinte : aucun habitant de l'aire de non-recrutement de la population détenue n'est particulièrement présent dans cet établissement.

Toutefois, les habitants de certaines communes, dont le taux de détention ou celui des grands quartiers qui les composent n'est pas significativement supérieur voire est significativement inférieur à la moyenne régionale, sont aussi représentés dans certaines maisons d'arrêt. C'est le cas des habitants de Franconville à la maison d'arrêt d'Osny ; de ceux de Châtenay-Malabry, de Boulogne, de Puteaux et de Courbevoie à la maison d'arrêt de Nanterre. Cela peut s'expliquer par le fait que ces effectifs ne sont pas rapportés à la population de leur commune d'origine : cette approche en valeur absolue permet de faire ressortir des phénomènes de concentration non visibles précédemment.

Ces cartes révèlent aussi un fort effet départemental dans l'organisation des flux de détenus : chaque maison d'arrêt polarise spécifiquement les communes de son département d'implantation. Cependant, la population de certaines communes participe au peuplement de plusieurs maisons d'arrêt situées hors de leur département : ceux de Saint-Denis sont ainsi relativement nombreux dans les maisons d'arrêt d'Osny et de Nanterre ; ceux de Montreuil dans la maison d'arrêt de Paris ; ou encore ceux des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris dans les maisons d'arrêt de Nanterre et Villepinte.

Il convient de s'interroger sur l'existence d'un effet de proximité justifiant la détention de certaines personnes non pas dans l'établissement de leur département de résidence mais dans un établissement plus proche de leur domicile. En effet, certains détenus qui résidaient dans les Yvelines m'ont par exemple expliqué avoir demandé à être incarcérés à la maison d'arrêt de Nanterre en raison de la facilité d'accès de l'établissement pour leurs proches par l'autoroute A14. On peut prendre l'exemple de Bagneux, commune située au sud des Hauts-de-Seine<sup>4</sup>. Si un effet de proximité existait, on pourrait s'attendre à ce qu'une part importante de ses habitants détenus soit affectée à la maison d'arrêt de Fresnes, plus proche que la maison d'arrêt de Nanterre. Or, il apparaît que 47% des habitants de Bagneux détenus le sont à Nanterre (28 personnes) contre 12% à Fresnes (6 personnes). De la même façon, les habitants de Bezons, commune du sud du Val-d'Oise située à proximité de la maison d'arrêt de Nanterre, ne s'y trouvent pas spécifiquement incarcérés : 32% d'entre eux sont affectés à Osny (10 personnes) contre 10% à Nanterre (3 personnes), soit moins qu'à Fresnes (16% pour 5 personnes) ou à Fleury-Mérogis (13% pour 4 personnes). Cet effet de proximité n'apparaît pas non plus lorsqu'on observe l'affectation des détenus originaires des Mureaux : 54% d'entre eux sont détenus à Bois d'Arcy (47 personnes), contre 11% (10 personnes) à Osny, établissement pénitentiaire pourtant plus proche. Il semble donc à première vue que la distance détermine peu l'organisation spatiale des flux de détenus : j'y reviendrai dans la section suivante.

Chaque établissement peut être décrit à partir de la structuration de son aire de recrutement. On pourrait parler de recrutement monopolaire à propos des établissements qui voient largement dominer un groupe de détenus caractérisé par son origine communale : les habitants de Mantes-la-Jolie (n=75) dominent le peuplement de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, de même pour les Nanterriens (n=83) dans la maison d'arrêt de leur commune par exemple. Le recrutement est davantage multipolaire dans les autres maisons d'arrêt, où plusieurs communes se partagent la

---

<sup>4</sup> Les maisons d'arrêt sont généralement situées dans les préfectures des départements. La forme de ces derniers, dont les limites ont été déterminées en 1790, et la localisation de chaque préfecture en leur centre a pour conséquence d'en faciliter l'accès depuis les autres communes du département. Cependant, la carte des départements de l'Île-de-France n'a pas été conçue avec la même logique que celles à l'œuvre dans le reste du territoire national. C'est en 1968 que le département de la Seine a été remplacé par ceux de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, et que celui de la Seine-et-Oise l'a été par ceux de l'Essonne, des Yvelines, et du Val-d'Oise. Les nouveaux départements qui entourent Paris, notamment les Hauts-de-Seine, ont donc une forme moins compacte que celle des autres et une localisation de la préfecture moins centrale.

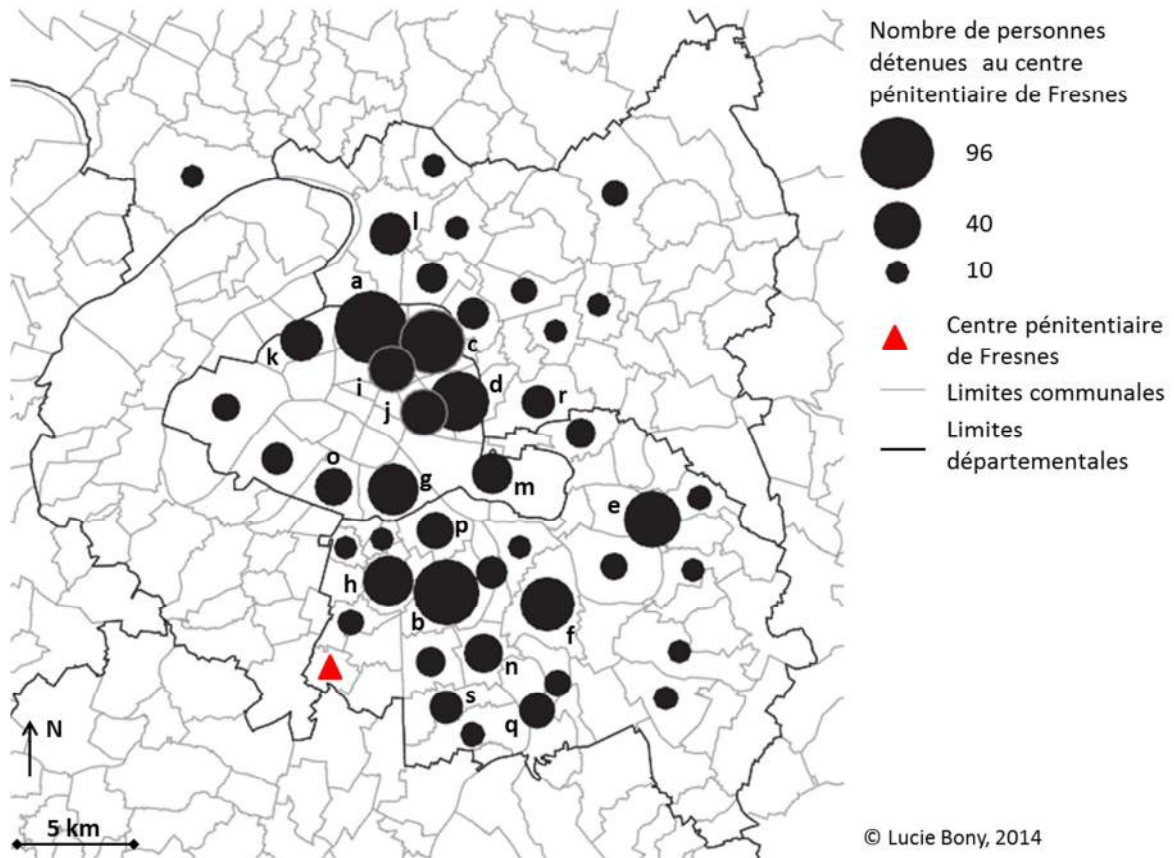
« tête du classement » : les trois arrondissements du Nord-est parisien à la maison d'arrêt de Paris ; Saint-Denis, Aubervilliers et Montreuil à la maison d'arrêt de Villepinte ; Argenteuil, Sarcelles et dans une moindre mesure Cergy à la maison d'arrêt d'Osny.

Il est aussi intéressant de rapporter ces effectifs à celui de chaque établissement. Pour ne citer que les communes dont 50 habitants au moins sont détenus dans une même maison d'arrêt francilienne : les Nanterriens représentent 9,3% de l'effectif global de la maison d'arrêt de Nanterre ; les habitants de Mantes-la-Jolie représentent 9,2% de celui de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy ; ceux de Saint-Denis (n=52) représentent 5,7% de l'ensemble des détenus à la maison d'arrêt de Villepinte ; ceux d'Argenteuil (n=61) et de Sarcelles (n=60) représentent respectivement 7,6 et 7,5% de l'effectif global de la maison d'arrêt d'Osny. Ces données en valeur relative montrent donc qu'aucun de ces groupes ne dépasse le seuil de 10%. Toutefois, si les habitants de certaines communes étaient tous regroupés dans le même établissement, ce seuil limite serait dépassé. Ainsi, si les détenus originaires de Saint-Denis et de Montreuil étaient tous regroupés à la maison d'arrêt de Villepinte, ils représenteraient respectivement 16,6% et 13,4% de l'effectif total. De la même façon, les détenus originaires des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris représenteraient respectivement 27,5% et 25,9% de l'effectif total de la maison d'arrêt de Paris s'ils y étaient tous regroupés. On observe donc, pour ces grandes communes dont une part importante de la population est détenue, une tendance à l'éclatement qui limite les regroupements trop importants au sein d'un même établissement. La maison d'arrêt de Fleury-Mérogis participe fortement à ce processus. En effet, cet établissement, du fait de sa taille, présente une situation à part dans la région pénitentiaire de Paris : la population de nombreuses communes franciliennes participe à son peuplement (carte 35). Le tableau 24, qui en propose une liste, fait à nouveau apparaître les communes de taille importante, dont certaines ont déjà été signalées pour leur participation au peuplement de maisons d'arrêt hors de leur département d'appartenance (Montreuil, Paris 18<sup>ème</sup>, Paris 19<sup>ème</sup>, Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois, etc.). La maison d'arrêt de Fleury-Mérogis est la première prison des Parisiens incarcérés (41% d'entre eux y sont détenus), suivie de Fresnes (30% des détenus parisiens y sont affectés) et de Paris (30%). Elle a un recrutement que l'on peut qualifier de multipolaire : 9 communes franciliennes ont plus de 50 habitants détenus dans cet établissement.

Les centres pénitentiaires de Fresnes et de Meaux (cartes 37 et 38), qui comprennent un quartier maison d'arrêt, montrent une aire de recrutement moins ancrée dans leur département d'implantation. Le centre pénitentiaire de Fresnes, situé au sud de la capitale, accueille de nombreux Parisiens mais aussi de nombreux habitants des communes du Val-de-Marne. Il n'est pas possible de distinguer les personnes détenues en maison d'arrêt de celles détenues en centre de détention à Meaux. Toutefois, à partir de ma base de données, j'ai pu constater que sur les personnes prévenues détenues à Meaux (donc nécessairement en maison d'arrêt), plus de 40% viennent de Seine-Seine-Denis contre 35% de Seine-et-Marne. Ce peuplement extra-départemental est certainement à mettre en relation avec le système de placement sur critère alphabétique évoqué dans la section 6.1.1 qui veut que le tribunal de grande instance de Bobigny affecte une partie des détenus dont il a la charge à la maison d'arrêt de Meaux.

La réalisation de telles cartes pour les autres établissements de la région n'est pas possible en raison de la forte diversité géographique de leur recrutement et de la faiblesse de leur effectif (il y a rarement 10 personnes originaires de la même commune détenues dans un même établissement).

**Carte 37. Nombre de personnes détenues au centre pénitentiaire de Fresnes selon leur commune d'origine, 2012**



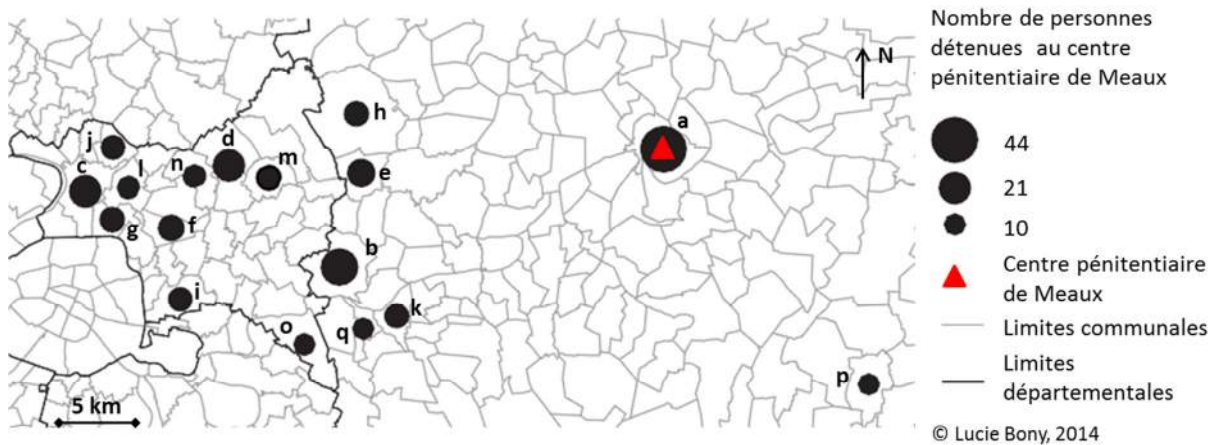
	Communes d'origine	Nombre de détenus	%
a	Paris 18	96	3,8
b	Vitry-sur-Seine	79	3,1
c	Paris 19	77	3,1
d	Paris 20	66	2,6
e	Champigny-sur-Marne	59	2,3
f	Créteil	53	2,1
g	Paris 13	47	1,9
h	Villejuif	46	1,8
i	Paris 10	40	1,6
j	Paris 11	40	1,6
k	Paris 17	33	1,3
l	Saint-Denis	31	1,2

	Commune d'origine	Nombre de détenus	%
m	Paris 12	30	1,2
n	Choisy-le-Roi	27	1,1
o	Paris 14	25	1,0
p	Ivry-sur-Seine	25	1,0
q	Villeneuve-Saint-Georges	23	0,9
r	Montreuil	20	0,8
s	Orly	20	0,8
	<i>Reste IDF</i>	885	35,1
	<i>Hors IDF - France</i>	371	14,7
	<i>Hors IDF - Étranger</i>	110	4,4
	<i>Non renseigné et SDF</i>	318	12,6
	<i>Total des détenus</i>	2521	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012



**Carte 38. Nombre de personnes détenues au centre pénitentiaire de Meaux selon leur commune d'origine, 2012**



	Commune d'origine	Nombre de détenus	%
a	Meaux	44	5,3
b	Chelles	28	3,4
c	Saint-Denis	21	2,5
d	Aulnay-sous-Bois	21	2,5
e	Villeparisis	16	1,9
f	Bobigny	14	1,7
g	Aubervilliers	13	1,6
h	Mitry-Mory	13	1,6
i	Montreuil	12	1,4
j	Stains	12	1,4
k	Torcy	12	1,4

	Commune d'origine	Nombre de détenus	%
l	La Courneuve	11	1,3
m	Sevran	11	1,3
n	Le Blanc-Mesnil	11	1,3
o	Noisy-le-Grand	10	1,2
p	Coulommiers	10	1,2
q	Noisiel	10	1,2
	Reste IDF	403	48,7
	Hors IDF - France	53	6,4
	Hors IDF - Étranger	27	3,3
	Non renseigné et SDF	76	9,2
	Total des détenus	828	100,0

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012

Cette première description de l'organisation du recrutement carcéral par établissement pénitentiaire confirme l'existence d'un effet de la taille de l'établissement et des communes d'origine sur l'importance de leurs interactions spatiales. Logiquement, les flux de détenus sont plus intenses en direction de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et du centre de détention de Fresnes, qui sont des établissements de plus de 1 500 places, que vers les autres maisons d'arrêt. Dans ces prisons, des groupes de près de 100 détenus originaires des mêmes communes de résidence sont reconstitués. De même, parmi les communes qui participent spécifiquement au peuplement carcéral francilien, ce sont effectivement les plus grandes (Paris 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>, Saint-Denis, Montreuil, Argenteuil, Nanterre, Créteil, etc.) dont la population est significativement représentée dans plusieurs établissements.

## 6.2 Analyse spatiale de la structuration des flux de détenus

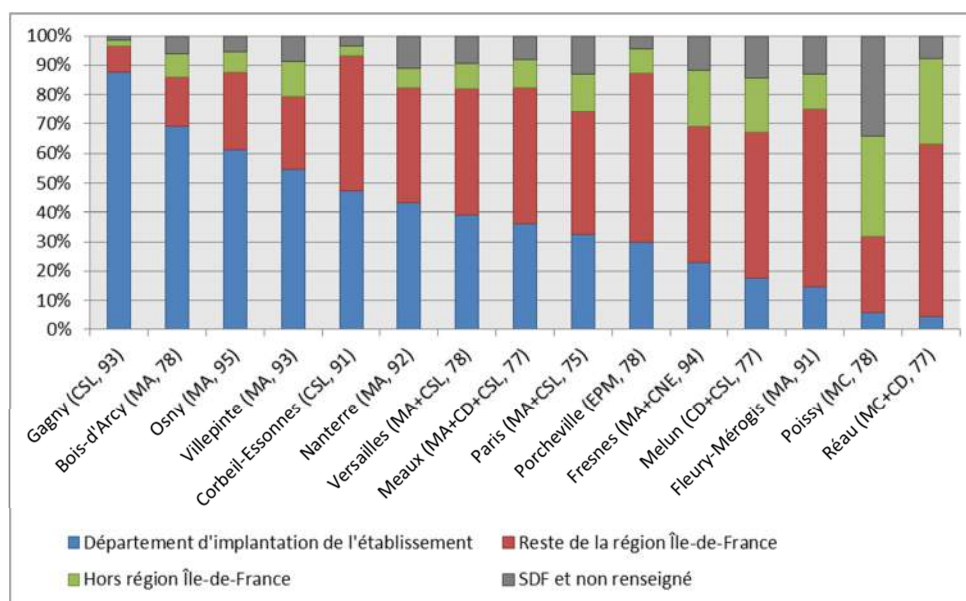
La section précédente a commencé à révéler l'existence d'une logique départementale dans l'organisation des flux de détenus. Elle a aussi montré que le critère de proximité du lieu de résidence n'était pas déterminant dans l'affectation des détenus en maison d'arrêt. Il n'en reste pas moins que la distance séparant la commune de résidence des détenus et leur établissement d'affectation varie. Il va donc s'agir dans cette seconde section d'approfondir l'effet départemental dans l'organisation de ces flux de détenus et d'en interroger les conséquences sur les distances qui séparent les lieux d'origine des détenus de leur établissement d'affectation.

### 6.2.1 Une logique d'appartenance départementale

En se centrant sur deux types d'établissements, Anne-Marie Marchetti et Philippe Combessie (1996) opposent la situation d'une maison d'arrêt, recrutant localement sa population (14% des détenus habitaient le quartier, 29% la commune, 40% l'arrondissement, 52% le département, 79% la région), à celle d'un centre pénitentiaire (centre de détention et maison centrale) dans lequel aucun détenu n'est originaire de la commune, 0,3% d'entre eux viennent de l'arrondissement, 3,9% du département, 18% de la région. Plus généralement, Olivier Milhaud (2009, p. 148) a montré que 65% des personnes détenues en maison d'arrêt sont incarcérées dans leur département d'origine, contre 16% dans les centres de détention et 6% dans les maisons centrales.

Dans cette perspective, j'ai représenté dans la figure 8 le département d'origine des personnes détenues dans chaque établissement de la région Île-de-France. A l'instar des auteurs cités précédemment, on constate que la plupart des maisons d'arrêt recrutent en grande part leur population détenue dans leur département d'implantation : 69% pour celle des Yvelines, 61% pour celle du Val d'Oise, 54% pour celle de Seine-Saint-Denis, 43% pour celle des Hauts-de-Seine, 32% pour celle de Paris. Au vu de la situation de ces quatre établissements, l'effet départemental paraît plus important pour les maisons d'arrêt de grande banlieue parisienne que pour ceux de petite couronne.

**Figure 8. Origine résidentielle départementale des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012**



Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012

Comme le montraient déjà la carte 35 et le tableau 24, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis recrute peu dans son département d'implantation. Cela s'explique sans doute par sa taille qui lui permet d'accueillir des justiciables d'autres tribunaux de grande instance que celui d'Évry. Pour vérifier cela, j'ai calculé un indice de disproportionnalité départementale en rapportant le nombre de places dans chaque maison d'arrêt à la population résidant dans son département d'implantation (pour 10 000 habitants). Plus cet indice est important, plus il y aura disproportion entre la taille de l'établissement et celle de son département d'appartenance (c'est-à-dire qu'il y a un grand nombre de places pour un relativement faible nombre d'habitants). Ce calcul confirme le caractère disproportionné de cet établissement par rapport à la population du département de l'Essonne (tableau 25). En dehors de ce cas, cet indice de disproportionnalité n'est pas corrélé à la portée du recrutement de la population détenue : un établissement relativement grand par rapport à la population de son département d'implantation n'aura pas tendance à recruter particulièrement en dehors de ce département.

**Tableau 25. Indices de disproportionnalité des maisons d'arrêt par rapport à la population de leur département d'implantation, 2012**

	Nombre de places (a)	Population du département d'appartenance (b)	Indice de disproportionnalité [(a)/(b)]*10 000
Bois d'Arcy (78)	501	1 408 765	3,6
<b>Nanterre (92)</b>	<b>600</b>	<b>1 572 490</b>	<b>3,8</b>
Villepinte (93)	588	1 522 048	3,9
Paris (75)	920	2 243 833	4,1
Osny (95)	580	1 171 161	5,0
Fleury-Mérogis (91)	2 855	1 215 340	23,5

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012 ; données INSEE, RP2010

Seulement 23% de la population détenue à Fresnes est originaire du Val-de-Marne. Cela peut, comme pour Fleury-Mérogis, s'expliquer par la taille de cet établissement (1 651 places). Toutefois, les statistiques ne distinguent pas les personnes incarcérées en régime maison d'arrêt, qui sont potentiellement originaires de la région, de celles du centre national d'évaluation, originaires de l'ensemble de la France. Avec les maisons d'arrêt de Versailles et de Fleury-Mérogis, cet établissement dispose d'une zone de détention dédiée aux femmes : ces trois établissements sont par conséquent amenés à prendre en charge des femmes originaires de départements dans lesquels ce type d'établissement n'existe pas.

Comme en maisons d'arrêt, la population détenue en centres de semi-liberté est en grande part originaire de leur département d'implantation : 88% des détenus à Gagny sont originaires de Seine-Saint-Denis, mais seulement 47% à Corbeil-Essonnes.

Le recrutement de la population détenue en maison centrale et en centre de détention dépasse largement l'Île-de-France : 29% et 34 % des personnes respectivement détenues à Réau et à Poissy sont originaires d'une région ou d'un pays autres que la région parisienne. Le recrutement du centre pénitentiaire de Melun est moins extra-régional mais il est lui aussi peu départementalisé : 67% des détenus sont franciliens, dont seulement 18% du Val-de-Marne. Cela s'explique par le faible nombre de ces établissements dans la région : trois centres de détention (Meaux, Melun, Réau) et deux maisons centrales (Réau, Poissy). Sans disposer des données statistiques sur le sujet, il est connu que nombre de Franciliens condamnés purgent leur peine dans les centres de détention des régions pénitentiaires voisines : Liancourt et Val-de-Reuil

(région pénitentiaire de Lille), Châteaudun et Villenauxe-la-Grande (région pénitentiaire de Dijon) ou encore Argentan (région pénitentiaire de Rennes).

### 6.2.2 L'incarcération comme mise à distance ?

A l'échelle nationale, Sébastien Delarre (2008b) s'est attaché à évaluer la distance à vol d'oiseau entre la commune de résidence d'origine des personnes détenues et leurs lieux d'incarcération. En moyenne, 78 kilomètres séparent l'ancien domicile et le lieu de détention des personnes détenues. Cette distance moyenne varie fortement selon le type d'établissement considéré : elle est d'environ 15 kilomètres en centre de semi-liberté, presque 60 en maison d'arrêt, plus de 140 en centre de détention et presque 290 en maison centrale. Ces observations s'expliquent d'abord par le nombre moins important d'établissements pour peine comparativement à celui des maisons d'arrêt (85 établissements pour peine pour 98 maisons d'arrêt en France). Par ailleurs, les maisons d'arrêt sont le plus souvent situées à proximité des palais de justice et donc des centres urbains, alors que la logique d'implantation des établissements pour peine privilégie des secteurs plus faiblement urbanisés.

**Tableau 26. Distance moyenne parcourue par les détenus franciliens selon leur établissement pénitentiaire d'affectation, 2012**

Établissement pénitentiaire	Distance moyenne entre le dernier domicile et l'établissement par les Franciliens (en km)
Paris (MA)	8,3
Gagny (CSL)	10,6
<b>Nanterre (MA)</b>	<b>11,3</b>
Fresnes (CP)	13,9
Villepinte (MA)	14,2
Versailles (MA)	19,1
Bois-d'Arcy (MA)	19,1
Osny (MA)	19,6
Corbeil-Essonnes (CSL)	21,6
Fleury-Mérogis (MA)	24,7
Meaux (CP)	27,4
Poissy (MC)	27,7
Melun (CP)	34,6
Réau (CP)	36,0
Porcheville (EPM)	38,5

Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012

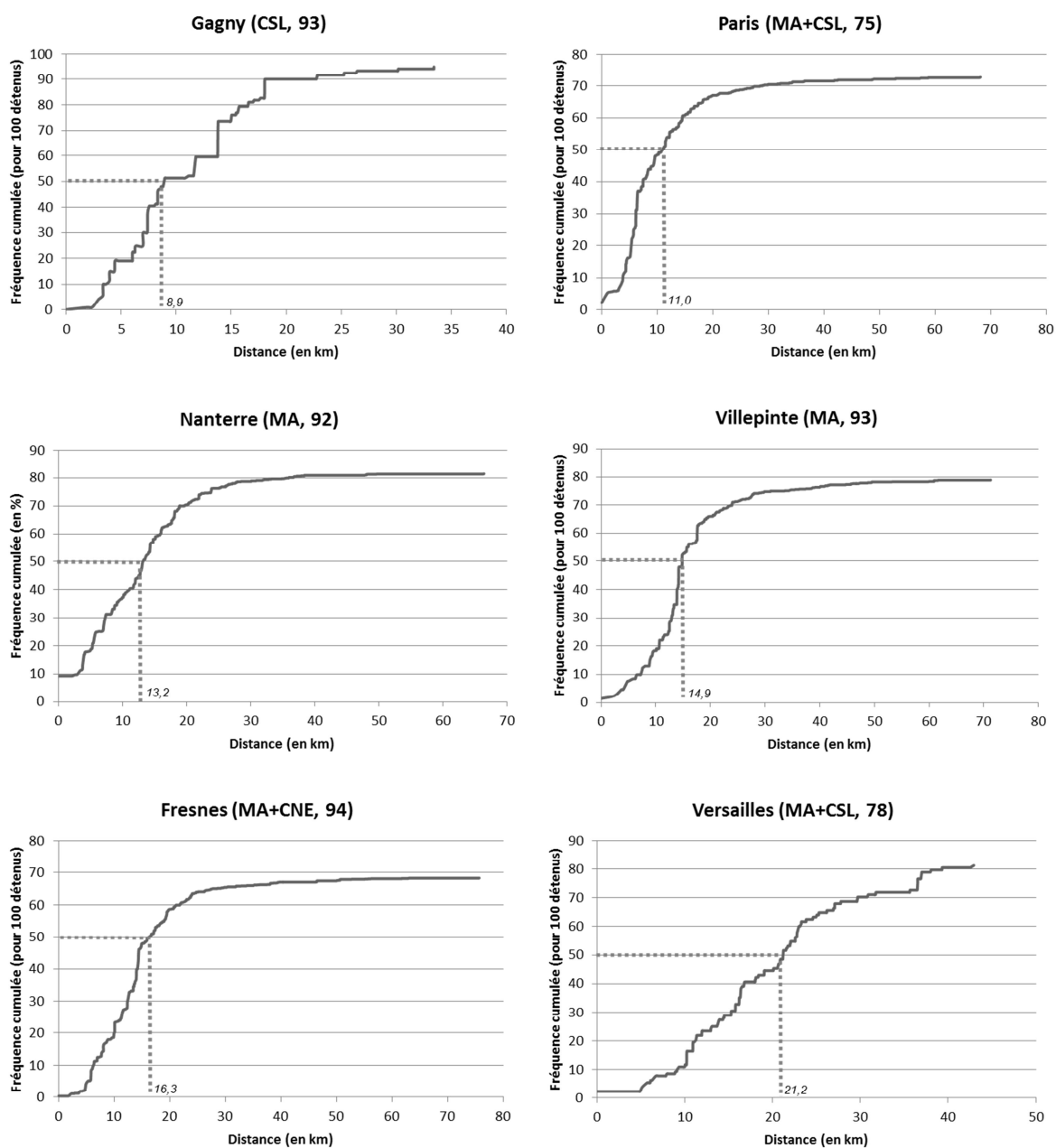
Note : La distance, mesurée en kilomètres à vol d'oiseau, a été calculée à partir des coordonnées géographiques des mairies des communes (d'origine des détenus et d'implantation des établissements pénitentiaires) en degré minute seconde calculées dans le système géodésique WGS84.

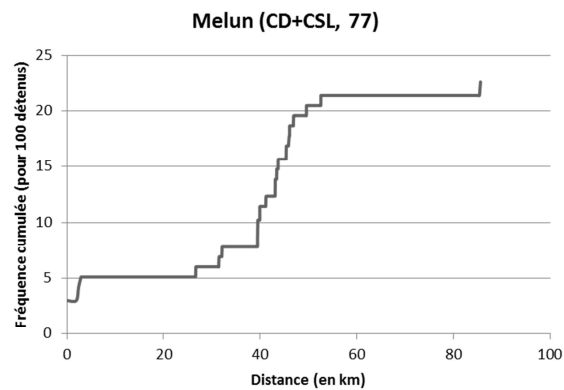
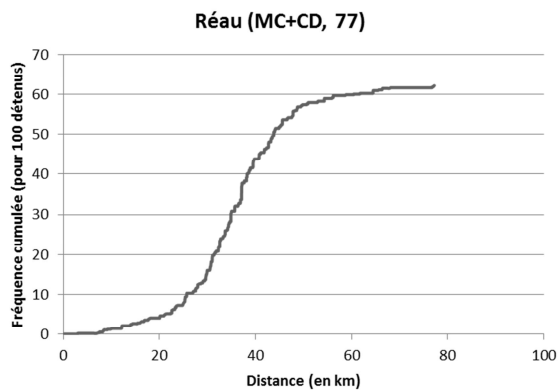
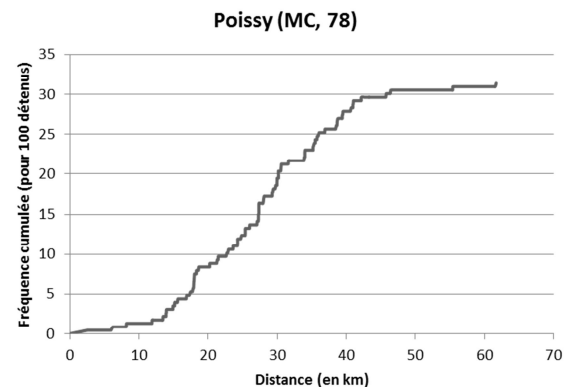
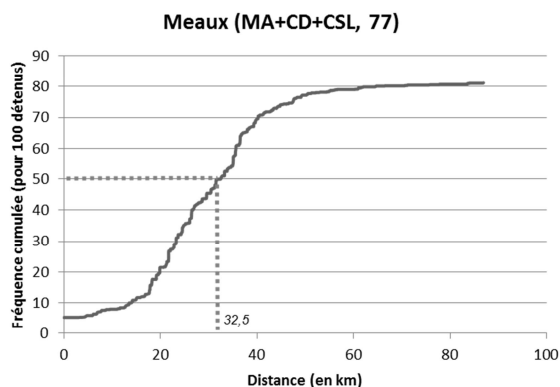
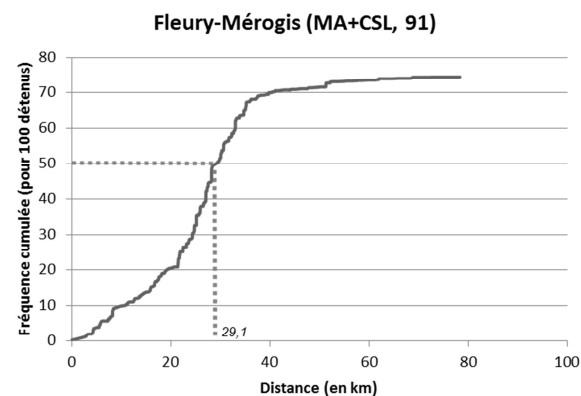
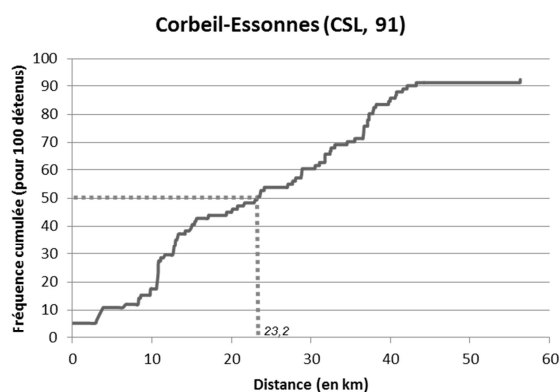
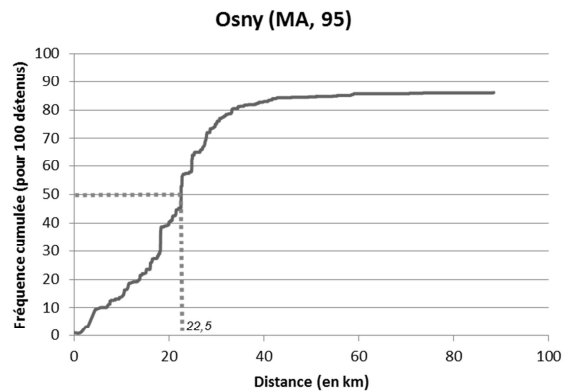
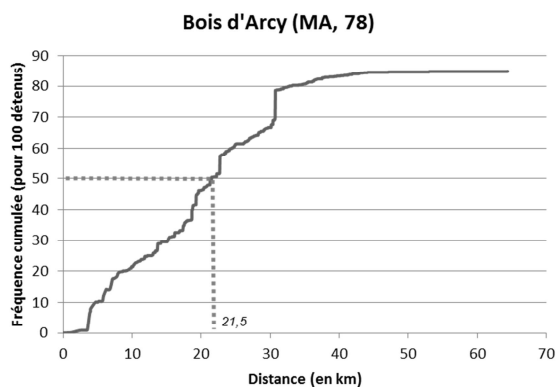
En moyenne, 19,5 kilomètres à vol d'oiseau séparent le dernier domicile des détenus franciliens de l'établissement pénitentiaire francilien dans lequel ils sont détenus. Comme à l'échelle nationale, ces distances varient selon les établissements (tableau 26). En Île-de-France, on retrouve le principe selon lequel une plus grande distance sépare le dernier domicile de l'établissement d'affectation des personnes détenues en centre pénitentiaire, en maison centrale et en centre de détention, par rapport à celle des détenus en maison d'arrêt et en centre de semi-liberté. Étant donné la densité de la population résidant dans cette région, les distances sont logiquement plus courtes que celles que parcourent en moyenne les personnes détenues dans

d'autres régions pénitentiaires. On retrouve aussi des différences importantes pour des établissements de même type : les Franciliens détenus à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis parcourent en moyenne 24,7 km, contre 8,3 km pour ceux détenus à la maison d'arrêt de Paris.

La figure 9 représente des courbes de fréquences cumulées, c'est-à-dire la part des détenus de chaque établissement (en ordonnée) en fonction de la distance à leur commune de résidence d'origine (en abscisse). Ce type de graphique permet notamment de déterminer le nombre d'observations qui se situent de part et d'autre d'une valeur particulière dans un ensemble de données : sur chacun d'eux, j'ai montré la distance médiane, c'est-à-dire la distance parcourue par la moitié de l'effectif des détenus de chaque établissement. Par exemple, moins de 13,2 kilomètres séparent la maison d'arrêt de Nanterre de la commune d'origine de 50% des détenus qui y sont affectés. Par rapport à l'analyse de la moyenne, cette série de graphiques révèle la distribution des distances parcourues selon l'effectif des détenus.

**Figure 9. Fréquences cumulées des détenus par établissement en fonction de la distance de leur commune d'origine, 2012**





Source : FND, 1<sup>er</sup> avril 2012

Les seuils (« marches d'escalier ») qui apparaissent sur certaines courbes correspondent aux communes dont la population participe significativement au peuplement de l'établissement. Ils

sont particulièrement marqués pour les établissements de faible effectif : leur population connaît une augmentation notable dès que 2 ou 3 personnes originaires d'une même commune s'y trouvent détenues. La courbe de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy connaît par exemple une première inflexion vers le 4<sup>ème</sup> kilomètre due aux détenus originaires de Trappes (n=45), une deuxième vers le 23<sup>ème</sup> kilomètre avec ceux des Mureaux (n=45) et une troisième vers le 30<sup>ème</sup> kilomètre avec Mantes-la-Jolie (n=75).

La comparaison de ces graphiques montre à nouveau l'ampleur géographique variable du recrutement de la population détenue selon le type d'établissement : plus de 77% des détenus du centre pénitentiaire de Melun sont originaires d'une commune située à plus de 86 kilomètres de l'établissement et près de 69% des détenus à la maison centrale de Poissy sont originaires d'une commune située à plus de 62 kilomètres de l'établissement, alors que 95% des détenus du centre de semi-liberté de Gagny sont originaire d'une commune située à moins de 34 kilomètres.

Les maisons d'arrêt sont aussi plutôt des établissements qui recrutent leur population détenue à proximité. Toutefois, des différences apparaissent selon leur département d'implantation. Les maisons d'arrêt de Paris et de sa proche banlieue ont des courbes dont la forme démontre une concentration du recrutement à faible distance de l'établissement : 50% des détenus dans les maisons d'arrêts de petite couronne sont détenus à moins de 15 kilomètres de leur commune d'origine, alors que cette distance est de plus de 20 kilomètres pour les maisons d'arrêt des Yvelines et du Val-d'Oise ; le recrutement de ces deux derniers établissements semble par ailleurs décroître plus linéairement avec la distance. La densité des départements explique sans doute en grande partie ces différences : Paris (105hab./km<sup>2</sup>), les Hauts-de-Seine (8 935hab./km<sup>2</sup>), la Seine-Saint-Denis (6 449hab./km<sup>2</sup>) et le Val-de-Marne (5 419hab./km<sup>2</sup>) sont les départements les plus denses de la région (et du pays), alors que les départements de grande couronne sont bien plus étendus et relativement moins denses (comparativement, les Yvelines ont par exemple une superficie de 2 284km<sup>2</sup> et une densité de population de 617 hab./km<sup>2</sup>, et le Val-d'Oise de 1 246km<sup>2</sup> pour 940 hab./km<sup>2</sup>). De la même façon, la densité des départements d'implantation des centres de semi-liberté de Corbeil-Essonnes et de Gagny explique leur différence de recrutement : celui du premier décroît de manière relativement constante et atteint son plafond vers le 40<sup>ème</sup> kilomètre alors que celui du second décroît très rapidement et atteint son plafond avant le 20<sup>ème</sup> kilomètre. La maison d'arrêt de Fleury-Mérogis se distingue une fois de plus des autres maisons d'arrêt : la pente de sa courbe et la portée de son recrutement se rapprochent de celles du centre pénitentiaire de Meaux.

## Conclusion du chapitre 6

Le continuum carcéral prend la forme d'un réseau dès lors que sont observés les flux de détenus depuis leur milieu résidentiel d'origine vers les établissements pénitentiaires où ils sont affectés. Par l'analyse de ce système de mobilité contrainte, j'ai montré que les prisons étaient associées à certaines communes de la région et pas à d'autres. Il est apparu un effet départemental très fort dans la logique d'affectation de la population détenue en maisons d'arrêt. J'ai aussi constaté que les grandes communes pourvoyeuses en clientèle carcérale avaient tendance à voir leurs habitants placés non seulement dans l'établissement de leur département mais aussi dans les établissements environnants, et que, de la même manière, la capacité d'accueil des établissements influençait la portée de leur recrutement. La maison d'arrêt de Fleury-Mérogis représente ainsi un cas particulier parmi les maisons d'arrêt de la région : du fait de sa taille et de sa localisation en Essonne, elle recrute bien au-delà de son département d'implantation. C'est ainsi que de nombreuses personnes rencontrées à la maison d'arrêt de Nanterre ont déjà fait l'expérience de cet établissement par le passé et que cette prison constitue une certaine référence parmi la population carcérale (en raison du nombre de personnes qui y sont passées, de son gigantisme

---

mais aussi de la gestion de sa détention, j'y reviendrai dans le chapitre 8). Cette question de la distance séparant la prison du domicile d'origine ainsi que la logique départementale de l'affectation en détention seront à nouveau abordées dans la partie suivante sous l'angle du vécu des détenus.





## Conclusion de la Partie 2

Cette partie visait à mettre au jour les structures sociales et spatiales du continuum carcéral. Elle m'a permis de déterminer le profil de la maison de Nanterre en lien avec son aire de recrutement et de dégager trois hypothèses sur la façon cet établissement est marqué par les caractéristiques de son peuplement.

La première est liée aux caractéristiques pénales, démographiques et sociales de la population qui peuple cet établissement. Le chapitre 4 a montré que le peuplement de la maison de Nanterre se caractérise d'abord par le statut pénal des détenus : la présence de personnes en attente de leur jugement, de personnes condamnées pour des faits de trafics, de violences interpersonnelles et de vols et pour des courtes peines. Il est par conséquent plus mouvant que ne l'est celui des établissements pour peine, dans lesquels la population est moins rapidement renouvelée du fait de la longueur des peines qui y sont purgées. Cet établissement connaît par ailleurs des problèmes de surpeuplement. C'est enfin la jeunesse de la population écrouée et détenue qui distingue ce type de maisons d'arrêt des établissements pour peine.

L'analyse des milieux dans lesquels les détenus résidaient avant leur incarcération soulève ensuite la question de leur socialisation résidentielle pré-carcérale. Dans le chapitre 5, j'ai tout d'abord constaté que les résidences d'origine des détenus se concentraient dans des zones délimitées de l'espace urbain. Ainsi, je suppose que, dans ces milieux résidentiels, l'incarcération est un événement plus courant qu'ailleurs et que les habitants y sont potentiellement plus à même d'avoir dans leur entourage des personnes détenues. Je peux aussi avancer l'hypothèse selon laquelle les expériences urbaines des personnes détenues, qui viennent majoritairement de ces zones urbaines aux caractéristiques particulières (population précaire et populaire, habitat collectif, population immigrée, familles nombreuses et monoparentales, dispositif ZUS, etc.) partagent un certain nombre de points communs. Il s'agira de voir dans la partie 3 dans quelle mesure cette socialisation résidentielle agit sur leur manière d'habiter et de cohabiter en prison.

Les logiques d'affectation en établissement pénitentiaire agissent enfin potentiellement sur l'organisation des réseaux relationnels. Dans le chapitre 6, j'ai montré qu'en raison de l'importance de la logique départementale d'affectation, les personnes originaires des mêmes communes sont souvent détenues dans les mêmes maisons d'arrêt, relativement proche de leur ancien domicile. Ainsi, le recrutement de la population détenue à la maison d'arrêt de Nanterre ne déroge pas à cette règle : de nombreux détenus sont originaires des communes populaires du département (Nanterre, Asnières-sur-Seine, Colombes, Bagneux, Gennevilliers, Clichy). Dans les chapitres suivants, il s'agira de voir comment ces réseaux relationnels de voisinage se reconstituent en détention. J'interrogerai l'effet de ces regroupements sur l'expérience que les personnes font de la prison et sur leurs rapports résidentiels en détention. J'analyserai aussi le rôle de la proximité dans le maintien des liens entre les détenus et leur entourage résidant dans leur quartier d'origine.

Ces analyses m'ont finalement permis de dégager le profil moyen de la population détenue dans cet établissement. Des différenciations entre groupes sociaux peuvent alors d'ores et déjà être opérées en considérant l'écart à cette moyenne. Les personnes jeunes et condamnées à de courtes peines, qui partagent les caractéristiques sociales et pénales de la moyenne des détenus, se distinguent par exemple de celles, âgées et condamnées à de longues peines. Les personnes qui sont originaires de quartiers à fort taux de détention peuvent aussi être distinguées de celles qui ont vécu dans des quartiers où je suppose que l'incarcération est moins courante. Ensuite, les personnes qui ne résidaient pas dans des quartiers populaires n'ont pas été socialisées aux mêmes environnements résidentiels que la majorité des autres détenus. Les personnes qui sont originaires

des Hauts-de-Seine ou de communes situées à hors du département mais dont la population est présente dans l'établissement (Argenteuil, Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois, Paris 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>) ont plus de chances de retrouver en détention des personnes de leur communes d'origine que les autres. Enfin, je suppose que la situation des personnes incarcérées près de leur lieu de résidence se différencie de celles dont le dernier domicile et celui de leurs proches se trouvent à une plus grande distance. Ainsi, il s'agira de voir dans la partie suivante comment ces différences de situations, produites par l'organisation de l'aire de recrutement de l'établissement, influencent l'expérience que les détenus font de la prison.

## **PARTIE 3**

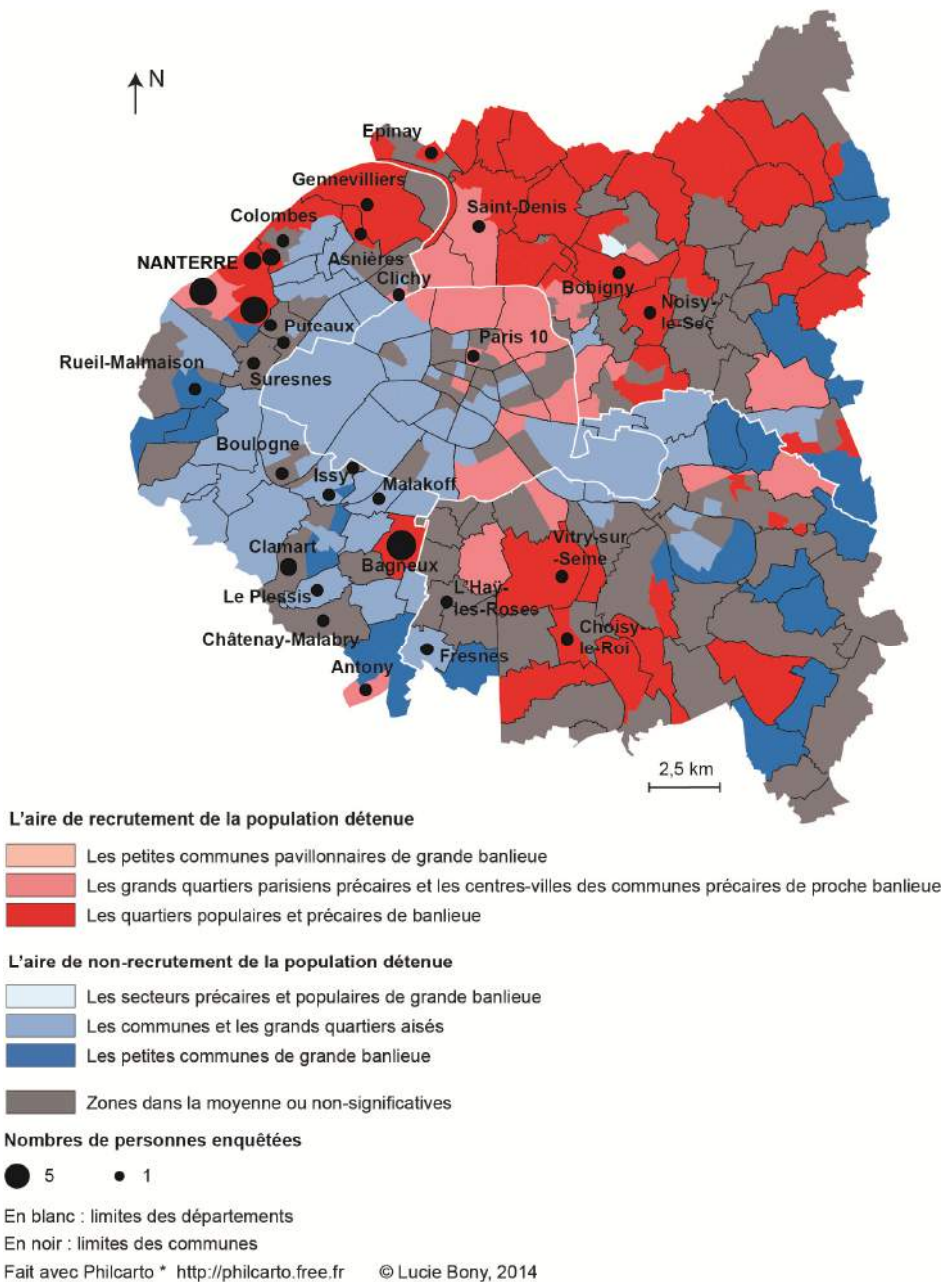
# **L'EXPERIENCE RESIDENTIELLE DU CONTINUUM CARCERAL**



## Introduction de la partie 3

La partie précédente avait pour objectif de fournir des données de cadrage sur la composition sociale de la population détenue, sur les caractéristiques sociales et spatiales des milieux résidentiels d'origine des individus qui la compose et sur l'organisation spatiale du réseau que dessinent leurs déplacements résidentiels contraints depuis leurs lieux de résidence vers leurs établissements d'affectation. Il s'agit maintenant de passer de l'analyse de données statistiques agrégées à celle de données qualitatives individuelles. Avant cela, précisons quelques caractéristiques du groupe de détenus étudiés dans cette partie<sup>1</sup>.

**Carte 39. Les lieux de résidence des personnes enquêtées de 2010 à 2013**



<sup>1</sup> Pour un récapitulatif tabulaire de ces caractéristiques, voir l'annexe 4.

Sur les 38 personnes rencontrées en détention, 30 étaient condamnées, les 8 autres étaient en attente de leur jugement. 13 d'entre elles purgent leur première peine, 7 leur seconde, 8 leur troisième. Leur âge moyen est de 29 ans, ce qui correspond à la moyenne d'âge des personnes détenues à la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine. Les 14 anciens détenus rencontrés à l'extérieur, directement ou par divers intermédiaires, sont plus jeunes : ils ont en moyenne 24 ans. Étant donné le mode de contact avec les personnes enquêtées<sup>1</sup>, leur origine résidentielle est relativement variée. La carte 39 représente leur lieu de résidence au moment de notre première rencontre, ainsi que ceux des anciens détenus rencontrés à Nanterre ou à Bagneux.

Parmi les 52 personnes détenues et anciennement détenues rencontrées, 38 résidaient dans les Hauts-de-Seine, 4 en Seine-Saint-Denis, 3 dans le Val-de-Marne, 1 à Paris, 4 dans les Yvelines (Limay, Les Mureaux, Poissy), 1 en Essonne (Évry), 1 en Seine et Marne (Meaux). Il apparaît qu'une majorité d'entre elles est originaire d'un quartier identifié comme constituant l'aire de recrutement de la population carcérale (n=35). C'est particulièrement le cas des détenus les plus jeunes. Les détenus plus âgés, s'ils résidaient aussi majoritairement dans des quartiers défavorisés au moment de leur incarcération, ont une origine résidentielle plus variée. Nous en verrons les raisons dans l'analyse de leur parcours résidentiel. Les quartiers constituant l'aire de recrutement de la population carcérale d'où est originaire la majorité des détenus rencontrés dans le cadre de cette enquête font partie de la 3<sup>ème</sup> catégorie (n=27) et de la 2<sup>ème</sup> catégorie (n=8) dont on a vu qu'elles regroupaient un nombre important de secteurs ciblés ZUS. On ne peut en conclure que les 17 autres personnes résidaient dans des quartiers aux caractéristiques socio-spatiales très différentes. Par exemple, les personnes résidant à Colombes, Boulogne, Clamart ou encore Châtenay-Malabry sont aussi originaires d'un quartier HLM, concentrant une forte proportion de population précaire et populaire, dont certains sont classés en ZUS, malgré le fait qu'elles ne fassent pas partie de cette catégorie de quartiers à taux de détention significativement supérieur à la moyenne régionale. Certains d'entre eux ont toutefois un taux de détention supérieure à la moyenne départementale (cf. carte 14). On peut à l'inverse souligner les exceptions : trois personnes résident dans des communes aisées (centres villes de Puteaux et de Suresnes, quartier pavillonnaire de Rueil-Malmaison).

Cette troisième partie est consacrée à l'expérience que les détenus font du continuum carcéral. La partie précédente a montré que le système de lieux formé par la prison et son aire de recrutement résultent de décisions judiciaires qui opèrent une sélection sociale et spatiale de la population détenue et organisent son affectation dans les différents établissements pénitentiaires de la région. L'enjeu de cette partie est d'analyser la façon dont les détenus, déplacés de leur lieu de résidence habituel pour être placés en prison, éprouvent ce système de lieux. Il s'agit également de montrer comment ils participent à sa production en considérant qu'ils sont des « passeurs de lieux [...] qui font et défont les lieux, parce qu'ils sont faiseurs, porteurs et pratiquants des mesures de la cohabitation et les déplacent, en partie au moins, avec eux. [...] Les lieux peuvent se déplacer avec les hommes qui y cohabitent. En mouvement, ils demeurent les porteurs, donc aussi les transporteurs de leurs savoirs, géographiques et autres. Ils peuvent aussi être tentés de les exporter : faire de l'"ici" ailleurs » (Lazzarotti, 2006, p. 45-47).

Cette partie est composée de cinq chapitres. Le chapitre 7 représente un préambule qui vise à présenter la maison d'arrêt de Nanterre, son organisation spatiale et réglementaire, et à définir le cadre de l'expérience résidentielle qu'y vivent les détenus. Cette analyse me permettra de dégager les marges de manœuvres dont ils disposent pour s'approprier l'espace carcéral. Le chapitre 8 est ensuite consacré à la présentation des trois groupes de détenus et d'anciens détenus distingués selon leur âge, leur passé carcéral et leur milieu socio-résidentiel d'origine. Dans une perspective biographique, j'y analyse leur rapport à la prison avant leur incarcération et leur récit d'arrivée en détention. En mettant en perspective leur rapport pré-carcéral à la ville et leur rapport aux

<sup>1</sup> Voir section 3.2.1.2 *Entretiens compréhensifs à dimension biographique*.

espaces collectifs de la prison, je montre que le sentiment d'étrangeté éprouvé et l'écart symbolique entre les façons d'appréhender l'espace carcéral et urbain varient selon les groupes sociaux. Le chapitre 9 souligne l'existence de continuités entre l'intérieur et l'extérieur de la prison dans une perspective synchronique : par l'analyse des relations sociales entretenues par-delà les murs, des critères d'identification et d'affiliation entre détenus et de la combinaison de leur rapports résidentiels, il s'agit de voir dans quelle mesure l'homogénéité sociale et résidentielle de la population détenue influe sur l'ordre résidentiel interne et la territorialisation de l'espace carcéral. Parce que la cellule constitue un espace à part en détention en raison de sa taille et de sa fonction, du temps qu'y passent quotidiennement les détenus et de l'absence relative du personnel de surveillance en son sein, j'y ai consacré un chapitre spécifique (chapitre 10). J'interrogerai la façon dont l'expérience cellulaire s'inscrit dans la socialisation domestique des détenus. Trois dimensions du rapport à la cellule y sont abordées : l'aménagement et la décoration, les pratiques qui y sont effectuées et les relations sociales qui y sont nouées. Enfin, le 11<sup>ème</sup> chapitre de cette thèse clôt l'analyse des parcours des détenus en appréhendant leurs projets résidentiels à l'extérieur après leur libération. Il présente quelques expériences de sortie de prison et analyse le rapport pratique et symbolique que ces personnes entretiennent avec les lieux qu'elles fréquentaient avant leur séjour en prison et avec ceux qu'elles fréquentent depuis leur libération. Il s'agit finalement d'interroger le rôle du milieu résidentiel, comme ressource ou comme contrainte, dans les tentatives de sorties de trajectoires carcérales.





## Chapitre 7. Les cadres de l'expérience résidentielle carcérale

---

S'inscrivant dans l'évolution actuelle de l'architecture carcérale<sup>1</sup>, les architectes de la maison d'arrêt de Nanterre font appel à la figure du « village » pour décrire l'organisation de l'établissement qu'ils ont conçu il y a 20 ans, dans le cadre du programme 13 000<sup>2</sup>.

*« A l'époque c'était un peu le concept de tous les établissements : il y avait le lieu de résidence, c'était les cellules. Et les détenus allaient, au rez-de-chaussée, dans un lieu un peu comme une place du village où il y avait le coiffeur, la cantine, les parloirs... [...] Ce concept [de village carcéral] on l'avait développé à l'époque, c'est qu'on voulait que le détenu soit le moins désocialisé possible. On parle de réinsertion, nous on préfère dire "évitons déjà la désocialisation". Le système de socialisation se fait par cercles successifs. Il y a d'abord la capacité à être isolé dans sa cellule, donc à avoir la clé. Sur les autres établissements de l'époque, nous on avait fait avec des badges. Ça ne pouvait pas fonctionner en maison d'arrêt... [...] Et puis après, il y a : "je quitte chez moi pour aller faire mes courses à la cantine, pour aller chez le coiffeur, pour aller voir mes visiteurs, pour aller voir le JAP, pour aller voir mon avocat" et ainsi de suite. Donc on avait cette idée de village carcéral, puisque la détention c'est la privation de la liberté point barre. Donc il y a privation de liberté mais on a organisé la vie des détenus à l'intérieur d'un espace où il y a différentes fonctions, d'habiter, de se promener, d'aller faire du sport, d'aller sur le terrain de foot, d'exister... »*

**Bernard Hémerly**, architecte de la maison d'arrêt de Nanterre.

Ces références au « village » sont donc justifiées par la volonté d'offrir une certaine autonomie aux détenus ; elles ne peuvent toutefois pas occulter l'absence d'urbanisme dans la conception de l'espace carcéral qui répond avant tout à des impératifs sécuritaires. L'analyse d'Antoinette Chauvenet en termes de « dispositif guerrier défensif » est particulièrement éclairante pour souligner la spécificité de l'organisation de l'espace carcéral. Pour elle, la prison est la « transcription matérielle et légale de la "lutte" ou de la "guerre" contre les ennemis de l'ordre public intérieur » (Chauvenet, 1998, p. 91). La sécurité en est le principe organisateur : la sécurité périmétrique, assurée par la clôture, vise à protéger la société extérieure en prévenant les évasions ; la sécurité interne vise à prévenir toute forme de désordre et repose sur un espace radicalement discontinu.

La maison d'arrêt de Nanterre est ainsi close par un mur d'enceinte qui forme un quadrilatère de 200 mètres de côté, doté de miradors. Les bâtiments d'hébergement sont organisés selon un plan croisant deux modèles caractéristiques de l'architecture carcérale : le modèle radial et le modèle radioconcentrique (Rosenstiehl, Sartoux, 2005). Le premier, avec ses bâtiments en croix, repose sur un principe de surveillance centralisée dérivé du panoptique et permet d'obtenir des espaces extérieurs conséquents. L'influence du second transparait dans l'organisation de

<sup>1</sup> Cf. 2.1.2.3 *La prison : ville close ou envers de la ville ?*

<sup>2</sup> Mis en œuvre par Albin Chalandon à la fin des années 1980, ce programme a créé 13 000 places de prison au sein de 25 nouveaux établissements. Il marque l'entrée du secteur privé dans la construction et la gestion des établissements pénitentiaires (hôtellerie-restauration, travail, formation professionnelle, maintenance) ; la garde et le greffe restent sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire et de son personnel.

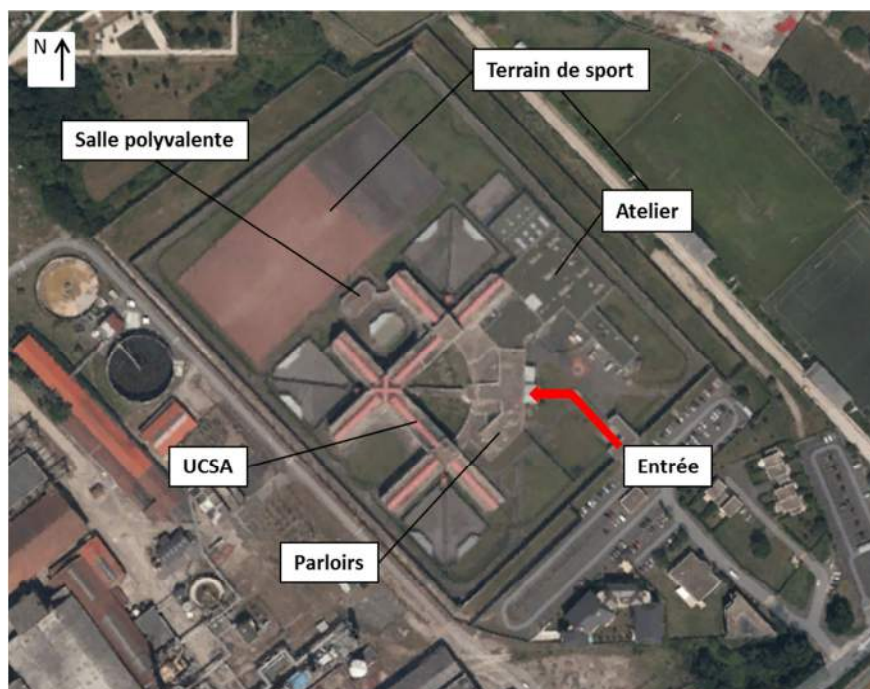
l'établissement autour d'un bâtiment central (ici composé de l'entrée, de la zone administrative et des parloirs) relié aux bâtiments d'hébergement par une série de passerelles.

**Figure 10. Plan du rez-de-chaussée de la maison d'arrêt de Nanterre, 1990**



Source : Synthèse architecture, Bernard Hémerly, 1990.

**Photographie 1. Photographie aérienne de la maison d'arrêt de Nanterre, 2014**



Source : Google Maps.

Note : Sur la figure 10, la zone hors détention (zone administrative située dans l'enceinte de la prison mais inaccessible aux personnes détenues) se distingue de la zone de détention (unités d'hébergement, terrain de sport, cours de promenade, zone socio-éducative qui sont fréquentés par les détenus). Des différences peuvent être notées entre le plan, représentant l'établissement tel qu'il a été initialement pensé (figure 10), et la photographie aérienne, représentant l'établissement tel qu'il a été finalement construit (photographie 1) : les parloirs se situent finalement à gauche de l'entrée, un grand terrain de sport a été construit derrière la salle polyvalente qui n'était pas représentée sur le plan.

Ce chapitre est consacré à l'analyse de la maison d'arrêt de Nanterre comme cadre de l'expérience résidentielle que vivent les détenus qui y séjournent. Elle se caractérise d'abord par la contrainte, inscrite dans la forme architecturale (les grilles, les sas, la taille et l'équipement des pièces) et dans l'emploi du temps et de l'espace précisé dans le règlement intérieur. Elle est aussi une expérience du contrôle, assuré par des formes de surveillance rapprochée (de corps à corps et d'œil à œil) et de surveillance à distance (par caméras, micro et talkie-walkie interposés). Il s'agit d'analyser l'articulation des dispositifs humains et matériels d'exercice du pouvoir institutionnel pour voir émerger les formes de résistance, de contournement voire de détournement possibles, qui se dégageront de l'analyse des pratiques des détenus dans les chapitres suivants.

Je présenterai dans un premier temps les dispositifs de contrôle, assurant aussi bien la séparation que le contact entre l'intérieur et l'extérieur de l'établissement. La section suivante analysera la gestion des circulations internes. Enfin, la dernière section sera consacrée à différents lieux d'activité et à l'espace cellulaire.

## 7.1 La clôture de l'établissement pénitentiaire

La sécurisation de l'espace carcéral passe avant tout par la conception d'un espace clos visant à éviter les évasions<sup>1</sup>. Toutefois, l'enceinte de la prison n'est pas totalement imperméable. En effet, l'entrée et la sortie des détenus, du personnel pénitentiaire, des intervenants extérieurs et des différents biens nécessaires au fonctionnement de l'établissement induisent une certaine perméabilité. Un jeu de contact entre l'intérieur et l'extérieur apparaît aussi à travers les dispositifs visant le maintien des liens des détenus avec leur entourage (parloirs, téléphone, courrier).

### 7.1.1 Le contrôle des entrées et des sorties

La perméabilité de la prison est assurée par le glacis, le mur d'enceinte et les miradors, occupés en permanence par le personnel de surveillance, et les filins anti-hélicoptère qui viennent assurer la fermeture totale du site. Au vu de ces aménagements de sécurisation et d'isolement, le seul point d'accès est donc la porte d'entrée, pour les piétons (à gauche sur la photographie 2) et les véhicules (à droite sur la photographie 2). Chacune de ces entrées forme un sas, c'est-à-dire un espace entre deux portes qui ne peuvent être ouvertes simultanément afin d'éviter une communication directe. Ces sas, qui sont omniprésents au sein de l'établissement, permettent de « réguler les mouvements d'entrée et de sortie en les fragmentant, de canaliser ces mouvements et de mieux contrôler les personnes, de donner le temps de réaction nécessaire en cas d'incident » (Migozzi, 1988 ; cité par Milhaud, 2009, p. 251). Ces portes d'entrée sont situées de part et d'autre d'une guérite depuis laquelle les agents pénitentiaires actionnent l'ouverture et la fermeture.

---

<sup>1</sup> Celles-ci sont extrêmement rares : en France, en 2012, l'administration pénitentiaire en a dénombré 17, contre 4 en 2011, 7 en 2010 et 21 en 2009 (Source : Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et 2013). De plus, ces évasions ne sont pas toujours le fait de personnes qui franchissent illégalement l'enceinte de l'établissement ; un certain nombre d'entre elles concerne des détenus qui ne reviennent pas de leur permission de sortir.

## Photographie 2. Les deux entrées de la maison d'arrêt de Nanterre



Source : <http://asnieroislibere.blogspot.fr> [consulté le 25 septembre 2014].

La porte des véhicules est utilisée pour l'entrée et la sortie des détenus lors de leur incarcération et de leur extraction. C'est aussi par là qu'entrent les produits nécessaires aux cuisines, à l'atelier, aux cantines, etc., et que sortent les déchets et les produits fabriqués par les détenus à l'atelier. Une procédure de ces circulations d'objets est scrupuleusement définie. Elle fait intervenir un nouveau sas entre la porte d'entrée et l'aire de déchargement au moment de pénétrer dans la zone de détention. Les livraisons font l'objet de contrôle avant que le véhicule ne soit autorisé à quitter l'établissement. Le même processus est suivi en sens inverse. La crainte d'une évasion (un détenu caché dans un carton de marchandises sortant de l'atelier par exemple) ou d'une entrée d'objets interdits (des armes, des téléphones, de la drogue, etc.) rend ces points de contact entre l'intérieur et l'extérieur particulièrement sensibles.

Des voies plus ou moins clandestines existent pour faire pénétrer ou sortir de la prison des objets, licites ou illicites. C'est par exemple le cas des « projections ». Dans le jargon pénitentiaire, on entend par là l'introduction d'objets, de denrées alimentaires ou de boissons dissimulés dans des balles de tennis, des chaussettes rembourrées ou emballés dans de la cellophane : ces objets sont projetés depuis les abords extérieurs de l'établissement dans la cour de promenade à destination des détenus. Ces pratiques sont relativement courantes<sup>1</sup>. A la maison d'arrêt de Nanterre, des aménagements ont été réalisés pour tenter de les limiter : rehaussement des murs, filins anti-projection, patrouille régulière de brigades de police. Les objets peuvent aussi circuler entre l'intérieur et l'extérieur de la prison par l'intermédiaire des personnes qui y entrent et en sortent quotidiennement (le personnel de surveillance, les intervenants extérieurs, les avocats, etc.). Enfin, les rencontres au parloir sont aussi des occasions de faire entrer et sortir des objets.

### 7.1.2 Le contrôle des contacts

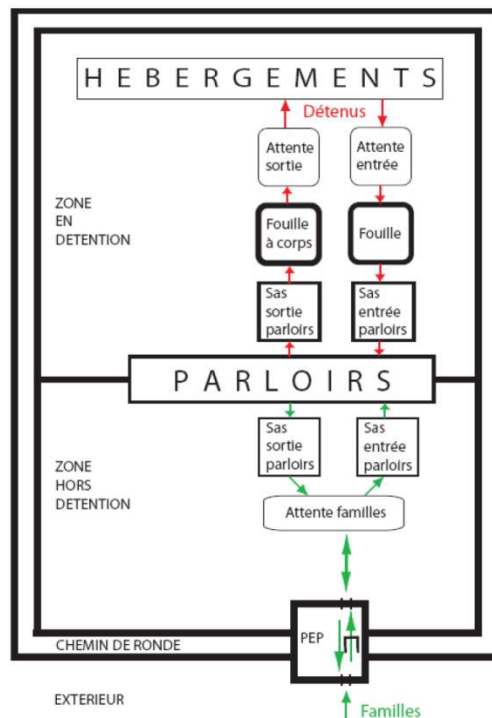
Les détenus ont la possibilité de maintenir des liens avec leur entourage. La régulation de ces relations est assurée le parloir, qui permet un contact direct, et par le courrier et le téléphone, qui permettent des contacts à distance.

<sup>1</sup> De nombreux articles de presse ou reportages télévisés font état de ces pratiques et rendent compte de leur banalisation. Par exemple : « Prisons : les téléphones portables entrent à une vitesse phénoménale », *20 minutes*, 3 décembre 2013 ; « Objets interdits : les prisons sont-elles des passoires ? », *La voix du Nord*, 17 avril 2013 ; « Marseille : du parachutage de colis à la prison des Baumettes », *France info actu*, 21 juillet 2014 ; « Pau : libéré en conditionnelle, il lance des colis par-dessus le mur de la prison », *Sud Ouest*, 8 août 2014.

### 7.1.2.1 Le parloir comme interface

La zone des parloirs constitue une interface avec l'extérieur : elle représente un microcosme dont l'organisation repose aussi sur un contrôle minutieux des circulations. Une procédure reposant sur un système de sas et de doubles circulations parallèles y a été développée (figure 11). La répartition des clés entre surveillants vise ensuite à limiter le risque d'évasion : pour certains sas, les surveillants ne disposent de la clé que de l'une des deux portes (l'autre étant contrôlée à distance) ; le surveillant qui contrôle la porte d'entrée des détenus au parloir ne dispose ni des clés des portes qui leur permettent de rejoindre les hébergements, ni de celle qui contrôle l'accès à la salle d'attente de familles.

Figure 11. Schéma des cheminements d'accès aux parloirs



Source : Milhaud, 2009, p. 250.

Note : sur la figure 11, « l'épaisseur variable des traits correspond aux intensités variables de la surveillance : très forte sur le périmètre de la prison, très forte aussi sur la ligne de démarcation entre la zone en détention et celle hors détention, ou dans les locaux de fouille, la surveillance est comparativement beaucoup plus faible dans les hébergements des détenus ou dans les salles d'attente » (Milhaud, 2009, p. 250).

Les visiteurs se présentent à la porte d'entrée principale trente minutes avant le début de leur parloir. Ils doivent y montrer leur pièce d'identité avant de passer sous un portique de sécurité détecteur de métaux. Leurs affaires personnelles ainsi que celles qu'ils viennent apporter à leur proche incarcéré sont aussi passées au détecteur et sont scrupuleusement contrôlées. Il leur est demandé de retirer leurs chaussures. Si le portique sonne trois fois, ils ne sont plus autorisés à entrer. Les personnes sont ensuite conduites dans un sas, pendant que les sacs qu'elles amènent sont fouillés afin de vérifier si le contenu correspond à l'inventaire et s'ils ne contiennent pas d'objets interdits.

De l'autre côté de la zone des parloirs qui marque la frontière entre la zone de détention et la zone hors détention, les détenus arrivent au compte-goutte. Ils sont systématiquement palpés avant d'entrer dans une salle d'attente. Les proches des détenus sont ensuite invités à se répartir dans les cabines qui leur ont été affectées. Ils sont alors rejoints par les détenus, qui ont passé un contrôle biométrique en sortant de la salle d'attente. A la fin des visites, les détenus sont priés de

quitter leur cabine. Après avoir repassé le contrôle biométrique<sup>1</sup>, ils sont fouillés à nu<sup>2</sup>. Leurs visiteurs ne sont autorisés à quitter l'enceinte de l'établissement que lorsque l'ensemble de ces fouilles a été réalisé et qu'aucun objet interdit n'a été trouvé sur l'un des détenus. Le cheminement de sortie diffère de celui de l'entrée en raison de l'arrivée d'autres visiteurs pour le tour de parloir suivant.

Les cabines des parloirs font un mètre sur trois, sans dispositif de séparation bien que celui-ci puisse être imposé par le chef d'établissement en tant que sanction disciplinaire ou en cas d'incident passé ou craint. Pendant le déroulement des visites, qui durent 45 minutes, les surveillants restent principalement dans leur bureau, mais ils effectuent occasionnellement des rondes et ont ainsi accès à toute l'intimité des détenus et de leurs proches<sup>3</sup>.

Le contrôle de la perméabilité de l'enceinte de l'établissement passe par le contrôle des objets qui circulent dans cette zone tampon. Le règlement intérieur précise ainsi ceux qui peuvent être entrés ou sortis de l'espace de la détention (tous les autres objets étant implicitement interdits de circuler).

« Aucune remise d'argent, de lettres ou d'objets quelconques n'est autorisée. Il est interdit aux visiteurs d'apporter de la nourriture et des boissons au parloir. Les biberons, tétines et objets transitionnels (doudou) sont cependant autorisés pour les enfants de moins de trois ans. [...] L'envoi ou la remise de colis aux personnes détenues est interdit. Sont exclus d'une remise à la personne détenue : les aliments, plantes, animaux ; les bijoux ; les valeurs pécuniaires ; les CD et DVD inscriptibles et réinscriptibles ou dont la provenance est indéterminée ; les matériels audiovisuels, téléphones, radios, téléviseurs, appareils d'enregistrement du son et de l'image etc. ; les matériels informatiques. Les vêtements pouvant provoquer une confusion avec l'uniforme pénitentiaire ou tout autre uniforme ainsi que les tenues à imprimé camouflage, de même que les effets vestimentaires pouvant servir à masquer une identité (cagoule, capuche, etc.) sont interdits et ne peuvent donc être remis aux personnes détenues. Sont également interdits les vêtements en cuir, doublés et matelés, les chaussures munies d'une structure métallique (tige, boucle, etc.) et les ceintures en cuir ou ayant une grosse boucle. »

**Règlement intérieur de la maison d'arrêt de Nanterre** (février 2010, Fiche 5, p. 6-7)

L'interdiction de ces divers objets est légitimée par le principe de sécurité qui détermine le fonctionnement des établissements pénitentiaires. Ces considérations sécuritaires sont toutefois de divers ordres. Pour l'interdiction de produits stupéfiants, il s'agit d'appliquer la loi. L'interdiction de bijoux et d'argent vise à limiter les risques de vols, de violences et de trafics entre personnes détenues. Les objets pouvant servir d'armes (ceinture, chaussures coquées) ou de camouflage pour des armes (nourriture, boisson, matériel informatique) sont aussi prohibés pour prévenir les risques de violences entre détenus mais aussi à l'encontre du personnel pénitentiaire. Parmi le matériel informatique, les téléphones portables sont ensuite soupçonnés d'être utilisés par les détenus pour poursuivre depuis l'intérieur de la prison leurs activités illicites, ou encore pour préparer une évasion. L'interdiction des appareils d'enregistrement de son et d'image s'inscrit dans la « politique de l'image » de l'administration pénitentiaire qui cherche à maîtriser sa communication (Musée Carnavalet, 2010). La limitation de la quantité de vêtements qui peut être amenée par les proches vise quant à elle à alléger la charge de travail des agents responsables de leur contrôle. Ces interdictions participent au processus de « dépouillement » décrit par Erving

<sup>1</sup> Il s'agit de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'intervention entre le visiteur et le visité, technique d'évasion déjà expérimentée par le passé.

<sup>2</sup> Les détenus ne sont fouillés que par palpation à la sortie du parloir avec leur avocat.

<sup>3</sup> Pour une analyse des relations qui s'instaurent entre les détenus, les proches de détenus et les surveillants au niveau des parloirs, voir Ricordeau, 2008 ; Touraut, 2009a.

Goffman (1968 [1961]) comme étant l'une des techniques de mortification caractéristiques des institutions totales.

Le personnel de surveillance porte une attention particulière au contrôle des barrettes de cannabis et des téléphones portables qui pourraient entrer en détention par l'entremise des visites reçues au parloir. Lorsqu'ils pénètrent dans l'établissement par les parloirs, ces objets sont généralement cachés au niveau des parties anales. Or les fouilles corporelles qui étaient auparavant pratiquées à l'issue des parloirs sont désormais proscrites par l'article 57 de la loi pénitentiaire<sup>1</sup>. Il apparaît que la recherche de produits stupéfiants et de téléphones portables<sup>2</sup> est une tâche valorisée par certains.

« On va chercher du shit ! » s'exclame fièrement à mon attention un surveillant en mettant ses gants en plastique à l'entrée du parloir

**Journal de terrain**, 13 avril 2011.

Certes, la fouille à nu à la sortie des parloirs fait partie du « sale boulot » (Hughes, 1962), c'est-à-dire des tâches subalternes moralement réprouvées (comme celles de lire le courrier, de fouiller les affaires, etc.) (Chauvenet *et al.*, 1994, p. 49-50). Toutefois ces agents cherchent à revaloriser cette tâche en lui donnant une connotation investigatrice (démanteler des trafics, déjouer des projets d'évasion).

### 7.1.2.2 Le courrier et le téléphone

Le courrier et le téléphone ouvrent des horizons plus larges que le parloir bien que le contact soit médiatisé par un objet technique : ils permettent d'avoir des échanges avec des personnes éloignées de l'établissement ou dont l'accès est interdit au parloir.

Le courrier n'est pas limité en termes de fréquence d'envoi ou de réception mais est contrôlé et lu par le personnel de l'établissement et par le magistrat en charge du dossier des personnes prévenues. La réception et l'envoi de lettres en langue étrangère doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la part du chef d'établissement. La correspondance n'est accessible qu'aux personnes lettrées : les bénévoles d'une association interviennent en tant qu'écrivains publics ; les détenus s'entraident aussi dans la rédaction de leurs courriers, notamment administratifs.

Des cabines téléphoniques ont été installées en 1975 dans les établissements pour peine et à partir de 2007 en maisons d'arrêt. L'usage du téléphone n'est autorisé qu'aux personnes condamnées. La fréquence, les jours et les heures d'accès aux postes téléphoniques, placés dans les espaces collectifs, ainsi que la durée de la communication sont fixés par le règlement intérieur de l'établissement. Les numéros d'appel et l'identité des destinataires des appels doivent être communiqués au chef d'établissement. Les conversations peuvent être écoutées, enregistrées et interrompues par les membres du personnel de surveillance affectés à cette tâche. Le coût de la communication incombe au détenu. De nombreux détenus reprochent le manque d'intimité des conversations qui peuvent y être tenues car elles sont non seulement écoutées par un membre du personnel de l'administration mais elles sont aussi perturbées par la présence d'autres détenus à proximité des cabines. Il apparaît dès lors que le téléphone portable permet de pallier certaines de ces défaillances.

<sup>1</sup> « Les investigations corporelles internes sont proscrites, sauf impératif spécialement motivé. Elles ne peuvent alors être réalisées que par un médecin n'exerçant pas au sein de l'établissement pénitentiaire et requis à cet effet par l'autorité judiciaire » (Article 57, LOI n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire).

<sup>2</sup> C'est aussi le cas de la recherche d'armes et d'engins explosifs mais ceux-ci sont bien moins fréquents que les produits stupéfiants et les téléphones portables. Le rapport sur le budget de l'administration pénitentiaire, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014 rédigé par le député Sébastien Huyghe, stipule en effet qu'en 2012, ont été saisis dans l'ensemble des établissements pénitentiaires français 20 532 téléphones et accessoires, 8 755 produits stupéfiants, 705 armes, aucun explosif et 9 460 autres objets interdits (argent, alcool, autre).



Le téléphone portable fait partie de la liste des objets interdits en détention. Les personnes surprises en possession d'un téléphone portable sont susceptibles d'être sanctionnées (jusqu'à 30 jours au quartier disciplinaire), voire poursuivies en correctionnelle et condamnées à une nouvelle peine de prison (d'une semaine à plusieurs mois). Malgré son interdiction, cet objet est relativement banal en établissement pénitentiaire. Les estimations du nombre de portables en détention varient selon les sources. Par exemple, d'après le rapport d'activité de l'établissement, 200 téléphones et 51 puces ont été découverts en 2008 à la maison d'arrêt de Nanterre. Le personnel pénitentiaire et les détenus estiment qu'il y en aurait entre 3 et 5 fois plus en circulation dans l'établissement. Le téléphone portable participe au maintien des liens avec l'extérieur, comme le permet le parloir, le courrier ou la cabine téléphonique. Cependant, ces échanges ont pour intérêt d'être immédiats (contrairement aux échanges épistolaires), de ne pas être écoutés (contrairement aux appels passés à la cabine téléphonique, sauf si le téléphone portable du détenu ou celui de son interlocuteur est mis sur écoute pour des raisons judiciaires), de ne pas être limité par des horaires et par une durée (contrairement au parloir ou aux appels à la cabine). Comme le courrier qui est souvent écrit en cellule, les appels sont passés depuis cet espace potentiellement plus intime que les couloirs ou la promenade où sont situées les cabines téléphoniques.

Ce contournement de la clôture par l'usage du téléphone portable est perçu comme un risque pour la sécurité de l'établissement. Pour l'Administration pénitentiaire, dont le discours officiel est relayé par le personnel de surveillance, « la diffusion de téléphones mobiles engendre un trafic dans les établissements pénitentiaires. Elle permet aux détenus de poursuivre leurs infractions depuis leur cellule, d'organiser des agressions contre leurs codétenus ou leurs surveillants, ou même de préparer des évasions » (Chauvet, 2001). Mes observations du travail des surveillants attestent de l'importance accordée à la recherche de téléphones portables, en cellule ou à la sortie du parloir. De nombreux surveillants réclament d'ailleurs une remise en cause de l'article 57 de la loi pénitentiaire de 2009 qui limite les fouilles corporelles ou encore l'installation de filins anti-projections plus efficaces.

Le contrôle périmétrique est particulièrement sensible pour l'institution qui tente de limiter la perméabilisation de l'enceinte carcérale par la circulation d'objets. Ce contrôle des entrées et des sorties des personnes et des objets ne peut être déconnecté des dispositifs internes qui le prolongent par une succession de seuils et de clôtures emboîtées.

## **7.2 Contrôle et contrainte des circulations dans un espace d'enfermement**

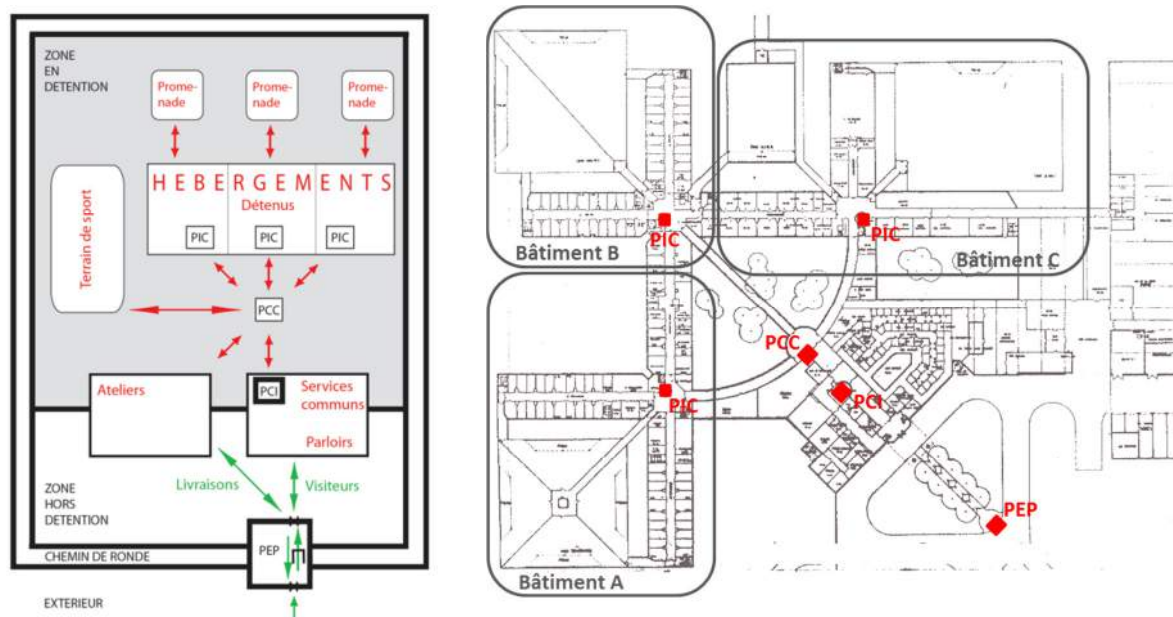
Si la prison est un lieu d'immobilisation résidentielle, elle n'en demeure pas moins un espace au sein duquel les détenus sont amenés à se déplacer au quotidien. Ces circulations ne se font pas au hasard : les dispositifs de sécurité passive (grilles, portes, sas, caméra, etc.) et la sécurité active assurée par le personnel de surveillance visent à contraindre et à contrôler ces déplacements.

### **7.2.1 Le contrôle de la circulation en détention**

---

Les circulations en détention sont structurées à partir de carrefours qui ont des fonctions hiérarchisées (figure 12). Ils se distinguent par leur position dans l'établissement (position centrale vs. périphérique) et leur mode de surveillance, opposant la surveillance rapprochée et celle à distance.

Figure 12. L'organisation des circulations en prison



Sources : extrait de Milhaud, 2009, p. 255

Source : Synthèse architecture, Bernard Hémerly, 1990

La porte d'entrée principale (PEP), dont le fonctionnement a été décrit précédemment, contrôle les circulations à l'entrée de l'établissement. Le poste de centralisation de l'information (PCI) est situé à l'entrée de la zone de détention : les entrées et les sorties en détention y sont contrôlées ; les talkies-walkies et les clés y sont distribués aux surveillants à leur prise de service. Le poste de contrôle des circulations (PCC), situé au croisement des coursives qui relient l'entrée aux trois unités d'hébergement (bâtiments A, B et C), contrôle tous les mouvements dans la zone en détention. Ce *hub* central permet de maîtriser non seulement les entrées et les sorties dans la zone de détention, en lien avec le PCI, mais également les déplacements vers les bâtiments, les parloirs, les services communs, etc. Il est le cœur névralgique des circulations en détention. L'ouverture des trois grilles qui donnent sur les coursives vitrées qui mènent aux bâtiments (l'une d'elles figure sur la photographie 3) est actionnée électriquement par le surveillant qui, seul dans sa guérite, a une vue globale des personnes qui souhaitent entrer dans la zone de détention ou passer d'un bâtiment à un autre.

### Photographie 3. Coursive vitrée, rez-de-chaussée de la maison d'arrêt de Nanterre



Source : Stevens Frederic (Agence Sipa)

Les postes d'information et de contrôle (PIC), situés aux rez-de-chaussée de chaque unité d'hébergement, contrôlent les déplacements entre les étages d'hébergement, les entrées et les

sorties en promenade et la sortie du bâtiment. Au bâtiment B, le PIC dessert aussi l'Unité de consultation en soins ambulatoires (UCSA) ; le PIC du bâtiment C dessert la zone socio-éducative et l'atelier.

Le miroir qui figure sur la photographie 4 est situé au niveau du PIC de l'un des trois bâtiments de la maison d'arrêt. Il vise à accroître la surveillance en limitant les angles morts. On y voit le portique de détection des masses métalliques (vers lequel se dirige l'individu, à droite) sous lequel passent les détenus avant de se rendre en promenade. La guérite barreaudée est occupée en permanence par au moins un surveillant. C'est là que se retrouvent les surveillants affectés au contrôle des différents étages du bâtiment lorsqu'ils ont du temps libre dans leur activité.

**Photographie 4. Le poste d'information et de contrôle au rez-de-chaussée des unités d'hébergement, maison d'arrêt de Nanterre**



*Source : capture d'écran de la vidéo « Travail et formation professionnelle en détention. Reportage à la Maison d'arrêt de Nanterre »<sup>1</sup>.*

Les carrefours des ailes d'habitation, qui sont en quelque sorte des PIC délocalisés, sont situés aux différents étages de chaque bâtiment. Ils relient les deux ou trois coursives sur lesquelles donnent les cellules et le reste de l'établissement via l'escalier (figure 13). Des grilles, qui ne peuvent être ouvertes qu'avec une clé dont dispose chaque surveillant, séparent ce carrefour des coursives (photographie 5). Une porte, trouée par une petite vitre en plexiglas et actionnée à distance depuis les PIC situés au rez-de-chaussée de chaque bâtiment, sépare ce carrefour de l'escalier.

**Figure 13. Plan d'une coursive d'étage, Maison d'arrêt de Nanterre**



*Source : Ministère de la justice – Délégation pour la réalisation d'établissements pénitentiaires - dossier de présentation des chantiers de construction et des sites du programme 13 000.*

<sup>1</sup> <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/le-travail-12001.html> [consulté le 25 septembre 2014].

Les surveillants du PIC ont une vue directe sur les circulations du rez-de-chaussée mais ils peuvent aussi contrôler ce qu'il se passe aux étages au moyen de caméras et d'un dispositif d'ouverture des portes à distance. Pour obtenir l'ouverture d'une des portes séparant l'escalier du carrefour des ailes d'habitation, il faut appuyer sur un bouton qui leur signale cette requête. Dans la pratique, il est nécessaire de solliciter un surveillant d'étage afin qu'il utilise son talkie-walkie pour demander directement à ses collègues du PIC d'ouvrir la porte.

#### Photographie 5. Carrefour des ailes d'habitation à l'étage, maison d'arrêt de Nanterre



*Source : capture d'écran de la vidéo « Travail et formation professionnelle en détention. Reportage à la Maison d'arrêt de Nanterre »<sup>1</sup>.*

L'organisation radiale du plan de la maison d'arrêt, au niveau du PCC, des PIC et des carrefours des ailes d'habitation, est présentée par l'architecte comme une déclinaison du modèle panoptique.

*« On a surtout travaillé la sûreté et la sécurité naturelle. Sur Nanterre, quand vous regardez le plan, on a retravaillé beaucoup le plan panoptique. Là il y a une courbe mais la personne qui est là (PCC), ce qu'on souhaitait c'est que le surveillant qui était au dispatching, il ait des vues, il sait que si un groupe de détenus arrive là [à droite par exemple] et arrive là [à gauche par exemple], il peut bloquer le sas, faire entrer... donc il y a tout un système d'éléments panoptiques, qu'on a améliorés et développés sur les autres établissements. »*

**Bernard Hémerly**, architecte de la maison d'arrêt de Nanterre.

Cette interprétation du panoptique est cependant quelque peu éloignée de sa conception originelle. Michel Foucault en rappelle ainsi le principe architectural tel que l'avait défini Jeremy Bentham : « à la périphérie, un bâtiment en anneau ; au centre, une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau ; le bâtiment périphérique est divisé en cellules, donc chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment ; elles ont deux fenêtres, l'une vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un écolier. Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant exactement sur la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie [...] Le dispositif panoptique aménage des unités spatiales qui permettent de voir sans arrêt et de reconnaître aussitôt. [...] L'effet majeur du Panoptique : induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir. Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinue dans son action »

<sup>1</sup> <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/le-travail-12001.html> [consulté le 25 septembre 2014].

(Foucault, 1998 [1975], p. 233-234). Comme le souligne Christian Demonchy (2004), dans les systèmes rayonnants des prisons françaises, le personnel placé dans les guérites centrales surveille des couloirs donnant sur des portes closes et non des cellules (comme l'illustre la photographie 6 qui montre le couloir tel qu'il est vu depuis le carrefour des ailes d'habitation).

**Photographie 6. Couloir d'une aile d'habitation, maison d'arrêt de Nanterre**



*Source : Le Figaro<sup>1</sup>.*

Au final l'encellulement individuel et la disposition radiale serviraient moins à surveiller et discipliner qu'à isoler et séparer les détenus afin de limiter les problèmes internes et d'éviter les évasions. La référence au panoptique repose toutefois sur une conception de l'espace carcéral comme un espace disciplinaire. L'organisation radiale, la réalisation de clôtures transparentes (grilles et portes ajourées) qui permettent de dégager des vues malgré le fort cloisonnement des espaces de circulation et les dispositifs technologiques de contrôles de circulations (caméra de vidéosurveillance et ouverture des portes à distance) entendent en effet répondre aux principes de l'« art des répartitions » qui vise à « annuler les effets des répartitions indécisées, la disparition incontrôlée des individus, leur circulation diffuse, leur coagulation inutilisable et dangereuse ; tactique d'antidésertion, d'antivagabondage, d'antiagglomération. Il s'agit d'établir les présences et les absences, de savoir où et comment retrouver les individus, d'instaurer les communications utiles, d'interrompre les autres, de pouvoir à chaque instant surveiller la conduite de chacun, l'apprécier, la sanctionner, mesurer les qualités ou les mériter » (Foucault, 1998 [1975], p. 168).

Pour évoquer rapidement les objets, leur circulation et son contrôle en prison, je signalerai d'abord qu'ils sont de plusieurs ordres : fournis par l'institution, fabriqués sur place par les détenus, introduits de l'extérieur avec ou sans autorisation. Les objets circulent essentiellement par l'intermédiaire des détenus qui peuvent transporter des affaires lors de leurs déplacements hors de leur cellule. Il est aussi courant de demander à un surveillant de faire passer des objets à des détenus encellulés au même étage ou encore de passer par les « auxiliaires »<sup>2</sup>, notamment lors

<sup>1</sup> <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/01/06/01016-20120106ARTFIG00636-les-criminels-s-exhibent-sur-le-net.php> [consulté le 25 septembre 2014].

<sup>2</sup> Les auxiliaires, qui travaillent pour le service général, participent à l'entretien et au fonctionnement de l'établissement. Les 87 postes se répartissent entre la cuisine (20 postes), la buanderie (10), l'entretien des coursives dans les étages (17), la maintenance, c'est-à-dire l'électricité, la peinture, la soudure (13), la gestion des cantines (10), le nettoyage des abords (9), la bibliothèque (2), la coiffure (3), l'entretien extérieur (1), les greffes (1), le canal-vidéo interne (1). Au service général, les salaires journaliers sont fixés à 14,57 € en classe I, 10,89 € en classe II, 8,10 € en classe III. Les différentes classes correspondent à l'exercice de fonctions plus ou moins qualifiées qui vont de la cuisine jusqu'à l'entretien (CGLPL, 2010, p. 47). Pour plus d'informations sur leurs possibilités de déplacement en détention, voir la section 8.2.3.2 *Un espace de vie élargi*.

de la distribution des repas. Enfin, le système du « yoyotage » permet de faire passer de petits objets de cellule en cellule lorsque les détenus y sont enfermés : fabriqués avec des morceaux de tissus déchirés et rassemblés sous forme de corde, les « yoyos » permettent par un mouvement de balancier effectué sur le rebord de la fenêtre de faire parvenir des objets d'une cellule à une autre. Le contrôle de la circulation des objets en détention est essentiellement assuré par les fouilles des cellules<sup>1</sup> ; les fouilles à nu des détenus à la sortie du parloir ; les palpations à la sortie de l'atelier ; les palpations et le passage sous les portiques de détection des masses métalliques à l'entrée et à la sortie de la cour de promenade.

Finalement, le contrôle des circulations des personnes comme des objets passe par une articulation des dispositifs architecturaux, technologiques et humains de surveillance. Les différentes discontinuités spatiales que constituent les grilles et les sas sont un moyen de ralentir et de rendre davantage visibles ces circulations.

### 7.2.2 « Blocages », « mouvements »... débordement ?

Selon les moments de la journée, l'animation des espaces de circulation évolue. L'emploi du temps de l'établissement montre ainsi la multitude de déplacements qu'ont à gérer les surveillants. Les déplacements collectifs (ateliers, promenade, sport) peuvent être distingués des déplacements réalisés individuellement ou en petits groupe (parloir, service général, activités). Les « mouvements », qui renvoient dans le jargon pénitentiaire aux déplacements collectifs, rythment le quotidien et marquent fortement l'organisation de la détention. Ils entraînent le déplacement de plusieurs dizaines de détenus et nécessitent la présence de l'ensemble des surveillants du bâtiment. Ils sont particulièrement sensibles car se retrouvent ainsi regroupé un nombre important de détenus, ce qui peut créer des bousculades, des règlements de compte ou des échanges illicites. Ces « mouvements » produisent un « blocage » du bâtiment. En effet, pour contrôler ces déplacements collectifs, est créé un canal de circulation hermétique qui provoque par conséquent des points d'arrêt pour les autres personnes, derrière les portes bloquées. Par exemple, lorsque les détenus du 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment B sont amenés à descendre dans la cour de promenade, les portes des autres étages sont bloquées afin que d'autres circulations ne viennent pas interférer avec ce « mouvement ». De tels « blocages » peuvent aussi être créés lorsque des détenus du quartier disciplinaire<sup>2</sup>, du quartier d'isolement<sup>3</sup> ou du quartier mineur<sup>4</sup> quittent leur bâtiment (pour se rendre au service médical, pour sortir de la prison et se rendre au tribunal par exemple) afin qu'ils ne croisent pas d'autres détenus au cours de leur traversée de l'établissement. Les incidents, tels qu'une agression d'un membre du personnel par un détenu ou un incendie de cellule, entraînent de la même façon un blocage du bâtiment ou de l'ensemble de l'établissement selon son ampleur. Ces blocages ralentissent considérablement les déplacements en détention.

« Emploi du temps du lundi au vendredi (hors jours fériés) :  
 6h15 : premier départ pour les détenus classés<sup>5</sup> aux cuisines  
 7h : réveil, lever des détenus, appel, ramassage du courrier  
 7h15 : départ pour le travail (ateliers)<sup>6</sup>

<sup>1</sup> Cf. 10.5 *La cellule au cœur des rapports résidentiels carcéraux.*

<sup>2</sup> Le placement en cellule disciplinaire, plus communément appelée « mitard », est l'une des sanctions pouvant être données aux détenus suite à une transgression du règlement intérieur. Le quartier disciplinaire est situé au 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment B. L'aménagement des cellules est minimal. Le détenu y reste seul et sans contact avec l'extérieur pendant la durée fixée par le chef d'établissement.

<sup>3</sup> Cellules dans lesquelles les détenus sont placés sur décision du chef d'établissement par mesure de précaution ou de sécurité, ou à la demande du détenu qui en est l'objet. Cette mesure n'a pas de caractère disciplinaire.

<sup>4</sup> Situé au bâtiment C, il comprend 10 cellules.

<sup>5</sup> Les détenus sont dits « classés » lorsqu'ils sont passés en « commission de placement » et se sont vus affecter à un emploi à l'atelier ou au service général de l'établissement.

7h30 : distribution du petit déjeuner  
 8h : départ pour le travail (service général) ; mise en place du premier tour de promenade  
 8h15 : départ pour le sport et les activités  
 8h30 : départ pour la formation et l'école  
 8h40 : départ pour le premier tour de parloir  
 9h15 : retour du premier tour de promenade (9h30 en été)  
 9h40 : départ pour le deuxième tour de parloir  
 9h45 : mise en place du second tour de promenade (10h en été)  
 10h40 : départ pour le troisième tour de parloir  
 10h45 : retour du sport et des activités  
 11h : retour du second tour de promenade (11h30 en été) ; retour du travail (service général)  
 11h30 : distribution du déjeuner  
 12h45 : mise en place de la promenade des détenus classés  
 13h15 : retour du travail (ateliers)  
 13h30 : départ pour le sport  
 13h40 : départ pour le premier tour de parloir  
 14h : retour de la promenade des détenus classés ; mise en place du premier tour de promenade, départ pour le travail (service général), la formation, l'école et les activités  
 14h40 : départ pour le deuxième tour de parloir  
 15h15 : retour du premier tour de promenade (15h30 en été)  
 15h40 : départ pour le troisième tour de parloir  
 15h45 : mise en place du deuxième tour de promenade (16h en été) ; retour du sport  
 16h30 : retour du travail (service général), de la formation, de l'école et des activités  
 17h : retour du deuxième tour de promenade (17h30 en été)  
 17h30 : distribution du dîner (17h45 en été) »  
 Même emploi du temps le week-end avec exclusivement les parloirs, les repas et les promenades.

**Règlement intérieur de la maison d'arrêt de Nanterre** (février 2010, Fiche 1, p.2-5).

Les autres déplacements, plus individuels et moins structurés que les précédents, auxquels s'ajoutent les déplacements pour accéder aux douches et les déplacements plus ponctuels (cabine téléphonique, audience avec le chef du bâtiment, rendez-vous médical) entraînent un afflux quasi continu de détenus dans les espaces de circulation. Le règlement intérieur stipule que « les éventuels déplacements individuels doivent être justifiés par un emploi du temps, par une activité à laquelle la personne détenue est dûment inscrite (enseignement, activité socio-éducative, travail particulier, etc.), par une convocation orale ou écrite d'un service de l'établissement (greffe, audience, parloir, UCSA, etc.) et être autorisés par un agent » (2010, Fiche 1, p. 5). Il est interdit de se rendre dans une zone autre que celle autorisée dans le cadre du déplacement. Par exemple, les détenus qui se trouveraient dans un bâtiment ou à un étage autre que le leur seraient passibles de sanctions disciplinaires. Les détenus doivent en principe se déplacer en possession de leur carte d'identité interne et d'un bon de circulation qui précise leur destination et atteste de leur inscription à une activité. Si les surveillants s'enquèrent régulièrement des bons de circulation des détenus qu'ils croisent dans les couloirs, ces derniers sont peu nombreux à en posséder. Il s'avère finalement que l'essentiel des autorisations de circulation passe par l'oralité : les modalités de

<sup>1</sup> Ces détenus travaillent en concession dans l'atelier pour le compte d'entreprises privées. Les détenus sont rémunérés à la pièce et touchent en moyenne un salaire brut mensuel de 190 € (CGLPL, 2010, p. 49). Des entreprises extérieures les y emploient pour divers types de travaux (conditionnement et déconditionnement de produits essentiellement). Les activités fluctuent selon les commandes : en moyenne, une cinquantaine de détenus travaillent. La maison d'arrêt de Nanterre est un établissement dont la gestion a été confiée à une entreprise privée : la Société d'investissement de gestion et de services (Sigès), filiale de la Sodhexo, est donc contractuellement en charge du travail et de la formation des détenus.

déplacement des détenus au sein de l'espace de la détention sont finalement largement déterminées par les relations entretenues avec les surveillants, qui disposent du pouvoir d'ouvrir et de fermer les portes.

Les maisons d'arrêt sont souvent considérées comme étant le type de prison « où la circulation est la plus contrôlée et réduite » (Salane, 2010, p. 123) du fait du régime d'encellulement « portes fermées » et du peu d'activités auxquelles peuvent s'inscrire les détenus en raison de la surpopulation. Malgré tout, ce type d'établissement héberge des personnes encore non jugées qui doivent par conséquent rencontrer régulièrement leur avocat ou être extraites de l'établissement pour se rendre au tribunal ; les parloirs y sont plus fréquents : trois par semaine pour les prévenus, deux par semaine pour les condamnés contre un parloir par semaine en centre de détention par exemple ; le *turn-over* de la population détenue y est aussi plus important que dans les autres types d'établissement pénitentiaire, ce qui implique diverses mobilités internes liées aux formalités d'entrée et de sortie. En considérant par ailleurs que la maison d'arrêt de Nanterre est surpeuplée (avec un taux d'occupation de 152% au 1<sup>er</sup> juillet 2011<sup>1</sup>, année de réalisation de l'enquête) avec un encadrement pénitentiaire limité<sup>2</sup>, on peut douter du caractère « contrôlé » et « réduit » des circulations internes.

Cette maison d'arrêt donne à l'inverse une impression de grouillement et de déplacements plutôt anarchiques. La facilité avec laquelle certains détenus se déplacent est parfois déconcertante.

Je quitte Malick au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment B et m'oriente vers la sortie de l'établissement. Le temps que je descende et que j'arrive au PCC, je le vois arriver venant du bâtiment C. Comment a-t-il fait pour arriver aussi rapidement en faisant visiblement un détour ?

**Journal de terrain**, 25 mars 2011.

J'arrive au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment B en même temps que le retour du sport. Anthony me dit qu'il veut me voir et me demande d'avertir le surveillant de notre rendez-vous dont il souhaiterait qu'il ait lieu après sa douche. Connaissant le personnage, je n'en fais rien. A raison : je ne le reverrai pas de la matinée. Il me redemande en début d'après-midi de le recevoir. Je lui dis que je dois passer à son étage pour un autre entretien et qu'on verra donc si l'on s'y croise et si nous sommes tous deux disponibles pour l'entretien. C'est au moment de quitter le bâtiment que je le recroise. Il sollicite un entretien pour le lendemain. Je lui réponds que cela ne sera pas possible car je serai dans le bâtiment C. Cela ne le déconcerte pas pour autant : « j'essaierai de passer » me dit-il.

**Journal de terrain**, 21 avril 2011.

La gestion des circulations est un problème fréquemment évoqué en entretien par les détenus et par les agents pénitentiaires. Trois explications s'en dégagent.

Pour certains, ce problème révèle un défaut d'encadrement. La gestion du personnel de surveillance est un problème récurrent à la maison d'arrêt de Nanterre. La directrice nouvellement nommée m'expliquait ainsi que l'une des missions qui lui avait été confiée visait justement à « *redonner du cœur à l'ouvrage* » à ces professionnels. Comme le souligne le rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté : « les deux difficultés majeures rencontrées sont l'extrême jeunesse des personnels, ainsi que la rotation considérable de ceux-ci » (CGLPL, 2010, p. 7). Nombre de surveillants sont en effet affectés à Nanterre à la sortie de leur formation<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Tournier Pierre-Victor, Observatoire des prisons et autres lieux d'enfermement et de restriction de liberté (Opale), actualisation au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

<sup>2</sup> Dix-sept surveillants sont affectés à la surveillance des circulations et des bâtiments d'hébergement : un par étage et un par carrefour. Un surveillant d'étage peut ainsi être en charge de plus d'une centaine de détenus.

<sup>3</sup> En 2010, 58 surveillants stagiaires ont été affectés à leur sortie de l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP), soit 38% de l'effectif total (CGLPL, 2010, p. 58).



Ils sont donc parfois très jeunes<sup>1</sup> et n'ont aucune expérience de la prison. Les conditions de travail à Nanterre sont jugées particulièrement difficiles. Les rapports annuels d'activité de l'établissement que j'ai consultés (2007, 2008) font état d'un profond mal-être des surveillants, d'un absentéisme fréquent. En raison de cette réputation de l'établissement, les jeunes diplômés de l'ENAP qui y sont affectés le sont par défaut<sup>2</sup>. Comme ce surveillant m'explique qu'« *il y a une chose intelligente à faire ici : demander sa mutation* », la plupart des surveillants souhaitent quitter cet établissement. Le rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté précise en effet que « la titularisation à l'issue de l'année de stage est pour beaucoup de ces agents l'occasion de solliciter une mutation » (CGLPL, 2010, p. 7)<sup>3</sup>. Ainsi, le jeune âge et le manque d'expérience des personnels de surveillance ne sont pas sans conséquences sur les relations qui s'établissent avec les détenus, et qui expliquent en partie les difficultés rencontrées pour gérer les circulations.

Selon la position hiérarchique du personnel de l'administration pénitentiaire qui s'exprime, la responsabilité ne se situe pas au même niveau : les gradés rendent le personnel non gradé responsable, alors que les surveillants, s'ils reconnaissent que certains d'entre eux se laissent déborder, reprochent à leurs supérieurs hiérarchiques un manque de lien avec le terrain.

Le 1<sup>er</sup> surveillant m'explique : « le bordel, ça dépend des surveillants d'étage : s'ils gardent leurs gars dans leur aile ou s'ils les laissent sortir.... » [...] Un peu plus tard, à propos du nombre important de détenus présents dans les couloirs, le chef de bâtiment m'explique : « Le surveillant, quand il ouvre la porte pour sortir un détenu, il y a les trois qui sortent ». **Journal de terrain**, 14 décembre 2010.

Je discute avec un surveillant des problèmes de canalisation des circulations en détention. Il m'explique ne pas avoir de soutien de la part de ses supérieurs directs quand il les appelle pour qu'ils interviennent lorsqu'il est en difficulté avec certains détenus : « Les chefs, ils ne sont jamais là. Jamais. Tu sais jamais où ils sont mais ils ne sont jamais là » m'explique-t-il. Malgré tout, il reconnaît que « ça n'est pas leur faute, ils ne peuvent pas être partout à la fois » ce qui le fait conclure que le problème fondamental est un manque d'effectif. Un deuxième surveillant intervient dans notre conversation, il tient à souligner la responsabilité de la direction de l'établissement qui a augmenté le nombre d'activités proposées : « les détenus s'inscrivent à n'importe quelle activité (au Taï Chi par exemple alors qu'ils ne savent même pas ce que c'est !) et ça leur permet de bouger ».

**Journal de terrain**, 13 janvier 2011.

L'augmentation des activités proposées et du nombre de parloirs a été réalisée par l'ancien directeur de l'établissement qui cherchait ainsi à occuper les détenus et à faire en sorte qu'ils puissent accéder au parloir de manière régulière. Elle a eu pour dommage collatéral d'augmenter le nombre de « mouvements » et de tendre la gestion de l'espace et du temps de la détention au

<sup>1</sup> L'âge moyen des élèves surveillants à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) en 2009 était de 28,3 ans, avec un écart-type important de 6,2 ans. L'élève le plus jeune avait 19 ans, le plus âgé 48 ans (Gras et Boutin, 2012). Comme une grande part des surveillants de la maison d'arrêt de Nanterre y est affectée à sa sortie d'école, on peut supposer que cette moyenne d'âge se rapproche de celle du personnel de surveillance. Elle doit être mise en perspective avec la moyenne d'âge des détenus dans cet établissement, qui est de 28,9 ans avec un écart-type encore plus important de 9,4 ans.

<sup>2</sup> Les affectations des surveillants sont déterminées à l'issue de la formation selon le rang de classement obtenu lors de la scolarité. Les derniers reçus se retrouvent donc affectés dans les établissements les moins bien cotés. Les établissements pénitentiaires situés en banlieue des grandes agglomérations, qui ont mauvaises réputation, accueillent ainsi souvent les agents les moins bien classés à la sortie de leur formation.

<sup>3</sup> Signalons tout de même que 60% des surveillants sont originaires de l'outre-mer (CGLPL, 2010.). Quelques-uns de ceux avec lesquels j'ai pu m'entretenir ont au contraire exprimé le désir de rester durablement à leur poste : étant donné le faible nombre de places par rapport à l'importance des demandes d'affectation dans les dom-tom, ces mutations nécessitent une grande ancienneté dans l'administration pénitentiaire ; l'affectation en Île-de-France est alors privilégiée par rapport au reste de la métropole, en raison des facilités qu'offre cette région pour prendre l'avion et retourner occasionnellement dans leur région d'origine.

point que les horaires prévus ne sont que très rarement respectés. C'est pour soulager la tâche du personnel de surveillance que la nouvelle directrice de l'établissement a pris la décision, à son arrivée, de limiter le nombre de promenades auxquelles les détenus ont droit chaque jour.

Pour d'autres, c'est l'architecture de l'établissement qui rend impossible une gestion maîtrisée des déplacements internes :

« Si c'est le bordel à Nanterre, c'est pas tant un problème d'encadrement qu'un problème d'architecture. Faut que tu dises à l'architecte que son bâtiment est pourri ! C'est moins le bordel à Osny ou à Villepinte, parce que là-bas le bâtiment est mieux foutu. Là, le problème, c'est que pour aller en activité, les détenus doivent aller dans les autres bâtiments »

**Journal de terrain**, surveillant, 6 janvier 2011.

L'architecte de l'établissement reconnaît que le rond-point central (PCC) est en effet surchargé :

« On a été critiqué là parce qu'il y a un peu trop de circulations, ce point-là est trop lourd en termes de circulation. C'est vraiment la gare de triage et c'est un peu lourd à mon avis. »

**Bernard Hémerly**, architecte de la maison d'arrêt de Nanterre.

Le secteur médical, dont j'évoquerai les difficultés d'accès dans la section 7.3.2.1, constitue paradoxalement aussi un raccourci utilisé par certains détenus pour passer d'un bâtiment à un autre.

J'entends deux détenus discuter de part et d'autre de la porte qui sépare le PIC du bâtiment B. Ils se quittent en se donnant rendez-vous au bâtiment A : le premier, situé du côté PIC, annonce qu'il va passer par le secteur médical, il conseille à l'autre de faire demi-tour et de passer par le rond-point central (PCC).

**Journal de terrain**, 15 avril 2011.

L'organisation des ailes entraîne par ailleurs un certain isolement des agents responsables d'un secteur de détention. Les anciens établissements étaient souvent organisés autour d'une nef centrale qui leur permettait de communiquer entre eux en s'interpellant directement. L'abandon de ce principe architectural, considéré comme bruyant et trop coûteux en personnel<sup>1</sup>, a été pallié par l'équipement du personnel de surveillance en talkie-walkie et en alarme portative. Ces dispositifs technologiques s'avèrent cependant peu sécurisants. Certains surveillants peuvent ainsi constater en cours de journée que leur talkie-walkie est déchargé. La qualité du son de certains est par ailleurs parfois tellement mauvaise qu'il est impossible de comprendre la requête du collègue (le surveillant exécute alors la tâche qu'il a l'habitude d'effectuer selon le lieu et le moment).

Je discute avec un lieutenant. Il m'explique que suite aux différentes agressions et autres problèmes ayant eu lieu la semaine dernière dans l'établissement, il a testé aujourd'hui à trois reprises son alarme pour vérifier qu'elle fonctionne et que les surveillants connaissent la procédure à suivre. Il a pris conscience que son alarme ne fonctionnait pas. Il paraît visiblement très inquiet.

**Journal de terrain**, 19 mai 2011.

Enfin, les pratiques de la population détenue constituent le dernier facteur mobilisé pour expliquer les circulations nombreuses et désordonnées observées dans cet établissement. En

<sup>1</sup> Le programme 13 000 visait à augmenter le parc pénitentiaire et à améliorer les conditions de détention tout en réduisant le coût de la place de prison. Des économies ont ainsi été réalisées en octroyant la construction de plusieurs établissements à un même groupement d'entreprises privées et en augmentant la taille des établissements. Mais, étant donné que la charge du personnel représente 70% des dépenses de fonctionnement d'un établissement, c'est surtout au niveau de l'architecture que des efforts ont été réalisés afin de limiter au maximum le nombre de surveillants nécessaires. Dans cette optique, on assiste à une informatisation croissante de la sécurité, avec une multiplication des caméras vidéo et des serrures électroniques permettant l'ouverture par un seul agent de plusieurs portes à distance.

effet, nombre d'entre eux profiterait du surencombrement de l'établissement, de son architecture et du débordement des surveillants pour « jouer à cache-cache » avec ces derniers. Les détenus ont par ailleurs tendance à ralentir au maximum les mouvements. Par exemple, les sorties de promenade nécessitent, sauf en plein hiver ou les jours de pluie, plusieurs rappels au micro de la part du surveillant situé en guérite pour que l'ensemble des détenus se décide à quitter les lieux. De même ils cherchent à allonger le temps passé hors de leur cellule lors des déplacements dans les couloirs :

*« Y a beaucoup de circulations... En fait ce qui se passe c'est que... c'est un petit peu comme ça dans... dans les deux prisons que j'ai vues. Pourquoi ? Parce que les gens, aux rendez-vous, faut qu'ils y aillent. Bon, par la suite, ils traînent un petit peu quoi. Bon, on va passer voir l'autre, on va récupérer une clope et on repart quoi. C'est ce qui se passe, c'est pour ça qu'il y a beaucoup de circulation. Au lieu de faire A, B, direct de la cellule à truc, et il va aller, du médical il va aller revenir et il va passer chez l'autre récupérer des clopes et voilà, après ça discute un peu, voilà. »*

**Mohammed**, 34 ans, Poissy, célibataire, sans enfant, cohabite avec ses parents, BEP, sans profession.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, ?, détenu depuis 20 mois (dont 15 mois à Bois d'Arcy), cellule triple.

Les conséquences de ces difficultés de gestion des circulations internes sont nombreuses<sup>1</sup>. Les surveillants débordés ont du mal à tenir les horaires qui leur sont imposés par le règlement intérieur. Il en découle des retards réguliers dans le lancement des « mouvements », qui entraînent des décalages et des télescopages entre les différents types de circulations. Les détenus se plaignent ainsi souvent de voir la durée de leur parloir écourtée, voire de ne pas être appelés pour se rendre à leurs activités.

## 7.3 Contrainte et contrôle des espaces de la détention

Les couloirs et la zone de parloirs constituent des espaces complexes dans l'espace carcéral. Ils mêlent différents types de contraintes architecturales et réglementaires, et de surveillances à distance et rapprochées. Ils sont composés de zones de circulation et d'immobilisation (sas, salles d'attentes, cabines). Les autres espaces de la détention constituent des « prisons dans la prisons ». Toutefois, ils diffèrent selon les types de contrôle et de surveillance qui y prédominent. Après en avoir précisé les modalités d'accessibilité, je montrerai que la cour de promenade est un espace dans lequel les surveillants ne pénètrent pas mais sur lequel ils ont théoriquement une vision panoptique, et que dans certains espaces, le contrôle est soit partagé avec d'autres acteurs intervenant en prison soit essentiellement assuré par la forme architecturale.

### 7.3.1. La cour de promenade sous l'œil du pouvoir ?

Chacun des trois bâtiments qui composent la maison d'arrêt de Nanterre dispose d'une cour de promenade. Les détenus s'y rendent par groupes selon leur étage d'affectation. La fréquence des tours de promenade a connu une modification au cours de l'enquête (tableau 27). Ainsi, avant le 2 mai 2011, les détenus pouvaient s'y rendre deux fois par jours. Afin de limiter les

<sup>1</sup> Cette organisation interne a d'ailleurs eu des effets sur la réalisation de mon enquête par entretien : les détenus n'étaient pas forcément présents en cellule au moment de notre rendez-vous, il m'est arrivé de me trouver bloquée dans une zone de l'établissement sans avoir la possibilité de rejoindre la cellule de la personne avec laquelle j'avais rendez-vous, etc. A l'inverse, cette relative désorganisation des circulations a sans doute été bénéfique aux observations, rendant les scènes à observer plus variées que de simples couloirs vides et ma présence plus discrète car quelque peu noyée dans la confusion ambiante.

« mouvements », la surcharge de travail pour le personnel de surveillance et les débordements qui en découlaient, la nouvelle directrice de l'établissement a décidé de n'octroyer qu'une promenade par jour aux détenus, le matin ou l'après-midi. La durée de celle-ci a toutefois été allongée à 2 heures. Il en résulte cependant que les détenus, pour certains desquels la promenade est la seule occasion de sortir de cellule, peuvent passer 28 heures sans quitter leur cellule. Cette modification de l'organisation des tours de promenade a entraîné un changement dans la fréquentation de ces lieux : si les détenus n'allaient pas systématiquement en promenade (notamment celle du matin) avant le 2 mai, depuis le changement d'organisation, les cours sont plus densément occupées (étant moins fréquentes, les détenus évitent de la manquer). Les détenus dits « classés », c'est-à-dire travaillant à l'atelier ou au service général, ont un temps réservé pour leur promenade de 13h15 à 14h15.

**Tableau 27. Organisation et horaires des tours de promenade, maison d'arrêt de Nanterre, 2011**

Avant le 2 mai 2011			
		Jours pairs	Jours impairs
Matin	1 <sup>er</sup> tour 8h-9h15/30	A1 <sup>1</sup> - A2	A0 - A3
		B0 - B1 - B4	B2 - B3
		C1	C1
	2 <sup>nd</sup> tour 9h45/10h- 11h/11h30	A0 - A3	A1 - A2
		B2 - B3	B0 - B1 - B4
		C2 - C3	C2 - C3
Après-midi	1 <sup>er</sup> tour 14h-15h15/15h30	A1 - A2	A0 - A3
		B0 - B1 - B4	B2 - B3
		C1	C1
	2 <sup>nd</sup> tour 14h45/16h- 17h/17h30	A0 - A3	A1 - A2
		B2 - B3	B0 - B1 - B4
		C2 - C3	C2 - C3
Après le 2 mai 2011			
Matin 9h-11h		A1 - A3	A0 - A2
		B1 - B3 - B4S	B0 - B2 - B4W
		C1 arr - C1 perm	C1 arr - C1 perm
Après-midi 15h-17h		A0 - A2	A1 - A3
		B0 - B2 - B4W	B1 - B3 - B4S
		C2	C1 perm - C3

Avant de quitter leur bâtiment, les détenus subissent une « palpation de sécurité », qui consiste pour les agents pénitentiaires à s'assurer, en passant les mains sur le corps des détenus, qu'ils ne portent pas d'armes ou d'objets interdits. Ensuite, avant de pénétrer dans la cour de promenade, ils passent sous un portique de détection des masses métalliques situé au rez-de-chaussée<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Afin de se localiser dans l'établissement, les détenus et les surveillants utilisent la lettre du bâtiment (A, B, C) et l'étage (du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> étage).

<sup>2</sup> Cf. *Photographie 4. Le poste d'information et de contrôle au rez-de-chaussée des unités d'hébergement, maison d'arrêt de Nanterre.*

### Photographie 7. Les cours de promenade de la maison d'arrêt de Nanterre, en 2010 et 2011



Source : SIPA<sup>1</sup>



Source : vidéo amateur<sup>2</sup>

Note sur la photographie 7 : La photographie de gauche montre le préau, situé au fond de la cour qui protège les cabines téléphoniques. La photographie de droite est extraite d'une vidéo enregistrée par un détenu avec son téléphone portable depuis sa cellule. Elle donne à voir le caillebotis découpé qui obstruait initialement la vue, ainsi que les déchets jetés par les détenus sur les rouleaux de concertina qui entourent la promenade.

Les cours de promenades ont une forme de triangle rectangle isocèle de 760m<sup>2</sup>. Deux cours de promenade forment ainsi un carré, elles sont séparées par un grillage de 3m. Aucun aménagement ne vient spécifier les usages devant être faits de cet espace : seul un petit préau abrite un point d'eau et deux postes téléphoniques au fond de la cour. Aucun banc n'est proposé aux détenus : ils sont ainsi davantage invités à circuler qu'à stationner. Finalement, ce sont essentiellement les pratiques effectives de détenus qui viennent qualifier cet espace.

Les agents pénitentiaires ne pénètrent pas dans cet espace. Ils exercent toutefois une surveillance constante depuis la guérite qui surplombe les deux cours adjacentes. Finalement, la cour de promenade, espace particulièrement clos (entouré de grillage, de concertina, des bâtiments et du mur d'enceinte) mais vide et sans angle mort, se trouve théoriquement sous l'« œil du pouvoir » (Foucault, 2001 [1977]). Toutefois, l'omniscience de cette surveillance a des limites :

Je suis dans le bureau avec deux surveillants. La journée est très calme, pour ne pas dire ennuyeuse. Par la fenêtre, je regarde distraitement la cour de promenade du bâtiment C. Je vois alors un détenu sauter par-dessus le grillage pour récupérer un petit paquet qui lui a été envoyé depuis une cellule et qui a atterri derrière le grillage qui enclose la cour. Je ne sais pas si mon visage a exprimé une quelconque réaction face à cette scène (un haussement de sourcil ? un rictus ?), mais le surveillant se lève justement à ce moment-là pour se rapprocher de moi et regarder dans la même direction. Il observe alors la fin de cette scène et prévient aussitôt le surveillant de la guérite avec son talkie-walkie. Je lui demande si ce genre de scène est courant. Il me répond évasivement et semble plus gêné par l'absence de réaction du surveillant que par la pratique du détenu.

**Journal de terrain**, 4 janvier 2011.

« Les colis<sup>3</sup>, c'est ce qui atterrit de l'extérieur dans la cour de promenade. Ou, s'ils tombent à côté, faut envoyer un kamikaze, un mec spécialisé qui grimpe les deux grilles et te ramène le colis. Le kamikaze, tu le paies en shit, de l'ordre d'une barrette de dix euros et d'un paquet de clopes par colis ramené.[...] Par exemple, une autre petite technique qui marche toujours, pour les kamikazes, c'est celle-là : tu le fais habiller avec, par-dessus sa tenue normale, que des fringues pas à lui. Il revient avec le colis, on l'entoure à

<sup>1</sup> <http://blogs.rue89.nouvelobs.com/passes-par-la-case-prison/2013/12/12/la-prison-nest-pas-faite-pour-les-gens-qui-ont-un-probleme-dalcool-231901> [consulté le 25 septembre 2014].

<sup>2</sup> Source : <http://www.youtube.com/watch?v=uXrKSyl1u3Y&feature=plcp> [consulté le 25 septembre 2014].

<sup>3</sup> Autre terme utilisé pour qualifier les « projections ». Cf. 7.1.1 *Le contrôle des entrées et des sorties*.

*une vingtaine pendant que lui se change en étant accroupi au milieu du groupe. Même avec leurs caméras, ils voient rien. Et blam, on s'éparpille, ils ont rien pu capter de qui a quoi et de qui a fait quoi. Faut être rapide, discret, mais y a toujours une solution. »*

**Issam**, 22 ans, Nanterre, 2 séjours en prison [texte rédigé en détention].

Les techniques développées par les détenus et le caractère distrait de l'attention exercée par l'agent affecté à la surveillance de la cour de promenade (ce poste est généralement considéré comme reposant, par rapport à la surveillance des étages notamment, mais ennuyeux) montrent les limites du contrôle et les marges de manœuvre dont disposent les détenus.

### 7.3.2 Des espaces à gestion partagée

Ces lieux se caractérisent tout d'abord par leur modalité d'accès : il est en théorie nécessaire d'être inscrit sur une liste d'activité, mais, en raison du débordement des circulations décrit précédemment, il est parfois possible de s'y rendre en dehors des cadres prévus par le règlement. Ensuite, dans ces espaces, le contrôle ne revient pas exclusivement aux agents pénitentiaires mais est aussi assuré par d'autres acteurs intervenant en prison : je développerai ici l'exemple du secteur médical et de la zone socioéducative<sup>1</sup>.

#### 7.3.2.1 Le secteur médical

Les soins dans les établissements pénitentiaires sont dispensés par l'Unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) qui est une unité fonctionnelle de l'hôpital public de rattachement (en l'occurrence le Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre). Les médecins reçoivent les détenus en consultation du lundi au vendredi de 9h à 18h. Les détenus peuvent demander une consultation auprès d'un médecin généraliste, d'un infirmier, d'un dentiste, d'un psychiatre, d'un psychologue ou d'un éducateur spécialisé dans la prise en charge de la toxicomanie.

L'UCSA est installée au rez-de-chaussée du bâtiment A. Elle est ainsi de plain-pied pour les personnes à mobilité réduite depuis les couloirs du rez-de-chaussée. L'accès est contrôlé par une porte électrique, commandée à partir du PIC du bâtiment A. Il est possible d'en sortir par un sas conduisant au bâtiment B. Les détenus se rendent au service médical sans être accompagnés, dès lors que leur rendez-vous est programmé. Ils disposent alors d'un billet de convocation, qu'ils peuvent présenter aux surveillants pour circuler dans la maison d'arrêt. Environ 200 à 220 détenus se rendent quotidiennement à l'UCSA en provenance des trois bâtiments de détention (CGLPL, 2010, p. 35). La configuration des lieux entraîne ainsi un encombrement du couloir d'accès par le bâtiment A. L'acheminement des détenus en direction de l'UCSA est par ailleurs entravé par les blocages évoqués précédemment<sup>2</sup>.

Aménagés dans une aile semblable à celles destinées à l'hébergement, les locaux de consultation et les salles d'attentes (au nombre de trois, chacune ayant une surface comprise entre 3 et 5m<sup>2</sup>)

<sup>1</sup> L'atelier est aussi un espace à gestion partagée : cet espace est encadré par des professionnels de la SIGES (Société d'investissement de gestion et de services), filiale de la Sodexho à qui a été déléguée la gestion d'un certain nombre de tâches (restauration, hôtellerie, blanchisserie, maintenance, travail pénitentiaire, formation professionnelle, etc.). Pour des exemples détaillés, voir la thèse de Fabrice Guilbaud qui porte notamment sur l'atelier de la maison d'arrêt de Nanterre (Guilbaud, 2008).

<sup>2</sup> Le rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté souligne cette difficulté : « en 2009, sur 15 841 personnes convoquées pour une consultation de médecine générale, seules 11 735 (74%) sont venues ; sur 3 200 consultations dentaires prévues, 2 442 (76%) ont eu lieu et sur 2 762 consultations de psychiatre programmées dans les locaux de l'UCSA, 2 286 (83%) ont été réalisées. La "perte en ligne", en moyenne près de 25%, a un mécanisme habituel : un blocage prolongé lié à un départ ou à un retour de promenade empêche les détenus programmés d'accéder aux locaux de l'UCSA pendant un temps qui peut largement dépasser trente minutes ; ils y arrivent ensuite soit tardivement en grand nombre et ne peuvent pas tous être vus, soit ne sont plus envoyés par les surveillants, compte tenu de l'heure tardive » (CGLPL, 2010, p. 36).

sont distribués de part et d'autre d'un couloir central. Deux surveillants, dont le bureau est situé au milieu de la zone, sont chargés de la surveillance des accès et des mouvements en son sein. Les salles d'attente, bien qu'éclairées par une fenêtre, sont plutôt sales et mal ventilées. En raison de leur sous-dimensionnement par rapport au nombre de détenus qui se rendent quotidiennement à l'UCSA, ces salles d'attente sont généralement sur-occupées. Beaucoup de détenus y fument, malgré les interdictions rappelées par affichage. De nombreux détenus refusent d'y être placés, ce qui engendre des conflits avec le personnel de surveillance. Il semble alors que le personnel médical intervienne régulièrement pour désamorcer ces conflits et ainsi maintenir l'ordre dans ce secteur de la détention<sup>1</sup>.

Les détenus arrivent par petits groupes. Le surveillant leur fait choisir leur salle d'attente : ils jettent un coup d'œil pour voir qui est là, hésitent puis désignent leur choix. Ils sont censés passer dans le bureau du médecin qui consulte par ordre d'arrivée... Mais certains vont voir directement les médecins, ce qui fait craindre aux surveillants que ça ne finisse par s'énerver dans les salles d'attente. [...] Effectivement, environ une heure plus tard, on entend un détenu taper dans la porte. Nous allons voir ce qu'il veut. Il sort de la salle d'attente et s'énerve car il attend depuis plus d'une heure et voit d'autres personnes passer devant lui. Il refuse de réintégrer la salle d'attente et veut être reçu immédiatement par le médecin. Le surveillant tente de le raisonner en vain. Le médecin finit par sortir de son bureau et intervient dans l'échange. Il finit par convaincre le détenu de réintégrer la salle d'attente en lui promettant qu'il sera reçu très rapidement. L'incident est clos.

**Journal de terrain, 13 janvier 2011.**

*« [Le médical] c'est horrible parce qu'ils te mettent dans une toute petite salle d'attente avec souvent plein de monde quand même... Je sais pas combien on peut être mais bon, on est souvent plein. Et puis y a beaucoup de gens malades, forcément. Donc à la finale t'as des chances de sortir plus malade alors que quand t'es arrivé, t'avais rien ! Tout ça, ça fait que tout le monde est énervé. Je te parle même pas des shlags<sup>2</sup> qui viennent chercher leur dose... T'attends, t'attends, ça vient pas... Donc ça pète souvent, ça s'embronille tu vois ? Mais à la finale, les médecins ils arrivent toujours à calmer le jeu, ça se passe bien à la finale. »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

### 7.3.2.2 La zone socioéducative

L'établissement dispose d'un centre scolaire de cinq salles de classes, de trois salles informatiques, de la salle polyvalente et de la bibliothèque qui forment la zone « socio-éducative » située au rez-de-chaussée du bâtiment C. L'enseignement qui est dispensé dans le centre scolaire concerne l'alphabétisation, la remise à niveau du primaire, la préparation au brevet, CAP ou BEP. Les diplômés du baccalauréat, DAEU ou diplômés de l'enseignement supérieur se préparent généralement par correspondance. Cette zone de l'établissement rencontre les mêmes difficultés d'acheminement des détenus que l'UCSA. La responsable de l'enseignement m'explique :

« Souvent les élèves ne viennent pas. Les surveillants disent aux profs qu'ils refusent de venir mais quand ils se déplacent pour voir l'élève dans sa cellule, bien souvent il n'y est pas. En fait les surveillants racontent que la prof n'est pas là pour ne pas avoir à gérer les

<sup>1</sup> Ils peuvent être amenés à intervenir dans d'autres zones de la détention, comme en témoigne une psychiatre ayant exercé dans cette maison d'arrêt : « les surveillants nous appellent régulièrement dans des situations critiques avec violence, pour médicaliser les détenus, de préférence à l'aide d'une injection, afin "d'éviter qu'ils ne se fassent taper dessus". Une réponse psychiatrique est ainsi demandée quand s'est installée entre surveillant et détenu une situation inextricable dans laquelle ni le détenu ni le surveillant ne peut céder » (Lévy, 2005, p. 604).

<sup>2</sup> Toxicomanes.

mouvements. »

**Journal de terrain**, 6 janvier 2011.

Dans ces lieux, les agents pénitentiaires sont discrets : l'un d'eux est posté à l'entrée et contrôle, plus ou moins systématiquement, les entrées et les sorties des détenus ; un autre parcourt le couloir de temps à autre et ouvre les salles de classes pour y faire entrer les élèves sans y pénétrer lui-même. Le premier surveillant chargé des activités, du travail et de la formation dispose d'un bureau duquel il sort peu lorsqu'il n'est pas en réunion ailleurs. Les enseignants ont donc toute autorité dans leur salle de classe et partagent le contrôle des couloirs avec l'agent pénitentiaire.

La salle polyvalente, située à proximité du centre scolaire, est consacrée aux activités plus exceptionnelles telles que les concerts, les représentations de théâtre, les projections de films ou les conférences (photographie 8). Le nombre de détenus pouvant y participer est limité à une trentaine. Généralement, de nombreux intervenants extérieurs et des membres des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) qui sont en charge de leur organisation assistent aussi à ces événements : leur nombre dépasserait parfois celui des détenus d'après l'expérience d'une bénévole intervenant en prison depuis une quinzaine d'années.

**Photographie 8. La salle polyvalente de la maison d'arrêt de Nanterre, 2012**



*Source : Festival Chorus<sup>1</sup>*

C'est aussi dans cette salle que se tiennent de manière hebdomadaire le culte protestant (samedi matin), le culte catholique (dimanche matin) et le culte musulman (vendredi après-midi). Selon, les activités, les surveillants sont plus ou moins présents : ils se placent au fond de la salle pendant les événements exceptionnels, et restent à l'extérieur pendant les activités religieuses. Ce sont donc les intervenants extérieurs qui sont en première ligne pour gérer les éventuels incidents.

Toutefois, les problèmes de discipline sont rares dans ces espaces. Un enseignant m'en donne l'explication en mettant en avant le tri opéré au sein de la population détenue et l'intérêt pour les détenus de participer à des activités : la participation à des activités permet aux détenus d'obtenir des remises de peine<sup>2</sup> ; le nombre de places dans ces activités étant très limité, elles sont préférentiellement attribuées aux détenus disciplinés ; en cas de mauvais comportement ou de manque d'assiduité, une sanction d'exclusion est rapidement prononcée. Finalement, les enseignants ou les intervenants extérieurs n'interviennent dans le contrôle de ces lieux que ponctuellement, pour demander à des détenus dans le couloir de baisser la voix ou de rentrer dans leur classe. Les détenus s'entendent pour dire que dans ces espaces, dans lesquels les agents pénitentiaires restent en retrait et où sont effectuées des activités qui sortent de l'ordinaire carcéral, les relations interpersonnelles sont plus pacifiées que dans le reste de l'établissement.

<sup>1</sup> <http://www.youtube.com/watch?v=ud598u2ruMk> [consulté le 25 septembre 2014].

<sup>2</sup> Le fonctionnement des remises de peine est rappelé en annexe : cf. 1.2 *Glossaire*.

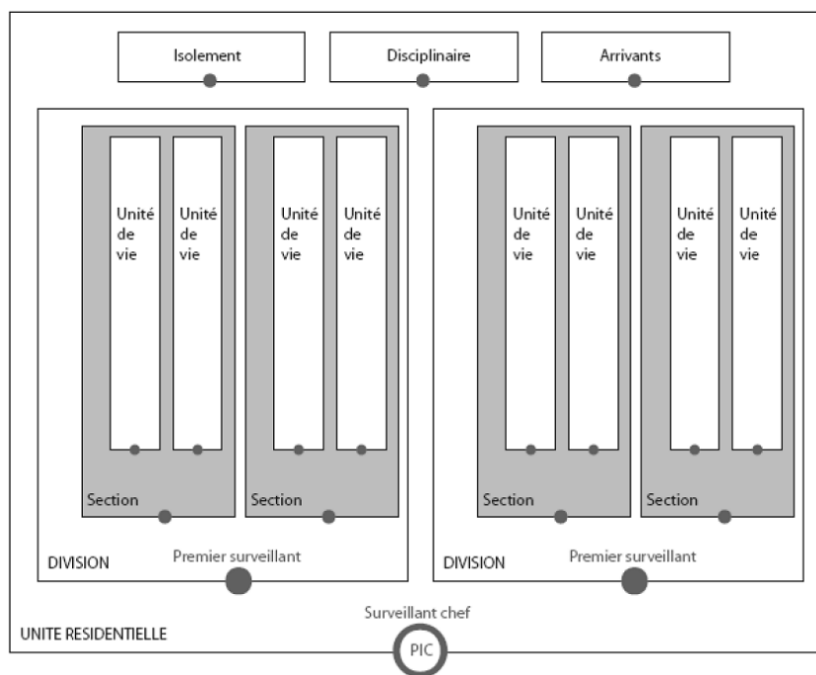


### 7.3.3 Les espaces contrôlés par les murs : l'exemple de la cellule

Le contrôle de ce qui se déroule dans un certain nombre d'espaces, destinés à l'immobilisation des détenus, est essentiellement assuré par leur forme architecturale, à savoir quatre murs et une porte verrouillée depuis l'extérieur. C'est le cas des salles d'attente de la zone des parloirs et de la zone médicale évoquées précédemment. Chaque bâtiment dispose aussi d'une salle de musculation au 1<sup>er</sup> étage : les surveillants ne font qu'ouvrir et fermer cette porte pour y faire entrer et sortir des détenus sans y pénétrer eux-mêmes. Toutefois, la cellule est l'exemple le plus emblématique de ce type d'espaces contrôlés par les murs.

Un établissement pénitentiaire se présente comme un espace partitionné en différents sous-ensembles (figure 14). La zone de détention comprend plusieurs unités résidentielles associées à une cour de promenade : elles correspondent aux trois bâtiments qui composent la maison d'arrêt de Nanterre, au sein desquels les déplacements sont gérés par un poste d'information et de contrôle (PIC) situé au rez-de-chaussée<sup>1</sup>. Chacune d'elles est composée de plusieurs divisions (les étages de chaque bâtiment) découpées en différentes unités d'hébergement (les ailes de chaque étage). Au cœur de cet emboîtement d'unités spatiales, se trouve finalement la cellule.

**Figure 14. Organisation d'une unité résidentielle d'hébergement**



*Source : extrait de Milhaud, 2009, p. 257.*

Si la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle a été l'époque d'une prise de conscience des effets négatifs du régime commun (dortoirs, promenoirs, chauffoirs, et ateliers), il faudra attendre la fin de ce même siècle pour voir l'avènement des prisons cellulaires (loi du 5 juin 1875 suivie de la loi du 4 février 1893) (Carlier, 2009). La cellule s'inscrit dans un projet architectural qui vise à séparer et punir. En effet, elle permet de séparer les détenus les uns des autres et limite ainsi les risques de contamination physique (épidémies) et morale (criminalité et homosexualité) (Salle, 2013). Elle s'inscrit dans la continuité de celle du cachot. C'est une architecture vierge et monofonctionnelle : sa seule vocation est l'enfermement physique (Rosenstiehl, Sartoux, 2005, p. 50). L'encellulement pénitentiaire répond aussi à une logique expiatoire. Cette justification de la sanction remonte aux

<sup>1</sup> Voir figure 12 dans la section 7.2.1 *Le contrôle de la circulation en détention.*

conceptions religieuses et pénitentielles du châtement : « il s'agit de faire souffrir la personne condamnée à la hauteur de la gravité de l'acte commis. On traite le mal par le mal. La douleur subie par le condamné lors du châtement est censé compenser, effacer le trouble qu'il a causé, voire la douleur que ses actes ont provoquée » (Combessie, 2001, p. 15). Dans cette perspective, la cellule s'avère particulièrement contraignante du fait de sa taille, de son aménagement minimal et de sa réglementation d'usage. Occupée individuellement, elle vise l'amendement par l'isolement et la réflexion sur soi. Elle est toutefois généralement partagée à plusieurs en maison d'arrêt : son caractère piaculaire transparaîtrait davantage dans l'épreuve de la promiscuité et de l'impossible intimité qu'elle impose. Au-delà de cet objectif de séparation et de punition, la cellule s'inscrit actuellement aussi dans « une revendication et un désir d'humanisation de la peine passant par le respect de l'encellulement individuel et le confort matériel » (Scheer, 2014).

L'expérience de l'encellulement en maisons d'arrêt diffère de celle en établissements pour peine à plusieurs niveaux. Tout d'abord, la durée du séjour, souvent plus courte qu'en centre de détention mais surtout en maison centrale<sup>1</sup>, renforce le caractère transitoire de cet espace. En raison du *turn-over* de la population détenue, les changements de cellule sont plus fréquents en maison d'arrêt. Les cellules y sont souvent collectives alors qu'elles sont essentiellement individuelles en établissements pour peine. Dans les maisons d'arrêt, comme dans les maisons centrales, est appliqué le régime dit « portes fermées », alors que les portes des cellules en centre de détention sont généralement ouvertes la journée.

Les lois qui définissent l'aménagement de la cellule sont énoncées dans la partie du code de procédure pénale relative à « l'hygiène et l'organisation sanitaire » des prisons. Elles stipulent que « les locaux de détention et, en particulier, ceux qui sont destinés au logement, doivent répondre aux exigences de l'hygiène, compte tenu du climat, notamment en ce qui concerne le cubage d'air, l'éclairage, le chauffage et l'aération » (Article D350). Les textes de loi précisent que les fenêtres doivent être « suffisamment grandes pour que les détenus puissent lire et travailler à la lumière naturelle » et « pour permettre l'entrée d'air frais ». On retrouve ainsi dans ces textes les préoccupations hygiénistes qui ont accompagné l'avènement des prisons cellulaires. La circulaire de Duchâtel en 1841 qui préconisait ce mode d'enfermement précisait en effet qu'« il est dès lors indispensable que toutes les cellules soient suffisamment éclairées, chauffées, ventilées, et, de plus, assez vastes pour que le prisonnier puisse y rester sans que sa santé ait à en souffrir » (cité par Doulat, 2001). En pratique, dans la maison d'arrêt de Nanterre, la fenêtre est clôturée par un barreaudage vertical auquel a été ajouté un caillebotis, c'est-à-dire une grille en acier quadrillée, afin que les détenus ne puissent pas jeter de débris à l'extérieur et qu'ils ne s'adonnent pas à la pratique du « yoyotage ». La pose de caillebotis a pour conséquences une faible luminosité, un fonctionnement permanent de l'éclairage électrique, une absence de vue, une moindre aération de la cellule mais aussi un renforcement du sentiment d'isolement et d'oppression pour la population détenue. En cela, ce double barreaudage ne respecte pas les conditions d'hygiène énoncées dans la loi. Il est ensuite précisé dans le code de procédure pénale actuel que les cellules « doivent être réparties d'une façon convenable et leur nombre proportionné à l'effectif des détenus » (Article D351). De la même façon, ce dernier principe n'est pas respecté dans les maisons d'arrêt, généralement surpeuplées. Ainsi, dans l'établissement étudié, il était prévu dès sa conception que les lits puissent être doublés (par superposition) : les cellules dites « simples » (10 m<sup>2</sup>) sont en majorité occupées par deux personnes, les cellules dites « doubles » (14,10 m<sup>2</sup>) sont occupées par trois ou quatre personnes.

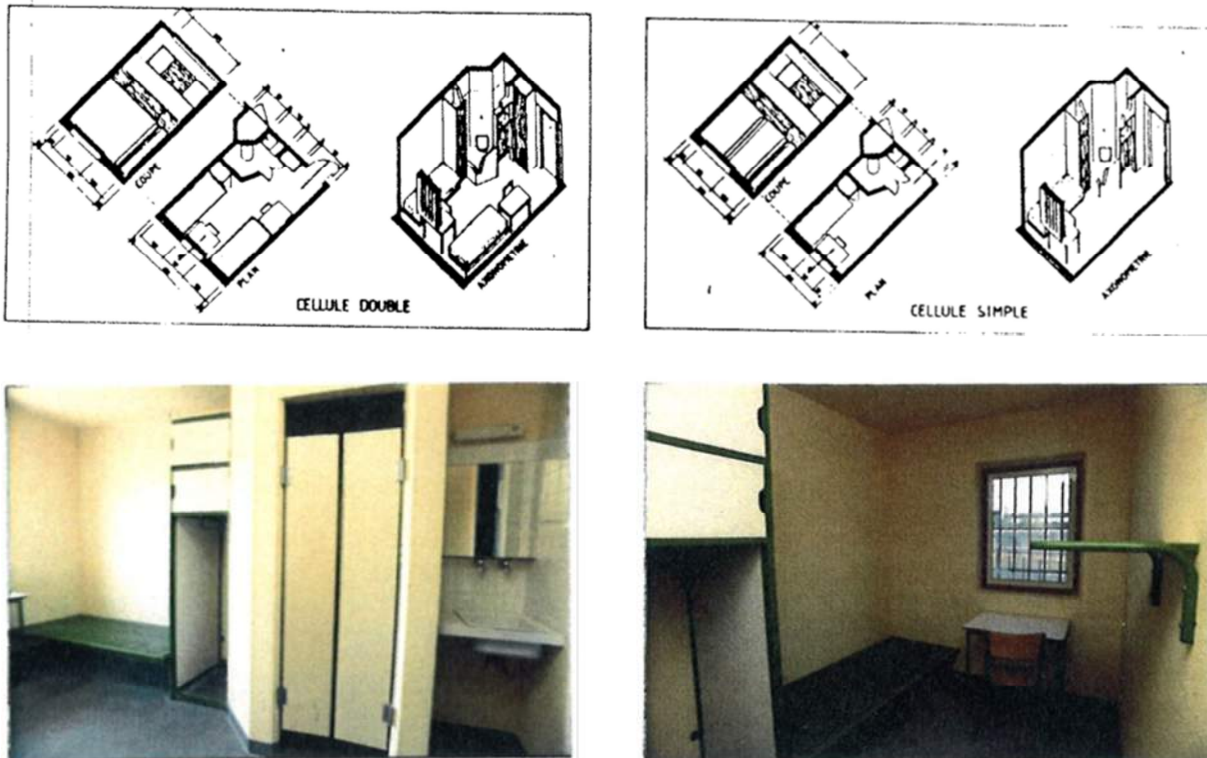
Comme le montre la photographie 9, l'aménagement des cellules est relativement sommaire. Chacune comporte un box de toilettes de 1 m<sup>2</sup> séparé du reste de la cellule par une porte à battants ; un lavabo en inox, surmonté d'une tablette, d'un miroir incassable et d'un néon. Les douches, autorisées trois fois par semaine, sont prises à l'extérieur de la cellule. Les cellules sont

---

<sup>1</sup> Cf. 4.1.3 *Condamnés sous écrou selon le quantum ferme en cours d'exécution.*

équipées en meubles fixes (un lit métallique par détenu de 2 m sur 0,80 m, un meuble de rangement pour deux détenus de 0,45 m de largeur et de 1,90 m de hauteur comportant un compartiment penderie et un compartiment de trois étagères, une étagère murale) et en meubles mobiles (une table de 0,80 m sur 0,45 m pour deux détenus, une chaise en plastique par détenu, un matelas en mousse par détenu).

**Photographie 9. Les cellules de la maison d'arrêt de Nanterre, 1990**



*Source : Ministère de la justice – Délégation pour la réalisation d'établissements pénitentiaires - dossier de présentation des chantiers de construction et des sites du programme 13 000.*

Il est par ailleurs fourni aux détenus de la vaisselle, un nécessaire de toilette et de literie ainsi que des produits d'entretien. Responsables pécuniairement et disciplinairement de toute détérioration qui surviendrait à ces effets, ils doivent les restituer en bon état à leur libération.

Les détenus peuvent aussi « cantiner »<sup>1</sup> des objets : outre les denrées alimentaires, un certain nombre d'objets d'utilité quotidienne peut être acheté dans la limite des moyens financiers de chacun : ustensiles de cuisine, nécessaire pour correspondre, produits d'hygiène, journaux et magazines, tabac, lecteur DVD, ordinateur, etc. La location mensuelle du téléviseur s'élève à 18 € par cellule, celle du réfrigérateur à 5 €. Enfin, les détenus peuvent aussi conserver quelques objets personnels (alliance, photos de famille, montre, vêtements, etc.) et disposer de livres empruntés à la bibliothèque, reçus de l'extérieur sur autorisation spéciale ou échangés avec d'autres détenus.

<sup>1</sup> La cantine est le système commercial de l'établissement pénitentiaire où la personne détenue peut acheter divers objets ou denrées. En effet, chaque détenu dispose d'un compte nominatif ouvert à son arrivée en prison. Celui-ci enregistre les sorties et les entrées d'argent. Cet argent, reçu par les proches ou versé comme salaire en contrepartie du travail pénitentiaire, est divisé en trois parts : le pécule de libération, la part destinée à l'indemnisation des parties civiles et la part disponible permettant de cantiner. Le système des cantines est directement géré par l'Administration pénitentiaire dans les établissements publics, par une entreprise privée dans les établissements à gestion mixte. Des bons de cantine pour les achats courants sont régulièrement distribués, les commandes et livraisons en cellule obéissent à un calendrier hebdomadaire défini par le règlement intérieur de chaque établissement. Les achats sont débités sur la part disponible de chaque compte. Lorsque les détenus ne disposent pas de ressources (les « indigents »), les produits d'hygiène et d'entretien sont renouvelés gratuitement.

L'institution se réserve le droit de déposséder les détenus de ces objets lorsque leur quantité est jugée non raisonnable. Le règlement intérieur précise ensuite la façon dont ils doivent être rangés et limite les possibilités de personnalisation de la cellule, aussi bien en matière de décoration que d'aménagement intérieur :

« Tout affichage sur la porte de cellule et son contour ainsi que sur le mur encadrant la fenêtre ou sur celui donnant sur l'extérieur est interdit. Le personnel doit pouvoir visionner le mur donnant sur l'extérieur, le barreaudage ou les claustras de la fenêtre. Le mobilier affecté à la cellule est celui fourni par l'établissement. Il est interdit de modifier l'aménagement intérieur de la cellule et de fabriquer des meubles en bois ou en carton. Il est interdit : d'étendre son linge sur les barreaux des fenêtres ; d'obstruer l'œilleton de la porte de la cellule ; de déplacer le téléviseur ; d'enlever les scellés sur le téléviseur, l'ordinateur ou tout autre matériel ; de passer des objets d'une cellule à l'autre par le système dit du "yoyotage" ; de tamiser la lumière du plafonnier ; de laisser en fonctionnement une plaque chauffante dans une cellule inoccupée ; de modifier les branchements électriques ; de confectionner des réchauds artisanaux ; d'encombrer les cellules par un stockage excessif de vêtements, de nourriture, de revues, de livres ou périodiques divers ainsi que de tout autre objet ; de faire un usage abusif des objets autorisés, par exemple en écoutant à un volume excessif son poste radio. »

**Règlement intérieur de la maison d'arrêt de Nanterre** (février 2010, Fiche 1, p. 11)

Cette description de l'espace cellulaire et de sa réglementation révèle les conditions d'habitation extrêmement contraignantes imposées aux détenus. Les logiques qui sous-tendent ces autorisations et ces interdits renvoient aux multiples impératifs qui guident la production de l'espace carcéral. Elles répondent en effet à un souci de rationalité (créant un espace purement fonctionnel), de sécurité et d'exclusion (limitant les initiatives et les déplacements) mais aussi d'inclusion (assurant *a minima* la dignité des personnes encellulées). Si les détenus sont responsables de leur cellule (en cas de dégradation, ils peuvent être sanctionnés pécuniairement et disciplinairement), ils ne sont en aucun cas maîtres des lieux. En effet, le règlement intérieur leur impose le choix et la quantité des objets dont ils peuvent disposer ; les possibilités de personnaliser cet espace sont aussi fortement limitées. Ainsi la conception et la réglementation de l'espace de la cellule limitent l'autonomie des détenus et entrent dans le programme dépersonnalisant et aliénant de la prison comme « institution totale » (Goffman, 1968 [1961]).

Parmi les contraintes qui pèsent sur les détenus en cellule, au-delà du cadre strictement matériel et réglementaire, on ne peut omettre d'aborder la question du partage de l'espace. Le contexte de surpeuplement carcéral entraîne le partage d'un espace cellulaire aux dimensions réduites entre deux, trois voire quatre personnes. Ainsi, l'inconfort de la cellule est largement amplifié par cette situation de promiscuité. L'absence d'espace privé représente finalement une atteinte à l'identité, du fait de l'impossibilité de s'isoler.

Le contrôle des détenus et de leurs pratiques en cellule s'effectue essentiellement par l'intermédiaire de l'œilleton et par les fouilles. Si l'œilleton permet aux surveillants d'observer ce qu'il se passe en cellule, il vise en pratique essentiellement à vérifier que les détenus sont en vie (Cliquennois, Chantraine, 2009). Comme le remarque Christian Demonchy, la cellule désigne un principe architectural selon lequel « c'est la sûreté des parois qui garantit la permanence du prisonnier à l'intérieur et c'est le gardien à l'extérieur qui en assure la subsistance. La cellule, la geôle ou le cachot, c'est la surveillance zéro ou presque, c'est ce qui autorise le gardien à consacrer la majeure partie de son temps ailleurs que devant le judas ou l'œilleton de la cellule » (Demonchy, 2004, p. 284-285). De plus, je montrerai que les détenus confectionnent généralement des cache-œilletons afin de ne pas pouvoir être vus de l'extérieur<sup>1</sup>. Les surveillants

<sup>1</sup> Cf. 10.2.1.1 Une culture résidentielle cellulaire ?

pénètrent ensuite régulièrement en cellule pour le sondage des barreaux, c'est-à-dire pour vérifier que les barreaux et les caillebotis qui obstruent les fenêtres n'ont pas été sciés par les détenus. A cette occasion, ils arrachent souvent les « yoyos » qui pendent aux fenêtres. Le règlement intérieur de l'établissement stipule aussi que « les surveillants procèdent, en l'absence des personnes détenues, à des fouilles fréquentes et minutieuses de la cellule. Les objets encombrant la cellule et, de ce fait gênant ou retardant les contrôles de sécurité, seront déposés au vestiaire<sup>1</sup> ». Les cellules ciblées sont déterminées par le personnel d'encadrement alors que ce sont les surveillants non-gradés qui les contrôlent. Ce ciblage repose sur des soupçons de possession de drogue, d'argent ou de téléphone portable qui s'appuient sur l'observation des détenus par le personnel de surveillance, les écoutes téléphoniques opérées sur les appels passés depuis les cabines ou encore sur des dénonciations de la part de détenus.

Finalement, l'espace cellulaire est fortement contraignant par sa taille et son aménagement minimum. De nombreuses interdictions de pratiques sont par ailleurs stipulées par le règlement intérieur. Toutefois, la surveillance exercée par les agents pénitentiaires, qui viserait à s'assurer du respect de ces règles, reste limitée : ce sont donc essentiellement les détenus qui déterminent la norme d'usage de cet espace.

## Conclusion du chapitre 7

Finalement, la maison d'arrêt, telle que l'imaginaient les architectes, s'inscrivait dans une tendance pénologique dite de « gestion actuarielle des risques », qui consiste en une gestion quotidienne de l'établissement en termes de risques qu'il s'agit non pas de discipliner mais de contenir en s'appuyant sur des dispositifs de sécurité passive, tels que les sas, les barrières et les outils technologiques (Cliquennois, 2006). Ce projet visait dans une certaine mesure à réaliser une prison « postdisciplinaire » (Chantraine, 2006), basée sur la conception d'un « village carcéral », ce recours à un vocabulaire urbain visant la « normalisation » du lieu et la limitation de la désocialisation des détenus, notamment par l'autonomisation de leurs déplacements. Le projet initial d'emploi de badges, qui leur aurait permis d'être acteurs de leur mobilité interne (en actionnant les portes) tout en étant géolocalisés en permanence, a finalement été abandonné. L'établissement tel qu'il a été réalisé révèle malgré tout l'importance effectivement accordée aux dispositifs technologiques dans le contrôle des circulations. L'espace carcéral étant différencié et cloisonné, les circulations se veulent minutieusement orchestrées par un nombre limité de surveillants positionnés en des points stratégiques. Retranchés dans des guérites qui leur permettent de surveiller plusieurs couloirs et d'ouvrir plusieurs portes à distance, ils partagent finalement peu l'espace des détenus. Par sa forme et son organisation théorique, la maison d'arrêt de Nanterre ressemble ainsi à la « prison moderne » que David Scheer (2013) caractérise par une rationalité sécuritaire dans la gestion des circulations qui se distingue de la logique relationnelle de la gestion des circulations dans les établissements plus anciens. Malgré tout, mes observations montrent que l'organisation des circulations, telles qu'elles se pratiquent effectivement à la maison d'arrêt de Nanterre, ressemble davantage à celles observées par David Scheer dans une prison du 19<sup>ème</sup> siècle, dans lesquelles le contrôle est diffus et les circulations relativement erratiques. Ce décalage peut s'expliquer par les limites de la technologie : les talkies-walkies ne fonctionnent pas toujours ; les images des nombreuses caméras, souvent de qualité médiocre, ne peuvent être observées en permanence par le surveillant affecté à ce poste ; elles ne permettent pas d'identifier l'ensemble des individus qui franchissent une porte au même moment ; les portes sont souvent ouvertes automatiquement sans contrôle de la part de surveillants débordés, etc. Les

<sup>1</sup> Le vestiaire, aussi appelé « fouille », est l'endroit où sont conservés les effets personnels avec lesquels le détenu est arrivé lors de son incarcération mais qu'il ne peut conserver en détention. En cela, il est une « sorte de cimetière temporaire de son identité d'homme libre » (Lhuilier et Lemiszewska, 2001, p. 25).

dispositifs technologiques ainsi utilisés semblent d'ailleurs moins freiner que faciliter les déplacements des détenus, dans la mesure où il apparaît parfois plus aisé de les contourner que d'obtenir l'accord d'un agent pénitentiaire pour se voir ouvrir la porte dont il possède la clé. Les seules circulations qui paraissent parfaitement maîtrisées par le personnel de l'établissement s'avèrent être les plus sécuritaires, à savoir celles des parloirs dont le contrôle met en jeu la sécurité périmétrique de l'établissement.

En analysant la contrainte exercée par la configuration de l'espace et l'application de sa réglementation sur les détenus, je souhaitais dégager les conditions de possibilités de résistance et d'appropriation de l'espace par les détenus. Les différents lieux qui composent l'espace carcéral ont été décrits selon la contrainte produite par la forme architecturale et la réglementation institutionnelle et selon la surveillance qu'y exerce le personnel pénitentiaire. On peut avancer l'hypothèse selon laquelle les marges de manœuvre<sup>1</sup> dont disposent les détenus varient selon les espaces considérés. Les espaces d'interaction directe entre détenus et surveillants, au niveau des portes à ouverture manuelle dans les couloirs ou pour accéder à certains lieux par exemple, nécessiteront une négociation et un accord des agents pénitentiaires pour que leur franchissement soit autorisé. À l'inverse, dans les espaces dans lesquels les agents pénitentiaires sont absents, comme la cellule et les salles d'attente, ce sont les pratiques des détenus et les compromis qui découleront de leur cohabitation qui en déterminera la norme d'usage. Les interactions des détenus sont aussi à l'origine de la territorialisation de la cour de promenade. Toutefois, celle-ci est sous surveillance distante et théoriquement continue : certaines pratiques nécessitent alors une certaine discrétion pour déjouer l'omniscience visuelle de l'« œil du pouvoir ».

Comme le souligne Marie Morelle, il ne suffit pas « de vouloir appréhender la gestion de la prison à travers la lecture d'un règlement intérieur [...] et l'étude de son application. [...] Le contrôle de l'espace se fonde sur une architecture carcérale, sur des usages de l'espace contraints dans le temps mais surtout sur une série d'arrangements » (Morelle, 2013a, p. 87). Dans les chapitres suivants consacrés aux rapports résidentiels des détenus, je mettrai au jour les différents arrangements, négociés ou imposés au quotidien. Je montrerai ainsi que l'espace, servant à l'exercice du pouvoir par l'institution et son personnel d'encadrement, constitue aussi un instrument de résistance pour les détenus.

---

<sup>1</sup> Gilles Chantraine insiste sur la distinction à opérer entre le concept d'initiative et celui de marge de manœuvre. En se référant aux travaux de Danilo Martuccelli (2001), il précise que l'initiative suggère que l'individu ne peut se résumer à la situation : elle est le « produit de l'excès de sens potentiel qui parcourt la vie sociale et qui se montre relatif à toute institutionnalisation achevée. À l'inverse, les marges de manœuvre sont produites par la situation et l'institution elles-mêmes » (2004a, p. 254). Finalement, « l'institution carcérale peut être définie comme celle qui tend, infiniment plus que les autres, à réduire l'initiative à la marge de manœuvre » (*ibid.*).



## Chapitre 8. Un continuum socio-résidentiel par-delà les murs

A partir des récits recueillis dans le cadre du volet ethnographique de cette thèse, je souhaite dans ce chapitre analyser la place de l'incarcération dans les trajectoires des détenus. Pour ce faire, il a fallu reconstruire la structure diachronique de leurs récits (Bertaux, 2005), afin de voir comment ils se cristallisaient autour de cet événement biographique (Leclerc-Olive, 1999). Je me suis basée sur les récits de vie et les grilles biographiques remplies en entretien ou *a posteriori*. Ce dernier outil permet de considérer la biographie d'un individu comme la combinaison de différentes « lignes biographiques » (Ogien, 1999). Cette notion entend qualifier « la suite d'événements que l'on peut rattacher à l'une des formes d'engagement qu'un individu contracte dans les détours de son existence sociale. Cette notion récuse l'idée d'unicité de la biographie, en admettant un postulat : la vie d'un individu peut rarement être appréhendée comme une histoire linéaire, homogène et définitive » (*ibid.*, p. 121). Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des trajectoires effectuées dans les différentes instances de socialisation expérimentées au cours de la vie. Différentes lignes biographiques peuvent ainsi être dégagées : les lignes de socialisation familiale (histoire familiale) et de sociabilités (relations électives, appartenances multiples, etc.), scolaire et professionnelle, transgressive et pénale. Ces lignes renvoient à la diversité des dimensions de l'identité d'une personne (Lahire, 1998). Au fil du temps, ces multiples lignes biographiques sont appelées à se modifier : certaines cessent, d'autres viennent s'ajouter, d'autres sont reprises après avoir été abandonnées. Dans cette perspective, le séjour en prison est finalement un événement sur la ligne transgressive et pénale, en partie produit par les autres lignes biographiques et qui vient potentiellement les bouleverser en retour.

J'ai divisé mon échantillon<sup>1</sup> en trois groupes de détenus et d'anciens détenus, à partir de deux critères mis au jour dans la partie précédente : l'âge et le milieu socio-résidentiel d'origine. Étant donnée la pyramide des âges en maison d'arrêt<sup>2</sup>, l'âge constitue un seuil distinguant les détenus « jeunes » de ceux considérés comme des « anciens » :

*« Je suis assez vieux, j'ai 34 ans. Dans un milieu carcéral, ça fait vieux. Les jeunes, ils m'appellent déjà l'ancien, donc c'est pour vous dire ! Ben oui, les jeunes, la plupart, ils ont 20 ans. Ils ont à peu près cet âge-là, 20 ans, 22 ans. Mais c'est vrai, à 34 ans on n'est plus tout jeune. »*

**Mickaël**, 34 ans, Vitry-sur-Seine, célibataire, sans enfant, cohabitant avec sa mère et son frère, lycée, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 4 ans, cellule simple.

Le premier groupe rassemble ainsi 21 détenus dits « jeunes » car âgés de moins de 28 ans. Ils n'ont jamais séjourné en prison ou ont connu un nombre limité d'expériences carcérales avant celle de 2011, date de l'enquête de terrain. Parmi eux, 17 sont condamnés et 4 sont prévenus au

<sup>1</sup> Pour un récapitulatif tabulaire des caractéristiques des personnes enquêtées, voir l'annexe 4.

<sup>2</sup> Cf. 4.2.1. *L'âge : un critère différenciant le peuplement des maisons d'arrêt de celui des établissements pour peine.*



moment de notre rencontre. La durée moyenne des peines purgées par les condamnés est de 22 mois, avec un écart-type important de 21 mois : le séjour le plus court est de 3 mois et le plus long de 72 mois (6 ans) ; plus de la moitié de ces condamnés purge une peine de moins d'un an. Entrent aussi dans cette catégorie les 14 anciens détenus rencontrés à l'extérieur qui ont effectué en général entre 1 et 2 séjours en prisons<sup>1</sup>.

Les parcours des 14 détenus dits « anciens », plus âgés que les précédents (entre 28 et 43 ans) sont caractérisés par la multiplication des séjours en prison. Ces personnes ont en effet un passé carcéral important composé de nombreuses incarcérations de quelques mois mais aussi souvent d'au moins une incarcération plus importante (de 3 à 6 ans pour 13 d'entre elles). Au moment de notre rencontre, 11 d'entre elles sont condamnées et purgent des peines d'une durée moyenne de 32 mois (2 ans et 8 mois), le séjour le plus court durant 3 mois et le plus long 74 mois (6 ans et 2 mois). Ces deux groupes de détenus sont issus de milieux populaires<sup>2</sup> et ont grandi, au moins pendant leur adolescence et les premières années de leur jeune vie d'adulte, dans des quartiers défavorisés.

Enfin, 3 personnes, plus âgées que la moyenne des détenus, font l'expérience de la prison pour la première fois. Au moment de leur incarcération, elles résidaient dans des communes aisées (centres villes de Puteaux et de Suresnes, quartier pavillonnaire de Rueil-Malmaison). Elles sont considérées par les autres détenus comme étant des « bourgeois » : cette désignation fait moins référence à la position sociale réelle de ces personnes qu'aux représentations qu'en ont les autres détenus qui séparent le monde du « nous » (le monde des cités, les jeunes des quartiers) et celui de l'*out-group*, les « autres » (les bourgeois, les riches)<sup>3</sup>. S'écartant du profil moyen, il leur arrive d'être confondues avec des intervenants extérieurs.

*« [Une employée] me dit “Mais vous êtes détenu ?”, je dis “oui”. Elle me dit “Oh je croyais que vous travailliez ici”. Mais ça c'est quotidien, quotidien de chez quotidien. [...] C'est ça, c'est ça, moi je dis en permanence, je dis même aux détenus “Non je suis comme toi” ».*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3, juriste.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

Les trois personnes qui partagent ce profil sont condamnées pour des peines d'une durée très différente (de 2 mois à 16 ans en passant par 15 mois).

Pour chaque groupe ainsi distingué, je commencerai par présenter la façon dont le séjour en prison de 2011, s'inscrit dans le développement des lignes biographiques transgressives et pénales des détenus, qui n'est pas sans lien avec leurs trajectoires familiale, scolaire et professionnelle et leurs rapports à leur environnement socio-résidentiel. J'analyserai ensuite leur rapport à l'univers carcéral au moment de leur incarcération et leurs récits d'arrivée en détention. Enfin, j'interrogerai les continuités et les ruptures observées entre leurs rapports pratiques et symboliques à l'espace carcéral et leur socialisation résidentielle.

<sup>1</sup> Signalons tout de même deux personnes qui sortent quelque peu du schéma : Samir, qui a l'âge des « anciens » (29 ans) mais qui n'a effectué qu'un séjour en prison ; Farid, 25 ans, qui a déjà été 4 fois en prison. Les conditions des entretiens réalisés à l'extérieur avec ces anciens détenus n'ont pas rendu possible un recueil suffisamment précis de l'ensemble des informations qui m'auraient permis de reconstruire rigoureusement la structure diachronique et de comprendre les spécificités de leur histoire de vie.

<sup>2</sup> La section 4.2.3 a rappelé les origines populaires de la population détenue. En mobilisant cette caractéristique, je me réfère plus généralement à Olivier Schwartz (2011) qui appréhende la « classe populaire » comme étant constituée de groupes sociaux segmentés mais partageant une position culturellement, socialement et économiquement dominée, de faibles chances d'améliorer leur destin social et des modes de vie au sein desquels la sociabilité locale occupe une place importante.

<sup>3</sup> Je reviendrai sur cette distinction dans le chapitre suivant : cf. 9.2.1 *L'identification par le territoire*.

## 8.1 Les « jeunes »

« La “jeunesse” n’est qu’un mot » écrivait Pierre Bourdieu (2002, p. 143–154) pour souligner la diversité des univers sociaux subsumés sous ce concept. Il invitait alors les sociologues à « au moins analyser les différences entre les jeunesses, ou, pour aller vite, entre les deux jeunesses » (*ibid.*, p. 145). Aucun des jeunes rencontrés dans le cadre de cette recherche ne fait partie de la première jeunesse, celle des « héritiers » étudiés par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1964) ; leur situation se rapproche davantage de celle des « jeunes sans avenir » (Pialoux, 1979) ou des « enfants illégitimes » (Sayad, 1979a, 1979b). Pour une majorité d’entre eux, la prison faisait déjà partie de leur espace vécu avant leur incarcération. Il va alors s’agir de voir comment est vécu ce passage de la prison imaginée à la prison expérimentée.

### 8.1.1 Le développement de la ligne biographique transgressive et pénale au cœur d’une socialisation tripolaire

Le déroulement de la ligne biographique transgressive et pénale telle qu’elle est mise en récit par ces jeunes détenus prend schématiquement trois formes. La première correspond à une absence de ligne biographique avant l’infraction qui a conduit à l’incarcération en 2011. Ces jeunes expliquent n’avoir jamais eu affaire à la justice et déclarent ne s’être jamais adonnés à des pratiques délictueuses auparavant. Il convient de noter que la définition de ce qu’est un « vrai délit » est relative et correspond davantage à une sous-évaluation des risques encourus qu’à une absence totale de pratiques délictueuses. Malgré tout, chez ces rares jeunes, les trafics ou les bagarres ne semblaient pas avoir la même importance que chez les autres. La deuxième forme de déroulement de cette ligne transgressive et pénale décrit une pente ascensionnelle : elle est caractérisée par un apprentissage des techniques, un accroissement de la rentabilité des activités transgressives et une diminution des risques pris. La trajectoire transgressive débute ainsi généralement avec de petits larcins dans les premières années de l’adolescence. Certains commencent à commettre des vols à l’arraché et à l’étalage, des vols de vélos, puis de scooters et de voitures, voire des cambriolages ; d’autres s’adonnent à la revente de produits stupéfiants, puis augmentent les quantités revendues et les responsabilités prises dans le trafic. À l’inverse, selon un troisième schéma, plus fréquent chez ces jeunes, les trajectoires ne se caractérisent pas par une aggravation qualitative des délits. Ce sont essentiellement la réitération des délits et la multiplication des arrestations, des gardes à vue et des condamnations qui font prendre de l’ampleur à ces trajectoires : au départ du sursis, puis des peines de prison fermes qui sont alourdies par les précédentes mesures de sursis qui sont finalement mises à exécution en raison de la réitération.

La socialisation d’une majorité de jeunes détenus, dont le développement de leur ligne biographique transgressive et pénale, s’est structurée au cours de l’enfance et de l’adolescence à l’interface de trois instances : le quartier, la famille et l’école (Mohammed, 2011).

#### 8.1.1.1 Le quartier très enveloppant

L’une des dimensions socialisantes du quartier est liée aux sociabilités qui y sont nouées, notamment en lien avec le « monde des bandes » (Mohammed, 2011) ou la « culture de rue » (Mauger, 2006). On retrouve dans les récits de ces jeunes détenus quelques-uns des clivages entre « jeunes des cités » mis au jour par les sociologues. Des différences de modes de vie s’observent selon qu’ils étaient étudiants ou chômeurs, plus ou moins investis dans les divers pôles normatifs<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Ces « pôles » sont des « traits culturels », c’est-à-dire des « unités de sens liées à des expériences subjectives et à des positions matérielles dans la société locale ou globale (...), des médiateurs du lien social, permettant de créer de la

qui composent la « culture de rue », à savoir le pôle déviant (trafic, bagarre), sportif (football, arts martiaux), culturel (hip-hop), religieux, etc. (Mohammed, 2011). Comme Elijah Anderson (1999) distingue les « *decent families* » et les « *street families* », William Foote Whyte (2007 [1943]) qui oppose les « *corners boys* », les gars de la rue, aux « *college boys* », qui poursuivent des études et partagent des codes et des normes différents de ceux des bandes, ou encore Gérard Mauger (2006) qui différencie les styles de vie « déviants » et « conformes » selon leur rapport à la « rue », j'ai distingué deux sous-groupes selon leur engagement dans les sociabilités développées dans l'espace public de leur quartier de résidence avant leur incarcération. La plupart des jeunes se décrivent ainsi particulièrement présents et visibles dans leur quartier, en participant activement aux sociabilités locales. Deux jeunes, extrêmement marginaux dans mon échantillon, disent à l'inverse ne pas y prendre part et préférer d'autres sphères relationnelles, dépeignant plutôt des pratiques d'évitement et un repli sur l'espace privé ou un investissement d'espaces extérieurs à leur quartier de résidence. Ils sont donc peu visibles dans leur quartier, qu'ils se contentent de traverser pour quitter ou rentrer dans leur logement. S'ils disent ne pas être présents dans l'espace public (entendant par là le bas des immeubles, les parkings ou les squares de leurs quartiers), ils investissent en réalité d'autres lieux de leur quartier, tels que les gymnases ou les terrains de sport.

*« J'ai jamais eu trop trop d'amis. Enfin, j'habitais dans un quartier mais c'était pas trop des gens de ce quartier. Je traînais pas trop avec les gens de mon quartier. Je traînais pas tout court... J'avais quelques amis, comme je vous ai dit, qui sont des collègues à moi : soit du club de foot soit de l'animation. Et voilà. Y a quelques personnes de la fac que je vois de temps en temps mais sinon non.*

Ils viennent d'où ?

*Un peu partout. Du 9.3, 18<sup>ème</sup>. 9.5 »*

**Yanis**, 20 ans, Nanterre, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, bac+1, animateur.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 10 mois, libéré dans 2 mois, cellule triple.

Comme le souligne Marwan Mohammed, deux logiques peuvent guider ces pratiques : « il y a ceux qui évitent volontairement un quartier qu'ils jugent néfastes à leur bien-être et à l'image qu'ils projettent d'eux-mêmes. Puis ceux qui relèvent davantage d'une incapacité à s'y intégrer » (Mohammed, 2007a, p. 59).

A l'inverse, ceux qui se décrivent comme étant engagés dans la « culture de rue » sont omniprésents dans l'espace public. Le temps d'occupation de l'espace résidentiel est souvent ritualisé et chronicisé :

*« Je me lève, il devait être une heure, deux heures. Tu te poses au quartier. Tu fumes. Ensuite on est là, ça joue au foot, ça fait un barbecue, un petit tour sur Paris. Truc banal. C'est tous les jours la même. C'est tous les jours pareils, juste un petit truc qui change. Des fois le week-end, de temps en temps, on va dans des soirées. Sinon, au final, c'est toujours les mêmes trucs. On dirait que c'est un cercle vicieux. C'est un cercle vicieux et ça s'arrête plus on dirait. Les journées se répètent. Y a pas de... Du foot de temps en temps. De temps en temps on fait des petits tournois en salle, à l'omnisport, c'est au Plessis. C'était bien, franchement c'était bien. Barbecue, on faisait du foot. On vivait bien. »*

**Sofiane**, 22 ans, Le Plessis Robinson, en couple, 1 enfant nouveau-né, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœur, lycée, sans emploi.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

Cette représentation positive du quotidien dans le quartier (« *on vivait bien* ») laisse malgré tout poindre un certain ennui (« *tous les jours pareils* »), que certains qualifient de « galère » (Dubet, 1987). Cette monotonie n'est pas sans faire écho aux discours tenus sur le quotidien en détention, caractérisé lui aussi par la répétition de journées à l'identique.

---

distance et de la proximité, de la différenciation et de la ressemblance » (Aquatias, 1997, p. 5). Ils correspondent à ce que les enquêtés considèrent être des « centres d'intérêt » ou des « délires ».

Cette présence dans l'espace public du quartier est d'abord à mettre en relation avec les réseaux relationnels qui y sont noués. Tous, sauf exception, indiquent avoir deux ou trois très bons amis avec lesquels ils forment une « équipe » et avec lesquels ils se voient quasi quotidiennement et effectuent la majorité de leurs déplacements. Si aucun d'entre eux n'emploie la notion de « bande », que mobilise par exemple Marwan Mohammed (2007a) pour décrire des groupes informels relativement stables et visibles, composés surtout de jeunes des classes populaires, aux pratiques plutôt déviantes et conflictuelles, ils mentionnent généralement l'existence d'un collectif de connaissances plus large mais aussi moins soudé, plus nébuleux. Celui-ci peut correspondre à un groupe d'une dizaine de personnes, mais peut s'étendre à l'ensemble des personnes, plus ou moins jeunes, également très présentes dans l'espace public de leur quartier. Les filles sont quasi-absentes des récits qu'ils font de ces sociabilités de proximité : leurs récits confirment l'absence de mixité dans les espaces publics des quartiers populaires, notamment liée aux logiques virilistes de la « rue » et aux injonctions de préservation de leur réputation par les filles (Kebaza, 2004 ; Faure, 2006). Cette omniprésence dans l'espace public du quartier se comprend aussi par l'absence d'activité scolaire et professionnelle de ces jeunes. Elle peut enfin en partie s'expliquer par l'engagement de certains d'entre eux dans la revente locale de produits stupéfiants. D'autres, bien qu'ils ne participent à ce business, fréquentent des personnes qui sont impliquées et sont donc présentes sur les points de vente. Ces jeunes s'avèrent relativement mobiles au sein de leur quartier : cette mobilité prend une forme de « cabotage » reliant les halls, les centres commerciaux, les parkings, les gymnases, etc. dans lesquels ils retrouvent des connaissances.

Si l'ensemble des récits fait état d'un rapport ambigu au quartier, ce dernier joue pour tous un rôle central dans la construction de leur identité. Comme le souligne Guy Di Méo (1998), « les banlieues de relégation font souvent naître chez leurs habitants un fort sentiment d'appartenance, à la fois par le sentiment d'exclusion et d'abandon qui s'y développe et par la stigmatisation qui résulte du regard des autres habitants de la ville et des politiques municipales développées à l'échelle du quartier » (cité par Jacquemin, 2005). France Guérin-Pace (2007) a bien montré que le sentiment d'appartenance (exprimé en réponse à la question « d'où êtes-vous ? ») et l'attachement (traduit par un sentiment de bien-être en ce lieu et par un sentiment de perte si l'on était obligé de le quitter) relevaient de mécanismes différents. En entretien, l'origine résidentielle était souvent évoquée dès l'introduction, après des questions générales leur demandant de se présenter en quelques mots, justifiées par la nécessité de situer leur point de vue. Les réponses, révélatrices de l'importance de l'appartenance territoriale dans leur construction identitaire, faisait systématiquement référence à la commune de résidence accompagné du nom du quartier (celui-ci étant généralement suivi de la question « vous connaissez ? », testant par-là ma connaissance des quartiers environnants). L'ancienneté de résidence a un effet déterminant quant à ce sentiment d'appartenance : lorsque les personnes ont déménagé, c'est généralement à la commune et au quartier de leur adolescence qu'elles se réfèrent. L'expression de l'attachement au quartier est plus ambivalente, oscillant entre adhésion et rejet, repli et ouverture, contrainte et ressource, protection et étouffement. Ainsi, l'interconnaissance qui règne dans le quartier est tantôt valorisée pour la solidarité qu'elle peut engendrer, tantôt décriée en raison du contrôle social dont elle permet l'exercice.

Peu de différences ont pu être dégagées des discours selon le quartier de résidence de leur auteur. Je m'interrogeais par exemple sur les différences d'enclavement physique et de desserte par les transports en commun et leur potentiel effet sur l'ancrage des jeunes dans leur quartier. Les quartiers d'origine de ces jeunes, notamment dans les Hauts-de-Seine, se sont avérés plutôt bien desservis par les transports en commun et ce facteur n'a jamais été cité dans les récits d'expériences urbaines. On peut toutefois noter que ceux originaires de communes relativement contrastées socialement sont sans doute ceux qui ont le plus relaté d'expérience de confrontation à la ségrégation :

*« Avant, quand on descendait dans le centre d'Antony, c'était juste pour faire des vols, de la violence. On croise un mec, on le dépouille... C'était juste parce que c'était un bourgeois, il a de l'argent et nous on n'avait pas d'argent. Après c'est pas de notre faute, c'est le gouvernement qui a fait des cités, qui a fait des ghettos : c'est pas nous, nous on est juste né dedans. Tu vas à l'école le ventre vide, t'as rien, t'as pas d'argent, dans ton école y a que des mecs comme toi qui ont faim et qui ont pas d'argent. T'arrives pas à te concentrer sur ce que le prof te raconte parce que t'as d'autres problèmes : ton frère est en prison, t'es déjà dans le ghetto... Et quand tu vas dans le centre d'Antony, tu vois toute la différence. Les mecs ils sont cleans, ils sont bien habillés. Papa maman ils te déposent à l'école, ils reviennent te chercher : c'est pas le même monde et ça te saute aux yeux. »*

**Koffi**, 19 ans, Antony, célibataire, sans enfant, cohabitant avec sa mère et son frère, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 mois, cellule triple.

S'il se dégage des discours un fort ancrage dans le quartier de résidence, les jeunes décrivent parfois aussi des déplacements dans les quartiers avoisinant le leur, au sein desquels ils peuvent avoir des amis (notamment lorsque ces quartiers partagent une même école et un même collègue où se constitue une bonne part de leur réseau relationnel). La ville s'oppose au « monde des quartiers » par la présence de personnes d'un autre milieu social et par l'anonymat qui y règne (Oppenchain, 2010) : elle permet de prendre ses distances avec le contrôle social qui pèse sur les relations sociales entretenues dans le quartier.

*« On sort, on va prendre un verre dans un petit pub tranquille, où y a personne qui te connaît. Il sait pas qui t'es "bonjour, oui", c'est un autre monde. Comme quand tu sors du quartier, c'est pas écrit sur ta tête que tu t'appelles ceci-cela. Ils savent pas ta vie c'est quoi "Oui, jeune homme...". C'est un autre monde. »*

**Nacim**, 27 ans, Colombes, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère et ses deux sœurs, collègue, intérimaire .

2<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 10 mois, cellule triple.

La ville désigne souvent Paris et tout espace dans lesquels ils ne sont pas connus et reconnus. Pour les Nanterriens, le quartier de la Défense représente une zone-tampon, entre anonymat et interconnaissance, car ils sont amenés à y croiser régulièrement des personnes connues. Les hauts-lieux de sortie des résidents du nord des Hauts-de-Seine se polarisent autour de la Gare du Nord, des Champs-Élysées et de la place de Clichy, alors que ceux résidant dans le sud du département fréquentent non seulement les Champs-Élysées mais aussi le quartier de Montparnasse. Ces déplacements sont généralement effectués en groupe. Il s'agit d'y faire du shopping, d'y fréquenter des boîtes de nuit mais plus généralement de s'y promener et de s'y montrer. Ces mobilités peuvent ainsi être considérées comme étant des « mobilités de désenclavement », en tant qu'elles permettent de prendre temporairement quelque distance avec le quartier ; elles sont aussi des « mobilités de réassurance », dans la mesure où elles sont structurées par un nombre limité de lieux qui ont pour qualité de leur être familiers (Kokoreff, 1994).

Le quartier s'avère très enveloppant et est au cœur des rapports résidentiels précaritaires de ces jeunes<sup>1</sup>. C'est souvent dans ce cadre relationnel, avec les pairs, amis et connaissance du voisinage, que les actes délictueux sont commis ; nombre de récits décrivent ainsi le processus d'initiation et d'imitation tel que l'a analysé Howard Becker (1985 [1963]). Il en découle chez une majorité de ces jeunes un fort ancrage territorial de leurs pratiques transgressives. Dans certains récits, cet ancrage est historicisé, c'est-à-dire mis en perspective avec l'histoire locale de l'implantation de l'économie informelle dans les quartiers concernés (Duprez, Kokoreff, 2000). Leur expérience de la répression partage ce caractère local : les policiers sont en effet décrits comme des acteurs

<sup>1</sup> Je montrerai dans le chapitre 10 qu'à l'inverse, ils investissent peu leur logement (cf. section 10.1.2.1 *La décohabitation laborieuse des « jeunes »*).

quotidiens qui participent à la construction de leur rapport au quartier. Elle produit une forme d'interconnaissance avec ces représentants de l'ordre, en particulier les membres des brigades anti-criminalité (BAC).

*« A chaque fois c'était avec la même BAC. Parce qu'indirectement, on a grandi avec ces gens-là. Parce que depuis petits ils nous connaissent. Donc ils savent comment nous prendre. Moi, comme ils aiment pas ma famille, ça fait des années et des années qu'elle est connue pour ça. Et bien quand ils me voient moi, ils disent "Ah, c'est le cousin de tac !". Et après, ils en ont après moi... ça fait qu'à chaque fois je m'embrouillais avec eux. »*

**Nacim**, 27 ans, Colombes, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère et ses deux sœurs, collègue, intérimaire.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 10 mois, cellule triple.

Quels que soient les rapports que ces jeunes détenus avaient avec leur espace résidentiel avant leur incarcération et quelles que soient l'ampleur et la nature de leur activités délictueuses, les récits corroborent ce que la littérature scientifique sur la police dans les quartiers populaires a largement montré, à savoir un malaise et des interactions conflictuelles continuelles. Les contrôles d'identité quotidiens et les perquisitions jugées abusives sont vécus comme du harcèlement et les policiers perçus comme les garants d'un ordre social injuste et, pour beaucoup, raciste (Marlière, 2005a ; Mucchielli, Mohammed, 2007 ; Fassin, 2011). Des mentions pour des outrages à agent<sup>1</sup> figurent sur le casier judiciaire de nombreux jeunes. Tous ont par ailleurs connu la garde à vue à plusieurs reprises et dès l'adolescence : les cellules des commissariats et celles des prisons s'inscrivent ainsi dans une expérience de la « réticularité de l'enfermement » (Morelle, 2013a).

### 8.1.1.2 La famille dépassée

Les récits de ces jeunes révèlent ensuite les actions menées par les divers membres de leur famille pour enrayer ou au contraire accélérer l'emballement de leur trajectoire transgressive et pénale. La littérature sociologique interroge dans ce sens le rôle des parents dans le développement de la délinquance juvénile sous l'angle de la « démission parentale » (Giovannoni, 2008). Il s'avère que dans les récits recueillis, les pères sont souvent absents, soit parce qu'ils sont décédés ou divorcés, soit parce qu'ils sont globalement désengagés de la vie familiale<sup>2</sup>. Certaines personnes se déclarent tout de même être proches de leur père, avec lequel elles peuvent partager des activités et des moments de complicité. De plus, les pères interviennent parfois dans les récits aux moments cruciaux de l'histoire transgressive et pénale, avant ou après une garde à vue ou une incarcération par exemple, afin de tenter de mettre un terme aux activités de leur fils. Ces jeunes évoquent ainsi certaines disputes mémorables ou des séjours temporaires qu'ils ont pu passer au « bled »<sup>3</sup>. Malgré

<sup>1</sup> « Constituent un outrage puni de 7 500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie » (Code pénal, article 433-5). Les poursuites pour délit d'outrage à agent sont en augmentation : l'Inspection générale de l'administration (IGA), dans le « Rapport sur l'évolution et la maîtrise des dépenses de contentieux à la charge du Ministère de l'Intérieur » datant de Septembre 2013, épingle le recours trop régulier à des avocats, payés par l'administration, dans des affaires d'injures et d'outrage à agent. Ce système serait non seulement coûteux mais aussi, dans certains cas, illégitime. En 2012, la « protection fonctionnelle » des policiers a ainsi généré une dépense de 13,2 millions d'euros, soit une hausse de 38%, par rapport à 2009.

<sup>2</sup> Il ne s'agit pour autant pas d'établir un lien de causalité mécanique entre la structure (la dissociation) ou le climat (les conflits) familiaux et la délinquance des jeunes. Comme le résume Jean Trépanier, « la décision d'intervenir dans la situation d'un mineur délinquant ne tient pas qu'à la gravité des infractions commises. Elle tient aussi à la conception qu'à celui qui prend la décision de ce qu'est un "vrai délinquant" ou un "pré-délinquant". Il suffit qu'un nombre suffisamment élevé d'intervenants estiment que les foyers brisés mènent à la délinquance pour que, effectivement, ce facteur guide leurs décisions et que les chercheurs trouvent ensuite un nombre plus grand de jeunes provenant de ces familles parmi les délinquants officiels » (Trépanier, 1995, p. 132).

<sup>3</sup> Le pays d'origine des parents, le « bled », est d'abord un lieu de séjour en vacances (voir à ce sujet le travail de Bidet, 2009). Toutefois, certains se sont vus imposer par leurs parents un « séjour de rupture » qui vise à les couper de leur

tout, ce sont les mères qui incarnent bien souvent à elles seules la figure parentale. Il n'empêche que leur attitude à l'égard des activités délictueuses de leurs fils est décrite comme étant tout aussi peu efficace. Les jeunes dépeignent leur mère comme étant tantôt dans le déni, tantôt dans l'incapacité d'intervenir (en raison par exemple de problèmes matériels qui désorientent le fonctionnement familial ou d'horaires de travail décalés empêchant de surveiller l'emploi du temps des enfants), tantôt dans la réaction démesurée provoquant des disputes continues et rendant par la suite impossible toute conversation apaisée. Finalement, comme le constate Karima Guenfoud (2003), les parents apparaissent rarement comme étant « démissionnaires », mais voient plutôt leurs tentatives de contrôle et leurs modes d'intervention rendus inefficaces par les forces socialisantes d'autres instances qui les surpassent. Le récit suivant décrit d'ailleurs un processus inversé de socialisation où ce ne sont pas les parents qui transmettent des principes et des valeurs à leurs enfants, mais ces derniers qui habituent les premiers à leur style de vie :

*« A 11 ans, je faisais déjà de l'argent facile, entre guillemets "facile". On dit facile mais il est pas facile l'argent. En fait, tu dérègles ta vie dans un autre sens. Les gens ils disent que la vie elle est difficile dans le légal, mais tu dérègles ta vie et la vie elle est difficile dans l'illégalité aussi. Tu vois ? C'est comme si tu travaillais. Parce que pour moi, le matin quand je sortais à 11 ans, j'étais en 6<sup>me</sup>, le matin je sortais à 8h pour aller à l'école, j'allais pas à l'école : je jetais mon sac dans une armoire d'EDF et j'allais voler. C'est simple quoi, c'est comme un job : de 8h à 17h je volais. A 17h, je devais reprendre mon sac, rentrer chez moi comme un bon élève. Je posais mon sac. Je posais mes affaires, mon matériel que j'avais volé. Et sortir rebelotte, m'amuser avec mes potes, pas rester trop longtemps, parce que mon père voulait pas que je reste trop tard dehors. Avec le temps, ça s'est... Mon père il s'est adouci, de plus en plus, je rentrais tard, je pouais la clope... Et doucement, doucement... Au début il me tapait, il me tapait, il me tapait... moi, il m'a tapé longtemps mais voilà, tu vois ? T'habitues tes parents dans le mal, à avoir mal. C'est un truc de fou. Et tu te forces à le faire. Moi je me suis forcé à habituer mes parents pour qu'ils me laissent tranquille.*

Tu les éduquais à ton mode de vie quoi ?

*Voilà, exactement. Ce que mon petit frère a fait, ce que mon grand frère a fait, ce que j'ai fait moi. Mes parents là, tu vas en prison, c'est une banalité ! Mais c'est d'une banalité ! Ça lui fait mal à mère, ma mère c'est elle qui souffre le plus. Mais la police qui vient en perquisition chez moi, mais c'est une banalité ! C'est pas dix fois par an que la police elle vient chez nous ! Moi mes parents, à la cité, et pas que dans la cité, y a pas des parents plus rodés que les miens à la prison. Mais ils maîtrisent rien du tout, ils subissent ! Ah ça, parler et tout, ils connaissent bien ! Ma mère, mon père, tu peux plus les choquer avec la prison. Elle disait qu'elle pensait qu'elle irait jamais ma mère. A partir du moment où mon grand frère il y a été une fois, elle a dit "Bon c'est fini, c'est la dernière fois". La daronne elle dit ça, logiquement. Mais c'est que le début. »*

**Many1**, 25 ans, 1 séjour en prison.

A cette socialisation verticale, inscrite dans la relation parents-enfants, s'ajoute une relation horizontale, au sein des fratries. Les détenus indiquent avoir plusieurs frères et/ou sœurs (en moyenne 3,5) et ont aussi pu grandir avec des membres de leur famille élargie (cousins, oncle et tante). Une relation d'identification unit couramment les benjamins à leurs aînés, que ces jeunes occupent la première ou la seconde position. On retrouve dans les récits les trois configurations relationnelles qu'a dégagées Marwan Mohammed (2007b) : des aînés qui se soucient peu de l'influence qu'ils peuvent avoir sur leurs benjamins ; des aînés qui influencent consciemment les benjamins ; des frères qui tentent de raisonner leurs germains d'adopter le même style de vie

---

milieu de vie habituel, notamment de leurs fréquentations, mais aussi à leur faire connaître leur famille élargie et son pays d'origine, en espérant que ce dépaysement leur inculque certaines valeurs et modifie finalement leur mode de vie. Comme le constate aussi Lila Belkacem (2013), ce type de séjour au « bled » présente une dimension formatrice et éducative et relève à la fois de la sanction et de la réparation. Cette décision est généralement prise après des problèmes de comportement à l'école, une première garde à vue ou en raison de leur multiplication, face à un risque d'incarcération voire après un premier séjour en prison.

qu'eux, par des pressions physiques ou une surveillance rapprochée. Cet extrait souligne par exemple l'ambivalence du frère aîné à la fois « modèle (négatif) » et « moralisateur » pour ce jeune :

*« [Mon frère aîné], c'est pas que c'est de sa faute, mais moi c'était un peu mon exemple. Il sortait de 6 ans de prison, je l'ai vu vite fait faire de l'argent en même pas deux trois mois. Et c'est là que j'ai dit "Moi j'arrête les conneries, je vais faire du trafic". [...] [Mon autre frère], mon premier fusil à pompe, c'est lui qui me l'a montré [...] En fait, mon problème c'est que j'étais trop violent. [Mes deux frères] me freinaient que dans la violence : "Calme-toi". Parce que tous les jours j'étais dans la bagarre. Eux, ils avaient peur que je fasse un truc de fou, et c'est arrivé en plus. Eux, c'était que pour la violence, sinon le trafic, personne pouvait me freiner, parce que tout le monde était mouillé... »*

**Julien**, 18 ans, Les Mureaux, en couple, foyer, 4 frères et sœurs, collège, CAP  
Primaire, prévenu, homicide, détenu depuis 8 mois, cellule triple.

A noter que les sœurs sont relativement absentes des récits que les détenus font de leur vie familiale avant leur incarcération. Leur rôle peut toutefois évoluer pendant le séjour en prison, j'y reviendrai dans le chapitre suivant.

### 8.1.1.3 L'école excluante

Parmi les jeunes rencontrés en détention, très peu a atteint le lycée (n=3), et encore moins les études supérieures (n=1).

« T'as été à la fac combien de temps ?

*Un an et demi. Et encore un an et demi, enfin j'étais inscrit un an et demi. Mais j'ai pas... Parce que je travaillais beaucoup à côté déjà. J'étais dans l'animation... Je suivais quand même les cours et tout mais... On va dire, dans la semaine, j'y allais trois fois.*

Pourquoi t'as arrêté ?

*Je sais pas... Parce que je voyais pas trop l'intérêt de continuer, je voyais pas trop à quoi ça servait. Et puis je préfère l'animation, devenir directeur d'un centre ou quelque chose comme ça.*

T'avais des potes à la fac ?

*Ouais, j'avais quelques amis.*

T'as retrouvé des gens du lycée à la fac ?

*J'en ai retrouvé mais c'était plus des nouvelles personnes en fait que je fréquentais.*

T'en gardes quel souvenir ?

*Elle est bien la fac de Nanterre quand même, quand il fait chaud ça va, tout le monde s'allonge, tout le monde se pose dans l'herbe... Mais c'était pas pour moi. »*

**Yanis**, 20 ans, Nanterre, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, bac+1, animateur.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 10 mois, libéré dans 2 mois, cellule triple.

Comme les étudiants suivis par Stéphane Beaud (2003), Yanis minimise le temps passé à l'université bien qu'il y ait développé une vie sociale embryonnaire. L'avenir professionnel incertain offert par la formation suivie la rend moins attractive que son activité d'animateur : il exprime une certaine désillusion et un sentiment d'illégitimité l'ayant conduit à mettre un terme à ses études.

La plupart des jeunes détenus enquêtés s'est arrêté au niveau collège (n=12), alors que les autres (n=5) ont été orientés dans des filières professionnelles pour lesquelles ils n'avaient pas spécialement d'appétence. Leur rapport à l'institution scolaire est souvent abordé spontanément au regard de ma situation d'étudiante trentenaire. Ces comparaisons sont l'occasion de déclarations « anti-école » (Willis, 2011 [1977]) qui soulignent un manque d'intérêt porté à la majorité des cours qu'ils y ont suivi, un refus du travail scolaire, ainsi que des formes d'évitement et des perturbations des cours.



« T'as arrêté quand toi, l'école ?

*3<sup>ème</sup>. Je suis même pas allé en 3<sup>ème</sup>, j'y suis allé mais en balle on va dire. En mode touriste 2, 3 semaines et après "salut !", au mois de septembre, juste en septembre. Ils m'ont dit quoi ? Ils m'ont dit "Vas-y tu restes inscrit tranquille, mais viens plus".*

Pourquoi, tu foutais la merde ?

*Non... mais ouais... c'est même pas foutre la merde, j'étais con. Franchement j'ai fait des trucs, franchement j'ai fait des trucs de con, genre des coups de pression, des insultes, des menaces. Tu sais, le prof tu le menaces. Et c'était trop haut pour eux le niveau de menace. Sérieux, genre mytho, tu vois. Et vas-y, ils m'ont viré. »*

**Jonathan**, 25 ans, Issy-les-Moulineaux, en couple, 2 enfants nouveau-né et de 5 ans, hébergé par ses parents, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 mois, libéré dans environ 1 mois, cellule double.

Si tous les jeunes en échec scolaire ou désinvestis de l'école ne sont pas délinquants, il a aussi été montré que les difficultés scolaires et l'intériorisation du stigmate de mauvais élève finissent par leur faire adopter des pratiques déviantes allant à l'encontre des normes scolaires (Esterle-Hedibel, 2007). Gérard Mauger schématise ainsi le cursus qui correspond à celui qui semble avoir été suivi par la majorité de ces jeunes enquêtés : « des mauvaises notes aux bêtises, des bêtises aux absences, des absences aux convocations, des convocations aux problèmes avec la police, de la police à la justice » (Mauger, 2012). Dans ces récits, le collège est finalement présenté comme une première expérience de violence symbolique institutionnelle.

L'ancrage dans le quartier évoqué précédemment n'est pas sans rapport avec cette situation de désinvestissement scolaire. Le capital social qui y est acquis offre une compensation au déficit de capital scolaire. De plus, les récits relatent de nombreuses anecdotes révélatrices d'un détournement, avec les pairs, du temps et de l'espace scolaire : « l'ancrage dans le quartier concourt à une sorte de résistance à l'acculturation et à la socialisation scolaire en faisant passer pour normales des pratiques réfractaires à l'ordre scolaire. Les collégiens tendent alors à importer au sein de l'espace scolaire des pratiques propres à la culture de rue (vannes et insultes rituelles, plaisanteries et pitreries) : pratiques hétérodoxes soumises à la logique des pairs (encouragement au défi et complicité) » (Mauger, 2006, p. 185). Les chapitres suivants montreront que ces analyses du collège comme « annexe du quartier » peuvent dans une certaine mesure être appliquées à l'institution carcérale.

Enfin, l'échec scolaire trouve aussi partiellement son principe dans l'histoire familiale. L'exercice du contrôle parental est en effet entravé par leurs conditions matérielles d'existence (difficultés financières, horaires décalés, logements surpeuplés, etc.) ainsi que leur déficit de capital culturel et symbolique qui rendent difficiles le suivi de la scolarité et la communication avec l'institution.

Finalement, le développement de la ligne biographique transgressive et pénale ne s'explique ni par les défaillances familiales, ni par l'échec scolaire, ni par les relations sociales nouées dans le quartier, mais par un équilibre instable entre ces trois instances de socialisation. Il en découle, comme le constatent Dan Kaminski et ses collègues, que « le "judiciaire" est devenu une composante en soi de la sociabilité. Dès l'adolescence et parfois plus tôt, il fait très vite partie de leur environnement immédiat. La première bifurcation semble se situer entre 13 et 15 ans, âge auquel peut démarrer une activité délinquante. Et après une période de délinquance juvénile, ponctuée par l'une ou l'autre mesure de protection, le passage en prison à 18, 19 ou 20 ans semble devenir chose commune. Pour ceux-là, familiarisés dès l'adolescence avec les instances répressives, la justice pénale finit par faire figure de repère – figure négative mais figure quand même – bien au-delà des instances familiales et scolaires. De même l'institution carcérale finit par s'imposer comme lieu de passage obligé, au même titre que l'école pour d'autres, mieux nantis ou plus chanceux » (Kaminski *et al.*, 1999, p. 49). Ainsi, le séjour en prison ne vient pas clore une trajectoire socio-judiciaire mais représente une étape dans un processus qui souvent intensifie la

proximité des jeunes avec le processus pénal. On peut à ce sujet parler de « trajectoires d'enfermement », souvent narrées comme des « destins auxquels il était impossible d'échapper. Enfermement territorial, enfermement biographique (pauvreté, déscolarisation), les récits se structurent autour de l'incapacité à changer de vie » (Chantraine *et al.*, 2008, p. 313).

## 8.1.2 La prison en ligne de mire

Le rapport à la prison avant qu'ils n'en fassent directement l'expérience varie non seulement selon l'évolution de la ligne biographique transgressive et pénale mais aussi selon le milieu relationnel et familial dans lequel évoluaient ces jeunes.

### 8.1.2.1 Une banalisation de l'institution pénitentiaire au quotidien

La majorité de ces jeunes sont originaires de quartiers aux taux de détention significativement supérieur à la moyenne régionale ou départementale. La concentration spatiale du recrutement de la population détenue, révélée dans le chapitre 5, a pour conséquence une forme de banalisation du phénomène dans ces milieux socio-résidentiels : les habitants y sont logiquement plus à même d'avoir dans leur voisinage des personnes détenues.

*« Ici, on connaît tous quelqu'un qui a été en prison, même plusieurs. Tous ! Même des gens "bien" entre guillemets, des gens qui font pas des trucs bizarres, même eux ils connaissent des gens qui sont allés en prison. C'est normal parce que déjà au quartier, on se connaît tous. Donc c'est obligé que tu connaisses quelqu'un, déjà... Et puis ben ceux qui font des trucs bizarres, ben c'est normal, eux aussi ils connaissent des gens en prison ! Quand tu regardes, dans le quartier, y a toujours quelqu'un en prison. Là par exemple y a Hamid, y a Moussa au hebs, y a le frère de Raouf à Fleury aussi je crois... et encore là, je te dis les noms qui me viennent comme ça mais en fait si on cherche plus, j'peux te faire une liste super longue ! »*

**Tareq**, 20 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

*« Dans le quartier, tout le monde sait que t'es en prison. Tout le monde, tout le quartier, toutes les familles, tout se sait au quartier... Chez nous les jeunes, tu vas en prison, ça choque plus personne, y a plus de "Ah le pauvre il est en prison". Carrément ça rigole "Non, lui, il est tombé lui ? Aaaah le pauvre, ah il va s'accrocher !". C'est normal, c'est banal maintenant. Mais pour les familles, c'est différent. C'est une honte, c'est mal vu quand même. Ma mère, quand elle rencontre les autres, c'est sûr elle a honte, elle sait que les autres daronnes elles doivent dire "ah, son fils il a mal tourné" ou je sais pas quoi "elle a mal élevé son fils". »*

**Koffi**, 19 ans, Antony, célibataire, sans enfant, cohabitant avec sa mère et son frère, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 mois, cellule triple.

C'est l'interconnaissance généralisée des jeunes dans le quartier qui explique essentiellement cette « expérience carcérale élargie »<sup>1</sup>, non plus seulement à l'échelle de la famille mais plus globalement à l'échelle du quartier. Celle-ci concernerait tous les habitants, qu'ils soient ou non insérés dans des réseaux relationnels déviants (« faire des trucs bizarres », c'est-à-dire faire du business). Chez les jeunes et entre pairs, l'incarcération ne choquerait plus. A l'inverse, plusieurs enquêtés ont évoqué la honte et le discrédit portés par les familles dont un membre est incarcéré. Dans les quartiers populaires, la circulation du ragot (« tout se sait au quartier ») participe à la structuration des rapports sociaux « dans la mesure où il constitue l'instrument servant à porter atteinte à l'honneur d'une famille à travers le comportement d'un de ses membres » (Calogirou, 1989, p. 48). Les jeunes sont spécifiquement l'objet du ragot : ils sont l'expression des capacités éducatives des

<sup>1</sup> Pour souligner que la peine d'emprisonnement ne se limite pas aux seules personnes incarcérées, Caroline Touraut (2009a) a ainsi désigné l'expérience que les proches des détenus font de la prison hors de ses murs.

parents : leurs comportements sont l'une des façons d'atteindre l'honneur de leur famille. Finalement, le ragot lié à l'incarcération apparaît dans ces discours comme étant particulièrement stigmatisant pour les familles des détenus (notamment les mères qui sont systématiquement citées et auxquelles on fait porter la responsabilité de l'éducation et du comportement de leurs fils). Il participe à leur dénigrement et est utilisé dans un processus de classement distinguant les bonnes familles des mauvaises familles.

Les représentations de la prison qu'avaient ces jeunes avant d'être incarcérés varient selon leur rapport biographique à l'enfermement et selon le rapport à la prison de leur entourage le plus proche. En effet, pour une majorité d'entre eux, le passage en prison est un événement si ce n'est attendu au moins prévisible du fait de leur ligne biographique transgressive et pénale : le contact souvent fréquent avec les autorités répressives depuis plusieurs années fait de l'incarcération une menace pesant sur l'avenir telle une épée de Damoclès. De plus, la prison faisait partie de leur espace vécu par l'intermédiaire de leur entourage dont certains membres ont déjà été incarcérés (frères, copains, voisins).

« Vous aviez quelle image de la prison avant ?

*J'en avais une image d'après ce qu'on me disait quoi. Mais tant que t'es pas allé tu peux pas savoir comment c'est. Et malheureusement je me suis retrouvé ici. Voilà, c'est à peu près ce que je pensais. Parce que j'ai grandi qu'avec des gens... mes frères et tout ils y sont tous allés, la plupart. Je savais à peu près comment ça se passait. Mais franchement ça m'a pas choqué.*

Il vous racontait quoi votre frère ?

*Rien de spécial. Juste comment ça se passe quoi, les promenades les trucs comme ça... le quotidien, les 3 douches par semaine voilà les trucs comme ça.*

Ça c'était quand il était sorti ?

*Ouais. Mais même les amis et tout, même les amis. Voilà, c'est depuis qu'on est petit quoi, il y a des grands et voilà tout le monde en parle dans la cité. Tout le monde le dit dans les cités. Donc voilà, quand on est jeune, on est habitué au commissariat, aux gardes à vue, vous voyez ce que je veux dire ? C'est des expériences, arrivé à un moment, tu sais que tôt ou tard ça va arriver quoi... Même quand t'es pas dans l'illicite ou des trucs comme ça, tu sais pas de quoi demain sera fait. Moi, je suis bien là, c'est pas pour de la drogue ou autre chose, c'est à cause d'une bagarre. Donc même la personne qui fait pas de business, qui travaille et tout, elle peut se retrouver ici. Je vais pas dire qu'à part ça, avant ça, mon casier était vierge. J'avais plein de trucs sur mon casier mais voilà quoi... comme quoi y a n'importe qui qui peut se retrouver ici.*

Ok, donc vous baigniez dans un milieu où c'était assez familier d'aller en prison... Mais vous vous y attendiez ou pas ?

*Ben oui, en étant franc, oui c'est vrai, tôt ou tard on le sait... c'est les vérités quoi. On sait les vérités, on sait très bien que ça allait arriver tôt ou tard.*

Du coup on se prépare ?

*Non c'est même pas on se prépare. C'est le jour où ça arrivera, voilà. Ça fait partie du jeu... On sait très bien que... si on prend cette direction, tôt ou tard on va y aller. Mais on assume. »*

**Sylvain**, 24 ans, Evry, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 5 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

Ces récits se structurent autour d'un « effet de destin », d'une expérience carcérale « narrée comme un épisode inévitable, ou normal, d'une trajectoire de vie » (Chantraine *et al.*, 2008, p. 306). Celui-ci est individuel (« *Je vais pas dire qu'à part ça, avant ça, mon casier était vierge* »), mais aussi familial (« *mes frères et tout ils y sont tous allés* ») et collectif (« *les amis... les grands... tout le monde... n'importe qui* »). L'incarcération de membres de la famille a d'ailleurs parfois été l'occasion d'être confronté pour la première fois à l'espace carcéral par les visites rendues au parloir.

« *C'était la première fois. A Villepinte pour vous dire, quand j'étais plus jeune, j'allais voir mon grand frère là-bas, il était déjà là-bas. J'allais au parloir, mais j'étais petit, j'avais à peu près 10 ans, non je dis n'importe quoi... j'avais 16 ans. J'avais déjà un peu vu, mais vite fait... c'est vite fait. Juste tu déposes le linge, t'attends dans une salle d'attente, tu vois... Ça m'a fait rigoler et puis quand j'y étais, il est venu me voir... »*

**Majid**, 19 ans, Epinay-sur-Seine, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et 2 de ses frères et sœurs, collège, sans emploi.

Primaire, condamné, menaces sur officier de police, détenu depuis 4 mois, libéré dans 3 jours, cellule double.

« Tes premières impressions en arrivant à Nanterre ?

*Franchement ? C'est malheureux mais j'avais déjà mon frère qui était déjà en prison avant moi. J'allais le voir au parloir. Ça veut dire que je voyais comment c'était. On se fait toujours une petite opinion, quand on voit certaines choses. Voilà, entre ce qu'on voit sur la télé et ce qu'on voit, c'est différent. Quand on est en plein dedans, c'est toujours un autre point de vue. Après voilà, c'est la prison, voilà, on y est. »*

**Koffi**, 19 ans, Antony, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère et son frère, collège, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 mois, cellule triple.

Si l'expérience des proches peut être directement transmise afin qu'elle leur soit utile à leur tour, leurs connaissances sur la prison restent générales avant d'y être réellement confrontés. Les expériences relatées par les proches, qui peuvent être en partie mythifiées, sont par ailleurs complétées par les représentations véhiculées dans les médias.

A l'inverse, certains jeunes reconnaissent *a posteriori* avoir sous-évalué les risques pris.

*« J'imaginai comment ? Bonne question ! J'y pensais pas vraiment... si, au bout d'un moment si, faut pas se mentir. Au bout d'un moment si, si un jour on m'attrape c'est vrai que je vais finir en prison. C'est une réflexion mais sans franchement... je sais pas, je pensais que je maîtrisais tout donc je pensais pas trop à la prison. Je savais... que j'allais peut-être pas pouvoir tout le temps me sauver. Mais je pensais que tout était calculé. [...] Comme je parlais avec une psychologue, elle me disait "en fait, vous savez quand on a 19, 20 ans", parce que j'avais 19, 20 ans à l'époque. "Et en fait, à 19, 20 ans, on se prend pour une personne invincible. On réfléchit pas à tout ça." J'étais tellement sûr de moi que je me posais pas toutes ces questions. »*

**Djibril**, 26 ans, Paris, célibataire, sans enfant, cohabitait avec son frère, 3 frères et sœurs, BEP, travaillait occasionnellement pour son père (commerce).

Primaire, condamné, vol à main armée, détenu depuis 4 ans, libéré dans environ 18 mois, cellule simple, « classé » à l'atelier.

La sous-évaluation des risques est ici mise en perspective avec un sentiment que les psychologues qualifieraient de « toute puissance », c'est-à-dire un fantasme d'omnipotence et une croyance d'un pouvoir illimité. Elle peut ensuite être liée à une méconnaissance de la loi et des sanctions correspondant aux infractions.

*« Je m'imaginai pas trop la prison parce que je me disais "je vais jamais mettre les pieds en prison". Je me disais ça vraiment "je vais jamais mettre un pied en prison". Donc je faisais pas attention à ce qu'il se passait en prison. »*

**Yanis**, 20 ans, Nanterre, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, bac+1, animateur.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 10 mois, libéré dans 2 mois, cellule triple.

Contrairement aux jeunes qui avaient dans leur entourage proche des personnes ayant déjà eu affaire à la justice, ce jeune, moins investi dans la « culture de rue », n'avait donc qu'une idée très approximative des risques encourus en cas de bagarre ou d'outrage à agent par exemple. De plus,

ayant fait des études et ayant un emploi, il a cru jusqu'au jugement être épargné grâce à cette relative insertion sociale.

*« Dans ma tête je pensais pas du tout aller en prison. C'est que... Je suis passé devant le juge, c'était la première fois que je passais devant le juge. J'arrive, je prouve que je travaille, et je me disais "Je travaille, ils vont pas me faire perdre mon travail quand même..." ». Et ben si. »*

**Yanis**, 20 ans, Nanterre, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, bac+1, animateur.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 10 mois, libéré dans 2 mois, cellule triple.

Ainsi l'incarcération était un événement inattendu et relativement méconnu pour une minorité de ces jeunes.

### 8.1.2.2 L'arrivée en détention et la prise de repères

Les jeunes primaires qui ne s'attendaient pas à être incarcérés, vivent une première période de « chute » à leur arrivée en détention :

*« Quand je suis arrivé, c'était du nouveau. Moi déjà, je suis tombé de haut. Je vais pas te mentir, pendant toute la semaine aux arrivants<sup>1</sup>, j'étais pas bien. Quand je suis arrivé j'ai perdu 7, 8kg quand même. Rien qu'à cause du stress. [...] J'étais dehors, je travaillais, je faisais ma vie. Et du jour au lendemain, il y a eu mon jugement. Je suis parti : jugement et pfuuuu direct en prison. C'est pour ça, j'ai rien compris. »*

**Yanis**, 20 ans, Nanterre, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, bac+1, animateur.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 10 mois, libéré dans 2 mois, cellule triple.

Les premiers temps sont alors consacrés à l'apprentissage des règles de fonctionnement de l'établissement. C'est avant tout auprès des agents pénitentiaires que sont recherchées ces informations : ces jeunes ont en effet tendance à redouter initialement le contact du reste de la population détenue et à s'en tenir à distance.

*« Ça manque d'explications. Ça veut dire que moi, le premier jour où je suis entré, c'est un petit exemple : [...] on vous dit d'aller au médical. Vous savez pas qu'il faut aller prendre une carte au PIC, qu'après faut... c'est pas expliqué tout ça. Pas du tout. J'étais perdu moi les 3, 4 premiers jours, j'étais perdu. Je sais que le surveillant il croit que vous êtes né dans une prison, donc il vous dit "Mais non, c'est pas comme ça !". Mais qu'est-ce que j'en sais ? »*

**Aziz**, 24 ans, Noisy-le-Sec, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et son frère, lycée, commis de chantier.

Primaire, prévenu, braquage, détenu depuis 18 mois, cellule double.

*« Aux arrivants, tu sais même pas comment ça se passe. Donc tu restes dans ta cellule, tu vas en promenade, tu reviens, c'est tout »*

**Yanis**, 20 ans, Nanterre, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, bac+1, animateur.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 10 mois, libéré dans 2 mois, cellule triple.

Au-delà de l'apprentissage des règles formelles de l'institution, il est aussi nécessaire de cerner la population détenue. Dans l'extrait suivant, le détenu mobilise l'image du séjour dans un pays étranger, qui sera aussi employée par les détenus dits « bourgeois »<sup>2</sup>, pour souligner l'étrangeté initiale de cet univers dans lequel il s'est retrouvé plongé : après la phase d'« observation des modes de vie » des autres détenus, c'est une impression d'« étrange familiarité » et de similitude avec les autres détenus qui l'emporte.

<sup>1</sup> A leur arrivée dans l'établissement, les détenus sont placés dans le « quartier arrivant » : voir section 9.3.2.1 *Changements de cellule et mobilité résidentielle en détention.*

<sup>2</sup> Cf. 8.3.3.2 *La prison comme monde à part.*

« L'arrivée ? C'était en mode découverte. Tu vois l'impression ? Tu sais quand t'es en découverte, comme dans un pays étranger quand tu voyages. Tu regardes, t' observes leur mode de vie. Qui sont-ils ? Pourquoi ? Et à la fin tu t'aperçois qu'on est tous pareils. Malgré qu'on ait des histoires différentes, la vie a voulu ça, qu'on soit là. »

**Jonathan**, 25 ans, Issy-les-Moulineaux, en couple, 2 enfants nouveau-né et de 5 ans, hébergé par ses parents, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 mois, libéré dans environ 1 mois, cellule double.

Après cette première période d'observation et de « mise en place », pendant laquelle ces détenus restent souvent seuls, de premières relations commencent à être nouées avec le reste de la population détenue.

« Moi, je suis arrivé ici, je connaissais personne, personne, je connaissais personne. [...] Beaucoup [là où] vous accrochez avec les gens, [c'est] dans les activités. Parce que vous faites une activité ensemble donc le contact. Sinon, untel, il connaît untel. C'est "bonjour, ça va ?". A l'occasion, on a parler ensemble, on attend au parler ensemble, avant d'entrer "Ça va ? T'es bien ? T'es là pourquoi ? Ça fait longtemps que t'es là ?". Après, on sent un petit peu les gens. Voilà. Pas trop dans les couloirs. Promenade et couloir pas trop parce que les gens ils tournent, ils sont dans leurs discussions, ils te calculent pas. Je me rappelle, quand j'étais arrivant, ça faisait bizarre quand même. Tout le monde parle avec tout le monde, vous êtes seul dans votre coin. Quand je vois les arrivants arriver et qu'ils sont sur le côté, ça me fait pitié. Mais après c'est compréhensible, on sait pas pourquoi ils sont là, on les connaît pas. »

**Aziz**, 24 ans, Noisy-le-Sec, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et son frère, lycée, commis de chantier.

Primaire, prévenu, braquage, détenu depuis 18 mois, cellule double.

« Mais t'as quand même fait quelques rencontres ?

Ouais. C'est obligé, quand t'es au sport mettons au foot, on va être dans la même équipe, je vais m'entendre bien avec la personne, on va bien jouer ensemble, on va... Le lendemain on remet ça. Et au fur et à mesure, comme on est dans le même couloir, on va se parler, on va discuter et voilà... »

**Yanis**, 20 ans, Nanterre, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, bac+1, animateur.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 10 mois, libéré dans 2 mois, cellule triple.

Les réseaux relationnels ne se constituent pas dans les espaces les plus « publics » de l'établissement (les couloirs, la promenade). C'est en effet la distance et la méfiance qui y caractérisent d'abord les rapports sociaux dans la cour de promenade. Les couloirs sont quant à eux des espaces de mobilité : il n'est donc pas aisé de s'y arrêter suffisamment longtemps pour y faire de nouvelles rencontres. Ce sont donc des espaces plus petits et regroupant des personnes pour un but précis qui semblent les plus à même de permettre le contact.

L'arrivée en détention est nécessairement différente pour les jeunes dont l'incarcération n'est pas la première. Ces derniers n'ont en effet pas besoin d'intégrer les règles de fonctionnement de l'établissement. Il n'empêche que, comme pour les autres, les premiers jours passés en détention peuvent être entachés de moments de profond accablement.

« Tes premières impressions, en arrivant, c'était quoi ?

Pffffiou... j'étais saoulé, franchement, j'étais saoulé parce que je connais très bien... parce que la dernière fois que je suis sorti, je croyais franchement que je reviendrai pas, j'avais pris plein de... enfin voilà, j'étais dégoûté de me retrouver là mais bon, c'est la vie qui veut ça... Mais aux arrivants, j'étais pas bien, je voulais parler à personne, et puis bon, après, on s'adapte. »

**Nacim**, 27 ans, Colombes, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère et ses deux sœurs, collègue, intérimaire.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 10 mois, cellule triple.

La logique départementale d'affectation des détenus en maison d'arrêt mise au jour dans le chapitre 6 produit une forme d'autochtonie<sup>1</sup> : les détenus incarcérés dans l'établissement de leur département de résidence y retrouvent des connaissances pré-carcérales et ont le sentiment d'y être « chez eux ». Comme l'évoquait la juge citée dans la section 6.1.1, la perspective de purger une peine dans un autre établissement est alors redoutée.

*« T'as vu, pour un mec de Nanterre, t'arrives en prison, t'es chez toi. Le soir j'étais au dépôt du tribunal de Nanterre, en face de moi y avait un Noir, devant moi. A un moment, il vient il me dit "A droite Nanterre, à gauche Fleury". J'allais mourir. Franchement je crois que j'allais pleurer. Je me suis dit "C'est mooort, je connais personnes à Fleury". »*

**Manyl**, 25 ans, Nanterre, 1 séjour en prison.

*« Et hop placard : direction Villepinte. Heureusement ils m'ont dit Villepinte. Fleury, encore, je connais des gens à Fleury. Villepinte c'est mortel, c'est mortel ! Déjà y a plus de collègues qu'ici. Non, ici, ça va. Mais je connais plus de monde là-bas. On était au moins une trentaine, une quarantaine d'Epinay. Ça veut dire qu'on était bien. »*

**Majid**, 19 ans, Epinay-sur-Seine, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et 2 de ses frères et sœurs, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, menaces sur officier de police, détenu depuis 4 mois, libéré dans 3 jours, cellule double.

Cette autochtonie constitue une ressource dès l'arrivée en détention. Par exemple, ce jeune explique n'avoir fait que crier le nom de sa commune d'origine pour qu'une solidarité basée sur une appartenance territoriale partagée se mette en œuvre et que lui soient envoyé (par des moyens détournés) « tout ce dont il avait besoin » (bien qu'il ne détaille pas, il peut s'agir de nourriture, de cigarette, etc.) :

*« La première fois, c'était pour de la préventive, le camion de flics m'a amené ici, ce qui m'a marqué aux arrivants, à part le paquetage, les photos, c'est que la douche elle était froide. Mais après quatre-vingt-seize heures de garde-à-vue, ça fait un putain de bien, une douche, même froide. Il faisait tout noir aux arrivants et j'ai hurlé "Nanterre ! Nanterre !". Les mecs ont fait "Ouais ! Ouais !". Et un mec m'a envoyé tout ce que j'avais besoin. »*

**Issam**, 22 ans, Nanterre, 2 séjours en prison [texte rédigé en détention].

Dans les chapitres suivants, je montrerai que cette autochtonie est un critère d'affiliation qui constitue une ressource pour s'appropriier l'espace carcéral. De plus, elle facilite généralement le maintien des liens avec l'entourage.

### 8.1.3 L'expérience du dépaysement : le déplacement

Ces personnes insistent sur le caractère transitoire de leur séjour en prison qu'elles décrivent comme une parenthèse et comme un simple déplacement (un « pas de côté ») dans leur histoire de vie. Elles recourent à des espaces familiers pour rendre compte du faible degré de dépaysement éprouvé et du caractère ordinaire de leurs pratiques quotidiennes en prison.

<sup>1</sup> L'autochtonie est un « rapport social par lequel s'opère l'institution des frontières entre les résidents ». Elle est une construction sociale : « l'autochtonie devait être pensée comme un rapport social s'étant construit avec le temps, ayant requis des dispositifs, s'étant forgé et consolidé par des discours mais qui, en aucun cas, ne devait se réduire à la qualité objective de l'ancienneté résidentielle ou encore au fait d'être natif du lieu » (Retière, 2003, p. 126). Appliquée à la prison, cette notion permet de révéler la construction des rapports sociaux carcéraux en lien avec l'appartenance à des réseaux de relations localisées de part et d'autre des murs.

### 8.1.3.1 La « rue » et le quartier comme références

J'ai décrit dans le chapitre 5 les caractéristiques sociales et spatiales des milieux résidentiels d'origine des détenus. La section 8.1.1 a quant à elle montré qu'une majorité de jeunes détenus interrogés sur leurs relations sociales nouées dans leur milieu résidentiel pré-carcéral fait référence à son expérience de la « rue ». Celle-ci renvoie globalement à un ensemble de valeurs<sup>1</sup> qui orientent les conduites et qui déterminent les modes de sociabilité des adolescents et des jeunes adultes masculins dans les espaces publics des quartiers populaires. Enjeu central de ces rapports sociaux, le « respect » (la réputation) s'acquiert par la capacité de défendre un honneur constamment mis à l'épreuve (Calogirou, 1989). Pour être reconnues et respectées dans un univers hautement concurrentiel, les personnes mobilisent des ressources reposant sur la force physique, l'apparence et les attributs statutaires de la réussite (la « flambe »), l'aisance verbale (la « tchatche ») et la ruse (le « vice ») que Thomas Sauvadet (2006) englobe dans ce qu'il nomme le « capital guerrier ». Ce monde social se caractérise par ailleurs par une différenciation des groupes relationnels selon l'âge et une diversité de centres d'intérêt (sport, « business », religion, musique, etc.) (Marlière, 2005b ; Sauvadet, 2006 ; Mohammed, 2007a). Les récits des détenus les plus jeunes mobilisent ces normes et ces valeurs dans la lecture qu'ils font des relations en détention : ils opèrent ainsi une continuité narrative entre les rapports sociaux de ces mondes sociaux urbain et carcéral.

Virginie Millot distingue deux formes d'honneur dans les quartiers d'habitat populaire : l'« honneur-statut » qui renvoie à la réputation valorisante et l'« honneur-image » qui tient au fait de préserver la face, au besoin de respect (Milliot, 1995). Dans la « rue », les voies d'acquisition de l'honneur-statut, telles que le sport, la réussite scolaire, la religion, l'apparence vestimentaire, etc., sont dominées par les performances viriles et transgressives (Mohammed, 2007a). En prison, ces réputations sont souvent importées de l'extérieur<sup>2</sup> et représentent un moyen de limiter les effets de la dépersonnalisation induite par la vie en institution. Comme la prison est une « micro-société fortement introvertie [...], où chacun est constamment sous le regard des autres (détenus, surveillants, hiérarchie), où dominant les rapports de face à face et des relations personnelles fortes, parce que constitutives du seul espace social possible » (Chauvenet, 1996, p. 62), la défense de l'honneur-image y prend une importance accrue. En prison, le « respect » s'inscrit dans des relations défensives et renvoie alors d'abord à une forme de mise à distance des autres et de protection de soi. Les valeurs de virilité y sont malgré tout aussi déterminantes : le culte du corps

<sup>1</sup> Cette dimension du mode de vie des jeunes résidents de quartiers populaires a largement été analysée par les sociologues. Aux États-Unis, les débats sont structurés autour de l'ouvrage d'Elijah Anderson (1999) qui définit le *Code of the street* comme « a set of informal rules governing interpersonal public behavior, particularly violence. The rules prescribe both proper comportment and the proper way to respond if challenged. They regulate the use of violence and so supply a rationale allowing those who are inclined to aggression to precipitate violent encounters in an approved way [un ensemble de règles informelles qui régissent le comportement interpersonnel en public, en particulier la violence. Les règles prescrivent à la fois un comportement approprié et une façon appropriée de réagir en cas de mise au défi. Elles régulent l'usage de la violence et fournissent ainsi une justification rationnelle permettant à ceux qui sont enclins à l'agressivité de précipiter les violents affrontements d'une manière approuvée] » (*ibid.*, p. 33). Loïc Wacquant y voit une notion « fourre-tout » trop déterministe : « the code is variously described as a set of "informal rules," an "etiquette," a "value orientation," an "oppositional culture" and the objective regularities of conduct they prescribe, but also as a "script," a set of roles and their patterned expectations, a personal identity, a "milieu," and even as the "fabric of everyday life" in toto [le code est diversement décrit comme un ensemble de "règles informelles", une "étiquette", une "orientation de valeurs", une "culture d'opposition" et les régularités objectives de conduite qu'ils prescrivent, mais aussi comme un "script", un ensemble de rôles et les attentes qu'ils modèlent, une identité personnelle, un "milieu" et même le "tissu de la vie quotidienne"] » (Wacquant, 2002, p. 1491). De la même façon, en France, la « rue » est analysée tantôt comme une culture (Lepoutre, 1997), un mode de vie (Mauger, 2006) ou l'ensemble des sociabilités inscrites dans l'espace public (Mohammed, 2007a). Cette thèse ne peut prétendre trancher ces débats. Malgré tout, dans les récits recueillis auprès des détenus, la référence à la rue est apparue centrale pour comprendre les valeurs structurantes de leurs relations sociales avant leur incarcération mais aussi dans la lecture qu'ils font des rapports sociaux en détention.

<sup>2</sup> Cf. 9.2.3 *Espace d'intervonnaissance et circulation des réputations individuelles.*



et la pratique de la musculation y a une grande importance (Sempé *et al.*, 2010), le recours à la violence y est aussi jugé nécessaire :

*« Un jour, on va te bousculer dans l'escalier et tu vas rien dire par exemple. Le lendemain, il va revenir pour te prendre des cigarettes, il va croire que tu vas rien dire. Donc si tu le dis pas, ça veut dire que t'as un statut de victime, t'as un statut de tête de turc on va dire, on s'acharne sur toi. Donc en vrai, c'est... le bouclier d'Achille ! Tu vas au conflit une fois pour que ça se reproduise pas après. En fait c'est : tu marques tout de suite le... A Meaux je me suis battu, v'là des fois, malgré qu'il y avait des mecs de mon quartier et tout ça, je me suis déjà retrouvé tout seul à me battre. »*

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

On retrouve en détention, encore davantage qu'à l'extérieur, des violences de victimisation (la « *bagra* »<sup>1</sup>), des règlements de compte parfois liés au business, ainsi que du racket et des vols (Chauvenet *et al.*, 2008). Il est cependant un type de violence qui est une production directe du contexte carcéral : les « explosions ». Elles sont des violences sans motifs apparents, qui partent d'un « rien » et s'embrasent en raison de la promiscuité, des tensions et des changements d'humeur que crée l'enfermement.

La « flambe » passe en détention par la possession de nombreux biens de consommation cantinés<sup>2</sup> et par le port régulier de vêtements neufs, signes d'une sociabilité et d'un soutien extérieurs importants. L'adage « *si t'as rien, t'es rien* », effectif dans la « rue », gagne encore en pertinence dans le contexte carcéral où les inégalités économiques tendent à être accrues.

*« En fait, tout est dans l'apparence, ils veulent montrer "J'ai ci, j'ai ça". [...] Moi ce que je voulais, le minimum, c'est ma télé, et quelques cantines, c'est tout. Je suis pas difficile. Y en a ils veulent la télé, ils veulent le dernier poste, ils veulent le dernier ventilateur... ils veulent se montrer. Mais c'est dans cette vie, même en prison, les gens ils te jugent à ton apparence. Ça veut dire qu'ils voient que t'es en prison, t'es propre, c'est comme ça qu'ils te respectent. C'est malheureux mais c'est comme ça. Si t'as rien, t'es rien dans cette vie. Si t'as l'air d'un pouilleux, tu seras un pouilleux. Personne va te respecter, mais vraiment personne. »*

**Joshua**, 25 ans, Nanterre, 2 séjours en prison, 2 frères, en couple, 1 enfant, en colocation.

Ces jeunes prennent encore d'autres exemples pour souligner cette continuité entre l'expérience de la « rue » et celle de la prison. C'est le cas du trafic de stupéfiants qui se poursuit en prison. Au-delà des produits stupéfiants, tout objet y acquiert une valeur marchande. Ainsi, le business carcéral concerne l'ensemble des biens pouvant être possédés par les détenus mais aussi un ensemble de services dont les échanges, parfois monnayés mais surtout troqués, s'inscrivent dans les rapports de domination entre détenus. Il convient enfin de signaler que ce continuum des rapports sociaux s'observe non seulement entre détenus mais aussi dans leurs rapports aux représentants des forces de l'ordre, policiers à l'extérieur et personnels pénitentiaires à l'intérieur.

*« Pour moi c'est pareil : tous bleus. C'est pareil, c'est les mêmes. Les surveillants, c'est la police de l'intérieur. »*

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

<sup>1</sup> Faire la « *bagra* » : mépriser, humilier facilement, commettre une injustice par la force. D'aucuns qualifient cette violence de « gratuite » ; toutefois toute agression a un mobile, aussi léger ou dérisoire soit-il.

<sup>2</sup> Le service de cantine permet aux détenus d'acheter des produits courants (d'hygiène, d'entretien, alimentaires) en complément de ceux fournis par l'administration pénitentiaire, ainsi que des journaux, du tabac, etc. L'achat se fait par bon de commande et les produits sont livrés en cellule.

*« Moi, je commence à discuter avec le besses<sup>1</sup> mais lui, lui, lui, il s'énerve tout de suite, forcément le ton il monte ! C'est comme un policier, s'il garde pas son calme... Comment ça se passe ? En face de lui, l'autre il va faire le kakou. Y aura pas de communication. Ça va s'embrouiller. »*

**Marwan**, 25 ans, Choisy-le-Roi, célibataire, sans enfant, 4 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère et 2 de ses frères et sœurs, BEP, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule double.

Les rapports souvent tendus avec les surveillants, qui rappellent à Marwan ceux qu'il peut avoir à l'extérieur avec les policiers, participent à cette importation-reproduction en détention des normes et des valeurs des rapports sociaux de la « rue ».

*« C'est plus en s'énervant qu'on réussit à obtenir quelque chose. En restant sage, en restant poli, ici, ça marche pas. Faut toujours faire le nerveux pour obtenir quelque chose. C'est comme ça d'après moi. Si on est énervé, c'est là qu'on se fait respecter. On est normal, on laisse aller, on dit alléluia à tout et c'est là qu'on nous marche dessus. Faut, en fait, faut essayer de rester toujours énervé pour obtenir ce qu'on veut. »*

**Joseph**, 23 ans, Colombes, en couple, 2 enfants, propriétaire d'un appartement, BEP, maçon.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis + révocation de sursis, détenu depuis 18 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

Finalement, le milieu relationnel de la prison apparaît comme une exacerbation de celui de la « rue ». Cette analyse de la reproduction des modes d'expression des sociabilités de « rue » en milieu carcéral présente le risque d'une certaine réification culturelle<sup>2</sup>. Il convient donc de s'interroger sur les principes constitutifs de cette « culture de rue ». Philippe Bourgois l'analyse comme étant suscitée par la société dominante : « plus qu'un univers d'opposition politique cohérent et conscient, cette “culture de la résistance” est un ensemble spontané de diverses pratiques de révolte, qui s'est transformé au fil du temps en style oppositionnel » (Bourgois, 2001, p. 37). Dans cette optique, la « culture de rue » est donc une forme de retournement du stigmate imposé par la disqualification urbaine, scolaire, professionnelle et matrimoniale. Comme l'incarcération s'inscrit dans la continuité des autres formes de répression éprouvées par ces jeunes dans leur milieu résidentiel d'origine, la prison finit par symboliser l'oppression et l'injustice ressenties au quotidien à l'extérieur. C'est donc dans la même perspective oppositionnelle qu'est importé ou reproduit en détention ce mode relationnel. Ses formes d'expression y sont exacerbées car ce contexte est particulièrement oppressant.

Cette continuité des modes de sociabilité (« *business... galère... fraternité... rigolade...* ») entre l'intérieur et l'extérieur, produite par la sélection sociale et spatiale opérée par les instances du système pénal (un « best-of des quartiers »), conduit certains de ces détenus à assimiler la prison à un « grand quartier » :

*« La prison, c'est le quartier mais avec des mecs de tous les quartiers. C'est pas ton quartier à toi. C'est un gros quartier, c'est un best of des quartiers, [...] c'est un grand quartier. Parce que tout se passe comme au quartier : business, ... essentiellement du business... galère, galère... Tu vois quand je traîne au quartier, les relations avec les gens, fraternité, rigolade, quand on galère au quartier, ben les gens ils vont acheter à manger et à boire. Bon, ici on a déjà mangé et bu. On descend avec à boire. On fait du sport, on rigole, on joue aux cartes comme au quartier, on rigole comme au quartier, “ça va ça gaze”, tout ça. C'est pareil ! On se retrouve comme au quartier mais avec d'autres têtes ! »*

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

<sup>1</sup> Surveillant en arabe.

<sup>2</sup> Face à laquelle Antoinette Chauvenet mettait en garde les chercheurs : cf. 2.2.2.2 *Importation, privation, (re)production*.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

*« En fait, pour définir la prison, je dirais que c'est comme si on était à la cité, mais c'est un concentré de cité, tout est plus intense. Les drogués sont plus drogués, les fous sont plus fous. Pour les embrouilles, ça peut partir d'une clope et ça peut aller jusqu'à des sommes de ouf ! »*

**Issam**, 22 ans, Nanterre, 2 séjours en prison [texte rédigé en détention].

C'est en effet à leur quartier que ces « jeunes » détenus comparent le plus généralement la prison. La description de cette continuité exprime un certain détachement voire une négation du cadre carcéral, qui ne serait qu'une « cité avec des barreaux » :

*« Nos mères, elles connaissent pas du tout ce monde-là, elles ont peur. Elles croient qu'on va se faire racketter, qu'on va se faire taper. On la rassure. C'est une cité avec des barreaux. Ni plus, ni moins.*

Donc ça, c'est pour la rassurer ?

*Ab c'est vraiment une cité avec des barreaux, donc, c'est pareil. Ouais aussi pour la rassurer. Comme quand je suis à la cité, c'est pareil. Il y a des gens avec qui je m'entends bien, des gens avec qui je m'entends pas terrible. Après j'ai des problèmes avec personne, je me suis pas battu une fois. J'ai pas de problème en détention. Je la rassure. »*

**Aziz**, 24 ans, Noisy-le-Sec, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et son frère, lycée, commis de chantier.

Primaire, prévenu, braquage, détenu depuis 18 mois, cellule double.

En comparant la prison à une cité, ces détenus minimisent la contrainte et l'épreuve que représente l'expérience carcérale<sup>1</sup> au point de « ne pas se sentir en prison ».

*« Moi dans ma tête, je me suis dit, pour moi "la prison c'est pas la prison". Par exemple, ce qui énervait les surveillants, moi je le leur disais [...] "Non mais vous savez ce qui pourrait me freiner ?", ils me disaient "c'est quoi ?", je leur disais "Moi j'ai peur d'aller en prison !". Mais moi je leur dis ça alors que je suis dans la prison ! Je leur dis "Moi j'ai peur d'aller en prison". Après ils me disaient "T'es fou toi !". Je me sentais pas en prison... Mais même maintenant, je suis en prison mais dans ma tête... ben je sais pas, je suis pas en prison »*

**Koffi**, 19 ans, Antony, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère et son frère, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 mois, cellule triple.

Je reviendrai dans le chapitre 11 sur cette tendance à minorer l'épreuve que constitue l'incarcération alors que leurs conditions de vie dans leur quartier, notamment à la libération, sont décrites comme étant particulièrement contraignantes et éprouvantes. Le fait de retrouver en détention des personnes de son quartier d'origine limite encore davantage ce sentiment de dépaysement : la prison n'est plus seulement assimilée à un quartier générique ou ressemblant à leur mais est perçue comme le prolongement de leur propre quartier.

*« Alors du coup, Nanterre ? T'es arrivé, y avait pas l'effet de surprise... mais si, quand même, parce que tu connaissais que la maison d'arrêt de Villepinte ?*

*En fait j'ai aucun effet de surprise, parce que je connais la plupart des mecs qui sont là-bas... [...] Je suis arrivé à Nanterre, ce que j'aime pas, c'est que vas-y, y a tous les mecs que tu connais. Ça veut dire qu'en fait, quand tu sors en promenade, moi j'aimais pas, j'avais pas l'impression d'être en prison, j'avais l'impression d'être en bas, au quartier. Y a tous les mecs, on est là, on parle... Mais en fait non : on*

<sup>1</sup> Cette minimisation de la souffrance éprouvée transparait aussi lorsque les détenus qualifient la prison de « colonie de vacances ». Cette expression, largement employée, englobe plusieurs dimensions de l'expérience carcérale : l'ambiance et le jeune âge de la population (« Mais ici c'est ça, ici c'est une ambiance internat on va dire. C'est ambiance colo ! »), mais aussi la rigueur de l'encadrement (« c'est la colonie là-bas [à Villepinte] aussi. C'est même pas des prisons ça pour moi ! Moi, les prisons, j'appelle quoi comme prison ? Fresnes où tu dois marcher sur une ligne, tout droit. Ça c'est des prisons. Ici c'est de la rigolade, c'est de la colonie »).

*n'est pas au quartier, on est en prison. »*

**Joshua**, 25 ans, Nanterre, 2 séjours en prison, 2 frères, en couple, 1 enfant, en colocation.

### 8.1.3.2 Un espace de vie interstitiel

Les « jeunes », comme les autres détenus, ont rarement la possibilité de participer aux activités en début de séjour (il y a en moyenne 6 mois d'attente pour être inscrit à une activité). Étant parfois condamnés pour des peines relativement courtes, certains d'entre eux n'y auront pas eu accès avant leur libération. Ceux participant à des activités choisissent préférentiellement le sport. Je n'ai pas pu m'entretenir avec des « jeunes » inscrits à l'école. Les déplacements dans l'établissement constituent alors une activité à part entière dans le déroulement de la journée de certains d'entre eux :

*« Le matin déjà je descends jamais en promenade. Ça veut dire, que je vais un peu à la cabine, j'appelle : boum, après ça se promène. Ça rentre à midi. Vers 2h, quand c'est 2<sup>ème</sup> tour [de promenade], ça sort un peu avant la promenade. Ça remonte dans la cellule et après ça va en promenade. Voilà. Après ils ramènent la gamelle. Ça écoute la musique, ça envoie des trucs par la fenêtre... Et voilà.*

Pour sortir, tu fais comment ?

*Je raconte que je vais à la cabine... Non la cabine, des fois je passe des coups de fil mais pas longtemps mais après je file. Je me dis "Autant que j'aie me promener plutôt que d'entrer dans la cellule". En plus elle est toute petite la cellule, pour deux, c'est plus petit que cette pièce je crois. 9 m<sup>2</sup> je crois. C'est petit. Et deux dans la cellule, purée... »*

**Majid**, 19 ans, Epinay-sur-Seine, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et 2 de ses frères et sœurs, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, menaces sur officier de police, détenu depuis 4 mois, libéré dans 3 jours, cellule double.

L'étroitesse de la cellule et la promiscuité avec les codétenus (dans l'extrait précédent), mais aussi la solitude en cellule (dans l'extrait suivant) sont des arguments mobilisés pour justifier le besoin d'élargir son espace de vie. Certains agents pénitentiaires se montrent d'ailleurs compréhensifs et « ferment les yeux » lorsqu'ils croisent ces détenus dans les couloirs.

*« Moi, je vais pas te mentir, ils [les surveillants] ont la haine de moi parce qu'ils se disent "Je suis un mec des couloirs". J'aime trop rester dans les couloirs. Je suis en [cellule] simple, ça se comprend un peu. Des fois j'ai envie de prendre l'air, de parler avec quelqu'un. »*

**Ben**, 24 ans, L'Haÿ-les-Roses, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, tentative de vol et dégradations + révocation de sursis, détenu depuis 1 an, libéré dans 10 mois, cellule simple.

*« Le temps, tu passes le moins de temps dans ta cellule. Comme des fois quand moi je sors, ça m'arrive de me balader. Je vais là, je monte en haut, je vais voir l'autre, je vais voir l'autre. Je passe un peu de temps. Si t'es tout le temps dans ta cellule, tu pètes un plomb ! Même les surveillants, ils comprennent, des fois ils te laissent et tout. »*

**Yanis**, 20 ans, Nanterre, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, bac+1, animateur.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 10 mois, libéré dans 2 mois, cellule triple.

Pour déjouer la surveillance des agents pénitentiaires en profitant de leur inattention liée aux multiples sollicitations auxquelles ils doivent répondre, certains jeunes mettent en œuvre des tactiques de mobilité qui consistent à « faire l'anguille » ou la « savonnette » et à « jouer à cache-cache » :

*« Je le sème [ce surveillant] là. J'étais caché au 2. Dès qu'il a ouvert la porte : boum, boum je me suis enfui. Et depuis tout à l'heure j'essaie de monter au 3. Mais il m'a cramé son collègue. Du coup je suis*

*reparti... Ah c'est un ouf lui...*

Quand ils te crament ils te remettent pas en cellule ?

*Si mais après là j'ai bifurqué direct et voilà... »*

**Majid**, 19 ans, Epinay-sur-Seine, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et 2 de ses frères et sœurs, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, menaces sur officier de police, détenu depuis 4 mois, libéré dans 3 jours, cellule double.

Ces tactiques sont de plusieurs ordres. Certains détenus demandent à accéder à la cabine téléphonique, d'autre s'inscrivent à des activités ou prétendent y être inscrits, ne s'y rendent pas mais en profitent pour se diriger vers d'autres secteurs de l'espace carcéral. D'autres profitent de leur non-identification par le personnel de surveillance pour usurper l'identité d'un détenu qui est autorisé à sortir de sa cellule. Cette tactique n'est donc réalisable qu'en début de séjour ou avec les nouveaux surveillants affectés à la maison d'arrêt de Nanterre depuis peu. Pour fluidifier ces déplacements tactiques, certaines compétences et une connaissance fine de l'espace (les recoins, les angles morts, les cachettes, les possibilités de débloquer les portes automatiques, etc.) et du temps carcéral (horaires des mouvements, habitudes des surveillants, etc.) sont nécessaires.

*« Quand t'es bloqué c'est la merde. C'est pour ça, il faut tout connaître avant, il faut tout connaître les heures. A l'heure où c'est bloqué, comme ça t'as le temps de passer. Là je connais les nouveaux horaires, je connais, je connais. »*

**Ibrahim**, 23 ans, Bobigny, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 2 semaines, cellule double.

Le quartier de résidence de ces jeunes détenus était au cœur de leur socialisation résidentielle pré-carcérale : ils y passaient une majeure partie de leur temps et y entretenaient l'essentiel de leurs relations sociales. Leur pratique de l'espace carcéral s'inscrit ainsi quelque peu dans la continuité de cette expérience urbaine dans la mesure où ces déplacements tactiques dans l'espace carcéral ont essentiellement pour but de retrouver des pairs et prennent la même forme de « cabotage », c'est-à-dire des micro-circulations qui permettent de passer d'un point de rencontre à un autre.

La cour de promenade constitue le second espace fortement investi par les jeunes détenus. Ils mettent un point d'honneur à s'y montrer pour prouver qu'ils n'ont pas de problèmes avec d'autres détenus.

« Tu vas en promenade ? Souvent ? Tout le temps ?

*Ouais, ouais. Moi, j'ai pas d'histoire avec les détenus !*

Il y a des détenus qui vont pas en promenade parce qu'ils trouvent pas ça intéressant.

*Non, parce qu'ils ont peur. »*

**Ben**, 24 ans, L'Haÿ-les-Roses, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, tentative de vol et dégradations + révocation de sursis, détenu depuis 1 an, libéré dans 10 mois, cellule simple.

Pour schématiser et reprendre des expressions utilisées par certains, la cour de promenade constitue pour eux la « grand'scène » de cette « grande école de la rue » que représente la prison<sup>1</sup>.

Cette mise en perspective des trajectoires et des expériences de ces jeunes a montré que le milieu résidentiel et familial peut amener l'expérience carcérale à s'inscrire moins dans la rupture que

<sup>1</sup> Je reviendrai sur les rapports sociaux caractéristiques de l'espace de promenade dans la section 9.3.1.2 *Le partage de la cour de promenade entre « jeunes » et « anciens »*.

dans la continuité de la socialisation résidentielle de la plupart d'entre eux. Cette question prend une autre dimension chez les détenus plus âgés qui ont déjà fait l'expérience de la prison à plusieurs reprises et dont je vais maintenant présenter les parcours.

## 8.2 Les « anciens »

Les personnes regroupées dans cette catégorie ont pour point commun d'être relativement plus âgées que les précédentes et d'avoir un passé carcéral relativement lourd. A l'instar de Robert Castel (1998) ou de Fabrice Fernandez (2010), on peut parler d'une « expérience totale » lorsqu'une ligne biographique, en l'occurrence la ligne biographique transgressive et pénale, envahit et parasite l'ensemble des autres lignes biographiques.

### 8.2.1 La totalisation de la biographie

Ces « anciens », au parcours carcéralisé, ont connu plus ou moins la même ligne biographique transgressive et pénale que celles des plus jeunes qui a été décrite précédemment. Du fait d'un décalage générationnel, quelques inflexions se font jour. En effet, leur enfance s'est déroulée entre les années 1970 et 1990. Leurs récits décrivent notamment la dégradation des conditions de vie et la paupérisation de leurs parents et de leurs voisins. Ils ont aussi connu plus ou moins directement l'arrivée de la drogue dans les quartiers populaires et ses conséquences sur la vie sociale dans leur quartier (le décès de nombreux amis d'enfance voire de membres de la fratrie), et font généralement le constat au regard de leurs expériences d'une extension et un durcissement des activités délictueuses et de leur répression dans leur environnement résidentiel (avec des discours empreints de nostalgie et fatalistes pour l'avenir).

#### 8.2.1.1 La professionnalisation

Les premiers récits sont ceux de la professionnalisation délinquante tels que les a analysés Gilles Chantraine. Ils reposent sur un retournement du stigmaté : « assumer son statut de délinquant, adopter une démarche professionnelle, devenir l'élite d'un milieu spécifique, éventuellement adopter une vue politique radicale sur la société, développer le sentiment d'une vie hors norme, vont constituer des alternatives aux rapports de causalité ambigus, à l'écartement durable du marché de l'emploi, au casier judiciaire, aux “trous” biographiques créés par des enfermements prolongés » (Chantraine, 2004a, p. 80). Cette revendication d'un statut de professionnel transparait dans les discours qui présentent l'engagement dans la délinquance comme un effet mécanique de la nécessité économique ou comme la conséquence d'un choix économique rationnel. Olivier décrit sa première incarcération comme un accident, qui sera suivi par plusieurs séjours en prison qui ne sont alors plus présentés comme accidentels : ils résultent au contraire d'un « choix » de style de vie (« *la débrouille de la rue, l'argent facile* ») dont il dit connaître les risques et les conséquences.

*« La première fois que je suis entré en prison, j'avais 14 ans. Là, c'était un accident. Après toutes les autres fois, c'était plus un accident [...]. Après j'ai été en foyer, en famille d'accueil. Parce que j'avais pas de père, j'ai grandi avec ma mère, très malade. Parce qu'en vrai j'ai été livré à moi-même très très très jeune. A l'âge de 17 ans je suis revenu habiter chez mes parents. Mais ça a pas marché. Parce que j'ai vécu 4 ans dans la rue. [...] L'autorité je connaissais plus. Ça veut dire que j'ai essayé l'école et tout ça, mais ça me semblait abstrait, en fait. Ça m'intéressait pas. Je travaillais bien qu'en anglais et en sport. Tout le reste, j'arrivais pas à me concentrer en fait. J'arrivais pas. Et à la suite de ça, je suis retourné en prison. J'ai rencontré des gens. Après j'ai choisi entre guillemets “la débrouille de la rue”, “l'argent facile”. »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.  
5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

Toutefois ce « choix » de style de vie n'en est pas vraiment un. Il est d'abord la résultante d'une histoire familiale particulièrement compliquée pendant l'enfance. Il s'inscrit aussi dans la construction d'une « carrière délinquante », concept développé par Howard Becker (1985 [1963]) qui souligne que l'adoption d'une identité ou d'un rôle de délinquant est un processus qui vise une revalorisation de soi en se référant à un contre-modèle et en endossant une contre-identité. Cette construction identitaire se fait au contact d'autres personnes : le récit d'Olivier évoque ainsi l'importance du réseau relationnel (« *J'ai rencontré des gens* »). L'entrée dans la carrière délinquante suppose en effet « l'acquisition du capital social spécifique nécessaire à l'apprentissage du “métier”, à l'écoulement des produits des cambriolages, à l'approvisionnement du commerce de drogues, comme à l'exercice professionnel de la prostitution, c'est-à-dire l'insertion progressive dans “le milieu” » (Mauger, 2006, p. 156).

Deux étapes peuvent être distinguées dans ce processus de professionnalisation. Karima Guenfoud (2003) évoque ainsi le temps du « business », étape transitoire au cours de laquelle les trafics sont vécus comme un moyen de se procurer de l'argent et d'accéder à une autonomie, par rapport aux parents notamment, pour des acteurs en retrait par rapport au marché du travail officiel ; et le temps du « business », qui renvoie à une inscription durable dans les activités commerciales illégales. Dans cette seconde étape, il s'agit de réduire la prise de risques afin de faire perdurer son activité. Cela se traduit par une plus grande discrétion, en affichant moins ostensiblement l'importance de ses ressources financières et en déléguant les tâches les plus risquées à d'autres personnes. Appréhendant leur business comme un emploi, ces personnes ont une approche plus rationalisée de leur activité économique : épargner, conquérir de nouveaux marchés, fidéliser la clientèle, recruter et diviser de la clientèle, blanchir l'argent gagné, etc. Finalement, cette professionnalisation délinquante implique un refus du salariat. Celui-ci est parfois revendiqué comme une posture politique :

*« On est des insoumis. C'est-à-dire qu'il y a un système et que nous, on a refusé d'être dans ce système parce qu'on a l'impression d'être des esclaves de la société. Après c'est une impression, moi j'ai vu mes parents, c'est pour ça que je parle comme ça. Mes parents, ils ont travaillé toute leur vie, ils ont pas un euro là. Ma mère, elle est malheureuse comme tout. Elle me dit “Si j'avais su... C'est pour ça que j'ai quitté le pays où je suis née, pour venir vivre comme ça ? C'est pas une vie”. Là c'est le sentiment de tout le monde. »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.  
5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

D'autres dépeignent une acculturation impossible au monde du travail légal. Les expériences passées de petits boulot, souvent en intérim, sont non seulement décrites comme peu valorisantes et mal rémunérées, mais les récits de la découverte de cet univers montrent aussi un décalage de normes.

*« Comment tu faisais pour vivre à ce moment-là, matériellement ?  
Je trafiquais, je trafiquais, je vais pas te mentir, je faisais du trafic, de la drogue.  
Ok, t'avais des rentrées de thunes qui étaient...  
100% illégales. J'ai jamais touché les RMI [Revenu minimum d'insertion] et les trucs comme ça. J'étais trafiquant et j'ai vécu comme ça. Mais moi, quand j'ai commencé à travailler, pour moi, j'étais repenté. Pour moi, j'allais changer de vie. Et après petit à petit, ça m'a rattrapé. Parce que moi, j'y ai cru à un moment. Franchement pour aller travailler à la plonge et tout ça... je me suis dit “Franchement, j'en ai marre, je vais me prendre en main. Au début, j'ai que ça mais après...” C'est de ma faute, j'ai pas de diplôme. Je vais pas prétendre à tel poste alors que j'ai pas de diplôme. J'ai pris ce que j'avais à prendre.*

*Mais après j'ai vu que c'était pas... Je sais pas, peut-être que j'ai eu la poisse. Mais franchement, j'ai vu que c'était pas pour moi.[...] Pour moi, c'était du harcèlement moral qu'elle me faisait la meuf [patronne]. Elle me faisait mal à la tête, tous les jours elle venait, elle me faisait mal à la tête. Je me disais "Déjà je fais des efforts, je veux m'en sortir et en plus on me casse les couilles ! Vas-y, moi je vais arrêter de travailler". Deux fois j'ai arrêté de travailler dans le même contexte. Après je dis "De toute façon, j'en ai rien à foutre, ce monde-là, il est pas pour moi. J'en ai rien à foutre, je reste dans mon..." »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

Le refus du salariat et l'engagement dans l'économie illégale s'auto-entretiennent : l'incapacité à accéder à une position stable sur le marché du travail légal justifie la poursuite des activités délictueuses alors que ces dernières, du fait des bénéfices économiques et symboliques qu'elles confèrent, confortent le refus du salariat.

Avec l'avancée en âge et la professionnalisation délinquante, deux évolutions du rapport au quartier peuvent être distinguées. La première correspond à un repli sur le quartier. Ces personnes ont vu certains de leurs amis d'enfance quitter le quartier, être eux-mêmes incarcérés parfois pour de longs séjours ou décéder ; des discordes ont pu aussi participer à ce que l'« équipe » qu'elles formaient avec leurs amis d'enfance se soit finalement réduite comme une peau de chagrin. N'ayant pas d'activité professionnelle, de rares loisirs et peu de connaissances hors de leur quartier, ces personnes « se rouillent ». Les lieux de rencontre des membres des réseaux relationnels de ces personnes semblent toutefois se diversifier : sont ainsi cités davantage que par les jeunes, les cafés ou encore les domiciles des amis. Ces lieux de rencontre sont moins exposés et plus appropriés que ne le sont les lieux de rencontre des plus jeunes. A l'inverse, d'autres « anciens » décrivent un rapport plus distancié à l'espace public de leur quartier et aux sociabilités qui s'y déroulent. La situation familiale et professionnelle (3 d'entre eux occupaient un emploi au moment de leur incarcération) explique sans doute cet éloignement du quartier. La professionnalisation délinquante influence aussi leur mode de vie en leur faisant adopter les apparences d'une vie qualifiée d'« ordinaire », en termes d'horaires (calqués sur les horaires de bureau) et de lieux pratiqués (éviter par exemple les points de vente de drogue et les lieux trop surveillés par la police). Il faut aussi noter que leur réseau relationnel est davantage détaché de leur environnement résidentiel. Ces récits témoignent par ailleurs de relations amicales avec des femmes, ce qui n'a jamais été le cas des plus jeunes. Contrairement aux plus jeunes, la ville n'apparaît pas systématiquement associée à Paris : elle peut correspondre au centre-ville de la commune de résidence mais aussi au centre commercial (de type *mall*) : elles distinguent les sorties en compagnie de leurs amis dans des boîtes de nuit, de moins en moins fréquentes, des sorties en famille (au square, au centre commercial) ou pour rendre visite à des membres de la famille élargie résidant dans d'autres communes d'Île-de-France. C'est finalement une certaine lassitude et un regard critique sur l'univers dans lequel ils ont grandi qui se dégagent de leurs discours :

*« Ça va, le monde de la cité, moi ils me connaissent, je les connais. Ça va. J'ai plus besoin de faire mes preuves. Ils savent. Maintenant quand j'allais là-bas, j'allais voir des gens de ma génération, j'allais dans les cafés. Mais je traînais plus. Parce que maintenant c'est la nouvelle génération, ils ont 20 ans, je vais pas être dans les halls avec eux comme ça. J'ai plus l'âge. »*

**Jerry**, 30 ans, Saint-Denis, célibataire, sans enfant, locataire d'un studio, bac+3, infographiste.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 7 mois, cellule double.

Deux détenus se décrivent comme des professionnels « à la retraite » : ils ont mis un terme à leur carrière délinquante, se sont investis dans des projets personnels et professionnels légaux et ont



connu une trajectoire résidentielle ascensionnelle<sup>1</sup>. Malgré tout, leur incarcération en 2011 témoigne d'une certaine « rechute » :

*« Je suis déjà tombé plusieurs fois, je suis déjà tombé pour des affaires plus lourdes que ça. Pour des vols à main armée, j'avais fait pas mal de choses, prises d'otages et tout, mais bon, c'était. Je suis sorti en 2007, depuis 2007, clean, clean. Bon maintenant ça n'a plus rien à voir, c'est une vie, ma vie elle est différente maintenant. J'ai une vie de famille, j'ai des enfants. Voilà bon, j'ai fait une connerie, j'ai suivi, j'ai suivi un ami, ça faisait quelques années que je l'avais pas vu. Il est revenu me voir, il m'a proposé un truc, ça m'intéressait pas, mais de fil en aiguille il a réussi à me mettre dedans, à me remettre dans le bain de mon époque. »*

**Atisso**, 28 ans, Limay, en couple, 4 enfants de quelques mois à 4 ans, 2 frères et sœurs, locataire d'un pavillon, lycée, ouvrier dans le bâtiment.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, vol, association de malfaiteurs, détenu depuis 2 mois, cellule double.

*« Avec le temps, après j'ai rencontré une demoiselle. J'ai eu un enfant, ce qui a changé ma vision des choses en fait. C'est-à-dire que je vivais au jour le jour et d'un moment à l'autre, je me suis mis à penser à l'avenir en fait. Ce qui fait que ma conscience, elle s'est éveillée. Et j'ai choisi justement de travailler et de faire quelque chose qui me procurerait un plaisir au quotidien. [...] Je cumulais deux emplois : j'étais en même temps coursier et en même temps j'ouvrais des magasins. Il s'avère que j'avais plus de permis. J'ai roulé sans permis. Et je me suis fait arrêter. Et parce que j'ai des antécédents assez lourds, [...] j'ai pris un an pour un défaut de permis. »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

Cette mise en récit du processus de professionnalisation est à mettre en perspective avec son processus inverse que l'on peut qualifier de clochardisation. Celui-ci est synonyme de « mort sociale ».

### 8.2.1.2 La clochardisation

La plupart des récits de détenus originaires de quartiers populaires font référence à cette figure du « clochard », des « épaves », des « *sblags* » ou encore des « cas soc<sup>2</sup> », qui sont des personnes très précarisées situées au bas de l'échelle dans l'espace des réputations locales, vouées à de la délinquance de survie, souvent pour subvenir à leurs besoins en drogue ou en alcool. Ces personnes incarnent un « destin repoussoir », c'est-à-dire un avenir possible pour chacun et redouté par tous (Mauger, Ikachamene, 2003 ; Mohammed, 2012b). C'est ainsi que Rachid<sup>3</sup>, trentenaire incarcéré à plusieurs reprises pour des faits de violence, est perçu par certains des jeunes résidant dans son quartier.

Je sors du métro à Clichy et tombe sur Toufik, qui était à la maison d'arrêt de Nanterre pendant que j'y effectuais mon enquête. Je le salue et nous entamons une discussion sur sa situation depuis sa sortie de prison, les difficultés qu'il rencontre pour trouver un travail, les convocations de son conseiller d'insertion et de probation qui lui font perdre du temps. C'est en évoquant ses perspectives de vie, et la nécessité qu'il ressent de « voir les choses bouger », qu'il prend Rachid comme contre-exemple : « C'est comme Rachid. Je comprends pas pourquoi t'es pote avec lui. Mais lui, il est mal, lui il fait trop de prison, mais c'est mort pour lui... On le voit, il est toujours bourré, il gueule pour rien, il vient te gratter des clopes, des tunes. Ah... tout sauf ça. »

**Journal de terrain**, 9 janvier 2012.

<sup>1</sup> Cf. 10.1.3.1 Les « anciens » installés.

<sup>2</sup> Cas sociaux.

<sup>3</sup> Cf. 10.1.4 Les « anciens » marginalisés, mais surtout 11.2.1 Une sortie institutionnalisée.

Ces « anciens clochardisés » sont, comme les précédents, à l'écart de la société salariale, mais ne présentent pas cette situation comme un choix : Thierry, sans domicile fixe, et Rachid bénéficient de l'allocation adulte handicapé (AAH) suite à de graves accidents, alors que Tayeb met en avant ses problèmes de santé, liés à sa toxicomanie, pour justifier son incapacité à travailler. Ce sont des formes de délinquance de survie qui sont à la source des affaires qui les ont conduits en prison. En effet, les violences, les vols ou les petits trafics apparaissent comme étant intrinsèquement liés à leur style de vie particulièrement précaire.

Le mode de vie de ces personnes les a parfois conduits à s'éloigner de la commune dans laquelle ils ont grandi. C'est malgré tout à cet espace qu'ils font référence quand ils se présentent :

*« Je suis né à Paris, en 1973. Mais je suis de Saint-Denis, j'ai grandi à Saint-Denis dans le 93. [...]*

*Tu retournes à Saint-Denis ?*

*Ouais, ben ouais, pour le shit je suis bien obligé.*

*Y en a ailleurs qu'à Saint-Denis, non ?*

*Non, non. Je connais. Tu sais pourquoi je te dis non ? Parce que ailleurs, c'est des arnaqueurs. A Saint-Denis, la beuh<sup>1</sup> elle est bonne, le shit il est bon. Voilà quoi. Je suis parti ailleurs, t'inquiètes, j'ai été ailleurs et j'ai vu. La Défense : nul. Ah j'en ai fait !*

*Ok... Et c'est juste pour ça que tu retournes à Saint-Denis ?*

*Non... je vois du monde, un petit peu, ceux qui restent, qui sont pas morts ou en prison [rire] ! Je rigole.*

*Même si... Je vais faire un tour, voilà quoi.*

**Tayeb**, 41 ans, Poissy, célibataire, 1 enfant, logement squatté avec un ami, collègue, sans emploi.

15<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol+ révocation de sursis, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

Leur quartier de résidence, dans lequel ils n'étaient présents que depuis quelques mois au moment de leur incarcération, n'était investi qu'à des fins utilitaires : faire des courses, laver son linge, effectuer des démarches administratives, etc. Toutefois, ils mentionnent des lieux, relativement dispersés dans la région, dans lesquels ils se rendent régulièrement pour retrouver des connaissances : une paroisse au nord de Paris pour Thierry, Bonneuil-sur-Marne ou Paris 18<sup>ème</sup> pour Tayeb. A l'inverse, Rachid est très familier de la commune dans laquelle il résidait au moment de son incarcération. Cet ancrage se traduit par un investissement relationnel de voisinage important et une forte présence dans l'espace local, notamment dans les divers cafés de sa commune.

Ces personnes décrivent finalement une mobilité qui paraît relativement importante, en termes de fréquence et parfois de portée des déplacements. Elles sont d'ailleurs les seules à évoquer la promenade comme loisir.

*« Dès que je me réveille, je prends ma douche et le café, je fais le ménage et tout ça. Et je sors soit pour les démarches, si j'ai des démarches. Sinon, y a rien à faire, je me balade, parce qu'il y a rien à faire ! Je me balade, j'ai pas de travail, je découvre les villes... Enfin la plupart du temps je sors pas de Clichy. Je vais dans les quartiers nord, Sanzino, Fournay, Chancelay les tours, là quand je sors... T'as vu le cimetière de Chancelay, y a un bar et là-bas j'ai des amis, je m'assois. J'ai des amis là-bas... Le soir, chacun rentre chez lui.*

*Tu vas dans Paris ?*

*Ouais, des fois. Pour faire des promenades. J'ai l'habitude. Le week-end, j'ai pas de week-end, toujours c'est le week-end ! »*

**Rachid**, 38 ans, Clichy, divorcé, 1 enfant de 13 ans, locataire d'un studio, primaire, sans emploi.

<sup>1</sup> Herbe en verlan.

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, violences, détenu depuis 4 mois, libéré dans 4 mois, cellule simple, auxiliaire « abords ».

Ces promenades laissent transparaître une forme d'errance, visant à tromper l'ennui, mais elles sont aussi structurées par des petits buts, qu'il s'agisse de démarches administratives (Sécurité sociale, Caisse d'allocations familiales, Assedic, suivi médical, etc.) ou de pauses effectuées dans des cafés ou des parcs au sein desquels un réseau de sociabilité a pu s'être constitué. Rachid développe une forme de présence invisible par cette mobilité et par l'investissement d'espaces discrets et périphériques dans son quartier. La relative mobilité de Tayeb est aussi certainement à mettre en relation avec sa consommation de produits stupéfiants qui nécessite de trouver de l'argent et de s'approvisionner.

Les « professionnels » et les « clochards » ont pour caractéristique commune de voir leur histoire de vie envahie par leur ligne biographique transgressive et pénale. Finalement, la prison est un « espace fondateur » qui participe pleinement à la construction de leur identité (par elles-mêmes et par autrui).

*« Quand [ma fille] va à l'école, on lui demande "Qu'est-ce qu'il fait ton papa ?" Elle a répondu à la maîtresse que j'étais prisonnier. Ça m'a fait rigoler "Qu'est-ce qu'il fait ton papa comme métier?", "prisonnier". C'est marrant ! Mais ça craint. »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collègue, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

## 8.2.2 La prison comme espace fondateur

---

La prison joue le rôle d'« espace fondateur » (Gotman, 1999), car elle s'avère déterminante dans leur socialisation résidentielle. En cela, elle est un espace familial dans lesquels ces détenus ont des habitudes et des repères.

### 8.2.2.1 L'univers carcéral familial

Les souvenirs qui restent des premiers séjours en prison sont plutôt positifs. On peut y voir un effet de la mémoire et un enjolivement de l'expérience telle qu'elle a été vécue à l'époque. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que nombre de ces détenus constate que plus le temps passe, plus l'expérience carcérale leur paraît éprouvante<sup>1</sup>.

*« A l'époque, aller en prison, ça faisait bien de dire "Ouais, j'ai été en prison". La prison, ça me faisait pas peur, parce que mes deux frères j'ai été les voir en prison, j'avais 9 ans. Ça veut dire que c'est pas un truc qui fait peur... Même en plus, en prison, il y a que des mecs comme toi, donc tu peux pas avoir peur. Je sais pas, moi, mais franchement, en prison, c'est nul et c'est de la merde. Mais à cette époque-là, moi je trouve que j'ai passé de bons moments... Limite des fois j'ai la nostalgie de cette époque... Je faisais du sport, j'allais à l'école, activité musicale, escalade (y avait un mur où tu peux grimper), y avait quoi encore ? C'est tout. Je sais pas pourquoi, peut-être que c'est l'âge aussi : les journées, tu les vois pas passer. Tu les sens pas passer, tu te prends moins la tête. Peut-être que c'est l'âge aussi. Pas d'enfant, pas de trucs qui te travaille la tête. Je me prenais pas du tout la tête à l'époque : dedans ou dehors c'était pareil, tu vois ? »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

---

<sup>1</sup> Cf. 9.3.1.1 Un clivage générationnel exploité par l'encadrement de l'établissement.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

*« J'étais avec des amis à moi, on était là pour la même affaire, ils nous ont mis au même endroit. Ça a été. On était ensemble en cellule, on est arrivé on était 7. On a colonisé le CJD [Centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis] ! Ça a été nous, on s'est imposé. Dès qu'il y en avait un qui avait un problème, on était 7. Je suis pas arrivé tout seul, donc y avait pas d'appréhension. On est en force. En arrivant pas tout seul, on arrive, pour nous, c'est la colonie de vacances. On s'est entraidé, pour les cigarettes, pour les machins... Pour tout. »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collège, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

Ces récits font de l'expérience de l'enfermement un élément de différenciation sociale (« ça faisait bien »). Comme le remarque Philippe Combessie, « il existe [...] un milieu où la prison fonctionne de façon efficace comme instrument de distinction sociale, celui de la délinquance affirmée, où l'on peut dire : "il a connu la prison, c'est un homme" » (Combessie, 2001, p. 14). Le premier séjour en prison est ainsi narré comme un « rite de passage » (Van Genep, 1981 [1909]). Dans cette optique, Malick met en avant le rôle de ses différents passages en prison dans l'extension de son réseau délinquant et sa progression dans le trafic.

*« Les meilleurs gens que j'ai connu de ma vie, enfin les meilleurs contacts, les meilleurs trucs dans tous les domaines, et bien je les ai connus là-bas. C'est l'école du crime en fait ! Je te jure, c'était l'école du crime. Moi je suis rentré à la base, j'étais pas un grand businessman, je suis rentré là-bas... c'était pas structuré comme par la suite. Et en fait là-bas, j'ai appris plein de trucs. Parce que j'ai vu qu'il y en a qui étaient plus sérieux dans leur business. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collège, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

Suivant l'adage largement répandu selon lequel la prison est une « école du crime », les incarcérations sont présentées comme ayant tendance non pas à freiner le déroulement de la carrière délinquante mais plutôt à la soutenir : les séjours en prison favoriseraient la transmission des savoir-faire et élargiraient le champ des possibles délinquants. Cet apprentissage des techniques vise finalement moins à limiter les risques d'incarcération qu'à s'assurer une future incarcération plus rentable.

*« Je l'ai toujours dit : une fois c'est ta punition, deux fois c'est ta correction, trois fois c'est ta maison. On met les pieds une fois ici, et on revient. Ça commence à 20 ans. Et déjà vous voyez c'est 20 ans... Après ils arrivent à 40 balais, ils comprennent rien, ils ont déjà fait 15 pîges... Soit on est con, ou je sais pas... Soit on est toujours le con d'un con... Soit on continue dans ses activités, et on sait ce qu'on encourt, soit on arrête. Soit y a des gens qui tombent pour rien du tout... Moi demain, si je dois prendre 200 bâtons, 300 000 €, je vais faire un an : je prendrai 300 000 €. C'est rien. Ça me dérangerait pas. Je me suis fait à l'idée. »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collège, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

Les expériences de ces détenus renvoient ainsi à l'idéaltype de l'« incarcération calculée », le passage en prison étant assumé comme une expérience intégrée à un mode de vie à risque

(Chantraine, 2004a, p. 16). L'incarcération peut parfois être « préparée », lorsque ce passage en prison est « non seulement probable ou obligé, mais également “géré” : le futur détenu économise pour vivre confortablement en prison [...], s'entoure d'un bon avocat ou d'une batterie d'avocats, se forme au droit, etc. » (*ibid.*). Ces détenus aguerris revendiquent aussi des compétences juridiques acquises par leurs expériences successives, qui peuvent notamment leur permettre d'aider des codétenus à anticiper leur prochaine incarcération :

Malick discute avec un détenu arrivé il y a une semaine. Il avait été libéré un mois plus tôt. Il a pris 6 mois pour une affaire de trafic de stupéfiants. Malick lui conseille de ne pas faire de demande d'aménagement de peine pour sortir plus tôt mais de garder cette option pour une prochaine incarcération « quand tu prendras plus ». Je lui fais remarquer, en blaguant, que sa réflexion n'est pas très optimiste pour l'avenir de ce jeune homme. Il me répond : « Mais oui, on a pris un abonnement ! ».

**Journal de terrain**, 21 avril 2011.

Les incarcérations participent à la professionnalisation de la carrière délinquante de certains ; elles participent aussi à la clochardisation d'autres, qui voient leur situation sociale déjà vulnérable être encore davantage fragilisée à leur libération. Leur rapport biographique à l'enfermement mêle deux des idéaltypes développés par Gilles Chantraine (2004) : l'incarcération « inéluctable » qui est le fruit d'une répression routinière, constitue l'aboutissement de la galère et finit par s'inscrire dans une routine carcérale, un va-et-vient permanent entre l'intérieur et l'extérieur ; et l'incarcération « *break* » qui permet la régulation d'une toxicomanie problématique<sup>1</sup>.

### 8.2.2.2 L'arrivée en détention et la reprise d'habitudes

C'est l'habitude et la familiarité qui caractérisent les récits d'arrivée en détention de ces détenus. L'incarcération représente même parfois un soulagement après une période de garde à vue particulièrement éprouvante.

*« Quand on est en garde à vue et qu'on sait qu'on va aller en prison, à la limite c'est ce qu'on dit “Ramenez moi dans ma cellule, c'est mieux”. Vous avez vos cigarettes, vous avez le droit de fumer, vous avez une télé, vous pouvez manger, aller aux toilettes quand vous voulez. On vit un peu mieux en prison qu'en garde à vue. »*

**Mickaël**, 34 ans, Vitry-sur-Seine, célibataire, sans enfant, cohabitant avec sa mère et son frère, lycée, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 4 ans, cellule simple.

Les premiers jours passés en détention sont consacrés à l'installation et à la prise de repère, vécues de manière tellement instinctives car déjà expérimentées qu'elles sont souvent évoquées très brièvement.

« Tes premières impressions en arrivant ici ?

*Bah on connaît, on connaît très bien comment ça se passe donc ça se fait tout seul...*

C'est-à-dire ?

*Je sais pas, on fait tout ce qu'il faut pour se mettre bien. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

« *Se mettre bien* » ou « *se mettre en place* » consiste généralement à faire les démarches pour pouvoir cantiner les denrées de première nécessité, à s'inscrire au maximum d'activités, à donner les

<sup>1</sup> Voir par exemple l'expérience de sortie de prison de Rachid : section 11.2.1 Une sortie institutionnalisée.

informations nécessaires à ses proches pour recevoir leurs visites ou leur donner des consignes pour qu'ils réalisent des tâches administratives à l'extérieur, à s'enquérir de sa cellule d'affectation, etc. Si ces détenus doivent adapter leurs habitudes acquises par le passé et dans d'autres établissements au contexte local, il n'en reste pas moins qu'ils n'ont globalement pas besoin d'interventions extérieures (codétenus, agents pénitentiaires) pour prendre leurs marques.

L'arrivée en détention des deux détenus dont j'ai expliqué précédemment qu'ils avaient tenté de mettre un terme à leur trajectoire carcérale mais avaient été à nouveau incarcérés, diffère peu de celles des autres « anciens ». Ressortent toutefois de leur discours une certaine amertume, un sentiment de ne plus être à leur place en prison. Le récit de cette personne, qui a connu deux expériences carcérales à quatre ans d'intervalle, décrit aussi son étonnement qui a été le sien lorsqu'elle a réalisé que les références acquises lors de son précédent séjour n'étaient plus valables :

« [A mon arrivée à Villepinte], je vois des gens ils parlent dans les couloirs, comme ça, ça existait pas avant. Je leur dis "Chut, chut, il y a le surveillant ! [rire] Chut, il y a le surveillant !". Parce qu'avant, tu te mangeais un rapport direct ! Et je vois quoi ? C'est l'anarchie : les jeunes, comment ils se comportent... je tombe sur le cul ! ».

**Atisso**, 28 ans, Limay, en couple, 4 enfants de quelques mois à 4 ans, 2 frères et sœurs, locataire d'un pavillon, lycée, ouvrier dans le bâtiment.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, vol, association de malfaiteurs, détenu depuis 2 mois, cellule double.

Si la prison est pour eux un espace familier, elle est caractéristique d'un mode de vie qu'ils considéraient avoir abandonné avant de « rechuter ».

### 8.2.3 L'expérience du dépaysement : l'enracinement

Les récits de ces détenus font appel au registre de l'enracinement et de l'habitude pour décrire l'expérience carcérale qui renvoie alors à une forme d'incorporation du contexte carcéral et des normes qui en structurent les pratiques.

#### 8.2.3.1 La prison comme référence

Ces détenus chevronnés ont une connaissance approfondie de la carte pénitentiaire qui leur permet de comparer et de hiérarchiser les différents établissements dont ils ont fait l'expérience par le passé. C'est tout d'abord au niveau de l'architecture que des différences sont observées : la taille de l'établissement (« Cette maison d'arrêt : elle est trop petite et les cellules sont trop petites. A Fleury : c'est pas un village, c'est un pays ! » ; « C'est une usine Fleury. C'est une ville. »), celle des cours de promenade (« Il y a des prisons où les promenades sont plus grandes, on a plus de liberté, on se sent plus libre... »), des cellules (« [Châteaudun] c'est comme ici, c'est le plan 13 000 je crois, c'est comme ici. C'est les mêmes cellules, les mêmes douches. »), ou encore l'aménagement des parloirs (« Le parloir qui est bien ici. Ça c'est pareil. C'est pas comme à Fleury, où t'as un muret. »).

L'ancienneté des établissements et le confort offert en cellule (douches, eau chaude, taille des fenêtres, plaques chauffantes, etc.) permet ensuite de distinguer les établissements.

« C'est des petits détails mais bon qui font la différence. Le frigo. L'eau chaude en cellule. Une grande fenêtre comme ça, alors qu'à Bois d'Arcy on n'a pas de fenêtre comme ça qu'on peut ouvrir. Qu'est ce qu'on a encore ? Plaques chauffante : on n'a pas à Bois d'Arcy. Ces choses là, elles n'y sont pas. Et un supplément de cantine, dans les bons de cantine de ce qu'on peut acheter il y a beaucoup de choses qu'on n'a pas là-bas. Comme une chose toute banale, du Tabiti Douche. Là-bas non, là-bas c'est du... Bon ils une chose de bien mais c'est hyper cher c'est le Roger Cavailès. Roger Cavailès il faut au moins 7 € 50, voilà c'est pas n'importe qui qui peut se permettre de le prendre, 7 € 50, voilà quoi. Voilà, c'est... c'est le

*confort. »*

**Mohammed**, 34 ans, Poissy, célibataire, sans enfant, cohabite avec ses parents, BEP, sans profession.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, ?, détenu depuis 20 mois (dont 15 mois à Bois d'Arcy), cellule triple.

Enfin, ce sont l'encadrement par le personnel pénitentiaire, le profil de la population pénale et plus globalement l'ambiance en détention qui font la différence.

*« Pour te dire que Nanterre, c'est un souk : c'est ce que je suis en train de te faire comprendre. Nanterre, c'est un souk. C'est comme Bois d'Arcy... A Fleury, y a de la corruption, tu vas trouver un ou deux surveillants corrompus, que pas tout le monde va savoir. Peu de gens vont savoir. Ici, il y en a 50 de corrompus. Nanterre, c'est un problème d'argent. L'histoire s'arrête là. T'as de l'argent, t'as ce que t'as : c'est comme dehors. »*

**Tayeb**, 41 ans, Poissy, célibataire, 1 enfant, logement squatté avec un ami, collègue, sans emploi.

15<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol+ révocation de sursis, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

*« [Fresnes], ça n'a rien à avoir avec ici ! Ici, ça fume des joints n'importe où. Alors qu'à Fresnes, pour fumer un joint, même dans votre cellule... Ah ouais, ça a rien à voir avec ici, c'est un autre monde. »*

**Mickaël**, 34 ans, Vitry-sur-Seine, célibataire, sans enfant, cohabitant avec sa mère et son frère, lycée, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 4 ans, cellule simple.

*« A Fresnes c'est vrai que c'est plus... c'est mieux, y a plus de... comme on dit de bonhommes. C'est moins gamin. »*

**Laurent**, 43 ans, Boulogne-Billancourt, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans environ 2 semaines, cellule simple.

*« Ici, c'est une vieille prison ici, franchement. 1h30, 2h, ils dorment tous. C'est pas comme... Ils se couchent tôt dans la majorité. Dans les autres prisons, ça vit plus. Mais ici, comme tout le monde est bien dans sa cellule... dès que la porte se ferme. C'est pas comme à Fleury, où c'est le bordel jusqu'à 2, 3h du matin. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

Il ressort de ces comparaisons que les maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis et de Fresnes se distinguent par la sévérité de leur encadrement, assimilé à une gestion militaire ; à l'inverse, les maisons d'arrêt d'Osny, de Villepinte, de Bois d'Arcy sont apparentées à celle de Nanterre. Ces anciens détenus ont par ailleurs tous fait l'expérience des centres de détention, expérience qu'ils mettent en perspective avec celle vécue à la maison d'arrêt de Nanterre

*« Je reviens de Val de Reuil. J'étais dans un CD, le centre de détention de Val de Reuil dans le 27, c'est le Centre de Détention le plus grand d'Europe, c'est énorme. On sent vraiment la différence... une liberté... Y a pas beaucoup de sécurité, c'est pas du tout comme ici. Donc c'est des gens qui viennent de l'Île Maurice, des gens qui viennent de la Guadeloupe, d'Outre-Mer, ils sont tous là, dans ce centre de détention là, le centre de détention de Val de Reuil. C'est spécialisé là-bas... des gens assez dangereux, assez... »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants),

appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collègue, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

« Y a de l'argent quand même qui circule ici ?

*L'argent qui circule ici ? Les gens ils ont quoi ? Un billet de 100 € ? Un billet de 200 € ? Tu lui amènes son portable... [...] Y a pas de somme de 1000 €, 2000 €. En CD, ouais, tu vois ça. En centre de détention ? Il y a des mecs ils marchent avec dans les poches 3 000 € en liquide normal. J'étais en CD moi ! En centre de détention, j'étais bien moi là-bas ! Ah c'est autre chose les CD ! C'est pas comme ici, où ça crie, ça court, les gamineries. C'est pas des sauvages en CD, y a des grosses pointures, ah ouais. »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

*« Val de Reuil c'est... c'est une autre mentalité. C'est plutôt une mentalité de bonhomme. C'est pas des gamins, c'est pas des petits gamins comme ici, qui font du bruit toute la journée. Même au niveau des surveillants ils comprennent, ils comprennent qu'il y a des enfants, qu'il y a des mecs qui sont posés, des mecs qui rigolent pas et qui sont posés... Ça va, c'est plus posé en fait... »*

**Laurent**, 43 ans, Boulogne-Billancourt, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans environ 2 semaines, cellule simple.

En cela, ils revendiquent l'appartenance à une certaine élite carcérale, porteuse d'une autre culture résidentielle carcérale, celle des établissements pour peine (les « vraies prisons »), qui s'oppose à celle des maisons d'arrêt (qualifiée de « prisons de gamins » par ces détenus). En effet, comme cela a été abordé dans le chapitre 4, le profil pénal de la population détenue en centres de détention diffère de celui des maisons d'arrêt : les rapports sociaux des détenus, qui sont en moyenne plus âgés et condamnés pour de plus longues peines, sont décrits comme moins tendus.

### 8.2.3.2 Un espace de vie élargi

Ces détenus ne décrivent pas de difficultés pour se déplacer en détention. Ceux qui sont « auxiliaires » souffrent moins du confinement et jouissent d'une plus grande liberté de circulation. Olivier Milhaud souligne en effet que le travail permet à cette catégorie de détenus d'augmenter leur « capital spatial »<sup>1</sup> (2009, p. 305).

*« Par exemple, là, je suis comme à Châteaudun [centre de détention dans lequel les détenus ont la possibilité de se déplacer la journée]. Moi, personnellement, je fais mon sport, je me balade, je fais mes activités. C'est pour ça peut-être aussi que je la sens moins la détention. »*

<sup>1</sup> On distingue habituellement en sociologie le capital économique (ressources économiques, revenus, patrimoine), le capital culturel (savoir-faire, compétences, possession d'objets culturels, de titres, de diplômes scolaires), le capital relationnel ou social (possession d'un réseau durable de relations d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance) et le capital symbolique, qui recoupe toute forme de capital ayant une reconnaissance particulière au sein de la société. Le travail de Pierre Bourdieu (1993a) sur l'« effet de lieu », dans lequel il évoque des « profits de localisation », des « profits de position » et des « profits d'occupation » a inspiré quelques géographes qui ont alors essayé de faire le lien entre espace et capitaux. C'est ainsi que Jacques Lévy définit le « capital spatial » comme étant « l'ensemble des ressources qui permettent à un acteur de tirer avantage de l'usage de la dimension spatiale de la société » (Lévy, 2003, p. 124). Si la définition d'un capital proprement spatial est discutable, il s'avère qu'en contexte d'enfermement, l'espace prend une importance telle qu'il est effectivement révélateur des autres capitaux, compense les privations de l'institution et confère des revenus économiques, des relations sociales, du pouvoir et des responsabilités. Pour un approfondissement de cette réflexion sur la dimension spatiale des capitaux, voir Ripoll, 2012, 2013.



**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.  
3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

Cette mobilité, facilitée par ce statut en détention, constitue une ressource. Le travail permet en effet d'accéder à certains lieux-clés en détention. Les détenus affectés en cuisine ont ainsi accès à des produits qu'ils peuvent se cuisiner ou dérober pour les échanger ensuite contre divers biens avec d'autres détenus. De même, les personnes affectées à l'atelier parviennent à subtiliser certains matériaux pour confectionner des objets pour aménager leur cellule par exemple. Le travail permet aussi de participer aux réseaux d'échanges en détention, en faisant office de messenger ou de coursier entre différents lieux de la détention. Cette ressource peut devenir une contrainte lorsque des pressions se font sentir de la part de certains détenus qui peuvent contraindre le travailleur de réaliser certains actes (transmettre des objets interdits à d'autres détenus par exemple). L'auxiliaire en charge de la distribution du repas a accès au monte-charge, qui lui permet de monter à chaque étage le chariot contenant les repas ; il l'utilise aussi le reste du temps, seul ou en compagnie d'autres détenus. Ce moyen d'éviter les escaliers fluidifie considérablement ses déplacements. Le travail permet enfin de jouir de la confiance des surveillants : ce statut permet d'être identifié et d'établir avec eux des rapports cordiaux voire personnalisés.

*« Dans la pratique, on arrive à plus ou moins négocier. J'arrive à aller au sport pratiquement tous les jours, je peux aller tous les jours sur le terrain pour jouer au foot ou pour faire de la musculation. J'ai plus facilement accès à tous les services, c'est à dire que je peux plus facilement aller au service scolaire, voir la responsable, lui dire "voilà, j'ai envie de m'inscrire pour ça".*

Ouais, il y a une liberté de circulation qui est...

*Ouais, plus ou moins. En fait je suis moins contrôlé que les autres. »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

Les mobilités des « auxiliaires » sont tacitement autorisées par le personnel de surveillance, elles ne font pas vraiment l'objet d'une négociation dans la mesure où elles ne laissent transparaître aucune tension entre les deux parties. A l'inverse, pour les autres, c'est davantage la négociation qui leur permet d'accroître leur espace de vie. Elle n'est pas possible avec les surveillants ayant un rapport « statutaire » à leur métier. Corinne Rostaing a en effet montré que ces agents pénitentiaires investissent en priorité sa dimension sécuritaire de garde et de surveillance, considèrent avant tout les détenus comme étant potentiellement dangereux et appliquent alors strictement le règlement intérieur pour obtenir leur obéissance. A l'inverse, les surveillants qui s'inscrivent dans une logique « missionnaire » valorisent la dimension morale et sociale de leur métier et prennent davantage de distance avec le règlement intérieur, ce qui rend alors possible la négociation (Rostaing, 1997, p. 162-180). Comme les plus jeunes, ils mettent en avant du dialogue et de la « tchatte » (« *Toujours y a moyen de moyenner ici... Faut savoir argumenter, toujours. On fait que argumenter* ») mais aussi du capital physique (« *Avec les surveillants, ça marche à la pression* »). Outre le capital physique, on retrouve aussi dans les propos des détenus l'importance de l'ancienneté de présence dans l'établissement mais plus généralement l'importance de leur passé carcéral<sup>1</sup> :

*« Et il y a des détenus, ici en fait il y a des détenus qui sont plus privilégiés, comme on dit VIP par rapport aux autres. Plus t'es ancien, plus t'es considéré mieux que les autres. Ici, c'est ce que je vois du*

<sup>1</sup> Pour rappel, ces « anciens » ont généralement une connaissance de l'univers carcéral bien plus importante que celle des surveillants dont un grand nombre sort de l'école de formation et est confronté pour la première fois à ce milieu.

*système de la prison. Plus on est ancien, plus on a des privilèges, on lui casse pas la tête, on le laisse... »*

**Sylvain**, 24 ans, Evry, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 5 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

La feinte est ensuite un moyen de parvenir à élargir son espace de vie. Ce jeune détenu, qui a une certaine expérience de la prison et partage sa cellule avec des « anciens » de son quartier d'origine dont il adopte quelque peu le comportement (« *je suis pas un enfant* »).

*« [Pour sortir de ma cellule, j'appelle le surveillant. Il ouvre la porte]. Tac. Après les gens, ils l'appellent, ils toquent à gauche à droite, il est perturbé. Vite "Ouverture B2<sup>1</sup>". Tac, tac, tac, je vais au A, je vais au C. J'arrive, ça va... Ça dépend. Parce qu'il y a des surveillants, ils me connaissent. "Qu'est ce que tu fous là ?". Je fais "Ecoute, je suis pas un enfant, je vais pas te faire des problèmes, vas-y...". Parce qu'il y en a qui font des problèmes avec les surveillants. Parce que le surveillant, il a pas le droit de te laisser sortir de ta cellule. Et le chef, il te trouve en bas, t'es en train de te balader "Tu vas où ?", t'as ni formation, t'as rien, le chef il te remonte en cellule et après il fait un rapport au surveillant : "Ouais, pourquoi tu l'as fait sortir ? Pourquoi tu le laisses sortir ? Pour quelle raison ?". [Le surveillant] va dire "Ouais mais il a forcé". [Le chef :] "Eh ben t'appelles, y a les renforts qui viennent". Et après voilà, c'est pour ça moi je leur dis au surveillant "je suis pas un gamin, je vais pas te faire de soucis, je suis pas un enfant".*

Ouais mais si tu te fais attraper ?

*Non, mais moi je sais quoi dire. Il y en a, ils savent pas parler. "Ouaiiiiiis, mais t'as vu, vas-y, ouaiiiiiis, ouaiiiiiis". Mais ça se dit pas ces choses-là ! C'est "ouais ça va surveillant ?", [le surveillant :] "ouais, tu vas où ?", "Ouais, je vais au culte", je sais pas "je vais en formation, socio", tac. [Le surveillant :] "Pour quoi faire ?". "A ton avis ? Je vais travailler surveillant ! J'essaie de me réinsérer", tu vois, discret t'as vu ? Y en a c'est "Ouais vas-y, me casse pas les couilles", ça se dit pas au surveillant, il est là pour travailler. Tu lui casses pas les couilles. Ceux-là, ils sont pas intelligents. T'es là, t'es en train d'insulter le surveillant sans raison. Même sans l'insulter, tu dis "Parle pas avec moi". Mais il est là pour toi aussi ! Il est là, demain t'as une galère, le surveillant, il est là. »*

**Salem**, 24 ans, Malakoff, célibataire, sans enfant, 7 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et quelques-uns de ses frères et sœurs, collège, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 4 mois, cellule triple.

Cet extrait d'entretien montre tout d'abord l'articulation des différents moyens qui permettent de se déplacer dans l'établissement, de la tactique à la négociation. Cette dernière est présentée comme nécessitant une adaptation du discours et du registre de langage afin de convaincre le surveillant. Il s'agit aussi d'adopter une posture faussement conciliante. Toutefois, l'argument de la réinsertion, même s'il est présenté comme étant « *discret* », ne peut être pris au sérieux par le surveillant : ce discours ironique s'apparente alors à un « art du déguisement politique », c'est-à-dire l'une de ces « nombreuses stratégies à travers lesquelles les groupes dominés parviennent à insinuer leur résistance dans le texte public sous des formes déguisées » (Scott, 2009 [1990], p. 153). Le récit de l'échange supposé entre le surveillant et son supérieur hiérarchique montre aussi la « double contrainte » à laquelle il est confronté et dont l'existence est bien connue des détenus : coincés entre la logique bureaucratique imposée par la hiérarchie et celle de maintien de l'ordre géré au quotidien au contact de la population détenue, les surveillants doivent souvent opérer un écart entre les règles et leur application. Ces écarts peuvent en retour les mettre en porte-à-faux vis-à-vis de leur hiérarchie mais également de leurs collègues, notamment ceux qui

<sup>1</sup> Pour se localiser dans l'établissement, les détenus et les surveillants utilisent la lettre du bâtiment (A, B, C) et l'étage (du 1er au 4ème étage).

auraient davantage un rapport « statutaire » à leur métier. Pour exemple, cet échange entre deux surveillants :

Un surveillant vient voir celui avec lequel je déjeune pour justifier la présence au 3<sup>ème</sup> étage d'un détenu encellulé au 2<sup>ème</sup> étage : « j'avais oublié que je lui avais dit ok ce matin, donc ne fais pas de rapport [d'incident] ». Le surveillant avec lequel je déjeune m'explique que ce surveillant ment pour que le détenu n'ait pas de blâme : il a du s'entendre avec lui en échange d'un meilleur comportement par la suite... « voire pire » me précise-t-il (en référence à la corruption de surveillants que nous abordions plus tôt dans la conversation ?).

**Journal de terrain**, 6 janvier 2011.

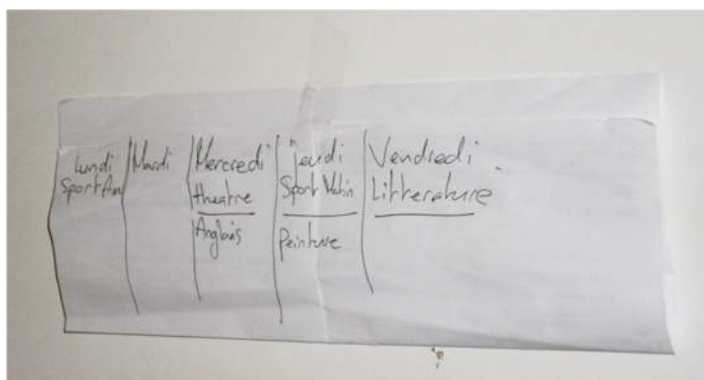
Tous ces « anciens » se rendent quotidiennement dans la cour de promenade. Certains d'entre eux, notamment ceux condamnés à des peines relativement longues, sont inscrits à de nombreuses activités : il s'agit pour eux de passer un maximum de temps hors de leur cellule afin que les journées passent vite (photographie 10).

*« En vrai, quand je regarde bien, toute ma semaine est chargée. Le matin, le lundi, on a sport le matin. Le mardi on a encore sport. En fait le lundi c'est salle d'activité. Le mardi c'est sport. Des fois parler le mardi. Le mercredi on a le rdv chez les docteurs ceci, cela. Le jeudi pareil, rdv chez le tabacologue. Vendredi, culte musulman le matin, le vendredi après-midi, on a sport. Samedi j'ai parler. »*

**Jerry**, 30 ans, Saint-Denis, célibataire, sans enfant, locataire d'un studio, bac+3, infographiste.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 7 mois, cellule double.

**Photographie 10. L'emploi du temps chargé d'un « ancien »,  
maison d'arrêt de Nanterre, 2011**



© Lucie Bony, 2011

Le sport est une activité particulièrement valorisée pour le défolement et la décompression qu'elle apporte, ainsi que pour la réappropriation du corps qu'elle permet dans un contexte mortifiant. A l'inverse, le contenu des autres activités est souvent dénigré. Elles visent essentiellement à rythmer les journées et les semaines et à se dégager des contraintes carcérales.

*« Je fais un séminaire de criminologie avec les étudiants de la fac de Nanterre. C'est pas mal. Je suis un peu à côté de la plaque quoi. Par rapport au professeur, je suis pas le seul je pense, parce que le professeur, il rebondit sur tout, il utilise des mots savants toutes les 30 secondes. Je pose autant de questions que je peux mais au bout d'un moment ça devient gênant presque. Il parle de trucs que je comprends même pas, je connais même pas les trucs... [...] Sinon, je fais littérature. Littérature et théâtre en fait c'est à peu près pareil mais c'est deux intervenants différents. On parle de bouquins, on fait des jeux avec des mots, avec des mots du dictionnaire. On fait le jeu du dictionnaire, c'est marrant. Sinon on a fait une pièce de théâtre aussi. J'ai joué mais j'ai raté [...] pendant la représentation, j'ai eu un blanc. Pas de chance. Mais bon c'était marrant. Sinon je fais de l'anglais. Ça c'est, ça ressemble plus ou moins à un cours normal. Je fais de la peinture aussi. Mais c'est particulier. C'est pas de la peinture où on apprend à*

*dessiner, [...] En fait [l'intervenante] nous a dit que c'était une méthode de psychologie ou un truc comme ça... C'est marrant mais bon, c'est pareil, ça nous pousse pas vers le haut. Ça nous apprend rien de spécial. A part à lâcher et à décompresser. Mais bon, dès qu'on sort de la cellule on décompresse. On n'a pas besoin de ce truc là pour décompresser. On est déjà en décompression. Donc je sais pas si ça tire vraiment vers le haut. Mais bon, c'est déjà pas mal. Tant qu'on sort de la cellule, c'est déjà bien. L'idée c'est de rester le plus longtemps en dehors de la cellule, comme ça... le mieux, c'est de rentrer vers 6h en cellule, comme ça, après il reste 2h, il reste 4h à passer en gros dans la cellule. Après on dort. [...] La moitié des choses on les fait parce qu'on en a envie pour soi. Et l'autre moitié on les fait pour l'apparence. »*

**Mickaël**, 34 ans, Vitry-sur-Seine, célibataire, sans enfant, cohabitant avec sa mère et son frère, lycée, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 4 ans, cellule simple.

La participation à ces activités (travail, formation, activités culturelles) est donc un passe-temps. De plus, elle est un critère pris en compte par les juges de l'application des peines dans leur décision d'accorder ou non des réductions de peine supplémentaires aux détenus : c'est pour envoyer des signaux de bonne volonté et présenter une image de soi en évolution que la participation aux activités s'inscrit dans le registre du faux-semblant et de « l'apparence ». De leur passé carcéral, ces détenus retirent un certain détachement quant à leur rapport à l'institution : « la prison c'est une mascarade », « Ici c'est un jeu. Ici c'est on joue le jeu, sinon on s'en sort pas ».

### 8.2.3.3 Un espace de vie rétréci

Le rapport aux lieux de la détention de Rachid, Tayeb, Thierry et Éric, trois détenus qualifiés de « clochardisés » en raison de leur ligne biographique transgressive et pénale et de leur position sociale dans leur milieu résidentiel, diffère quelque peu de ce qui vient d'être évoqué. En effet, si le premier est effectivement « auxiliaire » et bénéficie d'une mobilité facilitée, les trois autres sont moins visibles dans les espaces collectifs. Ces détenus sont en effet assujettis non seulement au reste de la population détenue mais aussi au personnel de surveillance. Ils sont en effet parfois malmenés par certains jeunes détenus.

*« Ici, il y a trop de jeunes. Ici, ils insultent les surveillants, ils insultent les détenus... "Nique ta mère, je vais t'enculer toi et ta fille !" Ici, ils ont un dictionnaire à eux. Quand tu leur demandes d'écrire un mot correctement, ils savent pas... Mais ils ont un dictionnaire dans leur tête. Moi je les évite parce que des fois... Je préfère rester seul que d'entendre ce que j'entends. »*

**Thierry**, 42 ans, Boulogne, célibataire, sans enfant, 1 sœur, CHRS, lycée, sans emploi.

6<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, violence, détenu depuis 2 mois, libéré dans 3 semaines, cellule double.

Leur relative invisibilité dans les espaces collectifs de la détention fait d'ailleurs écho à celle qui se dégageait du récit de leur rapport au quartier avant leur incarcération. Ces détenus fréquentent occasionnellement la cour de promenade mais certains reconnaissent l'éviter en raison de leurs rapports avec le reste de la population carcérale.

« Tu vas en promenade ?

*Oui... mais pas toujours. Avant on m'avait mis un codétenu, il me faisait chier : si un jour j'avais pas envie d'aller en promenade, c'était pas normal. Alors qu'en vérité, chacun vit comme il a envie de vivre, tu vois ? Je le respecte, il me respecte. S'il a envie d'aller en promenade, il y va, si j'ai pas envie d'aller en promenade, j'y vais pas.*

Pourquoi t'y vas pas toujours ?

*Ça dépend... je suis fatigué, soit... j'ai pas envie de voir des gens. Elles sont petites les promenades ici, on est les uns sur les autres, c'est chiant un peu... »*

**Éric**, 32 ans, Issy-les-Moulineaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait

avec son frère, collègue, sans emploi.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans 7 mois, cellule double.

Tous les quatre se rendent quasi-quotidiennement au service médical. Qu'il s'agisse des surveillants qui ont accès aux listes qui regroupent les noms des personnes régulièrement suivies à l'UCSA ou des détenus qui observent les déplacements des uns et des autres, ce lieu participe à leur identification : ils sont ainsi catégorisés comme ayant des problèmes psychiatriques ou des maladies graves desquelles on craint immédiatement une contamination.

## 8.3 Les « bourgeois »

Les trois détenus regroupés dans cette dernière catégorie sont généralement plus âgés que les précédents et occupaient tous trois un emploi au moment de leur incarcération : Philippe, 37 ans, est juriste ; Michel, 42 ans, est technicien dans une entreprise de chaufferie ; Henri, 47 ans est ingénieur. La prison ne faisait pas partie de leur espace vécu avant qu'ils ne soient amenés à en faire l'expérience : l'incarcération représente donc un choc et un déracinement aliénant.

### 8.3.1 L'incarcération comme accident biographique

A l'inverse des expériences précédentes qui décrivent une socialisation à l'univers carcéral au fil du développement de la ligne biographique transgressive et pénale, par l'intermédiaire de l'entourage ou par expérience directe, l'incarcération est ici décrite comme un accident biographique : les représentations que ces personnes se faisaient de la prison avant d'y séjourner sont totalement désincarnées. En effet, elles accordent dans leurs récits une faible importance à leur ligne biographique transgressive et pénale. Elle est inexistante chez Henri qui a tué son épouse dans un moment de perte de contrôle de soi. Elle est plus prononcée chez Michel, infracteur multirécidiviste au code de la route, mais elle n'avait qu'un faible impact sur son mode de vie : ses précédentes condamnations (amendes, suspension de permis ou sursis) ne l'ont pas empêché de continuer à conduire jusqu'à l'accident qu'il provoque alors qu'il conduit sans permis et en état d'ébriété. Je n'ai pas recueilli d'information à ce sujet auprès de Philippe : il semble donc en mesure de faire un récit de sa vie sans évoquer cette question, signe que cette ligne biographique n'impacte a priori pas excessivement les autres dimensions de sa biographie, ou en tout cas qu'il ne souhaite pas lui accorder d'importance dans sa présentation de lui-même.

Le point sur lequel insistent ces personnes dans la mise en récit de leur histoire de vie est le fait qu'aucune d'entre elles n'avait envisagé de se retrouver en prison. Leur expérience se rapproche donc de l'idéaltype de l'« incarcération catastrophe » telle que le décrit Gilles Chantraine. Trois éléments principaux structurent cette situation : « d'abord cette expérience et les différents processus qui la déterminent, l'englobent et la dépassent entraînent un travail biographique spécifique : le temps biographique se construit en oppositions violentes, mettant au jour des conversions identitaires douloureuses pour les personnes concernées et leur entourage. La prison, avant l'incarcération, par ailleurs, ne faisait pas partie du monde social de la personne concernée : elle formait le plus souvent une institution complètement ignorée, ou tout simplement faite "pour y mettre les délinquants qui le méritent". Les quelques représentations attachées à l'univers carcéral nourries de stéréotypes comme "la prison quatre étoiles" formaient tout au plus des visions fantasmatiques lointaines. Enfin, le critère spécifique pour reconnaître, ou plutôt désigner, une incarcération catastrophe, est qu'elle est vécue comme telle ; la définition retenue est donc, dans un premier temps, une définition subjectiviste » (Chantraine, 2004a, p. 133).

Parce qu'ils ne s'attendaient pas à être incarcérés, ces détenus avaient une représentation peu précise de la prison avant d'y être confrontés ; en cela, ils partageaient les représentations de l'univers carcéral qu'a la population générale. Dans cette perspective, l'enquête *Approche de la connaissance et de l'imaginaire sur la prison* (Ouss et al., 2007), réalisée en 1996 puis en 2003, souligne que seule une minorité d'individus est directement concernée par la prison : « en prenant en compte, à un temps donné, les personnes incarcérées, les personnels pénitentiaires ainsi que leurs familles, on arrive à une estimation d'environ 500 000 individus, chiffre à rapporter aux millions de personnes concernées par d'autres institutions telles l'école ou l'hôpital » (Décarpes, 2008). Bien que cette étude montre une amélioration du niveau de connaissances global entre les deux phases de l'enquête, celles-ci restent relativement limitées. La prison est plutôt appréhendée par les fonctions qu'on lui attribue (telles qu'on les imagine ou telles qu'on les souhaiterait) que par son organisation et son fonctionnement effectifs. Les médias jouent un rôle central dans la représentation que les enquêtés se font de la prison. Le niveau de connaissance ne varie pas tant selon le niveau d'étude mais plutôt selon l'âge : les personnes plus âgées ont une meilleure connaissance que les autres. Un quart des enquêtés déclare particulièrement redouter les conditions de vie en prison, la promiscuité avec les autres détenus et les conditions matérielles, s'ils étaient eux-mêmes amenés à être incarcérés. La prison apparaît donc dans cette enquête comme un univers inconnu et relativement craint.

Les discours d'Henri et Michel corroborent ces analyses. Aux questions « Qu'est-ce que vous connaissiez de la prison avant ? Quelle image en aviez-vous ? », ils répondent :

*« Rien. Absolument rien. Pas une seule seconde je m'étais imaginé être un jour ici... Alors, oui, je savais des choses, je m'informe quand même, je voyais les émissions à la télé qui montraient des choses quand même... Mais tant qu'on est pas concerné, qu'on reste extérieur, qu'on se dit pas "je pourrais être à leur place"... on est indifférent en quelque sorte. Si, on se dit "c'est malheureux", ou bien "c'est bien fait et ça suffit pas" parce que des fois on entend des histoires qui sont terribles, ça fait frémir ce que peuvent faire certaines personnes... Enfin des réflexions comme ça, comme on peut en faire devant sa télé. »*

**Michel**, 43 ans, Puteaux, marié, 1 enfant de 18 ans, locataire, bac+2, chauffagiste.

Primaire, condamné, délit routier, détenu depuis 5 semaines, libéré dans 3 semaines, cellule double.

Michel explique son « *indifférence* » face à la question carcérale du fait du manque d'identification. Plus loin, il oppose ce type de « *réflexions comme on peut s'en faire devant sa télé* » à l'émotion ressentie dès qu'est évoquée dans les journaux télévisés la situation de l'industrie en France et plus précisément celle de la métallurgie en Moselle, son département d'origine. Il semble qu'il n'ait à aucun moment imaginé que ses infractions au code de la route puissent un jour le conduire en prison. De la même façon, Philippe explique ne pas avoir eu jusqu'à présent de « *raisons de s'intéresser à la prison* » :

*« Je n'y connaissais pas grand-chose à vrai dire. En réalité, j'aurais pu avoir énormément lu, m'être penché sur la question sérieusement... en réalité je pense qu'on ne connaît pas la prison tant qu'on n'y a pas été enfermé. Donc je peux répondre clairement à votre question : je ne connaissais pas du tout ce monde-là. »*

Mais vous en aviez certainement une représentation ? Il y a un imaginaire qui forcément...

*Et bien c'était la représentation de monsieur tout le monde je dirais. C'est un endroit où on enferme des gens qui ont fait des bêtises et qui... Ce sont des questions difficiles parce qu'elles posent la question du crime, de la justice, de "est-ce qu'on mérite ça quand on a fait ça ?". Moi, je... A vrai dire ce sont des questions qu'on ne se pose pas quand on est pris dans son quotidien, quand on rentre du travail on ne se... enfin quand on n'a pas de raisons de s'intéresser à la prison, je pense qu'on préfère ne pas s'en préoccuper. C'est sans doute un tort, mais on se comporte de la même façon sur beaucoup d'autres questions. »*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3,

juriste.

Primaire, prévenu, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

Du fait de ce sentiment d'extériorité par rapport à l'univers carcéral, l'incarcération est vécue comme une plongée brutale dans un monde à part.

### 8.3.2 L'expérience du dépaysement : le déracinement

Ces personnes adoptent le registre du déracinement pour décrire leur expérience carcérale. Elles décrivent ainsi une forme d'altération identitaire.

#### 8.3.2.1 L'arrivée en détention déroutante

Ces détenus sont ceux qui entrent le plus dans le détail du récit des périodes ayant immédiatement précédé et suivi leur incarcération. La période de garde à vue est ainsi décrite comme une terrible épreuve, physique et psychologique. Elle fait suite à l'arrestation qui est elle-même vécue comme un choc abasourdissant.

Le récit de leurs premières impressions en détention correspond fortement à certains des récits recueillis par Olivier Milhaud (2009) dans le cadre de sa thèse. L'arrivée en prison est décrite comme la plongée dans un « autre monde », le seuil de la porte de la prison matérialisant la rupture symbolique qui le sépare du monde « normal », celui de l'autonomie (par opposition à la dépendance et à l'infantilisation de la vie en institution), de l'égalité (par opposition au système hiérarchique qui gouverne la prison), des liens amicaux et familiaux (par opposition aux codes et aux valeurs qui structurent les rapports sociaux en détention) :

*« Parce qu'on entre dans une autre dimension quand on franchit le seuil de la porte. C'est-à-dire qu'on entre dans une quasi-totale dépendance, pour faire quoi que ce soit, pour obtenir quoi que ce soit, il y a un système hiérarchique à respecter et qui est très lourd. Ça c'est pas évident : ni à comprendre ni à gérer. Et après, c'est plus une gestion cérébrale qu'une gestion physique. Pour moi, encore une fois. C'est à dire que être dans un endroit confiné, sans promenade, on a très vite les points de repère. C'est pas compliqué, pour moi. Mais la gestion de tout ce qui est psychique, ça c'est plus difficile. C'est-à-dire qu'il faut gérer l'émotion, parce qu'on laisse quand même des gens dehors : la famille, des amis... Ça c'est assez compliqué. Après il y a des rapports qui sont différents. Voilà, on rentre véritablement dans un autre monde, une autre dimension, avec ses codes, avec ses valeurs. Et il faut très très vite les faire siens et s'adapter... »*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3, juriste

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

Ce détenu insiste moins sur la dimension corporelle (« physique ») que sur la dimension psychologique (« cérébrale ») de l'épreuve que constitue l'enfermement. Malgré tout, ce sont les odeurs et les bruits de la détention qui l'on frappé dès son arrivée en détention :

*« Ça a été quoi vos premières impressions en arrivant ?*

*Ah, les bruits et les odeurs. Les bruits, les portes, les serrures... ça c'est... les odeurs... On a accès à toutes les odeurs qu'on peut avoir... Les odeurs sont difficiles. Les odeurs sont difficiles, quoi qu'elles soient, même sa propre odeur, c'est pas celle qu'on a d'habitude. Les vêtements... Forcément telle personne un peu pas agréable du tout, du tout, du tout. Moi j'ai jamais trouvé un moment de réconfort en prison. [...] Y a pas un moment de paix. On entend rien. Y a du bruit en permanence. De quelques sources qu'il puisse être, il y a toujours du bruit : une télé qui reste allumée, quelqu'un qui hurle, quelqu'un qui crie, des clés, on ouvre une porte. Sans arrêt, sans arrêt : y a pas un moment de répit, jamais, jamais. »*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3,

juriste.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

Il est difficile de se soustraire aux bruits et aux odeurs, qui affectent directement le corps et les sens : le fait de ne pas reconnaître sa propre odeur souligne l'atteinte profonde de la personnalité par l'institution. Le rapport au bruit est une construction sociale (Desbons, Perriáñez, 1975 ; Perriáñez, 1988) : je montrerai dans le chapitre 10 qu'il diffère selon les détenus.

Le temps semble suspendu pendant les premiers jours passés en détention, où ces personnes se décrivent « sonnées », « abasourdiées », « assommées ».

*« Il a fallu pendant 10 jours que je lâche prise, que je me laisse couler... qu'à un moment je touche le fond pour là redonner un coup de reins. Mais, intellectuellement, émotionnellement, c'était très très compliqué et difficile à accepter. [...] Donc ça a été... j'ai trouvé ça violent, très violent, très très violent.*

Comment vous avez accepté ?

*Je me suis laissé couler, on peut pas parler de dépression ou d'envie de quoi que ce soit mais j'ai juste accepté de ne pas lutter »*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3, juriste.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

Cette période a été particulièrement longue pour Henri qui a attendu son jugement pendant plus de deux années. Cette échéance, à la fois espérée et redoutée, a constitué une première étape, la suivante étant marquée par son transfert en établissement pour peine (qui a eu lieu peu de temps après notre rencontre).

La période qui suit cette première période d'acceptation de l'incarcération est celle de la familiarisation, de la prise de repère dans l'espace de la prison. Comme pour les jeunes primaires, l'intégration des règles de fonctionnement de l'établissement s'appuie en partie sur les informations fournies par l'institution et sur l'expérience des autres détenus :

*« On vous donne un fichier, un petit livre, un petit cahier avec les besoins du détenu, ou je sais plus quoi, on vous explique tout ça, c'est bien fait. Et voilà, après, quand vous êtes avec un détenu qui connaît bien la prison, vous lui demandez à lui directement. Vous pouvez feuilleter ça vite fait, mais, sinon, au fur et à mesure "Tiens, j'ai besoin de ça, comment je fais ?" et il vous explique, y a pas de souci. »*

**Michel**, 43 ans, Puteaux, marié, 1 enfant de 18 ans, locataire, bac+2, chauffagiste

Primaire, condamné, délit routier, détenu depuis 5 semaines, libéré dans 3 semaines, cellule double.

### 8.3.3.2 La prison comme monde à part

Ces détenus, d'un milieu social plus élevé que la moyenne, ne résidant pas dans des quartiers populaires et n'ayant jamais été incarcérés, décrivent la prison comme un monde à part, duquel ils se sentent totalement étrangers. On retrouve dans leurs récits le champ lexical de l'exotisme et de l'altérité :

*« C'est une expérience enrichissante sous certains aspects... c'est forcément enrichissant parce qu'on rencontre des gens qu'on n'aurait pas rencontré ailleurs. C'est évident. On est mis dans un monde à part, au sens propre et au sens figuré »*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3, juriste.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

*« C'est vraiment un pays différent que je visite, que je connaissais pas. C'est pas grave, c'est juste différent. J'ai pas dit que c'était mieux ou pas bien. Mais c'est différent. Oui, c'est exotique. Bon, après, je m'amuse à observer et à compter, pour voir. Et c'est vrai que dans l'étage, ici y en a 80, il doit y avoir 40*



*Noirs, 30 Arabes et 10 qui sont anormaux pour la prison. [...] Une directrice à Fresnes avait dit "je comprends pas, vous êtes assez intelligent, vous devriez pouvoir vous adapter". Je me suis adapté dans ma carrière au Canada ou aux Antilles, mais ici j'arrive pas à m'adapter comme j'ai réussi autre-part. »*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

Le recours à ces références exprime un sentiment de déclassement et d'altération identitaire. Cherchant à tirer parti de cette expérience qui lui est imposée, Philippe adopte une attitude comparable à celle du folkloriste alors qu'Henri se voit dans l'incapacité de s'adapter et de faire face à cette épreuve de dépaysement et de déracinement. La différence de la durée de leur séjour explique certainement ces différences d'attitude. Ils opposent finalement leur expérience à celle que vit la majorité des détenus.

*« Moi je connais Fresnes, qui effectivement est pas, le bâtiment est... comme vous dites "cathédrale"... C'est assez impressionnant parce qu'on sent les âmes des prisonniers qui sont passés dedans. Et puis le parquet en bas quand même, ça fait authentique. Ici, c'est pas authentique, ça fait HLM. [...] A Fresnes, les noms des lieux sont écrits à la main, c'est peint à la main, ça fait authentique, c'est ça, ça fait... Ça fait que ça fait historique, y a du passé dans cette prison.*

Du coup, vous pensez que ça change votre façon d'être dans ces lieux ?

*Ab ben les gens font, ils ont un peu plus peur, ils sont un peu plus impressionnés, et ils se tiennent un peu mieux à Fresnes qu'ici. Ici comme ça ressemble à un HLM, ou que ça ressemble à une construction du marché de la cité, ils retrouvent des choses inconsciemment de la cité. Et ils ont, ils continuent avec un comportement de la cité. »*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

Henri décline ce « comportement de la cité » en en donnant des exemples : n'avoir des sujets de conversation qu'en lien avec le trafic de stupéfiants, cracher par terre, crier aux fenêtres, etc. Son analyse, excessivement déterministe, fait l'hypothèse d'un effet de contexte directement lié au type architectural de l'établissement. C'est la dimension physique des rapports sociaux qui retient essentiellement l'attention de Michel :

*« Moi, ce que je trouve dur ici c'est les jeunes... et les moins jeunes aussi mais c'est... comment dire, c'est très tactile, enfin pas tactile mais physique, enfin une façon de se montrer physiquement. Vous avez pu le voir tout à l'heure avec le jeune [nous avons assisté ensemble à une altercation entre deux détenus], le ton monte très vite, ils bombent leur torse, ça se pousse, ça se bouscule... C'est ça... ici, c'est comme des coqs, mais comme il n'y a pas de filles à séduire, ça fait des coqs de combat ! »*

**Michel**, 43 ans, Puteaux, marié, 1 enfant de 18 ans, locataire, bac+2, chauffagiste

Primaire, condamné, délit routier, détenu depuis 5 semaines, libéré dans 3 semaines, cellule double.

Philippe, qui fait aussi le constat d'une continuité du comportement des autres détenus, s'interroge quant à lui sur leur vécu de la peine :

*« Pour beaucoup, ça n'est pas une épreuve, et ça n'est pas non plus une sanction.*

Pour vous ?

*Pour moi c'est une épreuve. C'est une épreuve vraiment, vraiment, c'est difficile. Là j'ai accusé des coups. Non, non, c'est une épreuve. Moi je sens la sanction. Mais quand je dis que pour beaucoup, c'est pas une sanction, c'est parce qu'ils se retrouvent entre amis, certaines fois en famille, ils sont là pour des petites peines... quand ça sort, ça sort. C'est un passage quasi obligé. Donc la notion de la sanction, de privation de quelque chose existe pas. [...] la plupart c'est des gens qui vivent en cité, qui vivent en vase clos aussi.*

*C'est pour ça que je trouve qu'ils vivent dans un vase clos et ils sont placés dans un autre vase clos. Mais ils retrouvent leurs amis, leurs trucs, pour eux c'est une continuité. Et c'est en ça que je trouve que la prison avait perdu de sa signification. Moi je le ressens profondément. Ça c'est un autre débat. Mais effectivement quand on rencontre des gens, un peu monsieur tout le monde : qui bosse, qui a une vie de famille, qui sait faire une phrase avec un sujet un verbe un complément, ça interpelle, ça interpelle. »*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3, juriste.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

Ces discours prêtent aux autres détenus une moindre souffrance dans l'épreuve de l'enfermement. Si ces personnes de milieux sociaux plus favorisés « tombent de haut » en se retrouvant incarcérées, elles ne sont évidemment pas les seules à souffrir. Dans cette perspective, Alvaro Pirès, Pierre Landreville et Victor Blankevoort ont proposé une analyse de l'impact différentiel de l'appareil pénal sur l'avenir des justiciables selon leur milieu social. Ils soulignent les rapports complexes entre les facteurs pénaux et les facteurs sociaux dans la matérialisation des coûts sociaux et constatent que « le prolétariat n'a de visible que son délit, le bourgeois n'a de visible que ses pertes. [...] Dans le cas du prolétariat, l'on veut prévenir la répétition du geste (par l'effet intimidant de la peine) alors que dans le cas du bourgeois, on est davantage sensible aux effets stigmatisants de la condamnation et de la sentence sur la carrière professionnelle » (Pirès *et al.*, 1981, p. 342). Ils remettent ainsi en question la croyance, sur laquelle repose en partie le discours de Philippe cité précédemment, selon laquelle les membres des couches précaires sont moins affectés par l'expérience pénale que les bourgeois. S'il est effectivement plus facile d'énumérer les pertes provoquées par l'expérience pénale chez les bourgeois (un travail, une voiture, une maison, etc.), celles-ci restent ponctuelles et ont finalement des effets limités sur la trajectoire. A l'inverse, les pertes des justiciables prolétaires prennent souvent la forme d'un obstacle supplémentaire qui vient surdéterminer des trajectoires déjà difficiles à changer.

Finalement, les propos des détenus dits « bourgeois » expriment leur sentiment de déclassement et s'inscrivent dans une stratégie de distinction visant à rappeler qu'ils sont « *monsieur tout le monde : qui bosse, qui a une vie de famille, qui sait faire une phrase avec un sujet un verbe un complément* », contrairement au reste de la population détenue et qu'en cela, ils se considèrent moins à leur place en prison.

### 8.3.2.3 Un espace de vie archipelagique

Pour ces détenus, les couloirs sont avant tout des espaces de circulation et non des espaces de sociabilité. En cela, ils adoptent des mobilités pouvant être qualifiées de « normées », en tant qu'elles s'inscrivent strictement dans le cadre du règlement de l'établissement<sup>1</sup>. Ils refusent ainsi généralement d'entrer dans la négociation avec les agents pénitentiaires :

*« [Avec les surveillants], il y a quand même une dimension physique qui... je veux pas l'admettre mais... tous les argumentaires, à la fin, ça se résumera à quelque chose de physique. Alors que moi, je pensais, avec un peu d'humour, avec un peu d'esprit, avec un peu de ci, de ça, j'arriverai à manipuler, pas à manipuler, mais bon... Alors à la fin, quand y a plus d'argument ou quand ça décante, y a un aspect physique important. »*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

<sup>1</sup> Ces mobilités correspondent alors à une « adaptation primaire » au fonctionnement de l'institution (Goffman, 1968 [1961]), voir section 2.2.2.1 *Une détotalisation par le bas ?*

Leurs récits décrivent la promenade comme n'étant pas un lieu de création de relations sociales : ils la perçoivent comme un espace purement fonctionnel qui vise avant tout à s'aérer et à se dégourdir les jambes. Ils disent y rester seuls.

Étant incarcéré depuis une période assez longue, Henri a tendance à remplir son emploi du temps en s'inscrivant au maximum d'activités.

*« Je fais des activités. Je vais au socio pour un peu n'importe quoi. Moi c'est cellule ou activités. C'est pareil pour la promenade, de temps en temps j'y vais pour voir un peu d'air pur parce que c'est quand même mieux. »*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

A l'inverse, Michel et Philippe sont respectivement présents en détention depuis quelques semaines et quelques mois : ils n'ont pas accès aux activités, si ce n'est la messe pour le premier et la bibliothèque pour le second.

« Vous connaissez quelqu'un au bâtiment C ?

*Oui.*

Vous n'allez pas le voir ?

*Non. C'est difficile, ils [les surveillants] vous laissent pas aller. Il faut vraiment ruser, feinter, mentir. J'ai passé l'âge, je vais pas commencer à faire, à faire ces petits trucs là pour y aller. Non, je ne fais pas ça. Par contre, ce qu'on fait c'est qu'on se rencontre à la messe, c'est un lieu où quand même, ça permet de rencontrer les personnes des autres bâtiments. »*

**Michel**, 43 ans, Puteaux, marié, 1 enfant de 18 ans, locataire, bac+2, chauffagiste

Primaire, condamné, délit routier, détenu depuis 5 semaines, libéré dans 3 semaines, cellule double.

Ces personnes investissent finalement les espaces qu'ils considèrent être les moins marqués par le contexte carcéral : ils mettent en avant la présence d'intervenants extérieurs (animateur, prêtre, etc.), la réalisation d'activités qui diffèrent de celles effectuées en cellule ou dans la cour de promenade et le caractère plus apaisé des relations sociales en leur sein. Leur espace de vie peut être qualifié d'archipélagique : leur cellule est reliée à ces espaces d'activités par des réseaux de circulation à la territorialisation desquels il ne participe pas.

## Conclusion du chapitre 8

L'analyse de la ligne biographique transgressive et pénale des détenus rencontrés dans le cadre de cette recherche visait tout d'abord à souligner leur rapport aux instances de contrôle social, les compétences institutionnelles qu'ils en retirent ainsi que la projection de soi dans l'univers carcéral. A partir des récits des détenus les plus jeunes, j'ai montré que son développement au moment de l'adolescence s'expliquait par un entremêlement complexe des lignes biographiques familiale, scolaire et de sociabilité de quartier. Cet engagement dans certaines pratiques délictueuses et la fréquentation de personnes ayant déjà fait l'expérience de la prison les a généralement socialisés à l'univers carcéral avant même leur première incarcération. L'expérience de diverses institutions, telles que l'école, la police ou la justice, par les classements, les exclusions et les identifications qu'elles opèrent, participent à cette socialisation qui peut être qualifiée d'anticipatrice. J'ai ensuite montré qu'avec l'avancée en âge certaines personnes voient leurs pratiques transgressives se professionnaliser ou s'intégrer à leur style de vie marginalisé : toutes connaissent une multiplication des arrestations et des condamnations au point que cette ligne biographique devienne prépondérante par rapport aux autres. Leur socialisation à l'univers

carcéral est alors liée aux expériences qu'elles ont pu directement en faire dans le passé. Enfin, pour certains jeunes, non investis dans les sociabilités de leur quartier, et pour les personnes dites « bourgeoises », cette ligne biographique transgressive et pénale était soit inexistante (aucune transgression auto-reportée avant l'affaire les ayant conduit en prison en 2011), soit sous-estimée, c'est-à-dire que certains délits étaient effectivement commis sans que les possibles conséquences pénales n'en aient été mesurées : l'incarcération apparaît comme un événement biographique inattendu ; la prison était alors un univers relativement ignoré.

Ces différences de socialisation à l'univers carcéral, déterminées par l'âge et le milieu résidentiel et familial d'origine, ont des conséquences sur l'incarcération comme expérience de dépaysement. L'arrivée en détention, analysée à partir des premières impressions et des modes de familiarisation à cet univers, est à mettre en relation avec le passé résidentiel des détenus. Il n'est en effet pas étonnant de constater que les personnes qui ont déjà effectué un ou plusieurs séjours en prison ne décrivent que peu d'effets de surprise à leur arrivée et qu'elles soient déjà relativement familiarisées à l'institution. Les détenus qui expérimentent la prison pour la première fois, qu'ils se soient attendus à cette incarcération ou que celle-ci soit vécue comme une catastrophe, décrivent des expériences différentes et soulignent souvent une certaine ambivalence. La socialisation indirecte à l'univers carcéral par l'intermédiaire de l'entourage ne préserve pas d'un certain choc lorsque le pas de la porte est franchi. Celui-ci paraît inévitable lorsque cette préparation mentale n'a pas eu lieu à l'extérieur. Ces premiers moments sont suivis par une phase d'adaptation qui correspond d'une part à un apprentissage du fonctionnement concret d'un établissement pénitentiaire (les cantines, l'inscription aux activités, les parloirs, etc.), et d'autre part à une intériorisation des valeurs qui structurent les rapports sociaux en détention. Les plus jeunes, socialisés à la « rue » dans leur quartier d'origine, prennent alors généralement conscience d'une certaine similitude avec les autres personnes qui composent la population détenue : c'est un sentiment d'« étrange familiarité » qui prédomine. Les détenus dits « bourgeois » décrivent quant à eux un sentiment de violent parachutage dans un monde qui leur est totalement étranger.

A partir de l'analyse des rapports résidentiels des détenus dans les espaces collectifs de la détention j'ai dégagé quatre types de mobilités ou de manières de franchir les discontinuités spatiales qui scandent les espaces de circulation. En dehors des déplacements prévus par l'emploi du temps de la prison, qui correspondent à une mobilité « normée » visant à atteindre les salles d'activité, le parloir, l'atelier, le service médical, etc., les motifs des déplacements sont essentiellement liés à vie sociale des détenus. Il s'agit ainsi pour eux de rendre visite à une connaissance ou encore de participer aux réseaux d'échange en faisant circuler des objets ou des informations. Ces déplacements ont aussi parfois pour seul motif la promenade en elle-même : ils sont un moyen d'occuper le temps et d'élargir son espace de vie. Ces déplacements sont « facilités » pour les détenus employés au service général, généralement des « anciens » qui bénéficient de la confiance des agents pénitentiaires. La mobilité « négociée » est stratégique : elle ne concerne que les détenus disposant du pouvoir de se prêter à ce jeu (verve, capital physique, bon comportement). Alors que la stratégie est un « geste cartésien, si l'on veut : circonscrire un propre dans un monde ensorcelé par les pouvoirs invisibles de l'Autre » (Certeau, 1990, p. 59), la mobilité « subtilisée », qui est plutôt mise en œuvre par les « jeunes », est davantage tactique, dans la mesure où elle « n'a pour lieu que celui de l'autre » et nécessite d'« utiliser, vigilante, les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance du pouvoir propriétaire » (*ibid.*, p. 60-61). Si j'ai insisté sur les spécialisations de certaines catégories de population dans un type de mobilité, il s'avère aussi qu'ils peuvent s'articuler selon les situations ou les moments de la journée ou évoluer selon le temps passé en prison.

J'ai ensuite analysé les espaces de vie des détenus à partir des lieux dans lesquels ils se rendent. Ces espaces de vie sont apparus « interstitiels » pour les plus jeunes, qui investissent fortement les couloirs, « élargis » chez les « anciens » qui ont accès à d'autres lieux de la détention, « rétrécis » pour ceux qui passent la majeure partie de leur temps en cellule et « archipélagique » pour les

« bourgeois » qui investissent leur cellule et les lieux d'activité sans s'attarder dans les couloirs. Étant donné que la plupart des enquêtés ont été rencontrés dans les couloirs, je n'ai pas pu m'entretenir avec ceux qui ne sortent vraiment jamais de leur cellule. J'ai cherché à montrer comment ces espaces des pratiques quotidiennes étaient influencés par l'espace vécu, qui intègre les lieux fréquentés par le passé. Ces expériences passées constituent alors des représentations spatiales mobilisées comme grille de lecture pour décoder l'univers carcéral et justifier les appétences pour certains lieux plutôt que d'autres. Ainsi, c'est le caractère relationnel de la cour de promenade et des couloirs qui les rendent attractifs du point de vue des « jeunes ». A l'inverse, les détenus dits « bourgeois » considèrent la cour de promenade essentiellement comme un lieu pour s'aérer et préfèrent investir la zone socio-éducative, perçue comme s'apparentant davantage aux lieux non carcéraux, dans laquelle ils peuvent s'adonner à des activités culturelles et rencontrer des personnes extérieures au milieu carcéral. Les « anciens », qui ont une grande expérience de la prison, confèrent aux lieux qu'ils investissent un sens pratique et détaché de leur fonction première : il s'agit eux de « faire leur peine », en « jouant le jeu » et en tirant profit des opportunités qui s'offrent à eux pour limiter le confinement et l'inconfort.

## Chapitre 9. L'ordre résidentiel carcéral détotalisé ?

---

Je souhaite montrer dans ce chapitre que les logiques de recrutement de la population détenue participent au marquage et à la production des normes d'usage des espaces qui composent la zone de détention. Les deux premières sections interrogent la clôture de la prison sous l'angle des relations sociales qui sont entretenues par les détenus avec leur entourage résidant à l'extérieur mais aussi entre détenus, à l'intérieur de l'établissement. Cette analyse vise à montrer la perméabilisation de l'enceinte et l'interpénétration des univers urbains et carcéraux par ces relations sociales. La troisième section est consacrée à la cohabitation des détenus dans les espaces collectifs de la prison. Il s'agit de mettre au jour le processus de territorialisation de l'espace carcéral, par la présence des détenus et par le pouvoir qu'ils y exercent. Je montrerai ainsi comment se spatialise le clivage générationnel entre « jeunes » et « anciens » et j'aborderai l'effet de la reconstitution en détention de réseau d'interconnaissance pré-carcérale sur la répartition des détenus en cellule. Ainsi, je montrerai que la combinaison des rapports résidentiels des détenus, tels qu'ils ont commencé à être décrits dans le chapitre précédent, produit un ordre résidentiel en partie influencé par les logiques de peuplement de l'établissement.

### 9.1 L'expérience de la séparation

J'ai cherché en entretien à obtenir des informations sur les réseaux relationnels des personnes détenues, avant leur incarcération et pendant leur séjour en prison. En les interrogeant sur leur entourage, c'est-à-dire les membres de leur famille et les personnes considérées comme des amies, leur lieu de résidence, la nature de leur relation (lieu de rencontre, fréquences des contacts, etc.), je souhaitais voir comment l'incarcération, qui constitue une expérience de séparation et de mise à distance, entraînait une reconfiguration de ces relations. Ne s'agissant pas du cœur de mon sujet, les éléments de réponse obtenus se sont avérés assez généraux et trop imprécis pour que ne soient comparées terme à terme les compositions de leur entourage, leurs modes et leur fréquence de contact et l'intensité de leur relation avant et pendant leur séjour en prison<sup>1</sup>. Malgré tout, il a été possible, à partir des discours des détenus, de recueillir la dimension subjective de leur expérience de la séparation.

Les discours des détenus opposent deux figures de la séparation : l'ubiquité résidentielle, décrite par ceux qui maintiennent des relations denses avec leur entourage par-delà les murs et qui minimisent la déconnexion éprouvée par rapport à leur milieu résidentiel d'origine ; l'exil, au contraire, est une figure mobilisée par les détenus qui se sentent très distants de leur milieu

---

<sup>1</sup> Il aurait sans doute fallu pour cela, en s'inspirant de la méthodologie de Claire Bidart, Alain Degenne et Michel Grossetti (2011), faire un relevé systématique à partir de questions dites « générateur de noms », reposant sur la déclinaison des contextes (travail, loisirs, famille, etc.) et la collecte des personnes qui y sont associées ou sur une liste de situations où l'on sollicite des proches (dîners, discussions intimes, aide pour le bricolage, etc.).

résidentiel d'origine, qu'ils aient ou non des contacts avec leur entourage resté à l'extérieur. Si des situations intermédiaires existent, force est de constater que les discours à ce sujet sont assez clivés.

### 9.1.1 L'ubiquité résidentielle

Dans ce premier cas de figure, l'éloignement éprouvé par les détenus vis-à-vis de leur entourage est minimisé en raison des multiples contacts qu'ils ont avec eux : ces détenus reçoivent des visites fréquentes au parloir et passent des appels téléphoniques réguliers aux membres de leur famille et leurs amis ; l'usage du courrier ne dure généralement qu'en début de séjour, avant que les permis de visite ne soient obtenus par leurs proches<sup>1</sup>. Finalement, dans leur récit, la prison et leur milieu résidentiel d'origine semblent former un « système résidentiel » (Dureau, 2002). Emile Le Bris définit le système résidentiel comme un « ensemble articulé de lieux de résidence (unités d'habitation) des membres d'une famille étendue ou élargie » (Le Bris *et al.*, 1984). Il précise que « plus la famille se délocalise, plus le réseau est le mode d'unification du groupe. C'est le système de relations familiales qui unifie et totalise, l'espace étant plutôt symbole d'unité du groupe, car il est approprié de manière discontinue. Mais pour qu'il y ait système résidentiel, il faut que la mobilité interne existe, permettant alors au groupe une multilocalisation » (*ibid.*, p. 25). Cette multilocalisation peut-être résidentielle, lorsque les personnes d'un même groupe relationnel se succèdent en détention. Elle est aussi assurée par la mobilité quotidienne des proches, qui se rendent au parloir et qui effectuent un certain nombre de déplacements en lieu et place du détenu immobilisé en prison. Dans le cas de l'incarcération, ce type de système résidentiel s'observe non seulement à l'échelle de la famille mais aussi à celle du voisinage. J'aborderai distinctement ces deux cas, bien que les frères voire certaines sœurs jouent parfois un rôle de pivot entre ces deux sphères relationnelles, et je tâcherai de croiser pour chacun d'eux des récits de détenus (la séparation vue de l'intérieur) avec des récits de proches de détenus (la séparation vue de l'extérieur).

#### 9.2.1.1 Le système résidentiel familial

Les systèmes résidentiels familiaux intégrant la prison s'observent d'une part dans les familles dans lesquelles un des membres voit ses séjours en prison se multiplier et a fini par imposer durablement ce mode de vie dans l'organisation familiale. Cette situation correspond aussi aux familles dans lesquelles plusieurs membres se sont retrouvés successivement ou concomitamment en prison. C'est le cas de la famille d'Aïcha, sœur d'un détenu que j'ai rencontrée par l'intermédiaire d'un ancien détenu, qui m'explique ainsi l'organisation de sa famille.

Aïcha, 24 ans, appartient à une « grande famille », dans laquelle la fratrie se compose de trois filles et trois garçons. Le benjamin est actuellement incarcéré pour la seconde fois ; le cadet a fait un séjour en prison de quelques mois il y a quatre ans ; l'aîné a connu trois incarcérations. Elle évoque par ailleurs dans l'entretien la situation d'un de ses cousins, qui a été incarcéré à deux reprises. Depuis sept ans, Aïcha a donc quasiment eu en permanence un membre de sa famille en prison. Dès lors, la famille a intégré cette donne dans son organisation quotidienne.

Pendant le séjour en prison de chacun de ses frères, les rapports familiaux sont maintenus par l'intermédiaire des visites au parloir. Si la mère d'Aïcha s'y rend tous les quinze jours, elle-même alterne avec ses sœurs « *plus ou moins équitablement* » et s'y rend environ tous les deux mois. Il est arrivé à Aïcha et à sa mère d'effectuer les trajets pour se rendre au parloir en compagnie de sa tante, alors que son frère était incarcéré en même temps et

<sup>1</sup> Ce délai est d'autant plus long que les personnes sont incarcérées sous le statut de prévenu : l'accord pour un permis de visite à un prévenu doit être confirmé par le juge en charge de l'instruction de leur affaire.

dans le même établissement que son cousin. Leurs visites au parloir ont socialisé Aïcha, ses deux sœurs et sa mère aux normes qui régissent le fonctionnement des établissements pénitentiaires. Elles en maîtrisent les procédures : nécessité d'arriver en avance pour ne pas manquer l'ouverture de la porte, préparation des sacs de linge selon la réglementation de l'établissement, tenue vestimentaire facilitant le passage des contrôles de sécurité (ne pas oublier sa pièce d'identité, ne pas porter de bijoux ou de chaussures contenant des parties métalliques, laisser son téléphone portable dans les casiers). C'est la circulation du linge qui est au cœur de ces visites ritualisées (sortie du linge sale, entrée du linge propre, entrée/sortie de vêtements neufs ou adaptés à la saison).

Dans sa famille, les visites au parloir sont essentiellement une affaire de femmes : le père d'Aïcha « ne s'occupe pas des affaires de prison », son frère cadet se rend occasionnellement au parloir et son frère aîné n'a pas de permis de visite (Aïcha ne sait pas s'il n'en a pas fait la demande ou s'il n'a pas obtenu de permis de visite). À l'inverse, l'envoi des mandats est géré par ses deux frères. Elle ne connaît pas le montant exact de la somme envoyée mais sait que sa mère y participe partiellement.

Enfin, les appels téléphoniques entre les membres féminins de sa famille et son frère incarcéré sont rares car la fréquence des visites au parloir semble suffire à la communication. Elle soupçonne toutefois ses frères de communiquer ensemble par téléphone (portable).

**Journal de terrain**, 26 août 2011

En faisant appel à la notion de « système » pour décrire ces arrangements relationnels, je souhaite souligner l'organisation induite par l'incarcération du membre de la famille. Ce système repose sur la circulation (physique ou virtuelle via les moyens de télécommunication) de l'entourage. Il est matérialisé par les échanges d'objets (le linge par exemple). Enfin, la circulation des informations sur la vie quotidienne dedans et dehors témoigne du degré de transparence qui régit la relation de ces contextes résidentiels urbains et carcéraux. Au-delà du « système de mobilités », on peut parler de « système résidentiel » lorsque le détenu, malgré son absence, reste omniprésent dans le quotidien de ses proches et lorsque ce système de mobilités s'inscrit dans la durée et n'est plus de l'ordre de l'évènement. L'incarcération est alors totalement intégrée au mode de vie familial. Ce type de système résidentiel se caractérise par un clivage de genre (les femmes dehors-mobiles, les hommes dedans-immobiles) et une interchangeabilité des rôles de détenu et de frère de détenu.

Kevin appartient à une famille nombreuse, dont l'organisation en lien avec la prison peut aussi être assimilée à un système résidentiel : sur ses 9 oncles paternels, 6 ont fait de la prison, parfois pour de très longues peines ; Kevin a lui-même passé 8 ans en prison ces 15 dernières années. Des visites familiales hebdomadaires, l'usage du téléphone portable ainsi qu'une appartenance à un quartier dont de nombreux habitants sont présents en détention participent à amoindrir le sentiment d'éloignement de son espace de vie habituel. Il exprime d'ailleurs le sentiment d'y être toujours actif : très proche de ses « petits cousins et petites cousines » quand il n'était pas incarcéré, il reste en contact quasi-quotidien avec eux par téléphone.

*« J'ai beaucoup de petites cousines aussi, elles sont trop marrantes. Elles me parlent de la DS<sup>1</sup>, de la Wii<sup>2</sup>, elles veulent des portables, elles ont 12 ans, 13 ans, 9 ans, 8 ans... Ma mère, au parloir, elle me dit comment ça se passe à l'école tout ça. Quand je les ai au téléphone, je les sermonne un petit peu : "il paraît que t'as eu une mauvaise note en français, c'est pas bien ça", "il paraît que tu parles mal à ton professeur, c'est mal, faut arrêter, c'est important l'école" que je lui dis ! Là, elle fait "nanana" et puis après, elle me fait "Tu sais Kevin j'ai eu 15 à ma dictée", je lui fais "c'est bien". Parce que mes autres cousins qui sont dehors, tous mes cousins de ma génération, la plupart c'est des merdes, ils s'en foutent. »*

<sup>1</sup> Console portable créée par Nintendo.

<sup>2</sup> Console de jeux vidéo de salon créée par Nintendo.



**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces). 10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

L'incarcération entraîne de multiples déplacements pour l'entourage qui doit parfois régler des questions administratives pour le détenu (interrompre un abonnement téléphonique, rencontrer un banquier, renouveler une carte d'identité, etc.) (Touraut, 2009b). Ces déplacements sont parfois vécus par les détenus comme un moyen de s'extraire « par procuration » du contexte carcéral. Par exemple, Medhi a « envoyé » son frère au mariage d'un ami et lui a demandé un récit détaillé ; Yanis emmenait ses cousins à leur entraînement de foot et a été remplacé par sa mère : depuis son incarcération il suit leurs progrès de très près, via les comptes rendus qu'elle lui en fait au parloir.

### 9.2.1.2 Le système résidentiel de voisinage

Dans ce second cas de figure, le système résidentiel repose sur les incarcérations successives ou concomitantes de personnes appartenant au même réseau relationnel de voisinage. Il se caractérise par une mobilité résidentielle interne qui implique que les statuts de détenu et d'ami de détenu sont interchangeable dans le groupe de pairs. L'exemple qui suit a été observé à l'extérieur :

Abdel, 24 ans, a connu 2 incarcérations. Les deux amis qui l'accompagnent le jour de notre rencontre ont eux aussi connu la prison : ils s'y sont parfois retrouvés en même temps. Ils ont actuellement un ami incarcéré (Redha). Elargi à tout le quartier, leur réseau d'interconnaissance a toujours un ou plusieurs membres incarcérés.

Abdel et ses amis ne se rendent pas visite au parloir lorsque l'un d'eux est incarcéré. En effet, selon leurs dires, les permis de visite sont rarement accordés aux personnes qui ne font pas partie de la famille du détenu (surtout s'ils ont un casier judiciaire). C'est le téléphone portable qui leur permet de garder contact avec leurs amis incarcérés. Ainsi au moment de notre rencontre, ils ont des nouvelles quasi-quotidiennes de la prison mais donnent aussi à Redha des nouvelles du quartier.

Les téléphones portables, qui pénètrent en détention du fait d'une certaine perméabilisation matérielle (lors des parloirs, par projection au-dessus du mur d'enceinte, par l'intermédiaire des personnes qui entrent et sortent quotidiennement dans l'établissement), contribuent à la perméabilisation informationnelle de l'enceinte carcérale. Son usage tend à rendre moins opaques et à synchroniser ces contextes résidentiels urbains et carcéraux : ce qui se passe en prison se sait rapidement à l'extérieur...

Abdel relate par exemple l'anecdote d'un détenu qui a provoqué un blocage de l'établissement pendant une demi-journée après avoir mis le feu dans sa cellule. Apprenant cette nouvelle par téléphone, il prévient aussitôt une connaissance résidant dans son quartier qui comptait rendre une visite au parloir dans l'après-midi. Abdel et ses amis sont par ailleurs en mesure de me dire que telle personne partage sa cellule avec telle autre personne, que le chef de tel bâtiment vient de changer de fonction au sein de l'établissement ou encore que le prix de certains produits vient d'être augmenté.

**Journal de terrain**, 12 juin 2012.

... et vice versa :

*Y a le frère de mon co-[détenu] qui vient de se faire arrêter là, il va peut-être arriver ce soir, ou demain...*

*T'as appris ça comment ?*

*Je viens de l'apprendre là, ce midi il l'a su :*

*Il l'a su comment ?*

*On est du même quartier, je le connais et tout...*

Ouais mais lui, il l'a su comment si ça s'est passé ce matin ?

*Bah... il l'a su c'est tout...*

A la « cabine » ? [cabine téléphonique, je mime les guillemets]

*Voilà, à la cabine !* [sourire complice]

**Sofiane**, 22 ans, Le Plessis Robinson, en couple, 1 enfant nouveau-né, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœur, lycée, sans emploi.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

Les informations suivent des chemins parfois complexes :

*« Rien reste en prison. Les murs ils sont en sucre on va dire ! Parce qu'on est toujours au courant de ce qu'il se passe dehors. Carrément des fois on est mieux informé que les gens. Quand j'étais à [la maison d'arrêt de] Meaux, je dis à ma mère "Ouais, t'as vu, lui, nanana.... Elle (une copine à elle), elle a eu un enfant", "Ah ouais ? Comment tu sais ?", "Ben l'autre, il m'a écrit, il m'a dit (parce que c'est des filles avec qui on a grandi), ouais, elle est...". Elle me dit "Tiens ben j'irai passer chez elle". C'est grave, ça fait un détour ! Carrément. »*

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

Le faible sentiment d'éloignement du milieu résidentiel est encore amplifié pour ceux qui retrouvent en détention des personnes de leur quartier avec lesquelles des informations peuvent être échangées et recoupées. Si le téléphone portable apparaît comme un vecteur puissant de circulation des informations entre l'intérieur et l'extérieur, les visites reçues au parloir peuvent aussi jouer ce rôle tout comme les nouveaux arrivants, qui représentent une source d'informations sur la vie du quartier. Comme le remarque Fatima El Magrouti-Outaghzafte, « parfois même, certains arrivent avec des messages pour des gens du dedans. L'arrivant, assimilé à du courrier, est donc prisé et fait l'objet de toutes les attentions » (El Magrouti-Outaghzafte, 2007, p. 214).

A la circulation des informations de part et d'autre des murs s'ajoute la circulation des objets. Il peut s'agir de l'envoi de mandats pour soutenir financièrement le détenu.

*« La plupart [de mes copains] ils ont fait de la prison. Ils savent bien comment c'est. On est plus solidaire en fait. Ça renforce l'équipe. Parce qu'ils savent que c'est la merde, quand y a pas de tune c'est la merde. Ils connaissent parce qu'ils sont déjà partis en prison donc ils peuvent pas te laisser comme ça. »*

**Sofiane**, 22 ans, Le Plessis Robinson, en couple, 1 enfant nouveau-né, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœur, lycée, sans emploi.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

L'envoi de mandats est décrit comme absolument nécessaire pour le détenu. L'alternance des rôles d'« assisté » (la personne détenue qui reçoit de l'argent) et d'« assistant » (la personne libre qui envoie de l'argent) est un « juste retour des choses » s'inscrivant dans un système de don et de contre don (Mauss, 1968 [1923]). L'envoi de colis par-dessus le mur d'enceinte est aussi caractéristique de ce type de configuration relationnelle faisant fi de la frontière carcérale<sup>1</sup>. Ces pratiques nécessitent une organisation à l'intérieur comme à l'extérieur.

*« Les projections, ça se passe comment... ? Parce que j'ai vu qu'à l'intérieur, y a toute une organisation mais... ?*

*Il y a tout une petite organisation en fait. D'abord on a le poto qui nous dit s'il a besoin de quelque chose. Donc ça, ça se règle au téléphone. Bon, on parle codé, bon parce que... bon... Et puis ensuite bon on fait*

<sup>1</sup> Cf. 7.1.1 Le contrôle des entrées et des sorties.

*les colis, enfin pas moi, y a quelqu'un qui fait les colis. Et puis bon ensuite y en a d'autres qui s'occupent de les envoyer. C'est des petits, c'est des petits bon parce que... ils se font des sous, ils prennent pas grand-chose mais pour eux c'est bien et puis... bon ils courent vite ! Et même s'ils se font attraper, bon ils risquent rien, ils ont rien sur eux. Voilà. »*

**Ted**, 26 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

*« J'appelle mon pote, il vient en bécane, il met le petit, tac tac tac, il grimpe et il jette. J'appelle, je dis que j'ai promenade à 16h, dès que je vois le B3<sup>1</sup> (ils sortent avant nous), je dis "Le B3 il est sorti, dans 15 minutes vous pouvez. Ça veut dire que je jette une orange, dès que vous voyez une orange, c'est bon, je suis là". Donc j'en prends deux trois des fois que ça foire, on sait jamais. Donc je jette une orange, et c'est bon : tac tac tac.*

Mais en remontant de promenade, ils peuvent te... ?

*Tu fais quoi ? On a des mules en promenade. Un mec, tu l'attrapes, tu lui dis "Ouais, je vais te donner un joint", tac et vas-y... Dès que je rentre en cellule, il me redonne tout, je mets tout dans ma veste. Et voilà. »*

**Salem**, 24 ans, Malakoff, célibataire, sans enfant, 7 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et quelques-uns de ses frères et sœurs, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 4 mois, cellule triple.

Finalement, ces pratiques concrétisent la perméabilisation du mur d'enceinte et symbolisent l'interpénétration des milieux carcéral et urbain d'origine des détenus. Ces projections nécessitent en effet une certaine coordination entre ce qu'il se passe à l'intérieur et à l'extérieur, notamment rendue possible par l'usage du téléphone portable.

Ce type de système résidentiel de voisinage concerne surtout les relations entre personnes particulièrement proches et solidaires avant l'incarcération et fortement investies dans les sociabilités de leur quartier, notamment dans le pôle déviant. Étant donné la logistique qu'il exige, cela dépend non seulement des groupes de pairs mais aussi de l'organisation plus globale de la « rue » de chaque quartier. La distance au lieu d'incarcération a aussi certainement une influence sur la capacité qu'a l'entourage à maintenir de tels liens avec le détenu : si l'usage du téléphone portable ou l'envoi de mandats *cash* n'est pas sensible à la distance, l'envoi de colis et les visites reçues au parloir impliquent une certaine proximité. Ainsi, c'est aussi pour ne pas être éloignés de leur entourage que les détenus, qualifiés dans le chapitre précédent d'autochtones dès lors qu'ils sont incarcérés dans leur département d'origine, craignent d'être incarcérés ailleurs :

« Faire sa peine dans son département, ça change quoi ?

*C'est de la bombe !*

T'as déjà imaginé faire ta peine dans un autre département ?

*Ouais, j'ai déjà imaginé et franchement ça peut devenir un cauchemar, honnêtement, ça peut... Oh la la la, je supporte pas. Parce que les parloirs et tout ça ! [...] Moi franchement, je me fais arrêter à Toulouse ou je sais pas, si je prends un avocat je lui dis "ouvre même pas le dossier, juste le rapprochement familial c'est tout", rapprochement familial immédiatement. Même s'il me dit "y a un vice de procédure", je lui dis "Nique ta race, je m'en bats les couilles, vas-y ramène moi à Nanterre et vas-y on verra ça là-bas".*

Tu préfères limite faire une peine plus longue à Nanterre que faire une...

*Ouais, ouais, ouais, ouais, ouais... Y a le tramway, boum, parloir, RER [Réseau express régional d'Île-de-France], boum ça y est t'arrives. 2, 3 parloirs par semaine, c'est important. Tu gardes contact et tout. »*

**Jonathan**, 25 ans, Issy-les-Moulineaux, en couple, 2 enfants nouveau-né et de 5 ans, hébergé par ses parents, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 mois, libéré dans environ 1 mois, cellule double.

<sup>1</sup> Pour rappel, le « B3 » correspond aux détenus encellulés au troisième étage du bâtiment B de la maison d'arrêt, qui sont amenés à descendre au même moment dans la cour de promenade.

Les récits des détenus qui se trouvent dans ces configurations relationnelles pouvant être assimilées à des systèmes résidentiels laissent finalement transparaître un sentiment d'« ubiquité résidentielle »<sup>1</sup>, de « présence à distance » qui se traduit par les expressions du type « *garder un pied/un œil/la tête dehors* » fréquemment utilisées. À l'inverse, leurs proches, qui leur permettent de s'évader virtuellement en jouant un rôle de délégué à l'extérieur, sont amenés à se familiariser à cet univers, à en supporter certaines contraintes et finalement à voir leur mode de vie s'organiser autour de la prison.

### 9.1.2 L'exil

Les autres détenus décrivent un sentiment plus important de relégation et de mise à distance par rapport à leur milieu résidentiel d'origine. Il s'agit d'abord des trois détenus qualifiés de « bourgeois », qui ont pourtant des relations régulières avec leur entourage extérieur. Ils ne font jamais usage de téléphone portable mais utilisent la cabine téléphonique et reçoivent des courriers et de la visite au parloir.

*« Moi je téléphone tous les jours. Le but de la journée c'est d'accéder à la cabine et de téléphoner. Et une fois qu'on a fait le matin, boum ça repasse l'après-midi, on se retrouve très vite le soir parce que les conversations c'est éphémère, c'est court. Et voilà. Et donc on appelle le lendemain, la journée arrive, etc. Ça peut expliquer ça. C'est un but. Il faut parce que si on n'a rien, si on fait rien, je pense que la folie nous guette. »*

**Michel**, 43 ans, Puteaux, marié, 1 enfant de 18 ans, locataire, bac+2, chauffagiste .  
Primaire, condamné, délit routier, détenu depuis 5 semaines, libéré dans 3 semaines, cellule double.

*« Les parloirs. C'est tellement violent émotionnellement parlant. On se prépare à ça, on attend ça, on attend ça et ça passe tellement vite. »*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3, juriste .  
Primaire, condamné, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

*« J'ai de la chance. J'[...]ai au moins un [parloir] par semaine. Et au moins un toutes les deux semaines avec mes fils. Un jour je sortirai de la prison, donc il vaut mieux que je continue à avoir des contacts avec des gens de dehors sinon quand je vais sortir je vais être un Martien, je vais rien comprendre. »*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.  
Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

Alors qu'ils utilisent l'ensemble des moyens mis à leur disposition pour maintenir des contacts avec leur entourage, ils sont aussi ceux qui expriment le plus fortement le sentiment d'être éloignés de leur espace de vie habituel, c'est-à-dire de ne pas savoir exactement ce qui s'y déroule et d'avoir le sentiment de ne pas pouvoir y agir à distance.

<sup>1</sup> Ce phénomène s'observe aussi dans les situations de migrations. L'expression a notamment été employée par Jean-Loup Amselle pour souligner le maintien des liens entre les migrants et leur milieu d'origine : « Dans les campagnes africaines, la terre est encore souvent abondante et les migrants, lorsqu'ils partent travailler à l'extérieur, conservent en général un droit sur elle. Encore actuellement, les migrations de travail ne se font que sur une période limitée, et, même lorsque l'absence se prolonge, des liens sont en général maintenus avec le pays. À cet égard, il faut bien voir que ce n'est pas tant la présence physique de l'individu dans sa communauté qui compte que le maintien de relations de toutes sortes (flux d'argent, de marchandises, de parents, circulation de l'information) avec celle-ci. Cette ubiquité de certaines sociétés africaines correspond à leur mode d'existence sous la domination du capitalisme et constitue ce qu'on peut appeler le réseau migratoire de ces sociétés » (Amselle, 1976, p. 31).

« Vous avez l'impression d'être au courant, de suivre un peu ce qu'il se passe chez vous, votre femme elle vous... »

*Tous les jours, elle me raconte ce qu'elle fait, elle me donne des nouvelles de mon fils, je lui parle aussi, donc je sais, oui... Mais ça suffit pas, le téléphone ça remplace pas le fait d'être là tous les jours, de faire les choses... donc je donne des conseils, je donne mon avis quand elle me le demande mais ça n'empêche que je ne suis pas là. »*

**Michel**, 43 ans, Puteaux, marié, 1 enfant de 18 ans, locataire, bac+2, chauffagiste.

Primaire, condamné, délit routier, détenu depuis 5 semaines, libéré dans 3 semaines, cellule double.

Dans le cas de ces détenus, il semble que ce sentiment d'éloignement soit amplifié par la discordance décrite entre l'univers carcéral et leurs expériences résidentielles passées<sup>1</sup>. Les autres détenus qui partagent ce sentiment d'être exilés ont des contacts plus réduits avec leur entourage. Les personnes qui avaient avant leur incarcération des relations distendues avec les membres de leur famille, voient leur situation s'aggraver en détention. Cette situation concerne aussi quelques « anciens ». Certains la présentent comme un choix, qui participe alors à la « présentation de soi » (Goffman, 1973 [1969]) sous la figure du *self-made man*, indépendant et autosuffisant.

*« [Ma mère], elle vient pas me voir, elle aime pas Nanterre. Elle est trop venue en prison, et puis maintenant ça la fait chier de venir dans les parloirs de merde. Je la comprends. C'est nul, c'est une merde ici. Elle venait à Val de Reuil mais pas ici. Je préfère qu'elle reste à la maison, qu'elle s'occupe de mes enfants, c'est mieux. »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collègue, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

*« Moi, personnellement, je m'en fous. C'est pas pour faire le cyborg, mais personnellement je m'en fous. Là actuellement je m'en bats les reins, limite je préfère pas avoir de parloir. Je vois pas quel intérêt... Je vois pas dans quel intérêt j'aurais des parloirs : pour quoi faire ? Mes potes, il y a aucun pote... Ya un pote ou deux potes qui voulaient me voir, je leur ai dit "venez pas". Après y avait... c'est tout. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

Il apparaît aussi dans les récits de ces détenus que leur réseau relationnel s'est progressivement délité au fil de leurs séjours en prison : les peines qu'ils purgent ou ont purgées étant parfois longues, une certaine lassitude est éprouvée par les proches. En effet, toutes les familles n'ont pas les ressources sociales, économiques et psychologiques pour mettre en place et maintenir sur le long terme une organisation que j'ai assimilée précédemment à un système résidentiel familial.

*« J'étais venu [voir mon frère incarcéré] avec ma mère à l'époque : colis de Noël, on prend des bus, il neigeait, je m'en rappelle, c'était en 1989. Après en 1999, c'est moi qui suis en prison. J'étais au D4 à Fleury, et mon autre frère était à Nanterre ici, celui qui est dehors là. Et en 2009, je suis encore à Nanterre, 20 ans après ! Ça suffit, je vais pas dire à ma mère "Viens me voir au parloir". C'est trop. Elle connaît... elle connaît très très bien la musique... »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

<sup>1</sup> Cf. 8.3.3.2 *La prison comme monde à part*.

Les situations familiales de Malick et d'Aïcha permettent sans doute d'expliquer les différences observées dans leur attitude à l'égard de leur membre incarcéré. Celle de Malick s'avère relativement compliquée et très marquée par des questions transgressives et pénales : sa fratrie est de longue date impliquée dans diverses activités délinquantes, l'un de ses frères est d'ailleurs décédé d'une overdose ce qui a, de son point de vue, provoqué le divorce de ses parents. Sa mère vit aujourd'hui seule : tous ses enfants ayant quitté le logement familial, elle ne dispose pas du soutien moral et logistique que la mère d'Aïcha trouve auprès de ses filles et de ses fils qui vivent avec elle. Malick, qui est plus âgé que le frère d'Aïcha, ne vivait pas avec sa mère au moment de son incarcération : cette autonomie peut expliquer sa relative indépendance pendant son séjour en prison. Sa mère réside aussi plus loin de la maison d'arrêt que la mère d'Aïcha (plus d'une heure en transport en commun pour la première contre 15 minutes pour la seconde) ce qui rend les déplacements éventuels pour des visites au parloir plus éprouvants et plus chronophages.

Enfin, d'autres détenus soulignent que la banalisation de l'incarcération dans leur groupe de pair peut finalement créer une relative indifférence à l'égard des personnes qui se retrouvent incarcérées.

« Quand vous apprenez qu'un copain se retrouve en prison, vous réagissez comment ?  
*Ça dépend qui, comment... Mais je vais pas te mentir, ça choque pas, ça choque pas. "Ah, il est en prison. Je savais qu'il allait y aller." C'est comme ça. Au début on se dit "Putain, le pauvre...". C'est comme quand il y a un mort, on pleure. Si c'est quelqu'un de proche, on pleure un mois, 40 jours de deuil on va dire. Après on pleure plus et... on y pense encore mais... J'ai eu plein d'amis qui ont été en détention. Il y en a pour qui j'étais plus là que d'autres, mais... faut dire que dehors, la vie elle continue. Quand on a faim, on va aller acheter à manger. Les gens ils vont aller acheter à manger, ils vont pas dire "je vais garder ça pour envoyer à mon pote et moi je vais manger des pâtes chez moi". Donc dehors, ça continue à vivre et c'est le surplus qui fait que ça arrive à aider. Et encore, quand on y pense... »*

**Ibrahim**, 23 ans, Bobigny, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 2 semaines, cellule double.

L'image du deuil, mobilisée par ce détenu, est particulièrement éclairante pour souligner le processus de détachement progressif vis-à-vis de l'ami incarcéré, quand bien même on a déjà soi-même fait l'expérience de la prison. Elle renvoie à l'idée de « mort sociale » à laquelle font appel ces détenus pour exprimer leurs sentiments de ne plus exister et d'être oubliés par leur entourage à l'extérieur. Dans cette perspective, l'incarcération peut finalement être un révélateur de l'intensité des relations amicales. Ainsi, de nombreux détenus déchantent en constatant que rares sont leurs pairs à s'enquérir de leur situation. Il s'agit surtout des jeunes détenus, qui prennent conscience que leurs amis ne sont pas aussi fiables et solidaires qu'ils auraient pu le penser avant leur incarcération. Certains détenus plus âgés ayant déjà plusieurs expériences carcérales à leur actif font le même constat et expriment ainsi un certain désabusement.

« Ah, quand on est en prison, on se retrouve seul. Moi personnellement, je sais qu'en prison j'ai ouvert les yeux, y a pas d'amis en fait dans la vie. Il y a la famille, ça c'est une source sûre. [...] Moi j'ai vu dans mon quartier par exemple mon cousin quand il est tombé, j'étais à fond là pour lui, tout ce que j'ai pu faire, je l'ai fait. Mais comme il a dit "y a pas d'ami dehors". Enfin dehors on sert la main à tout le monde mais quand on est en prison, y a plus de mains à serrer. Quand tu sors, les gens qui t'ont oublié... c'est comme s'il s'est rien passé. "Ouais mon pote ça va ? Ça a été ?". "Ben faut prendre des nouvelles quand on y est. Parce que quand on est dehors, si tu m'as pas aidé quand j'étais en galère, pourquoi je vais être ton ami ? Parce que tu m'aides pas !". »

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

« Tu reçois pas de visite de copains ?

*Non... Comme quoi il y a pas vraiment de potes ! Il y en a si, il y en a qui ont des vrais potes, je le conçois. Mais moi, dans mon cas, il y a pas vraiment de potes. Sinon, ils seraient venus me voir au parloir. Je le sais depuis la première fois que j'ai été en prison. C'était déjà pareil. »*

**Mickaël**, 34 ans, Vitry-sur-Seine, célibataire, sans enfant, cohabitant avec sa mère et son frère, lycée, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 4 ans, cellule simple.

Ces expressions de désenchantement soulignent la faiblesse des liens que ces détenus pouvaient avoir avec les personnes qu'ils considéraient comme leurs amis avant leur incarcération. Celle-ci est finalement vécue comme une expérience révélatrice et productrice d'un nouveau regard sur leur milieu relationnel habituel, qui s'avère plus atomisé et moins solidaire.

A partir des récits portant sur les relations entretenues avec les proches, deux logiques d'usage des dispositifs de maintien des relations avec l'extérieur peuvent être distinguées. Dans la première, ils sont utilisés de manière cumulative : les détenus reçoivent des visites régulières de membres de leur famille, ce qui ne les empêche pas de faire un usage important du téléphone. Dans la seconde, ils sont utilisés selon un principe de compensation : lorsque les visites sont régulières, l'usage du téléphone est considéré comme superflu ; à l'inverse, lorsqu'il n'est pas possible de recevoir de la visite au parloir, le téléphone ou le courrier viennent compenser cette absence de rencontre *de visu*. Il est intéressant de noter que le sentiment d'éloignement du milieu résidentiel habituel n'est pas totalement déterminé par l'importance des contacts entretenus par-delà les murs : un séjour de relative courte durée et la présence en détention de membres de son réseau d'interconnaissance extérieur tendent par exemple à amoindrir ce sentiment d'éloignement ; des contacts fréquents et réguliers avec l'entourage ne suffisent pas toujours à atténuer ce sentiment, surtout lorsque le séjour en prison est long. Pour les « bourgeois », le sentiment d'éloignement est amplifié par le dépaysement éprouvé en détention.

## 9.2 La relation carcérale décarcérée

Le continuum relationnel qui associe la prison aux milieux qui forment son aire de recrutement repose non seulement sur l'entretien de relations par-delà les murs mais aussi sur un autre mécanisme relevant de l'importation-reproduction en détention de modes de sociabilité. J'ai déjà montré dans le chapitre 8 que les détenus les plus jeunes avaient tendance à assimiler les rapports sociaux en détention à ceux ayant cours dans la « rue ». Dans cette section, il s'agit moins de prendre en compte la similarité des milieux résidentiels dans lesquels ont été socialisés les détenus que d'analyser l'effet de l'origine résidentielle comme lieu identitaire sur le processus d'affiliation entre détenus.

### 9.2.1 L'identification par le territoire

Il était prévu que les détenus soient systématiquement interrogés en entretien sur leur origine résidentielle. Mais il s'est avéré que cette question était la plupart du temps abordée spontanément, comme mode de présentation de soi ou encore comme critère de classement de la population carcérale. Les détenus ont ainsi une représentation du peuplement carcéral assez fidèle à la réalité :

*« Je pense que la plupart des gens ils viennent de cités. Il n'y a que ça ici. Ici à Nanterre, la plupart des gens c'est Nanterre, la ville de Nanterre. Asnières, Gennevilliers et Bagneux. Voilà, c'est vraiment les villes où il y a le plus de gens qui vont en prison. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

Savoir où habitaient les uns et les autres avant l'incarcération permet de se présenter et d'identifier les autres (selon l'adage populaire « dis-moi d'où tu viens, je te dirai qui tu es »).

*« Moi, tu me dis un nom, sa ville où il habite et tout. Je vais te dire le nom de sa cité, qui est-ce qui commande, je sais moi. Je peux te faire le CV de n'importe qui... »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

Un glissement s'opère de la représentation des secteurs à l'identification des individus par leur secteur d'origine, celui-ci faisant alors office de patronyme. Dans ces références à l'origine résidentielle, une ligne de démarcation oppose les zones « chaudes » (les « villes qui craignent », les « grosses cités », les « cités civilisées » ou les « secteurs chauds ») aux zones « tranquilles » (les « petites cités », les « cités de mange-pierres », les quartiers « gentils », les « villes calmes »). Ces distinctions reposent globalement sur la notoriété du quartier, liée à leur exposition médiatique et aux faits divers célèbres qui y sont associés. Entrent aussi en jeu les spécialités « délinquantes » de chacun de ces secteurs. Certains quartiers sont ainsi réputés pour être des plaques tournantes du trafic de stupéfiants, d'autres pour être spécialisés dans la production de faux-billets ou encore dans la réalisation de braquages<sup>1</sup>. Comme certains types de délits sont mieux perçus que d'autres, les secteurs peuvent ainsi être hiérarchisés selon la spécialité qui leur est associée.

*« On est bien vus nous, le 94. Ils savent que soit on est là pour ça, soit on est là pour ça. Les spécialités du 94, c'est vol à main armée, stup'. Voilà, c'est ça. Et les gens ils se disent qu'on n'est pas des mange-cailloux. C'est qu'on n'a pas une sale mentalité pour 20 centimes, on va pas venir te les prendre, c'est pas ça. »*

**Marwan**, 25 ans, Choisy-le-Roi, célibataire, sans enfant, 4 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère et 2 de ses frères et sœurs, BEP, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule double.

Les détenus originaires du département de Seine-Saint-Denis jouiraient d'un statut particulier.

*« Moi je viens du 93, on est très respectés ici.*

Pourquoi ?

*Je sais pas, ça en jette, Saint-Denis c'est connu quand même, y a des grosses cités... Les gens savent qu'on n'est pas des rigolos ! »*

**Jerry**, 30 ans, Saint-Denis, célibataire, sans enfant, locataire d'un studio, bac+3, infographiste.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 7 mois, cellule double.

Dans une logique de présentation de soi, notamment dans un contexte d'entretien face à la personne non-détenue et extérieure au « monde des cités » que je suis, les détenus auront tendance à

<sup>1</sup> A l'échelle départementale, la Seine-et-Marne serait spécialisée dans le vol de voitures avec violences aggravées, les Yvelines dans le trafic de drogue, l'Essonne dans les émeutes et les confrontations entre quartiers, les Hauts-de-Seine dans le trafic de stupéfiants et d'armes à feu, la Seine-Saint-Denis dans les crimes et les délits de tout genre, le Val-de-Marne dans les braquages à mains armées et le Val d'Oise dans le vol de motos et les rackets. Ce classement, effectué à partir des différents propos que m'ont tenus les détenus, recoupe en partie celui recueilli par Léonore Le Caisne dans l'enquête qu'elle a menée au CJD de Fleury-Mérogis (Le Caisne, 2008, p. 100) ou encore ceux qu'effectuent certains jeunes blogueurs : <http://citer-dangereuse.skyrock.com/6.html> [consulté le 25 septembre 2014], <http://banlieuidf.skyrock.com/> [consulté le 25 septembre 2014].



présenter leur « secteur » d'origine comme étant « chaud » : la « cité de mange-pierres » est toujours celle de l'autre. Lorsqu'ils sont originaires d'un quartier réputé « tranquille », ils auront tendance à mettre en avant la commune à laquelle ce quartier appartient (si celle-ci a la réputation d'être « chaude ») ou les quartiers « chauds » proches du leur et qui formeraient alors avec le leur un seul et même secteur.

Comme le montre la photographie 11, ces références à l'origine résidentielle habillent les murs des cellules, des couloirs ou des salles d'attente, sous la forme de graffitis réalisés au stylo ou au briquet. Ils mettent en avant les codes postaux, les noms des communes ou des quartiers des détenus. A cela s'ajoutent parfois des surnoms individuels (« Renard ») ou de communes (« G-Gen » pour Gennevilliers), ou encore des références au collectif « 92i », regroupant des rappers issus des Hauts-de-Seine (dont le membre fondateur, Booba, a par ailleurs déjà purgé une peine de prison à Nanterre).

### Photographie 11. Marquages muraux, maison d'arrêt de Nanterre, 2011



© Lucie Bony, 2011

Le contexte carcéral tend à renforcer ce recours à l'origine résidentielle. En mettant en avant cette appartenance territoriale, les détenus invoquent une identité qui leur permet de se détacher du contexte carcéral, de mettre à distance l'institution et de se positionner les uns par rapport aux autres sur des critères qui leur sont propres. Ce critère permet aussi de distinguer un groupe *in* (les jeunes des quartiers) et un *out-group*. Comme je l'évoquais dans le chapitre 8, ce deuxième groupe comprend les « bourgeois » que l'origine sociale suffit à identifier. Ils sont parfois associés à des territoires emblématiques de la bourgeoisie.

*« Hier j'étais en train de téléphoner et il y a un détenu qui parle à un autre, qui lui dit "Ah tiens, t'as vu, il est habillé en Prada. Ça pue le 16<sup>ème</sup> !". Et donc j'ai fini la conversation, j'ai raccroché, je dis "Tu disais ?". Il me fait "non mais t'es habillé en Prada", je fais "Ecoute j'ai pas eu le temps de me changer lorsque j'ai été incarcéré. Mais j'habite pas dans le 16<sup>ème</sup>. Je suis quelqu'un qui travaille et qui...", "non non mais je disais ça...", "non mais je tenais quand même à te le dire...". Moi, ma volonté c'est de me fondre véritablement dans le truc, dans la masse. Et il y a toujours des choses comme ça qui ressortent. »*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3,

juriste.

Primaire, prévenu, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

Les étrangers constituent aussi un *out-group*, qui regroupe non pas des détenus ayant la nationalité étrangère mais ceux ne parlant pas ou parlant mal le français, et qui sont en général originaires d'Europe de l'est, ou encore de Chine ou d'Amérique latine, parfois d'Afrique (ils sont alors considérés comme des « blédards »). Enfin, les détenus corses et basques jouissent d'un statut particulier : leur condamnation est systématiquement associée à un combat politique ou au grand banditisme, ils formeraient un groupe soudé et seraient porteurs d'une culture carcérale « à l'ancienne ». Ils inspirent un certain respect au reste de la population détenue.

### 9.2.2 L'origine résidentielle parmi les critères d'affiliation

L'origine résidentielle est non seulement un critère d'identification mais aussi un critère d'affiliation et de (re)constitution des groupes en détention. Anne-Marie Marchetti distingue plusieurs types de solidarité entre détenus : les solidarités en lien avec le délit, qui n'existent que pour quelques types de délinquants (essentiellement les braqueurs) ; les relations fondées sur des activités communes : « si le travail rapproche un peu, ce sont surtout les activités qui impliquent des goûts communs et un investissement assez important qui créent des solidarités : les études en particulier et certains loisirs » ; les solidarités basées sur une appartenance ethnique ou régionale commune ; et enfin, les solidarités urbaines, liées à une origine résidentielle partagée (Marchetti, 1997, p. 124). Ce dernier critère est une conséquence de la concentration spatiale du recrutement et des logiques d'affectation de la population détenue, décrites dans le chapitre 6.

Les modes d'affiliations, en détention comme à l'extérieur, reposent sur un principe d'homophilie, c'est-à-dire une tendance pour les amitiés à se former entre individus qui se ressemblent (Lazarsfeld, Merton, 1954 ; Bidart *et al.*, 2011). Ainsi, les choix effectués en matière de relations électives renvoient aux caractéristiques sociales et aux parcours de vie de chacun. Cependant, la population carcérale offre un champ des possibles limité. Le milieu carcéral est par exemple exclusivement masculin. J'ai toutefois souligné dans le chapitre précédent que, chez les plus jeunes, cette homophilie de genre était déjà effective dans la constitution de leur réseau relationnel avant leur incarcération. L'homophilie concerne aussi l'âge : on retrouve en détention, comme à l'extérieur, un effet d'âge dans la constitution des groupes. Enfin, cette homophilie concerne le milieu social. La majorité de détenus originaires de milieux populaires fréquentait avant leur incarcération des personnes de leur milieu social et retrouve en détention des personnes d'un milieu social équivalent au leur. Ce critère n'apparaît donc vraiment discriminant que pour les personnes d'un milieu social supérieur à la moyenne des détenus. Celles-ci décrivent en effet en entretien un fort sentiment de solitude par manque d'intérêts communs, qui sont socialement construits, avec le reste de la population. Elles ont alors tendance à chercher le contact de personnes « évadantes », c'est-à-dire avec lesquelles les conversations sont considérées comme étant moins marquées par le contexte carcéral (le personnel gradé, les intervenants extérieurs, les détenus « qui sortent du lot ») :

*« Vous avez peut-être rencontré quelqu'un au bâtiment A qui est un monsieur qui est un ancien trader ? J'ai pas son nom, on a le même avocat. C'est mon avocat qui m'en a parlé. Il m'a dit "Si vous pouvez vous mettre avec lui en cellule". On essaie de se connecter avec ceux avec qui on peut avoir des accointances intellectuelles. »*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3, juriste

Primaire, prévenu, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

*« Je suis seul en prison. Je suis seul sans être seul. Je suis... je vais pas pleurer mais je suis très très seul... J'ai pas tellement envie de parler de shit et de drogue. J'ai plus tellement envie de parler du juge*

*d'instruction, de l'avocat, de quand je vais sortir, etc., parce que ça c'est des conversations typiques. Et j'ai pas envie de parler de la religion et des musulmans, etc. J'ai envie de parler des expos dehors, des trucs comme ça et personne ne parle avec moi de ça. [...] J'arrive plus à parler avec des étrangers. Parce que je pense que les Français que je rencontre ici me sont plus étrangers. Oui, ils parlent tous de shit, etc., etc. Tandis qu'un étranger il parle pas automatiquement de ça. [...] Donc, on parle des endroits qu'on connaît, des choses comme ça... »*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

Chacun cherche donc à s'affilier à des gens avec lesquels il a des centres d'intérêt et des points communs, notamment le fait de connaître les mêmes lieux à l'extérieur comme l'indique Henri. Ainsi, l'origine résidentielle commune est l'un de ces critères qui rapprochent en détention.

« Qu'est ce qui fait que tu n'as pas le même mode de vie que d'autres ? Ça dépend de la durée de la peine ? De l'âge ?

*Non, franchement ça dépend pas de l'âge, y en a qui sont plus mûrs que d'autres, ça dépend pas de l'âge. Le plus qui rapproche ici en prison, en fait c'est qu'ils se connaissent peut-être de dehors, qu'ils habitent à côté, ils sont du même quartier. C'est plus ça qui rapproche. Ou sinon, la personne, pour quel fait elle est là. »*

**Joseph**, 23 ans, Colombes, en couple, 2 enfants, propriétaire d'un appartement, BEP, maçon.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis + révocation de sursis, détenu depuis 18 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

*« Il y a des affinités qui se forment par rapport déjà au parcours. Donc en général, on va dire, un braqueur ou un trafiquant il va pas traîner avec un pointeur<sup>1</sup> en général. Ensuite l'affinité du sport aussi. Des gens qui font tout le temps du sport, ces mecs-là, les gens qui font du sport ils sont ensemble. Et voilà. Il y a aussi par quartier. Ici c'est le 92, donc il y a beaucoup de gens de Nanterre, d'Asnières, Gennevilliers. Les gens se connaissent de dehors, donc il font des groupes »*

**Laurent**, 43 ans, Boulogne-Billancourt, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans environ 2 semaines, cellule simple.

Ce critère lié à l'origine résidentielle s'articule variablement aux autres critères d'affiliation classiquement mis en avant dans l'univers carcéral. Il peut par exemple s'effacer par rapport à celui de l'ancienneté : un détenu présent depuis plus de quatre ans dans la maison d'arrêt étudiée a ainsi acquis une certaine reconnaissance malgré une origine résidentielle peu valorisée et peu représentée. A l'inverse, il peut supplanter celui du crime ou du délit commis : j'ai par exemple observé qu'une personne, malgré sa condamnation pour vol à l'arraché, peu valorisée en détention, n'était pour autant pas totalement exclue en raison de la présence en détention d'un vaste réseau d'interconnaissance de son quartier. C'est ce que constate aussi Manon Veaudor, dans son étude des recompositions des groupes de jeunes en milieu carcéral, lorsqu'elle écrit que « la ville serait prépondérante à la "rue" » (Veaudor, 2013, p. 61) c'est-à-dire que « les recompositions territoriales des jeunes semblent s'élargir aux "profils" plus isolés de l'extérieur » (*ibid.*, p. 65). Autrement dit, des « bouffons », bien que situés en bas de l'échelle dans la hiérarchie de la « rue », sont malgré tout protégés par leur groupe de codétenus originaires de la même ville. S'imposerait ainsi une « solidarité élargie » (*ibid.*, p. 61) liée à une identification commune à la ville d'origine.

<sup>1</sup> Personne condamnée pour des affaires de mœurs (atteintes sexuelles envers des mineurs, viol).

Les critères de connaissance sont cependant relativement larges et dépassent bien souvent le seul quartier de résidence. En effet, le fait de se rendre souvent dans un quartier, de fréquenter le gymnase ou le stade d'une même commune, d'avoir été dans le même collège ou de connaître des personnes en commun suffit à produire de l'interconnaissance et de l'affiliation.

« Et il y a d'autres gens comme ça que vous connaissiez et que vous avez retrouvés en prison ?

*Ouais. Ouais, ouais, ouais. On n'est pas très loin. On n'est pas très loin. Bon, quand on arrive dans une ville on connaît à peu près tout le monde. Enfin dans les quartiers, c'est comme ça. On connaît tout le monde. Même si on connaît pas le mec qui était là, on connaît le frère, le frère même s'il était petit, on se rappelle de lui voilà quoi. Ça crée une amitié, voilà quoi, on est ensemble, on est là. C'est mieux, quand on connaît un peu du monde. Tu passeras une détention meilleure que si tu connais personne et que tu marches tout seul. »*

**Mohammed**, 34 ans, Poissy, célibataire, sans enfant, cohabite avec ses parents, BEP, sans profession.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, ?, détenu depuis 20 mois (dont 15 mois à Bois d'Arcy), cellule triple.

*« Ici, je connais pas mal de monde, de mon quartier, d'autres quartiers, d'autres quartiers... Je les ai rencontrés à l'extérieur, je connais les frères des petits, je connais beaucoup de monde quoi. Enfin je veux pas me vanter, mais je connais du monde. Je connais son frère, son frère qui fait ça, et après voilà je connais... »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collège, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

*« Je connais tout le monde ici.*

De ton coin ? Y a combien de personnes ?

*On est 18.*

Ils sont partout ?

*Au B2, B1 et B3. Après t'en a au bâtiment A, ils sont 8. Malakoff, t'as des quartiers à côté. Genre sur Malakoff, mais t'as la cité à côté de chez nous, donc on se connaît. Il y en a avec qui j'ai été à l'école. Il y en a plein qui sont là, qui ont mal tourné. Après t'as les mecs de Bagneux, de Châtillon, Fontenay, tout ça c'est pareil, on a le même stade ou... on se croise tout le temps. On a le même, quand t'es là-bas, on a le même lycée, soit Dardenne, soit Jean Monnet, soit truc,... On se connaît tous. Donc voilà, on se connaît. T'as le 9.2 Nord et t'as le 9.2 Sud. Nous, c'est le 9.2 Sud. »*

**Salem**, 24 ans, Malakoff, célibataire, sans enfant, 7 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et quelques-uns de ses frères et sœurs, collège, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 4 mois, cellule triple.

Ces extraits d'entretien soulignent l'importance de la proximité (« on n'est pas très loin ») mais aussi le rôle des intermédiaires (notamment les fratries). Finalement, le milieu carcéral tend à renforcer les « liens faibles » (Granovetter, 1973).

D'autres milieux peuvent être pourvoyeurs en réseaux d'interconnaissance, tels que la prison lorsque les personnes en ont déjà fait l'expérience ou ont été transférées d'un autre établissement, ou encore l'hôpital psychiatrique, les foyers et les internats dans lesquels certains détenus ont séjournés avant d'être incarcérés.

*« Il y a beaucoup de jeunes de mon quartier. En plus il y a un légionnaire qui est là aussi, que je connais aussi, que je connais de l'armée. Donc le monde est petit ! J'ai mon petit cousin qui est ici aussi. Le monde est petit, on se rejoint tous, le 92, tous à Nanterre. »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collègue, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

« Tu t'es fait des potes dans ces différents foyers ?

*Ouais, il y en a que tu revois en prison. Ceux que j'ai revus, je les ai croisés en prison. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

*« Le monde est tout petit. Il y a des gens que j'ai connus en prison ici en 2000, 2001. On devait se revoir dehors. Mais comme ils sont continuellement en prison et moi aussi, ça fait que jamais on s'est revus. Mais on se revoit où ? Ici à chaque fois. Mais jamais dehors. Un truc de malade. Des gens que je vois qu'ici. Tu vois toujours les mêmes têtes en prison. C'est hallucinant. C'est toujours les mêmes. Normal, ils traînent dans les mêmes endroits où la police est habituée à enfermer les gens qui traînent dans ces mêmes endroits. C'est une chaîne continue. »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

Ces extraits soulignent donc l'existence d'une circulation interinstitutionnelle. Kevin, qui décrit de manière assez lucide les logiques du continuum carcéral, souligne l'existence de relations exclusivement carcérales qui peuvent être entretenues dans la durée.

### 9.2.3 Espace d'interconnaissance et circulation des réputations individuelles

Comme cela a été mentionné dans le chapitre 2<sup>1</sup>, de multiples contraintes pèsent sur les relations sociales établies entre détenus en prison. Le faux-semblant en est l'un des fondements : « la privation d'un espace du paraître au sens arendtien du terme, c'est-à-dire d'un espace public où l'on montre par ses actes et ses paroles avec d'autres qui l'on est, ne fait pas seulement vaciller ou s'effacer l'image de soi que nous renvoient nos proches ou nos concitoyens, elle favorise la création d'une présentation de soi prise dans l'imaginaire et le faux-semblant. D'autres raisons y contribuent : il s'agit de résister aux effets dévastateurs d'une identité réduite par la société au seul délit, ce faisant de se reconstruire une identité supportable. Il s'agit également de se construire une identité compatible avec les particularités de la société carcérale » (Chauvenet *et al.*, 2008, p. 111). Ces « particularités de la société carcérale » renvoient notamment aux effets dépersonnalisant propres à la vie en « institution totale », tels que la dépossession des rôles habituels, les limitations des objets personnels pouvant être possédés, la perte du sentiment de sécurité personnelle, les craintes de contamination physique et morale liées à la promiscuité, la perte d'autonomie, etc. (Goffman, 1968 [1961]).

L'existence d'un réseau d'interconnaissance par-delà les murs complexifie finalement la structuration des relations entre détenus et modifie les modalités de définition des réputations individuelles. En effet ces réputations circulent de part et d'autre des murs par l'intermédiaire des détenus mais aussi de leurs proches. Les personnes appartenant à ces réseaux relationnels voient leur réputation importée de l'extérieur et imposent directement le respect ou l'« antirespect » (Zubillaga, 2003 ; citée par Jamouille, 2005, p. 96). On peut ainsi opposer la situation des

<sup>1</sup> Cf. 2.2.1.1 *Un continuum relationnel ? Prison et relations sociales : en détention (2)*.

« anciens » non-clochardisés, à celle des « balances ». Le parcours de vie des premiers, notamment leur parcours carcéral et leur carrière délinquante, leur assure un statut valorisé alors que les personnes soupçonnées d'être des « balances », c'est-à-dire d'avoir dénoncé leur réseau délinquant, voient de la même façon leur mauvaise réputation se diffuser en détention.

*« Y en a c'est des anciens ici. C'est leur expérience de la prison, mais de la vie surtout. Ils ont des histoires, ils ont leur parcours. Ça se fait connaître, dans le milieu, ça c'est des anciens. Des mecs dont tu connais un peu la réputation avant même de venir là. »*

**Ibrahim**, 23 ans, Bobigny, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 2 semaines, cellule double.

*« S'il a la réputation de balance, moi, je m'approche pas de lui déjà. Parce que je sais pas, je vais pas parler avec lui... »*

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

Les membres de leur réseau d'interconnaissance incarcérés, mais aussi les personnes extérieures avec lesquelles des liens sont maintenus, jouent un rôle de garant pour attester de la moralité ou de l'amoralité de chacun auprès du reste de la population détenue.

*« Mais hormis ça, moi je suis arrivé, j'étais super à l'aise. Peut-être parce que je connaissais tout le monde. J'ai retrouvé des potes... presque tous. [...] Après en promenade, comme tout le monde nous connaissait, même les autres gens, des autres quartiers, ils ont dit "Voilà, ça c'est un mec qui a aucun problème avec tout le monde, c'est pas un enfoiré, ça doit être un mec bien". Donc au final je suis bien avec tout le monde »*

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

Les personnes qui ne font pas partie de ces réseaux d'interconnaissance doivent quant à elles s'imposer pour « faire leur place » et construire *ex-nihilo* leur réputation en détention, en intégrant les modes de sociabilité carcérale et en mobilisant leur « capital guerrier » (Sauvadet, 2006).

*« C'est vrai qu'en prison, je vais pas te mentir, t'es obligé d'être quelqu'un. Si t'es pas quelqu'un, tu vas te faire racketter.*

Et comment on fait pour être quelqu'un ?

*Pour être quelqu'un ? Faut faire ses preuves, pas se laisser faire »*

**Djibril**, 26 ans, Paris, célibataire, sans enfant, cohabitait avec son frère, 3 frères et sœurs, BEP, travaillait occasionnellement pour son père (commerce).

Primaire, condamné, vol à main armée, détenu depuis 4 ans, libéré dans environ 18 mois, cellule simple, « classé » à l'atelier.

La circulation des réputations, via ce réseau d'interconnaissance, apporte-t-il une dimension de franchise dans les relations entre détenus ? Représente-t-il une manière de limiter les effets du processus de dépersonnalisation produit par le contexte institutionnel ? On peut en effet faire l'hypothèse selon laquelle cette interconnaissance empêche le faux-semblant, étant donné que certaines personnes peuvent attester de la conformité ou de la non-conformité de ce que chacun prétend être.

*« Quelqu'un dehors dont tout le monde sait comment il est : entre guillemets c'est "une merde". Et là-bas, en prison, s'il y a personne qu'il connaît, il peut jouer un rôle.*

Mais y a bien quelqu'un qui le connaît et qui va rappeler aux autres que c'est "une merde" ?

*Oui mais, le gars qui est en prison, il s'en fout de la vie de l'autre mec. Il le laisse jouer son rôle, tant qu'il vient pas le faire chier. Il va pas aller se prendre la tête à aller dire aux autres... Tant qu'il vient pas... Il sait déjà lui, que tu le connais, donc il viendra jamais te parler. Avec toi, il jouera pas de rôle mais il viendra pas te parler. Avec les autres, il jouera son rôle. Mais toi, t'as pas que ça à faire d'aller voir les autres pour leur dire "Hé il joue un rôle, je le connais...". Tu t'en fous ! Tu le laisses dans son rôle. »*

**Joshua**, 25 ans, Nanterre, 2 séjours en prison, 2 frères, en couple, 1 enfant, en colocation.

Cet extrait d'entretien vient nuancer l'effet de la perméabilité de l'enceinte carcérale aux réputations individuelles sur les relations entre détenus. En effet, la méfiance et l'individualisme limitent cette tendance à la normalisation des relations carcérales : une relative indifférence empêcherait finalement certaines réputations extérieures de s'imposer en détention. Du fait de cette atomisation de la société carcérale, on atteindrait ici une limite de leurs moyens de résistance face à l'emprise institutionnelle. De plus, le secret et le soupçon, qui constituent les principes centraux de la vie en détention, peuvent au contraire être amplifiés par la circulation des réputations par-delà l'enceinte carcérale : en créant un trop-plein d'informations non-vérifiables (les garants moraux pouvant s'avérer mythomanes), elle accentuerait finalement la méfiance des uns vis-à-vis des autres.

Toutefois, pour les personnes qui retrouvent effectivement en détention des personnes de leur voisinage pré-carcéral, cette circulation des réputations de part et d'autre des murs a pour conséquence d'hypertrophier les enjeux des relations établies en détention : l'honneur-image en détention a non seulement des conséquences sur la position sociale entre les murs mais aussi à l'extérieur. Sans en exagérer la portée, cet échange montre que le comportement adopté en détention participe à la construction des réputations individuelles à l'extérieur après la libération.

Dans un café, je retrouve Jonathan qui est venu à notre rendez-vous avec son ancien codétenu. Ils discutent d'Éric qui a été incarcéré à plusieurs reprises pour des séjours plutôt courts liés à une consommation et un trafic de produits stupéfiants. Jonathan, récemment libéré de prison, tient à son sujet ce discours au second : « Éric, quand il est dehors il fait le dur, avec ses tatouages genre "Ouais, je sors de prison, je suis un gros dur", mais moi je sais comment il est en prison, j'ai même été en cellule avec lui une fois. Il fait pas le dur là-bas, il est en galère de tout, il a rien, pire il mendie on dirait ! Il te gratte tout, les clopes, le café... il est en chien ».

**Journal de terrain**, 1<sup>er</sup> juin 2011.

Enfin, les réputations individuelles mais aussi familiales circulent parfois entre établissements pénitentiaires et peuvent être produites par le personnel de surveillance. La comparaison que certains « jeunes » opèrent entre la prison et le collège est en cela éclairante. Cette image est d'abord mobilisée pour rendre compte du caractère inéluctable du séjour en prison. Elle montre par la même occasion l'effet de la succession en détention des membres d'une fratrie sur les relations qui s'établissent avec les agents pénitentiaires.

*« Moi ça me fait penser au collège, quand mes frères me parlaient du collège et que moi j'étais en primaire. "Le collège nanana, y a les grands attention", ou je sais pas, tu redeviens le plus petit alors que t'étais le plus grand. On te décrit, tu sais pas, et t'arrives. C'est une suite on va dire, c'est une sorte de suite. Et puis le truc c'est que mes frères ils étaient là avant, ils se sont embrouillés avec des surveillants. Les surveillants, ils les [ses frères] connaissaient déjà. Maintenant ils me font payer pour eux en fait, alors que c'est mes frères, c'est pas moi... [...] Et puis y avait aussi des copains à [mes frères qui étaient détenus], donc j'étais pas perdu non non. Comme quand t'arrives au collège j'te dis ! ».*

**Marwan**, 25 ans, Choisy-le-Roi, célibataire, sans enfant, 4 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère et 2 de ses frères et sœurs, BEP, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule double.

La comparaison opérée entre ces deux institutions rappelle l'existence d'un rapport familial à la prison. Il s'avère effectivement que certains noms de famille ne sont pas inconnus du personnel de surveillance.

J'assiste à une réunion entre le chef de bâtiment et le premier surveillant. Ils font le point sur les personnes qui viennent d'intégrer le bâtiment et discutent de leur affectation en cellule. « Y a M. Sissoko qui vient du [bâtiment] A ». « Ah, c'est le frère de Moussa on m'a dit. Tu l'as connu ? Un vrai emmerdeur... J'espère que son frère est plus tranquille parce que ça va pas être possible sinon... »

**Journal de terrain**, 7 avril 2011.

Comme le souligne Marwan Mohammed, au collègue « le fait de passer après un ou plusieurs germains ayant laissé un souvenir amer au personnel d'encadrement, n'est jamais neutre au niveau des seuils d'irritabilité et de la réaction de l'institution aux éventuels écarts des suivants. Certains noms sont lourds à porter, notamment lorsque les aînés ont déjà transmis cette hostilité réciproque entre "leur famille" et certains "profs" ». (Mohammed, 2007b, p. 115). Ainsi, en prison, le fait pour un détenu de succéder à un frère réputé pour son attitude turbulente ou conflictuelle marque d'avance la représentation que le personnel se fait de sa personnalité et des éventuelles mesures qu'il s'agira de mettre en place afin d'éviter une reproduction des problèmes qu'ils ont pu connaître avec le germain.

*« Mon frère il était à Fresnes. Il s'est embrouillé avec un surveillant. Il y a eu une histoire entre eux, il l'a balaféré. Et depuis ce jour-là, ils s'en prennent même à moi ici, parce que j'ai le même nom de famille. Ils me font la misère totale. [...] Peut-être que tu dois voir c'est qui : c'est un gradé, il est gros un peu. Il vient d'arriver de Fresnes, il est là maintenant, avant c'était un surveillant, il a une balafre ici, à la fourchette, ça se voit. Mais c'est mon frère... Et maintenant il me fait payer. »*

**Ben**, 24 ans, L'Haÿ-les-Roses, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, tentative de vol et dégradations + révocation de sursis, détenu depuis 1 an, libéré dans 10 mois, cellule simple.

La circulation entre les établissements des surveillants, des détenus et de leur entourage tend finalement à produire un réseau complexe de réputations.

#### 9.2.4 Une importation de la « géopolitique de proximité » ?

Si l'interconnaissance pré-carcérale est source d'affiliation en détention, elle peut aussi produire des tensions : des différends interindividuels et collectifs peuvent être importés entre les murs. En effet, les détenus, qui s'affilent sur la base de ce critère, finissent par constituer des groupes identifiables et identifiés par quartier ou par commune. La constitution de ces groupes ne peut pas être comparée à celle des gangs dans les prisons étatsuniennes ou sud-africaines : les groupes affinitaires se forment ici sur une base territoriale (et non raciale) relativement lâche et sont bien moins structurés et hiérarchisés que ne le sont les gangs. Toutefois, il existe des tensions entre quartiers dont l'importation en détention peut être questionnée. Elle est d'ailleurs perçue comme un risque par l'encadrement de la prison, comme le montre cet extrait d'un rapport annuel d'activité :

« Il se trouve que la plupart des personnes détenues, résidents des Hauts-de-Seine (plus de 50% de l'effectif), sont originaires de quartiers sensibles de l'extrême Nord ou de l'extrême Sud du département (triangle nord : Gennevilliers, Asnières, Nanterre / triangle sud : Bagneux, Boulogne, Châtenay). Cette disposition géographique favorise



naturellement les rivalités entre bandes du Nord ou du Sud du département, composées de jeunes gens qui se connaissent parfaitement, parce qu'ils ont grandi et commis des méfaits sur des territoires extrêmement concentrés, s'appuyant sur des logiques identitaires fortes. Ainsi à l'établissement existe-t-il des rivalités entre les détenus originaires des cités de Bagneux ou de Nanterre, de Colombes ou d'Antony, etc.»  
**Rapport annuel d'activité de la maison d'arrêt de Nanterre, 2008.**

Les membres du personnel gradé de l'établissement, avec lesquels j'ai pu avoir des échanges, s'inscrivent toutefois en faux contre ces observations. L'adjoint au chef de détention, sans que je lui pose la question, m'a en effet immédiatement expliqué que cette représentation courante n'était pas effective dans l'établissement :

« Y a pas de rivalité entre bandes ou de règlements de compte collectifs, non. On a des problèmes de violence, on ne peut pas le nier mais pas de problème de bandes ou de choses comme ça. »

**Journal de terrain**, adjoint au chef de détention, 19 mai 2011.

Les expériences relatées par les détenus sont moins claires. Certains mentionnent l'existence de règlements de compte liés à ces rivalités de quartier :

« Si, il y a eu des bagarres et tout. Il y avait un mec du Plessis, il était au bâtiment A, il est tombé sur un gars de chez moi, un petit, au parloir, ils se sont vus : bagarre.

Ah donc ça continue un peu...

Un petit peu... Je vais pas dire que c'est une guerre parce que sinon, les médias, ils en auraient parlé, mais y a une guerre, elle est là. Franchement il y a une guerre, franchement, ça s'arrête pas comme ça... »

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

« Nous, c'est le 9.2 Nord.

Avec le Sud, ça va ?

Ouais, tu calcules pas. Déjà, les mecs du Sud, c'est des tantouses... Non, c'est vrai ! Ils le savent, ils s'embrouillent pas avec nous. Nous, on est solidaire entre nous : tu touches à l'un de chez nous, on te casse la gueule. Ah ouais. C'est clair et net, t'es en prison. Tu touches un mec, même si le mec on parle pas trop avec lui, on sait qu'il est de notre té-ci<sup>1</sup>, t'as pas intérêt à faire un faux pas... Ils l'ont déjà fait ça, mais, ils se sont chiés dessus direct, ils ont vu que tout le monde a bougé... »

**Vincent** [NE], 21 ans, Nanterre, en couple, sans enfants, 3 frères, hébergé par sa conjointe, collègue, intérimaire.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, ?, détenu depuis 2 semaines, libéré dans environ 6 ans.

« Bagneux, c'est juste à côté de Clamart ça... Mais on se fréquente pas.

Pourquoi ?

On s'aime pas. C'est comme ça dehors mais c'est pareil ici.

Du coup vous savez qui vient d'où ?

Oui, ça forme des clans tout de suite. Ça forme des clans par rapport au quartier. Clamart on est avec le Plessis, Issy les Moulénaux, Châtenay et tout ça... Malakoff.

Mais par exemple Châtenay et Plessis ça marche pas ensemble ?

Si. C'est à côté...

Y a eu quelques bons règlements de compte entre les deux quartiers...

Ça y est c'est fini. Même entre Clamart et Châtenay, il y a toujours eu des conflits. Entre Clamart et Bagneux il y a eu des conflits. Mais on les a toujours réglé nos conflits. Maintenant on se fait tout petits,

<sup>1</sup> Cité en verlan.

*on se fait pas entendre. »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collègue, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

Ces extraits abordent sous différents angles la « géopolitique de proximité » (Mohammed, 2007a, p. 460), qui oppose le nord et le sud du département et révèle l'existence de rivalités anciennes entre différentes communes. Toutefois, ils évoquent plutôt des pratiques d'évitement que des affrontements frontaux. De plus, les bagarres auxquels ils font référence sont avant tout interindividuelles : c'est seulement dans un second temps que les amis de chacun des protagonistes, effectivement souvent originaires de leur quartier ou commune de résidence, peuvent y être mêlés en venant prêter main forte. Ainsi, l'enjeu de ces conflits ne semble pas directement lié au territoire d'origine mais à l'interconnaissance, à la conflictualité qu'elle peut engendrer entre deux personnes et à la solidarité qu'elle peut susciter auprès de chacun de leurs groupes d'amis.

Ainsi, les règlements de compte collectif à base territoriale, c'est-à-dire opposant des groupes de personnes pour la seule raison de leur différence de quartier ou de commune d'origine, semblent plutôt rares. Plusieurs explications peuvent être avancées. La première pourrait être que face à l'adversité, certaines personnes se solidarisent et oublient les distinctions qu'elles opéraient entre elles autrefois. Thomas Sauvadet constate ainsi en milieu urbain que les « luttes entre jeunes de cités de la même ville s'interrompent dans certaines occasions pour céder la place à des combats entre villes voisines » (Sauvadet, 2006, p. 174). Il fait référence à Georg Simmel (1979 [1908]) qui montre bien la relativité du terme « étranger » : selon l'échelle de référence, des étrangers deviennent proches et des proches deviennent étrangers. Jean Monod (1968) évoque lui aussi ces alliances temporaires réalisées dans le but d'attaquer un ennemi commun. Dans le contexte carcéral, il s'agit moins d'attaque que de défense, l'ennemi commun étant l'institution pénitentiaire et son caractère enveloppant et dépersonnalisant.

*« Parce que quand on arrive en prison, on est les mêmes mecs, on s'entend bien, on parle ensemble... Parce qu'ici faut être solidaire, on est en prison, on est dans le même merdier, donc autant qu'on soit un peu potes. A mon avis, c'est ça. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

Ces rivalités de quartiers sont ensuite imputées aux jeunes (les mineurs). Lorsque je discute avec ce détenu d'un affrontement récent entre deux groupes de jeunes de Gennevilliers et d'Asnières, il m'explique :

*« C'est pas une rivalité. C'est les petits jeunes d'aujourd'hui qui ont pas un franc et qui ont que la violence pour galérer la journée.*

*Les gens en parlent ici ?*

*Ouais ils en parlent mais ils savent que c'est des petits. C'est des histoires de touche-pipi qui sont parties trop loin. Il y en avait un qui avait un truc [conteau] dans les mains qui fallait pas qu'il ait à ce moment-là, c'est tout. Là, ça va se calmer, ils vont laisser tasser ça. Et ça va repartir ! A 1 000%, ça va repartir. Il y a eu des morts. On peut pas laisser comme ça, les petits... je connais moi. T'es petit, t'es con, t'es rancunier, tu t'en fous. »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

De même, ce détenu évoque les souvenirs de jeunesse partagés avec des codétenus avec lesquels il était en conflit à l'extérieur :

*« Ab Plessis Châtenay, ils ne s'entendent pas du tout. Ouais, c'est vers le sud, mais après c'est des embrouilles dehors, tu vois ce que je veux dire ? Ça se retrouve mais... après tu vois, Plessis truc, ça fait une belle lurette leur embrouille, une très très belle lurette. Même nous, on a eu des embrouilles avec des mecs de Châtenay, qui m'ont déjà éteint avec mon extincteur à gaz, quand on était petits, j'avais 17 ans et tout ça. Que maintenant, je le vois ici, donc déjà dehors c'était fini, on en parle, on rigole "Tu te rappelles, quand vous êtes venus..." ça rigole, ça nous fait marrer. »*

**Salem**, 24 ans, Malakoff, célibataire, sans enfant, 7 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et quelques-uns de ses frères et sœurs, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 4 mois, cellule triple.

*« Mais même, on les voit se taper [les petits], on va les calmer direct. Ce qui est dehors, ça reste dehors. Ce qui est en maison d'arrêt, reste en maison d'arrêt. C'est pas pareil, c'est deux choses différentes. »*

**Omar**, 43 ans, Colombes, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents, 1 frère et 1 sœur, lycée, sans emploi.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, provocations policières + révocation de sursis, détenu depuis 1 mois, cellule double.

L'expérience carcérale partagée semble finalement éloigner les histoires anciennes. Enfin, la promiscuité du contexte carcéral ne serait pas propice à ce genre de règlements de compte.

*« Je t'explique Lucie, c'est pas possible que ça [les conflits entre quartiers] continue ici. T'imagines ? Parce que si tu commences à le taper pour ci, pour ça, mais après tu vas le recroiser dans le couloir, et donc lui il va te taper, ou les autres de son quartier. Donc toi tu vas le retaper après, ou les autres de ton quartier. Et c'est sans fin en fait ! Donc bon, ces choses-là ça se règle à l'extérieur, ici on... on est trop les uns sur les autres en fait, c'est pas possible... »*

**Marwan**, 25 ans, Choisy-le-Roi, célibataire, sans enfant, 4 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère et 2 de ses frères et sœurs, BEP, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule double.

*« En prison, c'est pas pareil que dehors, les histoires de quartier, entre les quartiers, c'est pas pareil que dehors. Parce que les gens ils savent qu'ils sont enfermés, ils savent qu'ils vont croiser la personne avec qui ils ont un problème. Pour moi, il faut du courage pour se remettre en problème avec quelqu'un dont on sait qu'on va le recroiser tous les jours. Parce que dehors, ils savent qu'ils vont se croiser une fois dans l'année, c'est pour ça qu'ils font "Abbbb". Ici, y a pas ces problèmes-là ici. »*

**Aziz**, 24 ans, Noisy-le-Sec, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et son frère, lycée, commis de chantier.

Primaire, prévenu, braquage, détenu depuis 18 mois, cellule double.

La carcéralisation de la géopolitique de proximité prendrait finalement une forme de « paix armée », qui fait écho à la paix sociale produite par le « dispositif guerrier défensif » que constitue la prison (Chauvenet, 1998).

D'après les discours des détenus, la relation carcérale apparaît finalement « décarcérée ». Autrement dit, l'emprise de l'institution y est minimisée et les détenus se réfèrent systématiquement à l'extérieur pour rendre compte de la façon dont s'établissent les relations à l'intérieur : référents identitaires liés aux quartiers ou communes d'origine, réseau d'interconnaissance construit à l'extérieur et reconstitué à l'intérieur. La démultiplication des sources de contacts entre l'intérieur et l'extérieur et la circulation à double sens des réputations

entre la prison et les milieux résidentiels d'origine des détenus ont pour conséquence d'accroître la portée et les enjeux des relations nouées et des attitudes adoptées en détention : celles-ci peuvent avoir des conséquences à l'extérieur, pendant la période de détention mais également après la libération, et elles participent à la construction de réputations collectives, à l'échelle de la famille voire du quartier.

### 9.3 La territorialisation de l'espace carcéral

Finalement, dans quelle mesure les logiques de recrutement de la population détenue influent-elles sur la territorialisation des espaces collectifs en détention ? J'ai montré dans le chapitre 8 qu'on ne croise pas n'importe quel détenu dans n'importe quel lieu. Je souhaite maintenant analyser les interactions entre les détenus et leur effet sur le marquage de l'espace. Deux critères déterminants dans la constitution de la population détenue seront ainsi pris en compte : l'âge, qui distingue les « jeunes » des « anciens » et l'origine résidentielle qui, comme on vient de le voir, est un critère d'affiliation. En raison de leur faible nombre et de leur discrétion dans les espaces collectifs<sup>1</sup>, les « bourgeois » ne participent pas à la territorialisation de l'espace carcéral. C'est aussi le cas des « anciens » clochardisés<sup>2</sup>, exception faite de la zone médicale, qu'ils fréquentent régulièrement et qui participe à leur identification comme personnes malades.

#### 9.3.1 Clivage générationnel et compromis territoriaux

Dans le chapitre 8, les trois groupes de détenus ont notamment été différenciés selon leur âge. De nombreux extraits cités dans la section précédente ont à nouveau montré que ce critère de classement était mobilisé par les détenus eux-mêmes pour s'identifier et s'affilier. Il convient donc de revenir sur les rapports sociaux qui s'établissent entre les « jeunes » et les « anciens » et la façon dont les agents pénitentiaires intègrent à leur gestion de la détention les principes qui les structurent. Ensuite, j'analyserai les conséquences de ce clivage générationnel sur la production des normes d'usage de certains lieux de l'espace carcéral. Pour ce faire, je me suis appuyée sur les travaux étudiant, à l'échelle des établissements pénitentiaires, la distribution des pouvoirs entre les différents acteurs intervenant en prison<sup>3</sup> : je souhaite montrer que celle-ci diffère selon les lieux de la prison.

##### 9.3.1.1 Un clivage générationnel exploité par l'encadrement de l'établissement

Un clivage générationnel se dégage des discours des détenus originaires de milieux sociaux et résidentiels populaires (Bony, 2012). Les détenus « anciens » se plaignent en effet régulièrement du comportement des « jeunes ».

*« Les jeunes ils respectent rien. C'est pas son jour de douche, mais il veut la prendre de force. Il a pas le droit d'aller au socio, il veut y aller »*

**Laurent**, 43 ans, Boulogne-Billancourt, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans environ 2 semaines, cellule simple.

*« Aujourd'hui, les jeunes ils respectent plus rien. C'est les jeunes, je sais pas, on va dire, ils ont été éduqués à l'américaine, y a pas de respect, ils s'insultent entre eux, ils vous insultent »*

<sup>1</sup> Cf. 8.3.2.3 Un espace de vie archipélagique.

<sup>2</sup> Cf. 8.2.3.3 Un espace de vie rétréci.

<sup>3</sup> Cf. 2.2.2.1 Une détotalisation par le bas ?

**Éric**, 32 ans, Issy-les-Moulineaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec son frère, collègue, sans emploi.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans 7 mois, cellule double.

Ces « anciens » signalent souvent un changement de mentalité au sein de la population carcérale (« *les mentalités étaient pas pareil, à notre époque...* », « *la prison a changé* », « *les mentalités ont changé* », « *avant c'était pas comme ça...* »). Ces « anciens » se réfèrent ainsi à un « code du détenu » qui serait au cœur d'une « culture carcérale » à l'« ancienne »<sup>1</sup>. Léonore Le Caisne, comme Lawrence Wieder (2010 [1974]), souligne que ce « code » est avant tout un processus discursif : si des rôles et des valeurs carcérales sont effectivement mobilisés dans les discours des détenus, c'est sous la forme de figures morales, c'est-à-dire des « représentations d'individus idéaux, construites par les détenus à partir de valeurs empruntées aux différents registres dont ils disposent (leur expérience propre, le cinéma, la presse, les romans, la télévision) et qu'ils mobilisent selon la situation » (Le Caisne, 2004, p. 517). La disparition de certaines valeurs assurant le respect et la solidarité entre détenus est généralement imputée au rajeunissement de la population carcérale. Bien que celui-ci ne se vérifie pas à l'échelle nationale<sup>2</sup>, cette impression de changement de mentalité est partagée par nombre de détenus mais aussi de membres de l'Administration pénitentiaire (Chantraine, 2004a, p. 208-211). Les prisons étatsuniennes connaîtraient d'ailleurs une évolution similaire : la nouvelle génération de détenus, qualifiée de « génération *pepsi* », refuserait d'accorder aux détenus plus âgés le respect que devrait leur conférer leur passé carcéral. De ce fait, la vie quotidienne en prison serait devenue plus fragmentée, imprévisible et finalement plus dangereuse qu'autrefois (Hunt *et al.*, 1993). Certains des « anciens » rencontrés à la maison d'arrêt de Nanterre reconnaissent que l'évolution de leur point de vue est aussi due à leur avancée en âge :

*« Ça a changé ici. Parce que moi j'ai grandi aussi. Moi, j'étais là à leur âge, c'est clair. Je faisais pareil qu'eux [les jeunes]. Mais à la fin maintenant c'est plus pareil. La peine on la prend plus pareil. Elle est plus dure maintenant. Je la trouve plus dure... C'est plus de mon âge. »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collègue, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

Le comportement des jeunes, qui ne correspond plus à leurs valeurs, les renverrait à leur propre parcours et leur signifierait finalement qu'ils n'ont plus leur place en maison d'arrêt. Si ces discours tendent à décrire une forme d'anomie et une désorganisation globale de la détention imputée aux jeunes (« *c'est l'anarchie !* »), il s'agirait plutôt de valeurs différentes des leurs qu'ils se verraient imposées. Pour reprendre la distinction opérée par Norbert Elias et John L. Scotson (1997 [1965]), on peut analyser ce clivage générationnel comme l'expression d'une configuration relationnelle distinguant les établis et les marginaux<sup>3</sup>. Les détenus les plus âgés et les plus

<sup>1</sup> Sur la « culture carcérale », cf. 2.2.2.2 *Importation, privation, (re)production*.

<sup>2</sup> Au 1er janvier 1991, 53% de la population sous écrou a moins de 30 ans contre 46% au 1er janvier 2011. Ces données fournies par l'Administration pénitentiaire et traitées par Pierre-Victor Tournier dans le cadre de son « Observatoire des prisons et autres lieux d'enfermement et de restriction de liberté », portent sur la population masculine et féminine sous écrou dans tout type d'établissement en France métropolitaine en 1991 et en France en 2011.

<sup>3</sup> À la fin des années 1950, ces deux chercheurs ont réalisé une enquête sur les relations sociales des habitants d'une cité de banlieue située dans une petite ville d'Angleterre. Dans les lotissements successivement construits, les tensions sont multiples entre les habitants anciennement installés (établis) et les nouveaux venus (marginaux). Malgré leurs nombreux points communs (même nationalité, origine ethnique, activité, revenu, niveau d'éducation, classe sociale), les premiers considèrent les seconds comme des étrangers qui ne partagent pas leurs valeurs et ont le sentiment qu'ils menacent leur mode de vie. Ils les tiennent à distance dans la vie courante, les écartent des lieux de décision, des associations de loisirs, des clubs et des églises. Ce rejet, qui se perpétue sur deux ou trois générations,

reconnus dans un certain milieu délinquant forment le groupe des établis : ils ont une grande expérience de la prison, revendiquent une communauté de normes (une certaine éthique de la délinquance et de la vie en détention) et se construisent une image à partir de leur section exemplaire (la minorité nomique constituée par l'« élite déviante »). Ils voient leur position dominante convoitée par les plus jeunes détenus, qui représentent alors des *outsiders*. Ces derniers sont décrits à partir des caractéristiques des plus mauvais éléments (leur minorité anomique) : la description de leur comportement « *fougueux* » ou « *sauvage* » s'inscrit dans le registre de la nature et s'oppose ainsi au leur, décrit comme « *calme* », « *réfléchi* », « *poli* » et qui s'inscrit dans le registre de la culture (Descola, 2005). Se comporter comme un « *enfant* », c'est finalement manquer de contrôle sur soi, c'est se montrer vulnérable et montrer que l'on est touché par la détention<sup>1</sup>. Ce clivage générationnel repose aussi en partie sur une différence d'espace de référence dans leur représentation des relations sociales en détention. J'ai montré dans le chapitre 8 que les jeunes ont essentiellement pour référentiel leur mode de vie pré-carcéral à l'extérieur, dont ils importent les codes et les valeurs en maison d'arrêt, alors que ces détenus plus âgés et routinisés à l'institution carcérale font référence aux établissements pour peine dont ils ont fait l'expérience lors de précédents séjours et qui sont effectivement en moyenne peuplés de détenus plus âgés<sup>2</sup>.

Les articles de presse, les reportages mais aussi les travaux sociologiques sur la prison font fréquemment référence au phénomène de caïdat. Un caïd est un détenu qui a un rôle de leader sur un sous-groupe de la population détenue (défini selon la nationalité de ses membres, leur religion, leurs pratiques délictueuses etc.). Pour ce faire, il possède un certain charisme et ne peut avoir commis de délit considéré comme infamant (Marchetti, 2001, p. 327-342). Les détenus, comme les agents pénitentiaires rencontrés dans le cadre de mon enquête, récusent l'existence de caïdat en détention. La figure du caïd est tantôt renvoyée à une époque révolue, tantôt associée à un autre type d'établissement pénitentiaire (les maisons centrales) ou est encore considérée comme un personnage mythique n'ayant jamais existé.

*« Il y en a qui s'imaginent qu'il y a des gangs, qu'il y a des boss ou des caïds. Ça existe plus. Ça c'est dans les films. S'il y en a qui te le disent, ramène les moi, j'aimerais bien les voir. C'est dans les films »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

S'ils ne sont pas considérés comme des caïds, les « anciens » qui jouissaient d'une réputation valorisée se distinguent en raison de leur ascendant sur le reste de la population détenue. Ils partagent avec les caïds l'attitude du « Monsieur bons offices » à l'égard des autres détenus, notamment les plus jeunes originaires de leur quartier de résidence ; cette attitude leur permet de consolider leur pouvoir. Bien que ce sujet soit relativement tabou en détention, il est avéré que les services ainsi rendus peuvent donner lieu à des relations de subordination et d'assujettissement. Cette attitude ne peut cependant pas être assimilée à du caïdat. En effet, le pouvoir habituellement prêté aux caïds leur permet de défendre les intérêts des autres détenus, ou au moins de leurs « hommes de main ». Or, en raison de l'individualisme qui caractérise les rapports sociaux entre détenus, il apparaît que ces relations d'assujettissement bénéficient moins à un collectif qu'ils ne servent les intérêts d'un seul individu. Les anciens attribuent finalement le

---

est entretenu par les rumeurs et les commérages. Pour Norbet Elias et John L. Scotson, cette configuration relationnelle « constitue probablement une sorte de schéma directeur des relations sociales humaines car derrière la question des relations établis/marginaux se retrouve la question de la distribution du pouvoir » (1997 [1965], p. 17).

<sup>1</sup> Ainsi, le clivage générationnel recoupe en partie le clivage « professionnel »/« amateur » : un « petit » c'est aussi quelqu'un qui a commis un « petit délit » et/ou qui n'assume pas son incarcération. Les discours que certains « anciens » disent tenir aux « jeunes » (« *T'es enfermé, faut assumer* », « *T'es là, maintenant c'est un choix de vie* », « *Fallait pas faire de bêtise* », « *C'est les risques du métier. Maintenant, tu fais avec* ») laissent en effet penser qu'il s'agit aussi pour eux de faire adopter aux « petits » leur rapport à l'enfermement.

<sup>2</sup> Cf. 4.2.1. *L'âge : un critère différenciant le peuplement des maisons d'arrêt de celui des établissements pour peine.*

qualificatif de « caïd » à certains jeunes détenus qui « *jouent aux caïds* », c'est-à-dire qui s'adonnent à des violences faciles (la « *hagra* ») et s'en prennent aux plus faibles sous formes d'intimidation et de racket.

Toutefois, les « anciens », comme les caïds mais dans une moindre mesure, ont une relation privilégiée avec le personnel de l'administration. Leur réputation valorisée auprès des plus jeunes, notamment ceux originaires de leur quartier, leur confère une certaine autorité sur eux. Celle-ci intéresse alors l'encadrement de la prison qui leur concède une partie de son pouvoir : ces « détenus modérateurs » (Chauvenet *et al.*, 2008, p. 190-196 ; Veaudor, 2013) jouent le rôle d'intermédiaires entre le personnel et les autres détenus, notamment sur les plus jeunes. C'est le cas d'Atisso, qui m'explique être un « pilier pour tenir la détention » et intervenir en ce sens auprès des détenus afin qu'ils limitent leurs déplacements dans l'établissement :

*« Les détenus, ils en profitaient pour foutre le bordel. Donc moi j'ai commencé à leur dire "Écoutez, vous allez pas commencer. Nous on est... nous ça fait un petit moment qu'on tourne..." C'est des petits qui sont là pour trois mois. Bon, on a remis de l'ordre. Et les chefs ils aiment bien ça parce qu'ils avaient besoin de personnes qui étaient piliers, qui peuvent un peu tenir la détention. Donc ça allait des deux côtés : on arrivait à avoir plus de sport pour nous, eux ils se servaient un peu de nous et nous aussi, on avait aussi nos avantages. Même pour la gamelle, les surveillants ils venaient nous chercher pour prendre les détenus ils descendent pour chercher la gamelle, au lieu qu'ils aillent partout voir leurs potes et tout, on leur dit "remonte". Et les surveillants, ils aimaient ça. »*

**Atisso**, 28 ans, Limay, en couple, 4 enfants de quelques mois à 4 ans, 2 frères et sœurs, locataire d'un pavillon, lycée, ouvrier dans le bâtiment.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, vol, association de malfaiteurs, détenu depuis 2 mois, cellule double.

Cette délégation de pouvoir à certains détenus s'opère selon le principe du don et du contre-don qui caractérise la relation avec les agents pénitentiaires<sup>1</sup>, chacun des protagonistes retirant quelque avantage de la situation. De la même façon, pour « *se rendre utile* », Olivier est amené à intervenir pour désamorcer des conflits entre détenus et surveillants :

*« Quand il y a un petit jeune il va manquer de respect avec un surveillant, il va vouloir se battre avec lui, je vais le prendre par l'épaule, je lui dirai "T'as vu là ? T'es en prison, tu fais ta peine. Ce que tu fais ici, ça n'a aucune valeur. Là, à vouloir le taper, tu vas lui donner raison, parce que tu vas être sanctionné. C'est toi qui prends, lui, ce soir, il rentre chez lui. Ça veut dire là, t'as vu, là t'as la rage ? Rentre dans ta cellule, fais des pompes, fume une clope ou je sais pas ce que t'as envie de faire mais te prends pas la tête". Et en général, ça marche. J'ai pas de mal avec ça, moi, dans mon étage, y a pas d'incident. Parce que je laisse pas les mecs s'énerver : tout de suite, je viens "Qu'est-ce qu'il se passe ? T'as besoin d'un truc ? Quoi ?", "Ouais mais ils veulent pas...", "Attends, on va essayer de voir, on va négocier", j'y vais et voilà. Des fois c'est des petits trucs simples et ça peut changer la vie, ça peut changer la vie. Et en général quand les surveillants ils viennent d'arriver, ils sont stagiaires, je les aide en fait. Je les aide. Je dis "Lui, t'as le droit de donner ça, lui t'as pas le droit, lui faut lui donner sa douche, lui c'est un travailleur faut que tu l'envoies". J'essaie de me rendre utile. »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

*« Le surveillant [avec lequel je suis entré en conflit], il m'a attrapé, il m'a dit "c'est qui le maître ? C'est qui le maître ?". Olivier, il est arrivé... Olivier, tout le temps il me fait la morale, il me dit "Calme toi, calme toi" tout ça. J'essaie de canaliser mes nerfs. J'arrive pas... Là il m'a dit "Vas-y, viens, viens." Il m'a attrapé, il m'a tiré et après on est parti dans sa cellule. Après ils avaient la haine [les surveillants]. Si lui [Olivier] il était pas venu, le [surveillant] gradé il serait venu : menottes et mitard. Direct. J'[y] ai*

<sup>1</sup> Cf. 2.2.1.1 Un continuum relationnel ? Prison et relations sociales : en détention (2).

*pas été, grâce à Olivier, il m'a sauvé, je lui dois une fière chandelle ! »*

**Ben**, 24 ans, L'Hay-les-Roses, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, tentative de vol et dégradations + révocation de sursis, détenu depuis 1 an, libéré dans 10 mois, cellule simple.

Le personnel de l'établissement pénitentiaire n'est donc pas extérieur aux jeux de pouvoir et aux rapports de domination entre détenus. Dans les relations qu'ils établissent avec les détenus, les surveillants intègrent certaines des normes et des valeurs qui structurent les relations entre détenus. L'analyse des modalités de déplacement dans l'espace de la prison<sup>1</sup> avait déjà montré que les surveillants se montraient plus conciliants avec les détenus les plus forts physiquement, présents en détention depuis relativement longtemps ou ayant un lourd passé carcéral, ou ayant un réseau social important en détention et à l'extérieur.

### 9.3.1.2 Le partage de la cour de promenade entre « jeunes » et « anciens »

L'absence d'aménagement dans la cour de promenade, notamment d'assise, invite les détenus à circuler en son sein<sup>2</sup>. « Tourner » est ainsi la pratique caractéristique dans cet espace. Cette expression renvoie à l'idée de se mouvoir, seul ou en petits groupe, en marchant ou en courant, le long des grillages qui cernent l'espace de la cour. Cette pratique est emblématique de l'expérience carcérale : l'expression « tourner » est ainsi aussi utilisée pour faire part de la durée du temps passé en prison (« *Ça fait 6 mois que je tourne* »). Le sport est aussi pratiqué dans cet espace : certains détenus jouent parfois au football, mais en raison de l'espace limité, la pratique de musculation prédomine.

Étant potentiellement accessible par tous les détenus, la cour de promenade représente surtout le cœur névralgique de la vie sociale en détention. Tous les détenus ne s'y retrouvent cependant pas au même moment. Si les tours de promenade sont organisés par étage, c'est-à-dire que seules les personnes hébergées au même étage sont amenées à s'y retrouver, le grillage qui sépare les deux cours de promenade sert d'interface : nombre de détenus s'y arrêtent pour discuter avec des personnes qui ne sont pas hébergées à leur étage mais qui ont leur tour de promenade au même moment dans la cour d'à côté. De plus, les cours sont partiellement encadrées par les bâtiments d'hébergement : les détenus peuvent ainsi discuter (en élevant la voix) voire échanger des objets<sup>3</sup> avec des personnes présentes dans les cellules orientées de ce côté.

La promenade est donc le lieu par excellence où les détenus peuvent se retrouver pour discuter, échanger et plus globalement s'observer et se montrer. Elle est l'« espace public » de la prison, lieu de la mise en scène de soi où il est impossible de se soustraire à la vue d'autrui. Ne pas se montrer en promenade, c'est refuser de participer à la vie sociale des détenus et s'exposer ainsi au discrédit (« ne pas aller en promenade c'est avoir quelque chose à se reprocher » disent-ils en substance). Elle est le lieu de circulation de la rumeur, de trafics, mais aussi de règlements de compte.

Dans la cour de promenade, les « jeunes » et les « anciens » tournent séparément. Cette distance établie entre les corps matérialise dans l'espace commun le clivage générationnel. Du point de vue des « anciens », il s'agit de prendre ses distances pour imposer le respect :

*« En promenade, il faut s'accommoder avec les jeunes... S'accommoder, c'est se faire respecter... et pas trop se mélanger. Parce que quand ils prennent la confiance, ils pensent que vous êtes leur ami et y a des*

<sup>1</sup> Cf. 8.2.3.2 *Un espace de vie élargi.*

<sup>2</sup> Cf. 7.3.1. *La cour de promenade sous l'œil du pouvoir.*

<sup>3</sup> Les détenus confectionnent en effet un système assimilable à une canne à pêche (cordage fabriqué avec des draps au bout duquel est accroché une fourchette tordue pour former un crocher) leur permettant de remonter en cellule des objets projetés derrière les barbelés par des détenus placés en cour de promenade.



*paroles qui vont pas... Il faut mettre de la distance avec les gens qui sont pas bien. »*

**Omar**, 43 ans, Colombes, célibataire, sans enfant, cohabitant avec ses parents, 1 frère et 1 sœur, lycée, sans emploi.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, provocations policières + révocation de sursis, détenu depuis 1 mois, cellule double.

*« Je connais, je connais les jeunes. En promenade c'est "Tiens t'es là ? Tiens c'est Manu, tiens y a Manu". Ils viennent, c'est chiant... mais moi je suis pas dans leur truc donc je prends mes distances »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collège, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

Les détenus les plus jeunes subissent alors cette mise à distance :

*« Les anciens ils tournent entre eux. Ici, par exemple, on est en train de tourner... et genre ça se croise, c'est pas : ça va s'affronter ; [c'est] "pardon l'ancien", tout ça, tranquille. »*

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

Des exceptions existent, notamment en raison d'une origine résidentielle commune. C'est ainsi que Ben, « jeune » dont j'ai évoqué précédemment les conflits récurrents avec les surveillants entraînant les interventions régulières d'Olivier, « ancien » de son quartier, affiche fièrement leur relation :

*« Tu connais Olivier ? C'est un pote à moi, il vient de ma cité, on tourne ensemble. »*

**Ben**, 24 ans, L'Haÿ-les-Roses, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, tentative de vol et dégradations + révocation de sursis, détenu depuis 1 an, libéré dans 10 mois, cellule simple.

Pour les « jeunes », il est ainsi prestigieux de se montrer en promenade en compagnie de ces « anciens », le respect que ces derniers inspirent rejaillissant quelque peu sur eux. La cour de promenade correspond à un « territoire de socialisation » dont se servent les détenus pour afficher leur rang social (Lamarre, 2001).

### 9.3.1.3 Les couloirs débordés par les « jeunes »

Comme je le signalais dans le chapitre précédent, les « jeunes » développent de nombreuses tactiques pour déjouer la surveillance des agents pénitentiaires et franchir les différents seuils qui scandent les espaces de circulation. Par leur omniprésence dans les couloirs, ils marquent l'espace carcéral. Réciproquement, toute présence injustifiée dans les couloirs est considérée comme une pratique enfantine ou une gaminerie par les « anciens », qui cherchent à se distinguer de cette catégorie de population.

*« Je traîne pas, je traîne pas. Je traîne pas, ça m'intéresse pas de jouer à cache-cache. Y en a qui jouent à cache-cache dans la cellule, dans les couloirs. Ça, c'est si tu commences à jouer comme ça avec le surveillant, il va te prendre pour un enfant. Tu vois ? Il va te prendre pour un enfant. Je veux pas qu'ils me confondent avec les autres, je suis vraiment pas comme eux. »*

**Atisso**, 28 ans, Limay, en couple, 4 enfants de quelques mois à 4 ans, 2 frères et sœurs, locataire d'un pavillon, lycée, ouvrier dans le bâtiment.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, vol, association de malfaiteurs, détenu depuis 2 mois, cellule double.

*« Moi j'ai passé l'âge, je vais pas m'amuser à me balader. J'évite. Bon, ça m'arrive de temps en temps, quand on rencontre d'autres co-détenus. Ça arrive. Sinon, en général, je traîne pas, je suis pas quelqu'un qui aime traîner. »*

**Omar**, 43 ans, Colombes, célibataire, sans enfant, cohabitant avec ses parents, 1 frère et 1 sœur, lycée, sans emploi.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, provocations policières + révocation de sursis, détenu depuis 1 mois, cellule double.

S'il leur arrive d'occuper les couloirs, les « anciens » y passent moins de temps. Les espaces de circulation constituent donc avant tout le territoire relationnel des jeunes détenus.

*« [Je me déplace] des fois, tout seul, des fois on est avec des gens. Ça dépend, avec qui... qui tu croises dans les couloirs "Vas-y viens on va là-bas, on va là-bas", on va dans l'autre bâtiment, on va dans l'autre bâtiment, on va là-bas... »*

**Anthony**, 20 ans, Bagneux, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 2 mois, libéré dans quelques semaines, cellule double.

Cette situation entraîne dans une certaine mesure la création d'espaces publics dans les couloirs, qui étaient initialement pensés comme l'espace de travail des surveillants. L'appropriation des espaces de circulation par ces « jeunes » questionne et révèle les rapports de force et la répartition du pouvoir dont disposent les détenus et les surveillants dans la conquête de l'espace carcéral. Il est ainsi fréquent d'entendre chacun d'eux déclarer qu'ils sont « chez eux » :

Après une altercation entre un surveillant-stagiaire et un détenu, un surveillant intervient et demande au détenu très agité de se calmer et de se mettre contre le mur. Celui-ci ne bouge pas et continue à invectiver le surveillant-stagiaire qui ne manque pas de lui répondre de la même façon. Ce dernier finit par pousser le détenu contre le mur : « on est chez nous ici, si on te dit de te mettre là, tu te mets là ».

**Journal de terrain**, 13 janvier 2011.

Je discute avec un surveillant qui m'explique avoir « vu grandir » certains détenus, venus d'abord en tant que mineurs puis revenus majeurs : « Ils sont chez eux ici, c'est comme si quand ils nous voient, ils considèrent qu'on est chez eux. C'est comme la police dans les cités, ils ne sont pas les bienvenus »

**Journal de terrain**, 11 mai 2011.

*« Ces gens-là [les surveillants], je les calcule même pas, je vois juste une clé. Je les insulte, si j'ai envie de leur dire "je t'emmerde", je leur dis. Les surveillants et les chefs ? Ils n'ont aucun pouvoir sur nous. Leur fonction c'est la sécurité. Moi, on m'appelle l'anguille, je vais où je veux. Eux en fait c'est nos serviteurs, c'est nos commis. Ils nous livrent en cellule. Ils sont là, ils courent partout pendant qu'on est tranquillement assis en train de boire une canette, de fumer... On est chez nous ici »*

**Vincent** [NE], 21 ans, Nanterre, en couple, sans enfants, 3 frères, hébergé par sa conjointe, collègue, intérimaire.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, ?, détenu depuis 2 semaines, libéré dans environ 6 ans.

Le premier extrait souligne que l'ordre carcéral est avant tout un ordre spatial : il s'agit pour les surveillants de s'assurer que chaque détenu reste à la place qui lui est destinée (« si on te dit de te mettre là, tu te mets là »). Les deux extraits suivants évoquent toutefois un renversement relatif du rapport de force entre détenus et surveillants quant à l'appropriation des espaces de circulation : le premier, surveillant, exprime ce sentiment de dépossession en soulignant la familiarité des lieux acquise par certains jeunes détenus « d'habitude » ; le second, détenu, procède à une inversion caricaturale de leur statut et de leur liberté de mouvement : le détenu se déplacerait librement et

se reposerait tranquillement en cellule, alors que le surveillant serait contraint de se déplacer pour les servir.

#### 9.3.1.4 Des espaces accaparés par les « anciens »

Les « anciens » disposent d'un certain pouvoir sur quelques espaces en détention. Les premiers exemples exposés concernent des espaces gérés par un détenu en particulier, à qui cette responsabilité a été déléguée par le personnel de surveillance, alors que l'appropriation de la bibliothèque est imposée par les détenus en raison de leur présence en nombre et de la relative absence des agents pénitentiaires dans cet espace à gestion partagée.

##### *La salle de musculation et l'office*

Chaque bâtiment dispose d'une salle de musculation, équipée de quelques appareils : un détenu « auxiliaire » est chargé d'en réguler l'usage. Il apparaît toutefois que ces espaces constituent des « territoires réservés » (Goffman, 1968 [1961]) : si le contrôle des personnes autorisés à y accéder revient en principe au personnel de surveillance, il s'avère que ce pouvoir est en pratique délégué au détenu « auxiliaire ». Le rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté signale cette situation au bâtiment A lors de la visite de son équipe : « la salle de musculation du bâtiment A est animée par un détenu, qui semble disposer d'une prérogative de proposition pour les inscriptions des participants, soumise à la validation du chef de bâtiment » (CGLP, 2010, p. 52). Des détenus font un constat similaire dans le bâtiment B de l'établissement :

*« Apparemment maintenant il faut passer par l'auxi pour rentrer dans la salle. Je comprends pas ! Ça a jamais été ça ! Ça a jamais été ça, comme ça... Il y avait un auxi sport, il était là... Normalement c'est pas l'auxi qui... bien sûr que non. Mais là, apparemment, ça vient de changer... J'ai jamais vu ça moi. Je crois que c'est des détenus qui ont pris cette salle là. Alors si l'auxi c'est un feignant, alors ça veut dire qu'il prive des détenus d'aller faire du sport. S'il veut pas faire de sport ça veut dire qu'il nous prive de faire de sport. C'est ça, non ? En gros, c'est impossible, c'est illogique leur système. Donc non, je n'y ai jamais accédé. »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collègue, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

Il en résulte des conflits entre détenus, certains dénonçant une certaine partialité dans la gestion de l'accès à la salle et reprochant au détenu « auxiliaire » de privilégier ses proches. Une série d'incidents a d'ailleurs poussé l'un des chefs de bâtiment à fermer temporairement l'une de ces salles en raison de sa suroccupation et des pratiques non-sportives qui y prenaient place.

*« Y avait trop de monde à chaque fois, ça fumait des joints, le chef il rentrait, il nous laissait à 5 dedans, il nous retrouvait à 15 »*

**Ibrahim**, 23 ans, Bobigny, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 2 semaines, cellule double.

A propos de la salle de musculation fermée, un surveillant m'explique laconiquement : « Ça a été fermé parce qu'il y avait de fortes têtes qui s'y réunissaient... Ça ne pouvait plus durer »

**Journal de terrain**, surveillant, 28 mars 2011.

Les « jeunes » ne sont pas totalement absents de cet espace, mais lorsqu'ils y accèdent, ils le vivent comme un privilège :

« Y avait déjà l'auxi qui faisait du sport du B1. Je lui ai demandé si je pouvais m'incruster dans la salle. Il m'a dit "ouais, pas de souci" et après il est parti. Il m'a laissé dans la salle. Il m'a dit "quand tu repars, tu...". J'étais tout seul. »

**Yanis**, 20 ans, Nanterre, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, bac+1, animateur.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 10 mois, libéré dans 2 mois, cellule triple.

L'office constitue un second exemple de ce type d'espace concédé à quelques détenus. Le détenu « auxiliaire » en charge de la distribution des repas y a accès pour y réceptionner le chariot contenant les plats afin d'assurer la liaison chaude si leur distribution se fait attendre. En pratique, elle constitue une annexe de sa cellule : ce détenu y passe en effet ses après-midi, en compagnie de trois amis, avec lesquels il prend ses repas, joue aux cartes en buvant du thé ou fait la cuisine.

Les détenus à qui est concédé ce pouvoir sont généralement des « anciens » jouant le rôle de « détenus modérateurs ». La concession de ces espaces adoucit quelque peu leurs conditions de détention. En échange le personnel d'encadrement fait appel à ces détenus pour maintenir l'ordre. Cette délégation n'est pas irréversible : lorsque les agents pénitentiaires considèrent qu'ils perdent tout contrôle de la situation, ils mettent un terme à ces privilèges.

### *La bibliothèque*

Comme le montre la photographie 12, la bibliothèque est un espace relativement spacieux et lumineux, orienté sur les terrains de sport. Elle comprend trois zones : la zone située à l'entrée est réservée à l'accueil, avec des bureaux placés derrière la banque de prêt ; une deuxième zone est constituée de tables et de chaises ; la zone du fond regroupe des rayonnages sur lesquels sont rangés les livres.

#### **Photographie 12. La bibliothèque de la maison d'arrêt de Nanterre**



*Source : Ministère de la justice*<sup>1</sup>

L'accès à la bibliothèque nécessite l'autorisation du surveillant et doit respecter un planning (une demi-journée par semaine pour chaque étage). L'accès est théoriquement limité à dix personnes détenues à la fois. Les livres (quatre au maximum) peuvent y être empruntés pour une durée de trois semaines. Le règlement intérieur stipule que « la bibliothèque est un lieu de lecture et de consultation des documents ainsi que d'animations culturelles autour du livre et de la lecture. Toute activité, autre que celles prévues par le présent règlement ou par note de service, est interdite au sein de la bibliothèque » (2010, Fiche 9, p. 3). Or, mes observations et les entretiens montrent que la fonction initiale de la bibliothèque est quelque peu détournée.

<sup>1</sup> <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/seminaire-de-criminologie-clinique-24286.html> [consulté le 17 juin 2014].

Il y a une quinzaine de personnes dans la bibliothèque. Personne ne lit ou ne s'intéresse aux livres dans les rayonnages, si ce n'est l'auxiliaire bibliothécaire, un homme d'une cinquantaine d'années et habillé de manière assez chic (pantalon de costume, pull fin rouge, chaussures vernies et pointues). Un autre détenu relativement âgé, lui-même très propre sur lui et vêtu dans un style classique (pantalon en velours beige, pull bleu marine, chaussures « bateau »), discute avec lui. Certains discutent à voix basse au fond, en fumant des cigarettes. Il y a notamment Toni « le corse » et Kamel « le paki ». Ils ont l'air de faire des affaires, en chuchotant et en jetant des regards à droite à gauche. Deux jeunes détenus entrent précipitamment et se rendent directement au fond de la bibliothèque. Ils ne resteront que quelques minutes avant de repartir de la même manière. Des détenus s'interpellent, s'assoient ensemble autour d'une table, certains se relèvent, puis sont remplacés par d'autres. A droite en entrant, la bibliothécaire, une jeune femme habillée en sportswear, est assise derrière la banque d'accueil. Elle se fait gentiment draguer par Max, un grand gaillard aux bras déformés par des heures de musculation : deux autres détenus se moquent de lui. L'ambiance est globalement bon enfant, presque reposante par rapport au reste de la détention.

**Journal de terrain**, 6 janvier 2011.

Si l'atmosphère de la bibliothèque apparaît relativement paisible par rapport à d'autres lieux de la prison, on n'y retrouve pas l'ambiance habituelle des bibliothèques hors détention caractérisée par des conversations feutrées ou des déplacements lents et discrets. Evoquant les milieux socio-résidentiels d'origine des détenus, Jean-Louis Fabiani et Fabienne Soldini rétorquent à cette analyse qu'« une rapide observation du comportement des usagers à l'intérieur d'une bibliothèque publique, surtout quand elle est située dans un quartier « difficile », conduirait à des conclusions similaires » (Fabiani, Soldini, 1995, p. 130).

La bibliothèque figure parmi les lieux carcéraux particulièrement investis par les « anciens ». Pour eux, cet espace est avant tout un lieu de sociabilité.

*« Je m'installe, je prends des livres ouais. Quand je vois un truc qui m'intéresse je prends, je me pose, je le regarde. Des fois on va tous au fond fumer des clopes. Ouais de toute façon les personnes qui sont derrière le bureau c'est des prisonniers, donc ils en ont rien à foutre. Les gens ils viennent pour se divertir, y en a qui viennent pour lire. Il y en a qui y vont pour parler, pour sortir... »*

**Laurent**, 43 ans, Boulogne-Billancourt, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans environ 2 semaines, cellule simple.

*« Personne lit ! Les gens ils sont pas là, ils ont rendez-vous pour causette et tout ça... C'est un gros point de rendez-vous... Les gens fument... »*

**Ibrahim**, 23 ans, Bobigny, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 2 semaines, cellule double.

Dans la bibliothèque, les « jeunes » et les « anciens » cohabitent. Toutefois, ces derniers y sont très présents et plutôt fixes alors que les « jeunes » ne font qu'y passer. Il est finalement intéressant de constater que cet espace recouvre la fonction de « place du village » qu'avait initialement imaginée l'architecte de l'établissement.

Finalement, la cohabitation des « jeunes » et des « anciens » prend des formes différentes selon les espaces considérés : la promenade est apparue comme un espace commun dont la règle d'occupation intergénérationnelle repose sur la mise à distance d'autrui ; les espaces de circulation identifient quant à eux la catégorie de population des jeunes détenus ; quelques espaces, tels que

l'office ou la salle de sport ou la bibliothèque, sont enfin essentiellement appropriés par certains détenus « anciens ».

### 9.3.2 La répartition en cellule : une reproduction du peuplement urbain

Cette dernière section n'est pas consacrée à ce qui se déroule à l'intérieur des murs de la cellule (cette question est l'objet du chapitre suivant) mais vise à montrer que les détenus sont acteurs de leur placement en cellule, voire mettent en œuvre de véritables stratégies résidentielles<sup>1</sup>, et que l'organisation du peuplement carcéral est directement influencée par l'interconnaissance pré-carcérale des détenus, produite par les logiques géographiques de recrutement et d'affectation en établissement pénitentiaire analysées dans le chapitre 6. Posé en principe dès 1875, l'encellulement individuel a été à nouveau entériné dans la loi pénitentiaire de 2009. Toutefois, dans la maison d'arrêt étudiée, en raison de son surpeuplement, le placement en cellule individuelle concerne une minorité de détenus. Par conséquent, l'organisation du peuplement représente un enjeu central dans la gestion quotidienne de l'établissement et dans le maintien de l'ordre en prison.

« Le placement en cellule, c'est hyper sensible. Il faut bien prévoir la cohabitation, parce qu'il s'agit bien de cohabitation. Si on se plante, on en paie le prix. »

**Journal de terrain**, chef de bâtiment, 14 décembre 2010.

#### 9.3.2.1 Changements de cellule et mobilité résidentielle en détention

Tout parcours résidentiel en détention débute par un passage au quartier arrivant. Dans cet espace à part du reste de l'établissement, les détenus sont observés pendant quelques jours (de 2 jours à une semaine selon l'encombrement de l'établissement). La première cellule d'affectation est ensuite généralement imposée au détenu arrivant par le chef de bâtiment en charge des affectations, en raison du nombre limité de possibilités qui s'offrent à lui. Cette première cellule est donc transitoire. C'est dans un second temps que les détenus peuvent devenir davantage acteurs de leur placement résidentiel dans la prison : « dès les premières semaines d'incarcération, 15% des détenus changent de cellule ; mais au bout de quatre mois, ils sont 45% à avoir fait une demande de changement, et même 48% dans la période particulièrement difficile des quatre mois suivants. Elle a différentes causes, mais la mauvaise entente avec les codétenus la justifie dans 28% des cas durant les quatre premiers mois, dans 37% les quatre mois suivants et encore dans 31% après un an de détention » (Gonin, 1991a, cité dans 1991b, p. 54).

Les motifs invoqués en entretien pour justifier les changements de cellule sont de divers ordres. Certains sont liés à l'envie de quitter la cellule occupée jusqu'à présent (facteurs répulsifs), d'autres par l'envie de rejoindre une autre cellule (facteurs attractifs). Comme le souligne le rapport cité ci-dessus, les facteurs qui poussent à quitter une cellule sont avant tout liés à des problèmes de cohabitation.

*« Il y a eu 3 problèmes, c'est à chaque fois des problèmes différents. Une fois c'était parce qu'ils m'ont mis avec un gitan, enfin un gitan c'est pas de sa faute, enfin c'est pas de sa faute, c'est comme ça... Et le mec, il était plutôt perturbé. Il sautait du lit, à chaque fois, il prenait son bol et il le tapait sur la table, il me regardait dans les yeux, il allait au robinet et il remplissait son bol d'eau. Et il buvait. La première fois j'ai rien dit. La deuxième fois j'ai rien dit. La troisième fois j'ai dit "Bon, si tu pouvais juste éviter de*

<sup>1</sup> L'analyse de la stratégie résidentielle tient compte à la fois « des structures, des conditions [...], des représentations que les agents construisent à partir de ces structures, ainsi que des protocoles d'action mis en œuvre pour atteindre des buts plus ou moins explicites en fonction de ces conditions et représentations » (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1988, p. 126). La stratégie n'est donc pas tant l'expression d'un choix purement individuel mais un choix entre des alternatives différentes, un compromis acceptable entre les contraintes, particulièrement fortes en détention, et les fins fixées (Fagnani, 1990 ; Authier *et al.*, 2010b).

*taper ton bol sur la table, ça sert à rien”, en plus c’était dès le matin au réveil. Ou à des moments où il y avait pas trop de bruit dans la cellule. Je lui ai demandé d’arrêter ça mais il m’a envoyé chier. Donc j’ai prévenu les surveillants comme quoi il fallait que je change de cellule sinon il allait y avoir un problème. Les surveillants, ils ont préféré, à Fleury ils se prennent pas trop la tête, ils préfèrent attendre de voir si vraiment il allait y avoir des problèmes. Il l’a refait une fois et puis on s’est battu. Et après ils m’ont changé de cellule et puis c’est tout. Il fallait en arriver là. [...] Une fois ils m’ont mis en cellule avec un mec, pareil c’était à Fleury, avec un mec qui avait une hépatite C ou B, ou je sais plus quoi. Alors bon, je suis pas expert en médecine, je sais pas comment ça s’attrape mais je sais que c’est contagieux comme maladie. Donc j’ai préféré changer de cellule. Et pareil, on m’a fait attendre au moins une semaine ou deux mais bon, j’ai changé de cellule quand même. Et la 3<sup>ème</sup> fois, c’était pour une cigarette. J’étais libérable le jour d’après, la veille de ma libération, je me suis pris la tête avec mon codétenu pour une cigarette, pour un truc de merde. De toute façon, quand on se prend la tête avec les gens, c’est toujours pour de la merde. On s’est battus et ils nous ont changés de cellule. »*

**Mickaël**, 34 ans, Vitry-sur-Seine, célibataire, sans enfant, cohabitant avec sa mère et son frère, lycée, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 4 ans, cellule simple.

Cet extrait d’entretien témoigne d’un certain nombre de problèmes de cohabitation récurrents. Il s’agit tout d’abord de problèmes liés au mode de vie (fumeurs/non-fumeurs, bruyants/calmes, horaires de coucher et de lever, choix des programmes télévisés, etc.). Ces considérations, qui peuvent paraître négociables et tolérables à l’extérieur, prennent une importance considérable en cellule du fait de la promiscuité et des tensions induites par l’enfermement. Un autre motif de cohabitation jugée insupportable est lié à la crainte de la contamination, physique lorsque la personne est jugée malade ou sale, mais aussi psychologique lorsqu’elle est considérée comme « perturbée » voire folle. Ces considérations hygiéniques sont fréquentes dans les discours, notamment lorsqu’ils ont trait aux relations sociales en détention, à la nourriture mais aussi à l’entretien des locaux. Les problèmes de cohabitation peuvent aussi apparaître non pas avec les détenus qui partagent une même cellule mais avec le voisinage :

*« J’ai été au B4. Du B4, j’ai dit “Vous me descendez tout de suite, c’est hors de question que je reste là-haut”. Là-haut c’est ambiance défoncé. Ils sont complètement défoncés. Et puis c’est les oubliettes quoi... C’est le B4, c’est les oubliettes, y a personne. Quand il y a un surveillant, faut attendre je sais pas combien de temps. J’étais dans une triplette, le sol était noir, tout dégueulasse : non. C’est pas des conditions. Donc j’ai fait appeler le lieutenant, et là il m’a descendu. Mon passé carcéral fait descendre... Je suis descendu à la [cellule numéro] 133. Après j’ai fait la 134. Et au B1, c’est là où je suis. C’est plus calme on va dire. Pour moi. C’est plus calme que le B4, le B4 ça... c’est jeune, ça gueule... c’est chiant. »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collège, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

C’est enfin parfois aussi l’état de la cellule elle-même qui ne satisfait pas les détenus qui demandent alors à en changer. D’autres raisons sont aussi invoquées pour justifier un changement de cellule, non pas tant par dépit ou par fuite d’une situation jugée inconvenable mais par attrait d’une situation espérée meilleure. L’évolution du réseau relationnel en détention amène ainsi nombre de détenus à changer de cellule.

*« Je suis en doublette<sup>1</sup>. Je les ai toutes faites en fait les cellules. J’ai été en triplette, j’ai été en simple, je me suis mis en doublette et j’ai rechangé de cellule 5, 6 fois. Je suis arrivé au bâtiment B, j’étais condamné*

<sup>1</sup> Cellule double.

*parce que je viens de transfert. La première cellule c'était une triple, puis double, triple, simple et double. Pourquoi ces changements ?*

*Parce qu'après on fait connaissance, donc après il y a des gens avec qui on s'entend bien. Voilà. Après il y a des connaissances que je connais de dehors, les gens que je connais dehors. Les deux autres avec qui j'étais dans la tripléte quand je suis arrivé, je les connaissais pas. On m'a foutu là direct. Ça s'est bien passé, ça s'est bien passé. Je suis toujours avec eux en promenade. Mais après j'ai préféré me mettre avec un mec de chez moi. »*

**Ibrahim**, 23 ans, Bobigny, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 2 semaines, cellule double.

Enfin, le changement de cellule peut être une motivation en elle-même. Certains détenus expriment l'envie de se « dépayser », de changer de vue ou de changer d'aménagement.

*« C'est bien aussi de changer de cellule ! Parce que toujours dans la même cellule, c'est nul. Là par exemple je serais resté encore plus longtemps, je serais resté deux trois mois dans cette cellule et j'aurais changé de cellule. Je sais pas, ça fait du bien. Tout change parce que t'es en prison, quand t'es en prison, tu calcules tout : la vue ça change... Je sais pas, c'est mieux, c'est mieux de changer toujours.*

*Tu changes aussi un peu l'organisation ?*

*Voilà. Ça te fait une occupation les rangements et tout. Parce que comme tu peux t'ennuyer ici... »*

**Sofiane**, 22 ans, Le Plessis Robinson, en couple, 1 enfant nouveau-né, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœur, lycée, sans emploi.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

Parce que la fenêtre constitue un canal de communication avec l'environnement de la cellule, l'orientation et la vue depuis la cellule prennent de l'importance. Certains détenus demandent ainsi à être affectés dans une cellule dont la fenêtre est orientée du même côté que certains de leurs amis. Les cellules donnant sur la cour de promenade sont aussi particulièrement appréciées car elles offrent une vue changeante et donc distrayante. Elles permettent par ailleurs de communiquer avec des personnes encellulées à d'autres étages lorsque ces dernières sont en promenade. Un jargon s'est d'ailleurs développé pour qualifier les secteurs de la prison selon l'orientation de leurs cellules : le « U » correspond aux cellules qui donnent sur la cour de promenade alors que le « Bronx » qualifie les parties des bâtiments d'hébergement en vis-à-vis (le son y serait amplifié en raison des bâtiments qui se font face). Ce détenu, qui n'est pas dans la prison de son département d'origine, justifie sa méconnaissance de ces expressions par son allochtonie (« *je suis pas d'ici* ») :

*« Votre cellule, elle donne sur quel... ?*

*Je connais pas trop les termes, moi je suis pas trop d'ici, je connais pas trop les termes d'ici. Et puis ça m'intéresse pas trop leur truc, y a côté U, côté Bronx. Moi je suis côté, je suis en face du côté promenade [côté Défense]. Je suis de l'autre côté, côté Bronx ou U. Je connais pas le terme exact. »*

**Mickaël**, 34 ans, Vitry-sur-Seine, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère et son frère, lycée, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 4 ans, cellule simple.

Ces récits montrent finalement les enjeux d'un bon placement, c'est-à-dire les caractéristiques appréciées et dépréciées des différentes cellules, et révèlent que les critères d'appréciation diffèrent peu de ceux évoqués dans la littérature sur l'habitat en milieu urbain (voisinage, vue, propreté, état d'usage des équipements, etc.). Toutefois, la réalisation de ces désirs de changements résidentiels est fortement contrainte : la décision du placement incombe au personnel pénitentiaire.



### 9.3.2.2 Le placement des détenus en cellule comme instrument de maintien de l'ordre

Pour les changements de cellule, le règlement intérieur stipule aux détenus qu'« une cellule vous est attribuée sur décision de la discrétion de l'établissement. Pour tout changement, vous devez adresser une lettre motivée au chef de votre bâtiment : une suite y sera donnée sous réserve du respect des impératifs prescrits par la loi et la discipline. Le changement ne pourra être pratiqué qu'après avoir vérifié que vous laissez les lieux dans un état de propreté normale. Vous serez redevable de toute détérioration ». Comme les demandes écrites restent souvent sans réponse, d'autres voies existent pour obtenir un changement de cellule. Certains détenus, dont le statut en détention le permet (ancienneté, compétences langagières, etc.) font directement et oralement leur demande auprès du chef de bâtiment. Il arrive bien souvent que, prenant connaissance du départ d'un détenu de sa cellule, quelqu'un se propose spontanément au chef du bâtiment afin de le remplacer. D'autres détenus, à l'inverse, s'arrangent entre eux avec l'accord du personnel de surveillance non gradé (qui doit en principe obtenir l'accord de leur supérieur pour ce type de décision) et font valider *a posteriori* leur changement de cellule. J'ai par exemple observé le cas de trois détenus qui ont mis en place un système d'occupation alternée de leurs cellules : deux d'entre eux occupent une cellule double et le troisième occupe une cellule simple, ils effectuent une rotation toutes les semaines. Cet usage stratégique de l'espace cellulaire révèle le développement de compétences acquises par l'expérience : ces trois jeunes détenus, présents depuis plus d'un an, parviennent ainsi à profiter successivement des avantages et des inconvénients de l'encellulement individuel et collectif. Enfin, tous les détenus le soulignent, le dernier recours pour obtenir un changement d'affectation mobilise la force physique : les intimidations mais surtout les altercations physiques entre codétenus entraînent systématiquement un changement de cellule (avec parfois un passage par la cellule disciplinaire).

Signalons enfin que les intervenants extérieurs (médecins, travailleurs sociaux, psychologues, intervenants associatifs, etc.) peuvent faire remonter des demandes de changement de cellule pour des détenus dont ils estiment, après entretien avec eux, qu'ils ont des difficultés voire sont en danger avec leur codétenu. Ces demandes sont prises en compte de manière variable par le personnel pénitentiaire, selon la relation qu'ils entretiennent avec la personne qui procède à ce signalement et selon que le signalement leur paraît légitime et devoir effectivement nécessiter une intervention.

La gestion du placement en cellule est fondamentale : elle fait l'objet de nombreuses demandes de la part des détenus et occupe une part importante du travail du chef de bâtiment pour décider des affectations, et des agents pénitentiaires non-gradés pour organiser les déménagements. Fatima El Magrouti-Outaghzafte (2007, p. 295–296) distingue trois types de critères pris en compte dans la répartition des détenus en cellule. Les critères officiels<sup>1</sup> imposent d'abord la séparation des prévenus et des condamnés, des primaires et des récidivistes, des personnes mises en examen pour la même affaire. Il est aussi prévu que les détenus dits « particulièrement surveillés »<sup>2</sup> soient placés seuls en cellule. Les critères organisationnels ont ensuite pour objectifs d'assurer l'ordre en détention, de maintenir la sécurité et de limiter au maximum les débordements. Les détenus sont dans cette perspective regroupés par activité professionnelle ou scolaire afin de faciliter la gestion des déplacements dans l'établissement. Ainsi, dans la maison d'arrêt de Nanterre, les personnes

---

<sup>1</sup> Les règles pénitentiaires européennes, adoptées en 1973, révisées en 1987 puis en 2006, stipulent en effet que « la décision de placer un détenu dans une prison ou une partie de prison particulière doit tenir compte de la nécessité de séparer : a. les prévenus des détenus condamnés ; b. les détenus de sexe masculin des détenus de sexe féminin ; c. les jeunes détenus adultes des détenus plus âgés » (règle 18.8).

<sup>2</sup> Le fichier des Détenus Particulièrement Surveillés (DPS) a été créé en 1967 afin de signaler les personnes susceptibles de perturber l'ordre carcéral. Il est géré par une commission regroupant le parquet, la police, la gendarmerie et l'administration pénitentiaire. Les critères pris en compte pour le classement des détenus sur ce fichier sont les suivants : appartenance à un groupe terroriste, inscription aux fichiers de l'office central de répression du banditisme, du trafic illicite de stupéfiants ou le fait d'avoir provoqué de graves incidents durant sa détention.

détenues sont réparties dans trois bâtiments : le premier est réservé aux prévenus, le deuxième aux condamnés. Le troisième bâtiment est destiné aux détenus employés à l'atelier (les prévenus sont alors placés au 2<sup>ème</sup> étage et les condamnés au 3<sup>ème</sup> étage). Cette affectation des détenus travailleurs au bâtiment C date de 2003 et fait suite à une demande de l'entreprise de gestion déléguée qui souhaitait que les « mouvements » soient plus efficaces : auparavant, la dispersion des travailleurs dans l'établissement impliquait des arrivées échelonnées, ce qui pouvait gêner l'encadrement. Les détenus inscrits à l'école et ceux qui se rendent quotidiennement au service médical pour y suivre un traitement sont regroupés aux rez-de-chaussée des deux premiers bâtiments selon leur statut pénal. Ce cadre légal et organisationnel relativement contraignant laisse finalement peu de marge de manœuvre pour la répartition dans les cellules. Or, il s'agit encore de prendre en considération des critères subjectifs pour former les groupes de cocellulaires : l'âge, le mode de vie (notamment le fait d'être fumeur ou non, ou la pratique religieuse), le type d'infraction (en plaçant notamment les personnes condamnées pour des affaires de mœurs à part ou avec d'autres détenus marginalisés), etc.

Mes observations de la gestion quotidienne du placement en cellule et des échanges entre agents pénitentiaires sur le sujet soulignent l'importance du critère du comportement des détenus. L'imposition d'un codétenu non désiré, l'acceptation ou le refus d'une demande de changement ou encore la séparation de codétenus qui s'entendent bien peuvent être utilisés comme un moyen de pression sur des détenus dont le comportement n'est pas apprécié.

Le chef de bâtiment et le premier surveillant parlent d'Eddy, un détenu jugé « casse-pieds » : il n'arrête pas de leur réclamer d'aller au sport (il est sur liste d'attente), se plaint de la gestion des cantines, traîne dans les couloirs, entre en conflit avec les surveillants d'étage, etc. Son codétenu est aussi venu se plaindre auprès d'eux du fait qu'il tournait en rond en cellule et était particulièrement bruyant. Ils en concluent qu'il faut trouver une solution avant que ça ne dégénère. Plus tard, dans la conversation, ils évoquent le cas d'un autre détenu, avec des problèmes psychiatriques lourds et dont la cellule est décrite comme particulièrement sale : le premier surveillant l'imite bavant et crachant en parlant la bouche pleine. Pour plaisanter, il suggère : « Ah mais c'est avec lui qu'on devrait mettre Eddy en cellule ! »

**Journal de terrain**, 28 mars 2011.

J'assiste à l'entretien du chef de bâtiment avec un détenu qui vient faire une demande de changement de cellule car il ne s'entend pas avec son codétenu. Il est très énervé lorsqu'il s'adresse au chef, qui lui répond « c'est pas en demandant les choses comme ça que tu vas les obtenir. Là, c'est pas possible de te changer de cellule. Ça va te laisser le temps de te calmer, je verrai après ce que je peux faire pour toi ». Un terme est ainsi mis à l'entretien, le détenu sort toujours aussi énervé. A mon intention, le chef de bâtiment dit : « Il se croit à l'hôtel... ».

**Journal de terrain**, 11 mai 2011.

*« J'étais en tripléte avec deux potes. Mais en fait on a été séparés parce que c'était trop le bordel en fait, le surveillant il s'en sortait plus. »*

**Sylvain**, 24 ans, Evry, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 5 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

A l'inverse, un détenu particulièrement apprécié car calme et coopératif, se verra plus facilement accorder un placement avantageux en cellule. C'est notamment le cas des personnes ayant un lourd passé carcéral (« j'ai fait appeler le lieutenant, et là il m'a descendu. Mon passé carcéral fait descendre... » pour reprendre l'extrait d'entretien avec Manuel, cité précédemment). C'est aussi

le cas d'Olivier, dont le statut d'« auxiliaire » et de « détenu modérateur » l'autorisent à s'adresser directement au personnel gradé pour obtenir une cellule individuelle :

*« Quartier arrivant, ils m'ont mis dans le bâtiment avec deux petits jeunes, on était trois dans la cellule au deuxième étage, au B2. Et après moi je suis allé voir le chef, j'ai dit "Voilà chef (on se connaissait pas encore d'ailleurs), bon voilà on se connaît pas, tu peux te renseigner, j'ai connu le directeur qui était là avant M. Vion, je le connais bien, son directeur adjoint je le connais bien, les chefs (il y avait encore d'autres chefs qui étaient là du passé), je les connais bien et j'ai jamais eu d'incident. Maintenant je vais vous demander un truc, je sais que c'est pas un dû, je sais que c'est pas facile mais voilà je veux être tout seul en cellule. Je peux pas supporter d'être avec quelqu'un, il faut que je sois tout seul". Il m'a dit "Patiencez un peu : dès qu'on peut, on vous donne une cellule". J'ai attendu 15 jours et il m'a donné. »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collège, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

Peut enfin être cité le cas d'un détenu DPS qui bénéficie automatiquement d'une cellule simple mais auquel cette situation est présentée comme une faveur par le chef de bâtiment afin de faire en sorte qu'il se sente redevable et de s'assurer ensuite de sa coopération.

La reconstitution en détention de réseaux relationnels basés sur une origine résidentielle commune a des effets directs sur l'organisation du peuplement de l'établissement : cohabitent en effet fréquemment dans la même cellule ou dans des cellules voisines des personnes originaires des mêmes communes ou des mêmes quartiers. Fatima El Magrouti-Outaghzafté (2007) avait elle aussi constaté l'importance de ce critère dans la répartition des détenus dans les maisons d'arrêt du nord de la France qu'elle a étudiées. Ce recours à une reproduction du peuplement urbain s'inscrit toujours dans une logique de pacification de l'ordre résidentiel carcéral. Le placement en cellule constitue un moyen de gérer les risques d'importation de la « géopolitique de proximité » : il s'agit de séparer les détenus originaires de quartiers rivaux afin de limiter les règlements de compte, mais aussi de regrouper des personnes qui se connaissent et savent *a priori* qu'elles pourront cohabiter pacifiquement :

Je passe une partie de l'après-midi dans le bureau du chef du bâtiment A, celui des prévenus. Deux détenus refusent de se mettre ensemble : ils se connaissent de dehors où ils se sont déjà battus. Ils refusent même d'être dans la même aile et au même étage afin de ne pas être dans la même cour de promenade. [...] Plus tard arrive un détenu qui ne veut pas changer de bâtiment : il vient d'être condamné et devrait théoriquement être affecté au bâtiment B. Cependant, il craint d'y retrouver des détenus avec lesquels il est en conflit. Or, il dit ne connaître personne susceptible de le défendre dans ce bâtiment, contrairement au bâtiment A où il a des amis. Le chef du bâtiment temporise : il lui répond qu'il va réfléchir à la question. Après le départ du détenu, je l'interroge : est-ce que ces différends entre individus ne peuvent pas être instrumentalisés par les détenus pour obtenir gain de cause quant à leur demande de placement dans l'établissement ? Il me répond : « ça peut arriver... mais je finis par connaître mes gars et par savoir ce qu'il en est réellement. En l'occurrence, lui c'est un chieur : sa demande mérite d'être entendue mais faut pas non plus céder à tout sinon il va se prendre pour le chef de détention ! ».

**Journal de terrain**, 14 mars 2011.

Dès leur arrivée en détention, la question est systématiquement posée aux détenus lors de l'entretien d'accueil : « connais-tu quelqu'un ici ? Vous vous entendez bien ? Vous voudriez être placés en cellule ensemble ? ». Il s'agit autant d'anticiper l'organisation du peuplement que d'avoir une représentation de la personne qui arrive à partir des informations déjà connues sur son éventuel réseau relationnel en détention. Certains détenus anticipent d'ailleurs cette question et signalent d'emblée leur volonté d'être affectés en cellule avec une personne dont ils savent qu'elle

est déjà incarcérée (parfois en précisant même le bâtiment et le numéro de cellule). Il arrive ainsi que des détenus soient « attendus » par leurs pairs préalablement avertis de leur arrivée.

*« [Mon codétenu], oui je le connaissais aussi. Quand je suis arrivé, je savais déjà qu'il était là. Quand je suis arrivé, comme je connaissais... En fait apparemment ils ont du se téléphoner, comme quoi j'étais là, donc ils me cherchaient tous partout. De toute façon j'allais bien arriver au B. Quand je suis arrivé au B, on s'est mis ensemble. Ma place m'attendait. »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collègue, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

La gestion du peuplement comme instrument de maintien de l'ordre en détention fait intervenir une autre échelle spatiale : l'étage. Au bâtiment B, qui regroupe les personnes condamnées, les détenus et les surveillants s'entendent pour décrire un gradient de « calme » (ou d'« *ambiance* » selon les points de vue) décroissant du rez-de-chaussée au 4<sup>ème</sup> étage. Cette structuration verticale s'explique par l'organisation du peuplement et par la localisation du bureau du chef de bâtiment. Le « B0 », qui correspond au rez-de-chaussée, est un étage jugé calme mais déprécié par les détenus. En effet, tous les déchets que les détenus jettent habituellement par les fenêtres s'y entassent : cela produit des mauvaises odeurs, attire les rats, fait craindre la propagation de maladies. De plus, y sont entre autres regroupées, pour des raisons de gestion des flux, les personnes qui ont besoin de se rendre régulièrement au service médical situé au rez-de-chaussée du bâtiment voisin : les personnes malades, notamment toxicomanes, associées à la saleté et au risque de contamination ; celles qui ont des troubles psychiatriques, dites « *cachetonnées* », qui sont jugées « *faibles* » ; et les personnes âgées, toujours soupçonnées d'être des « *pointeurs* », c'est-à-dire condamnées pour des affaires de mœurs, particulièrement mal vues en prison. Le premier étage (« B1 ») est aussi un étage réputé plus calme. C'est à ce niveau qu'est situé le bureau du chef de bâtiment (gradé) : les surveillants y seraient donc plus fermes et les détenus plus respectueux et moins bruyants. A l'inverse, les étages supérieurs sont décrits comme plus désordonnés, voire anarchiques : « *c'est le zoo* » ou encore « *on croirait un CD* », disent les détenus qui y observent une relative liberté de circulation à l'image des centres de détention où les portes de cellules sont ouvertes la journée. Dans cette logique, le 4<sup>ème</sup> étage est décrit comme le plus anarchique (« *Là-haut c'est ambiance défoncé. Ils sont complètement défoncés. Et puis c'est les oubliettes quoi... [...] le B4 ça... c'est jeune, ça gueule... c'est chiant* » pour reprendre l'extrait d'entretien avec Manuel cité plus haut). La comparaison avec les oubliettes, cachots souterrains installés dans les châteaux et les forteresses du Moyen Âge, signale que les surveillants sont peu présents à cet étage et que les détenus sont alors quelque peu livrés à eux-mêmes<sup>1</sup>. Cette variabilité de l'atmosphère des différents étages a pour conséquence d'orienter les demandes de changement de cellules effectuées par les détenus mais aussi les décisions d'affectation en cellule par le chef de bâtiment. L'organisation du peuplement laisse en effet entrevoir des pratiques ségrégatives micro-locales qui consistent à sacrifier certaines ailes d'hébergement en y accueillant massivement les détenus réputés les plus difficiles ou les plus turbulents et à réserver certaines ailes aux détenus jugés plus calmes. Il en découle un certain « *nationalisme de cage d'escalier* » (Lepoutre, 1997) de la part des détenus, chacun revendiquant les qualités supérieures de son étage ou de son aile d'affectation<sup>2</sup>. Plusieurs

<sup>1</sup> Lorsque je me déplaçais dans les différents étages du bâtiment pour aller chercher des détenus en cellule afin de réaliser avec eux des entretiens, j'ai en effet pu constater qu'il était fréquent de devoir patienter de longs moments sans voir passer un surveillant.

<sup>2</sup> Ce « *nationalisme de cage d'escalier* » prend une autre forme chez les agents pénitentiaires gradés en charge des bâtiments d'hébergement. J'ai en effet constaté que chacun avait tendance à présenter son bâtiment d'affectation comme étant le plus « *chaud* », et par là-même la responsabilité qui lui était confiée comme étant la plus ardue. Dans la même perspective, Léonore Le Caisne souligne le sentiment de disqualification éprouvé par les surveillants affectés dans les quartiers des mineurs des établissements pénitentiaires, comparativement aux quartiers des majeurs où il y a

membres du personnel pénitentiaires m'ont ainsi raconté qu'en raison de cet attachement à leur cellule, à leur étage et/ou à leur bâtiment d'affectation, certains détenus refusent un emploi ou une formation de crainte d'être déplacés dans l'établissement.

## Conclusion du chapitre 9

Dans quelle mesure les éléments exposés dans ce chapitre montrent-ils que les logiques sociales et spatiales de recrutement de la population détenue participent à la « détotalisation par le bas » de l'institution et à la production de l'espace carcéral ? Tout d'abord, la production de systèmes résidentiels par-delà les murs peut être analysée comme une forme de résistance collective à la séparation imposée par l'incarcération. Ce détournement de la fonction d'enfermement et d'isolement de l'enceinte carcérale via la circulation d'objets et d'informations est finalement une manière de s'appropriier collectivement (de la part des détenus et de leurs proches) la discontinuité spatiale qui leur est imposée et ainsi d'assurer la cohésion des groupes sociaux d'appartenance des détenus. Ceux qui expriment un sentiment d'ubiquité résidentielle nient ainsi le caractère clos de l'institution et remettent en question le principe selon lequel elle est incompatible avec la structure familiale. Par l'usage qu'ils font du téléphone portable, ils s'opposent à l'hétéronomie temporelle de l'institution totale et tentent ainsi de raccrocher leur quotidien à une temporalité extérieure. L'importation de critères d'identification et d'affiliation extérieurs constitue aussi une forme de résistance au caractère dépersonnalisant de la vie en institution totale. Le système des privilèges décrit par Erving Goffman (1968 [1961]) n'est toutefois pas totalement abandonné. Cependant, il ne vise pas à fournir au détenu la charpente de sa nouvelle identité mais, au contraire, il s'appuie sur, voire renforce, les rapports sociaux de domination qu'établissent entre eux les détenus.

La troisième section a ensuite analysé le processus de territorialisation de l'espace carcéral. Si l'étude de l'institution totale n'aborde pas directement la question des usages de l'espace, les descriptions minutieuses qu'en fait Erving Goffman soulignent que certains comportements des reclus s'observent dans certains espaces et pas dans d'autres, selon leur taille, le nombre de personnes présentes, l'importance de la surveillance qui y est exercée, etc. Dans cette perspective, j'ai montré que les détenus parvenaient à imposer leur norme d'usage dans certains espaces soit par leur présence massive qui déborde les pratiques des agents pénitentiaires, soit par une délégation de pouvoir à quelques détenus par l'encadrement de l'établissement. Comme le chapitre 7 soulignait le degré variable de contrainte et de surveillance selon les espaces considérés en détention, le clivage générationnel se territorialise différemment selon les endroits, de la domination des « anciens » dans quelques « territoires réservés » à la domination des « jeunes » dans les espaces de circulation, en passant par une cohabitation distancée dans la cour de promenade. Ensuite, la gestion du placement en cellule fait écho, à une autre échelle, aux logiques d'affectation en établissement pénitentiaire abordées dans le chapitre 6 : il s'agit de regrouper et de séparer les personnes, selon que leurs profils sont compatibles ou non, afin d'assurer la paix sociale dans l'établissement. La reconstitution en détention de réseaux relationnels basés sur une origine résidentielle commune a un effet direct sur cet aspect de l'ordre résidentiel interne : ce placement en cellule tend à reproduire le peuplement urbain de l'aire de recrutement de l'établissement.

---

plus d'« action », autrement dit plus de comportements violents susceptibles d'entraîner une intervention musclée et marquante (Le Caisne, Proteau, 2008).

## Chapitre 10. La socialisation domestique à l'épreuve de l'expérience cellulaire ?

---

Ce chapitre a pour enjeu l'analyse des manières d'habiter et de cohabiter en cellule. J'ai montré dans le chapitre 7 que la cellule était un espace peu surveillé mais très contraignant du fait de sa taille, de son aménagement et de la promiscuité entre les détenus qui y cohabitent. Dans quelle mesure ces contraintes constituent-elles une épreuve domestique ? Si l'espace domestique est « anthropique, différencié, privé, familial, corporel et [qu']il constitue un territoire fondamental » (Staszak, 2001, p. 339), il semble que l'espace cellulaire s'en distingue en tous points : les normes et les valeurs qui ont présidé à sa production renvoient au caractère disciplinaire de l'institution ; cet espace est peu différencié, constitué d'une pièce unique à l'ameublement minimal ; la cellule ne constitue pas un espace privé dans la mesure où les agents pénitentiaires ont le pouvoir d'y entrer potentiellement à tout moment ; les personnes partageant une cellule ont rarement entre elles de liens de parenté ; le corps, ou les corps lorsque la cellule est partagée à plusieurs, trouvent difficilement leur place dans ce petit espace. Comment, dès lors, la cellule pourrait-elle constituer un « territoire fondamental », « le plus approprié, le plus chargé, celui qui porte le plus d'émotions et d'affects, de souvenirs et espoirs » (*ibid.*, p. 246) ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'articuler l'analyse du rapport que les détenus ont à la cellule à celle de leur rapport aux espaces collectifs : la cellule représente en effet un espace à part en prison ; elle remplit un certain nombre de fonctions essentielles (manger, dormir, se distraire) ; les détenus y passent la majeure partie de leur temps. Ensuite, il convient de mettre en perspective l'expérience cellulaire avec les rapports pratiques et symboliques à l'espace domestique pré-carcéral tels qu'ils m'ont été décrits par les détenus. Autrement dit, il s'agit d'analyser la façon dont les habitudes domestiques traversent l'épreuve de l'encellulement et de saisir l'ampleur de l'emprise du contexte carcéral sur la réalisation des pratiques en cellule. Il s'agira de voir dans quelle mesure cette emprise varie non seulement selon les pratiques observées mais aussi selon les caractéristiques des personnes.

La première section de ce chapitre est consacrée à la présentation des parcours résidentiels et de la situation par rapport au logement des détenus au moment de leur incarcération. Trois dimensions de l'expérience cellulaire seront ensuite successivement abordées : l'aménagement et la décoration de la cellule, les pratiques qui y sont effectuées et les relations sociales qui y sont nouées.

### 10.1 Les situations résidentielles pré-carcérales des détenus

Je commencerai par présenter les parcours résidentiels des détenus pendant leur enfance et leur adolescence. Ensuite, se distinguent les situations des personnes qui ont déjà engagé un parcours

résidentiel postérieur à leur décohabitation (généralement avec leur famille de procréation<sup>1</sup>) et celles des personnes résidant dans le domicile de leur famille d'orientation. Ces parcours résidentiels varient aussi selon l'importance des séquences d'hébergement en institution autre que la prison.

### 10.1.1 Les parcours résidentiels juvéniles

Les parcours résidentiels des détenus « jeunes » et « anciens », lorsqu'ils étaient enfants et adolescents, peuvent être distingués selon leur degré d'institutionnalisation. Pour schématiser, tout en signalant d'emblée que des situations intermédiaires existent et que ces deux types peuvent se combiner, il y aurait d'un côté des parcours résidentiels familiaux et de l'autre des parcours caractérisés par des ruptures et une instabilité résidentielle notamment liée à des placements en institution. Notons aussi que la plupart des histoires de vie des détenus ont pour caractéristique commune de relater une expérience migratoire dans leur histoire familiale (d'Afrique de l'Ouest et du Nord exclusivement) : si les parents des jeunes d'une vingtaine d'années sont nés en France ou y sont venus en bas âge, ceux de ces trentenaires et surtout des quarantenaires correspondent davantage aux familles immigrées installées dans les années 1970 et 1980.

#### 10.1.1.1 Les parcours familiaux

Ces parcours résidentiels peuvent être qualifiés d'ancrés dans la mesure où ces personnes décrivent un nombre relativement faible de déménagements, ou des déménagements d'ampleur géographique limitée, au cours de leur prime jeunesse. Une majorité d'entre elles réside encore dans ou à proximité du quartier de résidence de leur enfance et de leur adolescence, ce qui tend à renforcer l'importance de ce milieu résidentiel dans leur socialisation.

*« Je suis venu à l'âge de 4 ans. Mes parents ils habitaient à Nice avant. Et il y a toujours eu ma famille à Epinay, ça fait 30 ans qu'ils habitent à Epinay : la mère à mon père, la mère à ma mère, ils ont toujours habité à Epinay. C'est après qu'on a habité à Nice. Je suis venu à l'âge de 4 ans. »*

**Majid**, 19 ans, Epinay-sur-Seine, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et 2 de ses frères et sœurs, niveau scolaire : collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, menaces sur officier de police, détenu depuis 4 mois, libéré dans 3 jours, cellule double.

Les déménagements sont généralement motivés par les épreuves difficiles que leurs familles ont traversées. Les récits rapportent en effet les incidences du chômage sur le fonctionnement familial, l'existence de fréquentes tensions familiales, la récurrence des problèmes matériels et la vulnérabilité sociale et économique qui en découle. La mésentente conjugale qui aboutit parfois à une séparation, des périodes de grandes difficultés financières, des décès, des expulsions ou des relogements qui font suite à des opérations de rénovation urbaine sont autant de motifs invoqués pour expliquer ces changements de domicile.

*Anthony, 20 ans, a grandi avec ses deux parents, originaires d'Algérie. Sa mère, qui ne travaillait pas jusqu'à sa séparation d'avec son époux est actuellement agent d'entretien. Son père était ouvrier de maintenance dans un bâtiment public jusqu'à son décès. Anthony a passé les premières années de sa vie avec ses parents, ses deux frères et sa sœur dans un appartement de la ville de Châtillon. Ils sont expulsés en 2000, sans qu'Anthony n'en connaisse ou ne veuille en évoquer les raisons. La famille est temporairement hébergée par une tante qui réside à Créteil. Quelques mois plus tard, un logement social leur est attribué dans la ville de Bagneux. En 2005, ses parents mettent un terme à leur relation*

<sup>1</sup> La famille de procréation est celle construite par la mise en couple et la procréation, la famille d'orientation est celle dans laquelle on est élevé (Warner, 1937).

*qu'Anthony décrit comme étant violente, aussi bien physiquement que verbalement. Cette rupture familiale le marquera durablement : il s'y référera à de nombreuses reprises en entretien. Il s'installe alors avec son père non loin du logement de sa mère, jusqu'à ce que celui-ci décède en 2008. Choqué, Anthony sera interné quelques mois en hôpital psychiatrique. A sa sortie, il retourne s'installer dans le logement familial avec sa mère et ses deux frères. Un an après, il effectue un premier séjour de six mois en prison à Fleury-Mérogis pour un trafic de stupéfiants. Il y fête ses 18 ans. Pendant ce séjour, son immeuble est démoli et sa famille est relogée dans un logement plus petit situé dans un autre quartier de Bagneux. Il sera à nouveau incarcéré quelques mois plus tard, après avoir été dénoncé pour trafic de cannabis par le gardien de ce nouvel immeuble.*

**Anthony**, 20 ans, Bagneux, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 2 mois, libéré dans quelques semaines, cellule double.

Ce récit est un exemple de parcours résidentiel familial illustrant les différentes épreuves qu'ont rencontrées ces détenus au cours de leur histoire familiale et leurs conséquences sur leur parcours résidentiel. La recomposition familiale faisant suite à la rupture conjugale des parents entraîne ainsi souvent des changements résidentiels. Dans le cas d'Anthony, une faible distance sépare son nouveau domicile de celui de sa mère. Il est toutefois plus courant de voir ces jeunes hommes s'installer avec leur mère et voir leur père s'éloigner de manière plus conséquente. Le recours temporaire à l'hébergement chez des membres de la famille élargie à la suite d'un événement (une expulsion dans le cas d'Anthony) est aussi relativement courant dans les récits recueillis. Lorsque ces ressources relationnelles ne sont pas disponibles, d'autres familles sont contraintes de résider à l'hôtel.

La ligne biographique transgressive et pénale des enfants peut avoir un effet sur le parcours résidentiel familial<sup>1</sup>. Plusieurs détenus ont ainsi évoqué en entretien un déménagement en raison de perturbations et de tensions avec le voisinage liées à leurs activités jugées inciviles voire délinquantes.

*« J'ai grandi à Châtenay [Malabry], donc je suis plus de là-bas que d'Evry. Le déménagement c'était parce que... nous c'est vrai qu'on s'entendait mal, étant petits, on faisait des... comment dire... on était des éléments perturbateurs, avec mes frères. On faisait, il y avait trop de plaintes contre nous donc voilà... On a été un peu forcés de partir, on a été poussés dehors... »*

**Sylvain**, 24 ans, Evry, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 5 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

Cette situation est aussi parfois présentée comme relevant d'un choix familial, ayant une visée éducative.

*« Ça fait super longtemps [qu'on a déménagé]. L'Hajj-les-Roses, c'est collé à Bagneux. Ma mère elle s'est dit "on va quitter la cité comme ça ils vont être bien". Elle est partie dans un pavillon. Et on est encore*

<sup>1</sup> La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a entériné légalement la jurisprudence qui autorisait la résiliation de bail pour troubles du voisinage. C'est ainsi que, depuis quelques temps, les médias relatent des affaires d'expulsion par les bailleurs sociaux de familles dont certains membres sont considérés comme délinquants : voir par exemple « Logements sociaux : les familles des dealers dans le viseur des HLM », *Le Parisien*, 11 janvier 2013 ; « Faut-il virer de chez elles les familles d'enfants délinquants ? », *Rue 89*, 9 octobre 2013 ; « Enfant dealer : plusieurs familles menacées d'expulsion de leur HLM », *Le Figaro*, 29 octobre 2013 ; « Pour la première fois à Paris, une famille liée à un trafic de drogue expulsée », *Libération*, 4 avril 2014 ; « Les bailleurs sociaux s'attaquent aux locataires trafiquants », *Le Figaro*, 18 avril 2014. Cette loi n'est pas sans rappeler le règlement fédéral mis en place aux États-Unis à la fin des années 1990 qui entraîne l'expulsion de tout ménage résidant en HLM dès la première condamnation judiciaire de l'un de ses membres (Bourgeois, 2001, p. 24).



*pire. [...] Avec mon frère, on est des engréneurs<sup>1</sup>. C'est pour ça, ma daronne elle a voulu déménager, elle pensait qu'on se faisait engrainer mais en vrai c'était nous les engréneurs. Tu vois ? »*

**Ben**, 24 ans, L'Hajÿ-les-Roses, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, tentative de vol et dégradations + révocation de sursis, détenu depuis 1 an, libéré dans 10 mois, cellule simple.

Je reviendrai dans le prochain chapitre sur ces tentatives de changement de mode de vie amorcées par un changement résidentiel, qui peuvent aussi être mises en œuvre à la sortie de prison.

### 10.1.1.2 Les parcours institutionnalisés

Pour les autres jeunes détenus, le passage en prison n'est pas la première expérience de résidence en institution. Si Anthony, dont l'histoire a été évoquée précédemment, a fait un séjour en hôpital, il est plus fréquent de rencontrer des jeunes qui ont été placés en foyer, en centre éducatif renforcé ou en internat.

*« Moi j'étais en famille d'accueil à un moment. Avant j'étais à Montrouge. Mes parents ils ont vécu à Montrouge. Et après j'ai habité... j'ai été en pouponnière. Après je suis revenu chez ma mère. Après j'ai été en famille d'accueil à Châtillon, limite à Clamart. Donc j'étais déjà avec des mecs de Clamart. J'étais à Clamart tout le temps, je traînais à Clamart... Après, la famille d'accueil... ah ouais, je traînais trop, enfin je travaillais, j'ai arrêté les cours. Vu que je travaillais, ils m'ont viré. Après j'étais à la rue. Je dormais chez des gens, chez des potes. Après j'ai trouvé un espèce de foyer de jeunes majeurs. J'ai déconné aussi, j'ai perdu mon taf, j'ai été viré [...] J'ai loué un appartement en sous-location à un mec... Il m'a loué son appart', mais un jour je rentre et je vois qu'il a tout enlevé, toutes mes affaires. Et je sais pas, il voulait raconter que moi je l'avais carot<sup>2</sup> parce qu'on faisait du bizness ensemble. Il a tout vidé mon appart'. Donc moi j'ai fait quoi ? J'ai cramé son matelas. J'ai foutu le feu à l'appart'. Et là ils m'ont mis 6 mois de sursis et deux ans de mise à l'épreuve. Donc voilà dégradation par moyen dangereux. Et là je suis en récidive parce que j'ai péte la vitre d'un hôpital avant. »*

**Romain**, 22 ans, Clamart, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, sous-location, collègue, employé dans une grande surface.

Primaire, condamné, dégradation par moyen dangereux + révocation de sursis, détenu depuis 24 mois, libéré dans quelques semaines, cellule double.

*« La première fois que j'étais dans un foyer c'était en... je sais plus en quelle année... moi j'étais déjà dans mes problèmes judiciaires et tout ça. Et après de ce foyer ils m'ont envoyé à l'internat. L'internat, c'est l'école et en même temps tu dors là-bas, sauf le week-end où tu rentres chez toi. Après, je suis pas resté trop longtemps à l'internat. Je sais même plus mais je crois qu'honnêtement, je suis resté 4 mois. Déjà à l'internat je me suis sauvé, après ils m'ont viré, après j'ai été dans un foyer encore je sais plus où, je me suis sauvé : à chaque fois qu'ils me mettaient dans un foyer, je me sauvais et je revenais dans mon quartier.*

Pourquoi tu te sauvais ?

*Je sais pas... j'aimais pas trop tu vois. Même j'étais attaché à mon quartier, je préférais rester dans mon quartier, voir les gens, dans mon environnement on va dire...*

Ils étaient loin ?

*Ouais, après j'étais dans un foyer à Asnières. Et sinon l'internat c'était dans le 77, c'est loin de Paris. C'est la campagne ?*

*Un petit peu. Franchement, j'allais péter les plombs. Ah ça m'a rendu fou ! Mais j'ai déjà été à la campagne en fait, dans un village, c'est près de Lyon. Pareil, je sortais de prison et ils m'ont mis dans un*

<sup>1</sup> Etre engrené : être pris dans un engrenage, dans une suite de circonstances dont l'enchaînement n'est pas maîtrisé. L'engrené serait alors celui qui attire les autres dans des histoires, qui convainc les compères de réaliser des choses (ici, plutôt négatives).

<sup>2</sup> Carotter signifie extorquer quelque chose à quelqu'un en abusant sa bonne foi.

*foyer.* »

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

Ces récits donnent à voir les circulations existant entre les institutions : les placements peuvent suivre comme précéder les incarcérations. Les motifs de placements en foyers de l'aide sociale à l'enfance sont généralement liés à des situations familiales jugées à risque : parmi les motifs évoqués en entretien, on peut citer des problèmes de violences ou de maladie. D'autres placements ont pu être ordonnés par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en raison de problèmes judiciaires. Il est à noter que certains détenus ne connaissent pas (ou feignent de ne pas connaître ?) les raisons exactes de leur placement. La durée des séjours va de quelques semaines à plusieurs années. Les jeunes rencontrés entrent dans la catégorie des « enfants re-placés » définis par Émilie Potin (2009) comme étant ceux qui « ont connu un enchaînement de mesures interrompu par un (ou des) retour(s) au domicile familial. L'enfant existe dans un entre-deux, entre le domicile de ses parents et le placement, dans un mouvement d'aller-retour, une forme de "garde alternée". L'enfant s'inscrit dans la continuité familiale et il est assuré que "son chez lui" est chez ses parents ». Ils sont plusieurs à avoir connu ces expériences et à m'expliquer avoir mis un terme prématuré à leur placement par des fugues. L'extrait cité précédemment montre qu'un parcours résidentiel marqué par de nombreux séjours en internat ou en foyer n'empêche pas, voire renforce l'ancrage dans le quartier d'origine : en étant coupé contre son gré de son milieu résidentiel habituel, Ibrahim est en quête de repères familiaux et met tout en œuvre pour s'y rattacher.

Les souvenirs associés aux séjours dans ces institutions apparaissent globalement ambivalents. Les récits relatent les moments de camaraderie, les frasques et les expérimentations partagées, mais aussi les violences de l'institution et entre jeunes. Nous avons vu dans le chapitre 9 que les détenus recroisent parfois en détention certaines des personnes rencontrées dans ces institutions<sup>1</sup>, et nous verrons dans les sections suivantes qu'ils rapprochent parfois ces premières expériences de résidence en collectivité avec celle de la prison. C'est pourquoi, dans la relecture que les détenus font de leur parcours, ces institutions sont souvent décrites comme un sas d'entrée en prison. Cette continuité est aussi le produit des actions judiciaires et éducatives : le passage dans ces institutions constitue en effet « un puissant "marqueur" social et [peut] être interprété par les acteurs judiciaires et éducatifs comme un signe révélateur de l'enracinement de ces jeunes dans une trajectoire délinquante » (Jamet, 2010).

Ces parcours, qui décrivent finalement un nombre limité de déménagements et qui s'étendent généralement sur des distances relativement courtes, participent à l'ancrage résidentiel de ces jeunes.

## 10.1.2 Les cohabitants

Parmi les 38 personnes enquêtées en détention, 18 « jeunes » et « anciens » habitaient chez leurs parents au moment de leur incarcération.

### 10.1.2.1 La décohabitation laborieuse des « jeunes »

Ces jeunes hommes investissent généralement peu le logement familial en termes de temps. Leurs journées sont souvent sommairement résumées ainsi :

<sup>1</sup> Cf. 9.2.2 *L'origine résidentielle parmi les critères d'affiliation.*

*« Je me lève, je sors, je rentre le soir. Des fois je rentrais à 8h comme des fois je rentrais à 2h du mat'. Quand je rentre, je rentre dans ma chambre. Je passe 5min. Une fois par semaine je reste une ou deux heures avec ma mère, elle me raconte ses histoires. Ça lui fait du bien de me parler et moi j'aime bien rester avec elle aussi. Et voilà, c'est tout ! La maison, c'est un endroit pour dormir, pour se doucher, dormir, c'est pas pour... Après, j'aimais m'allonger dans mon lit et regarder la télé. »*

**Aziz**, 24 ans, Noisy-le-Sec, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et son frère, lycée, commis de chantier.

Primaire, prévenu, braquage, détenu depuis 18 mois, cellule double.

Deux d'entre eux résidaient dans un pavillon, alors que les autres occupaient tous un appartement en résidence HLM. Ces logements sont décrits comme étant assez grands. La chambre est la pièce dans laquelle ils déclarent passer le plus de temps. Lorsque l'appartement est relativement surpeuplé, les chambres sont partagées avec des frères. A l'inverse, certains appartements apparaissent plutôt sous-peuplés, lorsque des membres de la fratrie ont décohabité ou qu'ils sont eux-mêmes incarcérés. La chambre représente le domaine privé de ces jeunes adultes, dans lequel il leur est parfois possible de s'adonner à des pratiques interdites ailleurs (fumer, boire de l'alcool, etc.). La télévision et les jeux-vidéo sont les activités les plus fréquemment citées parmi celles effectuées dans cet espace. Si certains logements sont équipés d'un ordinateur, celui-ci n'est pas situé dans cette pièce mais plutôt dans le salon. Les mères ne pénétreraient habituellement dans la chambre que pour y faire le ménage ou y déposer du linge, seuls les frères y jouiraient d'un certain droit d'entrée.

Contrairement à la chambre, le salon est le lieu de la famille dans son ensemble, non spécifiquement approprié par l'un de ses membres. Il est plus ou moins investi selon les rapports entretenus avec le reste de la famille, eux-mêmes déterminés par les histoires biographiques de chacun. Certains détenus expliquent en effet fuir cet espace afin d'éviter que les tensions familiales ne virent en disputes.

*« Wallah moi j'évite, je reste pas trop [dans le salon]... Bon, c'était un peu compliqué... comment dire... Avec mes histoires, la galère tout ça... mes parents ils sont un peu sur les nerfs on va dire. Du coup ça part vite... Ma sœur, cette g... (oh j'allais dire un gros mot truc de ouf !), elle en rajoute quoi, elle allume l'étincelle et le feu il part on va dire ! Donc j'évite, j'évite, j'évite les réunions de famille comme on dit. Je me fais discret. »*

**Ibrahim**, 23 ans, Bobigny, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 2 semaines, cellule double.

D'autres à l'inverse décrivent des relations relativement harmonieuses et des scènes de cohésion familiale se déroulant spécifiquement dans le salon.

*« Je squatte toutes les pièces ! Dans la chambre à ma mère, dans le salon... J'attrape ma mère "Ouais nananana", je lui fais un massage, trla, trla... Après y a mes sœurs, je rigole avec eux t'as vu ? Y a une autre grande sœur, c'est la meuf voilà, [elle me demande] "elle est comment ta meuf ?" "Sainte Thérèse !" je fais, "elle est plus belle que toi !", je me fous de sa gueule tout le temps. Vas-y c'est marrant ! Des fois aussi je galère, chaque fois ma mère elle va sortir, je vais lui prendre ses chaussures et je les cache. Je la laisse pendant une heure "Vas-y je veux sortir, elles sont où mes chaussures ?". Après je lui balance "Tiens, je rigole avec toi". Des fois, elle me course et elle veut me taper, pour rigoler quoi, et je l'esquive ! »*

**Salem**, 24 ans, Malakoff, célibataire, sans enfant, 7 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et quelques-uns de ses frères et sœurs, collège, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 4 mois, cellule triple.

C'est aussi dans le salon que les jeunes rencontrent les membres de leur famille élargie ; peu d'entre eux semblent en effet aller leur rendre visite à leur domicile alors qu'ils ne résident pas nécessairement très loin.

Étant donné l'importance que revêt la nourriture en détention, j'ai souhaité insister en entretien sur les pratiques alimentaires à l'extérieur. De fait, « les pratiques alimentaires constituent sans doute l'un des aspects les plus essentiels des pratiques domestiques. Elles sont en effet au centre des fonctions reproductrices qui s'accomplissent dans le logement et en même temps elles mettent en jeu des dimensions culturelles profondes, depuis les savoir-faire culinaires, les attributions sexuées dans la maîtrise et l'exercice de ces compétences, jusqu'aux relations entre les membres de la famille, tant en ce qui concerne la prise en charge de ces pratiques (achat, préparation) que les modalités et les prérogatives de consommation des produits ainsi préparés (prise du repas séparée ou non du "chef de famille") » (Bekkar *et al.*, 1999, p. 53). Il ressort des entretiens que ces jeunes ne participaient à l'approvisionnement des courses en grande surface qu'occasionnellement et généralement en tant que conducteur lorsqu'ils avaient un permis de conduire. Ce sont les mères voire les sœurs qui sont présentées comme étant chargées de cette tâche. Le marché ou les commerces d'alimentation du quartier sont de la même façon présentés comme des lieux de sociabilité des mères. Tous ces jeunes détenus ne prenaient pas quotidiennement leurs repas en famille, préférant manger sur le pouce avec leurs amis à l'extérieur (sandwich grec, Mac do, etc.) ou en rentrant le soir alors que tout le monde est plus ou moins couché. Les repas pris en famille sont décrits comme étant aussi bien des plats élaborés selon la tradition des pays d'origine (notamment lors des visites de membres de la famille élargie) que des plats plus rapidement préparés et moins marqués culturellement (des surgelés par exemple).

Rares sont les jeunes qui déclarent recevoir régulièrement de la visite de leurs amis au domicile familial. Cette distinction entre l'intérieur et l'extérieur du logement transparait aussi dans le comportement et le registre de langue adopté.

*« Il y en a, ils parlent mal chez eux. A la maison moi je suis pas pareil que dehors, bien sûr, faut respecter ses parents quand même ! Ceux qui font les kékés dehors et qui se comportent comme des merdes chez eux mais c'est des cons, moi je le dis, c'est des cons »*

**Marwan**, 25 ans, Choisy-le-Roi, célibataire, sans enfant, 4 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère et 2 de ses frères et sœurs, BEP, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule double.

Les freins au départ du logement familial avancés en entretien par ces « jeunes » sont de deux ordres. Le premier est d'ordre économique. Ces personnes ont en effet mis précocement un terme à leur scolarité, avec peu voire pas de diplôme. Or, l'accès à l'emploi est fortement déterminé par l'acquisition et l'accumulation de titres scolaires (Meron, Minni, 1995). Leur avenir professionnel est donc caractérisé par l'incertitude et les emplois potentiellement accessibles sont bien souvent perçus comme peu enthousiasmants, c'est-à-dire ni valorisants ni rémunérateurs. Certaines de ces personnes, par le caractère lucratif de leurs pratiques transgressives, disposent de ressources potentiellement suffisantes pour s'installer dans un logement autonome. Toutefois, l'illégalité et l'instabilité de ces rentrées d'argent ne leur permettent pas de présenter toutes les garanties que demandent habituellement les propriétaires. La filière HLM est alors privilégiée mais nécessite de la patience ou l'accès à des contacts permettant d'accélérer la procédure. Le second frein au départ du logement familial a trait à la situation matrimoniale. Le projet de décohabitation est en effet souvent associé à celui de la mise en couple. En cela, le parcours résidentiel de ces personnes ne diffère pas de celui des jeunes issus de l'immigration dans la population générale. Il a en effet été montré que ces derniers, faisant partie de la fraction paupérisée des classes populaires, connaissent souvent des situations de chômage. Cette « pénalisation des enfants d'immigrés en début de carrière contribuerait à différer d'autres étapes

marquantes de la transition vers l'âge adulte, comme le départ du domicile parental et la mise en couple » (Moguéro, Santelli, 2012, p. 79). Si ce décalage est à mettre en lien avec les ressources sociales et économiques de ces familles, il relève aussi des dispositions culturelles quant aux modes d'autonomisation et de passage à l'âge adulte. Le modèle dominant en France veut en effet que les jeunes quittent leurs parents et forment un couple assez tôt, alors qu'ils prennent plus de temps à obtenir un travail stable et ainsi disposer de leurs propres ressources : ils construisent alors leur autonomie grâce à l'aide que leur apportent leurs parents à distance (Galland, 2000). Dans d'autres contextes culturels, notamment ceux d'origine des parents de ces jeunes détenus (Maghreb et Afrique subsaharienne), la décohabitation n'intervient que lorsque le jeune est en mesure de fonder un foyer, étape qui se concrétise souvent par l'acte du mariage.

Quelques-uns ont malgré tout fait l'expérience temporaire d'une relative autonomie résidentielle, en s'installant avec leur conjointe, avec laquelle certains ont eu des enfants (avant l'âge de 20 ans). Ces tentatives de décohabitation s'avèrent toutefois fragiles : elles sont mises à mal par les précédentes incarcérations, des ruptures conjugales ou des difficultés financières. La plupart de ces jeunes a ainsi été amenée à retourner vivre chez ses parents.

*Nacim, 27 ans, a grandi à Aubervilliers jusqu'à l'âge de 13 ans. Ses parents se séparent deux ans après. Il a deux petites sœurs. A 16 ans, il arrête ses études en fin de 3<sup>ème</sup>. Il travaille occasionnellement comme livreur de pizzas. Il se fait incarcérer pour la première fois à l'âge de 21 ans, pour une affaire de défaut de permis qui enclenche la mise à exécution de plusieurs peines pour lesquelles il avait été condamné auparavant, dont certaines lorsqu'il était mineur. Il passe 16 mois en maison d'arrêt. A sa libération, il retourne vivre chez sa mère. Il s'installe quelques mois plus tard chez les parents de sa petite amie, avec laquelle il est en couple depuis ses 18 ans. Cette dernière, étudiante à l'université, obtient ensuite un logement dans une cité universitaire de Saint-Denis. Ils s'y installent ensemble mais se séparent 6 mois plus tard. Nacim, qui a alors 25 ans, retourne vivre chez sa mère. Il se fait arrêter moins d'un an après ce retour au domicile familial, pour trafic de stupéfiants.*

**Nacim**, 27 ans, Colombes, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère et ses deux sœurs, collègue, intérimaire .

2<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 10 mois, cellule triple.

Certains récits décrivent aussi des situations intermédiaires de semi-décohabitation ou de découchage récurrent qui permettent d'élargir l'expérience domestique. Certaines personnes résident en effet occasionnellement chez un autre membre de leur famille. Pour exemple, reprenons le récit de l'histoire résidentielle d'Anthony, évoquée précédemment :

*Quelques mois avant son incarcération, Anthony s'était installé dans l'appartement que sa tante avait laissé à son cousin alors qu'elle était elle-même retournée s'installer « quasi définitivement » en Algérie. Ils vivaient ainsi à deux dans un grand appartement de quatre pièces, situé à proximité du logement de sa mère : « c'est tout près, même pas cinq minutes à pied ! J'y allais tous les jours ! Dans le quartier surtout, mais forcément j'allais voir ma mère ». Il sera toutefois amené à retourner résider à plein temps chez sa mère à sa libération car son cousin a été expulsé de ce logement en raison de loyers impayés.*

**Anthony**, 20 ans, Bagneux, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 2 mois, libéré dans quelques semaines, cellule double.

Ceux qui ont une petite amie peuvent aussi régulièrement passer du temps, notamment la nuit, chez elle. Sont aussi investis les domiciles des pairs, qui disposent d'un logement autonome ou dont les normes d'usage du logement familial leur permettent de recevoir de la visite. Enfin, quelques récits évoquent un usage régulier de l'hôtel, comme annexe du logement : ce lieu joue alors un rôle d'exutoire ; les usages qui en sont fait décrivent, en négatif, ceux possibles dans le logement familial.

« T'y allais souvent [à l'hôtel] ?

*Souvent, toute l'année... Parce que je peux pas faire les mêmes choses chez moi. Je peux pas fumer à la maison, je peux pas... Par respect j'ai jamais fumé chez moi. Mes parents ils m'ont jamais vu fumer. Ils savent, ils sentent l'odeur et tout. Je leur dis. Mais jamais ils nous ont vu, c'est l'éducation. Même une cigarette. Je fume des joints et tout. [...] Donc ça permet de fumer l'hôtel, de parler avec les potes, voilà ! On boit un coup de temps en temps... Voilà, on est plus en liberté ! [...] Je peux recevoir [mes amis chez moi] mais... je vais pas fumer chez moi... donc c'est pas intéressant. Donc c'est ça qui pousse à l'hôtel... Je vais tout le temps dans le même hôtel. De temps en temps je changeais quand... quand y avait plus de place. Mais comme ça fait 5, 6 ans que j'y allais, je connaissais tout le monde.*

Y avait pas de problème avec de l'hôtelier ?

*Non... Nous c'était Las Vegas dans l'hôtel pour nous. Ben ouais ! On connaissait tout le personnel et tout, on pouvait se permettre de faire des choses que les autres gens ils pouvaient pas. Vous voyez ? On était un peu chez nous ! Quand ça fait 5, 6 ans qu'on y va, imagine combien de tunes on leur a données... ! Obligé ! La nuit c'était 50, 55, 60 €. Y a des périodes on y allait tous les jours, des périodes on y allait que le vendredi, samedi, dimanche. Ça c'était le minimum »*

**Sylvain**, 24 ans, Evry, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 5 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

Certains reconnaissent par ailleurs à demi-mot que l'hôtel représente parfois un refuge visant à s'éloigner du quartier lorsqu'ils y sont *wanted*<sup>1</sup>. Les établissements investis sont les hôtels bon marché situés à proximité de leur commune de résidence (hôtel Formule 1 de Gennevilliers, La Défense, Vanves). L'hôtel est non seulement un lieu où passer des soirées avec des copains mais il permet aussi de rencontrer occasionnellement les petites amies à l'abri des regards des pairs, de la famille et plus globalement du voisinage.

### 10.1.2.2 Les « anciens » cohabitants tardifs

Les parcours résidentiels de ces « anciens » sont marqués par un ancrage dans le domicile parental, malgré quelques expériences résidentielles de courte durée en dehors de ce logement. La multiplication des séjours en prison, et ses conséquences sur l'instabilité conjugale et l'impossibilité de s'insérer dans le monde du travail légal, participent à ce recul de la décohabitation définitive.

*Éric a passé l'essentiel de son enfance et de son adolescence à Issy-les-Moulineaux, dans un appartement qu'il partage avec sa mère, son frère et sa sœur. Il n'a jamais quitté ce logement, sauf entre 2000 et 2002, période pendant laquelle il a fait de nombreux allers-retours dans le sud de la France « pour faire la fête » (il cite Marseille, Montpellier, Nice, Cannes, St Raphaël, St Tropez). Il lui est aussi arrivé d'« avoir un appartement au noir », qu'il a occupé en sous-location avec sa petite amie avant qu'ils ne se séparent et que lui ne retourne chez sa mère. Ces 10 dernières années, il a passé 8 ans en prison (Fleury-Mérogis, Osny, Nanterre, Fresnes), pour des affaires de consommation et de trafic de stupéfiants. Au moment de son incarcération, il occupait toujours le logement familial : « Je vis chez ma mère. J'ai ma chambre chez ma mère, tout seul, avec mon frère à côté. Ma mère est pas souvent là. Je le dis pas à tout le monde parce que sinon... avec les services sociaux on sait jamais. Ça peut faire des ennuis... Disons qu'elle vient tous les deux jours faire à manger et elle se barre chez ma sœur. C'est un HLM, c'est chez ma mère depuis toujours. Du coup, elle a rien à faire, vu qu'elle a plus rien à faire là-bas, nous on est grands, on est tous grands, moi je suis pas là, mon grand frère il la calcule pas. Vu que j'ai des neveux de 3 ans, 9 ans, 8 ans, 7 ans, donc elle a plus à faire avec eux qu'avec nous. Et comme ma sœur elle travaille, ma mère elle s'occupe des petits... Ils ont de la chance ! D'être petits et d'avoir une grand-mère qui s'occupe d'eux ! Du*

<sup>1</sup> C'est-à-dire endettés, redoutant de violentes représailles et se trouvant dans des situations porteuses de risques physiques importants.

*coup nous on est dans l'appartement ».*

**Éric**, 32 ans, Issy-les-Moulineaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec son frère dans le logement de leur mère, collègue, sans emploi.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans 7 mois, cellule double.

*Laurent, 43 ans, passe les huit premières années de sa vie en Seine-Saint-Denis. Après la séparation de ses parents, il s'installe à Boulogne avec sa mère et sa sœur : « j'ai toujours habité ici, j'ai un peu vécu au Maroc, un peu en Espagne. C'est pour ça que je connais un peu. Sinon, ici à Boulogne. J'ai grandi là-bas. J'ai ma famille qui y est. Je suis des Hauts-de-Seine, je suis né dans le 93 mais à partir de l'âge de 8 ans j'ai été à Boulogne. Toute ma scolarité je l'ai faite à Boulogne ». Il est amené à beaucoup voyager dans le cadre de ses « affaires » (trafic de stupéfiants à l'international), ce qui l'amène notamment à être incarcéré aux Antilles. Ses deux expériences résidentielles au Maroc et en Espagne, qui ont respectivement duré 6 et 9 mois, font suite à ce séjour en prison de 5 ans. Il y louait des appartements dont des propriétaires étaient des proches.*

**Laurent**, 43 ans, Boulogne-Billancourt, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans environ 2 semaines, cellule simple.

Certaines personnes invoquent parfois un facteur culturel pour expliquer leur situation : parce qu'il ne serait pas de coutume dans les familles immigrées de placer en institution les parents vieillissants et de plus en plus dépendants, c'est finalement à eux, n'étant pas mariés et n'ayant pas d'enfants, qu'incombe la prise de cette responsabilité.

Ces personnes résident en HLM. Elles décrivent des logements relativement grands dans lesquels elles disposent d'une chambre personnelle. Elles sont généralement plus présentes dans leur logement que les plus jeunes. Ces domiciles, dans lesquels les parents ne sont parfois présents qu'à temps partiel lorsqu'ils effectuent par exemple de longs et réguliers séjours dans leur pays d'origine ou qu'ils résident occasionnellement ailleurs (comme c'est le cas de Mickaël évoqué précédemment), semblent aussi davantage occupés en termes d'espace que ne le sont ceux des jeunes. Leurs principaux loisirs sont la télévision et les jeux vidéo. Les tâches domestiques (le ménage, la cuisine, les courses) sont généralement déléguées à leurs mères. Enfin, ces personnes reçoivent occasionnellement voire régulièrement la visite d'amis ou de simples connaissances. La frontière entre l'intérieur et l'extérieur du logement paraît ainsi moins nette qu'elle ne l'était dans les récits des plus jeunes.

### 10.1.3 Les installés

---

A l'exception d'une jeune détenu installé dans un logement indépendant avec sa femme et ses deux enfants, ceux qui ont ne résidaient pas dans leur logement de leurs parents au moment de leur incarcération sont des « anciens » et les « bourgeois ».

#### 10.1.3.1 Les « anciens » installés

Malgré ces nombreux séjours en prison, ces personnes ont pu construire et conserver une situation résidentielle relativement stable à l'extérieur. Elles disposent ainsi d'un logement personnel, en location ou en propriété, généralement occupé par leur conjointe et leurs enfants pendant leurs séjours en prison :

*A 20 ans, quelques mois après la naissance de son enfant, Olivier<sup>1</sup> et sa compagne obtiennent un logement social dans le quartier où tous deux ont grandi. Il commence une formation de coach sportif, qu'il se finance en « faisant des choses illégales » : il retourne alors en prison pour la 3<sup>ème</sup> fois. Quelques mois après sa libération, il est à nouveau incarcéré pour un défaut de permis de conduire. Lui et sa femme ont un deuxième enfant en 2007. Comme précédemment, sa compagne, qui occupe un emploi de vendeuse, reste à ses côtés et prend en charge leurs enfants en son absence. Olivier se charge quant à lui de payer le loyer « tant que les économies suivent [...]. J'ai perdu je sais pas combien d'argent à payer des loyers pour rien, ma compagne elle en a marre... là on est plus ou moins en froid, même si bon, ça va s'arranger. Voilà, quoi, ça la fait chier. C'est emmerdant tout ça. [...] J'ai mon logement toujours. Je paie le loyer de chez moi et le loyer de ma mère, parce que ma mère, elle gagne 400 € de retraite et son loyer c'est 480 €... ».*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

Ce récit partage des similarités avec celui d'Atisso :

*Atisso, 28 ans, est né au Sénégal. Dès le plus jeune âge, il est confié à son oncle qui réside en France : « j'ai pas vécu avec ma famille. Depuis que je suis petit, j'étais chez mon oncle. Mon oncle est décédé, j'ai été chez ma tante. Mon père, ma mère étaient au Sénégal. J'étais tout seul. J'ai grandi chez ma tante, qui habite aux Mureaux. J'ai grandi avec eux, je connaissais mon oncle après j'étais avec ma tante. Mes parents je les ai connus quand j'étais en détention. J'ai commencé à avoir des nouvelles de mes parents, que mon père était malade et il est décédé quand j'étais en détention. C'est à dire que je l'ai jamais connu. Après c'est là que j'ai appris que j'avais un petit frère et une petite sœur ». Sa tante s'occupant peu de lui après le décès de son oncle, il est rapidement livré à lui-même. Entre ses 16 et ses 24 ans, il connaît « plein de situations différentes : le foyer une fois, mais j'ai pas aimé, je suis pas resté. J'ai été dans un appartement avec un copain aussi. Ça c'était que quelques mois parce que je me suis retrouvé en prison après. Je suis resté 16 mois cette fois-là. Après, je suis sorti, j'étais chez des amis, j'avais pas de logement fixe, j'étais chez des amis, chez ma femme... Et puis je suis retourné en prison, là c'était plus long, ça a duré 3 ans ». Sa dernière libération date de 2007. Il décide alors de changer de vie : quatre enfants naissent en quatre ans, il trouve un travail dans le bâtiment et s'installe avec sa femme dans un pavillon (avec « des grandes pièces et 4 chambres ») à Limay : « ma vie a changé. Le fait d'avoir un appartement à soi-même, et tout... Là je suis en pavillon, j'ai trouvé un pavillon avec ma femme. On loue pour l'instant. Après je voulais trouver un terrain, acheter et faire construire. Parce que ouais... Ouais, c'est des projets, maintenant j'ai les enfants ».*

**Atisso**, 28 ans, Limay, en couple, 4 enfants de quelques mois à 4 ans, 2 frères et sœurs, locataire d'un pavillon, lycée, ouvrier dans le bâtiment.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, vol, association de malfaiteurs, détenu depuis 2 mois, cellule double.

Ces récits relatent de nombreuses épreuves traversées au cours de l'enfance et décrivent l'enlisement dans un style de vie déviant lié à ces difficultés familiales et socioéconomiques. La mise en couple et la naissance des enfants représentent pour tous deux un *turning-point* qui a changé leur rapport au monde et s'est traduit en pratique par la volonté de trouver un travail et de mettre un terme à leur trajectoire carcérale. Cette question sera approfondie dans le chapitre 11 qui sera consacré à la sortie de prison. Les ressources mobilisées par ces détenus pour stabiliser leur situation résidentielle malgré leurs absences dues aux incarcérations sont économiques, aux points forts de la carrière délinquante, mais surtout familiales. Les conjointes d'Atisso et d'Olivier occupent toutes deux le logement familial et prennent seules en charge l'éducation des enfants. L'organisation de la vie familiale de Manuel est en cela exemplaire :

<sup>1</sup> Pour rappel, Olivier a été incarcéré à deux reprises lorsqu'il était mineur. Il a vécu chez sa mère « gravement malade », en foyer, dans la rue, en famille d'accueil (cf. 8.2.1.1 *La professionnalisation*).



*Ayant connu de nombreuses expériences carcérales, Manuel a organisé sa vie familiale de telle sorte que ses séjours en prisons ne la perturbent pas outre mesure. Au moment de son incarcération, il vivait seul dans un appartement. Le week-end, dans un pavillon qu'il a acheté à sa mère, il recevait ses enfants qui vivaient avec leur mère. Lorsqu'il est en prison, sa mère prend le relais et continue de recevoir ses enfants au même rythme. Il explique ainsi : « Que je sois ici ou dehors, ça change rien. Je me suis fait à l'idée, totalement. To-ta-le-ment. [La prison c'est un monde dans lequel il est possible de vivre alors... ?] Complètement ouais. Pour moi et pour mes enfants. [Pour eux] je pense que ça va, dehors ils ont ce qu'il faut ».*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collègue, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

Les situations auxquelles ont abouti ces trajectoires résidentielles ascensionnelles sont variées : Atisso loue d'un pavillon ; Malick sous-loue un studio avec sa petite amie ; Manuel loue un appartement de 3 pièces et est propriétaire d'un pavillon occupé par sa mère et ses enfants ; Olivier loue un appartement de 3 pièces dans une résidence HLM ; Jerry loue un studio en centre-ville. Comme les « cohabitants tardifs », ils investissent aussi bien spatialement et temporellement leur logement, la présence d'enfants pour 4 d'entre eux étant l'explication généralement mise en avant pour justifier cette présence au domicile. Ils se présentent comme des bricoleurs et décrivent fièrement les aménagements effectués dans leur logement :

*« Dans le pavillon, j'ai des grandes pièces, j'ai 4 chambres. Pour l'instant, les enfants ils sont... je leur ai fait une pièce pour l'instant, ils prennent pas de place [rire]. Après, j'ai deux chambres vides, je suis en train de les refaire, le papier peint et tout ça. »*

**Atisso**, 28 ans, Limay, en couple, 4 enfants de quelques mois à 4 ans, 2 frères et sœurs, locataire d'un pavillon, lycée, ouvrier dans le bâtiment.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, vol, association de malfaiteurs, détenu depuis 2 mois, cellule double.

*« Chez moi, j'ai tout refait. C'était, le sol, c'était du vieux parquet, pas du parquet, du lino. J'ai tout changé. J'ai mis du marbre, du parquet, j'ai refait la faïence dans la salle de bain. J'ai fait quelques petits travaux. J'ai fait la peinture. J'ai mis du BA13 pour faire une cloison »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

Outre le bricolage, les loisirs les plus fréquemment cités sont la télévision et les jeux vidéo, comme les « cohabitants tardifs ». Contrairement à ces derniers, quelques-uns de ces « anciens » installés se décrivent comme des hommes d'intérieur : Olivier met ainsi en avant l'éducation que lui a apportée sa mère dès le plus jeune âge, alors qu'Atisso aurait pris cette habitude en prison.

*« Quand j'étais jeune, pour me canaliser, ma mère elle me faisait faire le ménage, laver mes vêtements à la main, et je l'aidais à cuisiner. Parce que j'étais trop speed. J'étais trop speed, elle me disait "viens, fais, fais ça. Regarde comment on fait ça". Et après on sait comment se débrouiller. Depuis la primaire, avant d'aller à l'école, je commençais à 9h à l'école, je me levais à 7h30, il fallait que je balaie le salon, que je passe la serpillère, que je fasse la vaisselle et après j'allais à l'école. Tous les matins. Mais ça forge l'homme en même temps. Je suis autonome et, quand j'étais à l'extérieur, je faisais plus à manger que ma compagne elle le faisait. »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

*« Moi je suis un grand cuisinier. Ma femme dira toujours ‘La cuisine, c’est mon mari !’. Je lui ai appris pas mal de choses. Elle savait faire des choses, mais après moi, j’aime la gastronomie. En fait c’est en prison que j’ai commencé... pas à faire de la gastronomie hein, ça c’est après ! Mais ouais, à faire des tests, à créer des plats... Donc ouais, j’aime la gastronomie, j’aime innover. »*

**Atisso**, 28 ans, Limay, en couple, 4 enfants de quelques mois à 4 ans, 2 frères et sœurs, locataire d’un pavillon, lycée, ouvrier dans le bâtiment.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, vol, association de malfaiteurs, détenu depuis 2 mois, cellule double.

Quelques autres me disent prendre la plupart de leurs repas à l’extérieur.

Ces personnes disposent d’un logement personnel mais certaines continuent malgré tout à intervenir dans le logement de leurs parents : ils y réalisent occasionnellement des travaux ; Manuel héberge sa mère et Olivier paie le loyer de la sienne. Ce soutien économique leur permet de conserver un rôle central au sein du groupe familial.

### 10.1.3.2 Les « bourgeois »

Les parcours résidentiels de ces personnes peuvent être qualifiés d’atypiques bien qu’ils puissent au contraire être considérés comme classiques si l’on se situait dans un autre cadre d’étude. En effet, elles n’ont jamais été incarcérées avant 2011 et ont avant cela occupé divers logements, aussi bien au titre de locataire dans le secteur privé que de propriétaire.

Étant donné le faible nombre de personnes qui partagent ce type de parcours et la variété de leurs situations résidentielles, ils seront dans un premier temps présentés successivement avant que n’en soient dégagées les caractéristiques communes.

*Michel est né à Metz et a passé son enfance dans un pavillon, situé dans un village à quelques kilomètres de là, en compagnie de sa sœur cadette et de ses parents, tous deux ouvriers dans la métallurgie. Au moment de son mariage, en 1989, il s’installe avec sa femme dans un premier appartement, qu’ils quittent peu avant la naissance de leur fils en 1993. C’est en 1997 qu’il vient s’installer en région parisienne, « pour suivre sa femme » qui a trouvé un emploi à la mairie de St Germain en Laye. Après une période de chômage de plusieurs mois, il trouve un emploi de technicien dans une entreprise de chauffage. Ils louent un logement de 3 pièces à Puteaux, avec leur fils qui a aujourd’hui 18 ans.*

**Michel**, 43 ans, Puteaux, marié, 1 enfant de 18 ans, locataire, bac+2, chauffagiste

Primaire, condamné, délit routier, détenu depuis 5 semaines, libéré dans 3 semaines, cellule double.

*Philippe a grandi à Versailles. Il est le cadet d’une fratrie de 4 garçons. Sa mère est employée dans la fonction publique et son père est ingénieur. Il s’installe avec sa femme, qu’il a rencontré dans le cadre de son travail, dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, dans un logement qu’ils quittent à la naissance de leur fils en 2003 pour un appartement plus grand situé en proche banlieue, à Meudon. Ils se séparent 5 ans plus tard. Philippe s’installe alors dans un logement de deux pièces à Suresnes.*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3, juriste.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

*Henri n’est pas très loquace sur son parcours. Il grandit vers Angers, dans un pavillon, avec sa sœur et sa mère. Il commence sa carrière dans le sud de la France, puis en banlieue parisienne. Il s’expatrie à l’âge de 28 ans : il passe 5 ans au Canada puis 13 ans aux Antilles, où il rencontre sa femme avec laquelle il a deux enfants. A son retour en France, il s’installe à Rueil-Malmaison, où il achète un pavillon.*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d’un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

Au niveau socioprofessionnel, Michel, Henri et Philippe font partie des classes moyennes et supérieures. Ils ont tous les trois suivi des études supérieures. Des distinctions peuvent toutefois être opérées. Michel, technicien supérieur fils d'ouvriers, appartient à la classe des « petits-moyens », située à la frontière entre les classes populaires les plus favorisées et le bas des classes moyennes (Cartier *et al.*, 2008). S'il n'a pas obtenu son diplôme, il a malgré tout connu une certaine ascension sociale par rapport à ses parents. Henri, en tant que cadre supérieur, et Philippe, comme cadre moyen, appartiennent quant à eux à la classe moyenne supérieure. Leur situation conjugale est aussi différente : Michel est marié et en couple depuis 14 ans, Philippe est divorcé, Henri était marié depuis près de 10 ans et est désormais veuf. Les récits font ensuite apparaître le rôle déterminant des trajectoires professionnelle et familiale sur l'orientation prise par leur trajectoire résidentielle. Leurs déménagements sont en effet liés à des changements professionnels ou à des changements de situation familiale, tels que la naissance d'un enfant ou un changement professionnel de leur conjointe.

Alors que je les interroge sur leurs rapports résidentiels pré-carcéraux, il apparaît que ces personnes préfèrent évoquer leur environnement professionnel. Cette posture peut être analysée comme un effet du contexte carcéral qui pousse les détenus à se distinguer les uns des autres : or, pour ces personnes, leur situation professionnelle pré-carcérale est l'un des critères qui les différencient du reste de la population carcérale. Elle peut aussi être significative d'une moindre importance accordée à leur environnement résidentiel dans leur socialisation pré-carcérale. C'est en effet dans le cadre professionnel que Philippe a rencontré la plupart des personnes qu'il considère être ses amis. Henri retracera aussi relativement longuement sa carrière professionnelle, son métier et ses mutations récentes.

L'évocation de leur logement est apparue relativement douloureuse pour elles ; c'est en effet avec une certaine émotion qu'elles décrivent cet espace qu'elles semblent particulièrement investir, en termes de temps d'occupation, d'aménagement, mais aussi de vie sociale.

« Vous pouvez me décrire un peu votre logement avant d'être incarcéré ? Euh... comment il est agencé, ce que vous y faites, dans quelle pièce vous passez le plus de temps... ?

*J'habite un appartement, euh... c'est un T3 je crois que c'est comme ça qu'on dit, il y a trois pièces. Un grand salon, qui fait salle à manger et deux chambres, une pour mon fils et une pour ma femme et pour moi. On est bien, on est bien... Il est très agréable, il donne sur un square, c'est... aéré. Euh...*

Vous y passez beaucoup de temps ?

*Oui... enfin avant et après le travail, et puis le week-end. Comme tout le monde... enfin comme toutes les personnes qui travaillent.*

Vous y recevez des amis ?

*Oui, ça arrive, ça arrive. Mais rarement quand même. Avec ma femme, on aime bien... on est un peu casaniers on va dire. Mais ça arrive... mais pas très souvent. Mon fils invite des fois des copains, surtout quand on n'est pas là !*

Vous sortez souvent ? Vous faites quoi quand vous sortez ?

*Pas très souvent non mais ça arrive. Ça arrive qu'on aille au cinéma, au restaurant pour les occasions...*

Vous allez voir des amis ? Vous avez des amis dans le quartier, ou à Puteaux ?

*Non, dans le quartier... enfin on connaît les gens de vue, on se salue, mais sans plus. On voit des amis, ça nous arrive. C'est des amis de ma femme surtout, de son travail ou de son club de marche. On a aussi des amis de Lorraine qui sont aussi venus s'installer en région parisienne, donc on se voit encore de temps en temps.*

Alors vous faites quoi quand vous êtes chez vous, le week-end par exemple ?

*Je me repose tiens !*

Alors quelles sont vos activités pour vous reposer par exemple ?

*Je peux regarder la télévision, bouquiner... je bricole un peu.*

Ah, vous faites quoi ?

*Des trucs pour la maison essentiellement, réparer ce qui est cassé...*

Vous avez fait des aménagements, des travaux dans votre logement ?

*Euh... oui. On peut dire qu'on a tout refait depuis presque 15 ans qu'on est là ! Dès qu'on est arrivé, on a fait la chambre de mon fils et la cuisine, qui était très ancienne, les placards tenaient plus bien, c'était presque dangereux quoi. Et puis après au fur et à mesure, on a refait le reste, le papier peint du salon, on a retiré la moquette pour du carrelage. C'est les toilettes qu'on a fait en dernier, c'était il y a... 2 ou 3 ans. »*

**Michel**, 43 ans, Puteaux, marié, 1 enfant de 18 ans, locataire, bac+2, chauffagiste

Primaire, condamné, délit routier, détenu depuis 5 semaines, libéré dans 3 semaines, cellule double.

Michel est le seul de ces trois personnes à se décrire bricoleur et à avoir réalisé des aménagements dans son logement. En réponse à cette même question, Henri et Philippe, qui disent « ne pas être manuels », mentionnent leur formation et leur profession classiquement qualifiées d'« intellectuelles ».

Philippe, qui décrit son logement comme étant « très confortable » et dit y passer « la plupart de ses soirées et de ses week-end », semble toutefois en être plus absent que ne l'est Michel. Parmi ses loisirs hors domicile, il évoque en effet des sorties hebdomadaires au cinéma, dans sa commune de résidence mais aussi dans des cinémas parisiens situés à proximité de son lieu de travail. Il lui arrive aussi d'aller au théâtre, de dîner avec des amis au restaurant ou chez eux. Son domicile constitue toutefois un lieu d'ancrage, qui s'inscrit dans la continuité des pratiques réalisées à l'extérieur : il y reçoit des amis à dîner, y écoute de la musique, y regarde des DVD ou y lit des livres empruntés à la médiathèque où il se rend plusieurs fois par mois. Son rapport au voisinage semble aussi distancié que celui de Michel : il a des rapports cordiaux avec ses voisins, mais n'entretient de relation approfondie avec aucun d'entre eux. Henri venait quant à lui de s'installer dans son logement au moment de son incarcération. Comme il montre des signes de profonde affliction quand je l'interroge sur son domicile pré-carcéral, je n'insiste pas. Il préfère évoquer sa vie à l'étranger (les deux séquences résidentielles précédant son retour en France), tout en restant sur des considérations assez générales sur la culture et les modes de vie de la population antillaise et canadienne.

#### 10.1.4 Les « anciens » marginalisés

Enfin, le dernier cas de figure concerne 3 détenus que je propose de qualifier de marginalisés car ils connaissent au moment de leur incarcération une « situation marginale par rapport au logement » (Marpsat, 2009) et plus globalement une situation de « disqualification sociale » (Paugam, 1991). Leur parcours résidentiel est en effet marqué par un ou plusieurs séjours dans des institutions autres que la prison (centre d'hébergement d'urgence, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, foyer de jeunes travailleurs, hôpital psychiatrique) et par des séquences résidentielles très précaires (rue, voiture, hôtel à la journée, hébergement temporaire par des proches, squats). Certaines de ces épreuves résidentielles ont pu survenir dès l'enfance (avec un placement en pouponnière, en foyer ou en famille d'accueil par exemple) ou plus tard, après des événements personnels déstabilisants tels qu'une séparation, la perte d'un emploi ou un accident. Ces détenus décrivent ou montrent par ailleurs des troubles liés à une dépendance à l'alcool et/ou aux produits psychotropes qui contribue à déstabiliser leurs situations sociale en général et résidentielle en particulier. Les incarcérations viennent finalement prolonger cette vulnérabilité socio-résidentielle. Ces 3 condamnés marginalisés purgent des peines de moins d'un an.

*Thierry a grandi dans un village de grande banlieue parisienne avec sa sœur et sa mère, auxiliaire de vie et veuve. Il passe un CAP en boucherie et trouve facilement du travail à la fin de ses études. En 1990, à l'âge de 21 ans, il séjourne pendant deux ans à la maison d'arrêt de Nanterre suite à un vol avec violences : « J'étais dans les 200 premiers ici. On est resté 200 pendant un an, pour roder la prison... »*

*C'était bien. Tout était neuf. Il y avait rien de cassé. Il y avait pas de graffiti. Une cellule tout seul. Si tu voulais être à deux, tu pouvais être à deux. C'était beaucoup calme... ». Jusqu'à ses 28 ans, Thierry habite chez sa mère : « à un moment, y avait une certaine dérive, la maison était devenue un hôtel, j'y passais quand je pouvais passer, j'avais un boulot. Mais y a un moment où je ne participais plus au... disons en terme familial que j'étais absent, j'étais un fantôme. Donc ça a créé des problèmes entre ma mère et moi. Moi je m'étais mis dans la peau du pantouflard et j'avais les pieds sous la table, j'arrivais, je mangeais et je me réenfermais dans ma chambre. Il n'y avait plus de vie de famille. Y a eu une grande engueulade, du jour au lendemain, je me suis retrouvé, comment ça s'appelle, pas à la rue... ». Il se fait alors héberger par des amis jusqu'à ce que les relations se tendent : « ils m'ont hébergé bon, je contribuais... Bon je m'y tenais à cette participation mais à un moment ça a été de plus en plus cher la participation que je... Ils m'en demandaient de plus en plus, de l'argent... Donc vraiment ça m'a foutu les nerfs. Moi je suis suivi au CMP [Centre Médico-Psychologique] par un psychiatre, là la psy m'a dit que là c'était mon premier pétaage de plombs en fait. Sans m'en rendre compte, j'ai tout lâché. Quand j'étais chez mes amis, j'ai fait "bof", mon baluchon. Je me suis cassé, j'avais perdu les pédales du boulot. En plus au boulot, y a un moment ils me demandaient encore plus à faire, je faisais des horaires interminables, j'avais une grosse fatigue, le manque de sommeil et tout. Donc du jour au lendemain j'ai tout lâché ». Il quitte la banlieue et se retrouve à « traîner dans les rues de Paris, je me suis mis à déambuler comme un... entre guillemets un chien errant. J'allais, j'en sais rien, je suivais le mouvement de foule. Je me promenais dans les rues et voilà. Pour passer le temps, bon à l'époque au niveau alcool... Bon d'habitude après le boulot, on prend l'habitude de prendre une bière, deux bières. Et après c'est combler le manque de travail par l'alcool. ». Il alterne ensuite les périodes à la rue (il dort dans le métro et occasionnellement à l'hôtel), dans des centres d'hébergement et en prison. Ce sont des bagarres qui l'y conduisent au moins à quatre reprises, parfois pour quelques mois mais parfois pour plus d'un an : « en 2009, j'ai été trois fois en prison : trois prisons, trois bagarres. Je prends que des petites peines parce que même si à chaque fois c'est moi le gagnant [des bagarres], c'est moi qui ait un casier et c'est moi qui perd ». Au moment de son incarcération en 2011, il est administrativement domicilié chez sa sœur, qui réside à Puteaux. Lui occupe une chambre dans un centre d'hébergement à Boulogne.*

**Thierry**, 42 ans, Boulogne, célibataire, sans enfant, 1 sœur, CHRS, lycée, sans emploi.

6<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, violence, détenu depuis 2 mois, libéré dans 3 semaines, cellule double.

Le parcours résidentiel de Thierry l'a conduit dans des espaces qui diffèrent de ceux rencontrés jusqu'à présent : des communes pavillonnaires de grande banlieue (chez sa mère puis chez ses amis), la rue. Ce récit décrit une trajectoire brisée à partir d'un *turning-point*, événement biographique (un « pétaage de plomb ») identifié grâce au travail sur soi réalisé avec un psychiatre, dont l'analyse est mobilisée pour donner du sens au reste de la trajectoire. Il montre aussi le lien entre les situations d'errance, l'encadrement institutionnel et l'enfermement carcéral. Enfin, comme dans la plupart des récits où intervient ce type de séquence résidentielle, l'hébergement par des proches est décrit comme étant particulièrement difficile à supporter dans la durée. Un autre exemple de ce type de parcours est donné par Tayeb, usager précarisé de drogue dure :

*Tayeb est né à Paris en 1970. Il a grandi à Sevran, en Seine-Saint-Denis. Il part de chez ses parents à 18 ans : « J'étais plutôt à la rue ouais, j'étais pas chez mes parents, j'étais à la rue. Après j'ai été dehors, chez des amis, à droite, à gauche, dehors, la prison. 18 ans, 19 ans, 20 ans... Je tombais, chaque année ». Ses premières incarcérations sont liées à des vols, mais aussi à sa consommation d'héroïne. Contrairement à ses nombreux amis d'enfance qui sont décédés d'overdose, il revendique une consommation maîtrisée : « Même si j'ai touché à ceci à cela, je suis pas resté toujours là-dedans. Je dis "Hein, moi je peux toucher à la came. Je peux la sniffer moi la came. Je peux m'arrêter, moi. J'ai pas besoin de subutex, de ceci, de cela." On contrôle son corps. Il y en a qui ne se contrôlent pas. J'ai vu des gens, des toxicos, qui se contrôlaient même plus ». Il décrit ainsi une alternance de « périodes de défonce » et de « périodes d'abstinence », entamées et faisant parfois suite à ses nombreux séjours en prison. Le parcours résidentiel de Tayeb s'est avéré particulièrement difficile à retracer : depuis le départ de chez ses*

*parents, il ne semble jamais avoir occupé de logement plus de quelques mois d'affilé. Au fil de son récit, apparaissent des périodes de vie à la rue, à l'hôtel, chez des proches, dans des squats, en centre d'hébergement ou encore dans une caravane. De par son lourd passé carcéral, Tayeb a une connaissance assez complète de la carte pénitentiaire française : « La prison j'en ai tapé, c'est pas le plaisir aussi, c'est aussi le visiter : Nantes, Angers, Rennes, Maubeuge, Loos, Fleury, Fresnes. Et les banlieues c'est pareil. La Santé, Fleury-Mérogis, Villepinte, Nanterre. Quoi d'autre encore ? Bois d'Arcy ». Au moment de son incarcération en 2011, il vivait à Poissy, avec un ami qui squattait un appartement. Son ancienne compagne avait donné naissance à leur fille 18 mois plus tôt (« ma fille entre guillemets parce que je sais pas si c'est à moi ou pas »).*

**Tayeb**, 41 ans, Poissy, célibataire, 1 enfant, logement squatté avec un ami, collègue, sans emploi.

15<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol+ révocation de sursis, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

Le rôle central joué par la prison dans le style de vie des usagers de drogues a largement été souligné dans les études réalisées sur cette population (Bouhnik, 2007 ; Fernandez, 2010). Les passages réitérés en prison rompent généralement définitivement les liens déjà souvent fragiles qu'ils avaient avec les membres de leur famille. Les incarcérations contribuent à les installer dans un style de vie marginalisé, traduit par un parcours résidentiel particulièrement accidenté et vulnérable. Si l'usage de drogue perdure parfois à l'intérieur de la prison, elle est aussi un lieu où ces personnes peuvent faire une pause dans leur consommation, régulariser leur situation administrative et médicale et envisager d'autres perspectives de vie.

Bien qu'ils aient pour point commun d'avoir un parcours résidentiel accidenté, ces détenus ont tous une situation résidentielle différente au moment de leur incarcération : Rachid, malgré de nombreux séjours en prison et en hôpital psychiatrique, loue le même logement depuis bientôt 10 ans ; Thierry réside en CHRS ; Tayeb vit avec un ami dans un appartement squatté. Les récits relatifs à leurs expériences de résidence en institution insistent sur le caractère transitoire de leurs séjours ainsi que les contraintes pesant sur l'usage des lieux (taille des chambres, ne pas pouvoir recevoir de visite, avoir un animal domestique ou boire de l'alcool, être contraint au niveau des horaires d'entrée et de sortie, etc.).

*« Le CHRS [Centre d'hébergement et de réinsertion sociale], c'est un lieu d'hébergement, ce n'est pas... comment dire, un lieu où on habite. Voilà, c'est juste pour dormir quoi, c'est pour être hébergé, ça sert à ça. Mais c'est pas pour rester »*

**Thierry**, 42 ans, Boulogne, célibataire, sans enfant, 1 sœur, CHRS, lycée, sans emploi.

6<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, violence, détenu depuis 2 mois, libéré dans 3 semaines, cellule double.

Les expériences résidentielles très précaires qu'ils ont connues leur confèrent l'habitude de ne pas disposer d'espace à soi et de devoir être en mesure de faire tenir toutes ses affaires personnelles dans un contenant limité et transportable (le « baluchon » qu'évoquait par exemple Thierry cité précédemment). Elles induisent aussi l'acquisition de « compétences précaires » (Bouillon, 2009), limitées et fragiles, qui leur permettent de se débrouiller au jour le jour. Pour n'en citer que quelques exemples : à la rue, il s'agit de savoir exploiter les ressources de la ville en développant une « géographie du savoir survivre » (Zeneidi-Henry, 2002) faite d'errances et de routines, de tactiques spatiales et relationnelles qui leur permettent de recourir aux dispositifs d'assistance et de s'appropriier certains lieux non conçus pour être habités ; en centre d'hébergement ou en foyer, il s'agit de composer avec le règlement et le personnel d'encadrement mais aussi de se dégager des espaces et des moments d'intimité dans cet habitat collectif ; la vie en squat nécessite l'apprentissage de la gestion de situations d'urgence et d'incertitude, etc. Si ces compétences sont bien réelles, elles s'inscrivent toujours dans un jeu de contraintes et dans un système de domination dans lesquels ces personnes doivent inscrire leur survie.

Finalement, exception faite des « bourgeois », les parcours résidentiels des détenus se distinguent de ceux de la population générale en quelques points. La majorité des détenus étant sans emploi, le travail n'y occupe généralement pas la place centrale qu'il peut avoir dans l'orientation des parcours résidentiels du reste de la population (Authier *et al.*, 2010a). Une infime minorité des détenus était propriétaire avant son incarcération mais, comme nous le verrons dans le chapitre 11, l'accès à la propriété constitue un horizon espéré par beaucoup d'entre eux. Les récits donnent malgré tout à voir des parcours résidentiels typiques des classes populaires précarisées. Une grande majorité de ces hommes appartiennent à des ménages locataires du secteur social. Leur faible mobilité résidentielle, en termes de fréquence et de portée géographique de leurs déménagements, caractérise aussi davantage les milieux populaires qu'aisés (Fol, 2009). Le recours à l'hébergement par un tiers ou à la sous-location, souvent évoqué en entretien, singularise également les expériences des ménages touchés par une certaine précarité résidentielle (Robiteau, Silvestre, 2013). De même, le prolongement de la cohabitation avec la famille d'orientation a souvent été constaté dans les études menées sur le passage à l'âge adulte des jeunes chômeurs, spécifiquement chez les garçons (Moguéro, Santelli, 2012). Les parcours résidentiels des détenus comprennent enfin des séquences résidentielles en institution, davantage que dans la population générale.

Dans les récits des « jeunes », le logement est essentiellement présenté comme un espace fonctionnel. Il s'oppose en cela au quartier qui constitue avant un espace relationnel. Le logement occupe une place plus importante dans les rapports résidentiels des « anciens » non-marginalisés : ils y passent plus de temps, l'associent à leur vie familiale et l'investissent davantage matériellement. C'est aussi le cas des deux détenus « bourgeois » qui ont évoqué leur rapport pratique au logement. Les deux détenus, qui étaient hébergés au moment de leur incarcération (en CHRS et dans un logement squatté), ont un rapport labile à leur domicile.

## 10.2 La décoration et l'aménagement de l'espace cellulaire

Il va s'agir à présent d'interroger, dans le champ des possibles limité par les contraintes que constitue l'expérience cellulaire<sup>1</sup>, les modes d'adaptation voire les formes de résistance qui s'expriment dans l'appropriation de la cellule par les détenus. La cellule est un espace restreint, qui concentre l'ensemble des fonctions habituellement remplies par les différentes pièces qui composent les logements « ordinaires ». Mais habiter une seule pièce n'est pas habiter un seul espace : le placement des objets définit des lieux distincts au sein même de l'espace de la cellule. Je présenterai tout d'abord les aménagements récurrents dans les cellules observées avant de souligner les variations constatées selon les caractéristiques des personnes qui les occupent.

### 10.2.1 L'art de la débrouille : aménager sa cellule

Malgré leur relatif dénuement initial, les cellules des détenus sont aménagées à partir d'objets récupérés qui sont parfois détournés de leur fonction initiale. Ces bricolages du quotidien, qui organisent la survie, deviennent des actes de revendication sociale en réponse aux contraintes vécues et des instruments de mise en scène de soi dans le contexte mortifère et dépersonnalisant de la prison.

---

<sup>1</sup> Cf. section 7.3.3 *Les espaces contrôlés par les murs : l'exemple de la cellule.*

### 10.2.1.1 Une culture résidentielle cellulaire ?

Il est un certain nombre d'aménagements intérieurs que l'on retrouve dans la plupart des cellules. Ces « arts de faire » (Certeau, 1990) avec l'espace de la cellule sont à la base de ce qui pourrait être considéré comme une culture résidentielle cellulaire, soit un ensemble de pratiques instituées en norme dans la communauté des détenus et plus ou moins mises en œuvre par chacun indépendamment de leurs caractéristiques sociales individuelles.

L'aménagement des cellules étant relativement sommaire, les personnes détenues redoublent d'inventivité pour créer de nouveaux meubles. Comme le montre la photographie 13, certaines récupèrent, dans les lieux de la détention consacrés au travail (cuisine, ateliers), des cagettes, des cartons ou des matériaux pour créer des rangements complémentaires (à gauche et en bas à droite) ; d'autres entrent en possession de tables supplémentaires (en haut à droite). Pour disposer de ce type de matériaux, il leur est nécessaire d'accéder à ces lieux de la détention, et de déjouer la surveillance ou de s'arranger avec les agents qui les contrôlent. Ces objets se transmettent et s'échangent aussi entre détenus : il convient alors d'être connecté aux réseaux de circulation des objets.

A partir des matériaux dont ils disposent dans leur cellule, certains détenus créent des tables basses, des tables de chevet ou des meubles d'appoint en posant un plateau sur un pack d'eau ou sur une poubelle (photographie 14).

A l'aide de plateaux ou de cagettes ou encore à l'aide de lacets ou de draps déchirés, les détenus agrémentent l'ameublement de leur cellule en créant des suspensions. Celles-ci permettent de créer des espaces de rangement tout en dégagant de l'espace au sol (photographie 15).

**Photographie 13. Aménagements en cellule : bricoler et récupérer des meubles**





### Photographie 14. Aménagements en cellule : les tables basses



© Lucie Bony, 2011

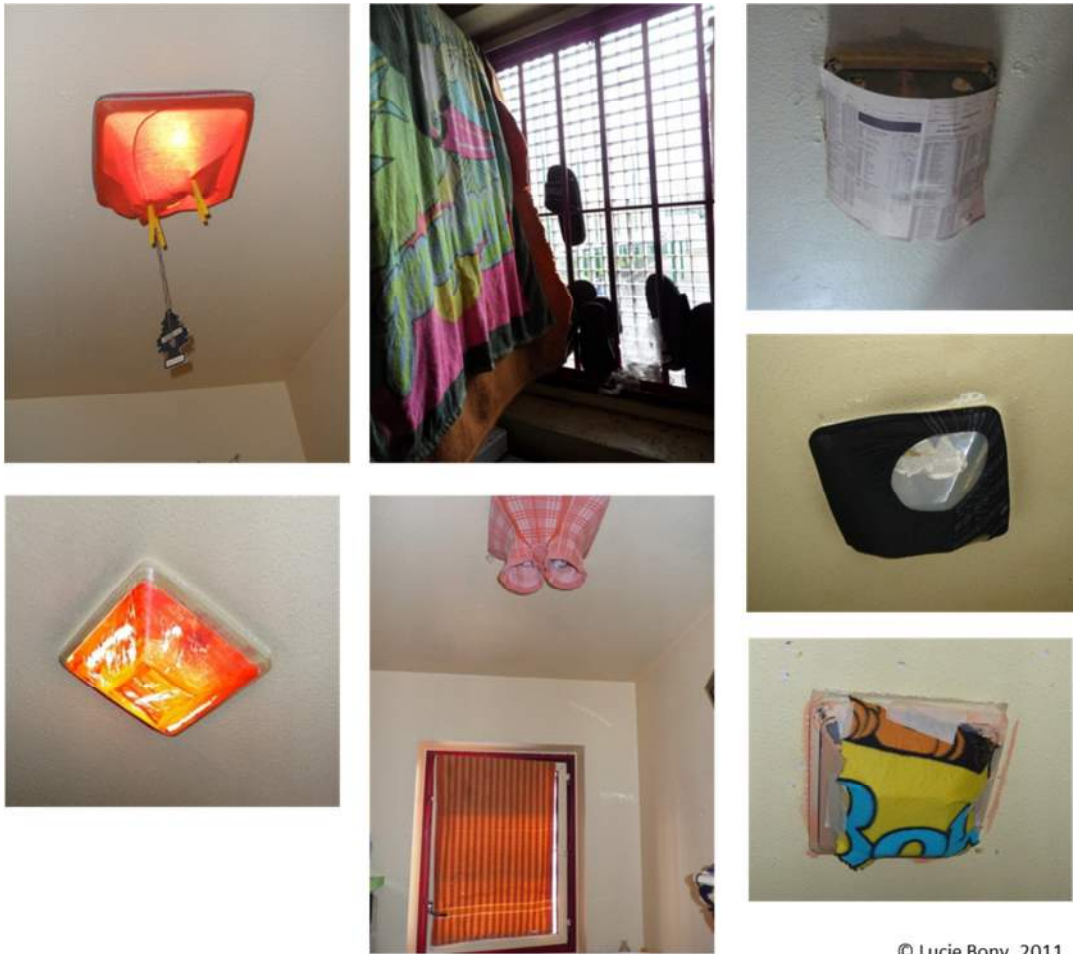
### Photographie 15. Aménagements en cellule : les suspensions



© Lucie Bony, 2011

Pour tamiser la luminosité du plafonnier, les détenus bricolent des abat-jour à partir de tissu, de caleçons, de papier ou de peinture (photographie 16). Il s'agit aussi de différencier la cellule ordinaire de la cellule disciplinaire, généralement comparée à une cellule de garde à vue, notamment en raison de cette même lumière blanche et écrasante. Un tissu est par ailleurs souvent placé sur la fenêtre : certains expliquent vouloir enrayer les effets de lumière produits par la présence du caillebotis, d'autres cherchent à masquer les barreaux, ou encore souhaitent ne pas être vus depuis les cellules ou le mirador lorsqu'ils font face à cette fenêtre.

### Photographie 16. Aménagements en cellule : les abat-jour



© Lucie Bony, 2011

Malgré l'étroitesse de l'espace cellulaire, la plupart des détenus tente de le différencier en créant des sous-espaces thématiques. Ces distinctions se matérialisent par la disposition des meubles et le placement des objets. La localisation de ces « coins » est en partie déterminée par les aménagements non amovibles, tels que la présence ou l'absence de prises électriques, le point d'arrivée d'eau, la place du téléviseur, du lit et des sanitaires. Des organisations spatiales semblables ont notamment été observées par Céline Rosselin dans son analyse des logements d'une pièce. Pour elle, ce découpage peut être vu comme étant « modelé par la pratique de logements de plusieurs pièces » mais il correspond aussi à « une nécessité ressentie de combler des vides » (Rosselin, 1998, p. 103).

Les premiers aménagements permettant de créer des discontinuités dans l'espace de la cellule sont les tissus ou les serviettes de toilette utilisées comme cloisons (photographie 17). Ces séparations ont pour fonction essentielle d'assurer un minimum d'intimité entre les différents occupants de l'espace cellulaire. On les retrouve donc autour des lits superposés : elles forment ainsi des « grottes » selon l'expression employée par certains. Ces tissus peuvent aussi venir renforcer la séparation entre les toilettes et le reste de la cellule qui ne sont initialement séparées que par des portes battantes. Enfin, ces rideaux viennent souvent fermer l'armoire à linge et ainsi protéger les vêtements des odeurs de cigarette ou de cuisine.

### Photographie 17. Aménagements en cellule : les cloisons



*« La porte elle va s'ouvrir tu vas voir un lit là : ça c'est mon fil. T'as comme un fil, t'as vu un fil pour mettre des serviettes dessus ? T'as que des serviettes en long comme ça. Ça veut dire, déjà, côté "private", privé. »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

© Lucie Bony, 2011

Les objets rangés à proximité du lavabo, situé à l'entrée de la cellule, lui confèrent tantôt une fonction de salle de bain, tantôt une fonction de cuisine. Ce coin apparaît en effet dédié au soin corporel lorsqu'y sont entreposés divers objets nécessaires à la toilette (brosse à dent, gel douche, savon, shampoing). A l'inverse, ce lavabo évoque davantage un évier de cuisine lorsqu'y sont entreposés les produits d'entretien et la vaisselle.

On constate, comme Henri Faure dans les chambres des personnes internées en hôpital psychiatrique, la création d'un « espace péri-lit » que l'on peut interpréter comme un « espace péri-corporel », où sont concentrés les objets chargés affectivement qui renvoient les détenus à

leur histoire personnelle (Faure, 1965 ; cité par Leroy *et al.*, 1970, p. 7). Comme le montre la photographie 18, on y retrouve affichés les dessins et les photos des êtres qui leur sont chers. Lorsque les détenus ne souhaitent pas les exposer, à leurs codétenus ou aux surveillants susceptibles de pénétrer dans la cellule, c'est sous leur oreiller qu'ils disposent ces effets personnels. La décoration à caractère pornographique, qui constitue globalement une tactique pour contourner la ségrégation sexuelle qui existe en prison (Milhaud, 2009, p. 291), constitue un support de masturbation lorsqu'elle est disposée près du lit ou encore dans les toilettes. Cette organisation fait finalement du lit la zone la plus intime de la cellule : ces objets renvoient au besoin « de sécurisation, de protection et de reconstitution dans ce milieu étranger de l'espace affectif habituel » (Leroy *et al.*, 1970, p. 41).

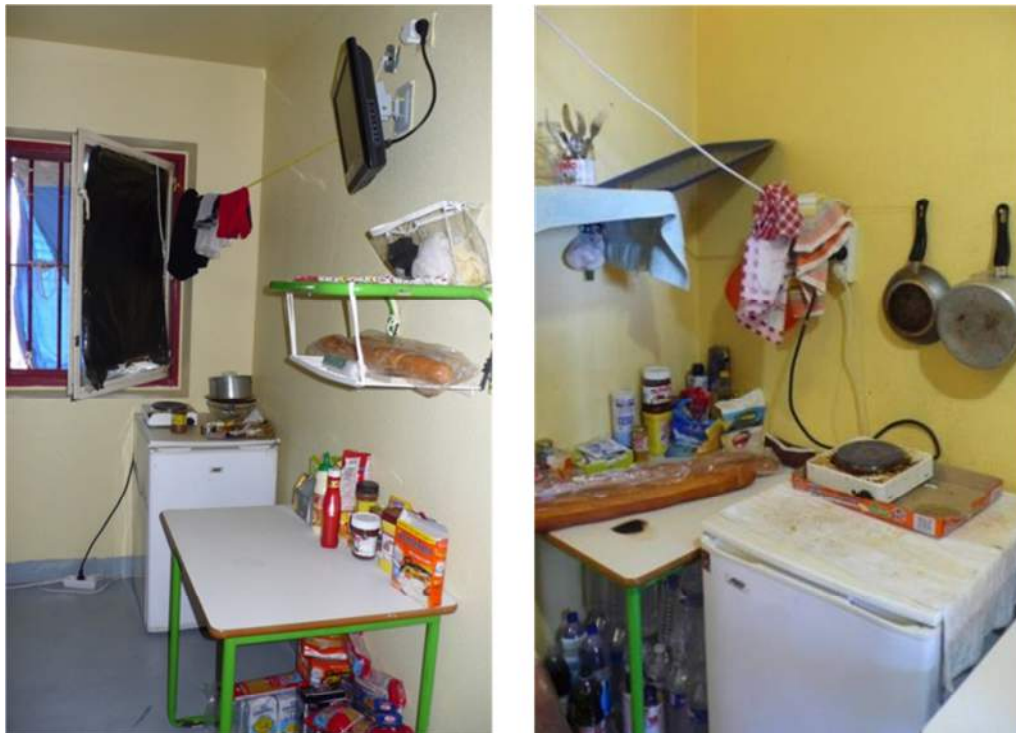
**Photographie 18. Aménagements en cellule : l'espace péri-lit**



© Lucie Bony, 2011

Le coin cuisine s'organise autour du frigo et de la plaque chauffante. Les détenus rangent alors à proximité les denrées alimentaires qu'ils ont « cantinées » (photographie 19).

**Photographie 19. Aménagements en cellule : le coin cuisine**



© Lucie Bony, 2011

Le seuil de la cellule est parfois marqué par le rangement des chaussures à proximité de la porte d'entrée voire par un tapis faisant office de paillason. Une boîte aux lettres bricolée, dans laquelle est déposé le courrier reçu ou à envoyer, ainsi qu'un porte-carte dans lequel est déposée la carte d'identité interne que les détenus doivent avoir sur eux lors de leurs déplacements, sont généralement accrochés à proximité de la porte. Pour s'assurer un minimum d'intimité, la plupart des détenus confectionne un cache-œilleton amovible. L'œilleton reste ainsi souvent caché le soir et la nuit, lorsque les surveillants ne possèdent pas les clés des cellules mais doivent faire appel à un gradé pour ouvrir les portes. Lorsqu'ils roulent une cigarette de cannabis ou qu'ils appellent avec un téléphone portable, les détenus font en sorte de sortir du champ de vision de l'œilleton (en utilisant le cache-œilleton, en se mettant de dos, en se cachant dans les toilettes ou derrière un drap). C'est aussi à proximité de la porte de la cellule qu'est généralement placée la poubelle. Elle est ainsi prête à être vidée lorsque le détenu en charge du ramassage passe de cellule en cellule. Cela représente aussi un moyen de limiter la diffusion de son odeur dans le reste de la pièce (photographie 20).

### Photographie 20. Aménagements en cellule : le seuil de la cellule



© Lucie Bony, 2011

Si certains coins de la cellule sont ainsi spécialisés, il est aussi certains éléments du mobilier dont l'usage est flexible. C'est notamment le cas de la table, qui peut servir de table à manger, de bureau pour remplir des tâches administratives ou écrire du courrier, de table de jeu, etc. Dans la même logique, certains meubles peuvent être mobiles selon le moment de la journée : il est parfois nécessaire de déplacer une petite table centrale pour faire du sport, de placer la table au centre de la cellule pour déjeuner ou de la rapprocher des plaques électriques pour en faire un plan de travail pour cuisiner, etc. Finalement, les détenus sont amenés à « déménager sur place » quotidiennement en ayant des usages flexibles de certains meubles ou en les changeant de place.

D'autres objets confectionnés avec les ressources disponibles permettent de faciliter la vie quotidienne en cellule : des pots à crayons sont ainsi conçus à partir d'une bouteille ou d'un emballage cartonné, des bougies sont confectionnées avec de l'huile et du papier toilette faisant office de mèche, certains emballages sont récupérés pour y conserver d'autres aliments, des

bouteilles en plastiques pleines d'eau sont utilisées comme haltères, etc.<sup>1</sup> Ces objets récupérés et détournés sont autant de tentatives de reproduction en détention des objets usuels de l'extérieur.

Ces divers aménagements forment finalement une culture résidentielle cellulaire dans la mesure où ils se retrouvent dans la plupart des cellules. Je me suis interrogée sur les modalités de leur diffusion entre détenus. Soulignons tout d'abord que certaines cellules étaient déjà aménagées au moment où le détenu enquêté s'y est installé. Il arrive en effet que lors des changements de cellule, les personnes sur le départ laissent des objets ou des aménagements qui seront par la suite conservés par le nouvel arrivant. L'apprentissage de ces techniques se réalise ensuite par observation d'autres cellules ou au contact de détenus plus aguerris. Le temps écoulé depuis l'incarcération et l'importance du passé carcéral ont donc un rôle fondamental dans leur maîtrise. Ainsi, les personnes qui ont déjà fait l'expérience de la détention mettent en avant les habitudes acquises lors de leurs précédents séjours et réactivées dès leur arrivée.

*« Quand t'arrives, c'est la routine. Tac, tac : boîte aux lettres, ailleton, tu camoufles la lumière du plafond. Et puis le reste ça se fait petit à petit. Mais en même pas une semaine, elle est faite ta cellule »*

**Manuel**, 36 ans, Clamart, en couple, 3 enfants de 4, 9 et 16 ans (semi-cohabitants), appartement personnel + logement occupé par sa mère et occasionnellement par ses enfants, collègue, sans emploi.

12<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol à main armée, détenu depuis 47 mois (dont 42 mois au CD de Val de Reuil), libéré dans 10 jours, cellule double.

L'acquisition de telles habitudes peut se faire dans d'autres institutions que la prison. Thierry, qui a résidé dans plusieurs types de centres d'hébergement, décrit ce qu'il appelle le « système-D » : laver à la main et faire sécher le peu de linge qu'il possède, aménager et décorer *a minima* sa cellule en récupérant les affaires des personnes avant qu'elles ne quittent l'institution, utiliser sa taie d'oreiller pour laver le sol ou la fenêtre juste avant que le linge ne soit déposée à la buanderie, tendre des fils pour créer des cloisons amovibles qui séparent le lit du reste de la cellule collective, les ameublements suspendus pour dégager de l'espace au sol, etc.

### 10.2.1.2 Les cellules à l'image de leurs occupants

La cellule est aussi un espace de représentation : son entretien, sa décoration, son aménagement et ses équipements sont en effet des moyens de se mettre en scène et d'exposer sa richesse (photographie 21). Par ricochet, les qualités de la cellule reflèteraient les qualités des personnes qui l'occupent. Ainsi, un détenu qui occupe une cellule sale ou vide sera considéré comme se laissant aller, comme étant vulnérable et touché par la détention, voire comme étant malade (toxicomane, fou, etc.). A l'inverse, les cellules richement décorées, équipées et propres, seront perçues comme un signe de maîtrise de soi et d'imperméabilité aux atteintes de l'institution. C'est ainsi que certains détenus pauvres conservent des emballages vides et les exposent dans leur cellule pour feindre une opulence en produits cantinés.

Lorsqu'elle est ouverte, la porte représente une zone de contact entre l'intérieur de la cellule et la coursière : elle constitue un lieu de visibilité, par lequel le détenu apparaît au reste de l'espace carcéral (Rebout, 2008). La décoration de cette porte participe donc autant à la personnalisation de l'espace cellulaire qu'à la représentation de ses occupants à destination des surveillants et des détenus qui l'observent depuis la coursière.

<sup>1</sup> Catherine Réchard (2002) en a fait une série de photographies qu'elle a croisées avec les témoignages des personnes photographiées.

### Photographie 21. La cellule comme espace de mise en scène



© Lucie Bony, 2011

« Je sais pas si t'auras l'occasion de voir ma cellule, tu verras. Tu vas dire "Waouuu". Ça va quand même... pour une cellule. Il y a beaucoup de personnes qui passent dans ma cellule, et même l'auxi il me dit "Ta cellule rien à dire, elle est bien".

Elle est décorée ?

Elle est décorée vite fait, il y a des petits posters. Mais... ça va, on a bien décoré. Pour une cellule, ça va. »

**Yanis**, 20 ans, Nanterre, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, bac+1, animateur.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 10 mois, libéré dans 2 mois, cellule triple.

En faisant référence au point de vue de l'auxiliaire, qui circule beaucoup en détention et voit par conséquent de nombreuses cellules, ce jeune détenu mobilise un argument d'autorité pour donner du poids à son propre point de vue.

### Photographie 22. La porte comme zone de visibilité



© Lucie Bony, 2011

« C'est une montre Rolex. J'aime bien les montres, les petits bijoux... Et ça j'avais fait imprimer "Interdit d'entrer sauf Djibril". A par toi, toi t'étais VIP, t'étais la seule ! [...] Et juste en dessous ? Il y a marqué DJ : c'est mon surnom pour les intimes, DJ, Djibril pour les intimes. [En haut de la porte], c'est un truc religieux, je crois que ça représente la Mecque, je crois. C'est une petite décoration. En fait je crois, je sais qu'il y a marqué "Dieu", là je sais qu'il y a marqué "Allah", après franchement là le reste je sais pas trop... Mais je sais que le petit truc bleu, ça c'est le K, en arabe, mais après je sais pas c'est quoi le reste... C'est un mec qui m'a donné une affiche, il m'a fait "Ouais, tu veux une affiche ?". J'ai fait "Pourquoi pas" et je l'ai collée. Moi je suis pas trop religion et tout ça, mais bon... comme on dit "on se rapproche, on sait jamais de quoi l'avenir sera fait" ! ».

**Djibril**, 26 ans, Paris, célibataire, sans enfant, cohabitait avec son frère, 3 frères et sœurs, BEP, travaillait occasionnellement pour son père (commerce).

Primaire, condamné, vol à main armée, détenu depuis 4 ans, libéré dans environ 18 mois, cellule simple, « classé » à l'atelier.

Ces décorations sont appliquées sur la face de la porte d'entrée de la cellule donnant sur l'intérieur, elles ne sont donc vues par les autres détenus et les agents pénitentiaires que lorsque la porte est ouverte. Sur la photographie 22, le panneau « interdiction d'entrée », suivi du nom et du surnom de ce détenu, marque une appropriation de l'espace qui se veut exclusive (ce détenu est seul en cellule). Dans cette même logique, certains détenus graffent leur nom ou leur surnom ou encore affichent des articles de presse relatant l'affaire qui les a conduits en prison. L'image de la montre prend un double sens en détention : elle fait référence au temps qui passe et qui sépare chaque détenu du jour de sa libération ; elle est aussi un objet de luxe qui s'inscrit dans la logique du paraître (la « flambe ») dont j'ai montré qu'elle participait à la structuration des rapports sociaux entre détenus. Il est aussi intéressant de noter que certains éléments de décoration se transmettent entre détenus et que l'affichage de signes religieux, très courant, n'est pas nécessairement synonyme d'une croyance et d'une pratique intense. Finalement, cette personnalisation de la porte renvoie aux « agréments de l'entrée » (Dubost, 2000) qui caractérisent l'aménagement de tout type d'habitat et qui sont destinés à la présentation de soi. En détention, cette entrée a pour spécificité de ne former une zone intermédiaire qui n'appartient qu'occasionnellement au dehors, lorsque la porte est ouverte.

Les agents pénitentiaires ne sont pas indifférents à l'équipement et aux aménagements des cellules qu'ils sont amenés à apercevoir régulièrement. Comme les détenus, ils identifient les cellules à leurs occupants : ils peuvent ainsi porter des jugements sur la propreté et la saleté de certaines d'entre elles, mais aussi sur l'ingéniosité de certains détenus pour agencer la leur. Certaines remarques acerbes faisant référence au cliché de la « prison quatre étoiles » laissent parfois poindre une forme de jalousie. De plus, les occupants de cellules particulièrement chargées en objets alors qu'ils ne travaillent pas et ne reçoivent pas de mandats seront soupçonnés de trafic ou de racket et seront alors particulièrement surveillés.

Avant de conclure cette sous-section, je souhaiterais signaler que quelques détenus ont refusé que je vienne voir et prendre en photo leur cellule : certains jeunes m'ont expliqué, gênés, que ce n'était « pas un endroit pour les femmes » (est-ce parce leur cellule était recouverte de photos érotiques ?) ; les trois détenus dits « bourgeois » m'ont répondu en substance qu'il n'y avait « rien à voir » (est-ce parce qu'ils avaient honte de montrer leur espace de vie ou qu'ils ne percevaient effectivement pas l'intérêt que peut avoir leur cellule ?). A l'inverse, de nombreuses personnes m'ont sollicitée afin que je photographie leur cellule. Quelques-uns des enquêtés ont d'ailleurs souhaité figurer sur certaines des prises de vue que je réalisais, exprimant une forme de fierté quant à l'arrangement de leur espace (lorsqu'il ne s'agissait pas juste d'une distraction).

Il apparaît finalement que dans cet espace conçu et règlementé pour être difficilement appropriable, les détenus parviennent malgré tout à inscrire leur marque : ainsi, « le “vécu” refuse les injonctions du “conçu” » (Ripoll, Veschambre, 2005). Ces pratiques contreviennent parfois au règlement intérieur. La question a été posée aux agents gradés et aux surveillants d'étage. Ils reconnaissent que ces infractions au règlement intérieur sont finalement rarement sanctionnées, à l'exception de celles considérées comme présentant un risque pour la sécurité de l'établissement et de ses occupants : les modifications électriques effectuées par les détenus dont le personnel craint qu'elles puissent provoquer des incendies, les objets soupçonnés de constituer des armes. Certains surveillants tiennent aussi des discours que l'on pourrait qualifier d'humanistes : les écarts au règlement y sont alors justifiés par la compassion éprouvée à l'égard des détenus et de l'épreuve qu'ils traversent en vivant au quotidien dans un espace tel que la cellule. Ce relatif laisser-faire représente enfin un moyen de maintenir la paix sociale en détention. En adoucissant leurs conditions de détention, le personnel s'attend à ce que les détenus supportent davantage l'encellulement et soient potentiellement moins agressifs lors de leurs interactions avec eux. De plus, ces tolérances peuvent être retournées contre les détenus à toute occasion : un mauvais comportement peut leur faire craindre une fouille inopinée de leur cellule par les surveillants qui ont alors la possibilité de leur soustraire un certain nombre d'objets.



## 10.2.2 Des cellules différenciées

Dans quelle mesure les rapports matériels individuels à l'espace cellulaire peuvent-ils s'apparenter aux rapports résidentiels observés à l'extérieur ? Comment sont-ils déterminés par et adaptés à la configuration du contexte d'habitat ? Dans quelle mesure sont-ils déterminés par les autres types de rapports sociaux et par le passé résidentiel de chaque personne ? Je soulignerai dans un premier temps les différences d'aménagement et d'équipement observées avant d'interroger le rapport à la décoration.

### 10.2.2.1 Les déterminants sociaux de l'aménagement cellulaire

Les cellules se distinguent d'abord les unes des autres selon la quantité d'objets possédés. Il apparaît aussi que plus le séjour en prison est long, plus la cellule est remplie. Les cellules les plus chargées en objets ou en vêtements sont logiquement celles occupées par plusieurs détenus. En effet, lorsqu'ils sont deux, ils ont en général davantage d'affaires personnelles et de denrées alimentaires à stocker tout en disposant des mêmes espaces de rangement que les personnes seules en cellule. Toutefois, les détenus étant seuls en cellule peuvent aussi accumuler de nombreuses affaires personnelles sans être limités par la présence d'un codétenu.

*« J'ai sorti plein d'affaires. Parce que j'avais trop l'impression que j'habitais ici après. J'avais trop de fringues, et même là j'ai trop de fringues, j'aimerais bien pouvoir les sortir. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

*« Comme ça fait 5 ans que je suis là, j'ai accumulé, j'ai traîné des tonnes d'affaires dont je ne veux pas encore me séparer. »*

Qu'est-ce que vous accumulez ?

*Des livres. Des CD, des DVD. J'essaie d'en repasser dehors. [...] Et après, j'ai des tonnes de lettres que j'ai reçues et des tonnes de pages que j'écris. [...] Vous savez les petites caisses pour les ramettes de papier, j'ai trois caisses. De Fresnes, j'étais arrivé avec 5 caisses, mais j'ai été beaucoup plus sévère et j'ai jeté des choses. »*

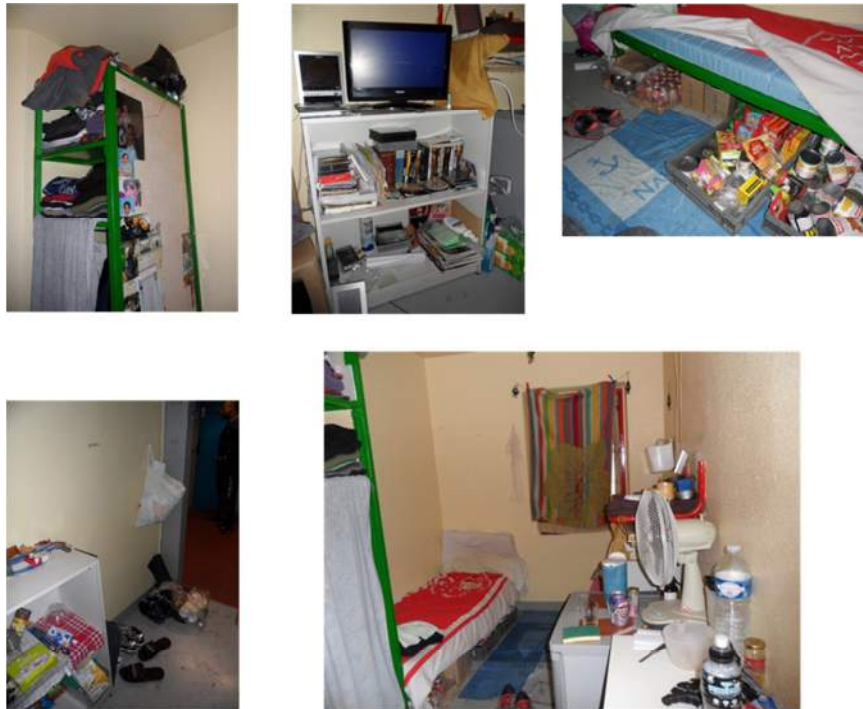
**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

Le réseau relationnel, en détention et à l'extérieur, détermine aussi fortement la quantité d'objets possédés. Ainsi, les personnes qui reçoivent régulièrement la visite de leurs proches disposent d'une plus grande quantité de vêtements que les autres. Les « auxiliaires », employés au service général de l'établissement, possèdent aussi une grande quantité d'objets, notamment de denrées alimentaires (photographie 23). Cet emploi leur donne tout d'abord des ressources financières pour « cantiner ». De plus, par la mobilité qu'il leur offre au sein de la détention et les contacts réguliers qu'ils entretiennent avec la population détenue, ils ont un accès privilégiés aux réseaux de circulation d'objets entre détenus (troc, don, trafic). A l'inverse, les cellules particulièrement vides sont occupées par des détenus qui disposent de peu de ressources financières pour « cantiner », qui ne reçoivent pas de visites de leurs proches et qui ont peu de relations au sein de la détention (photographie 24). Les deux détenus qui partagent cette cellule ne disposent ni de réfrigérateur (que se loue 5 €/mois), ni de téléviseur (qui se loue 18 €/mois) ni de plaques électrique (qui s'achètent) : ils ne sont donc pas en mesure de stocker des denrées alimentaires cuites ni par conséquent de cuisiner leurs propres repas. L'opposition entre l'aménagement

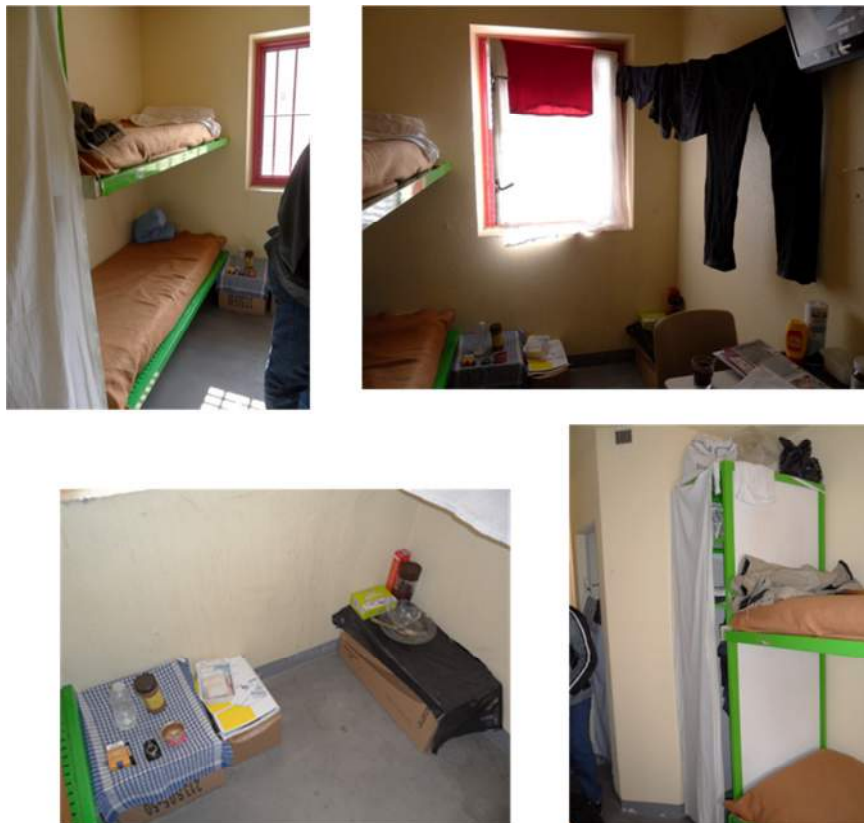
des deux cellules représentées sur les photographies 23 et 24 montre que le contexte carcéral tend à reproduire, voire à accentuer, les différences économiques qui existent à l'extérieur.

**Photographie 23. L'aménagement d'une cellule d'« auxiliaire »**



© Lucie Bony, 2011

**Photographie 24. L'aménagement d'une cellule de détenus pauvres**



© Lucie Bony, 2011

Peuvent finalement être distinguées les cellules vides des cellules pleines (photographie 25). Les aménagements révèlent les usages et la place du corps dans cet espace restreint. Laisser des espaces vides permet de se mouvoir dans la cellule sans se cogner alors qu'au contraire, un espace surchargé limite les déplacements et assigne le corps à quelques espaces dédiés dans lesquels il est immobile : la chaise, le lit, debout devant la fenêtre, l'entrée.

**Photographie 25. Une cellule « vide » comparée à une cellule « pleine »**



© Lucie Bony, 2011

Ces différences d'aménagements s'expliquent d'abord par les rapports que ces détenus entretiennent avec leur famille : Koffi (photographie de gauche) ne reçoit qu'occasionnellement la visite d'un membre de sa famille, son frère, alors que Medhi (photographie de droite) a des parloirs hebdomadaires avec sa mère. Les objets que cette dernière lui fait parvenir, notamment les photographies de membres de la famille mais aussi les serviettes et les tapisseries qui couvrent les murs de sa cellule, matérialisent son soutien, qui s'apparente à une forme de maternage. Ces objets familiers constituent ainsi un lien direct avec son logement et son histoire familiale. L'histoire familiale et les relations que Koffi entretient à l'heure actuelle avec sa famille sont plus complexes. Il a connu un parcours résidentiel qualifié d'institutionnalisé, effectuant quelques séjours en foyer. Au moment de son incarcération, il ne vivait plus que par intermittence chez ses parents, préférant dormir à l'extérieur. Ces différences sont aussi à mettre en rapport avec le rapport que ces détenus ont avec le reste de l'espace carcéral : Koffi passe l'essentiel de son temps en cellule, il exprime le besoin d'y faire des pompes et de s'y mouvoir à défaut de pouvoir le faire dans d'autres espaces de la détention. A l'inverse, Medhi passe beaucoup de temps hors de sa cellule, à se promener dans les couloirs. Lorsqu'il se retrouve en cellule, il dit passer l'essentiel de son temps sur son lit ou sur la banquette qu'il a confectionnée et depuis laquelle il joue aux cartes avec son codétenu.

### 10.2.2.2 La décoration

L'analyse de l'aménagement de l'espace domestique, comme de l'espace cellulaire, est indissociable de celle du décor, qu'Yvonne Bernard et Michel Jambu définissent comme « la qualité de l'objet qui se révèle non nécessaire du point de vue de l'utilisation ou de la fabrication, c'est-à-dire dont la suppression ou le changement ne modifie pas l'utilisation » (Bernard, Jambu, 1978, p. 9). Il s'agit toutefois de dépasser cette opposition entre fonctionnalité pratique et marquage symbolique en considérant qu'« un objet est souvent à la fois opérant et signifiant,

utilitaire et décoratif » (Chobaux *et al.*, 1995, p. 161). Pour Philippe Bonnin et Martyne Perrot, le décor intérieur « permet de lire une sorte de représentation du monde de ses auteurs, partagée et singulière à la fois » (Bonnin, Perrot, 1989, p. 40).

Le décor domestique renseigne sur les origines et la position sociale des habitants ainsi que sur les facteurs sociaux, économiques et culturels qui pèsent sur sa composition. En cellule, le type de décoration varie selon les centres d'intérêt des détenus : les voitures, les chanteurs de rap, les footballeurs ou encore les paysages évoquant la région d'origine. Ces goûts sont des constructions sociales et rappellent ainsi l'origine populaire de la population carcérale (Bourdieu, 1979). J'ai déjà évoqué les éléments de décoration à caractère religieux<sup>1</sup>, mais aussi les photos érotiques, classiquement disposées dans l'espace péri-lit ou dans les toilettes mais qui peuvent recouvrir l'ensemble des murs dans les cellules de certains jeunes.

En entretien, les détenus issus d'un milieu social aisé se disent peu décorateurs : ils expriment voire revendiquent un rapport essentiellement fonctionnel à l'espace cellulaire. Ils se réfèrent par ailleurs régulièrement au règlement intérieur pour justifier leurs pratiques de l'espace carcéral et tendent à s'y conformer (et à éprouver aux autres leur attitude contraire).

*« Alors il n'est pas autorisé de... enfin le règlement dit que ce n'est pas autorisé [de décorer]. Alors j'ai vu des cellules qui étaient tapissées du sol au plafond de tonnes de pages de magazines, Rap magazine, ou Voici ou je sais pas quoi... Dans la cour de récréation. Dans la promenade. Je dis ça parce qu'aussi il y en a qui remontent de promenade et qui disent "Eb, surveillant, vous m'accompagnez dans ma chambre". C'est la cellule et c'est pas la mienne, c'est la cellule d'ici, moi je suis juste en passage. »*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

L'âge constitue un facteur différenciant le niveau et le type de décoration. Les cellules les plus décorées sont celles occupées par des jeunes détenus. Certaines d'entre elles ressemblent ainsi à des chambres d'adolescents<sup>2</sup>. Mais, d'autres jeunes détenus décoorent peu leur cellule, comme les détenus plus âgés. Il s'agit essentiellement des détenus qui effectuent un séjour relativement court ou qui ont été amenés à changer souvent de cellule depuis leur incarcération.

Si certains détenus évoquent leurs habitudes (« je ne suis pas très déco » ou à l'inverse « j'ai l'habitude de décorer ») pour expliquer leurs pratiques en cellule, le rapport à l'institution apparaît surdéterminant en matière de décoration. Certains justifient ainsi l'absence de décoration de leur cellule comme un refus de s'y sentir chez-soi, parfois guidé par la crainte de s'ancrer trop fortement dans ce lieu de vie où ils savent ne devoir être que de passage, surtout lorsque leur séjour est relativement court (photographie 26).

<sup>1</sup> L'association Life (Ligue Islamique Française pour l'Education) distribue aux détenus musulmans des objets de culte, des colis pour le ramadan ainsi que des autocollants avec des sourates du coran que l'on retrouve affichés dans de nombreuses cellules.

<sup>2</sup> Cf. photographie 19.

### Photographie 26. Refuser de décorer sa cellule pour ne pas s'y installer



© Lucie Bony, 2011

*« J'ai pas envie d'accrocher comme si c'était chez moi non plus, t'as vu ? Moi j'ai envie de quitter ça. Ma vraie maison c'est chez moi, c'est pas ici. Ici, c'est... Parce que si on commence à accrocher des trucs et tout ça, ça va apporter la poisse. C'est comme si t'aimais bien la maison. C'est comme les gens qui graffent leur nom, c'est des cons. Ils ont pas peur de revenir on dirait. Ça porte la poisse. Moi je suis beaucoup...superstitieux ! »*

**Ben**, 24 ans, L'Haÿ-les-Roses, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, tentative de vol et dégradations + révocation de sursis, détenu depuis 1 an, libéré dans 10 mois, cellule simple.

D'autres, notamment les condamnés à des peines relativement longues, justifient leur décoration comme un moyen de mettre à distance le contexte carcéral et de se créer une « bulle » déconnectée du reste de la prison (photographie 27).

### Photographie 27. La décoration comme mode d'appropriation de la cellule



© Lucie Bony, 2011

*« J'ai mis les vestes sur le mur parce que dans l'armoire il y avait d'autres vestes... Peut-être que c'est pour masquer la cellule. C'est comme les barreaux, je supporte pas de les voir, ça me rend fou, je supporte pas. Quand je vois des cellules comme ça [fenêtre du bureau] ça me choque. Le fait de voir... j' imagine que je suis ailleurs. C'est pour pas que je ressente trop la cellule. C'est comme la lumière, je mets toujours parce que sinon je me crois en garde à vue après. C'est pour ça je me suis créé un petit bocal en fait, comme un poisson dans son bocal. Pour m'évader. Même là j'ai fait encore deux trois retouches pour m'évader bien comme il faut. Là je l'ai bien améliorée. Je me suis bien installé là. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi. 3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

Finalement, les différenciations sociales en matière d'aménagement de la cellule s'observent davantage à partir de la quantité d'objets possédés et de leur rangement qu'à partir de leur agencement dans l'espace. Cette faible différenciation s'explique par la contrainte exercée par la taille et la forme architecturale de la cellule. Le rapport à la décoration est quant à lui révélateur du rapport à l'institution et la durée du séjour. En raison de l'« économie de la rareté » produite par la situation d'enfermement (Bruslé, Morelle, 2014), les objets revêtent en cellule un sens plus large et plus existentiel qu'ils n'en ont dans les logements ordinaires : ils définissent des lieux dans cet espace restreint ; ils incarnent la liberté et constituent des liens avec l'extérieur lorsqu'ils évoquent l'entourage et le logement pré-carcéral ; le détournement de la fonction initiale de certains d'entre eux permet de contourner les interdits de la réglementation institutionnelle en se substituant à ceux qui manquent.

### 10.3 L'usage de l'espace cellulaire

La cellule, dans laquelle les détenus passent la majeure partie de leur journée, est un « lieu à tout faire » : un lieu pour se laver, manger, dormir, laver le linge, se distraire, écrire à ses proches, faire du sport, etc. Le temps passé quotidiennement dans la cellule s'organise autour de trois activités essentielles : le sommeil, la cuisine et les tâches ménagères, les loisirs au cœur desquels la télévision. J'aborderai dans cette partie les pratiques décrites en entretiens en les mettant en perspective avec les caractéristiques sociales et le passé résidentiel des détenus.

#### 10.3.1 Le sommeil et le rythme de vie

---

Si je n'ai pas pu effectuer d'observations de nuit ni même le soir lors de mon enquête à la maison d'arrêt de Nanterre, les détenus évoquent souvent l'ambiance particulière qui y règne à ce moment. Les portes de la cellule sont définitivement fermées à 18h. Les soirées sont décrites comme étant particulièrement bruyantes : certains détenus écoutent de la musique ou regardent la télévision avec un fort volume sonore, d'autres discutent d'une cellule à l'autre. C'est vers 1h ou 2h du matin que cet environnement sonore semble laisser place au silence, malgré tout régulièrement perturbé par les rondes effectuées par le personnel de surveillance.

Il est courant que les détenus évoquent des troubles de sommeil, voire des angoisses nocturnes. Celles-ci sont particulièrement fréquentes en début de séjour et sont liées à la crainte de ne pas pouvoir être secouru en cas de problème (malaise, départ d'incendie, tentative de suicide d'eux-mêmes ou d'un codétenu). Les cellules sont équipées d'un interphone permettant de signaler les urgences, mais ceux-ci ne soulagent en rien les appréhensions des détenus qui dénoncent souvent leur dysfonctionnement ainsi que le manque de réactivité des surveillants qui ne disposent d'ailleurs pas des clés des cellules : la nuit, la mort rôde et occupe particulièrement les esprits. Le manque affectif et sexuel se réveille aussi à cette période : nombre de détenus évoquent leurs rêves érotiques et la frustration qui en découle à leur réveil. Enfin ce sont aussi toutes les remises en question personnelles qui viennent les tourmenter à ce moment où l'on se retrouve face à soi. Bernice Elger (2007) identifie quatre facteurs qui favorisent l'insomnie en prison. Elle distingue ainsi les conditions environnementales externes, liées au bruit, à la chaleur ou au froid, à la promiscuité, etc., des conditions dites « internes », c'est-à-dire la dépression réactionnelle à l'arrestation, l'anxiété induite par l'enfermement, les ruminations sur le passé et sur l'avenir, etc. A cela s'ajoute le profil sanitaire et psychologique de la population détenue : la population à risques (personnes souffrant de toxicomanie ou de troubles psychiatriques notamment) y est plus fréquente qu'à l'extérieur. Enfin, certains comportements propres à la population détenue augmentent les risques de troubles du sommeil : mauvaise hygiène alimentaire, manque d'exercice physique la journée, excès de visionnage de télévision, siestes prolongées dans la journée, etc.

Ceux qui rencontrent des difficultés à s'endormir se font parfois prescrire des médicaments : ça a été le cas en début de séjour pour Henri et Philippe, détenus dits « bourgeois ». D'autres, notamment les jeunes, ont une forte consommation de cannabis, celle-ci faisant très souvent partie intégrante de leur sociabilité avant même leur incarcération.

Le sommeil constitue par ailleurs un moyen de s'évader virtuellement et temporairement de leur cellule. Les détenus cherchent donc à allonger autant que possible le temps passé assoupi, la nuit mais aussi en journée.

L'analyse du sommeil ouvre aussi des réflexions sur le rythme de vie des détenus. En cellule, la structuration du temps est plus floue que dans le reste de la prison. Elle est scandée par les moments d'ouverture des portes notamment lors de la distribution des repas. Mais elle résulte essentiellement du type de relation instauré entre les différents cocellulaires. Plusieurs détenus cherchent, plus ou moins consciemment, à maintenir en cellule leur rythme de vie habituel. Ainsi, de nombreux jeunes détenus décrivent un rythme de vie décalé, avec un coucher tardif et un réveil en fin de matinée (rendant difficile la présence à la première promenade du matin), cette phase de sommeil peut être complétée par une sieste dans l'après-midi. On peut y voir une poursuite de leurs habitudes pré-carcérales : le chapitre 7 a montré que nombre d'entre eux décrivent un rythme de vie semblable à l'extérieur. D'autres détenus, plus âgés, expliquent ensuite chercher à maintenir en cellule des rituels quotidiens : l'un d'eux explique avoir gardé en cellule l'habitude de boire un café dès qu'il « pose le pied par terre en se levant le matin », un autre refuse enfin de manger assis sur son lit, comme ses codétenus, et préfère manger à table « comme dans sa cuisine ».

*« Je lis. Tous les matins, je me lève le matin faire ma prière à 6h10, je fais ma prière, ensuite lecture. Lecture jusqu'à 7h. Après on essaie de prendre la douche, on se refait une petite sieste jusqu'à à peu près 9, 10h. Voilà en général c'est comme ça. C'est 6h tous les matins, 6h tous les matins. Le soir, en général, c'est 22h30, voire 23 maxi. Parce qu'après, j'aime pas dormir tard. J'avais ce rythme là dehors, j'essaie de le garder ici pour pouvoir à ma sortie toujours garder ce rythme là. »*

**Omar**, 43 ans, Colombes, célibataire, sans enfant, cohabitant avec ses parents, 1 frère et 1 sœur, lycéenne, sans emploi.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, provocations policières + révocation de sursis, détenu depuis 1 mois, cellule double.

Philippe fait en sorte de poursuivre ses activités professionnelles en détention et de reproduire l'organisation de son mode de vie extérieur en respectant un emploi du temps strict

*« J'ai deux parties de la journée. Le matin, moi je suis le premier à me lever. Je me lève, on met les actualités. Toute la matinée, on ne fait que regarder les actualités. On se met sur LCI. Voilà. On fait des petits commentaires, ensuite on prend le petit déjeuner. Moi je me prépare le mien, lui il se prépare son café. Il se pique, il se pique à l'insuline trois fois par jour. Après on déjeune, on regarde les actualités. Après il y a soit la promenade, et moi si je ne sors pas, je travaille sur mes dossiers, sur... Je m'occupe intellectuellement, et lui pas très souvent. Voilà et puis les journées passent relativement vite, les semaines aussi. »*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3, juriste

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

Ces pratiques sont décrites comme des formes de résistances face à l'emprise du contexte carcéral. Tous les détenus n'ont cependant pas les ressources psychologiques ou aussi sociales qui leur permettent de garder ainsi leurs habitudes antérieures et extérieures. Certains montrent ainsi des signes de déprime et de repli sur soi, leur rapport au temps étant alors apathique et indifférencié. D'autres, tout en ayant un rapport au temps déstructuré, décrivent au contraire une forme d'hyperactivité (Chantraine, 2004a, p. 169).

### 10.3.2 La cuisine et les tâches ménagères

Si l'administration distribue quotidiennement des repas (la « gamelle » dans le jargon pénitentiaire) préparés dans la cuisine de l'établissement, la plupart des détenus qui en ont les moyens préfèrent « cantiner » des denrées afin de compléter, recuisiner ou remplacer ces plats. Ils peuvent ainsi acheter des produits frais, des conserves, des féculents, des yaourts, de la charcuterie, etc.

La « gamelle » symbolise la condition carcérale. Nombre de détenus, surtout ceux ayant un lourd passé carcéral, mettent un point d'honneur à ne pas la manger.

*« Je veux pas manger leur gamelle. C'est une histoire d'honneur. En plus soi-disant qu'il y a des produits bizarres dedans, je sais pas si c'est vrai. Mais personnellement je mange pas leurs trucs, je préfère faire ma cuisine, je cuisine bien.*

Une histoire d'honneur par rapport à eux ?

*Par rapport à moi-même, eux ils voient pas, ils s'en foutent que je la mange ou pas. Mais moi, dans ma politique, je me dis "Putain si je mange la barquette, je serai au plus bas de ma vie". C'est comme si un jour je suis en chien, j'ai plus d'argent je suis en galère, je peux rien faire d'autre. Je vais pas aller faire la manche, je préférerais travailler. C'est comme là, si je reçois plus de mandat, au bout d'un moment je suis obligé de travailler : c'est ce que j'ai fait. Je vais pas aller demander aux gens... faut avoir de la fierté. Tu vois ? Et moi leur barquette j'y touche pas parce que c'est pas de la bouffe. Y a pas de sel, c'est cuit à l'eau, c'est dégueulasse. C'est pour les indigents, pour les mecs qui ont rien. Et ceux qui acceptent de la retaper, pour moi c'est des grosses merdes. Encore tu me dis que t'es dans le besoin, premiers jours... ouais. Mais après, au bout d'un moment, "prends toi en main mon gars !". Même s'il faut aller faire le chinois aux ateliers, "vas faire le chinois mon gars mais tu vas pas retaper la barquette" ».*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collège, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

« Retaper la barquette » signifie recuisiner les aliments préparés distribués. Pour ce détenu, refuser ce que d'autres appellent le « repas des prisonniers » est une question d'honneur. « Pratiques alimentaires et prestige social sont liés. Halbwachs, déjà, soulignait le caractère social de la consommation alimentaire : "il y a des aliments qu'on ne mange pas parce qu'ils sont considérés comme inférieurs, et d'autres qu'on recherche non seulement parce qu'ils apportent une satisfaction à l'organisme, mais parce qu'ils font honneur. On est rehaussé à ses propres yeux comme à ceux des autres parce qu'on a une table bien garnie" (Halbwachs, 1964 [1938], p. 169) » (Régner *et al.*, 2006, p. 45). Manger la barquette est un signe de laisser-aller et de carcéralisation du mode de vie (« je serais au plus bas de ma vie »). Il s'agit ainsi de limiter l'emprise de l'institution sur le corps. La crainte de voir du bromure leur être administré à leur insu est d'ailleurs une rumeur très répandue en détention. Ce produit viserait à faire baisser leurs hormones, les détenus tenant pour preuve leur absence d'érection au réveil peu de temps après leur arrivée en détention.

Quelques détenus mangent toutefois le repas qui leur est distribué. Cette situation concerne d'abord ceux qui n'ont pas les ressources économiques pour « cantiner » d'autres produits alimentaires. D'autres décrivent un manque de temps ou de motivation occasionnel pour cuisiner d'autres plats. Un détenu refuse quant à lui par principe de se faire la cuisine en cellule :

*« Je cuisine pas aussi parce que bon il y a bien une liste de cantine et de choses à acheter mais il faudrait faire des compromis parce qu'on peut pas cuisiner comme dehors. Il n'y a pas tout. On peut pas cantiner de poivre, le poivre est interdit parce qu'on peut le jeter à la tête des surveillants. Ils ont vu trop de films. [...] Dans la liste de cantine, y a pas tout pour faire de la bouffe normalement comme je la faisais dehors, donc je n'ai pas envie de faire de compromis. Parce que ça me ferait penser que je suis encore plus en prison. Que je peux pas manger comme dehors. Je suis en prison, d'accord. Et bien je ne mangerai pas comme dehors. Quand je serai dehors, je mangerai comme dehors. Je préfère faire la différence entre les*



*deux : dedans je mange ce qu'il y a. C'est pas grave. Je mange la gamelle. Et oui, c'est très mal vu, les gens qui mangent la gamelle. Ici, je compare ça à un hôtel. Parce que les détenus se plaignent et si vous entendez, c'est les mêmes plaintes que dans un hôtel. Et les détenus disent "Oh non, je préfère cuisiner, comme ça je me sens comme dehors". Mais je suis certain qu'on peut pas cuisiner comme dehors, c'est pas la peine de se prendre l'illusion "Ah ben je me sens mieux, je me sens, ah, la prison me fait moins mal". La prison me fait mal, j'ai pas envie de cuisiner comme dehors parce que je suis pas dehors. Ah oui. Je porte pas ces vêtements dehors. Ma famille m'a apporté trois fois des vêtements que j'avais dehors. Je les ai remis, je leur ai dit "Je veux pas mes vêtements de dehors, dedans"... L'idée de culpabilité, de saleté de tout ça, je préfère tout garder dedans et dehors, c'est pas... Tant pis. Donc la cellule, c'est pas une activité que j'ai en cellule. Y en a qui prennent leur cellule comme une suite, donc ils cuisinent et ils font tout comme s'ils étaient dehors. Moi, j'y arrive pas, j'y arrive pas. »*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

Pour mieux saisir ce point de vue, il est important de prendre en compte le sens que ce détenu donne à sa peine de prison. En effet, incarcérée suite au meurtre de sa femme, il a un rapport quasi-monacal à cet espace. Il évoque à plusieurs reprises dans l'entretien l'effet de la culpabilité et le caractère pénitentiel de l'épreuve qu'il doit traverser en détention. Plus généralement, on observe une situation intermédiaire entre le refus total de la gamelle et le refus de se faire la cuisine : les détenus font le tri parmi ce qui leur est distribué et complète avec des produits cantinés.

Comme bon nombre de pratiques réalisées en cellule, les détenus expliquent allonger au maximum le temps de préparation et de prise de ces repas. Ainsi, le repas est un acte dont la signification dépasse largement la satisfaction d'un besoin physiologique : il recouvre en prison le caractère institutionnel qu'il tend à perdre à l'extérieur (Herpin, 1988). Les détenus qui partagent leur cellule avec d'autres prennent ainsi leurs repas ensemble, déterminent les menus après des débats collectifs, enrichis par les émissions de télé-réalité consacrées à la cuisine très suivies en détention (*Top Chef, Master Chef, Un dîner presque parfait*). Le contexte cellulaire contraint toutefois fortement le type de plats pouvant être cuisinés, les détenus ne disposant que d'une plaque électrique. Toutefois, un ensemble de techniques transmises par les plus habitués, leur permet de pallier ce manque d'équipement<sup>1</sup>. Les plats les plus fréquemment cuisinés sont composés de féculents (pâtes ou riz au thon). Quelques personnes m'ont par ailleurs expliqué s'être mises au régime et porter une attention particulière à la composition de leurs repas, en limitant les féculents et les sucreries lorsqu'il s'agit de perdre du poids en raison de leur sous-activité en détention, en augmentant les protéines lorsqu'ils cherchent à développer leur musculature. Pour saisir les inflexions que le contexte carcéral fait peser sur les habitudes alimentaires des détenus, je les ai interrogés sur leurs habitudes alimentaires passées, sur ce qui leur manquait en détention et sur le plat qu'ils souhaiteraient manger à leur libération. Les réponses obtenues font apparaître un effet d'âge : seuls les plus jeunes évoquent les repas que certaines prenaient quotidiennement au *fast-food* (*hamburger, kebab*)<sup>2</sup>. L'origine culturelle distingue aussi ceux qui font référence à des plats gastronomiques, qu'il s'agisse d'un couscous, d'un thieboudienne ou d'une bavette à l'échalote. La référence à des plats particulièrement nourrissants est à mettre en lien avec le sentiment partagé par tous de ne pas avoir suffisamment accès à des denrées carnées sur la liste de « cantine » (à

<sup>1</sup> Le cuisinier Thierry Marx et le photographe Yves Petit ont animé en 2010 un atelier de cuisine et de photographie à la maison d'arrêt de Besançon, qui a abouti à la réalisation d'un livre de cuisine : *Des clés pour cuisiner en prison. 34 recettes à base de produits cantinables*. Y sont ainsi décrites un certain nombre de techniques de cuisine adaptées au contexte carcéral : cuisine sans cuisson ; cuisson à la bouilloire, au toto (résistance électrique servant à faire chauffer les liquides), en sac ou à la plaque électrique.

<sup>2</sup> Ce type d'aliments est parfois contenu dans les projections que certains détenus se font envoyer depuis l'extérieur dans la cour de promenade.

l'exception du poulet fumé) mais est aussi liée au caractère exclusivement masculin de population détenue.

Comme la cuisine, l'entretien ménager de la cellule peut représenter une activité à part entière en prison. Les détenus incarcérés depuis longtemps se voient devenir particulièrement maniaques, en raison de la promiscuité, de la crainte d'une contamination, mais aussi pour rester maître de leur quotidien, de leur corps et de leur espace de vie. De plus, pour tromper l'ennui et remplir artificiellement le temps vide du quotidien, certaines de ces pratiques se voient elles aussi allongées et répétées. Les pratiques en matière de préparation des repas et de tâches ménagères s'inscrivent en rupture par rapport aux expériences domestiques passées de la plupart des jeunes détenus mais aussi pour ceux qualifiés de « cohabitants tardifs ». En effet, pour bon nombre d'entre eux, l'expérience carcérale est la première expérience prolongée de résidence hors du logement familial. Du fait de leur socialisation et du partage des tâches domestiques dans leur milieu familial avant leur incarcération, ces pratiques sont souvent considérées comme des pratiques féminines. L'expérience cellulaire leur impose alors de se confronter pour la première fois à la gestion d'un espace personnel.

« Et le ménage, chez toi tu le faisais ?

*Non. Franchement, c'est juste ma mère et ma sœur qui s'occupent de ça. Ici, t'as pas le choix, tu passes le balai, t'apprends. J'arrivais même pas à tenir un balai avant de venir ici. Je partais de loin, mais petit à petit, t'apprends... Le balai vite fait. Même la vaisselle, je savais même pas. Mais en fait c'est facile, c'est instinctif. »*

**Sofiane**, 22 ans, Le Plessis Robinson, en couple, 1 enfant nouveau-né, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœur, lycée, sans emploi.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

*« Quand je suis arrivé en prison, c'est vrai que j'étais comme ça. "Ah la vaisselle je m'en fous, je la ferai plus tard. Oh le ménage, bon, je le ferai qu'une fois par semaine. Oh... plein de trucs, à manger, non je vais manger la barquette". Parce qu'au début, on se dit pas qu'il faut prendre un train de vie. Debhors, on a faim, on se fait pas à manger, on va acheter. La vaisselle, y a nos mères et y a nos sœurs qui sont chez nous. Le ménage c'est la même histoire. On rentre le linge il est lavé. Après ici, on se retrouve.... En prison j'ai appris à faire de super trucs. Je fais des supers pâtisseries, que des choses que j'aurais pas pris le temps de le faire dehors : des fondants au chocolat, des tartes au kivi, des tartes aux bananes. Plein de trucs, pour être bien sur soi. »*

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

*« J'ai appris à faire à manger. Parce que ici, t'apprends à tout. A faire la vaisselle.*

*T'avais jamais fait ?*

*Peut-être quand j'étais petit, quand je faisais des bêtises "Vas faire la vaisselle !". Mais sinon, la casserole, tu frottes, ton poing il tape dans la casserole, popopop. Tu vois que j'avais pas l'habitude, tu rigoles quand je faisais la vaisselle : "Mais qu'est-ce que c'est que ça ?" Après tu mets de l'eau partout quand tu poses le truc. Avec les claquettes, ça fait du noir au sol. Dans les débuts : "Oh la la, qu'est-ce que c'est que ça ?" Alors serpillère, opération commando pour pas renverser l'eau. Parce qu'on n'a pas d'égoût ici. C'est un lavabo, tu mets un coup d'eau, tu mets un bol, tout de suite elle gicle sur tes jambes. Donc fallait faire un système, régler l'eau moins fort pour pas que ça dégouline. Sinon, après ça devient une habitude. »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

### 10.3.3 Les loisirs encellulés

Le téléviseur occupe une place centrale dans l'espace cellulaire et est généralement orienté de telle sorte qu'il puisse être vu depuis le lit. Lorsqu'il est désolidarisé de son support mural (contrairement au règlement intérieur), il est parfois placé sur un meuble bricolé à cet effet. Il représente une « fenêtre virtuelle » sur l'extérieur qui « rompt l'isolement du groupe » domestique (Claval, 2004, p. 74). En effet, la télévision donne accès à une multitude d'informations sur des événements extérieurs et permet de se rattacher indirectement au monde dit libre. Elle offre aussi des sujets de conversation communs avec les proches non-incarcérés. Souvent allumée du soir au matin, la télévision est à la fois un divertissement, une compagnie, un fond sonore. Elle est aussi un signe du temps qui passe : les programmes rythment la journée. Toutefois, si elle est indiscutablement un instrument à faire passer le temps, elle le fait passer passivement et peut à l'inverse donner le sentiment de journées répétitives et interminables, uniquement scandées par l'enchaînement routinier des programmes. Le choix des programmes télévisés est par ailleurs un facteur de conflits entre codétenus, pouvant parfois prendre des proportions considérables dans ce contexte de confinement. L'importance de la télévision en cellule m'est apparue dès les premiers temps de l'enquête, à l'occasion de l'« opération télé » qui a créé l'émoi général :

Journée spéciale : une vaste « opération télé » a été lancée par l'encadrement de l'établissement. Tous les détenus qui ne sont pas à jour de leur cotisation pour la location de leur téléviseur et qui ne sont pas en mesure de régulariser leur situation immédiatement (i.e. qui n'ont pas d'argent sur leur compte nominatif) se voient retirer leur téléviseur. Ils en ont retiré plus de 60 depuis le début de la matinée. Je suis dans le bureau du chef du bâtiment où c'est le défilé : de nombreux détenus viennent se plaindre car bien qu'ayant de l'argent, on leur a enlevé leur téléviseur ; d'autres se plaignent de ne pas avoir encore reçu leur salaire pénitentiaire, ce qui explique leur impossibilité de payer leur cotisation pour le téléviseur ; d'autres attendent un mandat de leurs proches et essaient d'obtenir un délai pour régulariser leur situation avant qu'on ne leur enlève leur téléviseur, etc. Le défilé continue toute l'après-midi : ils sont une dizaine à attendre devant le bureau pour être reçus par le chef du bâtiment afin de lui faire part de leurs doléances. [...] Avant de partir, je passe dans le bureau du Chef de détention. Son bilan de cette opération : « il n'est pas question qu'on recommence ce type d'« opération télé ». Ça a des conséquences pour plusieurs jours sur le climat de la détention ». En sortant, on croise l'adjoint de la directrice : « Il faudrait pas créer d'émeute... avant les fêtes en plus ».

**Journal de terrain**, 14 décembre 2010.

Les opérations télé ont l'air de se poursuivre

**Journal de terrain**, 4 janvier 2011.

L'opération télé, qui se poursuit, fait grand bruit... Un détenu m'interpelle : « Vous pourrez tout dire dans votre étude ? Eh bien, écrivez qu'ils nous volent : ils nous retirent nos télé ! »

**Journal de terrain**, 6 janvier 2011.

Accusant l'encadrement de l'établissement (les responsabilités du personnel de l'administration pénitentiaire et de l'entreprise privée sont généralement confondues) de « vol », ce dernier détenu souligne le fait que la télévision est considérée comme un droit. La crainte d'une émeute exprimée par l'adjoint de la direction rappelle aussi le rôle pacificateur de la télévision souvent qualifiée de camisole cathodique.

Si l'ensemble des détenus regarde la télévision bien plus souvent et plus longtemps qu'à l'accoutumée, cette pratique ne s'inscrit pas en rupture totale par rapport à leurs habitudes domestiques. Les détenus les plus jeunes décrivent en effet un usage intense de la télévision avant leur incarcération. Dans les récits qu'ils font de leur rapport au logement pré-carcéral, ils

désignent leur chambre comme étant la pièce dans laquelle ils passent le plus de temps. C'est d'ailleurs à elle qu'est le plus souvent comparée la cellule, notamment au niveau des activités et des équipements hi-fi qui permettent de passer le temps, voire de s'extraire virtuellement de la cellule au point de se sentir « comme dans sa chambre » :

*« Comment on occupe le temps ? Alors la télé, c'est le principal déjà, pour l'occuper le temps. Télé. Après, faut faire comme si on était dehors, dans sa chambre. [C'est-à-dire ?] Ben la télé... beaucoup la télé... Tu fumes, tu lis des magazines, tu... Tu galères quoi... »*

**Jonathan**, 25 ans, Issy-les-Moulineaux, en couple, 2 enfants nouveau-né et de 5 ans, hébergé par ses parents, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 mois, libéré dans environ 1 mois, cellule double.

*« Dans la cellule, c'est comme si on était dehors. [...] Il avait la télé, le frigo, y avait tout. [...] Après il y avait le lecteur DVD, il y avait la Play. Et en plus, je regardais la télé, je regardais que des films, je jouais à la console et tout ça, mais le temps il passait vite. Il manquait vraiment rien. [...] C'est comme si j'étais dans ma chambre dehors mais j'étais enfermé »*

**Karim**, 22 ans, Gennevilliers, en couple, sans enfant, 1 sœur, cohabitait avec sa mère, lycéenne, sans emploi.

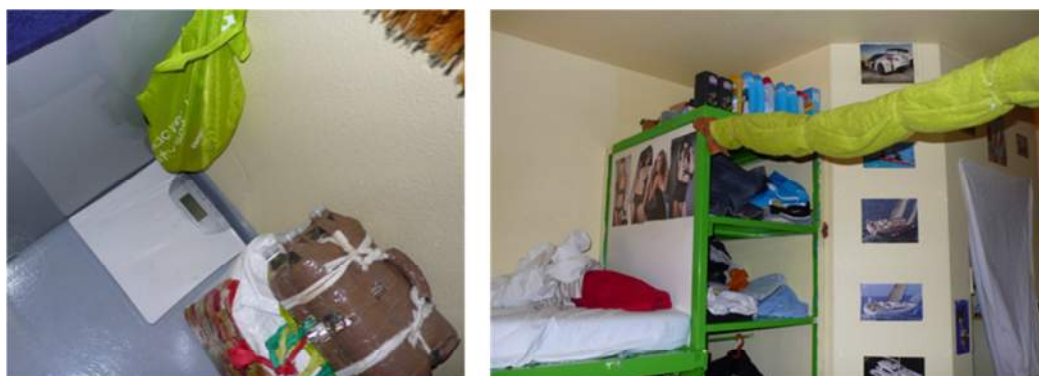
2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, outrage avec violence+ révocation de sursis, détenu depuis 10 mois, libéré dans 8 mois, cellule double.

Dans certaines familles, le téléviseur était aussi allumé du soir au matin. Plus généralement, le visionnage des mêmes programmes télévisés que ceux suivis à l'extérieur avant l'incarcération permet aux détenus de renouer avec leurs pratiques d'hommes libres.

Parmi les loisirs pratiqués en cellule, on peut aussi citer la musculation. Des salles sont destinées à cet effet mais j'ai signalé précédemment que leur accès n'était pas possible pour tous les détenus<sup>1</sup>. La musculation est aussi pratiquée en cour de promenade. En cellule, les détenus font des pompes, de l'haltérophilie avec des packs d'eau faisant office de poids ou encore des tractions sur une barre à dips bricolée (photographie 28).

<sup>1</sup> Cf. 9.3.1.4 Des espaces accaparés par les « anciens ».

### Photographie 28. Barre de tractions et haltères bricolés pour la pratique de la musculation en cellule



© Lucie Bony, 2011

Les détenus issus de milieux moyens et aisés ne pratiquent aucun sport en détention. Ils ont d'ailleurs tendance à minimiser le caractère physique de l'épreuve carcérale, et privilégient des activités intellectuelles en cellule. La lecture est une activité centrale et commune à ces trois personnes. Elle ne leur est toutefois pas propre. Si les autres détenus se décrivent comme de faibles lecteurs voire des non-lecteurs à l'extérieur, il s'avère en réalité qu'une majorité d'entre eux lisait occasionnellement le journal local (*Le Parisien*), notamment les rubriques justice et faits divers, les pages locales concernant leur commune de résidence et pour certains les pages sport. Certains conservent cette habitude en détention, où leur est distribué le journal *Métro*. Certains des détenus qui se rendent à la bibliothèque disent aussi y consulter des magazines, essentiellement de football et de rap. Les livres lus à l'extérieur de la prison sont enfin essentiellement associés à l'école. Comme beaucoup d'entre eux ont eu un parcours scolaire difficile, ils sont très peu à dire apprécier la lecture. Il n'empêche que certains détenus, contrairement à leur habitude, lisent des livres en cellule : essentiellement les condamnés (les prévenus disent être trop préoccupés par l'attente de leur jugement pour se concentrer), davantage les personnes en cellule simple et celles qui passent l'essentiel de leur temps en cellule. Les livres qui connaissent un certain succès en détention sont ceux écrits sur ou par des « gangsters » :

*« Je lis un gros bouquin : Le sang des caïds. Ça fait au moins 800 pages. Au moins ça me fait grave passer le temps. Pourtant moi je suis quelqu'un... j'aime pas lire, je sais pas, quand je lis ça me fait mal à la tête. Ça me prend la tête, je sais pas... parce que moi, j'aime pas tout ce qui est école, ça m'a... j'aime pas du tout lire.... Mais là, je suis vraiment dans le livre. Je lis vraiment ! Ça m'intéresse ce livre aussi, le sang des caïds, des fusillades, des règlements de compte, j'aime bien les trucs comme ça... »*

**Majid**, 19 ans, Epinay-sur-Seine, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et 2 de ses frères et sœurs, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, menaces sur officier de police, détenu depuis 4 mois, libéré dans 3 jours, cellule double.

*« J'essaie, au moins le temps perdu, d'apprendre des choses. J'essaie de lire aussi, de la littérature, c'est déjà beaucoup. »*

Tu lisais avant ?

*Non, franchement, non, je vais pas te mentir. A part regarder quelques images, je lisais pas beaucoup. Je lisais vraiment peu. Et depuis que je suis en prison, je lis beaucoup de livre, de gros bouquins, de tout. Ça parle d'histoires d'amour, de braquages... Ah oui, des histoires de caïds ! »*

**Djibril**, 26 ans, Paris, célibataire, sans enfant, cohabitait avec son frère, 3 frères et sœurs, BEP, travaillait occasionnellement pour son père (commerce).

Primaire, condamné, vol à main armée, détenu depuis 4 ans, libéré dans environ 18 mois, cellule simple, « classé » à l'atelier.

Outre la lecture, Henri, détenu dit « bourgeois », s'est aussi lancé dans l'apprentissage d'une langue étrangère.

*« J'essaie d'approfondir des hobbies que j'ai, et voilà. Ou de me découvrir de nouvelles passions. Je me mets à fond dans le chinois, c'est difficile. »*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

L'apprentissage d'une langue étrangère aussi difficile que le chinois, représente pour Henri un nouveau centre d'intérêt, qui vise à l'occuper pour les années qu'il lui reste à passer en prison. Cette dynamique diffère de celle de Philippe qui fait en sorte de poursuivre des activités en lien avec son passé professionnel. La durée supposée de leurs séjours en prison explique que le premier tente à différencier son mode de vie carcéral de son mode de vie habituel et cherche à tirer profit de la parenthèse carcérale en se lançant dans de nouvelles pratiques, alors que le second cherche à importer en détention des habitudes antérieures dans la perspective d'une sortie relativement proche.

## 10.4 Les relations sociales dans et autour de la cellule

La dernière, mais non la moindre, dimension de l'expérience cellulaire correspond à celle de la cohabitation dans un espace restreint et clos. Cet aspect ne concerne toutefois pas les détenus disposant d'une cellule individuelle, qui doivent non pas composer avec des codétenus mais plutôt gérer leur solitude.

### 10.4.1 Les personnes seules en cellule

Comme le souligne Jacques Pezeu-Massabuau, toutes les personnes habitant seules font une expérience particulière de soi : « libres ou forcés, ces exercices si divers de la solitude placent uniformément et sans ambages l'homme en face de lui-même. Dégagé de la gangue collective, ce Je soudain dénudé devient l'unique sujet de la réflexion et, faute d'interlocuteur, se dédouble d'un Moi qui en devient l'objet privilégié, le partenaire et le témoin, face auquel se prennent toutes les décisions » (Pezeu-Massabuau, 2004, p. 165). Dans cette perspective, la cellule individuelle apparaît tout d'abord comme un lieu d'introspection :

*« T'es allongé dans ta cellule, t'as que ça à faire : réfléchir. Et tu ressasses ta vie "J'ai fait ça, ça c'était une bonne idée, ça c'était une mauvaise idée". Et voilà, tu te dis "Bon, ben..." T'apprends, t'apprends pas mal... »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

Ces détenus ont une représentation de leur espace cellulaire qui s'inscrit en rupture par rapport au reste de la détention. Lorsqu'ils sont seuls en cellule, cet espace se veut un espace calme et pénitentiel.

*« Quoi qu'il arrive : on est tout seul. Le soir c'est toi et ton mental, toi et ta condamnation, toi et tes problèmes, toi et tes projets.*

Tu tchatches pas à la fenêtre ?

*Ouais vite fait... ou les SMS... tu peux rompre la solitude. Mais moi j'ai besoin de cette solitude. Elle m'inspire cette solitude. Quand je suis tout seul, en ce moment j'écris grave [des textes de rap]. Dès que je*

*suis tout seul j'arrive... dès que je suis à deux, trois, j'y arrive mais faut vraiment que je m'entende bien avec les personnes. [...]*

Ok mais donc là t'as fait le choix d'être seul pour finir ta peine ?

*Ouais pour bien réfléchir à ma vie, pour aussi finir mes textes bien. Parce que franchement je suis à fond dans le son. Même c'est ça je crois qui me fait, qui fait que je suis un peu évadé de la prison, parce que je m'accroche encore à mes trucs, à mes objectifs qui fait que... on dirait que je suis là, mais dès qu'ils m'enferment c'est presque le meilleur de ma journée : à 19h, quand je sais que j'ai 3, 4 joints à fumer, que je vais bien manger, que je vais pouvoir travailler mon son, regarder un film ou deux. On dirait bizarrement... c'est pas que j'y ai pris goût. C'est relou, des fois je me prends la tête, mais on dirait que je suis ailleurs. En fait mon esprit il est ailleurs. Je suis là mais mon esprit il est ailleurs.»*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

La cellule est décrite comme un lieu d'évasion permettant de se recentrer sur soi et d'occulter le reste de la détention. Ainsi, si la cellule est l'espace ultime d'enfermement et d'oppression, elle est ici perçue comme un refuge, à l'image du logement comme lieu où il est possible de « restaurer son unité quand celle-ci est menacée » (Schwartz, 1990).

*« 18h30 je rentre en cellule. Et quand je rentre en cellule, c'est pas compliqué, je suis fatigué. Je regarde le Grand Journal, Le zapping etc. Et dès que j'ai fini tout ça, j'attends le premier film de la soirée. Je zappe, je zappe, je zappe, ; si je trouve pas de film à mon goût, je mets un DVD. A la fin de mon DVD, je refais pareil : Je zappe, je zappe, je zappe. Si je trouve rien, pas de reportage, je mets un autre DVD. Et des fois ça peut aller comme ça jusqu'à 3h, 4h du matin. [...]. Avant minuit, je fais tout pour pas me coucher. Après si à minuit, je sens que je suis fatigué, j'éteins tout, je dors, je mets à la radio. Je dors avec la radio tout le temps. Je la mets tout doucement. C'est parce que la nuit, il y a un peu de bruit, des fois ça discute, il y en a qui crient, il y en a qui tapent aux portes, il y a des surveillants qui viennent. Et en fait, le fait que je mette de la musique, j'ai l'impression d'être ailleurs. J'imagine ailleurs. J'aime bien, j'aime bien un peu de variété, un peu de douceur. En plus ils mélangent, ils mettent un peu de tout. C'est agréable. Chérie FM ou MFM. C'est de la petite douceur, ça berce. »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

D'autres détenus, plus jeunes et ayant un passé carcéral moins lourd, souffrent cependant de cette solitude qui est associée à de l'ennui. J'ai signalé dans le chapitre précédent que Ben, tout en expliquant ne pas supporter de partager sa cellule avec d'autres détenus, souffrait de solitude et justifiait son besoin de se « promener » dans l'espace de la détention par le fait d'être seul en cellule.

*« La solitude aussi, il faut, parce que le soir, on va dire, là, en pleine journée, tant que tu travailles, tu fais quelque chose en détention, t'es avec les gens si t'as envie de parler, même des gens pour te rassurer un peu, te donner un peu plus de courage. Mais c'est vrai qu'à partir de 6h, t'es tout seul dans la cellule jusqu'au lendemain. Automatique, t'es tout seul, t'as plus de solitude. Maintenant, après, il faut être habitué en fait. De temps en temps, je vais pas te mentir, il y a le téléphone portable, comme tout le monde le sait. Tout le monde le dit pas mais bon, c'est vrai qu'il y a le téléphone portable aussi quand t'es tout seul qui te permet... ça permet au moins d'avoir des nouvelles de la famille et des proches... »*

**Djibril**, 26 ans, Paris, célibataire, sans enfant, cohabitait avec son frère, 3 frères et sœurs, BEP, travaillait occasionnellement pour son père (commerce).

Primaire, condamné, vol à main armée, détenu depuis 4 ans, libéré dans environ 18 mois, cellule simple, « classé » à l'atelier.

Le téléphone portable permet à ces détenus seuls en cellule de passer des soirées en compagnie tout en étant à distance de membres de leur entourage extérieur : la cellule apparaît alors hyperconnectée à l'extérieur, encore davantage que le parloir.

## 10.4.2 Les groupes de cocellulaires

Pour les détenus qui partagent leur cellule avec d'autres personnes, l'expérience est toute autre.

### 10.4.2.1 La cohabitation en cellule

La section 9.3.2 a été consacrée à la façon dont étaient constitués les groupes de cocellulaires : certains détenus se voient imposer leurs codétenus, notamment lorsqu'ils ne connaissent personne en détention à leur arrivée en prison ; d'autres, assez nombreux, partagent leur cellule avec des connaissances extérieures. Cette dernière situation est généralement présentée comme une facilité par les détenus.

« Se retrouver en cellule avec un pote, ça peut pas être compliqué des fois, je sais pas... ? Non, non, c'est mieux, c'est mieux. On se connaît déjà, on sait ce que l'autre il aime, on sait qu'on est compatible, c'est plus simple que quand on connaît pas la personne. »

**Karim**, 22 ans, Gennevilliers, en couple, sans enfant, 1 sœur, cohabitait avec sa mère, lycéenne, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, outrage avec violence+ révocation de sursis, détenu depuis 10 mois, libéré dans 8 mois, cellule double.

A l'inverse, des détenus, plus rares, préfèrent éviter ces situations :

Dans le bureau du chef de bâtiment, le 1<sup>er</sup> surveillant reçoit un détenu qui ne se sent pas bien (on lui a refusé sa permission de sortir pour Noël, il s'est disputé avec sa femme au parloir, il ne s'entend pas avec son codétenu). Il lui demande pourquoi il ne se met pas en cellule avec un ami « Tu connais du monde ici non ? Il y a des gens de chez toi ? ». Le détenu lui répond « ça peut casser une amitié. On peut être potes comme ça mais vivre ensemble, c'est autre chose... ».

**Journal de terrain**, 14 décembre 2010.

Que les codétenus soient des personnes connues de l'extérieur ou non, la promiscuité en cellule constitue une épreuve. Elle est considérée par certains comme une double peine (selon l'expression sartrienne « l'enfer, c'est les autres » en référence à la souffrance provoquée par l'impossibilité de se soustraire au regard des autres).

« Donc ce qui peut être difficile aussi c'est la proximité. Parce qu'on n'a pas forcément d'identité avec la personne qu'on va rencontrer. Et la personne avec laquelle on est contraint de cohabiter. Moi je suis avec quelqu'un, tout se passe très très bien. On a rien de commun... si, on a la prison en commun. Mais lui appartenait à la communauté des gens du voyage, que je ne suis pas, c'est un monsieur qui a un passé carcéral très lourd, ce qui n'est pas mon cas. Voilà mais à côté de ça, il a des enfants, des petits enfants. On se retrouve là. Avec lui ça se passe très très bien. On est arrivés ensemble, on a été dans la cellule arrivant ensemble et on a demandé à rester ensemble. Donc il y a des liens comme ça qui se créent. Et c'est étonnant et sympathique à la fois. »

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3, juriste

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

« Mais j'avoue en prison, il n'y a pas d'intimité, il n'y a pas trop d'intimité. Se retrouver dans une cellule, il y a des toilettes, à essayer de bricoler une porte, à faire des draps, à mettre des couvertures, à tirer la chasse d'eau pour pas faire de bruit... Vous voyez ce que je veux dire ? C'est pas trop agréable. Mais c'est la prison, c'est ce qui fait la prison. »



**Joseph**, 23 ans, Colombes, en couple, 2 enfants, propriétaire d'un appartement, BEP, maçon.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis + révocation de sursis, détenu depuis 18 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

Cette épreuve de l'intimité, présentée comme étant l'un des fondements de l'expérience carcérale (« *c'est ce qui fait la prison* »), est une épreuve corporelle qui affecte divers sens : il s'agit de se cacher de la vue d'autrui pour diverses activités (se changer, se masturber, pleurer, etc.) de limiter la diffusion des odeurs corporelles (aux toilettes, après l'exercice physique, etc.), de gérer la gêne due au bruit (ajuster le volume sonore du téléviseur lorsque le codétenu s'adonne à une autre activité, etc.).

Il existe par ailleurs des techniques pour se ménager des lieux (les « grottes » constituées avec des draps), mais aussi des moments (lorsque le codétenu est absent de la cellule) de solitude.

*« Quand j'ai envie de prendre du recul, je mets la tête comme ça [il mime : allongé, tête tournée vers le mur]. Je fume mon petit joint de beuh<sup>1</sup>, je prends un peu de recul. Je vois, je sais pas... Même pas, je prends un stylo, une feuille, j'écris. C'est aussi ça. »*

**Koffi**, 19 ans, Antony, célibataire, sans enfant, cohabitant avec sa mère et son frère, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 mois, cellule triple.

Les détenus les plus jeunes, qui partagent leur cellule avec d'autres jeunes avec lesquels ils s'entendent bien, notamment des connaissances extérieures, n'abordent pas ou très peu ces contraintes liées à la cohabitation. Au contraire, ils soulignent l'intérêt des cellules collectives pour tromper l'ennui.

*« [En cellule à 4] y a moins de risque de s'ennuyer quoi. Voilà, ça vit un peu plus. Au moins y a plus de chances de rigoler, comme on est plusieurs, c'est pas comme si on était deux, ça permet un petit délire quoi. On a plus de choses à se dire, c'est mieux, le temps on le sent moins... »*

**Sylvain**, 24 ans, Evry, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 5 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

Cette capacité à supporter la cohabitation peut aussi être mise en lien avec le passé résidentiel des détenus. Les jeunes qui ne disposaient pas de chambre personnelle dans le logement familial ou encore les personnes qui ont fait l'expérience de plusieurs séjours en prison ou dans d'autres institutions imposant un hébergement collectif ont tendance à moins mettre en avant cette dimension de l'expérience cellulaire.

*« Et d'être à quatre comme ça en cellule, c'est pas trop... ?*

*Moi, je partage ma chambre avec mes frères. Bon, maintenant... enfin avant, quand j'étais dehors, y en avait un qui était en prison donc en fait on était que deux, et puis il est pas souvent là, donc on était souvent que deux avec mon petit frère. Mais bon ça va, on a l'habitude quoi... d'être à plusieurs. Et ça va, ça va... quand y a du respect, ça va, ça vit bien. »*

**Manyl**, 25 ans, Nanterre, 1 séjour en prison.

*« Moi j'ai été six mois en foyer avant la prison, avant d'arriver en prison, j'étais six mois en foyer. On était deux dans la chambre donc c'est pareil, enfin... c'est pas pareil mais tu vois, c'est l'ambiance, c'est un peu pareil, c'est un grand foyer la prison on peut dire. »*

Ouais mais là vous êtes toute la journée dans la cellule les uns sur les autres qu'au foyer, tu sortais, non ?

*Ouais, ouais, c'est vrai... Mais bon, on était peut-être pas tout le temps, tout le temps dans la cellule, euh*

<sup>1</sup> Herbe.

*dans la chambre mais ce qui est pareil, c'est que t'es dans... Le soir on devait être là tôt aussi, on passait nos soirées ensemble avec mon collègue [au foyer] donc c'est pareil, on s'occupait, on regardait la télé, on jouait, on fumait... »*

**Julien**, 18 ans, Les Mureaux, en couple, foyer, 4 frères et sœurs, collègue, CAP .  
Primaire, prévenu, homicide, détenu depuis 8 mois, cellule triple.

Globalement, les détenus les plus jeunes mettent en avant la crainte de l'ennui en cellule. L'objectif est alors d'assurer l'ambiance au sein du groupe de cocellulaires :

*« Notre cellule : H24, elle est aménagée ! Lui il dort quand même. Il se couche par exemple à 20h, 21h, 21h30... Il regarde la télé, il ferme les yeux, jusqu'à 2h du mat'. Moi je regarde... en fait, notre cellule, elle est H24 vivante ! C'est nous, on est tellement, on est bien, on est à l'aise. »*

**Jonathan**, 25 ans, Issy-les-Moulineaux, en couple, 2 enfants nouveau-né et de 5 ans, hébergé par ses parents, collègue, sans emploi.  
2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 mois, libéré dans environ 1 mois, cellule double.

*« Le temps passe vite en cellule quand l'ambiance est là, ça passe vite. C'est sûr que quand chacun est sur son lit sans parler, ça passe plus lentement »*

**Vincent** [NE], 21 ans, Nanterre, en couple, sans enfants, 3 frères, hébergé par sa conjointe, collègue, intérimaire.  
2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, ?, détenu depuis 2 semaines, libéré dans environ 6 ans.

*« Je suis cerné là ! Ça fait un moment que je commence à me coucher tard : 2h, 3h du matin. Je me couche tard. Y a le téléphone [portable].... Je peux le dire ? Y a que toi qui écoute ? Donc ça... toute la nuit... je dors tard. Mon codétenu aussi voilà. Après on met des films. L'autre il met son son. Et voilà, ça rigole, on joue aux cartes et aux échecs : ça passe trop vite ! Il y en a qui galèrent, ils se grattent la tête, les tourments : je peux pas. Heureusement on a nos délires, on s'amuse bien, on se fait à manger, on regarde les infos. »*

**Salem**, 24 ans, Malakoff, célibataire, sans enfant, 7 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et quelques-uns de ses frères et sœurs, collègue, sans emploi.  
3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 4 mois, cellule triple.

Il ressort de quelques entretiens une analogie entre l'expérience de la cellule et l'expérience de l'hôtel : en effet, plusieurs jeunes évoquent un usage régulier de l'hôtel, comme annexe voire exutoire du logement familial, où ils passent des soirées entre amis, pour y boire, fumer, recevoir des filles<sup>1</sup> etc. Certains récits des soirées en chambre d'hôtel font étonnamment écho aux récits des soirées passées en cellule collective. L'enjeu central de ces rencontres à l'hôtel comme du temps passé en cellule : tromper l'ennui, assurer l'ambiance. Cette reproduction en cellule des soirées passées en chambre d'hôtel est d'autant plus frappante que ces jeunes détenus partagent leur cellule avec des amis de leur quartier, avec lesquels ils passaient certaines de ces soirées.

#### 10.4.2.2 La répartition des tâches domestiques et la coexistence des activités

On retrouve entre les codétenus quelques-uns des principes qui prévalent dans la répartition des tâches domestiques entre les membres d'un couple (Kaufmann, 2001). Cet extrait témoigne des différents systèmes de répartition des tâches existants :

*« Le ménage c'est des pokers des fois... Parce qu'en fait nous on a un planning, mais vas-y on n'arrive pas à le respecter. Maintenant on s'est dit : par exemple, si tu bois dans un verre, tu le laves tout de suite après. Ou sinon, des fois on fait des pokers et celui qui gagne au poker, pendant une semaine il fait rien et c'est les deux autres qui font... Là justement en ce moment c'est ma semaine. Jusqu'à samedi je fais rien.*

<sup>1</sup> Cf. 10.1.2.1 La décohabitation laborieuse.

*Voilà c'est bien, encore deux jours pépères. Au début on avait fait un jour chacun...mais ça marchait pas... C'est pour la vaisselle et un petit coup de balai, un ménage vite fait. La cuisine, moi je sais pas très bien cuisiner. Mais en fait, dans la cellule, il y en a un qui cuisine très bien, super bien, lui ça le dérange pas de faire la cuisine, il aime bien donc c'est tout le temps lui qui la fait. C'est cool ! On a un cuistot tranquille. »*

**Sofiane**, 22 ans, Le Plessis Robinson, en couple, 1 enfant nouveau-né, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœur, lycée, sans emploi.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

La répartition des tâches peut privilégier la spontanéité et l'improvisation. L'organisation la plus fréquemment relatée en entretien correspond au type « chacun son tour », décrite par Jean-Claude Kaufmann (2001) comme une puissante école d'interconnaissance et d'harmonisation des pratiques. Cette organisation permet de tester le domaine où chacun sera le plus à l'aise et compétent et entraîne petit à petit la constitution d'habitudes régulières et de domaines spécialisés. Le jeu s'avère un moyen aussi fréquemment employé pour répartir les tâches domestiques : il peut être égalitaire si tous les détenus ont objectivement les mêmes chances de gagner mais certains reconnaissent privilégier un jeu plutôt qu'un autre en sachant qu'ils y sont plus performants que leur codétenu.

Plus généralement, étant donné l'étroitesse de l'espace devant être partagé, l'usage de l'espace cellulaire et la cohabitation des activités font régulièrement l'objet de négociations entre détenus. Comme dans tout groupe domestique, on peut distinguer un « pouvoir d'orchestration », qui concerne le domaine de la direction générale et de l'équipement (en cellule : l'aménagement, la répartition des lits, le choix des programmes télé, des menus, etc.) et un « pouvoir d'exécution » qui concerne plutôt les activités de gestion de la vie quotidienne (le ménage, l'entretien, l'approvisionnement, etc.) (Glaude, Singly, 1986). Les données recueillies en entretien montrent que ce sont les détenus les plus âgés ou les plus riches qui détiennent généralement le pouvoir d'orchestration. Celui-ci étant hiérarchiquement plus important que le pouvoir d'exécution, se dessinent alors des organisations en cellule plutôt autoritaires. Aucun détenu ne déclare évidemment avoir un rapport d'autorité à l'encontre de ses codétenus. J'ai toutefois pu percevoir l'ascendant qu'un détenu considéré comme un « ancien » avait sur ses codétenus, essentiellement des jeunes de son quartier.

*« Les petits jeunes de chez moi, je les vois, ils arrivent aux arrivants, ils sont perdus dans la promenade, je l'appelle "Viens, viens. Ecris au chef et dis que tu viens dans ma cellule". T'inquiète pas, y a tout ce qui faut. Et hop il vient. C'est des petits que j'ai vu grandir. »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

Je rentre dans la cellule de Kevin pour y prendre des photos. Son codétenu, qui semble avoir à peine 20 ans, se fait sermonner car il ne m'a pas saluée. Kevin poursuit en lui reprochant de ne pas avoir fait la vaisselle et lui ordonne ensuite de me servir un soda. Il restera ensuite en retrait et ne m'adressera pas la parole tout le temps que je resterai dans sa cellule

**Journal de terrain**, 10 mars 2011.

Je croise dans le couloir le codétenu de Kevin. Il m'explique « avoir réussi » à changer de cellule, sans m'en dire plus. Il me paraît toutefois plus épanoui et moins timide qu'en présence de Kevin.

**Journal de terrain**, 25 mars 2011.

Il est courant de signaler que « ceux qui sont fragilisés dans l'univers pénitentiaire, et en particulier ceux qui sont désignés comme "pointeurs" (délinquants sexuels dans le vocabulaire

carcéral), sont traités comme des femmes, mis en position d'épouses à tout faire et souvent violentés sexuellement par les "caïds" » (Bessin, Lechien, 2002). Le placement en cellule vise aussi à limiter ces configurations : nombre de détenus dits « pointeurs » sont placés à l'isolement<sup>1</sup>. Pour anticiper d'éventuelles situations de subordination, il s'agit d'éviter de placer ensemble des personnes ayant un écart d'âge ou de ressources économiques trop important, mais aussi des types de délits « incompatibles » (des personnes poursuivies ou condamnées pour des affaires de mœurs avec des « braqueurs » par exemple). Le personnel peut aussi s'appuyer sur les « détenus informateurs » qui lui livrent des informations sur les auteurs de violences, de racket sur des codétenus.

A l'inverse de ces cellules gérées de manière autoritaire, d'autres apparaissent relativement égalitaires, lorsque les deux pouvoirs sont équitablement partagés. Aucun récit ne fait état de tensions ni même de négociations entre codétenus autour de l'aménagement et de la décoration de la cellule. Le système de « coins » se dégage à nouveau : un détenu peut ainsi avoir une décoration chargée dans son espace péri-lit alors que son codétenu pourra décider de ne pas décorer cet espace. Les habitudes en matière de rangement s'avèrent plus difficilement conciliables : un rapport de domination se fait jour lorsqu'un détenu plus ordonné que ses codétenus les contraint à adopter ses principes de rangement. De même, les goûts en matière de musique ou de programme télévisé sont l'objet de fréquents conflits. Comme pour la répartition des tâches ménagères, certains détenus s'arrangent alors pour choisir à tour de rôle leur programme, ou font des compromis pour décider d'un programme qui convienne à tous. Au niveau du rythme de vie, chacun doit composer avec les habitudes de ses codétenus. Lorsque celles-ci divergent, des ajustements peuvent s'opérer, par des compromis ou par juxtaposition des habitudes (certains codétenus peuvent par exemple être amenés à vivre de manière décalée). Lorsqu'elles paraissent inconciliables, le groupe de cocellulaires finit inéluctablement par exploser. La cohabitation en cellule est en effet propice aux « explosions », altercations violentes qui partent d'un « rien » et s'embrasent en raison de la promiscuité, des tensions et des changements d'humeur que crée l'enfermement (Chauvenet et *al.*, 2008). Finalement, si les pratiques pouvant être bien circonscrites dans l'espace coexistent généralement sans heurts (la décoration par exemple), il en est autrement de celles qui empiètent sur l'espace de l'autre (le désordre, le volume sonore du téléviseur ou de la chaîne hi-fi, etc.).

### 10.4.3 Autour de la cellule

---

La cellule est un espace clos. Elle dispose toutefois de deux ouvertures (la porte et la fenêtre) et les murs, peu épais, laissent passer le bruit. C'est en effet par la fenêtre (parfois à travers la porte et le couloir, moyennant d'élever la voix pour se faire entendre) que les détenus discutent entre eux. De plus, malgré son interdiction, les « yoyos » sont couramment utilisés pour faire parvenir de petits objets (briquet, tabac, cannabis, sucre, etc.) à une cellule voisine voire plus lointaine. L'usage et le rapport au voisinage varient selon les détenus : certaines cellules paraissent ainsi plus « ouvertes » que d'autres.

Les détenus dits « bourgeois » ont le moins de contacts avec leur voisinage et ne communiquent jamais avec d'autres détenus par la fenêtre. A l'inverse, les jeunes et les détenus les plus aguerris au milieu carcéral, du fait de la longueur de leurs séjours ou de leurs expériences carcérales passées, ont une cellule plus « ouverte » : ils échangent fréquemment des objets avec d'autres

---

<sup>1</sup> Le quartier d'isolement, contrairement au « mitard », n'est pas une mesure disciplinaire mais une mesure de protection ou de sécurité. Le placement à l'isolement peut ainsi être décidé à la demande du détenu et à la demande de l'administration pénitentiaire. Ce régime de détention interdit au détenu d'entrer en contact avec le reste de la population pénale.

détenus via le système de « yoyotage », ils s'interpellent et passent de longs moments à discuter par la fenêtre ; certains jouent à la bataille navale d'une cellule à l'autre.

Dans cette même perspective, on notera aussi que le rapport au bruit varie selon l'âge et le milieu social. Les détenus dits « bourgeois » déclarent souffrir énormément du bruit en détention :

*« Ici, le bruit passe énormément, à Fresnes aussi, le bruit. Les gens tapent dans les portes, les gens crient, les gens mettent la musique, donc c'est énormément de bruit, un bruit énorme. Mais ça va. Non, j'ai mis des boules quiès, et je mets un petit casque et je mets la musique à fond. Et là, j'entends que la musique. J'entends que la musique. Si je mettais que le casque, j'entendrais ma musique et les gens taper. Donc là, de temps en temps, j'ai pas de bruit de fond. Non, le bruit... Toutes ces choses-là, le confinement et tout ça, ça atteint après le niveau de concentration, le niveau de relâchement. On a très peu de moments de calme, de calme intérieur ou de concentration. On est fatigué à ne rien faire. Parce qu'on a toujours ce niveau de tension énorme. Tout le temps. »*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

Cette gêne est également soulignée par les deux autres personnes partageant quelque peu les caractéristiques sociales d'Henri. Le bruit ne pose pas de problèmes aux plus jeunes, à qui il est d'ailleurs souvent reproché de faire du bruit.

*« Tu m'as pas parlé du bruit. Ça te gêne pas ?  
Bah j'essaie de faire abstraction. On s'habitue en fait. »*

**Nacim**, 27 ans, Colombes, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère et ses deux sœurs, collègue, intérimaire.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 10 mois, cellule triple.

*« Et le bruit ?*

*Non, y a pas de bruit. C'est calme. Ils respectent les gens.*

*Personne ne gueule aux fenêtres ?*

*Si quand même. Ça c'est obligé ça, mais c'est rien. Tu fermes la fenêtre et t'entends plus rien. Moi je laisse ouvert, j'ai le ventilateur. Ça va, je suis bien. Et puis si tu fumes... »*

**Ibrahim**, 23 ans, Bobigny, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 2 semaines, cellule double.

L'incorporation d'un certain habitus carcéral transparait chez les personnes qui, du fait de leur lourd passé carcéral, finissent par apprécier l'environnement sonore de la prison jusqu'à ne plus supporter le silence :

*« Le bruit, ça te gêne ?*

*Au contraire, j'aime ça. J'ai besoin de ça en fait. Je supporte même plus le silence. Encore la journée, je m'en fous. Mais le soir, je supporte pas le silence. Tu viens dans ma cellule, y a soit de la musique, soit la télé en permanence. Parce que je supporte plus le silence, j'aime pas le silence. C'est la prison qui m'a fait ça. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

Différentes attitudes sont adoptées par les « anciens » qui estiment que leurs voisins sont trop bruyants. Ceux qui se décrivent parfois eux-mêmes comme des moralisateurs font le choix de leur expliquer leur norme du bon voisinage :

« C'est pas que j'interdis mais les jeunes je leur dis qu'il faut pas frapper<sup>1</sup>. Avec deux trois anciens, on gère un peu l'étage. Le soir faut respecter tout le monde et faut pas taper dans la porte. C'est ce qu'on leur explique, on leur explique une fois, deux fois, trois fois et normalement en général ils comprennent. On leur explique "moi, je suis dans ma cellule le soir. Tape pas parce que là, tu me manques de respect, tu vois ? C'est un manque de respect." [...] Donc je leur explique. Le soir, je suis là, ils savent qu'il faut pas taper. La journée, quand je suis pas là, moi je leur ai dit "Moi, la journée, je suis pas là. De 7h du matin jusqu'à 19h tu peux taper, y a pas de problème" »

**Atisso**, 28 ans, Limay, en couple, 4 enfants de quelques mois à 4 ans, 2 frères et sœurs, locataire d'un pavillon, lycée, ouvrier dans le bâtiment.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, vol, association de malfaiteurs, détenu depuis 2 mois, cellule double.

D'autres font le choix d'interventions plus musclées lorsque la tension monte ou que le voisin irrespectueux tarde à adopter l'attitude requise. Ainsi, Kevin est passé des menaces à la sanction :

« C'est important de respecter son voisin comme on dit. Non, lui [mon voisin] il tape à la porte à 8h. Alors que les surveillants, ils sont en train de faire les promenades. Donc il va pas revenir tout de suite. Je me lève "vous arrêtez de taper, y a les promenades". Tu vas te rallonger, tu crois qu'il a compris. Bam, bam. Là c'est une autre mélodie, en général je répète les choses qu'une seule fois. Je lui dis "Arrête de taper ou je vais te taper comme tu tapes dans la porte!". Après, ça demande "C'est qui?". Je lui dis "C'est la 7", la 207. Et on l'entend plus normalement.

Ça marche à tous les coups ?

Normalement oui... Mais ça m'est arrivé que le mec il écoute rien et que je passe à exécution : il s'est pris une série [de coups], je l'ai plus entendu. »

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

Les détenus ne parvenant pas supporter un voisinage trop bruyant peuvent finalement adopter des conduites de fuite : porter des boules quiès, comme Henri, ou plus fréquemment demander à changer de corsive ou d'étage.

## 10.5 La cellule au cœur des rapports résidentiels carcéraux

Ma thèse mobilise la notion de rapport résidentiel et cherche à l'éprouver dans le contexte carcéral. Or, l'étude à partir de laquelle elle a été construite soulignait l'existence d'un continuum entre les pratiques du logement, du quartier et de la ville (Authier *et al.*, 2001). Il convient donc, pour clore ce chapitre, de mettre en perspective les observations du rapport des détenus à la cellule avec celles faites sur le rapport aux espaces collectifs de la détention dans le chapitre 8. Pour tous, la cellule représente l'espace le plus privé, même s'il est partagé et qu'est déplorée l'impossibilité de se l'approprier pleinement. L'intrusion des surveillants lorsqu'ils viennent fouiller les cellules, est ainsi vécue comme une atteinte à l'intimité :

« Ils rentrent, y a pas de bonjour, c'est "Lève-toi". 6h, jusque 8h15, tu te les gèles dans une cellule. Ta cellule, ils te la violent ! Moi je leur ai fait un bordel moi ! Tout le monde sait, tu vas voir le directeur pour dire "y a ça, ça", lui "oui, nous allons voir...". Mais c'est hardcore. Une fois j'ai retrouvé mes toilettes en plein milieu de la cellule, mon bloc WC ! Un truc cassé... Les cantines par terre, l'huile, mes vêtements... Tout par terre ».

**Marwan**, 25 ans, Choisy-le-Roi, célibataire, sans enfant, 4 frères et sœurs, cohabitait avec

<sup>1</sup> Pour rappel, taper dans la porte est un moyen de signifier au surveillant qu'on souhaite qu'il vienne l'ouvrir.

sa mère et 2 de ses frères et sœurs, BEP, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule double.

Le recours à l'image du viol atteste du sentiment de souillure provoqué par la fouille de la cellule. Cette effraction, comme le cambriolage, représente alors une expérience traumatique « en ce qu'elle déstabilise l'illusion d'un vécu continu et routinier du chez-soi » (Serfaty-Garzon, 2003c, p. 55). Cette façon de vivre les fouilles de cellule ne concerne toutefois que les détenus qui ont un minimum le sentiment d'avoir construit un chez-soi en cellule, qui possèdent de nombreuses affaires et sont présents en détention depuis longtemps. Ces épisodes viennent alors leur rappeler avec violence la fragilité et les limites de cette appropriation. Le sentiment éprouvé par les détenus à l'égard des fouilles de cellule dépend aussi de l'état dans lequel elle est laissée à leur issue. La plupart des détenus tolèrent en effet les fouilles en excusant les surveillants qui sont « *bien obligés de faire leur (sale) métier* » mais n'acceptent pas les traces de désordre laissées après la fouille. L'ordre-à-soi est une traduction spatiale du maintien de l'identité. La perte de cet ordre par ces fouilles est alors perçue comme un manque de respect. Ces pratiques des agents pénitentiaires sont à replacer dans les rapports de force qu'ils instaurent avec les détenus : en désordonnant excessivement les espaces personnels des détenus, ils leur rappellent qu'ils ont les pleins pouvoirs sur l'espace carcéral. C'est ainsi que prédomine généralement un sentiment d'impuissance et de désabusement face à ces expressions du despotisme ordinaire de l'institution (Chauvenet, 2006). Ce point de vue semble d'autant plus aisé à adopter que leur séjour en prison est de courte durée :

*« Ils font ça quand on n'est pas dans la cellule, quand on est en promenade.*

*En revenant tu t'en rends pas compte ?*

*Si, si, tu vois : ils ont coupé les lasso. Ou des fois quand on est en promenade, tu les vois par la fenêtre en train de passer dans les cellules.*

*Ça te fait quoi ?*

*Voilà. Un lasso c'est des draps... C'est énervant...*

*Ouais du genre si t'as des photos de ta femme en cellule ça veut dire qu'ils la voient...*

*Voilà, voilà, c'est des trucs comme ça. Après voilà, du moment où tu mets surtout, si tu mets sur les murs des photos des gens que t'aimerais pas que... c'est toi qui provoque. Ben ouais t'es pas chez toi ! Tu sais bien que t'es en prison, tes photos, si tu les mets... c'est tes histoires.*

*Les affaires déplacées... ?*

*Ouais c'est chiant, c'est chiant mais voilà qu'est-ce que vous voulez qu'on dise ? On n'est pas chez nous et on n'a rien à dire. »*

**Sylvain**, 24 ans, Evry, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 5 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

La cellule se démarque ensuite des espaces collectifs, apparentés à un espace public, où chacun se trouve exposé si ce n'est forcément intégré à la vie sociale de la « communauté des détenus ». Les espaces collectifs de la prison sont des espaces de théâtralisation et de mise en scène de soi : il est par exemple inenvisageable d'y pleurer alors que de nombreux détenus reconnaissent avoir des moments de faiblesse, qui ne peuvent s'exprimer qu'en cellule.

*« La dernière fois que j'ai pleuré, je sais même plus quand c'était. En prison, quelqu'un qui pleure devant toi, ça veut dire que ça y est t'es son ami, t'es son confident. En plus un homme ! »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture »

« T'es en cellule le soir, ouais t'as envie de rer-pleu<sup>1</sup>, mais bon... tu le montre pas, faut rester digne, ici t'as pas le choix ».

**Jerry**, 30 ans, Saint-Denis, célibataire, sans enfant, locataire d'un studio, bac+3, infographiste

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, trafic de stupéfiants, détenu depuis 7 mois, cellule double

« [Les jeunes], ils font tous les voyous, ils marchent tous comme ça, mais ils pleurent tous en cellule. Je te le dis : ils pleurent tous en cellule. Ils font tous nanani, nanana, ils marchent comme ça [il mime un jeu d'épaule]. Au fond d'eux moi, je sais très très bien qu'ils le savent, c'est des petites tapettes, c'est des petites tapettes. Et quand ils sont dix, quinze ensemble, ils se prennent pour un grand qui a une leçon à donner. Quand ils sont ensemble, ils font tous les caïds, les machins truc, mais je les connais tous... je te jure que c'est... ils pleurent tous en cellule le soir, c'est des êtres humains, c'est normal »

**Mickaël**, 34 ans, Vitry-sur-Seine, célibataire, sans enfant, cohabitant avec sa mère et son frère, lycée, sans emploi

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 4 ans, cellule simple

« On est obligé de se débrouiller, franchement c'est la guerre ici. Moi je savais pas que c'était comme ça. Combien de fois j'ai pleuré en cellule... Même là, je suis toujours en train de pleurer, j'en ai marre. »

**Romain**, 22 ans, Clamart, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, sous-location, collègue, employé dans une grande surface

Primaire, condamné, dégradation par moyen dangereux + révocation de sursis, détenu depuis 24 mois, libéré dans quelques semaines, cellule double

Les personnes placées en cellules simples sont celles qui insistent le plus sur la différence existant entre l'intérieur de leur cellule et le reste de la prison : la cellule est un espace à soi et reposant par opposition au tumulte de la vie sociale qui caractérise les espaces collectifs de la prison. L'expérience de Ben, seul « jeune » placé en cellule simple dans mon échantillon diffère quelque peu : il décrit une forme d'ennui et cherche par conséquent à y multiplier les relations entretenues à distance, en discutant longuement à la fenêtre avec son voisinage ou en utilisant un téléphone portable pour joindre ses proches à l'extérieur. La relative continuité qu'il cherche à établir entre sa cellule et les espaces collectifs rejoint finalement l'expérience de la majorité des autres jeunes enquêtés. S'ils peuvent s'approprier leur cellule en l'aménageant et en la décorant, c'est surtout sur l'aspect relationnel de cet espace qu'ils insistent en soulignant l'importance de l'ambiance et de la convivialité qui y règnent. Cette caractéristique de leur rapport à l'espace transparaissait déjà dans le récit de leurs rapports résidentiels pré-carcéraux. Toutefois, ils décrivaient une rupture entre l'univers domestique familial et le quartier associé aux relations amicales, alors qu'en prison leurs récits et leurs pratiques montrent une concordance des sociabilités depuis leur cellule jusqu'à l'extérieur, en passant par les espaces collectifs de la prison. Les deux jeunes, qui n'étaient pas investis dans la « culture de rue » avant leur incarcération, décrivent des rapports résidentiels carcéraux finalement assez similaires à ceux des autres jeunes une fois passée la première période d'adaptation. Les « anciens », qui ont une réputation valorisée et jouent souvent le rôle de « détenus modérateurs », investissent aussi bien leur cellule (en terme d'aménagement, de variété des activités qui y sont pratiquées et d'intensité des relations qui y sont nouées) que les autres lieux de la détention où ils jouissent d'une certaine liberté de mouvement. Mis à part celui qui occupe un poste d'« auxiliaire », les « anciens » clochardisés passent quant à eux la majeure partie de leur temps en cellule : ils semblent y regarder essentiellement la télévision, parfois certainement fatigués par les médicaments qui leur sont prescrits. Enfin, du point de vue des relations sociales, les détenus dits « bourgeois » établissent une nette distinction entre leur cellule, perçue comme un refuge, et le reste de la détention ; aucun de ces lieux n'est cependant

<sup>1</sup> Pleurer en verlan.



véritablement approprié et investi : une forme de continuité transparaît donc dans le caractère fonctionnel et utilitaire qu'ils attribuent à l'espace carcéral.

## Conclusion du chapitre 10

Il s'agissait dans ce chapitre d'analyser les modalités de domestication de l'espace cellulaire. Malgré l'homogénéité des conditions d'habitation et des contraintes qui pèsent sur les pratiques réalisables en cellule, les détenus parviennent quelque peu à s'approprier cet espace. Les différences interindividuelles s'expliquent par les mêmes clivages socioculturels que ceux mis au jour dans les études portant sur le rapport à l'espace domestique dans des logements ordinaires. Les pratiques des rares détenus de milieu aisé se distinguent souvent. Étant donné la relative homogénéité socioculturelle du reste de la population carcérale, l'âge s'est ensuite avéré être un critère particulièrement discriminant. Les rapports à la cellule se différencient aussi selon la durée du séjour des détenus, ceux présents depuis plusieurs mois ayant tendance à davantage charger matériellement et affectivement cet espace que les autres détenus. De plus, le passé résidentiel des détenus est aussi un facteur à prendre en compte pour comprendre les pratiques réalisées en cellule. Certains récits soulignent une reproduction, certes déformée, de pratiques autrefois associées au logement pré-carcéral (aménagements en référence à l'expérience passée de logements de plusieurs pièces, activités, rituels domestiques, rythme de vie, etc.). Dans les discours recueillis, ces continuités s'appuient sur deux logiques distinctes selon les personnes et les pratiques considérées. La première repose sur l'idée selon laquelle un contexte comparable justifie la mise en œuvre de pratiques d'adaptation similaires : ce registre est surtout mobilisé par les « jeunes » et les personnes qui ont déjà fait l'expérience de l'hébergement en institution (prison ou autre) ; il concerne les activités les moins affectées par le contexte carcéral (la télévision par exemple). Tout en postulant les différences fondamentales entre leurs expériences domestiques passées et celle de l'encellulement, la continuité des pratiques est aussi justifiée par la force de l'habitude ou par une démarche consciente de résistance face à l'emprise carcérale : ce second type de discours est notamment tenu par les « bourgeois », et concerne les activités particulièrement contraintes telles que la cuisine ou la décoration. Finalement, il apparaît que l'emprise du contexte ne s'exerce pas indépendamment des caractéristiques sociales et du passé résidentiel des individus.

## Chapitre 11. Quel horizon à la sortie de prison ?

---

Ce dernier chapitre est consacré à l'expérience de la sortie de prison : il s'agit d'interroger l'articulation du séjour en prison avec les séquences résidentielles qui le suivent. Cette période post-carcérale participe à la définition classique du sens de la peine de prison. Avec la dissuasion, l'expiation et la neutralisation, la réinsertion, aussi nommée « réadaptation », « rééducation » ou « resocialisation », est l'un des quatre modes de justification de cette sanction pénale (Pirès, 1998) : elle voit dans l'enfermement un traitement qui permet au coupable de « s'améliorer » pour être « réinséré » dans la société, en n'y commettant pas de nouvelle infraction<sup>1</sup>. Dans cette perspective, la peine d'emprisonnement se justifie donc en partie par cette volonté de voir le détenu sortir de prison en ayant socialement changé. Toutefois, comme je l'ai déjà mentionné, cette mission de (ré)insertion constitue un « mythe fondateur de la prison pour peine », nécessaire à la jonction du juridique et du correctif, c'est à dire à la « reconstruction dans l'ordre moral d'une préoccupation socio-politique. Le recours au symbole permet la transformation du lieu de sûreté en instrument bénéfique » (Faugeron, Le Boulaire, 1992, p. 27). De plus, l'enfermement a davantage tendance à désocialiser les détenus que l'inverse (perte d'un emploi, mise à mal des réseaux relationnels, dégradation de l'image de soi, stigmatisation, etc.). En maison d'arrêt, les actions de préparation à la sortie sont d'ailleurs peu développées (Combessie, 2005).

En considérant la réinsertion d'une manière large et non normative, c'est-à-dire comme étant le processus de redéfinition d'une place dans l'espace social après en avoir été extrait en raison d'une incarcération, je souhaite interroger l'importance du logement et plus globalement du milieu résidentiel dans ce processus. Comment se passe le retour en ville après une incarcération ? Comment évoluent les rapports résidentiels après un tel événement biographique ? Dans une perspective de « sortie de trajectoire carcérale » (Chantraine, 2004a), comment se repositionnent les anciens détenus par rapport aux lieux de leurs espaces de vie passés ?

La première section sera consacrée aux discours tenus, depuis la prison, sur les perspectives résidentielles à la libération. Celles-ci font intervenir deux échelles temporelles : la situation attendue au moment de la libération et les souhaits à plus long terme. Dans une deuxième section, je m'appuierai sur quelques exemples de personnes dont j'ai suivi le parcours après leur

---

<sup>1</sup> L'article 1 de la loi pénitentiaire de 2009 rappelle cet objectif : « Le régime d'exécution de la peine de privation de liberté concilie la protection de la société, la sanction du condamné et les intérêts de la victime avec la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions » (Article 1 de la loi pénitentiaire de 2009). Il associe à cet objectif de (ré)insertion celui de « prévention de la récidive », qui tend à le remplacer (Cliquennois, 2006). En effet, cette évolution de la politique pénale s'inscrit dans le développement d'une « nouvelle pénologie », décrit par Malcolm M. Feeley et Jonathan Simon (1992) comme le « passage d'une pénologie axée sur l'individu, sa punition et/ou son traitement, à une pénologie axée sur la gestion de groupes à risques, leur surveillance et leur contrôle, afin de réguler les niveaux d'une délinquance considérée comme un risque normal dans la société. L'objectif ne serait dès lors plus d'éliminer ce risque, mais de le rendre tolérable, de le circonscrire dans des limites sécuritaires acceptables » (Mary, 2001). La justice chercherait ainsi moins à agir sur les causes présumées de la délinquance, en tentant de réduire les difficultés individuelles de leurs auteurs et d'enclencher un processus d'affiliation sociale, que de déterminer des groupes et des situations à risque en vue de les contenir par un renforcement de leur contrôle.

libération pour voir comment se déroule concrètement leur retour en ville. Enfin, j'exposerai le rôle que ces détenus et anciens détenus, en adoptant une posture réflexive, imputent à leur milieu résidentiel dans l'orientation prise par leur histoire de vie.

## 11.1 La libération en ligne de mire

Les détenus disent penser à leur libération dès leur premier jour d'incarcération. Toutefois, selon la durée de leur peine mais aussi leur statut juridique, cette perspective est plus ou moins concrète et présente à l'esprit au quotidien : les personnes prévenues déclarent penser avant tout à leur procès ; les personnes pour lesquelles la libération n'aura lieu que dans plusieurs années disent penser à l'avenir sans parvenir à s'y projeter concrètement. De même, pour les détenus condamnés, qui voient la durée de leur séjour s'allonger au fil du temps, en raison de nouvelles condamnations pour des affaires qui n'avaient pas encore été jugées ou de périodes de sursis antérieures qui se trouvent être mises à exécution, l'impossibilité de connaître la date approximative de leur libération semble empêcher toute réflexion approfondie sur la question. En entretien, j'ai malgré tout invité les détenus à me faire part de leurs perspectives de vie après leur libération. Ces projets de vie narrés depuis la prison témoignent de leurs aspirations mais aussi des craintes ressenties, des obstacles qu'ils s'attendent à affronter et des ressources qu'ils comptent mobiliser.

Je présenterai dans un premier temps la situation résidentielle qu'ils s'attendent à retrouver à leur libération. Cette nouvelle séquence résidentielle s'inscrit majoritairement dans la continuité des parcours résidentiels dont j'ai rendu compte dans le chapitre précédent. Les réseaux relationnels, amicaux ou familiaux, s'avèrent primordiaux dans cette période charnière de repositionnement résidentiel. Les perspectives résidentielles à plus long terme seront abordées dans un second temps : elles sont étonnamment homogènes et manifestent un certain conformisme par rapport au modèle culturel dominant de l'accession à la propriété et de l'idéal pavillonnaire.

### 11.1.1 La situation résidentielle à la sortie de prison

Trois groupes de détenus peuvent être dégagés à partir des réponses obtenues aux questions posées quant à leur supposée situation résidentielle à leur libération. Tout d'abord, les personnes condamnées à de longues peines et celles qui ne sont pas encore jugées mais qui pensent rester en prison pour plusieurs années ne sont pas en mesure de se projeter et de répondre concrètement à cette question.

« Vous en avez encore pour combien de temps ?

*Je suis pas jugé encore. Je suis pas jugé. Sur le papier, j'ajoute 20 ans donc... Bon, ils vont pas me mettre 20 ans, loin de là. Moi à mon avis, si vous voulez mon avis, j'ai encore 4 ans et demi...*

Vous y pensez à la sortie ? Vous avez une idée de comment ça va se passer après, où vous allez habiter... ?

*Pas encore. J'attends le jugement là, la juge elle me fait galérer... Et puis, je pars pour des années moi, donc quand je sortirai, j'aurai presque trente ans peut-être, donc je sais pas où j'en serai, mes parents où est-ce qu'ils seront, je sais pas, j'y pense pas, je peux pas. »*

**Aziz**, 24 ans, Noisy-le-Sec, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et son frère, lycée, commis de chantier.

Primaire, prévenu, braquage, détenu depuis 18 mois, cellule double.

« Vous pensez déjà à la sortie ?

*Moi je pensais à la sortie dès que je suis tombé. Oui, oui, j'y pense. Oui, je fais des projets. Ah oui, les rêves, tiens on y revient. Quand je suis stressé ou un peu déprimé et que je rentre en cellule et que c'est le*

*soir et que c'est pour dormir, je pense à un projet que j'ai à la sortie. Comme ça, je me dis "tiens je suis dehors, qu'est-ce que je vais faire ?" Ah oui... je pense à l'avenir en rêvant. »*

**Henri**, 47 ans, Rueil-Malmaison, veuf, 2 enfants de 10 et 12 ans, locataire d'un pavillon, bac+5, ingénieur.

Primaire, condamné, homicide, détenu depuis 5 ans (dont 3 ans à Fresnes), libéré dans environ 11 ans, cellule simple.

Julien résidait en foyer au moment de son incarcération. Il pense purger une longue peine et n'est pas en mesure de savoir quelle sera sa situation résidentielle.

*« Il faut prendre les choses comme elles viennent. Avant je me mettais beaucoup de choses dans la tête : quand je vais sortir ? Comment ça va être ? Maintenant, j'y pense plus. »*

**Julien**, 18 ans, Les Mureaux, en couple, foyer, 4 frères et sœurs, collègue, CAP.

Primaire, prévenu, homicide, détenu depuis 8 mois, cellule triple.

Le deuxième groupe est constitué des détenus qui prévoient de retrouver leur situation résidentielle pré-carcérale inchangée à leur libération, alors que le troisième regroupe les détenus pour lesquels le séjour en prison provoquera une évolution de leur situation résidentielle.

### 11.1.1.1 Le retour dans le logement pré-carcéral

Comment les détenus qui imaginent retourner dans leur logement pré-carcéral envisagent-ils ce retour ? Les récits insistent essentiellement sur le plaisir de retrouver un chez-soi et abordent l'évolution des relations domestiques.

#### *Recouvrer une demeure*

En évoquant le retour au domicile après leur séjour en prison, les détenus mentionnent certains des aspects de l'expérience habitante qu'ils se réjouissent de retrouver, dessinant ainsi les manques ressentis en détention. On retrouve dans leurs discours l'importance du rapport au corps, en lien avec l'espace domestique.

Les détenus dits « bourgeois » insistent sur trois dimensions : pouvoir agir librement sur l'ouverture et la fermeture des portes de leur logement ; ne plus entendre de bruit ; retrouver leurs proches.

*« Vous imaginez comment votre retour chez vous du coup ?*

*Retrouver la famille, évidemment, les retrouvailles avec... voilà. Et puis quelque chose auquel je pense souvent c'est que ce qui est frappant ici, c'est il n'y a pas de poignée à l'intérieur des cellules. C'est normal mais une porte sans poignée c'est impressionnant. Donc je pense aussi que ça va être un plaisir d'avoir ses clés, les clés de la maison, ouvrir la porte... Ça doit vous paraître bête mais c'est vraiment quelque chose... »*

**Michel**, 43 ans, Puteaux, marié, 1 enfant de 18 ans, locataire, bac+2, chauffagiste.

Primaire, condamné, délit routier, détenu depuis 5 semaines, libéré dans 3 semaines, cellule double.

*« Vous pensez à votre libération ?*

*Bien sûr j'y pense, évidemment.*

*Votre jour de sortie, vous l'imaginez comment ?*

*C'est dur... Mais bien sûr je pense à mon fils, rester auprès de lui, profiter et rattraper un peu, même si on ne peut jamais vraiment rattraper le temps. Passer du temps avec mon fils, partager un repas avec mes amis. J'imagine les odeurs de la cuisine, toutes ces choses éclipsées en détention. [...] Je vous parlais des bruits qui sont insoutenables ici, et bien je pense aussi que ma première nuit chez moi va être... comment dire, ça va être incroyablement apaisant je pense. Mais bon, ce sont des choses auxquelles j'essaie de ne pas trop penser à vrai dire parce que... c'est émotionnellement difficile, vous pouvez imaginer.»*

**Philippe**, 37 ans, Suresnes, divorcé, 1 enfant de 8 ans, 4 frères et sœurs, locataire, bac+3,

juriste.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 3 mois, libéré dans 1 an, cellule double.

Les autres détenus insistent quant à eux davantage sur d'autres aspects de leur rapport au corps que le bruit. Les cellules ne répondent en effet que partiellement aux fonctions essentielles de la vie que sont l'alimentation, le nettoyage du corps et la sexualité. La levée d'écrou représente alors la perspective de se retrouver dans un espace où ces fonctions élémentaires de l'existence seront à nouveau possibles.

*« Je sais que quand je vais ressortir, je vais vraiment être décalé. Je pense, je vais pas te mentir, il y a plein de choses que j'ai pas faites, que ça fait plus de 6 ans que j'ai pas faites : bien manger... voir des gens... avoir des relations sexuelles... plein de choses ! 6 ans que j'ai pas eu de relations sexuelles, que j'ai pas eu vraiment de liens familiaux. Tout ça, ça joue dans la tête. Je te dis sincèrement, ça joue dans la tête. »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

*« Prendre un bain, être tout seul, y rester aussi longtemps que je veux, avoir de l'eau chaude, des shampoings et tous les produits, ça sent bon, il y a des serviettes propres... »*

**Laurent**, 43 ans, Boulogne-Billancourt, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans environ 2 semaines, cellule simple.

Les jeunes évoquent peu le retour dans leur logement, mis à part au jour de leur sortie, où ils décrivent souvent un grand repas auquel seront éventuellement conviés certains membres de la famille élargie.

*« De retourner chez toi, tu penses que ça va te faire quoi ?*

*Ça va être bien, normal.*

*Je sais pas, de revoir ta famille, retourner dans ta chambre... ? T'y penses ou bien ?*

*Ouais, ouais on y pense, des fois.*

*Et ?*

*Et... je sais pas. On pense au jour de la sortie ouais. On va retrouver la famille, la maman elle aura fait la cuisine, y aura les cousins, les cousines, les petites nièces, les tantes, les oncles : ça va être une grande fête quand même. Moi je serai content de les voir et eux aussi je pense. Voilà, après... »*

**Ibrahim**, 23 ans, Bobigny, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 2 semaines, cellule double.

Finalement, pour tous, le retour au logement et le recouvrement d'un chez-soi passe par une réappropriation de son corps mais surtout par les retrouvailles avec les proches.

### *Les relations domestiques à reconstruire*

La majorité des détenus qui cohabitait avant leur incarcération avec leur famille d'orientation ou de procréation prévoient de retrouver cette situation résidentielle à leur libération. Certains d'entre eux pensent toutefois que leurs relations domestiques vont évoluer. En effet, les rôles au sein des couples et des familles ont parfois dû être redéfinis du fait de leur absence. A la libération, il va alors s'agir de s'adapter au fonctionnement familial et réapprendre à vivre ensemble.

*« Tu sais pas si tu retournes chez tes parents après ?*

*Déjà j'ai toutes mes affaires, elles sont chez moi. Ouais, au pire je vais rester quoi ? Deux trois jours et*

*après je vais me barrer, rentrer chez ma tante, chez moi. Surtout là après la prison, ça va me faire bizarre d'être avec mes petits frères, mes petites sœurs, mon père, ma mère... Je sais pas, ça va me faire bizarre... Il me faut mon petit moment de... tout seul quoi. Mon petit coin tout seul. Tous mes frères et sœurs habitent chez mes parents, c'est moi le plus grand. J'ai deux petites sœurs et un petit frère. Surtout après la prison, ça va me faire encore plus bizarre. Je me vois pas trop chez moi, avec mes parents... Je vais passer chez eux, tous les jours, normal. Mais pour dormir et tout ça, je préfère être tout seul.*

T'as encore une chambre chez eux ?

*Ma mère elle m'a dit "Ta chambre, je la garderai toujours..." »*

**Yanis**, 20 ans, Nanterre, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, hébergé par une tante, bac+1, animateur.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 10 mois, libéré dans 2 mois, cellule triple.

Pour Yanis, l'expérience carcérale entérine la décohabitation : il se sent chez lui dans l'appartement de sa tante. L'absence d'espace personnel pendant son séjour en prison explique peut-être son besoin d'un « coin à lui ». Sans parvenir à en expliciter les tenants et les aboutissants, il s'attend à ce que ses relations avec les membres de sa famille lui paraissent étranges dans un premier temps. Pour certains, ces changements seront le fruit de bonnes résolutions qu'ils comptent prendre à leur libération pour apaiser les tensions familiales qu'a parfois fait naître leur incarcération : changer de rythme de vie, passer plus de temps auprès de sa mère, rendre des services, participer aux tâches domestiques, etc.

« Le retour chez les parents, tu l'envisages comment ?

*Ça va aller Inch'Allah...*

Les relations avec tes parents, tes frères et sœurs ?

*Ça va aller, je vais faire ce qu'il faut pour que ça va. Voir la daronne, le respect, tu vois ?*

Tu sais s'il y a des trucs qui ont changé dans ta maison ? La peinture, la déco,... ? Est-ce qu'il y a des nouveaux trucs, j'sais pas un four, une télé, des trucs qui ont été bougés ?

*Je vais changer de chambre ! Parce que ma sœur elle s'est mariée. Vas-y, j'ai raté ça ! On n'est pas très proches quand même, c'est pas comme mes frères mais quand même elle m'a aidé ici, quand même. Son mari lui c'est un mauvais, lui, il m'a fait des crasses lui... »*

**Ben**, 24 ans, L'Haÿ-les-Roses, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, collège, sans emploi

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, tentative de vol et dégradations + révocation de sursis, détenu depuis 1 an, libéré dans 10 mois, cellule simple

De même, la perspective de recohabiter avec leur conjointe questionne les détenus en couple.

*« Ma femme, je pense qu'elle va être plus forte : elle sera restée presque deux ans toute seule, quand même ! Avec les deux petits, c'est pas rien... Elle gère bien, elle est forte.*

Tu vas retrouver ta place facilement tu penses ? Parce qu'elle est peut-être devenue je sais pas, plus indépendante ou elle a pris des habitudes différentes ?

*Oui, c'est vrai, je me suis déjà dit ça. Parce que l'autre jour, elle m'a dit qu'elle avait repeint l'entrée ! J'étais sur le cul parce qu'avant c'est moi qui décidais ça, ben oui je suis dans le bâtiment. Mais là, elle a décidé et elle m'a juste dit après ! C'est vrai qu'avant [lors de ses précédents séjours en prison], j'étais pas marié donc c'était différent. Et puis j'étais resté même pas un an. Là je sais pas comment ça va être. Même avec les enfants, ils vont me voir à la maison, ça va faire bizarre au début »*

**Joseph**, 23 ans, Colombes, en couple, 2 enfants, propriétaire d'un appartement, BEP, maçon.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis + révocation de sursis, détenu depuis 18 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

Il semble que ces reconfigurations des relations domestiques sont d'autant plus importantes que le séjour en prison a été long.

*Quand le contexte résidentiel change en son absence*

Certains détenus, après leur séjour en prison, comptent s'installer dans leur contexte résidentiel pré-carcéral. Toutefois, pendant leur absence, cet environnement a parfois connu des changements. Les deux extraits précédents faisaient par exemple état de travaux de rénovation dans le logement ou d'un changement dans la répartition des chambres. Ibrahim, qui décrit sa commune de résidence comme étant en pleine mutation, a vu sa famille déménager pendant qu'il était en prison.

« A la sortie, y aura pas de décalage ?

*Ah ça va changer quand même, ça va changer quand même. Je vais être un peu perdu quand même. La liberté ça fait longtemps quand même ! Ça va être bizarre... En plus apparemment à Bobigny ça fait des travaux, à mon avis ça va me changer un peu. La ville même ça va me changer. Y avait des bâtiments en construction quand je me suis fait arrêter, ça va changer... Mais je vais reconnaître quand même ! C'est dans mon quartier, ils vont faire tomber des immeubles en 2014. Ils sont en train de déménager les gens. Ils ont construit des nouveaux bâtiments. Ils ont construit une petite résidence, nous c'était des 18 étages, là ils sont en train de faire des 5 étages. 5 étages, 6 étages maximum, ils font des petites tours. Du coup on a déménagé, mais j'ai pas encore vu. Ma famille elle a déménagé juste à côté, ils sont partis dans une résidence privée, juste à côté. Donc ils ont un nouvel appartement mais je l'ai pas encore vu. J'ai pas voulu voir de photo, je préfère sortir et voir comment ça se passe.*

T'y as une chambre ?

*J'ai toujours ma chambre. C'est mon pote qui me l'a faite. Mon pote il est passé, il a fait ma chambre. Il a fait une chambre normale, classique : télé, armoire, table de nuit, une petite chambre normale.*

Donc oui, surprise à ta sortie !

*Le quartier aussi il aura changé, ils sont en train de faire des routes, des nouvelles routes. Ça par contre je les ai pas vues. Il y a des nouvelles routes. »*

**Ibrahim**, 23 ans, Bobigny, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 1 an, libéré dans environ 2 semaines, cellule double.

Djibril sera lui aussi amené à quitter l'appartement de son oncle qu'il occupait avec son frère. Pour autant, son avenir résidentiel à sa libération n'est pas incertain.

« Tu vas récupérer ton ancien appart ?

*Non même pas, mon oncle il m'a dit dernièrement comme quoi il allait récupérer l'appart. C'est pour ça que je vais récupérer l'appart du 20<sup>ème</sup> dans le bas. Il veut récupérer son appart'. Y a moi et mon frère. Mon frère il est dans le nouveau, y a ma chambre qui m'attend et tout. Ils ont pris mes meubles. Je le connais l'appart, je le connais. Il y a un grand salon, vraiment un grand salon, il est balèze. Et après, il y a une cloison, il y a deux chambres et en fait mon père il a fait des travaux. Il y avait une grande chambre et il l'a coupée en deux la grande chambre. Moi j'aurai ma chambre. Mon petit frère il a sa chambre. Et après je crois ouais, y a une autre chambre qui reste. Il y a une chambre où il a mis des trucs de sport, une mini salle de sport avec des trucs de boxe, le développé-couché, le rameur, il a mis quelques petits trucs ».*

**Djibril**, 26 ans, Paris, célibataire, sans enfant, cohabitait avec son frère, 3 frères et sœurs, BEP, travaillait occasionnellement pour son père (commerce).

Primaire, condamné, vol à main armée, détenu depuis 4 ans, libéré dans environ 18 mois, cellule simple, « classé » à l'atelier.

Le changement résidentiel que connaîtront ces deux jeunes hommes à leur libération n'est pas source d'inquiétude dans la mesure où il est conduit et encadré par les membres de leurs familles.

### 11.1.1.2 Un avenir résidentiel incertain

Si pour ces détenus, la situation résidentielle à la sortie de prison semble relativement claire, il en va autrement pour les autres. En effet, trois principaux facteurs concourent à la rendre incertaine : la perte du logement en raison de l'incarcération ; une évolution des relations familiales ; une interdiction de séjour. Ces personnes envisagent alors de mobiliser deux types de ressources pour se loger à leur libération : l'hébergement en institution ou par des proches.

#### *La perte du logement pré-carcéral*

Certains détenus n'auront plus à leur disposition le logement dans lequel ils résidaient au moment de leur incarcération. C'est notamment le cas de ceux qui connaissaient une situation résidentielle vulnérable avant l'incarcération, vulnérabilité que celle-ci n'a fait qu'accentuer. Par exemple, Romain, qui a connu un parcours résidentiel particulièrement accidenté, a été incarcéré après avoir mis le feu à son appartement suite à un différend avec son colocataire.

« T'as toujours ton logement ?

*Non, non j'ai plus mon logement.*

Tu vas te faire héberger où ?

*Chez ma cousine. Ou chez un pote peut-être. Moi je vais me débrouiller. Moi j'ai de l'argent dehors. J'ai de la ressource ! J'ai des ressources... Je veux juste les papiers pour sortir, après je saurai me débrouiller. Moi j'ai une éducatrice dehors, donc après je peux aller en foyer jeunes travailleurs. J'ai un boulot, je peux aller au foyer jeunes travailleurs. »*

**Romain**, 22 ans, Clamart, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, sous-location, collègue, employé dans une grande surface.

Primaire, condamné, dégradation par moyen dangereux + révocation de sursis, détenu depuis 24 mois, libéré dans quelques semaines, cellule double.

Romain met en avant les ressources dont il dispose : ayant déjà été confronté à plusieurs reprises dans sa vie à des situations de grande précarité, il n'exprime pas spécialement d'inquiétude face à ce qui l'attend. Une même accentuation de la vulnérabilité résidentielle s'observe chez Thierry, qui résidait dans un CHRS au moment de son incarcération :

« Vous allez retourner dans votre centre à votre libération ?

*Peut-être, je sais pas... j'espère. J'ai envoyé un courrier, j'ai écrit une lettre pour leur dire que j'étais là mais j'ai toujours pas vu mon éducateur, je sais pas pourquoi, je sais pas... Normalement, ils ne gardent pas la place mais là, comme c'est pas long, j'espère que...*

Sinon, vous allez faire comment ?

*Je vais refaire des demandes pour des hébergements... Je peux faire le 115 aussi mais bon... Je peux demander à des amis pour les premiers jours que je sors. Il y a ma sœur mais bon, je préfère pas... Je me débrouillerai, ça ira. »*

**Thierry**, 42 ans, Boulogne, célibataire, sans enfant, 1 sœur, CHRS, lycée, sans emploi.

6<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, violence, détenu depuis 2 mois, libéré dans 3 semaines, cellule double.

Son propos souligne à nouveau une certaine habitude des situations incertaines. José, à l'inverse, se décrit très inquiet quant à son avenir et surtout celui de sa famille. S'il a lui aussi connu un parcours résidentiel accidenté, il était locataire d'un pavillon à Fresnes au moment de son incarcération. Or, il ne pense pas être en mesure d'en payer le loyer pendant les 10 mois que devrait encore durer son séjour en prison : il craint donc que sa femme et son enfant n'en soient expulsés en son absence.

#### *Les changements résidentiels induits par des évolutions relationnelles*

L'incarcération provoque des ruptures relationnelles qui affectent potentiellement la situation résidentielle des détenus à leur libération. Une rupture conjugale peut par exemple conduire un



détenu à devoir retourner résider chez ses parents ou chez des amis : comme les détenus qui résident avec leur conjointe représentent une minorité des personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête, aucune situation de ce type ne m'a été exposée en entretien. De même, aucune des personnes qui cohabitaient avec leurs parents au moment de leur incarcération n'a évoqué la possibilité de ne pas pouvoir y retourner à leur libération. Or ce type de situation existe, comme le mentionnent certains au détour d'une conversation :

*« En plus y a un ami à moi, là il vient de mourir. Il était là, il était en prison. Ça fait 2 semaines qu'il est sorti de prison. Il est mort avant-hier. En plus son père, je le connais un peu. Il a essayé de se suicider hier son père. Parce que lui en fait il se dit que c'est de sa faute parce qu'il l'a viré de la maison. En fait il était en foyer là quand il est sorti de prison. Il a dû se dire "c'est de ma faute s'il est mort". Franchement c'est triste, un petit... »*

**Sofiane**, 22 ans, Le Plessis Robinson, en couple, 1 enfant nouveau-né, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœur, lycée, sans emploi.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

Je ne sais pas si les détenus que j'ai enquêtés ont des soutiens familiaux particulièrement importants ou si certains préfèrent juste ne pas envisager l'éventualité d'un renvoi parental. Seuls deux détenus mentionnent les conséquences résidentielles d'une évolution de leurs relations avec leur entourage. Toutefois, celle-ci est décrite comme relevant de leur propre choix.

*« Ah si là, je sors direct ? Je rentre pas chez moi, c'est sûr. Ça c'est sûr et certain. Je vais ni chez ma mère, ni chez la mère de ma fille. Ça c'est sûr et certain. Je sais pas, je me paie une chambre d'hôtel, pendant une ou deux semaines, histoire de... Comme la mère de ma fille, je suis plus avec elle, je vais pas venir faire le mec... Même si je sais qu'elle va me dire "Viens", je suis pas un profiteur comme ça. Et, chez ma mère, j'ai pas trop envie de vivre chez ma mère. Quand je sors, je pense pas que je vais vivre chez ma mère. Moi, je sens trop les problèmes, j'ai pas envie... Donc l'hôtel, histoire de me remettre. Déjà, je suis trop indépendant, j'ai pas envie de venir encore... Là, j'ai 30 ans, je suis tombé j'avais 27 ans, je vais venir à 30 ans encore ? Comme un fardeau "vas-y, garde moi le temps que..." »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

De la même façon, Kevin ne souhaite pas retourner vivre chez ses parents :

*« Je leur ai trop ramené de problèmes à la maison. Je veux les laisser tranquilles. J'aime pas quand la police elle vient frapper chez moi, tout ça, tout ça... Donc pour l'instant je vais aller chez mon oncle. »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

Il est intéressant de noter que ces deux détenus sont des « anciens » : on retrouve dans leurs discours la rhétorique du « choix » et de la maîtrise de son destin. De plus, ils ont purgé des peines relativement longues, ce qui peut expliquer leur changement de positionnement dans leur famille. Les solutions envisagées, comme souvent en situation difficile, sont l'hébergement par des proches ou l'hôtel.

#### *Les interdictions de séjour*

Les mesures d'« interdiction de séjour » empêchent les personnes qui en font l'objet de paraître dans certains lieux à leur sortie de prison (notamment leur quartier, leur commune voire leur département de résidence). La fonction de cette mesure est double : dans une logique rétributive, ce refus est motivé par « le fait que la (les) infraction(s) initialement commise(s) l'a (ont) été en ces endroits précis » ou par « le risque de récidive inhérent aux particularismes de ces lieux » ;

dans une logique de resocialisation, il s'agit de leur refuser « la fréquentation de certains lieux et donc de certains individus immoraux. [...] Influençables, certaines personnes doivent être préservées de toute nouvelle tentation » (Graeve, 2009, p. 2). La majorité des personnes enquêtées qui fait l'objet d'une telle mesure envisage de ne pas respecter cette obligation.

*« Ils m'ont mis deux ans, et ils m'avaient mis une interdiction du département pendant trois ans mais là mon avocat il a fait baisser. Mais c'est pas possible, où je vais aller moi ? C'est pas possible, c'est obligé je rentre chez moi. On dirait ils veulent que tu dormes dans la rue : t'as une maison, t'as une famille mais ils veulent que tu rentres pas chez toi. Obligé moi je vais rentrer, c'est sûr. »*

**Marwan**, 25 ans, Choisy-le-Roi, célibataire, sans enfant, 4 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère et 2 de ses frères et sœurs, BEP, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule double.

Dans une recherche précédente, j'ai effectivement constaté que certains sortants de prison vivaient cette interdiction de séjour comme un bannissement venant prolonger la peine d'enfermement. La plupart des personnes qui faisaient l'objet de cette mesure judiciaire ne résidaient effectivement pas dans le périmètre qui leur est interdit d'accès : elles occupaient des hébergements alternatifs, institutionnels ou amicaux. Elles continuaient toutefois de se rendre plus ou moins fréquemment dans ces lieux en adoptant une attitude discrète, « *profil bas* » ou « *en rasant les murs* » pour reprendre leurs expressions, afin de ne pas être confronté aux représentants de l'ordre qui pourraient signaler leur présence au juge (Bony, 2008).

### 11.1.2 Les perspectives résidentielles à plus long terme : une petite vie tranquille

Lorsqu'ils sont invités en entretien à se projeter au-delà de la période qui suivra immédiatement leur libération, les détenus expriment souvent le désir de (re)commencer une vie décrite comme « normale », c'est-à-dire structurée par l'installation dans un logement indépendant, la constitution d'une famille et l'occupation d'un emploi salarié. Pour mettre en évidence les aspirations résidentielles des futurs ex-détenus, j'ai ainsi cherché à dégager les caractéristiques de l'environnement résidentiel auquel ils disent aspirer (localisation, environnement physique et social, coût, statut d'occupation, type architectural, superficie du logement, confort, équipement, etc.). Il s'agissait de voir, comme dans les études menées sur les « choix résidentiels » (Authier *et al.*, 2010b), comment et selon quelles logiques ces caractéristiques étaient hiérarchisées et comment se différençaient ces aspirations résidentielles selon le milieu social, l'âge, la situation familiale, le parcours pénal, etc. Si certains récits peuvent paraître idéalistes et quelque peu déconnectés de la réalité du marché du logement, d'autres soulignent au contraire les contraintes qui pèseront sur la réalisation de ces projets et qui nécessiteront alors un ajustement des souhaits initiaux à l'univers des possibles.

#### 11.1.2.1 Se former et travailler

Le séjour en prison est une expérience d'appauvrissement : les détenus ne gagnent pas d'argent (ou peu s'ils travaillent en détention) alors qu'ils doivent en dépenser s'ils veulent améliorer quelque peu leur quotidien en louant un téléviseur et un réfrigérateur, en achetant des produits alimentaires, des livres, des postes de radio, etc. (Combessie *et al.*, 1994 ; Combessie, 2000b).

*« Moi, j'ai mis tous mes sous dans mon avocat. J'ai pas de travail. Je sors nu, je sors à poil, je sors avec rien. Donc on verra comment on va repartir. »*

**Sylvain**, 24 ans, Evry, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 5 frères et sœurs, BEP, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

« Tu vas retourner chez tes parents ?

*Je vais retourner chez ma mère. Je serai toujours chez ma mère. Après voilà, le boulot...*

Tu bossais ?

*Non. Et on verra ce... Moi je veux être ambulancier, mais genre une semaine avant que je tombe, la police ils m'ont fait un traquenard, ils m'ont enlevé mon permis. Ça veut dire que pour moi, pour moi je repars à zéro. J'ai mis toutes mes économies dans l'avocat. Je suis endetté, je dois des sous à ma mère, ma sœur, mes potes qui ont payé mon avocat, qui m'ont envoyé des mandats. Donc en fait je ressors. Pour l'instant, en prison, on est bien. Et quand je sors, je sais que passé la porte, c'est bon, les soucis vont revenir. C'est le stress parisien... Tu te dis "Tiens, faut que je... faut que je travaille", après tu vas en avoir marre du travail parce que tu vas pas profiter de l'argent parce que tu dois le rembourser... Donc au final, c'est long avant de reprendre un train de vie normal. »*

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

A leur libération, nombre de détenus se retrouvent sans argent, ce qui pourtant conditionne l'un des aspects fondamentaux de l'existence matérielle. Deux options sont envisagées : reprendre son business, mais de manière plus efficace afin de limiter les risques d'être réincarcéré ; « se ranger » en trouvant un emploi légal. La première option est rarement évoquée frontalement, mais peut transparaître dans certains propos<sup>1</sup>.

*« ... la prochaine fois*

*“La prochaine fois”, t'as déjà prévu de retomber ?*

*Je dis ça, je sais pas, mais quand même... En tout cas, si je reviens, ce sera pour un vrai truc tu vois ? Pas pour un petit butin que la justice elle récupère tout, et tout. Non, un truc où je mets le pactole de côté, je fais ma peine tranquille et quand je sors c'est net, je mets le warning et je me gare à gauche. »*

**Ben**, 24 ans, L'Hay-les-Roses, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, tentative de vol et dégradations + révocation de sursis, détenu depuis 1 an, libéré dans 10 mois, cellule simple.

Les détenus adoptent plus généralement la seconde posture et font l'éloge du travail légal en s'appuyant sur un calcul coûts-bénéfices.

*« La légalité, y a que ça qui paie en vrai, y a que ça qui paie. [...] Je connais des gens qui sont tombés pour des vols à main armée, ils ont pris 10 000 € par tête. T'es content quand t'as 10 000 € mais quand la police ils font leur enquête et qu'ils te choppent, 13 000 € en un an tu les as avec le SMIC<sup>2</sup>. Mais ta peine elle va pas durer un an... Donc... sur le vif, et ben c'est cool, c'est super, c'est hyper bien ! Mais le truc c'est que ça dure pas. Ça dure pas. Après y en a pour qui ça marche... Moi, de mon point de vue, y a pas mieux que... de bosser bein. Après quand on bosse, on se fait toujours bizuter par les impôts, par telle ou telle chose mais bon. Mais dans le truc, y a pas mieux. Après y a deux trois trucs qui font que... on peut s'en sortir sans faire n'importe quoi. »*

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

<sup>1</sup> Voir aussi : 8.2.2.1 L'univers carcéral familial.

<sup>2</sup> Le SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) était de 9,19 € brut par heure et de 1 393,82 € pour 151,67 heures de travail mensuel (Journal officiel du 30/11/2011).

La « bonne volonté » qu'ils affichent en entretien est aussi destinée à leur entourage, avec lesquels ils disent devoir faire des efforts afin de rétablir la relation de confiance qui a parfois été mise à mal par l'incarcération.

« A la sortie, retour chez les parents ?

*Ab on va faire une petite formation, pour calmer tout ça. C'est pas je vais sortir, ils vont me filocher<sup>1</sup>, après je vais faire un truc... je suis pas assez bête. Laisse-moi faire ma formation pendant 6 mois, 7 mois, c'est pas grave. Sinon je vais aller à l'intérim faire de la manutention. Je sais pas mais on va faire un truc pour calmer tout ça... »*

**Majid**, 19 ans, Epinay-sur-Seine, célibataire, sans enfant, 3 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et 2 de ses frères et sœurs, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, menaces sur officier de police, détenu depuis 4 mois, libéré dans 3 jours, cellule double.

« A la sortie, vous retourneriez à Boulogne ?

*Ben j'ai pas le choix. Chez mes parents. Disons que pour l'instant je suis obligé de rester ici, pour mes trois mois de sursis avec mise à l'épreuve<sup>2</sup> : donc obligation de soin, obligation de travailler. Donc on va essayer de faire une formation, de trouver du travail. Et ensuite je verrai... »*

**Laurent**, 43 ans, Boulogne-Billancourt, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans environ 2 semaines, cellule simple.

Les témoins de cette « bonne volonté » sont autant les parents que les représentants de l'institution judiciaire. En effet, certains aménagements de peine mais aussi parfois des peines secondaires en sus de la peine principale imposent aux sortants de prison un certain nombre d'obligations en matière de soin, de formation ou d'emploi. L'emprise pénale se poursuivant à l'extérieur, il apparaît nécessaire de continuer à adopter une posture de feinte et de faire bonne figure face au juge en charge du suivi pour ne pas risquer de retourner en prison. Si ces détenus présentent cette perspective professionnelle de manière dédagée, d'autres soulignent les difficultés auxquelles ils ont conscience de devoir faire face.

*« Maintenant j'ai une ambition, c'est de sortir, de tout casser dans le bon sens du terme, légalement hein ! Ouvrir mon petit truc et après on verra, tu vas pas devenir riche du jour au lendemain, un commerce c'est sur quelques années, c'est un travail de longue haleine. Mais voilà, une petite vie tranquille, une petite vie tranquille. »*

**Djibril**, 26 ans, Paris, célibataire, sans enfant, cohabitait avec son frère, 3 frères et sœurs, BEP, travaillait occasionnellement pour son père (commerce).

Primaire, condamné, vol à main armée, détenu depuis 4 ans, libéré dans environ 18 mois, cellule simple, « classé » à l'atelier.

Les obstacles à l'obtention d'un emploi sont nombreux : la rareté des opportunités, la faiblesse ou l'absence de diplômes, les difficultés d'insertion dans le monde professionnel évoquées dans le chapitre 8, les fragilités psychologiques et le manque d'assurance exacerbés par les échecs fréquents, etc. La plupart des personnes sortant de prison doivent alors se résoudre à du travail précaire, pénible et peu rémunéré (classiquement : manutention, livraison).

<sup>1</sup> Prendre en filature.

<sup>2</sup> Le sursis avec mise à l'épreuve dispense le condamné d'exécuter tout ou partie de la peine prononcée à l'extérieur de la prison, tout en le soumettant à certaines obligations. Pendant un délai de 12 mois à 3 ans, il est placé sous le contrôle du juge de l'application des peines de sa résidence habituelle ou, à défaut, de celui de la juridiction qui l'a condamné. Il doit se rendre à ses convocations, satisfaire aux mesures de surveillance et d'assistance et à certaines obligations, telles que justifier d'une contribution aux charges familiales, ne pas entrer en relation avec certaines personnes, ne pas se rendre dans certains lieux, suivre une cure de désintoxication, etc. (<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1531.xhtml#N10155> [consulté le 25 septembre 2014]).

### 11.1.2.2 Se mettre en ménage et décohabiter

L'âge, et plus précisément la trentaine, représente une rupture symbolique dans les trajectoires aussi bien carcérale que résidentielle. Il est fréquent d'entendre les détenus âgés de 30 ans et plus déclarer qu'« à 30 ans, on est vieux en prison », « la prison c'est un truc de petits ». Toutes les études sur les sorties de délinquance confirment cette importance de l'âge dans la prise de conscience de la nécessité de mettre un terme à ses activités délictueuses (Farrington, 1986 ; Dawes, 2009 ; Mbanzoulou *et al.*, 2012 ; Mohammed, 2012a).

*« Cette peine elle m'a fait un truc bizarre, avant j'étais plus jeune, j'étais plus inconscient, j'avais pas d'enfant, j'avais pas les mêmes problèmes. Là mes parents ils ont pris de l'âge, ma fille a grandi. J'ai perdu des potes sur cette peine : des gens que je reverrai jamais. Il y en a qui se sont fait tuer : balle dans la tête. Un autre a eu un accident de voiture, un autre a eu un accident de scooter... C'est pas seulement l'âge parce que moi je m'en fous de l'âge. Quand tu fais trop de prison, dans ta tête, au bout d'un moment ça s'est bloqué. Des fois j'ai l'impression que je suis encore à l'époque de quand j'avais 17 ans tellement j'ai loupé trop de trucs. Mes potes se sont construits, ont fait leur vie, certains sont mariés, avec des enfants, ont passé le permis et ont eu du travail, ont vécu des expériences que j'ai pas connues parce que j'étais en prison. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

L'avancée en âge a aussi un effet sur l'évolution des trajectoires résidentielles. La mise en ménage est ainsi un évènement déclencheur d'une éventuelle bifurcation : comme je le signalais dans la section 10.1.2.1, bon nombre de jeunes qui vivent avec leurs parents mettent en effet en avant la nécessité d'être en couple pour envisager une décohabitation. L'investissement émotif et la prise de responsabilités affectives et sociales sont souvent aussi vécus comme un élément moteur d'éloignement de la « rue » (au sein de laquelle les relations sont essentiellement masculines) et de désengagement délinquant. Les conjointes ouvrent les personnes à de nouvelles perspectives, de nouvelles relations, de nouvelles motivations et offrent une dynamique psychologique de réassurance et d'estime de soi (*ibid.*).

A moyen et long termes, tous les détenus qui s'installeront avec leur famille d'orientation à leur sortie de prison envisagent une décohabitation.

*« Ma priorité c'est... il va falloir que je me marie parce que j'ai 43 ans, ça commence à urger. C'est une priorité sinon après ça va être un peu tard. Travailler bien sûr. »*

**Laurent**, 43 ans, Boulogne-Billancourt, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans environ 2 semaines, cellule simple.

*« Je voulais pas d'enfants dehors. A chaque fois que j'étais avec une copine et qu'elle parlait d'enfant, j'essayais d'esquiver ce sujet-là. Mais avec le temps, c'est vrai que... ouais. Je me dis qu'il est temps de commencer à faire des enfants. [...] C'est vrai qu'on se pose beaucoup de questions, tu sais en prison, on a le temps de réfléchir à tout ça... Je pense à me caser, ma vie de rêve... Je veux avoir une vie simple, pas forcément avec des millions pour être heureux quoi, avoir une vie simple mais vraiment simple, avoir une vie quand même, mais simple. Une petite famille, ça serait mon rêve. Même si ça a l'air de rien pour certains, moi ça serait mon rêve d'avoir une petite famille. C'est pas un grand grand... c'est pas aussi dur que ça, mais à cette heure-ci, c'est mon rêve. Mais j'espère l'avoir, au moins l'avoir dans deux trois ans*

*pour avoir la suite... un petit enfant ou une petite fille, ça serait classe ! »*

**Djibril**, 26 ans, Paris, célibataire, sans enfant, cohabitait avec son frère, 3 frères et sœurs, BEP, travaillait occasionnellement pour son père (commerce).

Primaire, condamné, vol à main armée, détenu depuis 4 ans, libéré dans environ 18 mois, cellule simple, « classé » à l'atelier.

### 11.1.2.3 S'installer

Ces perspectives professionnelles et matrimoniales s'articulent à des choix résidentiels.

« T'as toujours habité là ?

*Depuis toujours, toujours, toujours. Mais je compte me barrer. Je pense. Si je sors, je pense que je vais rester une année et je vais me barrer.*

Pourquoi ?

*Je vais prendre mon appartement. Si je travaille, je trouve une copine, je vois pas pourquoi je prendrai pas un appartement...*

C'est toujours sympa de pas payer de loyer...

*C'est vrai... mais c'est cool aussi d'être libre...*

Tu te sens pas libre ? Tu te sens pas chez toi ?

*Si, je me sens chez moi à fond ! Mais avec la vie que j'ai eue, disons que je me sentirai mieux si je serais encore plus libre. Enfin moi c'est mon point de vue. En même temps je sais pas combien de temps ça va prendre. Si ça se trouve je vais rentrer chez moi et je vais rester chez moi et je sais pas comment ça va se passer. Mais je pense que si je travaille et tout, je pense que ça va aller. »*

**Éric**, 32 ans, Issy-les-Moulineaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec son frère, collègue, sans emploi.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans 7 mois, cellule double.

#### *Le logement social tangible*

Les récits de projets résidentiels visent essentiellement le marché du logement social. Plusieurs détenus m'ont d'ailleurs expliqué avoir déposé de longue date des demandes de logement qui n'avaient pas encore abouti.

*« Là on est déjà inscrit sur la liste d'attente, on fait des demandes. En fait si on trouve pas dans un HLM, on va prendre un privé. Parce que dans le privé, c'est en deux secondes que tu trouves... Mais sauf que c'est plus cher. Ça c'est sûr.*

Ou alors plus petit !

*Voilà, y a les avantages et les inconvénients !*

Le problème des HLM c'est que t'as une attente...

*Interminable ! Là on va chercher mais si on voit que ça met trop trop de temps, on verra... Là elle [ma copine] est chez ses parents... si ça met trop de temps, on ira dans le privé direct. Comme ça c'est mieux, comme ça notre fille elle grandit avec nous deux direct. Parce que ma copine après elle va travailler. Donc ça va pas être trop trop pratique si on n'est pas ensemble... »*

**Sofiane**, 22 ans, Le Plessis Robinson, en couple, 1 enfant nouveau-né, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœur, lycée, sans emploi.

Primaire, condamné, ?, détenu depuis 6 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

On peut y voir une reproduction du statut résidentiel de leur famille d'orientation. Ce choix relève aussi des caractéristiques des détenus, leur situation économique et familiale. Il est fortement contraint par le marché du logement, qui est particulièrement tendu en région parisienne et offre peu d'opportunités pour les ménages les plus modestes.

#### *L'idéal pavillonnaire*

A plus long terme, une majorité des détenus évoque le désir d'accéder à la propriété. Le sens de ce projet exposé dans les récits repose sur le souci de s'assurer un logement et de s'en garantir la jouissance.

« Et c'est quoi, toi, tes perspectives professionnelles ? De logement ?

*Là, là ? Là c'est d'avoir un toit pour recevoir la petite [sa fille]. Et avant j'avais trouvé un plan pour promener les chiens, les chiens des gens qui ont des chiens. Faut que je vois si c'est encore possible quand je sors. Mais une petite maison pour la petite, ça serait bien, ça serait bien.*

Tu voudrais louer quelque chose pour vous deux ?

*Acheter, acheter ça serait encore mieux ! Pour nous deux oui, mais bon, faut voir, ça serait bien mais faut voir... »*

**Tayeb**, 41 ans, Poissy, célibataire, 1 enfant, logement squatté avec un ami, collègue, sans emploi.

15<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, vol+ révocation de sursis, détenu depuis 4 mois, libéré dans environ 3 mois, cellule double.

Ainsi, la propriété est associée au foyer familial et à la stabilité. Mais le sens de la propriété dépasse la valeur d'usage. Il s'agit pour certains de se constituer un patrimoine voire d'en faire une source d'enrichissement. Joseph, qui est déjà propriétaire de son appartement, avait pour projet avant son incarcération d'investir dans le champ immobilier :

« Devenir proprio, une envie de longue date ?

*Depuis que j'ai 18 ans. Je me suis dit "tant que je suis jeune, je prends un crédit, je le prends à la longue... c'est mieux que si je le prenais à 30 ans ou 40 ans". Je le prends à 18 ans, comme ça, vers la quarantaine, il sera déjà payé.*

La banque, quand on arrive si jeune... ?

*Quand j'avais demandé, j'avais déjà un CDI. J'avais un bon salaire, et j'avais un petit capital déjà. Je paie 575 € par mois, pour un F5, en plus je suis en rez-de-chaussée, j'ai un jardin. En tout j'ai 90 m<sup>2</sup>. C'est assez grand et à ce prix-là, franchement, je trouverai pas en location à ce prix-là. C'est un beau projet...*

*Mmm. Au niveau des projets comme ça dehors, je laissais pas... dès qu'il y avait quelque chose, un bon plan ou un truc comme ça, j'étais toujours là. J'allais me lancer dans les appartements à 15 € par jour. Vous connaissez pas comment ça se passe ? Ça revient à 470, 480 € par mois. C'est des pavillons qu'ils donnent aux jeunes qui ont moins de 26 ans et qui veulent être propriétaires. Et au bout de 5 ans, ils peuvent les remettre à louer : c'est être locataire pendant 5 ans et après de le louer par exemple le triple du prix que vous payiez. Et en même temps vous payez rien, vu que vous avez des bénéfices et en même temps vous savez qu'à la fin, ça sera pour vous. Ça c'est intéressant. Et j'étais dans ce projet là avant d'arriver ici, en plus de mon achat, pour investir dans l'immobilier. C'est ce qui est intéressant, parce que l'immobilier ça augmente chaque année. Surtout dans le 92, ça commence à être cher. Il faut en profiter ! »*

**Joseph**, 23 ans, Colombes, en couple, 2 enfants, propriétaire d'un appartement, BEP, maçon.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis + révocation de sursis, détenu depuis 18 mois, libéré dans environ 6 mois, cellule double.

Pierre Bourdieu et Monique de Saint Martin (1990) montrent l'importance de la structure des capitaux dans la genèse du « goût pour la propriété », notamment l'importance relative du capital économique sur le capital culturel. Les détenus sont généralement faiblement dotés dans ces deux domaines mais accordent au premier une importance majeure.

« Acheter c'est bien, c'est mieux. Tu paies pas le loyer, après c'est à toi. »

**Ben**, 24 ans, L'Hay-les-Roses, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, tentative de vol et dégradations + révocation de sursis, détenu depuis 1 an, libéré dans 10 mois, cellule simple.

Très peu, si ce n'est aucun des parents des personnes rencontrées en détention n'étaient propriétaires de leur logement. Ainsi, pour ces dernières, le souhait d'accéder à la propriété n'est pas présenté sur le mode de l'évidence liée à une prédestination familiale mais est davantage vécu comme « un but, une sorte de revanche dans la mesure où la propriété donne une position sociale » (Bonvalet, Gotman, 1993, p. 34). L'accession à la propriété est d'ailleurs souvent liée au projet de résidence en pavillon : dans les récits, plus que l'appartement, le pavillon constitue un élément distinctif, apporte une reconnaissance sociale et est signe d'une certaine réussite sociale. L'intérêt de l'habitat individuel est aussi associé à la moindre intrusion supposée du voisinage et à une représentation du milieu rural ou périurbain comme un contexte radicalement opposé à ce qu'ils ont connu jusqu'à présent. La déconnexion de l'espace des réputations du « monde des cités » serait aussi particulièrement propice au démarrage d'une nouvelle vie.

*« Je vais prendre une maison avec mon frère, dans un village à 20, 30 minutes des Mureaux. Ça s'appelle Châpet. Tu connais si t'es des Yvelines ? C'est dans une résidence, tranquille, personne me connaît, personne ne sait où t'habites, t'es dans le calme, personne ne te connaît. En plus, ça évite de mettre l'adresse des Mureaux, quand tu cherches du travail c'est mieux. »*

**Julien**, 18 ans, Les Mureaux, en couple, foyer, 4 frères et sœurs, collègue, CAP.

Primaire, prévenu, homicide, détenu depuis 8 mois, cellule triple.

*« Moi je vais prendre une maison je sais pas où, au Vésinet ou... C'est pas loin de Poissy, c'est bien le Vésinet, c'est un endroit tranquille : personne saura où j'habite, personne ne me fera chier. Je rentrerai chez moi le soir, je pourrai dormir en paix, je pourrai dormir jusqu'à l'heure que je voudrai. Personne sonnera, personne ne saura où j'habite : deux trois mecs qui sauront où j'habite et c'est tout. »*

**Mohammed**, 34 ans, Poissy, célibataire, sans enfant, cohabite avec ses parents, BEP, sans profession.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, ?, détenu depuis 20 mois (dont 15 mois à Bois d'Arcy), cellule triple.

*« Le quartier, tu comptes y rester ?*

*Non. C'est pas une vie ! C'est pas une vie. Même tu veux déménager, je m'en fous moi des trucs de quartier, tous ces trucs là... Tu peux gérer tranquille, moi j'aime bien tout ce qui est la campagne, la Bretagne, y a personne qui te connaît, ils savent même pas d'où tu viens, y a pas de préjugé. C'est bien quand tu pars en vacances dans les campagnes, ça fait du bien grave. Tu te dis "Hop, y personne qui va venir me chercher ou parler avec moi". Personne ne connaît ta vie, c'est ça qui est bien. »*

**Marwan**, 25 ans, Choisy-le-Roi, célibataire, sans enfant, 4 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère et 2 de ses frères et sœurs, BEP, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule double.

Ces personnes désirent prendre de la distance avec leur quartier et souhaitent résider dans des environnements moins stigmatisés et plus anonymes. Les localités visées n'en sont cependant jamais trop éloignées, signe de l'attachement qu'ils éprouvent<sup>1</sup>. L'accès à la propriété s'inscrit chez eux dans un projet d'ascension sociale (Goyon, Ortar, 2009)

#### *Le lieu de l'origine familiale*

Le pays d'origine familiale est décrit comme un lieu de vacances ou de séjours contraints suite à des problèmes scolaires, familiaux ou judiciaires avant le séjour en prison. Cependant, parmi les

<sup>1</sup> Les auteurs de *La France des « petits moyens »* constatent à ce sujet un effet de genre : les aspirations de leurs enquêtées originaires de quartiers HLM et installées dans un quartier pavillonnaire diffèrent par rapport à celles de leurs époux au niveau de la localisation : ces derniers s'avèrent « plus attachés qu'elles à ne pas trop s'éloigner de leurs quartiers d'origine », alors que pour les femmes, « leur socialisation de genre tout comme leur socialisation scolaire les ont amenées, de façon précoce, à rompre mentalement avec leur quartier, et à l'appréhender sinon négativement du moins très différemment de leurs conjoints » (Cartier *et al.*, 2008, p. 131-132).



projets professionnels et résidentiels à long terme relatés en entretien, il est apparu comme un lieu porteur de projets pouvant être potentiellement investi dans l'avenir. Ce désir d'installation dans le pays d'origine s'appuie d'abord sur le caractère répulsif du milieu résidentiel actuel :

*« Vu comment évolue la France, je pense que je vais partir. Je pense au Maroc, parce que c'est mon pays d'origine. J'ai rarement vécu là-bas, c'est une autre mentalité aussi. Donc je sais pas au juste... »*

**Laurent**, 43 ans, Boulogne-Billancourt, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans environ 2 semaines, cellule simple.

Certains évoquent des projets à long terme d'investissement professionnel (import-export ou achat d'un commerce par exemple), associatif (engagement dans une association venant en aide aux populations de ce pays) ou familial (achat d'une maison pour leurs parents et/ou pour eux-mêmes).

*« Je voudrais ouvrir une société d'import-export, avec du matériel de construction pour le Sénégal. Ça veut dire... Y a des commandes pour le Sénégal. En fin de compte, moi je voudrais trouver du matériel pas cher pour le mettre en conteneur et le renvoyer au Sénégal. »*

**Atisso**, 28 ans, Limay, en couple, 4 enfants de quelques mois à 4 ans, 2 frères et sœurs, locataire d'un pavillon, lycée, ouvrier dans le bâtiment.

3<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, vol, association de malfaiteurs, détenu depuis 2 mois, cellule double.

*« Je vais pas te mentir, j'en ai marre de la France. Je vais me casser d'ici. Ma famille elle a une maison en Tunisie, je vais pas te mentir c'est à mon père. Mon père quand il était jeune, il a bossé, tu vois, c'était un travailleur et il a acheté un grand terrain. Il a fait une maison, pour toute la famille. Et le terrain qui reste, avec mon frère on peut faire une maison pour nous. On va faire une méga baraque, ça sera un château le bordel ! »*

**Ben**, 24 ans, L'Hay-les-Roses, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents et ses 3 frères et sœurs, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, tentative de vol et dégradations + révocation de sursis, détenu depuis 1 an, libéré dans 10 mois, cellule simple.

Parce qu'ils subissent des conditions de vie précaires et souffrent d'un manque de reconnaissance, ces détenus expriment un rejet de la France dans son ensemble. Les différences de niveau de vie entre ce pays et celui de leurs origines familiales, dont ils ont pu profiter lors de précédents séjours, leur donnent ensuite l'espoir d'une ascension sociale rapide.

Comme le souligne Léonore Le Caisne, « la prison est plus le lieu de discours dans lesquels l'on explique vouloir se conformer au citoyen ordinaire que de discours d'opposition à la société » (Le Caisne, 2008, p. 294). En effet, dans leurs récits, les détenus se présentent le plus souvent comme des acteurs réfléchis qui désirent intégrer la vie légale et adopter un mode de vie ordinaire voire normatif. Dans leurs propos, se dégage aussi un désir de rupture avec l'environnement résidentiel d'origine sur lequel je reviendrai dans la troisième section de ce chapitre. Avant cela, je souhaite mettre en perspective ces projets résidentiels imaginés depuis la prison avec leur réalisation concrète par les quelques détenus que j'ai suivis après leur libération.

## 11.2 L'empreinte de l'expérience carcérale sur les rapports résidentiels post-carcéraux

Les expériences des personnes avec lesquelles j'ai gardé le contact après leur libération ne peuvent prétendre couvrir l'ensemble des problématiques et des situations que rencontrent les sortants de

prison. Je n'ai par exemple pas suivi de personnes de milieu aisé. Parmi les sept personnes revues à leur sortie de prison, je m'arrêterai sur quatre récits. Ils ont été choisis en raison de leur plus grande complétude mais aussi de l'exemplarité de leur situation. Trois problématiques différentes ont en effet été dégagées : l'institutionnalisation du parcours post-carcéral ; la tentative de rupture avec le quartier ; et le passage à l'âge adulte entravé. Pour chaque cas, je tâcherai de montrer l'empreinte de l'expérience carcérale sur les rapports résidentiels post-carcéraux.

### 11.2.1 Une sortie institutionnalisée

L'expérience de la sortie de prison de Rachid est qualifiée d'institutionnalisée car elle est marquée par trois séjours en hôpital psychiatrique. De plus, il fait l'objet d'un suivi institutionnel de trois ordres : un psychiatre, car sa libération a été assortie d'une injonction de soin ; une conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) chargée du contrôle de son sursis avec mise à l'épreuve ; une assistante sociale de sa commune, qui l'accompagne dans ses démarches de recherche de logements et lui délivre des bons alimentaires et des bons d'accès aux bains-douches. Je retracerai dans un premier temps dans les grandes lignes son parcours résidentiel pré- et post-carcéral, puis je montrerai comment le continuum carcéral, qui associe la prison et son milieu résidentiel d'origine, se trouve dans son cas élargi à une autre institution d'hébergement.

#### 11.2.1.1 Un parcours résidentiel accidenté à la sortie de prison

Rachid est né au Maroc et y a grandi jusqu'à ses 17 ans avec ses six frères, sa grand-mère et sa mère, son père étant décédé dans un accident de voiture lorsqu'il avait 7 ans. Il arrive en Europe en 1990 :

*« Moi à 17 ans j'ai dit au revoir à ma mère. Je me suis séparé de ma mère, j'avais 17 ans, presque 18 ans... »*

Il reste un an en Belgique avant d'arriver en France, sans papier. Il vit essentiellement dans la rue. Ses ennuis judiciaires commencent en 1993, où il est condamné à 4 mois de prison pour « usage de faux ». Il restera 2 mois et demi au Centre de Jeunes Détenus de Fleury-Mérogis. Les incarcérations suivantes s'enchaîneront jusqu'à ne plus pouvoir vraiment être différenciées les unes des autres : deux fois à Fleury-Mérogis, quatre fois à Paris, une fois à Nanterre.

*« Avant, c'était comme ça. Quelqu'un qui a pas de papier : ils sort, il retourne, il sort, il retourne. Ils relâchent pas. [...] Avant quand je suis rentré en prison, je me suis dit dans ma tête "Jamais je sors d'ici". Même si je prenais des petites peines. Avoir même des petites peines, je me disais "jamais je vais sortir d'ici". Avant c'était trop dur. »*

Entre ses séjours en prison, il alterne les nuits passées à la rue et dans la cuisine d'un foyer pour jeunes travailleurs à Levallois Perret :

*« J'ai passé la galère ici tu vois. En plus j'ai dormi dehors beaucoup beaucoup. Mais toujours propre, toujours bien, toujours le style tranquille. Personne ne savait que j'avais pas de maison, tranquille. »*

En 1995, il est expulsé en Algérie<sup>1</sup> où il reste 19 jours avant de revenir en France. En 1996, il rencontre sa future femme. Ils ont un fils en 1998. Cette rencontre lui permet de régler sa situation administrative avec l'obtention de sa première carte de séjour, puis de stabiliser sa situation résidentielle et professionnelle : ils s'installent d'abord dans son appartement du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris avant d'aller dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, en raison de problèmes de voisinage, puis à Clichy-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine à la naissance de leur fils. A cette époque, Rachid travaille comme ferrailleur sur des chantiers de travaux publics. En 1999, il a un

<sup>1</sup> Rachid n'est pas algérien, mais il explique la destination de son expulsion en raison de la vague d'attentats qui frappent la France à cette époque et qui est attribuée au Groupe islamique armé (GIA), basé en Algérie.

accident et alterne les séjours à l'hôpital et à son domicile pendant 13 mois. En 2001, lui et sa femme se séparent. Il s'installe alors dans un studio en HLM à Clichy, appartement qu'il occupait encore au moment de son incarcération en 2011. Entre temps, Rachid retourne à deux reprises en prison, pour des affaires d'agression et de menaces à l'encontre de femmes avec lesquelles il a eu des relations. Il séjourne aussi à plusieurs reprises en hôpital psychiatrique.

J'ai revu Rachid une dizaine de fois après sa libération. A chaque rencontre, sa situation résidentielle avait évolué, signe de sa vulnérabilité et de son caractère incertain. Rachid a continué à payer le loyer de son studio pendant les 8 mois qu'a duré son séjour en prison. A sa libération, il retourne donc s'y installer. L'un de ses amis en a refait le carrelage en son absence. Deux mois après, en novembre, il m'explique qu'il est désormais hébergé par un ami : alors qu'il était parti rendre visite à sa famille en Belgique, son appartement a été squatté, dégradé par ses occupants puis condamné par le bailleur social. Il envisage de s'installer en Belgique, où résident sa mère et l'un de ses frères :

*« J'en ai marre d'ici... j'ai pas d'amis là-bas. Je connais personne là-bas. Si, là-bas je traîne, traîner dans le quartier à Anvers, à Bruxelles. Je me balade, les cafés... »*

A l'inverse, il n'envisage pas de retourner au Maroc :

*« J'ai personne là-bas. Ça fait 22 ans que je suis ici. J'ai personne, qu'est-ce que je vais faire là-bas ? Les cousins, les cousins c'est pas la famille. C'est pas comme la maman... »*

Il m'appelle fin décembre et m'explique être à l'hôpital psychiatrique. Notre conversation est interrompue, je n'arrive pas à le joindre à nouveau. Début janvier, alors que je sors d'un entretien avec un autre Clichois, je croise Rachid dans la rue. Il m'explique s'être brouillé avec l'ami qui l'hébergeait, et s'appête à se rendre dans un hôtel pour y louer une chambre pour la nuit. Il a lancé des démarches pour être relogé mais n'en a pas de nouvelles. Il a passé la semaine dernière une nuit au commissariat après avoir « cassé une série de voitures » et ne sait pas quand l'affaire sera jugée. A la fin du mois de janvier nous nous retrouvons au petit matin dans un café avant d'aller voir son appartement. Rachid est fortement alcoolisé et fond en larmes lorsqu'il me fait voir l'état de son logement : les vitres brisées exposent l'appartement à tout vent ; devant, ont été placées de grandes palissades grillagées pour éviter que le logement ne soit accessible depuis le balcon ; le frigo et le lave-linge ont été volés. Il a posé un matelas au sol pour y dormir malgré le froid.

Six semaines plus tard, il m'appelle pour me signifier qu'il est désormais à Moisselles (Etablissement public de santé Roger Prévot, Val d'Oise), en hôpital psychiatrique. Il laisse supposer à une hospitalisation d'office<sup>1</sup> en m'expliquant : « la justice, elle m'en veut ». Lorsque je lui rends visite, il m'explique que les médecins refusent de mettre un terme à son hospitalisation. Tous ses amis ne savent pas qu'il est hospitalisé. Deux d'entre eux sont toutefois venus le voir, un autre lui a envoyé du tabac.

*« La famille ils savent pas. Je leur dis "ça va". Ils savent pas que je suis là, ils savent pas que j'ai des problèmes de maison. Ils sont pas là, ils peuvent pas m'aider, ils sont en Belgique. Ils vont me dire de venir. Moi je veux pas aller en Belgique. Là j'espère que la CPIP elle va me trouver quelque chose, j'ai l'espoir là. »*

Quelques semaines plus tard, il me dit au téléphone avoir quitté l'hôpital. Il a passé la nuit dernière dans un cabaret algérien près de Pigalle : il n'a pas dormi de la nuit et est très alcoolisé. Il m'annonce toutefois une « bonne nouvelle » : l'assistante sociale lui a trouvé une place en foyer dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Il râle en disant : « un foyer, quand même à 39 ans... ». Lorsque

<sup>1</sup> L'hospitalisation d'office, prononcée par arrêté préfectoral, s'applique aux malades dont les troubles psychiques « compromettent l'ordre public ou la sûreté des personnes ». Elle se distingue de l'hospitalisation avec consentement et de l'hospitalisation à la demande d'un tiers dont la demande d'admission est présentée par un membre de la famille du malade ou par une personne susceptible d'agir dans l'intérêt de celui-ci, à l'exception du personnel soignant de la structure d'accueil (Code de la santé publique, loi du 5 juillet 2011).

nous nous revoyons en mai, il apprendra qu'il n'y a finalement pas de place pour lui dans ce foyer. En juillet, je reçois un appel de sa part : il est à nouveau à Moisselles « *pour l'hébergement* » précise-t-il, niant ainsi ses problèmes de santé. Il m'apprend qu'une nouvelle affaire l'a conduit en garde à vue quelques jours avant son hospitalisation : dans un bureau de tabac, il a insulté et agressé une femme avec laquelle il avait eu une histoire par le passé. Nous nous revoyons en septembre à Châtenay-Malabry : il y réside depuis une vingtaine de jours dans un appartement partagé, géré par l'Association Réflexion Action Prison et justice (ARAPEJ)<sup>1</sup>. Aux dernières nouvelles, il s'en est fait renvoyer sans être en mesure de m'en donner les raisons exactes.

### 11.2.1.2 Le continuum institutionnel

Le continuum carcéral tel que l'expérimente Rachid englobe l'hôpital psychiatrique : cela transparait dans ses rapports résidentiels, ses réseaux relationnels et son rapport à l'avenir.

#### *Les rapports résidentiels post-carcéraux*

De retour à Clichy, Rachid m'explique passer ses journées à « *faire des démarches* », pour remettre à jour sa situation administrative, son permis de séjour dans un premier temps ; pour obtenir un logement dans un second temps lorsque son appartement a été mis hors d'usage par des squatteurs. Il fréquente intensivement sa commune de résidence, notamment les nombreux cafés dans lesquels il retrouve des connaissances. Cette pratique est encore intensifiée lorsqu'il est hébergé par un ami, car il ne reste pas dans son appartement en l'absence de celui-ci. Il se rend aussi mensuellement à Nanterre pour y rencontrer sa CPIP.

En hôpital psychiatrique, Rachid s'ennuie mais paraît apaisé :

*« C'est plus calme que la prison ici. On parle pas trop avec les gens ici. Y en a qui sont malades, ils prennent des médicaments, des calmants. Ça casse. C'est obligé de les prendre devant eux [les médecins]. C'est ralenti ici. »*

Il déplore d'être « *à la campagne* » et souffre d'être enfermé. La porte de son étage étant en effet fermée à clé, il doit demander l'autorisation des médecins pour quitter son bâtiment d'affectation ; de même, il doit obtenir une permission de sortir pour quitter l'établissement, qu'il s'agisse de se rendre à Paris ou d'aller au bureau de tabac du village. Ses journées sont donc essentiellement occupées par la télévision, les promenades effectuées dans l'enceinte de l'établissement et les pauses qu'il prend à la cafétéria.

Dans l'appartement qu'il a ensuite obtenu à Châtenay-Malabry par l'intermédiaire d'une association, il a une chambre personnelle. Celle-ci est relativement vide. Par rapport aux expériences qu'il a connues par le passé, Rachid est plutôt satisfait de ce logement : il en vante l'équipement matériel et souligne son caractère fonctionnel (taille, ameublement, etc.). Ses deux corésidents sont âgés d'une quarantaine d'années, comme lui. Ils partagent occasionnellement des moments ensemble dans le salon mais Rachid reste l'essentiel de son temps dans sa chambre lorsqu'il est dans cet appartement. Il n'apprécie pas la localisation de cet appartement, situé dans un coin de Châtenay-Malabry relativement mal desservi. Or, signe de son attachement à la commune dans laquelle il a vécu environ 13 années, il continue à passer la plupart de ses journées et de ses soirées à Clichy. Ses communes sont distantes d'un vingtaine de kilomètres par la route mais il faut à Rachid près d'une heure trente en transport en commun pour effectuer ce trajet. Il m'explique donc manquer régulièrement le dernier métro, dormir chez des amis ou passer la nuit dans des bars : ces fréquentes absences pourraient d'ailleurs être l'une des causes de son renvoi de l'appartement de Châtenay.

<sup>1</sup> Fondée en 1976, cette association gère 20 établissements et services dans six départements d'Île de France : centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour hommes et femmes, service RMI, service d'accueil de personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, points d'accès au droit, accueil de personnes toxicomanes et atteintes de pathologies graves, chantiers d'insertion, etc.

### *Une institutionnalisation du réseau relationnel*

La socialisation résidentielle de Rachid entremêle trois univers relationnels : le quartier, la prison et l'hôpital psychiatrique

La répartition des structures de soins de santé mentale repose sur une sectorisation du territoire français découpé en zones d'environ 70 000 habitants : chacune d'elle dépend d'un hôpital. Cette sectorisation vise à assurer la continuité des soins du lieu de vie des patients à l'institution et réciproquement. L'hôpital psychiatrique Roger Prévot est chargé de la prise en charge des patients du nord des Hauts-de-Seine : Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne ; Asnières ; Clichy-la-Garenne ; Levallois-Perret ; la Garenne-Colombes et Bois-Colombes. Dans l'hôpital, les patients sont regroupés par secteur géographique : on y retrouve de manière accentuée et officielle les regroupements géographiques observés en prison. Rachid a donc pour voisin de chambre d'autres personnes originaires de Clichy.

Des rencontres, relatées ou observées, que Rachid fait en ville, se dégagent finalement une double institutionnalisation de son réseau relationnel : il semble essentiellement faire la rencontre de femmes en hôpital psychiatrique, notamment les trois avec lesquelles il a eu des relations et dont les agressions l'ont conduit en prison ; il retrouve en détention un certain nombre d'hommes résidant comme lui à Clichy ; il en recroise occasionnellement certains en hôpital psychiatrique ; à Clichy, ces réseaux s'entremêlent.

#### *« Je suis mieux en prison »*

Lorsqu'il était hébergé chez un ami, Rachid m'expliquait : « *Quand il part [le matin], je sors. Je passe mes journées dehors, comme ça, comme un chien. En prison, on est comme des chiens ; dehors, on est comme des chiens, sur la tête de ma mère* ». Une autre fois, nous nous trouvons dans un café avec certaines de ses connaissances. Rachid leur montre fièrement les photographies que j'ai prises de sa cellule : « *j'étais bien au hebs<sup>1</sup> !* ». Finalement, dans des moments de grand désespoir et quand il n'évoque pas ses envies suicidaires (il s'est d'ailleurs déjà tailladé les veines à plusieurs reprises, en prison et à l'extérieur), Rachid dit qu'il préférerait retourner en prison plutôt que de rester dans sa situation. Irvin Waller soulignait que 15% des sortants de prison qu'il avait interrogés reconnaissent par moment se sentir mieux en prison (Waller, 1974, p. 77). En effet, les difficultés rencontrées sont parfois telles que certains trouvent la vie dehors plus pénible que dedans.

En tant qu'« auxiliaire » Rachid bénéficiait en prison d'un certain statut : il occupait une cellule simple, disposait de ressources financières qui lui permettaient de cantiner, jouissait d'une relative liberté de déplacement que d'autres n'avaient pas. Dans son cas, comme dans celui d'autres détenus désaffiliés, la prison remplit une fonction d'assistance sanitaire et sociale « qui peut, au moins, leur apporter un secours temporaire (le temps de l'enfermement) et au mieux, dans certains cas, les aider à retrouver la voie d'une socialisation plus conforme au standard de vie moyen que celui qu'elles connaissaient auparavant » (Combessie, 2003, p. 78).

On peut aussi y voir une forme d'« asiliation », qui « exemplifie ce processus spécial d'adaptation à un univers claustral où le compromis de l'homme et de l'institution dans un temps immobile réalise la symbiose passive de l'initiative et de la répétition : la réussite des expédients journaliers et les conquêtes de détail qui améliorent le statut précaire du malade supposent l'intériorisation de la contrainte, si bien que la meilleure adaptation à ce milieu telle qu'on l'observe chez les vieux hospitalisés équivaut à l'impuissance à vivre dans un tout autre milieu » (Robert Castel, en présentation de Goffman, 1968 [1961], p. 15). Dans ces situations, la sur-adaptation au milieu carcéral rend particulièrement difficile l'adaptation à d'autres milieux.

---

<sup>1</sup> Prison.

Finalement, pour Rachid, les séjours en prison comme ceux en hôpital psychiatrique constituent des parenthèses biographiques stabilisantes sur-le-champ mais vulnérabilisantes à plus long terme dans la mesure où ils rendent difficile voire impossible le déploiement d'un mode de vie épanouissant en dehors de ces cadres institutionnels.

## 11.2.2 Une tentative de déracinement

Ce deuxième récit décrit une tentative de bifurcation biographique qui prend appui sur un changement résidentiel. En effet, pour mettre un terme à sa trajectoire carcérale, cet « ancien » a décidé de quitter sa région d'origine. Je vais donc m'attacher à présenter son parcours pré- et post-carcéral avant de souligner les difficultés auxquelles il s'est trouvé confronté.

### 11.2.2.1 La situation résidentielle à la sortie de prison

Malick est né en 1981. Il a grandi dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, dans un quartier HLM. Son père, employé dans une grande entreprise, « *était là sans être là* » alors que sa mère, employée dans une école, « *travaillait tout le temps* ». Il a deux sœurs et trois frères. Lorsqu'il a 11 ans, l'un de ses frères décède d'une overdose : ses parents se séparent et Malick s'installe avec sa mère et ses frères et sœurs à Châtenay-Malabry. A 14 ans, il commence à s'adonner à un trafic de cannabis. Gagnant de plus en plus d'argent, il ne vit quasiment plus chez lui : il dort chez des amis ou à l'hôtel. Il est alors placé en foyer et en change tous les 3-4 mois. Il est à l'époque en classe de 5<sup>ème</sup>. Ce décrochage scolaire représente pour lui un *turning-point*, correspondant à l'emballlement de sa trajectoire transgressive. Son premier séjour en prison, dû à un trafic de cannabis et à une bagarre avec des policiers, dure 5 semaines. A sa libération, son père l'envoie dans sa famille, au Sénégal. Il revient au bout d'un mois et se fait à nouveau incarcérer trois mois plus tard pour homicide involontaire, qui a eu lieu dans le cadre d'un règlement de compte entre deux groupes de jeunes originaires de quartiers voisins. Il est incarcéré en détention provisoire au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis, puis à la maison d'arrêt pour majeurs avant d'être transféré en centre de détention. Il est libéré à l'âge de 21 ans.

*« Après Châtenay, je suis revenu à la case départ dans ma cité, chez ma mère. Dans ma nouvelle chambre parce qu'elle avait déménagé et moi j'avais connu que l'ancien appartement. Oui. Parce que mon frère il venait de prendre son appartement avec sa copine. Ça veut dire que moi j'étais avec mes deux petites sœurs et ma mère. [...] En moi j'avais trop changé. J'ai cru que j'allais changer en fait. Parce que je suis sorti dans une autre optique. J'ai cru que j'allais changer. Au début quand tu sors, c'est pas que tu es aigri, mais t'as plus trop envie de calculer les gens. Parce que quand t'étais en prison, tu te prends en main, t'essaies de tafer. C'est ça que j'ai essayé de faire. Et après, petit à petit, tu vois, les habitudes... »*

Il se met en ménage avec une jeune femme, avec laquelle il a une fille en 2004. Il reprend un trafic de stupéfiants, réalise quelques braquages. En raison de la pression policière et judiciaire qu'il dit subir, il quitte le pays et s'installe en Belgique. Il se lance ensuite dans un trafic de cannabis avec un ami rencontré en détention et s'installe chez lui, à Belfort. Lorsque l'affaire tourne mal (dénonciation, conflit avec d'autres trafiquants), il rentre en région parisienne. Il vit alors à droite à gauche : chez sa mère, la mère de sa fille de laquelle il est séparé, des amis, à l'hôtel. Un contrôle de police tourne à la fusillade : il est à nouveau condamné à une peine de prison ferme de 4 ans. Avant sa sortie de prison, il envisage déjà de quitter son quartier :

*« C'est quand même une fusillade sur la police. Rien que par rapport à ça, je peux plus me permettre de sortir, de rester dans le quartier comme s'il ne s'était rien passé. Ça voudrait dire que je les nargue : "J'ai pris 4 ans, je suis là bahaha". Ça va mal finir tout ça. Sans compter que si je reste là-bas, je sais ce qui m'attend. Tôt ou tard, je vais vouloir reprendre mes trucs. Tac, tac, tac, les keufs, ça va repartir et cette fois, ça va aller jusqu'au bout. Parce que moi, quoi qu'il arrive, si je reviens, c'est que vraiment on m'a*

*tiré dessus, j'étais par terre... Parce que je reviens plus en prison ! Donc dès que je sors, je me dis qu'il faut que je me barre de ce coin maudit. »*

A sa sortie, il affiche la volonté d'être « *indépendant* » et met en avant son âge pour expliquer le fait qu'il ne peut plus se permettre d'être un « *fardeau* » pour sa mère<sup>1</sup>. Suite à la mise en ménage avec une nouvelle femme à la fin de son séjour en prison, il décide de quitter son quartier et la région parisienne. Il explique vouloir se « *barrer de ce coin maudit* », c'est-à-dire de son quartier qu'il associe à l'ensemble de ses problèmes judiciaires. Il est aussi en conflit avec certaines connaissances du quartier et est très mal vu par les policiers locaux.

Il s'installe donc à Dijon avec sa nouvelle petite amie, qui a grandi dans le même quartier que lui, mais qui réside en Bourgogne depuis 6 ans. Cohabite avec eux une connaissance de son quartier en compagnie de laquelle il a purgé sa dernière peine. A peine 6 mois après sa libération, il se fait à nouveau incarcérer pour une durée de 8 mois après s'être fait contrôler au volant d'une voiture alors qu'il n'a pas de permis de conduire. A sa libération, voyant ses difficultés à se départir de son mode de vie malgré son déménagement à Dijon, il décide, encouragé par sa petite amie, de s'installer dans un pavillon situé dans un village à une heure de là.

### 11.2.2.2 L'arrachement au quartier

Le parcours de Malick constitue un cas exemplaire de tentative de désengagement délinquant par une mobilité résidentielle, évoquée par bon nombre de détenus en détention.

*La libération : un choc ?*

Lorsqu'elles durent plusieurs années, l'expérience d'enfermement, la prise du corps et la mise à l'écart des détenus ont des effets directs sur leur rapport à l'espace à leur libération. Malick, comme d'autres, décrit sa sortie de prison comme un choc<sup>2</sup>. La libération semble en effet être suivie d'une période de « *déphasage* » au cours de laquelle tout ce qui paraissait normal auparavant devient surprenant : le rythme de marche, les pratiques routinières telles que les courses dans un supermarché, la conduite automobile ou la fréquentation des transports en communs, etc. C'est donc l'ensemble des interactions banales et ritualisées qu'il s'agit de réapprendre pour s'adapter à un environnement duquel ils ont été coupés pendant leur séjour en prison. On pourrait alors parler, avec Erving Goffman, de « *déculturation* », définie comme la perte de certaines habitudes courantes exigées en société (Goffman, 1968 [1961], p. 118). Ce « *débousolement* », où ce sentiment d'être dé-placé, est parfois vécu de façon quasi euphorique par certains sortants de prison qui cherchent alors à éprouver leur liberté : besoin effréné de « *prendre l'air* » et de se promener, d'ouvrir et de fermer une porte, de boire de l'alcool et de s'alimenter sans restriction avec des produits indisponibles en prison, de voir des femmes, etc. Cette déculturation transparaît aussi dans les « *réflexes carcéraux* » :

*« Jusqu'à aujourd'hui, la tension je la sens encore, rien que d'y penser. Là j'ai encore des réflexes de prisonnier : des fois je cours dans la neige, parce que si je fais pas de sport, je vais exploser, je vais faire un truc bizarre. Alors qu'à la base je suis pas un sportif. »*

Depuis qu'est passée la phase qui suit immédiatement la libération et pendant laquelle il rejette tout ce qui pourrait lui rappeler son passé carcéral, il m'explique se préparer régulièrement des « *repas du prisonnier* », à savoir du riz au thon et un flan au caramel industriel (*Flanby*) en dessert. Il regarde aussi régulièrement les vidéos qu'il a tournées en cellule avec son téléphone portable et a fait un montage avec certaines d'entre elles pour les poster sur Internet.

<sup>1</sup> Voir le deuxième extrait d'entretien cité dans la section 11.1.1.2 *Un avenir résidentiel incertain. Les changements résidentiels induits par des évolutions relationnelles.*

<sup>2</sup> Celui-ci constitue finalement le négatif du « *choc carcéral* » que les détenus dits « *anciens* » ne connaissent plus du fait de leur familiarisation à l'institution carcérale.

### *Les rapports résidentiels post-carcéraux*

L'installation de Malick à Dijon est assez sommaire : son appartement, sous-loué, est peu meublé ; le mobilier paraît ancien et était déjà présent dans le logement quand il s'y est installé ; des étagères ont été bricolées avec des planches disparates. Malick y passe ses nuits à s'alcooliser et à enregistrer des textes de rap ou des vidéos qu'il met en ligne sur Internet. Il dort l'essentiel de la matinée et sort dans l'après-midi. Il s'est en effet lié avec quelques jeunes de son nouveau quartier de résidence ou rencontrés en centre-ville. Il apprécie d'ailleurs Dijon pour sa taille « humaine », la facilité de s'y déplacer et d'y faire des rencontres. Arborant un look *gangsta rap*, rappelant celui des rappeurs issus des gangs américains, il se fait en effet rapidement repérer et entraîner dans des projets aussi bien artistiques que de business. Finalement, malgré ce changement d'environnement, il se retrouve à nouveau dans des « embrouilles de la rue », et tient alors le discours suivant à son ancien codétenu avec lequel il vit :

*« En fait en dormant j'ai compris qu'on était là pour recommencer quelque chose, pas recommencer à faire des conneries [...] On veut quitter le ghetto mais là on est en train de refaire un autre ghetto. Faut faire attention au ghetto qui est en nous. Faut pas qu'on refasse ici ce qu'on faisait ailleurs. Si on continue, tu sais où on va se retrouver. Déconner ici, c'est prendre le risque de se retrouver en prison loin de chez nous. »*

C'est ce qui finira par lui arriver. Lorsqu'il me rappelle à sa libération, après huit mois de silence, il m'explique :

*« J'étais pas bien en fait en sortant, tu m'as vu. Je me sentais dépaysé, déphasé un peu : on dirait que je sortais d'une expérience sur une autre planète. J'étais dépassé par les événements un petit peu. J'avais pas encore bien repris mes repères, j'ai fait 4 ans quand même Lucie. »*

Après son déménagement en périphérie de Dijon, il affiche un certain plaisir d'être à la campagne : il évoque le jardin dans lequel il fait des barbecues, le grand logement dans lequel il s'est installé un studio de musique, l'anonymat et l'absence de sollicitations, etc. Malgré tout, il laisse poindre un certain ennui, en raison de l'absence de travail accessible et du manque de ses amis. Il est finalement tenté par un retour en ville.

### *La prison dans la tête*

Les séquences bifurcatives se décomposent classiquement en trois phases : un élément déclencheur, qui est extérieur ou résulte d'une initiative personnelle ; une phase d'instabilité et d'incertitude, porteuse de changement mais dont l'issue n'est pas encore dessinée ; une réaction qui consiste en une acceptation ou en une résistance à ce changement (Hélarlot, 2010).

Philippe Bensimon (2012) recense les facteurs déclencheurs mis en évidence dans les travaux réalisés sur la cessation des comportements délictueux : l'âge ; la perte de libido ; la vieillesse ; une lourde peine alliée à une crise existentielle ; le suivi criminologique et la parole donnée ; la formation professionnelle ; les programmes de conditionnement comportementaux ; le deuil ; la perte ou une rupture ; les remords ; la confrontation avec la ou les victimes ; la maladie ; un bon emploi ; la famille ; l'amour ; le mariage ; un accident ; la religion ; la médiatisation du cas ; l'éducation ; le sport ; la fatigue et l'usure du temps ; l'armée ; un statut officiel de délateur ; la trahison ; l'impact de l'incarcération dans un pays où les conditions ne reposent pas sur la règle de droit ; pour les plus jeunes, la rencontre de détenus ayant passé une grande partie de leur vie en prison. En entretien, Malick évoque effectivement son âge et le sentiment d'en être arrivé à un point de non-retour dans sa carrière délinquante. Il décrit aussi la lassitude éprouvée face au mode de vie qu'implique un engagement dans le business : il faut se faire respecter, préserver la face, c'est-à-dire affirmer en permanence ses capacités physiques et mentales pour répondre aux



épreuves, aux « *coups de pression* », aux menaces ou aux violences. Les positions dans ce milieu social sont toujours à réaffirmer et les turbulences de ce mode de vie font finalement naître un désir de stabilité et de tranquillité : pouvoir se promener tranquillement avec sa copine sans craindre de se faire agresser par des « *ennemis* », dormir sur ses deux oreilles sans craindre une descente de police au domicile, etc.

Cette prise de conscience a donc été suivie d'un déménagement, qui marque le début de la phase d'instabilité de sa séquence bifurcative. Les difficultés rencontrées dans son projet de changement de vie révèlent le caractère latent de cette étape. Son récit montre que malgré la volonté de changer de mode de vie via un changement de contexte résidentiel, certaines pratiques résistent : les pratiques passées incorporées, aussi bien en ville (« *le ghetto qui est en nous* ») qu'en prison (« *les réflexes de prisonnier* »), s'avèrent particulièrement pesantes. Son récit décrit un sentiment d'enfermement multidimensionnel, à la fois biographique, relationnel et psychologique. Son expérience soulève aussi la question de l'articulation des logiques centrifuges (d'éloignement du lieu d'origine) et des logiques centripètes (d'attraction et d'ancrage possible dans le lieu de destination) dans les tentatives de changement de vie par un déracinement géographique. Quitter un contexte résidentiel par lequel il était affilié revient à se désaffilier, c'est-à-dire à quitter un mode de vie connu et finalement rassurant, perdre ses amis, ne plus exister collectivement, renoncer éventuellement à des ressources économiques, etc. Pour parvenir à « couper les ponts », « rompre avec le milieu », encore faut-il pouvoir disposer de ressources financières ; de ressources relationnelles, d'une capacité à s'adapter et à développer des relations affectives et sociales différentes ; de ressources scolaires et professionnelles pour s'investir dans un emploi ou une activité qui permette de vivre matériellement et d'occuper le temps libéré par l'arrêt des activités délictueuses et la mise à distance du réseau relationnel.

Finalement, Malick peine à maîtriser la réaction au changement de vie qu'il s'est imposé en déménageant : il n'est ni totalement détaché de son ancien mode de vie, ni complètement ancré dans un nouveau registre. Son rapport à l'avenir reste encore incertain.

### 11.2.3 Le passage à l'âge adulte entravé

---

Je souhaite maintenant croiser l'analyse de deux expériences de sortie de prison. Elles concernent deux jeunes hommes de 23 et 25 ans, qui sont dans la phase de leur vie que l'on peut qualifier de « passage à l'âge adulte » et qui sont tous deux retournés vivre dans leur quartier de résidence pré-carcéral à leur libération.

#### 11.2.3.1 Les situations résidentielles à la sortie de prison

Pour commencer, je vais rapidement présenter les parcours de ces deux jeunes qui ont abouti à la situation résidentielle qu'ils m'ont décrite quelques temps après leur libération.

##### *Jonathan*

Jonathan a grandi à Issy les Moulineaux. Il est enfant unique. Sa scolarité s'interrompt précocement :

*« Je suis même pas allé en 3<sup>ème</sup>, j'y suis allé mais en balle on va dire. En mode touriste 2, 3 semaines et après "salut !", au mois de septembre, juste en septembre. Ils m'ont dit quoi ? Ils m'ont dit "Vas-y tu restes inscrit tranquille, mais viens plus". [...] Franchement j'ai fait des trucs, franchement j'ai fait des trucs de con, genre des coups de pression, des insultes, des menaces. »*

A 18 ans, il s'installe avec sa petite amie dans un studio de sa commune d'origine. Il est alors employé comme serveur dans un restaurant. Son premier fils naît en 2006. En 2007, il est incarcéré pour la première fois. Après un séjour de huit mois en maison d'arrêt, il termine sa peine en centre de semi-liberté. A sa libération, il retourne dans son logement précédent puis

déménagement avec sa petite amie dans un appartement qu'ils sous-louent en HLM. Après 9 mois, ils s'en font renvoyer pour des loyers impayés et retournent habiter chez leurs parents respectifs.

*« Je me réveillais. Petit dej', je me réveillais tard. Bon dernièrement je travaillais. Mais en général, je me réveille tard. Je vais dans ma douche. Je sors direct. Debors, direct. Il est 16h, un truc comme ça. 16h : la journée commence. Je sors. Après, c'est... voilà je suis debors. Et je rentre à 4, 5, 6h du mat'. Ça dépend des fois. Et je vais dans mon lit, je mange, je vais dans mon lit direct.*

T'habites chez tes parents ?

*Ouais, là j'habite chez mes parents. Je suis retourné chez mes parents. J'ai ma chambre de quand j'étais petit. Impeccable.*

Ta chambre d'ado ?

*Ouais ma chambre d'adolescent refaite. Tu sais à chaque niveau, adolescent... J'ai entendu quoi ? Homme adolescent ? Adulescent<sup>1</sup> ! Donc là je suis dans l'adulthood. Je viens d'avoir 25 ans. »*

Il est à nouveau incarcéré fin 2010. Sa petite amie est enceinte de leur deuxième enfant, qui naîtra pendant ce deuxième séjour en prison. A sa libération, Jonathan retourne habiter chez ses parents. Lui et sa petite amie sont provisoirement séparés. Neuf mois plus tard, il obtient un logement HLM, m'expliquant qu'il était sur liste d'attente depuis plusieurs années.

### Majid

Majid, 20 ans, a deux frères et une petite sœur. Il grandit à Epinay-sur-Seine. Il arrête le collège en 5<sup>ème</sup>, à l'âge de 13 ans, puis fait deux années de préapprentissage et d'apprentissage en boulangerie. Il ne poursuit pas dans cette voie. Il a été confronté à la justice et a fait plusieurs fois de la garde à vue avant son incarcération en 2011, pour trafic de stupéfiants. Son récit de vie est assez bref, il ne s'en dégage aucun véritable tournant mais plutôt un sentiment de continuité immuable. En détention, il me résumait ainsi ses journées avant son incarcération :

*« Moi je suis toujours debors. Soit je suis dans le bâtiment, je suis coffré, je fume, je fume, je fume, je fume toute la journée. Je fume dans le bâtiment. »*

Il évoque aussi ses sorties en boîtes de nuit, avec ses amis, au cours desquelles il y dépense ostensiblement son argent.

Majid était initialement incarcéré à la maison d'arrêt de Villepinte, il se fait transférer à Nanterre pour raison disciplinaire. Il partage sa cellule avec un autre jeune de son quartier et a un rapport à l'espace carcéral typique de celui des jeunes décrit dans les chapitres 9 et 10.

A sa sortie de prison, il retourne résider chez ses parents. Il m'appelle à peine quelques jours après sa libération. Nous nous voyons à deux reprises. Lorsque je tente de reprendre contact avec lui quelques mois plus tard pour un troisième rendez-vous, son numéro n'est plus attribué. Il ne répondra pas au message que je lui laisserai sur Facebook et ne tentera pas de me rappeler.

Avant leur incarcération, ces deux jeunes hommes résidaient chez leurs parents. Leurs rapports résidentiels, et l'importance que jouaient leur quartier et les sociabilités qui y prennent place, s'apparentaient à ceux décrits dans le chapitre 8<sup>2</sup>. Tous deux ont interrompu leur scolarité au collège. Leurs expériences divergent sur leur rapport au travail : Jonathan a déjà travaillé ce qui n'est pas le cas de Majid ; et leur situation familiale : Jonathan a deux enfants et s'est installé dans un logement personnel. Tous deux résident dans des environnements résidentiels relativement différents : Jonathan a grandi à Issy-les-Moulineaux, commune aisée du sud des Hauts-de-Seine alors que Majid est originaire de la cité d'Orgemont, l'un des quartiers les plus défavorisés de la commune d'Epinay-sur-Seine en Seine-Saint-Denis. Dans leurs récits, les séjours en prison sont présentés comme des « erreurs de jeunesse » dont les conséquences ne sont pas vécues comme

<sup>1</sup> Ce néologisme est utilisé dans les milieux publicitaires et en psychologie pour qualifier le « jeune adulte qui continue à avoir un comportement comparable à celui qu'ont généralement les adolescents » (Dictionnaire Larousse).

<sup>2</sup> Cf. 8.1.1.1 *Le quartier très enveloppant.*

perpétuelles : ils ont de l'espoir en l'avenir et s'attendent donc à voir évoluer leur vie dans les années à venir.

### 11.2.3.2 Passage à l'âge adulte et rapport au quartier

Le séjour en prison prend place dans les histoires de vie des jeunes au moment charnière du passage à l'âge adulte. Celui-ci renvoie à l'« ensemble des situations intermédiaires dont la principale caractéristique est d'être socialement ambiguës, d'être des situations frontières, mais qui peuvent se prolonger plusieurs années, des situations dont la définition ne relève ni tout à fait des rôles d'adultes ni tout à fait des rôles adolescents » (Galland, 1993, p. 16). Les chercheurs s'appuient sur différents critères pour appréhender ces situations transitionnelles : la fin des études et l'accès à l'emploi, l'autonomie financière et résidentielle, la mise en ménage, les modes de sociabilité. Ils montrent que l'enchaînement de ces étapes et l'âge auquel elles se déroulent varient selon les groupes sociaux.

*Du « petit déphasage » à la reprise des habitudes*

Majid et Jonathan décrivent tous deux une petite période de déphasage qui fait immédiatement suite à leur sortie de prison. Ils évoquent un certain « stress » par rapport au rythme de vie qu'ils avaient en détention ainsi que le retour des problèmes quotidiens qu'ils avaient mis de côté en leur absence.

*« À l'intérieur, t'es cadré. C'est fixé. Les boraires, les gens... Là t'as rendez-vous avec untel, il t'appelle à la dernière minute pour décaler du coup ça te fout en retard... c'est flou quoi. Alors que dedans t'es cadré. Donc c'est vrai que ça, ça manque. Il y a un manque... Bon, après, la liberté c'est tout ce qui compte hein ? Y a que ça qui compte... »*

**Jonathan**, 25 ans, Issy-les-Moulineaux, 2 séjours en prison.

L'ancien codétenu de Jonathan, avec lequel il est venu à notre premier rendez-vous, surenchérit en me décrivant une perturbation dans son rapport au temps :

*« Moi, je suis sorti il y a six jours, mais j'ai l'impression que ça fait un mois ! On reprend direct nos habitudes en fait. C'est que les journées elles sont plus remplies aussi, ça va super vite, ouais tu dois voir untel, tu dois bouger pour voir l'autre, c'est speed. »*

Les jeunes rencontrés plusieurs mois voire plusieurs années après leur dernière incarcération signalent d'autres changements faisant immédiatement suite à la libération :

*« M : Moi, j'ai remarqué, les mecs quand ils vont au placard, ils sont renfermés, ils veulent plus parler aux gens.*

*J : Voilà tu te renfermes.*

*M : Moi j'ai pas eu ce problème. Au contraire, j'ai eu le problème inverse. J'étais plus renfermé avant d'aller en prison qu'en sortant... »*

**M** : **Manyl**, 25 ans, Nanterre, 1 séjour en prison.

**J** : **Joshua**, 25 ans, Nanterre, 2 séjours en prison, 2 frères, en couple, 1 enfant, en colocation.

Cette modification du rapport aux autres a déjà été soulignée par Dominique Moran (2012) qui observe chez des femmes sortant de prison en Russie l'expression d'un besoin de compagnie ainsi qu'une réadaptation difficile à une vie plus solitaire et à un environnement plus silencieux après la libération. Le processus inverse est toutefois aussi évoqué :

*« En sortant, je pouvais plus être avec des gens, je pouvais plus aller en boîte de nuit. »*

**Ted**, 26 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

Le retour au quartier après une période de détention apparaît fortement ritualisé, tant les jeunes sortants de prison me décrivent le même scénario. Majid me le résume succinctement ainsi :

*« Mes amis, mon père ils sont venus me chercher. Ils sont rentrés chez moi. J'ai pris un bain. Je suis resté avec la famille, y avait toute la famille. Tu rassures tout le monde "ça va, ça va", tu prends des nouvelles aussi. Après 2 heures, je suis sorti de chez moi. J'ai été au quartier, j'ai vu mes amis, j'ai vu mes voisins, tout le monde me parlait "Ça va... nanana". Je suis parti en bécane<sup>1</sup>, avec la bécane à mon pote, on a été sur Paname m'acheter des jeans, des chaussures et tout. Voilà on a bien profité, après je suis revenu au quartier. La soirée, tranquille, comme il faut. Le lendemain j'ai été au coiffeur. Et puis voilà, après c'est comme si t'étais jamais parti. »*

**Majid**, 19 ans, Epinay-sur-Seine, 1 séjour en prison.

Malgré cette période de déstabilisation, qui s'avère être moins marquée et moins longue que celle qu'a pu connaître Malick qui a passé quatre ans en prison, Majid et Jonathan évoquent tous deux une reprise fulgurante de leurs anciennes habitudes : leurs récits témoignent d'une permanence des rapports résidentiels pré-carcéraux dans un contexte inchangé.

#### *Jonathan ou la reprise des habitudes*

Jonathan vit désormais seul dans un appartement de deux pièces. Le salon est équipé d'un grand écran plasma et d'une console de jeux vidéo. À côté du canapé, il a disposé deux petits lits qui lui permettent de recevoir ses enfants.

« Et du coup, là ? Quoi de neuf ? Des projets ?

*Des projets ouais... Je sais pas : taf ou pas taf, on va voir comment ça se passe, qu'est-ce qu'il se passe.*

Et du coup tu cherches quoi ? Tu cherches ou pas ?

*Je cherche, je cherche pas, je sais pas. Moi je veux quelque chose que j'aime qui me plaît, mais vraiment quelque chose... C'est difficile à trouver, faut savoir vraiment ce que j'aime, ce qui me plaît et pour moi c'est difficile un petit peu.*

Des pistes ?

*J'ai des amis qui ont des petits trucs, des petits...*

La restauration t'avais aimé ? Tu te verrais bosser là-dedans ?

*Ouais j'avais bien aimé. Ouais, pas indéfiniment mais ouais.*

Pourquoi pas indéfiniment ?

*Parce qu'arrivé à un certain âge, c'est relou la restauration.*

C'est quoi les horaires, le travail, les gens ?

*C'est l'esclavage, c'est une sorte d'esclavage on va dire... »*

Jonathan exprime le sentiment d'en être arrivé à un tournant (« arrivé à un certain âge »). Des discours qu'il tient sur ses pratiques et son avenir ne se dégage cependant pas de volonté marquée d'opérer un changement radical dans son mode de vie, comme ce sera le cas de Majid que j'évoquerai ensuite. Il se cherche (« je veux quelque chose que j'aime qui me plaît ») et tâtonne. Il occupe occasionnellement des petits boulots en intérim (livraison) et continue un peu son business sur lequel il reste discret. Il décrit une relative continuité dans ses rapports résidentiels : il a repris son rythme de vie décalé, ses après-midi et ses soirées passées avec ses copains généralement dans sa commune de résidence mais parfois aussi à Paris. Il les reçoit occasionnellement chez lui, pour dîner et jouer à la console de jeux vidéo, ce qu'il ne pouvait pas faire avant son incarcération lorsqu'il habitait chez ses parents.

#### *Majid ou la tentative de prise de distance avec le quartier*

Quelques jours après sa libération, Majid me donne rendez-vous à Paris. Il se présente fraîchement habillé et sort visiblement tout juste de chez le coiffeur. Il est plein d'entrain, me vante le plaisir ressenti par cette liberté recouvrée. Il envisage à ce moment de chercher un emploi.

<sup>1</sup> Moto.

« Faut que je fasse mon CV là, je vais aller à Pôle emploi ou à la mission locale<sup>1</sup>. Tu connais ? C'est pour les jeunes, ça aide à trouver du travail ou une formation... Je sais pas ce que je peux faire mais ils vont me dire... Faut que je fasse mon CV là. »

Il m'explique essayer de diminuer sa consommation de cannabis et être « à fond dans la religion ».

« L'Islam ça aide beaucoup de jeunes de cité pour qu'ils arrêtent de braquer et de vendre tout ça. Ça les sort de... après ils font plus de bêtises : mosquée-maison, ils travaillent, mosquée-maison. Et la fornication tout ça, ils oublient. Ils oublient tout. C'est un bon point. J'essaie, j'essaie... Je suis à fond dans la religion là. »

Sur son compte Facebook, il poste en effet de multiples sourates du coran. Pour « filer droit », il s'astreint à un programme maison-(recherche de) travail-mosquée, dérivé du fameux métro-boulot-dodo. Contrairement à la rupture radicale d'avec le quartier qu'a expérimenté Malick, Majdid tente une prise de distance progressive sans changement résidentiel : il fréquente à nouveau l'espace public de son quartier, mais autrement. Il arbore un nouveau style vestimentaire pour afficher ce changement de mode de vie. J'observe par ailleurs un changement de registre de langage : il m'explique lui-même être devenu moralisateur. Il me décrit aussi une volonté de se distancier de son quartier et plus spécifiquement de la rue et des relations sociales qu'il y entretient.

« Je traîne plus, je traîne plus. Je rentre tôt, parce que je me lève tôt, j'essaie... J'essaie de passer un peu de temps avec ma mère, d'être plus... je sais pas comment t'expliquer... Faut faire quelque chose parce que sinon je vais faire que des allers-retours [en prison], c'est sûr. »

Il cherche aussi à investir d'autres lieux : il se rend hebdomadairement à la mosquée, il fréquente plus souvent le centre-ville et passe davantage de temps chez lui.

Le récit de ses pratiques spatiales décrit aussi un certain nombre de « points chauds » à éviter, qu'il justifie par son objectif de sortie de trajectoire carcérale. Il s'agit tout d'abord des lieux de rencontre : la mise à distance du réseau relationnel avec lequel il a commis les infractions qui l'ont conduit en prison passe par la mise à distance des lieux de rencontre qui y étaient associés. S'il ne déserte pas totalement ces lieux dans lesquels il était omniprésent avant, il en devient intermittent, et ne les fréquente plus aussi tardivement notamment. Dans d'autres entretiens, sont aussi mentionnés les lieux dans lesquels est crainte une confrontation avec les policiers : limiter les contacts avec la police c'est limiter les risques d'altercation, l'embarquement au poste et finalement les contacts avec la justice. Ces lieux correspondent par exemple au bas de la tour d'immeuble, à certains abords de gare et plus généralement aux « hauts-lieux » de deal.

Je recontacte Majid pour un second rendez-vous deux mois plus tard. Il en repousse la date à plusieurs reprises, m'expliquant avoir des imprévus (il n'est pas sur Epinay, doit se rendre à la Mission Locale, doit passer acheter un téléphone, etc.). Quand nous parvenons à nous voir, cela aura lieu plusieurs heures après le rendez-vous initialement fixé. Je le suis dans son quartier, dans lequel nous croisons régulièrement des gens qu'il connaît. Il me montre le bas de sa tour, où il retrouve ses amis : il n'y a personne à cette heure-ci car « il est trop tôt ». Il s'arrête à la supérette du quartier pour s'acheter une canette de coca.

« Tu vois Lucie, c'est la galère... Je comprends pas ce que t'es venue faire ici... »

Depuis notre premier rendez-vous, il s'est rendu à plusieurs reprises à la Mission Locale. Il ressort désabusé des rencontres :

<sup>1</sup> Créées en mars 1982 à la suite du rapport de Bertrand Schwartz (*L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*), les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes sont des organismes chargés de l'information et de l'orientation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation (<http://www.mission-locale.fr/> [consulté le 25 septembre 2014]).

*« La meuf elle propose rien, elle me fait galérer, faut revenir avec ça, ça, ça. Quand tu reviens il faut encore les nouveaux papiers, c'est sans fin on dirait. Et à la finale, t'as rien, elle a rien à te donner, elle propose rien. On dirait que c'est pour te faire tourner en rond. »*

L'enthousiasme des premiers temps semble être passé : impatient de voir sa situation évoluer, Majid s'est lancé dans des démarches avec impétuosité. Il se trouve cependant confronté aux contraintes institutionnelles, à la lenteur des démarches, au marché de l'emploi morose : un décalage temporel se manifeste entre son impatience à voir sa situation évoluer et la temporalité longue et patiente que nécessite toute démarche d'insertion. Lors de cette deuxième et dernière rencontre, sa religiosité bat des ailes.

*« Et la religion, tu me disais que t'étais à fond la dernière fois ?  
Ouais... j'essaie toujours de faire mes 5 prières, quand j'arrive à faire les 5 parce que se lever à l'aube, tu vois... Mais moi j'ai des démons avec moi. Ça veut dire que mon culte, ma pratique, elle est spéciale. J'ai une relation spéciale avec Dieu. Parce que vraiment j'ai mes démons. Je suis toujours en train de penser à des trucs bizarres, je fume grave du shit. »*

Les personnes qui cherchent à se désengager de leur délinquance expriment souvent ce tiraillement entre deux aspects de leur personnalité : leur identité déviante latente et la volonté d'assumer une identité sociale plus conventionnelle (Pinsonneault, 1985). L'expérience de Majid confirme aussi les observations faites par Marwan Mohammed (2013) au sujet des tentatives de sortie de trajectoire carcérale par la religion : la première phase de religiosité zélée cède généralement sa place à des pratiques moins intenses et à une reprise des habitudes pré-carcérales en la matière. Finalement, Majid, jugeant vains les efforts qu'il a fourni pour changer de mode de vie, se trouve désenchanté, révolté et fataliste pour son avenir.

#### *Le passage à l'âge adulte sous « contrôle judiciaire »*

Parmi les jeunes sortants de prison rencontrés au cours de ma recherche, un certain nombre faisait ou avait fait l'expérience d'un passage à l'âge adulte sous « contrôle judiciaire » : je ne me réfère pas ici à la définition strictement légale du contrôle judiciaire<sup>1</sup> mais cette expression vise à souligner l'emprise de la justice sur le quotidien et le rapport à l'avenir de ces jeunes.

Le premier effet post-carcéral d'un passage en prison concerne le stigmatisme d'« ancien détenu » qui en est tiré. Concernant l'entourage des détenus, qui souffre indirectement de cette même stigmatisation, Caroline Touraut remarque que « le poids du stigmatisme [carcéral] se fait d'autant plus ressentir que les proches sont dans une situation sociale dans laquelle ils sont les seuls à vivre cette expérience. Plus ils appartiennent à un milieu social défavorisé, plus est grande la probabilité qu'ils connaissent des personnes ayant connu la prison, moins cette situation apparaît stigmatisante » (2009a, p. 257). Elle opère ainsi un parallèle avec les formes élémentaires de la pauvreté dégagées par Serge Paugam (2005) qui distingue : la pauvreté intégrée, lorsque les pauvres sont très nombreux et qu'ils restent largement insérés dans des réseaux sociaux et familiaux ; et la pauvreté marginale, qui s'observe dans des espaces où la pauvreté est moins répandue et où les pauvres sont considérés comme inadaptés à la société. Dans le premier cas, les pauvres ne sont pas stigmatisés, alors qu'ils sont considérés comme des rejets de la société dans le second. Dans la même logique, Olivier Schwartz constate que « la massification du chômage et l'universalisation du risque a au moins la vertu d'entraîner une certaine déstigmatisation de celui-ci » (Schwartz, 1990, p. 82). Il semble effectivement que les quartiers de résidence, dans lesquels l'incarcération est une expérience partagée par un grand nombre, forment une bulle au sein de laquelle le stigmatisme carcéral est suspendu.

<sup>1</sup> Le contrôle judiciaire est une mesure qui permet de soumettre une personne à une ou plusieurs obligations jusqu'à sa comparution devant une juridiction de jugement.

« Est-ce que t'as l'impression que ça te porte préjudice d'être allé en prison ? Qu'on te regarde différemment ? Dans tes relations avec les gens, dans... ?

*Non, franchement non. Même avec ma mère... bon j'essaie d'être bien donc c'est ça qui fait... mais non, dans le quartier, non... Quand tu sors oui. Par exemple j'ai rencontré une fille une fois et je lui ai dit, parce que moi j'ai pas honte, c'est mon histoire, voilà... Ben j'ai vu que ça lui a fait bizarre, elle était un peu... gênée quoi, un peu distante après. Ça m'a énervé j'avoue, parce que ça veut rien dire d'aller en prison, c'est nul de juger les gens là-dessus. Mais avec les gens que tu connais, qui te connaissent, y a pas ces réactions, parce que moi j'ai pas changé en fait.*

T'as cherché du travail par exemple ? Avec l'employeur comment tu... ?

*Oui c'est vrai, j'ai été coursier, j'ai fait un remplacement et je le dis pas, c'est vrai. On m'a rien demandé donc j'allais pas non plus raconter ma vie ! Mais c'est vrai... je pense que c'est mieux de pas le dire. C'est pas que j'ai honte mais c'est vrai que ça peut faire peur, tu sais pas comment les gens ils réagissent, comme je te disais avec la fille l'autre fois. En fait c'est surtout dans le quartier que les gens ils s'en foutent. »*

**Ted**, 26 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

En dehors du quartier, au contact de personnes d'autres milieux socio-résidentiels, cette bulle éclate et la stigmatisation ressurgit potentiellement pour ces anciens détenus. Les employeurs peuvent ainsi réclamer un extrait du casier judiciaire de leur employé : il matérialise ce stigmate et fait de la libération une période de pseudo-sursis qui dure jusqu'à effacement des faits<sup>1</sup>.

L'emprise de la justice prend ensuite d'autres formes. Majid a par exemple bénéficié d'une libération conditionnelle<sup>2</sup>. Il doit rencontrer sa CPIP occasionnellement mais minimise l'effet de cette contrainte sur son quotidien. Lors de son précédent séjour en prison, Jonathan a quant à lui terminé sa peine en centre de semi-liberté.

*« C'était mortel. Parce qu'en fait ça fait que tu rentres tard le soir. Tu sors tôt le matin et tu rentres tard le soir, ça veut dire que tu calcules même pas. C'est une chambre d'hôtel. Tu rentres à minuit et demi, je fumais mon oinj<sup>3</sup> et je dormais. Le lendemain 10 heures rebelotte. »*

**Jonathan**, 25 ans, Issy-les-Moulineaux, en couple, 2 enfants nouveau-né et de 5 ans, hébergé par ses parents, collègue, sans emploi.

2<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 3 mois, libéré dans environ 1 mois, cellule double.

Tous deux comparent ces contraintes à celles éprouvées en prison : elles sont bien évidemment sans commune mesure, ce qui explique qu'elles soient finalement minorées. Cependant, d'autres jeunes rencontrés en dehors de la prison insistent davantage sur les obstacles que constituent ces différentes formes de contrôle « hors les murs ». J'ai ainsi rencontré un jeune qui a déjà passé une année avec un bracelet électronique à la suite d'une peine d'emprisonnement ferme. Il doit s'en faire poser un autre pour une peine qui vient d'être aménagée :

*« On va me le remettre [le bracelet électronique], psychologiquement c'est chiant parce que tu, t'as des horaires, le jour où me l'a enlevé, véridique, le 12 février, quand on me l'a enlevé, j'étais avec un copain, on était sur la Défense et je regarde ma montre, je me suis dit "19 heures, putain je suis en retard". J'avais plus mon bracelet mais c'est tout un réflexe, en fait tu rentres dans une... Et je peux te dire que même le premier soir j'ai keiffé le premier soir ! Parce que j'étais jamais sorti, bon ça faisait un an, presque*

<sup>1</sup> Les délais de réhabilitation vont de 5 ans, pour une condamnation à une peine de prison d'un an maximum à 10 ans pour une condamnation pour une peine de 10 ans maximum. Les délais sont doublés en cas de commission des faits en état de récidive légale. Toute nouvelle condamnation retarde la réhabilitation, voire l'en empêche (voir « Livre V, Titre VIII : Du casier judiciaire » dans le Code de procédure pénale).

<sup>2</sup> La libération conditionnelle est une mesure d'aménagement de peine qui permet la mise en liberté d'un condamné avant la date d'expiration normale de sa peine d'emprisonnement, sous condition de respect d'un certain nombre d'obligations.

<sup>3</sup> Joint en verlan : cigarette de cannabis.

*un an que j'avais pas vu la... enfin si j'ai vu la nuit, j'avais pas vécu la nuit, j'avais pas... et c'était tellement beau ! Et là me dire qu'on va me le remettre... bon, après j'ai pas le choix. C'est une des meilleures façons de rester dehors... Mais c'est trop psychologiquement, c'est se dire déjà mettre tous les projets de côté, en attendant que... »*

**Walid**, 24 ans, Nanterre, 1 séjour en prison.

Ce dispositif participe à une dématérialisation de la sanction, qui se déroule en effet en dehors d'institutions identifiées dans l'espace et qui fait l'objet d'une surveillance à distance. Toutefois, comme le souligne Olivier Razac (2013), la « virtualisation » des moyens de contrôle des conduites, et plus particulièrement de l'espace, n'implique pas une disparition des contraintes, mêmes physiques mais, au contraire, une forme particulière de densification du contrôle corporel et des limites spatiales subies par les individus ». En effet, le bracelet électronique détermine fortement l'emploi de l'espace et du temps de son détenteur, par la planification de ses déplacements, l'interdiction de se rendre dans certains lieux, l'obligation de rester dans son logement sur une tranche horaire donnée, etc. Cette « peine situationnelle » (Devresse, 2013) pose des délimitations virtuelles à l'espace pratiqué, non seulement réel mais aussi possible. Celles-ci sont incorporées par le justiciable à qui revient finalement la responsabilité de se créer ses propres points de repère, d'intérioriser le contrôle dont il fait l'objet et de devenir son propre surveillant (*ibid.*). La densité psychique de l'enfermement est renforcée par l'effet panoptique de la surveillance électronique. Le récit que Walid fait de son précédent retrait de bracelet s'apparente au récit de libération des personnes sorties de prison, confirmant ainsi le sentiment éprouvé d'une extension de la contrainte carcérale véhiculée par le bracelet électronique (Razac, 2009, 2010).

Un autre jeune a évoqué un jugement en attente pour des faits datant de plus de plusieurs années :

*« Moi je peux rien faire à l'heure d'aujourd'hui où je te parle. Ben ouais, là j'ai toujours pas reçu la convocation mais j'ai encore un jugement en attente pour des faits qui datent d'il y a quatre, non trois ans. La juge elle me fait poireauter, je sais pas, on dirait que ça l'amuse. C'est choquant moi je trouve. Non ? Parce que en attendant, on peut rien faire, nous ! Je voulais entrer à la RATP, je voulais faire chauffeur de bus mais je vais pas me casser le cul à trouver un travail si du jour au lendemain, la juge elle se réveille et elle m'envoie au hebs ! »*

**Samir**, 29 ans, Nanterre, 1 séjour en prison.

Walid et Samir ont finalement l'impression d'être poursuivis par leur passé, la temporalité de la justice apparaissant en décalage par rapport à celle de leur histoire de vie : la sanction prononcée interrompt les efforts fournis et les projets mis en branle par Walid ; dans le cas de Samir, le temps et l'avenir sont suspendus à la décision judiciaire. La justice est alors perçue comme une énorme mécanique dans les rouages de laquelle ils sont coincés : les sanctions prononcées ou exécutées sont vécues comme une négation des évolutions personnelles qui ont pu avoir lieu durant la période qui a existé depuis la commission des faits.

Les situations auxquelles sont confrontés la plupart des jeunes sortants de prison tendent finalement à faire d'eux des « jeunes à perpétuité », expression employée par Gérard Mauger (2006) dans ses recherches sur les milieux populaires pour qualifier la situation des personnes qui sont hors d'état d'accéder à un emploi stable, de s'autonomiser par rapport à la famille parentale et de former une famille conjugale. Jonathan, qui se décrit lui-même comme un « adolescent » exprime ce sentiment d'entre-deux. Plus tard en entretien il m'explique « *Des fois je suis un gamin, des fois je suis un adulte. Tu vois ?* ». Les séjours en prison ont un effet contradictoire sur le regard que ces jeunes portent sur ce positionnement. Ils feraient vieillir prématurément en tant qu'expériences formatrices qui s'inscrivent dans une temporalité déconnectée du reste de la biographie :

*« Moi j'ai 25 ans, 26 ans, je deviens vieux... Mais en fait, tu réfléchis, le temps il est triple en prison. Il est triple, j'ai 26 ans pour l'instant, j'ai 26 ans, mais sérieux, dans ma tête, franchement, j'ai plus de 30*



ans. J'ai muri, franchement j'ai plus de 30 ans. Même des fois, quand je téléphone des fois à ma mère, elle me dit "Mais t'es un petit vieux toi !" ».

**Djibril**, 26 ans, Paris, célibataire, sans enfant, cohabitait avec son frère, 3 frères et sœurs, BEP, travaillait occasionnellement pour son père (commerce).

Primaire, condamné, vol à main armée, détenu depuis 4 ans, libéré dans environ 18 mois, cellule simple, « classé » à l'atelier.

A l'inverse, ces incarcérations donnent parfois le sentiment de perdre son temps et ralentissent les évolutions que ces jeunes s'attendraient à connaître et qu'ils observent chez les personnes qui, dans leur entourage, n'ont pas fait l'expérience de la prison<sup>1</sup> :

« Pendant qu'on est là, mais dehors ça continue à vivre. Même si j'ai des nouvelles de ce qu'il se passe dehors "Lui, il s'est marié, lui ci, lui ça". Pour moi, ma vie elle s'est arrêtée en octobre [date de son incarcération]. J'ai un copain il était rentré en prison en 2005, il est sorti fin 2009, début 2010. Mais lui dans sa tête, quand il est sorti, il était en 2005 lui ! Il était décalé. Ça veut dire... le temps il s'est arrêté, pendant qu'on est là, qu'on fait rien et ben les autres ils font des trucs, ils font des projets, ils avancent dans leur vie. Moi, depuis octobre là, je suis sur le banc de touche un peu. »

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

Ces exemples de sorties de prison, exposés à partir des cas de Rachid, Malick, Jonathan et Majid, montrent une période de déphasage, d'autant plus longue que la période de détention l'a aussi été, une relative continuité de leurs rapports résidentiels pré-carcéraux, qu'ils aient connu ou non un changement résidentiel, et un rapport à l'avenir incertain. Dans tous ces récits, l'attachement au quartier (au sens de cage et de cocon), est à nouveau apparu central : la dernière section de ce chapitre va revenir sur cette question.

### 11.3 Le quartier mis en examen

Dans de nombreux récits, les détenus et anciens détenus originaires de quartiers populaires fortement touchés par l'incarcération soulignent l'influence que leur milieu résidentiel, appréhendé dans un sens large, aurait eue sur l'orientation prise par leur histoire de vie. Les analyses qu'ils font de leurs parcours individuels tendent en effet à les replacer dans un cheminement collectif et mettent ainsi en évidence un effet de destin étroitement lié à un effet de contexte.

« [Tous mes amis de jeunesse], ils sont tous en prison. La majorité ils sont en prison. Ils ont pris des... Il y en a deux qui sont morts, les autres ils sont tous en prison. Il y en a un qui a pris 12 ans. L'autre il avait pris 13 ans, il vient juste de sortir là, il y a même pas un mois là. Il y en a un autre, qui sortait de 6 ans, il vient de retomber là, encore, pour trafic de drogue. Il y en a un qui a pris 7 ans, il est à Fleury. Franchement, tous mes potes d'avant, on est tous en prison pratiquement. Sérieux... C'était le noyau dur, on est tous en prison. Et en plus, ceux qui sont en prison du noyau dur, c'est que pour des grosses affaires. C'est bizarre... On aurait dû comme si c'était ça notre vie. [...] Moi, je crois que c'est l'environnement. Peut-être que j'aurais grandi dans une petite ville, une petite campagne, j'aurais pas eu toutes ces galères. En fait c'est l'environnement parce que dans l'équipe y a de tout : il y a des Noirs, des Blancs, des Arabes. Et on est tous pareil. Ça veut dire que si ça se trouve, tu nous aurais mis ailleurs, dans un autre contexte, dans un autre environnement, on serait bien. Comme on a grandi dans la cité, et tout ça... c'est l'environnement qui a fait qu'on est là. Ça, c'est mon explication. »

<sup>1</sup> Voir dans la même perspective l'extrait d'entretien de Malick cité dans la section 11.1.2.2.

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.  
3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

Ces récits soulignent l'existence d'un sentiment d'inégalité voire de discrimination lié à leur origine résidentielle. François Héran (2006) propose de distinguer les notions de différences, d'inégalités et de discrimination. Pour lui, la différence est un terme générique : il peut inclure des variations qualitatives ou quantitatives de toute sorte, sans qu'y soit attaché un jugement de valeur. On parle d'inégalités quand les différences ont la triple propriété d'être mesurables, systématiques et collectives : les inégalités mesurent des chances d'accès aux biens ou, inversement, une inégale exposition au risque. Enfin, avec la notion de discrimination, il est question d'« une inégalité “mise en examen”, suspectée d'être une inégalité de traitement illégitime. Diagnostiquer une discrimination derrière une inégalité, c'est lui chercher un responsable » (*ibid.*, p. 5). Est-ce alors à dire que la discrimination résulte nécessairement de la volonté expresse d'un individu ou d'une institution ? Les choses apparaissent plus complexes si l'on considère que « le phénomène discriminatoire recouvre des pratiques diffuses, inscrites dans une multitude de décisions dont le caractère proprement discriminatoire peut parfois être masqué mais dont la combinaison aboutit à créer d'importantes différences de traitement » (Brinbaum *et al.*, 2012, p. 3). Il existerait ainsi des « discriminations implicites », des formes de « racisme sans racistes », des préjugés diffus ou des négligences ayant des effets discriminatoires.

Il s'agit dans cette dernière section d'analyser les expériences subjectives d'inégalité et de discrimination imputées au milieu résidentiel d'origine dans les discours des détenus et des anciens détenus.

### 11.3.1 Le réseau relationnel associé au quartier

C'est tout d'abord dans les récits d'engagement dans la délinquance qu'apparaissent les premières mises en cause de l'environnement résidentiel. Comme cela a déjà été évoqué<sup>1</sup>, de nombreux détenus décrivent des phénomènes d'identification aux comportements de leurs aînés. Mentionnant l'existence d'un effet criminogène de leur milieu de vie, ils évoquent d'abord l'influence de leur fratrie, des « anciens » mais aussi l'engrenage par leurs pairs.

*« Je suis sûr que j'aurais grandi dans une autre ville, dans un autre environnement, peut-être que j'aurais eu une autre vie. Mais l'environnement, la famille, les frères en prison : tu vois, c'est tout le contexte qui m'a mis dedans. »*

**Malick**, 30 ans, Châtenay-Malabry, en couple, 1 enfant de 7 ans (non cohabitant), 4 frères et sœurs, appartement sous-loué, collègue, sans emploi.  
3<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, fusillade, détenu depuis 3 ans, libéré dans environ 1 an, cellule simple, auxiliaire « peinture ».

*« Dans la cité, quand tu regardes bien, ben la plupart des mecs, c'est des vitrines. Ils aiment bien le m'as-tu vu. C'est : je sors ma grosse voiture pendant qu'il y a un mariage, je débite de l'argent parce que j'en fais à mort. Et ben nous, plus jeunes, quand on voit ça, on veut briller comme eux, nous on veut briller aussi, on veut faire comme eux. [...] C'est une question d'influence par rapport aux générations qui étaient là avant. Pour moi, c'est ce que je vois. »*

**Joshua**, 25 ans, Nanterre, 2 séjours en prison, 2 frères, en couple, 1 enfant, en colocation.

*« C'est un copain qui m'a entraîné la première fois pour aller voler des portables à la Défense. Et puis petit à petit, tu vois, les habitudes : t'es là, tu restes au quartier, tu galères, on te propose des plans, des*

<sup>1</sup> Cf. 8.1.1.2 La famille dépassée.

*affaires... Et petit à petit, c'est l'engrenage. »*

**Tareq**, 20 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

Ces propos mêlent deux théories explicatives classiques dans les études des effets de contexte : la théorie de la contagion avec l'influence du groupe des pairs et la théorie de la socialisation collective qui accorde aux adultes un rôle de modèle (Jencks, Mayer, 1990). Le moment de l'adolescence s'avère particulièrement propice à ce type d'identification et d'imitation : la recherche d'autonomie et la quête de reconnaissance passent en l'occurrence par la valorisation du rapport à l'argent et l'exaltation de la réussite rapide.

### 11.3.2 Les inégalités sociales liées au contexte résidentiel

Le facteur territorial intervient ensuite plus indirectement tout en lui imputant les mêmes effets. Certains détenus et anciens détenus accusent l'institution scolaire, dont la qualité d'enseignement varierait selon les contextes (« *selon les endroits c'est attardé* ») et produirait ainsi des inégalités qui pousseraient les jeunes qui « *en font les frais* » à s'engager dans des modes de vie déviants.

*« Y a pas trop de réussite dans les quartiers ! C'est la vérité ! Il y en a qui s'en sortent. J'ai des amis qui ont fait des études et qui s'en sont sortis. Mais c'est plus dur. Il faut dire la vérité. C'est plus dur. Et même l'enseignement, il est pas de même qualité. Si tu regardes vraiment le cursus scolaire, selon les endroits, tu verras qu'à des endroits, c'est attardé. Et tous les gens qui sont ici, ils en ont fait les frais, il faut dire la vérité. »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

D'autres mettent en cause leur origine résidentielle pour justifier leur impossibilité d'accéder à un emploi. La délinquance est ici présentée comme un choix plus ou moins rationnel relevant de la survie : une absence d'emploi implique un manque de revenus stables et par conséquent la mise en œuvre de pratiques illégales pour subvenir à ses besoins.

*« En même temps, qu'est-ce que tu veux qu'on fasse ? Y a pas de boulot pour nous. J'ai essayé l'interim, y a rien. On a la Défense à côté mais ils veulent pas des gens des cités. J'sais pas, tu vois, du coup on est bien obligé de se débrouiller... »*

**Ted**, 26 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

Dans la même logique, d'autres décrivent un enfermement dans leur quartier, du fait de l'impossibilité d'accéder à un logement autonome et extérieur. Cette impossible mobilité résidentielle entraînerait alors un risque d'enfermement dans des pratiques illégales.

*« Le problème c'est que faut changer de ville pour changer de vie. Je vois pas comment on peut changer en restant là, chez maman, dans le quartier... Mais quand tu vois que le studio il est à 700-800 €, tu comprends vite que ça va pas être possible... »*

**Tareq**, 20 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

Les enquêtes qui attestent de l'existence d'un effet d'adresse sur la réussite scolaire (Goux, Maurin, 2005), la situation de chômage (Marpsat, Laurent, 1997 ; Dujardin, Goffette-Nagot, 2010), la recherche d'emploi (Choffel, Delattre, 2003), la rémunération (Couppié *et al.*, 2010 ; Rathelot, 2010) sont désormais assez nombreuses. Toutefois, le lien établi par certains détenus entre cette discrimination territoriale et leur mise en œuvre de pratiques délictueuses paraît difficile à objectiver. La théorie du choix rationnel est d'ailleurs largement discutée dans le champ de la sociologie de la déviance (Poupart, 2002).

Malgré tout, ces récits dérivent une « expérience totale de la discrimination », qui apparaît « quand les individus pensent que les discriminations qu'ils subissent envahissent toute leur existence,

quand elles concernent toutes les sphères de leur vie, quand elles embrassent la totalité de leur subjectivité et de leur rapport au monde. [...] Toutes les discriminations et les stigmatisations s'agrègent pour fonctionner comme l'équivalent subjectif d'une ségrégation légale et totale » (Dubet et *al.*, 2013, p. 19). Ce sentiment de discrimination n'épargne pas la lecture que les détenus et les anciens détenus font de leur destin judiciaire. En reprenant les distinctions opérées par François Héran (2006), on constate que ces discours mêlent un sentiment d'inégalités des chances à une situation de discrimination qui produit finalement un sentiment d'enfermement biographique. Toutefois, la délinquance ne mène pas mécaniquement à l'incarcération : entre ces deux phénomènes, intervient le processus pénal.

### 11.3.3 Effet d'étiquetage dans le processus pénal

Le caractère proprement discriminant de l'origine résidentielle transparait en effet davantage lorsque les propos mettent en cause le fonctionnement du système judiciaire. Selon les expériences de chacun, un effet d'adresse interviendrait aux différentes étapes du processus qui mène en prison.

C'est d'abord de la part des policiers qu'un traitement inégal en relation avec l'origine résidentielle est dénoncé. Il s'articulerait autour de trois éléments : le fait d'être originaire d'un quartier jugé « sensible » et de devoir porter la responsabilité morale de son voisinage selon un processus de contamination écologique ; l'omniprésence des policiers et les interactions conflictuelles qui en découlent ; l'interconnaissance avec les policiers qui personnaliseraient et alourdiraient les dossiers pénaux :

*« Après y a toujours des histoires d'instruction, mais pour le procureur, il se fie qu'à l'avis de la police. La police, ils ont fait leur enquête : ils ont trouvé ça, ça, ça. Après y a du verbal, y a pas que de l'écrit "ouais moi je pense qu'il est comme ça, parce qu'en audition il a pas été coopératif, et je le connais donc je pense qu'il est mouillé". Après le proc' il va se fier à la police, il va pas se fier à la personne qui est devant toi. »*

**Medhi**, 20 ans, Meaux, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

Primaire, condamné, violences, détenu depuis 8 mois (dont 4 mois à Meaux), libéré dans 2 mois, cellule double.

Ceux qui ont un parcours résidentiel particulièrement carcéralisé soulignent leur crainte d'être stigmatisés voire discriminés par des représentants de l'ordre du fait de leur lourd passé carcéral. Pour cette raison, ils craignent d'être à nouveau mêlés malgré eux à des affaires judiciaires et envisagent une prise de distance avec leur quartier d'origine :

*« Je veux pas trop fréquenter vers là-bas [mon quartier d'origine] quand je vais sortir, j'ai rien à faire, et rien à y gagner. Si : de la prison. Juste en restant assis. Moi, avec le casier et la famille que j'ai, malheureusement je peux rester comme ça en bas d'un bâtiment, il suffit que lui il deale là, et ben ils vont dire que c'est moi qui lui donne. Je te jure. Même si lui il démontre le contraire, ils vont croire qu'il ment pour essayer de me protéger. Donc je mets pas les pieds là-dedans. »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

*« Mais ici [en France], ça devient dangereux. Ça devient dangereux parce que je suis connu pour stupéfiant. Demain je vais croiser un ami, qui a la police qui enquête sur lui, la police est derrière lui, il est connu pour stupéfiant. Les stup' ils me prennent en photo avec lui : je vais retourner en prison alors que j'ai rien à voir, je vais retourner en prison. C'est juste parce qu'ils se sont montré des films : "Lui il est connu pour stup', lui il est connu pour stup' : automatiquement ils font du trafic". C'est ce qui*

*m'arrive aujourd'hui. Je suis consommateur mais le trafic j'avais rien à voir. Ils ont attrapé des gens, comme eux c'est des dealers, moi je viens de sortir pour ça, automatiquement, c'est qu'ils sont mes fournisseurs. Ça, ça peut m'arriver à n'importe quel moment dehors ! Quand on a un casier, il vous suit à vie. Allez leur expliquer que vous avez rien à voir... Donc je pense que je vais partir... pour plus revenir ici. Parce qu'encore, si je fais une connerie, y a pas de problème. Mais si, j'ai serré la main à un type qui fait du trafic, c'est mon ami, si la police me voit avec lui, ils risquent de me remettre en prison juste pour ça donc... vaut mieux éviter. »*

**Laurent**, 43 ans, Boulogne-Billancourt, célibataire, sans enfant, cohabitait avec sa mère, collègue, sans emploi.

4<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 9 mois, libéré dans environ 2 semaines, cellule simple.

Des différences de traitement sont aussi dénoncées au stade du jugement ainsi qu'au moment de la libération :

*« En fait le problème en France c'est ça, c'est que lorsque vous arrivez devant le juge, il vous juge pas pour ce que vous êtes ou ce que vous avez fait. Il vous juge par rapport à l'endroit où vous habitez et ce que vous avez déjà fait dans votre vie. L'endroit où vous habitez ça joue énormément. Je peux vous assurer que si je leur avais pas dit que j'habitais à Bagneux mais que je leur avais dit que j'habitais à Versailles, je vous assure que ça aurait tout changé. Ça aurait tout changé. Je le perçois pas, je le vois au quotidien. Ils traitent pas tout le monde pareil. Selon l'endroit où on habite, ils traitent différemment. »*

**Olivier**, 28 ans, Bagneux, en couple, 2 enfants, locataire F3, collègue, commerçant.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, défaut de permis, détenu depuis 9 mois, libéré dans quelques semaines, cellule simple, auxiliaire « étage ».

*« Il y a la haine contre la police, contre les magistrats, qui fait que Jean-Pierre ou Paul qui habitent le centre-ville, ils ont pris dans leur affaire une peine trois fois moins [longue] que celle de Mamadou ou Mohammed qui habitent une cité. Sans aucune raison apparente. Et ça, ça existe réellement. »*

**Omar**, 43 ans, Colombes, célibataire, sans enfant, cohabitait avec ses parents, 1 frère et 1 sœur, lycée, sans emploi.

5<sup>ème</sup> séjour en prison, prévenu, provocations policières + révocation de sursis, détenu depuis 1 mois, cellule double.

*« Tout ce que je demande [notamment une libération conditionnelle], c'est refusé, c'est non. Mais le pourquoi du comment, ils me le disent jamais. Ils se cachent derrière "Risque de récidive, habite zone à trafic, lieu dangereux, lieu dangereux" tout ça. »*

**Kevin**, 29 ans, Asnières, célibataire, sans enfant, 2 frères et sœurs, cohabitait avec ses parents et son frère, collègue, travaillait occasionnellement avec ses oncles (commerces).

10<sup>ème</sup> séjour en prison, condamné, trafic de stupéfiants, détenu depuis 6 ans, libéré dans environ deux mois, cellule triple.

Ces discours soulignent l'existence d'une catégorisation sociale par le lieu de résidence : du fait des représentations sociales qui lui sont associées, le lieu d'habitation assigne une identité uniforme à ses habitants et participe par là-même à leur désindividualisation.

### 11.3.4 Les théories systémiques

Le dernier type de discours inscrit l'expérience de la discrimination territoriale dans une analyse macro de la société. Ces propos décrivent les effets pervers et structurellement discriminants du système social, considéré comme profondément injuste et excluant. Apparentant la société à un vaste « Système », ils adhèrent à une certaine « théorie du complot » (Marlière, 2008) : ils dénoncent une collusion entre l'État, les collectivités territoriales, la police, les bailleurs sociaux, les entreprises privées à qui est sous-traitée la gestion des prisons, etc. La logique discriminatoire intrinsèque à son fonctionnement transparait dans l'usage du « ils » qui identifie de manière vague

les responsables (policiers, magistrats, responsables politiques, etc.) et qui permet de construire un « nous » victimes de ces discriminations (jeunes de cités, immigrés, habitants de quartier populaire, etc.). Pour exemple, l'analyse suivante établit un lien entre le processus d'embourgeoisement de la commune de résidence et la focalisation de la répression pénale sur le trafic de stupéfiant.

*« On le sait bien que le trafic de stupe, en fait c'est eux [les policiers] qui le gèrent. Pourquoi ils font tomber tout le monde dans le 92 et ils ne font rien chez les sauvages du 93 ? On ne serait pas dans le même pays, c'est pas la même police ? Ils les connaissent tout aussi bien, les têtes du 93... Non, c'est tout simplement qu'ils ont voulu nettoyer le 92. Regarde les villes qu'il y a : Courbevoie, Puteaux, Nanterre, Colombes, c'est des belles villes, il y a masse de fric à investir et à se faire pour eux. [...] Les gens ils veulent pas aller habiter dans le 93, ils savent la réputation que ce département il a. Ça veut dire, ils se sont dit "93, les gens normaux qui travaillent, qui paient leur loyer, qui vont lâcher 700-800 € de loyer tous les mois, qui vont pas poser de problème, ils iront jamais s'installer dans le 93". Ils se sont dit "On va nettoyer le 92, c'est proche de Paris, les loyers peuvent être hauts et les gens ils vont payer parce que c'est à proximité de Paris", tu vois c'est accessible facilement pour aller à la Défense, y a le train, c'est du vite-fait. Voilà, ils se sont dit "on va nettoyer le 92, comme ça on va pouvoir remonter les loyers des appartements". »*

**Younès**, 23 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

Dans ces discours, ce ne sont pas tant les individus qui font l'objet d'un traitement inégal mais les territoires eux-mêmes (en raison de leur réputation, de leur potentialité économique, de leur proximité avec Paris, etc.). Dans cette perspective, la discrimination des territoires face au phénomène d'incarcération serait à mettre en lien avec les transformations de l'action de l'État et des collectivités territoriales dans les communes et quartiers populaires : ces discours évoquent ainsi le développement d'un traitement pénal de la question urbaine, tel que l'analysent Matthew Desmond (2012) ou Loïc Wacquant (2004).

Dans une autre perspective, mais tout en faisant référence à une société injuste, d'autres anciens détenus assimilent le recours à l'enfermement judiciaire à une gestion spatiale de l'immigration :

*« Mais en prison ça a plus rien à avoir avec le nombre de Noirs et d'Arabes. C'est un problème de société. Ces gens-là, ils sont en prison, c'est pour quelque chose. On cherche pas les vraies raisons qui les ont amenées en prison. C'est facile de dire qu'il y a beaucoup d'Arabes et de Noirs en prison. Mais depuis le début, ils ont été mis de côté ! »*

**Joshua**, 25 ans, Nanterre, 2 séjours en prison, 2 frères, en couple, 1 enfant, en colocation.

*« La prison, elle sert à gérer la population de Noirs et d'Arabes pauvres. D'abord on les a mis dans les quartiers, les bidonvilles, les cités de transit et tout ça. Et après on les met dans les prisons, pour plus les voir, pour qu'ils se plaignent pas, pour qu'ils fassent rien parce que maintenant que le pays a été reconstruit [après la seconde guerre mondiale], ils servent plus à rien. »*

**Samir**, 29 ans, Nanterre, 1 séjour en prison.

Ici, le territoire n'est finalement plus un motif de discrimination ni l'objet de la discrimination mais un moyen de discriminer une catégorie de la population. Je manque d'informations sur le passé biographique et la socialisation de ces anciens détenus pour justifier le caractère plus politisé et contestataire de leurs propos. Toutefois, Joshua a été rencontré par l'intermédiaire de militants associatifs qui sont ses amis et avec lesquels je suppose qu'il a des échanges et des débats. Samir est quant à lui un fin connaisseur de la musique rap, notamment sa branche la plus politique (*Assassin*, Kery James, *La Rumeur*).

## Conclusion du chapitre 11

Ce chapitre visait à analyser la dimension spatiale de l'insertion post-carcérale. Celle-ci a été appréhendée sous deux angles : le premier consiste à observer le retour en ville, la reconfiguration de l'espace de vie après une expérience carcérale ; le second interroge le rôle du milieu résidentiel dans les tentatives de sortie de trajectoire carcérale.

Le retour en ville est un processus qui s'inscrit dans le temps. Il s'envisage dès l'incarcération, fait l'objet de réflexions tout au long du séjour en prison et se concrétise à la libération pendant une première période de réadaptation puis une phase d'installation plus durable. Les récits des perspectives résidentielles attendues à court terme soulignent l'obstacle que représente le contexte carcéral pour se projeter et élaborer des projets concrets après la libération : pour certains, c'est la continuité des situations résidentielles pré-carcérales qui semble être la seule voie envisageable ; d'autres anticipent l'accentuation des difficultés qu'ils connaissaient avant leur incarceration mais ne semblent pas en mesure d'enrayer ce processus depuis la prison. Les projets à plus long terme, moins concrets, soulignent les divers enjeux relationnels, symboliques, économiques que revêtent le logement, le quartier et la ville dans la projection de soi.

Les expériences relatées dans la deuxième section ont permis de dégager différentes formes d'emprises du contexte carcéral sur les rapports résidentiels post-carcéraux. Celles-ci sont directement produites par le système pénal lorsqu'il vient contraindre, par des interdictions ou des injonctions, la localisation résidentielle ou les pratiques quotidiennes des anciens détenus. Le passage en prison laisse aussi des traces, plus discrètes mais aussi redoutablement efficaces, sur les pratiques des individus via l'intériorisation d'une certaine image de soi, notamment dans son rapport aux autres et dans la perception de son devenir biographique. C'est une forme de fatalisme qui se dégage ainsi des récits : si la période qui suit immédiatement la libération est souvent appréhendée comme celle d'un possible changement ou d'une reprise en main de sa vie, le poids du passé et des contraintes quotidiennes vient généralement freiner ce processus.

La troisième section a montré que, dans la relecture qu'ils font de leur histoire de vie, les détenus décrivent souvent leur quartier de résidence pré-carcéral comme étant à l'origine de leur trajectoire carcérale. Ces discours sont révélateurs de l'ancrage territorial de leur histoire de vie, de leurs pratiques transgressives et de leur répression. L'évolution du rapport au quartier est alors présentée comme une condition préalable à toute tentative de sortie de trajectoire carcérale : pour rompre avec la prison, il faudrait finalement rompre avec le quartier. Ce désir de mobilité résidentielle, déjà envisagé dans les discours tenus en prison, est déterminé par des facteurs répulsifs, liés aux caractéristiques des quartiers d'origine et aux souvenirs négatifs qui y sont associés, et par des facteurs attractifs, produits par une représentation, parfois idéalisée, des environnements résidentiels dans lesquels ils se projettent. Dans la seconde section, deux parcours post-carcéraux de détenus ont montré deux types de tentatives de rupture avec le quartier : une rupture résidentielle par un déménagement et un éloignement progressif du quartier par une évolution des pratiques quotidiennes. Les expériences de ces deux personnes soulignent les difficultés que pose cette reconfiguration de l'espace de vie et révèlent finalement le rôle du milieu résidentiel dans la socialisation de ces personnes et dans la construction de leur identité.

Finalement, les détenus et les anciens détenus originaires de quartiers populaires présentent des conditions de vie dans leur quartier particulièrement contraignantes et éprouvantes. La mise en récit d'un effet de contexte multidimensionnel dépeint une forme d'enfermement dans le quartier. Celui-ci est surtout existentiel, révélateur du sentiment d'une impossibilité de changer de vie, et moins spatial, même si le quartier concentre une large part de leur espace de vie. Le contrôle éprouvé dans ce milieu transparait aussi dans les discours qui décrivent l'omniprésence des représentants de la force publique et la surveillance continue qu'ils exercent dans ces territoires, l'absence d'anonymat et le contrôle social informel par les habitants. Les épreuves, et le sentiment d'inégalités qui en découlent, reposent sur l'absence de modèles de réussite sociale, l'expérience de la galère, les difficultés économiques de leur famille ou de celles dans le voisinage.

Cette insistance sur la difficulté des conditions de vie en ville contraste avec la description, sans doute exagérée, des facilités vécues en prison. Les chapitres 9 et 10 ont en effet mis en évidence la tendance qu'avaient les détenus, notamment les plus jeunes, à minimiser dans leurs discours l'emprise du contexte carcéral sur les pratiques et représentations de l'espace carcéral et les souffrances éprouvées en détention. Cette opposition renforce l'effet de continuité entre l'intérieur et l'extérieur de la prison : pour les détenus et les anciens détenus, il s'agit de montrer que la vie était dure avant même d'arriver en prison, et que ce sont ces difficultés, parfois considérées comme étant à l'origine du passage en prison, qui constituent un certain « habitus des contraintes intériorisées » (Zeneidi, 2013, p. 88) et qui leur donnent les ressources pour résister à l'épreuve de l'enfermement. Plus qu'une continuité, les détenus opèrent finalement une inversion en décrivant une expérience « détotalisée » de la prison et en attribuant à leur environnement résidentiel pré-carcéral un caractère « total » habituellement attribué à l'institution carcérale<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Un processus comparable a été observé dans les prisons indiennes par Mahuya Bandyopadhyay (2010).





## Conclusion de la partie 3

Mis à part les trois détenus dits « bourgeois », les expériences et les trajectoires résidentielles pré-carcérales des détenus partagent de nombreuses caractéristiques communes : cela s'explique en grande part par les logiques de recrutement de la population détenue et l'homogénéité sociale et résidentielle qui en découle. On constate en effet que cette communauté de destins résidentiels est relativement caractéristique d'une certaine frange de la population masculine résidant dans les quartiers populaires. Celle-ci n'est en aucun cas représentative de l'ensemble des situations que l'on pourrait observer dans ces milieux résidentiels : parmi la catégorie des « jeunes des cités », il existe en effet une diversité de groupes, de statuts, de trajectoires qui s'inscrivent dans des dynamiques diverses et qui se perçoivent aussi bien dans le mode de vie, le rapport à l'école, au travail et aux institutions que dans le rapport au milieu résidentiel. Toutefois, du fait des mécanismes de production de la population carcérale décrits dans le premier chapitre, cette diversité ne transparaît que marginalement parmi la population rencontrée en prison.

Ainsi, l'observation des trajectoires individuelles donne à voir une trajectoire collective. En mettant bout à bout les expériences des enquêtés à différents moments de leur cycle de vie, on peut reconstituer un parcours idéal-typique qui dessine un circuit fermé entre le milieu carcéral et le milieu résidentiel urbain et qui montre que la prison ne mène finalement qu'à elle-même.

Ce parcours démarre en ville, dans un quartier populaire de banlieue. Les jeunes investissent peu leur logement : leurs rapports résidentiels sont essentiellement centrés sur leur quartier de résidence. Espace relationnel et économique pour ceux d'entre eux qui s'adonnent à des petits trafics, le milieu socio-résidentiel leur confère un sentiment d'appartenance, ainsi que de l'attachement parfois vécu comme une forme d'assignation. Ils y fréquentent des personnes qui ont déjà fait l'expérience de la prison et qui les familiarisent indirectement à cet univers. Leurs confrontations récurrentes dès le plus jeune âge aux instances de maintien de l'ordre les préparent mentalement à faire eux-mêmes un jour l'expérience de la prison. Cette « trajectoire du contrôle » (Chantraine, Jobard, 2004) finit par les conduire effectivement pour la première fois en prison. Le choc de cette première confrontation à l'univers carcéral est suivi d'une période d'adaptation. Ceux qui retrouvent en détention des personnes originaires de leur quartier mobilisent généralement cette ressource pour faire leur place alors que les autres font appel à la débrouillardise et à leurs compétences relationnelles acquises dans la « rue ». En cellule, ils trompent l'ennui en regardant la télévision et en interagissant avec leurs codétenus, des jeunes de leur âge ou des « anciens » auprès desquels ils acquièrent un savoir-faire et un savoir-être en prison.

A leur libération, si certains tentent de prendre de la distance avec leur milieu résidentiel et relationnel pour amorcer une bifurcation dans l'orientation prise par leur histoire de vie, le poids des habitudes et les difficultés rencontrées pour se projeter dans un autre cadre tendent à leur faire réadopter leur mode de vie initial. C'est ainsi qu'intervient une seconde incarcération. L'univers carcéral n'est alors plus inconnu, ces jeunes y retrouvent leurs marques. Ces allers-retours peuvent se multiplier pendant plusieurs années. Avec l'avancée en âge, ils deviennent des « anciens ». Certains s'installent dans un logement autonome, se mettent en ménage, ont des enfants et se désinvestissent progressivement de la vie relationnelle de leur quartier. Pour d'autres, c'est au contraire une forme d'enlèvement biographique et territorial qui se manifeste. Les tentatives de sortie de trajectoire carcérale des premiers se confrontent à des obstacles judiciaires et aux difficultés de s'insérer dans le monde du travail légal, avec peu ou pas de diplôme et de nombreux « trous » dans leur curriculum vitae créés par leurs séjours carcéraux. Pour les seconds, l'avenir est dépeint comme une impasse, manifestant leur sentiment d'un impossible changement de vie.

Ces « anciens » se trouvent à nouveau incarcérés. La prison est désormais un univers totalement familier, dans lequel ils ont leurs habitudes et dans lequel ils ont un statut qui leur confère un certain pouvoir par rapport aux autres détenus. Ils disposent de toutes les compétences pour aménager leur cellule, investir différents lieux de la détention et remplir leur emploi du temps quotidien. Ces expériences carcérales sont toutefois plus douloureusement vécues que ne l'étaient les précédentes, en raison de l'âge, de la cohabitation avec les plus jeunes et de la difficulté d'être séparé de leur conjointe et de leurs enfants pour ceux qui en ont. Pour mettre un terme définitif à ce cycle qui alterne les séquences résidentielles dedans et dehors, certains envisagent à leur libération une rupture radicale avec leur environnement socio-résidentiel afin de démarrer une nouvelle vie sur de nouvelles bases. Tous n'ont cependant pas les ressources pour parvenir à s'ancrer durablement dans un autre milieu, changer de vie et finalement devenir autre.

Ce récit est évidemment caricatural. Certains parcours démarrent avec des incarcérations dès l'adolescence, d'autres s'interrompent après une ou deux incarcérations : tous les « jeunes » ne deviennent pas des « anciens ». Malgré tout, il en souligne la succession générationnelle. Il donne aussi à voir l'enfermement biographique et territorial vécu par une majorité d'entre eux. Cette circulation résidentielle contrainte entre ces quartiers défavorisés et la prison peut finalement être qualifiée de trajectoire de ségrégation, l'homogénéité sociale de ces deux types de milieux résidentiels contribuant à ce sentiment d'enfermement.

## Conclusion générale

---

Ma recherche s'inscrit à la suite d'une série de travaux qui nuancent la représentation commune de la prison comme un isolat (Combessie, 1996 ; Wacquant, 2001 ; Chantraine, 2004a). Pour analyser le continuum qui associe la prison à son environnement, deux approches complémentaires ont été mobilisées : la première, basée sur une étude statistique et cartographique, s'est attachée à objectiver les structures démographiques et sociales, écologiques et spatiales de ce continuum carcéral ; la seconde, basée sur une enquête ethnographique, s'est concentrée sur les trajectoires et les expériences subjectives que les détenus font de ce continuum. L'exploration du système de lieux qui associe la prison aux milieux résidentiels d'origine des détenus s'est ainsi faite à plusieurs échelles : l'échelle régionale pour révéler les logiques de recrutement et d'affectation des détenus en établissements pénitentiaires ; l'échelle d'un établissement et de son aire de recrutement pour saisir les interactions entre l'intérieur et l'extérieur ; l'échelle des espaces de vie des individus, avant, pendant et après leur séjour en prison, pour recueillir de manière synchronique et diachronique leur expérience de la discontinuité dedans/dehors. Ces échelles ne forment pas un emboîtement mais constituent différents « niveaux de réalité » (Lévy, 2003b) d'un même phénomène.

La démonstration s'est déroulée en trois temps. La première étape a consisté à analyser les principes géographiques et sociologiques du peuplement carcéral afin de souligner la relative homogénéité sociale et résidentielle de la population détenue. La proximité du recrutement et les logiques de regroupement relatif des détenus selon leur origine résidentielle dans les maisons d'arrêt ont ainsi été mises au jour. Dans un deuxième temps, la notion de « rapport résidentiel » a été éprouvée dans un milieu social et géographique différent de celui dans lequel elle a été initialement développée (Authier, Lévy, 2002). Dans une perspective biographique, j'ai montré que les rapports résidentiels carcéraux s'inscrivaient relativement dans la continuité des rapports résidentiels pré-carcéraux des détenus. Enfin, l'analyse de la combinaison des rapports résidentiels individuels en prison a permis de dégager les influences extérieures sur l'ordre résidentiel carcéral et de révéler l'existence du continuum territorial que la prison forme avec son aire de recrutement. Après avoir rappelé les différents résultats, je souhaite profiter de cette conclusion générale pour revenir sur la construction de mon objet et de ma posture de recherche. En effet, analyser la prison comme un milieu résidentiel et y appliquer des méthodes et des questionnements éprouvés dans d'autres contextes pourraient être perçus comme une façon de désingulariser l'objet, d'en édulcorer les enjeux voire de le dépolitiser. Toutefois, cette approche a permis de questionner, de manière décentrée, le sens du lieu.

### La prison et son aire de recrutement comme système spatial

---

L'analyse démographique et spatiale du peuplement carcéral visait tout d'abord à constituer la prison et son aire de recrutement comme objet géographique. Autrement dit, l'enjeu était d'identifier un système spatial, c'est-à-dire un ensemble organisé d'établissements pénitentiaires et

de lieux urbains mis en relation par le recrutement et l'immobilisation des détenus. Cet objet a été appréhendé sous plusieurs angles.

Toute démarche d'analyse spatiale commence par la localisation du phénomène étudié dans l'espace géographique concret. Je me suis donc attachée dans un premier temps à identifier dans l'espace urbain les milieux qui concentraient un nombre significativement important de résidences d'origine des détenus. Ne disposant pas des adresses précises des détenus qui m'auraient permis d'analyser formellement la distribution spatiale d'un semi de points (chaque point correspondant à une résidence), j'ai travaillé sur des densités en rapportant le nombre de détenus à la population totale de leur quartier ou commune de résidence d'origine. Ces taux locaux se sont avérés très variables dans l'espace francilien : plus de 40% des unités spatiales considérées ont un taux nul, 24% ont un taux supérieur au taux moyen de détention de la région (78 détenus pour 100 000 habitants). Pour évaluer l'effet du hasard dans les disparités observées, j'ai eu recours à des tests probabilistes afin de repérer les taux de détention significativement élevés ou faibles par rapport à la moyenne régionale. C'est ainsi qu'a été déterminée l'aire de recrutement (et son pendant, l'aire de non-recrutement) de la population détenue, c'est-à-dire l'ensemble des grands quartiers dont la population participe spécifiquement au peuplement des établissements pénitentiaires franciliens.

J'ai aussi caractérisé les lieux carcéraux et urbains qui forment ce système. Le profil des établissements pénitentiaires a été déterminé à partir des caractéristiques de leur peuplement. Les maisons d'arrêt se distinguent des établissements pour peine en plusieurs points : elles prennent en charge des personnes prévenues et condamnées, connaissent des situations de sur-occupation des locaux de détention, les détenus y purgent majoritairement, mais pas exclusivement, des peines de prison inférieures à un an, la population y est particulièrement jeune. J'ai ensuite qualifié les milieux formant l'aire de recrutement de la population détenue à l'aide de méthodes d'analyse multivariée. Une majorité d'entre eux correspondent aux quartiers populaires et précaires situés en banlieue. Ils se caractérisent par la jeunesse de leur population, une part importante d'immigrés, de familles nombreuses et monoparentales, d'habitants de plus de 15 ans non scolarisés ayant un faible niveau d'étude. Ces quartiers sont principalement composés d'immeubles, notamment HLM. Une majorité d'entre eux correspond à des grands ensembles et sont ciblés par la politique de la ville. Du fait de la division sociale de l'espace francilien, j'ai montré par une régression logistique que l'appartenance au département de la Seine-Saint-Denis a un effet déterminant, « toutes choses égales par ailleurs », sur la probabilité qu'un quartier de faire partie de cette aire de recrutement. Toutefois 35% des unités spatiales qui composent cette aire de recrutement se distinguent de ce profil et soulignent ainsi sa relative hétérogénéité. Il est en effet apparu que la population de certaines petites communes pavillonnaires de grande banlieue, des quartiers parisiens précaires et des centres-villes de certaines communes précaires de banlieue participaient eux aussi au peuplement des établissements pénitentiaires franciliens.

A ce stade de l'analyse, le système spatial que forment les lieux carcéraux et urbains est constitué de plusieurs établissements pénitentiaires et de divers quartiers. Il est le produit du système pénal qui fait de l'enfermement carcéral un dispositif hyperségrégatif, qui cible certains milieux résidentiels et sélectionne en leur sein sa clientèle. Ainsi, la discontinuité spatiale que forme l'enceinte de chaque prison s'articule à celles, moins visibles, qui existent dans l'espace urbain. Toutefois, l'analyse d'un tel système nécessite de porter son attention non seulement aux caractéristiques des éléments qui le composent mais également aux relations qui s'établissent entre eux. J'ai ainsi cherché à en analyser l'organisation interne, c'est-à-dire la structuration des flux de détenus et donc des interactions entre les éléments de ce système régional. L'analyse des parcours pénitentiaires, orchestrés par les administrations judiciaire et pénitentiaire, a rappelé que toute personne détenue était initialement affectée dans une maison d'arrêt. Le choix de l'établissement d'affectation correspond généralement à celui situé dans le ressort administratif du tribunal dans lequel le dossier pénal des détenus est instruit ; mais en raison de la gestion

alphabétique de l'affectation, de la prise en compte relative des problèmes de surpeuplement et des situations individuelles des détenus, d'autres affectations peuvent être envisagées. C'est seulement dans un deuxième temps que les détenus sont transférés dans des établissements pour peine, lorsqu'ils sont condamnés à des peines relativement longues ou qu'ils bénéficient d'un aménagement de peine leur donnant accès aux centres de semi-liberté. Il est ensuite apparu que chaque établissement pénitentiaire polarise spécifiquement certaines communes de cette aire de recrutement régionale. La portée du recrutement de la population détenue varie cependant selon le type d'établissement : une distance relativement grande sépare les communes d'origine et l'établissement d'affectation des détenus lorsqu'il s'agit de centres de détention et de maisons centrales. A l'inverse, les maisons d'arrêt et les centres de semi-liberté se sont avérés être des établissements de proximité, dans lesquels une grande part de la population détenue est originaire de leur département d'implantation. Finalement le système spatial régional est une combinaison de plusieurs sous-systèmes inter-reliés. Ces interrelations sont assurées par les détenus qui sont transférés d'un établissement à un autre, par les grandes communes dont la population participe au peuplement de plusieurs établissements et par les établissements, notamment la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, qui recrute leur population bien au-delà de son département d'appartenance.

L'analyse qualitative, en se focalisant sur la maison d'arrêt de Nanterre et son aire de recrutement, a ainsi porté sur l'un de ces sous-systèmes. Cet établissement, du point de vue de sa taille et du profil pénal, social et démographique de son peuplement diffère peu des autres maisons d'arrêt de la région parisienne. Le département des Hauts-de-Seine, dans lequel il est implanté, présente quant à lui des spécificités. La densité de ce département implique un fort recrutement de proximité, en terme de distance séparant l'établissement du dernier domicile des détenus (en moyenne 11,3 km pour les Franciliens) et en terme d'appartenance départementale (43% des détenus sont originaires de Hauts-de-Seine). De plus, ce département est socialement très contrasté, ce qui implique une forte concentration du recrutement de la population détenue dans les communes et les quartiers populaires du nord et du sud du département. Cette étude a permis de montrer que la force des liens qui unissent la prison à certains des lieux de son aire de recrutement était déterminée par leur proximité et par le nombre de leurs habitants présents derrière les barreaux : les détenus entretiennent en effet plus facilement des relations avec leur entourage lorsque celui-ci réside à proximité de la maison d'arrêt (pour les visites reçues au parloir ou pour l'envoi de colis par-dessus l'enceinte de l'établissement par exemple) ; les sources de contact entre l'intérieur et l'extérieur sont démultipliées par la présence en détention de personnes originaires des mêmes milieux résidentiels.

Cette analyse pourrait être approfondie grâce à un élargissement du champ d'étude à l'ensemble du territoire français. Elle permettrait une comparaison plus fine et plus contrastée des aires de recrutement des établissements pénitentiaires selon leur territoire d'implantation. Il serait aussi intéressant de travailler sur des flux de détenus et non des stocks. La prise en compte du nombre d'entrée sous écrou entre deux dates données, et non du nombre de personnes écrouées à une date donnée, fournirait en effet une base de données permettant des analyses plus fines. Celle-ci rendrait possible une analyse comparative des géographies résidentielles d'individus aux profils pénaux plus précis : les mineurs, les femmes, les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine tel qu'un placement à l'extérieur (avec ou sans bracelet électronique), etc. Enfin, si je me suis focalisée sur l'adresse d'origine des détenus, il serait aussi envisageable de réaliser la même étude à partir des adresses que les détenus fournissent à l'Administration pénitentiaire à leur libération afin de repérer et de qualifier leurs milieux résidentiels de retour.

### L'évolution des rapports résidentiels à l'épreuve de l'incarcération

---

En analysant les rapports des détenus à leurs espaces résidentiels dans une perspective biographique, j'ai interrogé l'articulation, les interférences ou les tensions entre leur expérience

carcérale et leur socialisation résidentielle passée. Dans cette perspective, l'incarcération a été appréhendée comme une expérience inscrite dans le processus de socialisation résidentielle et comme un événement, ayant des effets sur les différentes lignes biographiques qui forment l'histoire de vie des individus et qui ont elles-mêmes des conséquences sur leur rapport à l'espace habité. Deux méthodes complémentaires ont été mobilisées pour observer l'évolution des rapports résidentiels au fil du temps biographique : les récits rétrospectifs, qui m'ont donné accès à la phase pré-carcérale de l'histoire de vie des détenus, mettent en évidence les pratiques actuelles des détenus et le sens subjectif qui leur est donné en lien avec leur passés résidentiel ; le suivi de personnes libérées a quant à lui permis d'observer concrètement l'évolution des pratiques des personnes et des discours portés à leur sujet.

L'incarcération constitue un changement contraint radical de contexte résidentiel. J'en ai souligné quelques caractéristiques dans le chapitre 7 : un espace clos et continu qui concentre l'ensemble des lieux de l'espace de vie des détenus ; un emploi du temps et de l'espace défini par l'institution ; un espace contrôlé et contraint par des dispositifs de sécurité passive (grilles, portes, sas, caméra, etc.) et de sécurité active assurée par le personnel de surveillance. Si la prison ne peut pas être intégralement assimilée à une « institution totale » (Goffman, 1968 [1961]), elle en a de nombreux traits et constitue un univers particulièrement enveloppant, « marqué par “la hantise de la sécurité” » (*ibid.*, p. 132), une organisation rigoureuse s'appuyant sur un règlement précis, des faveurs et des sanctions et surtout la dégradation de l'image de soi pour le reclus qui vit dans la déresponsabilisation permanente » (Rostaing, 2009). Dans les chapitres 8 et 10, j'ai analysé les modes d'appropriation de l'espace des détenus en cherchant à les mettre en perspective avec leurs rapports résidentiels pré-carcéraux. Je souhaitais voir, dans la socialisation pré-carcérale des détenus, quelles étaient les compétences résidentielles mobilisées en détention. L'homogénéité sociale et résidentielle de la population détenue n'a pas facilité cette tâche, tant les différences interindividuelles des parcours et des pratiques sont ténues. Les ressources relationnelles, directement importées en détention par la reconstitution de réseaux d'interconnaissance extérieurs et antérieurs, sont apparues particulièrement précieuses : elles facilitent et sécurisent l'insertion dans la communauté des détenus ; elles donnent aussi accès à divers avantages matériels. Spatialement, elles se traduisent par un regroupement des personnes dans l'espace, en cellule ou dans les espaces collectifs. Elles amoindrissent aussi le sentiment d'éloignement du milieu résidentiel d'origine, car elles représentent des sources de contacts indirects mais multiples avec l'extérieur. D'autres ressources relationnelles, moins importées « en l'état » que reproduites et adaptées au contexte carcéral, se sont aussi dégagées des récits et des pratiques des détenus. Pour reprendre la typologie proposée par Florence Bouillon (2009), des différences de « compétences communicatives » sont apparues entre les détenus. Il s'agit tout d'abord de « compétences intégratives », qui désignent la capacité à faire sa place dans la communauté des détenus et à s'y constituer des réseaux relationnels. Du point de vue des « jeunes », cette compétence s'apparente au « capital guerrier » (Sauvadet, 2006) tel que l'a observé Thomas Sauvadet dans son analyse des rapports sociaux dans la « rue » des quartiers populaires. Les compétences dites « transactionnelles » sont quant à elles « suscitées par le face-à-face avec l'ordre institué » (Bouillon, 2009, p. 193) : elles « relèvent de la capacité à maîtriser des normes institutionnelles, à anticiper le comportement d'un agent et à modeler son attitude en fonction de ces deux dimensions » (*ibid.*). Le comportement adopté par les détenus face aux agents pénitentiaires varie notamment selon l'expérience qu'ils avaient avec les représentants de l'ordre à l'extérieur. Ainsi, les détenus les moins habitués à ce type de rapports sociaux, ont des rapports normés, voire assujettis, au personnel de surveillance. Les détenus les plus jeunes, qui avaient des contacts quasi quotidiens avec les policiers et entretenaient avec eux des rapports plus familiers et parfois tendus, reproduisent ce comportement avec les surveillants, considérés comme les « policiers de l'intérieur ». La familiarité de ces détenus avec les forces de l'ordre leur confère aussi des compétences spatiales : de leurs récits se dégage une utilisation tactique de l'espace qui leur permet de déjouer la surveillance, aussi bien dehors que dedans (cachette, mobilité constante,

etc.). On peut ensuite évoquer les compétences habitantes à propos de la faculté qu'ont certains détenus de s'approprier des espaces particulièrement contraignants. Ainsi, les détenus qui ont connu par le passé des expériences de séjour en institutions d'hébergement, mobilisent ces compétences pour aménager et entretenir leur cellule. D'autres mettent en avant les épreuves traversées et les conditions résidentielles précaires qu'ils ont connues avant leur séjour en prison pour souligner leur capacité à faire face à l'épreuve habitante que constitue l'enfermement carcéral. Cela se traduit notamment dans les récits par l'expression d'un besoin de confort moindre au quotidien (installation précaire, sur-occupation des lieux) et d'une capacité à vivre dans l'incertitude.

Je rappelais dans la première partie de cette thèse que, pour Bernard Lahire (1998), ce sont moins les souvenirs conscients que les habitudes inscrites dans les corps qui sont au fondement des actions involontaires établissant une continuité entre les expériences présentes et passées. Toutefois, les capacités réflexives et critiques des enquêtés se sont avérées particulièrement heuristiques : les analogies narratives, qu'ils développent en situation d'entretien afin de partager leur monde social avec moi, qui en suis extérieure, nécessitent d'être prises au sérieux. Elles donnent accès aux représentations sociales qui participent à la détermination de leurs pratiques. Ainsi, l'écart subjectif entre la prison et les contextes résidentiels antérieurement expérimentés transparait dans les références mobilisées : les plus dépayés font appel à des expériences d'altérisation (voyages à l'étranger, expérience d'expatriation) ; les plus habitués établissent des comparaisons des différentes caractéristiques des établissements pénitentiaires ; la prison est assimilée à un quartier par les détenus les plus jeunes. Ces représentations sont mobilisées comme une grille de lecture qui leur permet de décoder, d'orienter leurs conduites et de rendre compte des rapports sociaux en détention tels qu'ils les éprouvent. Elles se traduisent dans leur rapport pratique à l'espace carcéral, qui s'inscrit dans un registre de quotidienneté ou d'étrangeté.

Cette analyse a mis en évidence l'existence d'inégalités face au changement résidentiel que constitue l'incarcération. Outre les compétences déjà évoquée inégalement distribuées entre détenus, les moins dotés d'entre eux en capital économique, qui ne peuvent pas acheter les objets et les denrées leur permettant d'améliorer leur quotidien, sont moins en mesure de reproduire leur mode de vie extérieur en cellule que les autres. Ceux qui sont détenus dans un établissement éloigné du lieu de résidence de leur entourage ne peuvent pas recevoir aussi fréquemment leur visite que les autres. Ceux qui sont détenus dans un établissement éloigné de leur lieu de résidence habituel (hors de leur département notamment) ou qui ne sont pas originaires de communes dont la population est spécifiquement présente dans l'établissement ont moins de probabilités de retrouver en détention des personnes connues de l'extérieur. Or, cette absence de visites, qui n'est pas toujours palliée par des communications téléphoniques, et ces retrouvailles en détention contribuent au maintien de l'image de soi et amoindrissent le sentiment de rupture entre l'intérieur et l'extérieur. La durée du séjour est enfin un facteur prépondérant : les personnes incarcérées pour de longues peines cumulent les désavantages dans la mesure où leurs ressources économiques tendent à se tarir au fil du temps (sauf si elles travaillent en détention) ; il est aussi plus difficile pour leur entourage de les soutenir dans la durée.

L'incarcération constitue non seulement un changement résidentiel mais aussi un évènement biographique qui détermine un avant et un après et qui permet d'observer la façon dont l'évolution des rapports résidentiels en ville se structure autour de cet évènement. J'ai d'abord montré qu'une majorité des détenus originaires de quartiers populaires exprimaient un désir de changement résidentiel à leur libération. Comme je n'ai pas réalisé d'enquête en ville auprès de personnes aux caractéristiques semblables et n'ayant pas séjourné en prison, je ne peux pas affirmer que ces propos soient exclusivement liés à l'expérience carcérale. Toutefois, nombre de détenus et d'anciens détenus accordent à leur milieu résidentiel d'origine un rôle central dans l'orientation transgressive et pénale prise par leur histoire de vie : le passage en prison semble donc *a minima* renforcer une volonté de changement. Dans les quatre cas exposés dans la section



11.2, la mise en perspective des rapports résidentiels pré- et post-carcéraux a révélé leur forte inertie. Il est apparu qu'un désir de changement ne pouvait pas toujours se concrétiser en pratiques : un contexte inchangé peut en effet faire preuve de résistance face aux tentatives de changements de mode de vie. À l'inverse, un changement de contexte résidentiel ne suffit pas à engendrer de nouvelles pratiques : les habitudes incorporées font aussi preuve de résistance. Les récits rétrospectifs des rapports résidentiels pré-carcéraux, qui donnent notamment un aperçu des pratiques au moment de l'adolescence et de la vie de jeune adulte, soulignent l'importance du cycle de vie sur leur évolution : les « anciens » décrivent par exemple un éloignement du quartier avec l'avancée en âge, la mise en ménage et la naissance des enfants ; ceux du même âge qui cohabitent avec leurs parents et résident toujours dans le quartier de leur adolescence tendent eux aussi, mais dans une moindre mesure, à investir d'autres lieux que ceux de leur jeunesse. Or, le passage en prison constitue une parenthèse difficile à inscrire dans le temps biographique : dans la représentation que certains détenus ont d'eux-mêmes, l'incarcération représente tantôt un frein, tantôt un accélérateur au processus de maturation sociale et psychologique lié à l'avancée en âge. On retrouve cette ambivalence dans les rapports résidentiels post-carcéraux narrés par les détenus « d'habitude » ou observés chez les anciens détenus enquêtés dans le cadre de cette recherche. Pour certains, c'est le passage en prison qui a déclenché la réalisation de leur désir de fonder une famille et de s'installer dans un logement autonome. Pour d'autres, les incarcérations les enlisent dans un mode de vie marqué par la jeunesse.

La méthode mise en œuvre et les conditions de réalisation des entretiens n'ont pas permis d'appréhender avec précision les modalités d'acquisition des compétences résidentielles. En détention, il est toutefois apparu que les techniques d'aménagement de la cellule s'acquerraient soit par observation des cellules d'autres détenus, soit par transmission directe au contact de détenus plus aguerris. L'approfondissement des modes d'acquisition des compétences résidentielles antérieurs à l'incarcération aurait requis la réalisation d'entretiens répétés avec un nombre limité d'individus, à l'image de l'enquête mise en œuvre par Bernard Lahire (2005a) dans son ouvrage *Portraits sociologiques*. L'une des difficultés de ma recherche a aussi été de devoir mettre en perspective des récits portant sur des pratiques actuelles et passées (avant et pendant l'incarcération) avec des observations qui ne portaient quant à elles que sur des pratiques actuelles (en détention). Comme certains chercheurs travaillant sur les situations de multi-résidence ont opéré des comparaisons entre les résidences principales et secondaires des individus (Bonnin, Villanova, 1999), j'avais imaginé demander aux détenus l'autorisation de me rendre dans leur domicile pré-carcéral pendant leur incarcération afin d'asseoir les descriptions qu'ils en font sur des observations concrètes. Cela m'aurait également permis de m'entretenir avec leur entourage. J'aurais ainsi pu prendre la mesure des changements qui ont affecté le logement depuis que le détenu n'y réside plus. Ces entretiens auraient aussi été l'occasion de recueillir le récit de leur expérience de la séparation avec leur proche incarcéré. Ce projet s'est malheureusement avéré trop compliqué à mettre en œuvre. Plus généralement, une méthode d'observations assorties d'entretiens qui s'attacherait à suivre les logements occupés par un même individu au fil de son histoire de vie permettrait sans doute de révéler les évolutions dans la manière d'occuper cet espace en lien avec le développement de ses différentes lignes biographiques. La prise en compte du logement familial en plus de ceux occupés après la décohabitation donnerait à voir les éventuels héritages familiaux dans la manière d'investir son domicile en termes d'aménagement, de décoration, mais aussi d'usages.

---

## Un continuum territorial par-delà les murs

---

Dans cette thèse, je me suis attachée à analyser l'expérience du continuum carcéral par les détenus et la façon dont des forces extérieures à l'établissement influencent ce qui se passe à l'intérieur des murs. Autrement dit, sans occulter les contraintes exercées sur les pratiques des détenus par

la forme architecturale, la réglementation de l'établissement pénitentiaire et les pratiques des agents qui en assurent la surveillance, il s'agissait de mettre en évidence l'effet de la composition de la population détenue, son homogénéité sociale et résidentielle produite par le fonctionnement du système pénal, sur les rapports résidentiels carcéraux, l'ordre résidentiel qui découle de leur combinaison et finalement la production de l'espace carcéral.

Cette analyse m'a permis de comprendre la dimension territoriale du continuum carcéral : le système de lieux urbains et carcéraux, produit par le dispositif carcéral, forme le substrat géographique du continuum territorial. Celui-ci est un espace discontinu, composé de nœuds (les prisons) et de réseaux. Ces derniers sont dessinés par la mobilité résidentielle contrainte des personnes détenues depuis leurs lieux de résidence jusqu'à leur établissement pénitentiaire d'affectation, la mobilité quotidienne de leurs proches qui viennent leur rendre visite et la circulation des objets et des informations entre les détenus et leur entourage. Ce continuum territorial est objectivé : il est une « forme collectivement admise, repérable par les sens, susceptible d'influencer nos représentations et nos pratiques » (Di Méo, 1991, p. 175). En effet, aussi bien les surveillants, les détenus et leur entourage font référence à ce continuum.

Ce continuum territorial est le produit du pouvoir politique, qui confère à la prison, notamment à la maison d'arrêt, son rôle de maintien de l'ordre public ; et du pouvoir judiciaire, qui identifie, catégorise la population et organise les flux de détenus en les affectant dans les différents établissements pénitentiaires. Il résulte aussi des modes de vie, des rapports sociaux et résidentiels et des représentations sociales des personnes qui en font l'expérience. En analysant le rapport à la prison avant leur séjour en 2011 et l'origine résidentielle des détenus, peuvent être distingués ceux qui vivent le continuum territorial « de l'intérieur », c'est-à-dire qui résident dans des quartiers populaires participant spécifiquement au peuplement carcéral et qui sont socialisés à la prison, par l'intermédiaire de leur entourage ou par leurs expériences carcérales précédentes ; ceux qui l'éprouvent « à distance », c'est-à-dire qui résident dans ces quartiers sans pour autant être socialisés à l'univers carcéral avant d'en faire l'expérience ; et ceux qui l'éprouvent « de l'extérieur », c'est-à-dire qui ne résident et ne fréquentent pas des milieux au sein desquels l'incarcération est un phénomène courant.

Le continuum territorial est formé par l'articulation de leurs expériences individuelles. Le chapitre 9 a montré l'influence des logiques de recrutement de la population détenue sur la production de l'ordre résidentiel carcéral. Celui-ci a été analysé sous l'angle des interactions entre les détenus et leur entourage resté à l'extérieur, de l'organisation du peuplement en cellule et de la combinaison des rapports résidentiels individuels qui marquent les lieux de la détention. Dans l'établissement étudié, la catégorie des « jeunes » mobilise l'attention, en raison de son poids démographique mais aussi parce que ce groupe est le moins contrôlé et le plus visible dans les espaces collectifs. Ce sont surtout eux qui donnent corps au continuum carcéral : leur quartier d'origine est au cœur de leur socialisation résidentielle ; ils effectuent souvent des séjours relativement courts voire font des allers-retours entre la ville et la prison, contribuant ainsi à la perméabilisation de l'enceinte carcérale ; leur jeunesse et la perspective différée du passage à l'âge adulte transparait dans le désabusement et parfois l'impertinence de leurs propos qui assimilent le milieu urbain à l'univers carcéral.

Finalement, le continuum territorial est d'une part matériel et concerne des espaces. Les quartiers de résidence des détenus ont en effet été appréhendés comme des espaces, dans et par lesquels se déploient des pratiques résidentielles et se nouent des relations de voisinage. Dans cette perspective, il est apparu que la maison d'arrêt de Nanterre, malgré une conception fortement contrainte par un programme architectural standardisé, est un espace relativement approprié et marqué par la population détenue. D'autre part, ce continuum territorial est idéal et associe des lieux ayant une charge symbolique. J'ai souligné le rôle des quartiers de résidence d'origine des détenus dans leur construction identitaire à l'extérieur et la façon dont l'origine résidentielle était mobilisée comme critère de classement à l'intérieur de la prison. L'absence de stigmatisation,

c'est-à-dire de marquage identitaire par le passage en prison, dans les groupes de pairs constitués dans les quartiers de résidence des détenus participe aussi à la production du continuum territorial. Enfin, les prisons s'avèrent ne pas être des « non-lieux » (Augé, 1992) ou des lieux génériques (Debarbieux, 1995) interchangeables : chaque établissement peut être considérée comme un lieu identifié, distinct des autres. C'est ainsi que les détenus des Hauts-de-Seine considèrent cet établissement comme « leur » prison : banalisant sa fonction assignée, ils la décrivent comme un équipement de quartier presque ordinaire si ce n'est sa délocalisation hors du périmètre des différents quartiers où ils résident. Les détenus qui ont un lourd passé carcéral et ceux qui ont dans leur entourage des personnes ayant été détenues ailleurs sont en mesure de le comparer aux autres établissements de la région et de mettre en avant ses « qualités » et ses « défauts ».

L'enquête que j'ai menée dans les quartiers populaires de l'aire de recrutement de la population détenue n'a fait qu'approcher les différents aspects que revêt la prison dans le quotidien de leurs habitants. Il serait ainsi intéressant d'analyser de manière plus approfondie la façon dont l'absence des détenus affecte les rapports résidentiels de leurs proches. Pour les personnes qui cohabitaient avec leur proche avant qu'il n'ait été incarcéré, le logement et le groupe domestique ont-ils connu des réorganisations ? Dans quelle mesure l'absence du proche incarcéré entraîne-t-elle une modification des relations de voisinage et des pratiques du quartier ou de la ville ? Il s'agirait finalement de voir si des différences d'« expérience carcérale élargie » (Touraut, 2009a) existent selon le contexte résidentiel des personnes.

De même, il serait nécessaire d'interroger la façon dont les jeunes se transmettent leur savoir sur l'univers carcéral. Existe-t-il une « culture carcérale » proprement urbaine qui regrouperait l'ensemble des représentations partagées par les personnes confrontées indirectement à l'univers carcéral du fait de leur résidence dans ces quartiers à fort taux de détention ? Quels discours les anciens détenus tiennent-ils à leurs proches, notamment aux plus jeunes, sur leur expérience de la prison ? On peut se demander si ces discours ne s'apparentent pas au « mensonge collectif » des immigrés qui donnent une « image enchantée » de leur expérience d'immigration à ceux restés dans leur pays d'origine (Sayad, 1999). Le rôle des productions cinématographiques et télévisuelles dans la construction de cet « imaginaire carcéral » pourrait aussi être interrogé. Le rap, particulièrement prisé par les jeunes de milieu populaire qui constitue la clientèle carcérale, regorge de textes qui portent sur le milieu carcéral mais aussi sur les milieux urbains défavorisés en soulignant certaines continuités<sup>1</sup>. Une analyse des textes produits et de leur réception permettrait de dégager les images qu'ils véhiculent sur ces univers sociaux.

Le dispositif méthodologique mis en œuvre dans ma thèse n'a pas permis d'approfondir le principe du suivi des sortants de prison : pour enrichir les résultats présentés dans le chapitre 11, un suivi de cohorte plus systématique nécessiterait d'être mis en œuvre. Il permettrait notamment de suivre plus longuement et rigoureusement les processus de retour en ville. Il serait aussi intéressant de pouvoir suivre des personnes originaires de milieux socio-résidentiels variés afin de voir si l'évolution des rapports résidentiels après une incarcération prend des orientations différentes selon les contextes résidentiels dans lesquels ils s'inscrivent.

Enfin, les enjeux institutionnels et politiques de cette concentration dans l'espace urbain du recrutement de la population détenue n'ont pas été abordés dans cette recherche. Or, depuis une quinzaine d'année, la dimension politique de la réponse judiciaire dépasse la seule logique individuelle de la réponse pénale en prenant en compte une dimension collective et territoriale. Se développe ainsi une « politique judiciaire de la ville » (Ministère de la justice, 2001), entendue comme étant « l'ensemble des actions que l'institution judiciaire engage et des dispositifs qu'elle

<sup>1</sup> Un champ d'étude sur la musique rap s'est développé depuis quelques années (Boucher, 1998 ; Mucchielli, 2003b ; Milon, 2004). A ma connaissance, aucune étude francophone n'a été réalisée sur le « rap de prison », qui regroupe notamment des productions de *gangsta rap* et de *rap hardcore*.

met en place dans le cadre de la politique de la ville, adoptant progressivement, pour répondre à la délinquance dite urbaine, une logique de territorialisation et de transversalité des interventions » (Wyvekens, 2010, p. 159). Par exemple, la réforme pénale adoptée par l'assemblée nationale en juillet 2014 semble sortir d'une politique sécuritaire misant sur l'incarcération pour réduire la délinquance, notamment par l'abrogation des peines-plancher et la création de la « contrainte pénale », nouvelle peine s'exécutant en milieu ouvert<sup>1</sup>. Elle vient cependant renforcer le volet répressif de la « politique judiciaire de la ville » en étendant le champ d'action des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD et CISPD)<sup>2</sup> en leur déléguant une partie du contrôle et du suivi des sortants de prison, jusqu'à présent assurés par les JAP, les SPIP et quelques associations agréées. Cette diffusion en ville des modes de surveillance carcérale renforce finalement le continuum du contrôle entre ces territoires.

Un autre exemple d'une recherche plus marquée par la science politique pourrait porter sur les mobilisations politiques embryonnaires de la part des habitants de ces quartiers autour des questions carcérales. A l'image des collectifs « justice et vérité » formés suite à des décès provoqués par des violences policières, commencent à apparaître des collectifs d'habitants se mobilisant pour faire reconnaître la responsabilité de l'Administration pénitentiaire dans les décès suspects de l'un des leurs en détention<sup>3</sup>. Il s'agirait d'analyser le profil des habitants à l'origine de ces collectifs, leur système de valeur, leurs actions et leurs méthodes de mobilisation du reste de la population.

### La prison vidée de son sens ?

Dans cette recherche, je me suis attachée à adopter une posture libérée de tout jugement de valeur<sup>4</sup>. Émile Durkheim précise ainsi que « la science commence dès que le savoir, quel qu'il soit, est recherché pour lui-même. Sans doute, le savant sait bien que ses découvertes seront vraisemblablement susceptibles d'être utilisées. Il peut même se faire qu'il dirige de préférence ses recherches sur tel ou tel point parce qu'il pressent qu'elles seront ainsi plus profitables, qu'elles permettront de satisfaire à des besoins urgents. Mais en tant qu'il se livre à l'investigation scientifique, il se désintéresse des conséquences pratiques. Il dit ce qui est ; il constate ce que sont les choses, et il s'en tient là. Il ne se préoccupe pas de savoir si les vérités qu'il découvre seront agréables ou déconcertantes, s'il est bon que les rapports qu'il établit restent ce qu'ils sont, ou s'il vaudrait mieux qu'ils fussent autrement. Son but est d'exprimer le réel, non de le juger » (Durkheim, 2005 [1922], p. 71). Malgré tout, les chercheurs peuvent-ils se désintéresser

<sup>1</sup> La contrainte pénale soumet le condamné à un ensemble d'obligations et d'interdictions et à un accompagnement soutenu pendant une durée qui peut aller jusqu'à 5 ans (article 131-4-1 du code pénal, créé par la loi n°2014-896 du 15 août 2014 - art. 19).

<sup>2</sup> Il est en effet précisé dans le projet de loi qu'une telle instance peut « constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique. À la demande de l'autorité judiciaire, ces groupes peuvent traiter des questions relatives à l'exécution des peines et à la prévention de la récidive. Des informations confidentielles peuvent être échangées dans le cadre de ces groupes. Elles ne peuvent être communiquées à des tiers » (Nouvel article 132-5 du Code de sécurité intérieure modifié par l'article 15 *quater* du projet de loi relatif à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, adopté le 16 juillet 2014 par l'Assemblée nationale). Le texte précise que le suivi et le contrôle en milieu ouvert des personnes sortant de détention, dont la désignation incombe à l'autorité judiciaire en fonction « de leur personnalité, de leur situation matérielle, familiale et sociale ainsi que des circonstances de la commission des faits », reviendra à l'état-major de sécurité du conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD) ou, dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP), à la cellule de coordination opérationnelle des forces de sécurité intérieure.

<sup>3</sup> Par exemple : Justice pour Zamani (décédé à la maison d'arrêt de Nantes) ; Vérité & Justice pour Jamal (décédé à la maison d'arrêt de Nanterre) ; Justice et vérité pour Sofiane Mostefaoui (décédé à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas).

<sup>4</sup> Traduction littérale de la *Wertfreiheit* décrite par Max Weber, autrement qualifiée de « neutralité axiologique » (Weber, 1963 [1919]).

totalemment de la façon dont seront reçus les résultats d'une recherche et se déresponsabiliser des usages et des mésusages qui peuvent en être faits ?

En nourrissant l'imaginaire collectif qui associe aux quartiers d'habitat social le désordre, la pauvreté et la criminalité, ma thèse ne vient-elle pas accentuer la « peur des banlieues » (Rey, 1996) ? En effet, par ma lecture de la ville au prisme de la prison, je n'aborde ces quartiers que sous l'angle de la population qui, en son sein, s'adonne effectivement à des conduites répréhensibles et souvent réprimées, et cristallise les attentions des pouvoirs publics, des médias et des autres habitants. Je ne prétends en aucun cas avoir rendu compte de la complexité et de la diversité des expériences et des trajectoires des habitants de ces milieux résidentiels. J'ai au contraire insisté sur les déterminants sociaux et pénaux participant à sa construction. Il conviendrait d'approfondir les modalités concrètes de production du continuum territorial par les acteurs chargés du maintien de l'ordre public, projet qui avait été initialement envisagé mais qui s'est avéré trop ambitieux à mettre en œuvre dans le cadre de cette recherche doctorale. Le dispositif carcéral recouvre en effet une nébuleuse d'acteurs dont il faudrait révéler les représentations des populations considérées à risque et de leurs milieux socio-résidentiels d'origine et en interroger les conséquences sur leurs pratiques professionnelles. J'ai abordé dans la section 11.3 le sentiment d'inégalité et de discrimination territoriale éprouvé par certains détenus et anciens détenus. En prenant au sérieux leurs déclarations, on peut s'interroger sur l'existence d'une sévérité accrue des organes de jugement à l'encontre des personnes originaires de milieux résidentiels défavorisés. En s'inspirant des recherches portant sur le champ pénal présentées dans le chapitre 1, il serait alors envisageable de mettre en place un dispositif méthodologique visant à prendre la mesure de la discrimination territoriale dans la chaîne pénale.

Le chercheur a la responsabilité de la façon dont il rend compte de la réalité observée en opérant des choix quant aux méthodes mobilisées, aux situations relatées et aux références théoriques sur lesquelles il s'appuie pour les analyser. Pour autant, sous prétexte que ce qu'il constate est « agréable ou déconcertant » pour reprendre les termes d'Émile Durkheim, doit-il taire une partie de la réalité qu'il observe ?

Ma recherche montre d'abord qu'une majorité de détenus en maison d'arrêt, dans le contexte francilien qui a fait l'objet de mon étude, sont originaires de quartiers populaires de banlieue. Leur origine « raciale » ou « ethnico-religieuse » a été soulignée dans l'analyse de leurs histoires familiales et dans les projets de vie post-carcéraux de certains d'entre eux. Comme je le rappelais précédemment, ce constat ne permet en aucun cas de conclure à une éventuelle sur-délinquance de cette catégorie de la population, il soulève plutôt la question des mécanismes de son recrutement et de sa construction sociale. D'aucuns pourraient d'ailleurs s'étonner que la question « raciale », qui connaît un regain d'intérêt dans les sciences sociales depuis le début des années 2000 (Fassin, Fassin, 2006), ne soit que marginalement traitée dans cette recherche. Certes, j'ai montré que les zones urbaines à forte présence immigrée ont, « toutes choses égales par ailleurs », 6,9 fois plus de risque de faire partie de l'aire de recrutement de la population détenue que les autres. Les récits des détenus ont aussi évoqué leur expérience du racisme quotidien et ont articulé les questions territoriales et « raciales » dans leur lecture critique du fonctionnement de la police, de la justice et du système social. Toutefois, alors que la littérature scientifique évoque une ethnicisation des rapports sociaux dans les quartiers populaires (Avenel, 2010), les discours recueillis et mes observations n'ont pas permis de conclure à une reproduction de ce type de rapports sociaux en détention. Les origines ethniques sont moins intervenues comme un critère d'identification et de classement entre individus<sup>1</sup> que comme un facteur culturel, un héritage familial, mobilisé pour expliquer la mise en œuvre de certaines pratiques.

---

<sup>1</sup> La thèse en science politique de Manon Veaudor, actuellement en cour, devrait apporter des éléments sur cet aspect : elle porte sur la redéfinition des identités en milieu carcéral et la manière dont les représentations afférentes

Ma recherche décrit ensuite une prison dont le sens tel qu'il est vécu par les détenus est fortement éloigné de celui qui lui est assigné par sa mission première. Les discours critiques des détenus s'appuient moins sur des principes généraux et théoriques que sur leur propre expérience ou sur celle de leurs proches. Ils dénoncent les incohérences de la justice, les inégalités de traitements selon le juge auquel ils sont confrontés, selon le tribunal en charge de leur dossier, et plus généralement une justice de classe sévère envers les faibles et laxiste envers les « vrais délinquants » que sont les grands patrons et les politiciens. Ils critiquent tantôt la rapidité des traitements en temps réel et des comparutions immédiates, qui ne laissent pas le temps de préparer sa défense, mais également la lenteur de certaines procédures qui entraînent la condamnation de personnes qui ont connu des changements importants dans leur vie depuis la commission des faits. Ils insistent aussi sur l'impact social et contre-productif de l'incarcération qui rend impossible toute compréhension de la vocation correctionnelle de la peine : en les plaçant dans une situation telle qu'il leur semble quasiment impossible de ne pas récidiver, la prison, décrite comme une « école du crime », remplit un objectif opposé à celui qui lui est théoriquement conféré. Ces constats sont relativement courants. Recensant les critiques de la prison apparues dès le 19<sup>ème</sup> siècle, Michel Foucault (1998 [1975]) constate que celles-ci sont figées dans un certain nombre de formulations restées quasiment inchangées jusqu'à aujourd'hui.

Ma thèse ne peut-elle pas être perçue comme un appel à davantage de contrôle et de contrainte en détention ? D'aucuns, constatant l'inefficacité de l'incarcération et le détournement de son sens, pourraient en appeler à des peines plus lourdes ou à des conditions de détention plus rudes. D'autres pourraient aussi s'inquiéter de la reconstitution en détention de réseaux d'interconnaissances pré-carcéraux et imaginer des solutions visant à les briser par des logiques d'affectation en établissements pénitentiaires. En ces termes, le débat est mal posé et passe à côté de l'essentiel. Il n'est en effet pas envisageable, dans une société démocratique, de revenir sur les améliorations des conditions de détention qu'ont connues les établissements pénitentiaires depuis les années 1970. Dans cette même société démocratique, on ne pourrait pas non plus tolérer le retour des bagnes, la mise en œuvre de logiques d'affectation en établissements pénitentiaires qui chercheraient systématiquement à éloigner les détenus de leur milieu d'origine voire le recours à une mobilité coercitive telle qu'elle se pratique par exemple en Russie<sup>1</sup>. Il est toutefois nécessaire de s'interroger moralement et politiquement sur les conditions d'exécution des peines qui sont infligées aux détenus et qui sont prononcées au nom des citoyens. Quelle vie sociale souhaitons-nous pour les détenus ? Peut-on se satisfaire d'une prison-entrepôt qui ne propose aux détenus qu'oisiveté et promiscuité ? Comment dès lors peut-on attendre de la prison qu'elle remplisse un autre rôle que celui dénoncé par les détenus ?

J'ai pris le parti de me focaliser sur l'expérience et les récits des détenus. Ce choix est moins délibéré qu'effectué « par défaut ». J'espérais en effet pouvoir accorder une plus grande place dans ma recherche à l'expérience que les surveillants font de l'espace carcéral. A la suite du travail de Magali Hamm (2006), il aurait été intéressant d'approfondir, de leur point de vue, l'analyse de la frontière dedans/dehors. Un certain nombre de surveillants rencontrés à la maison d'arrêt de Nanterre résidait en foyer, dans l'enceinte même de la prison : une autre forme de continuum transparait dans leur expérience de la prison, qui est une expérience professionnelle, et dans leur expérience résidentielle. Plusieurs surveillants m'ont par ailleurs dépeint un rapport à la ville fortement influencé par leur métier : ils évitent certains lieux dans lesquels ils craignent de croiser

---

aux territoires, à la « race » ou à l'ethnie des détenus interfèrent avec le traitement institutionnel en milieu pénitentiaire.

<sup>1</sup> En Russie, après leur condamnation et avant d'être affectés dans un établissement pénitentiaire, les détenus sont maintenus en isolement cellulaire dans des trains. Leur destination et la durée du voyage est maintenue secrète, le trajet étant fixé depuis Moscou. Ces trains sont généralement bondés, sans fenêtres et sous surveillance directe de gardes armés. Le temps et les conditions de déplacement, comme forme de pouvoir disciplinaire, visent à acclimater les prisonniers au langage visuel et verbal de la prison (Moran *et al.*, 2012).

d'anciens détenus et décrivent finalement un espace de vie qui constitue le négatif de celui des anciens détenus. Plus généralement, étant souvent originaires de milieux résidentiels très différents de ceux des détenus (milieu rural, nord et est de la France, départements d'outre-mer), une étude approfondie de leur socialisation résidentielle aurait permis de mieux saisir leur rapport à la population détenue et à son mode d'habiter.

Dans quelle mesure cette focalisation sur la population détenue et mon approche des rapports résidentiels des classes populaires auxquels appartient une majorité de détenus peuvent-elles être taxées de misérabilistes et/ou de populistes ? La première posture envisage les rapports sociaux comme étant essentiellement le produit de mécanisme de domination ; la seconde tend à éluder ces rapports sociaux en mettant l'accent sur les capacités de résistance des dominés considérés comme autonomes. Claude Grignon et Jean-Claude Passeron (1989) invitent les chercheurs à dépasser ce dilemme en abordant tour à tour, dans leur analyse, l'impact des rapports de domination et les choix propres aux individus dans une perspective davantage relativiste. C'est dans cette perspective que j'ai tenté de souligner les compétences mobilisées par les détenus pour s'approprier l'espace carcéral tout en rappelant la domination qui pèse sur eux, en prison mais aussi lors des situations dans lesquelles ils les ont acquises à l'extérieur. J'ai tenté de ne pas essentialiser la culture résidentielle pré-carcérale des détenus en soulignant que l'importation ou les tentatives d'importation en détention d'habitudes résidentielles concernaient finalement plus ou moins toute la population détenue. Mais, en raison de la composition de la population détenue, certains modes d'habiter s'imposent par rapport à d'autres. Il ne faudrait pas pour autant surestimer les compétences des détenus et en exagérer la portée : ces microformes de résistance ne peuvent s'exprimer que dans les marges de manœuvre que l'institution leur concède et sur lesquelles elle s'appuie finalement pour assoir son pouvoir. Enfin, comme le remarque Gilles Chantraine (2004a, p. 253-254), ces deux modes descriptif et analytique, misérabiliste et populiste, s'observent au cœur même des discours des détenus, au sein desquels coexistent non seulement des formes de dénonciation des souffrances éprouvées en détention comme à l'extérieur mais aussi l'affirmation de capacités d'initiative et de résistances. Je pense par exemple aux détenus « anciens » qui présentent leur mode de vie comme un choix rationnel et qui expriment, parfois dans la même phrase, le sentiment d'un impossible changement de vie. Peuvent aussi être évoqués les discours de certains « jeunes » qui minimisent d'un côté l'emprise du contexte carcéral sur leurs pratiques et sur leur représentation d'eux-mêmes et qui, d'un autre côté, mettent en avant le poids des contraintes éprouvées en ville. « Comprendre les propos des enquêtés ne signifie pas les justifier, ni même les partager, mais être capable de se mettre à la place des personnes, essayer de voir un peu le monde à travers leurs yeux, pour restituer la signification qu'ils donnent aux choses » (Mucchielli en préface de Marlière, 2008, p. 9). Pour être compris, les propos des détenus et des anciens détenus ont été rapportés à leurs conditions d'existence, affectées par la précarité, l'insécurité et le manque de reconnaissance. Ces discours sont des tentatives de rationalisation visant à donner du sens à leur situation : ayant souvent le sentiment de vivre en marge du reste de la société, les détenus en déplacent le centre et intègrent l'incarcération à leur système de vie. Les parcours dont cette thèse a rendu compte, la place qu'y occupe la prison et les milieux socio-résidentiels dans lesquels ils s'inscrivent, invitent chacun à décentrer son regard en ne se focalisant pas sur les problèmes que ces personnes poseraient à la société, et en s'interrogeant plutôt sur ceux dont elles souffrent et sur les difficultés qu'elles rencontrent pour y trouver leur place.

# ANNEXES

Annexe 1. Sigles et glossaire

Annexe 2. Exemples de cartes du recrutement de la population carcérale

Annexe 3. Synthèse des enquêtes statistiques prenant en compte la population carcérale

Annexe 4. Récapitulatif des personnes enquêtées

Annexe 5. Affiche de présentation de l'enquête aux détenus

Annexe 6. Guides d'entretien et questionnaire

Annexe 7. Exemple de grille biographique

Annexe 8. Résultats de l'étude statistique

Annexe 9. Documents relatifs à la maison d'arrêt de Nanterre





---

## Annexe 1. Sigles et glossaires

---

### 1.1 Sigles et abréviations

AAH : Allocation aux adultes handicapés

AFC : Analyse factorielle des correspondances

APIJ : Agence publique pour l'immobilier de la justice

BAC : Brigades anti-criminalité

BEP : Brevet d'études professionnelles

BIT : Bureau international du travail

BTS : Brevet de technicien supérieur

CAH : Classification ascendante hiérarchique

CD : Centre de détention

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEF : Centre éducatif fermé

CFA : Centre de formation d'apprentis

CDPD : Conseil départemental de prévention de la délinquance

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CISPD : Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance

CJD : Centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis

CLSPD : Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

CNE : Centre national d'évaluation

CP : Centre pénitentiaire

CPIP : Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

CRS : Compagnies républicaines de sécurité

CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale

CSL : Centre de semi-liberté

DPS : Détenus particulièrement surveillés

ENAP : Ecole nationale de l'administration pénitentiaire

EPM : Etablissement pour mineurs

EPSNF : Etablissement public de santé national de Fresnes  
ESIOM : *Economic stress-induced offender motivation*  
FNARS : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale  
FND : Fichier national des détenus  
GDR : Groupement de recherche  
GIA : Groupe islamique armé  
GIDE : Gestion informatisée des détenus en établissement  
GIP : Groupe d'information sur les prisons  
HLM : Habitation à loyer modéré  
IDF : Île-de-France  
IGA : Inspection générale de l'administration  
ILE : Infraction à la législation sur les étrangers  
INED : Institut national d'études démographiques  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques  
IRIS : Ilots regroupés pour l'information statistique  
JAP : Juge de l'application des peines  
MA : Maison d'arrêt  
MC : Maison centrale  
OPALE : Observatoire des prisons et autres lieux d'enfermement et de restriction de liberté  
OSC : Observatoire sociologique du changement  
PCI : Poste de centralisation d'information  
PCC : Poste de contrôle des circulations  
PEM : Pourcentage de l'écart maximum  
PEP : Porte d'entrée principale  
PIC : Postes d'information et de contrôle  
PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse  
PUCA : Plan urbanisme construction et architecture  
RER : Réseau express régional d'Île-de-France  
RMI : Revenu minimum d'insertion  
SIGES : Société d'investissement de gestion et de services  
SPIP : Services pénitentiaires d'insertion et de probation  
STT : Baccalauréat sciences et technologies du tertiaire  
SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance  
TGI : Tribunal de grande instance  
UCSA : Unité de consultation en soins ambulatoires  
UHSA : Unités hospitalières spécialement aménagées

UMD : Unités pour malades difficiles

UMP : Union pour un mouvement populaire

ZSP : Zones de sécurité prioritaire

ZUP : Zone à urbaniser en priorité

ZUS : Zone urbaine sensible

## 1.2 Glossaire

**Bécane** : moto.

**Chlasse** : couteau.

**Cantine** : système commercial de l'établissement pénitentiaire où la personne détenue peut acheter divers objets ou denrées. Chaque personne détenue dispose d'un compte nominatif ouvert à son arrivée en prison, qui enregistre les sorties et les entrées d'argent. Cet argent, reçu par les proches ou versé comme salaire en contrepartie du travail pénitentiaire, est divisé en trois parts : le pécule de libération, la part destinée à l'indemnisation des parties civiles et la part disponible permettant de cantiner. Le système des cantines est directement géré par l'Administration pénitentiaire dans les établissements publics, par une entreprise privée dans les établissements à gestion mixte. Des bons de cantine pour les achats courants sont régulièrement distribués, les commandes et livraisons en cellule obéissent à un calendrier hebdomadaire défini par le règlement intérieur de chaque établissement. Les achats sont débités sur la part disponible de chaque compte. Lorsque les personnes ne disposent pas de ressources (les « indigents »), les produits d'hygiène et d'entretien sont renouvelés gratuitement.

**Carotter** : extorquer quelque chose à quelqu'un en abusant sa bonne foi.

**Cellule disciplinaire** : le placement en cellule disciplinaire, plus communément appelée « mitard », est l'une des sanctions pouvant être données aux détenus suite à une transgression du règlement intérieur. Le quartier disciplinaire est situé au 4ème étage du bâtiment B. L'aménagement des cellules est minimal : elles comportent une table (bloc de béton) et un lit fixés au sol, un WC « à la turque », un lavabo, un luminaire et un interphone. Les détenus ne disposent pas de chaise : c'est le lit qui remplit cette fonction. La fenêtre haute comporte une triple épaisseur de défense en métal déployé, une vitre (avec une partie coulissante en haut pour assurer l'aération de la pièce) et un barreaudage sur l'extérieur. Le détenu y reste seul et sans contact avec l'extérieur pendant la durée fixée par le chef d'établissement.

**Cellule d'isolement** : Cellule dans laquelle les détenus sont placés sur décision du chef d'établissement par mesure de précaution ou de sécurité, ou à la demande du détenu qui en est l'objet. Cette mesure n'a pas de caractère disciplinaire.

Etre « **classé** » : ces personnes sont ainsi appelées car elles sont passées en « commission de placement » et se sont vu affectées à un emploi à l'atelier ou au service général de l'établissement.

**Crédit de réduction de peine** : il est calculé en fonction de la durée de la condamnation prononcée. Il se détermine de la façon suivante :

-3 mois pour la première année d'emprisonnement ;

-2 mois pour les années suivantes ;

-7 jours par mois pour la partie de peine inférieure à une année pleine ou pour les peines de moins d'un an.

Ces crédits sont réduits lorsque la personne condamnée se trouve en état de récidive. A cette remise de peine automatique s'ajoute parfois une réduction de peine supplémentaire lorsque la personne condamnée manifeste des « efforts sérieux de réadaptation sociale » (travail en détention, réussite à un examen, suivi d'une thérapie, efforts pour indemniser les victimes, ...). A l'inverse, une mesure de retrait de la réduction de peine peut être ordonnée par le juge de l'application des peines en cas de mauvaise conduite du condamné en prison.

**Filocher** : prendre en filature.

Faire la « *hagra* » : mépriser, humilier facilement, commettre une injustice par la force (autrement dit, « faire la misère à quelqu'un »).

**Hebs** : prison en arabe.

**Hesses** : surveillant en arabe.

**Indigents** : ces personnes disposent de moins de 45€/mois sur leur compte bancaire interne (appelé compte nominatif).

**Mitard** : voir « cellule disciplinaire ».

**Mouvement** : déplacements collectifs en prison. Ils provoquent des « blocage » des zones dans lesquelles ces déplacements n'ont pas lieu.

**Numerus clausus** : une place pour un détenu.

**Pointeur** : personne condamnée pour des affaires de mœurs (atteintes sexuelles envers des mineurs, viol).

**Prescription** : durée au-delà de laquelle une action en justice n'est plus recevable.

**Primaire** : détenu qui fait l'expérience de la prison pour la première fois.

**Projection** : introduction d'objets, de denrées alimentaires ou de boissons dissimulés dans des balles de tennis, des chaussettes rembourrées ou emballés dans de la cellophane ; ces objets sont projetés depuis les abords extérieurs de l'établissement dans la cour de promenade à destination des détenus.

Etre « *wanted* » : être endetté, redouter de violentes représailles et se trouver dans des situations porteuses de risques physiques importants.

**Service général** de l'établissement : les détenus participent à l'entretien et au fonctionnement de l'établissement. Les 87 postes se répartissent entre la cuisine (20 postes), la buanderie (10), l'entretien des coursives dans les étages (17), la maintenance, c'est-à-dire l'électricité, la peinture, la soudure (13), la gestion des cantines (10), le nettoyage des abords (9), la bibliothèque (2), la coiffure (3), l'entretien extérieur (1), les greffes (1), le canal-vidéo interne (1). Au service général, les salaires journaliers sont fixés à 14,57 € en classe I, 10,89 € en classe II, 8,10 € en classe III. Les différentes classes correspondent à l'exercice de fonctions plus ou moins qualifiées qui vont de la cuisine jusqu'à l'entretien (CGLPL, 2010, p. 47).

**Shlag** : toxicomane.

**Turner** : pratique caractéristique de la cour de promenade. Cette expression renvoie à l'idée de se mouvoir, seuls ou en petits groupe, en marchant ou en courant, le long des grillages qui cernent l'espace de la cour. Cette pratique est emblématique de l'expérience carcérale : l'expression « tourner » est en effet aussi utilisée pour rendre compte de la durée du temps passé en prison.

**Toto** : résistance électrique servant à faire chauffer les liquides.

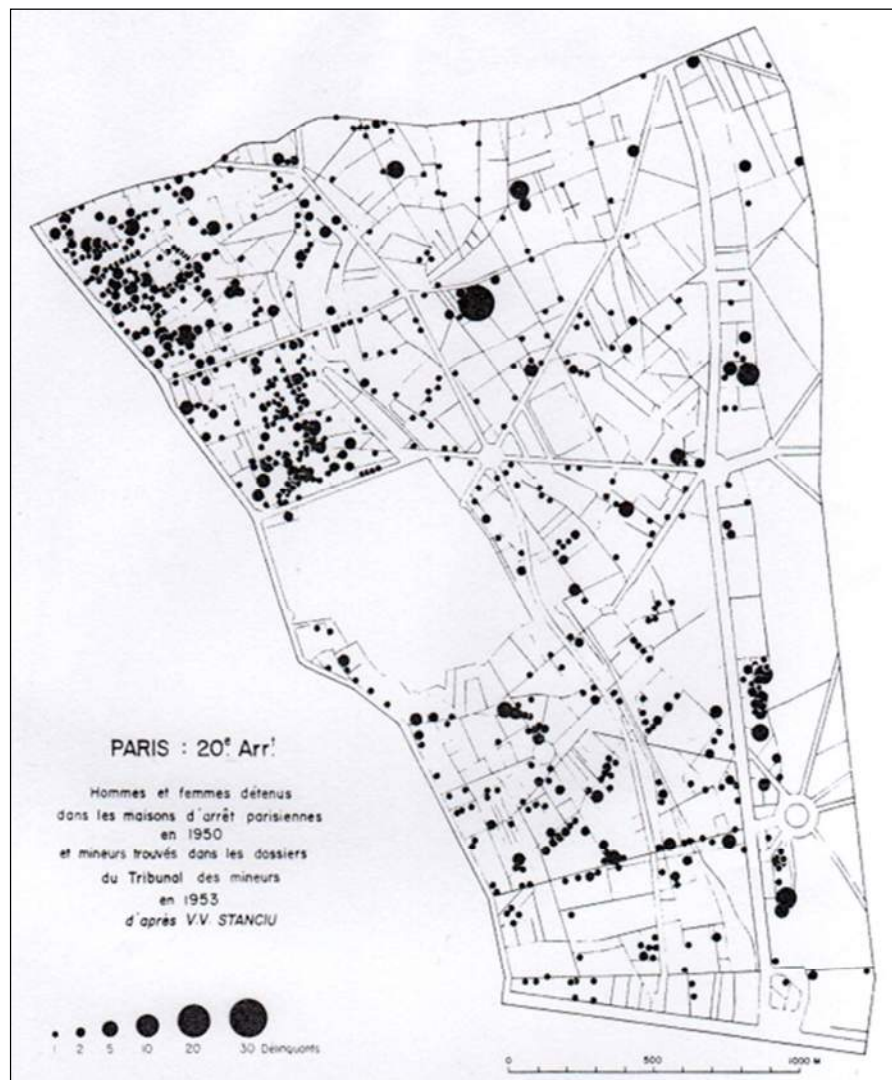
**Vestiaire** : aussi appelé « fouille », il est l'endroit où sont conservés les effets personnels avec lesquels le détenu est arrivé lors de son incarcération mais qu'il ne peut conserver en détention. En cela, il est une « sorte de cimetière temporaire de son identité d'homme libre » (Lhuillier et Lemiszewska, 2001, p. 25).

**Yoyo** : fabriqué avec des morceaux de tissus déchirés et rassemblés sous forme de corde, les yoyos permettent par un mouvement de balancier effectué sur le rebord de la fenêtre de faire parvenir des objets d'une cellule à une autre.

## Annexe 2. Exemples de cartes du recrutement de la population carcérale

### 2.1 Paris, 1950

La carte de Vasile Stanciu (1968) représente le dernier lieu de résidence des personnes détenues dans les Maisons d'arrêt parisiennes dans les années 1950.



## 2.2 Budapest, 1980

Janos Ladanyi (1992) propose une cartographie de la distribution spatiale des personnes détenues qui résidaient à Budapest avant leur incarcération en 1980.



## 2.3 New York, 2003

Le *Spatial Information Design Lab*<sup>1</sup>, fondée en 2004, est une unité de recherche interdisciplinaire de la *Graduate School of Architecture, Planning and Preservation* de l'université de Columbia. Y a été réalisé un projet sur les *Million dollars blocks* (Kurgan, 2006). Par exemple, la première carte représente la distribution spatiale des domiciles des personnes détenues en 2003 originaires de l'arrondissement de Brooklyn à New-York, la seconde montre le taux d'admission en prison par secteur de recensement à la même date.



Prison admissions by home address, Brooklyn, NY, 2003.



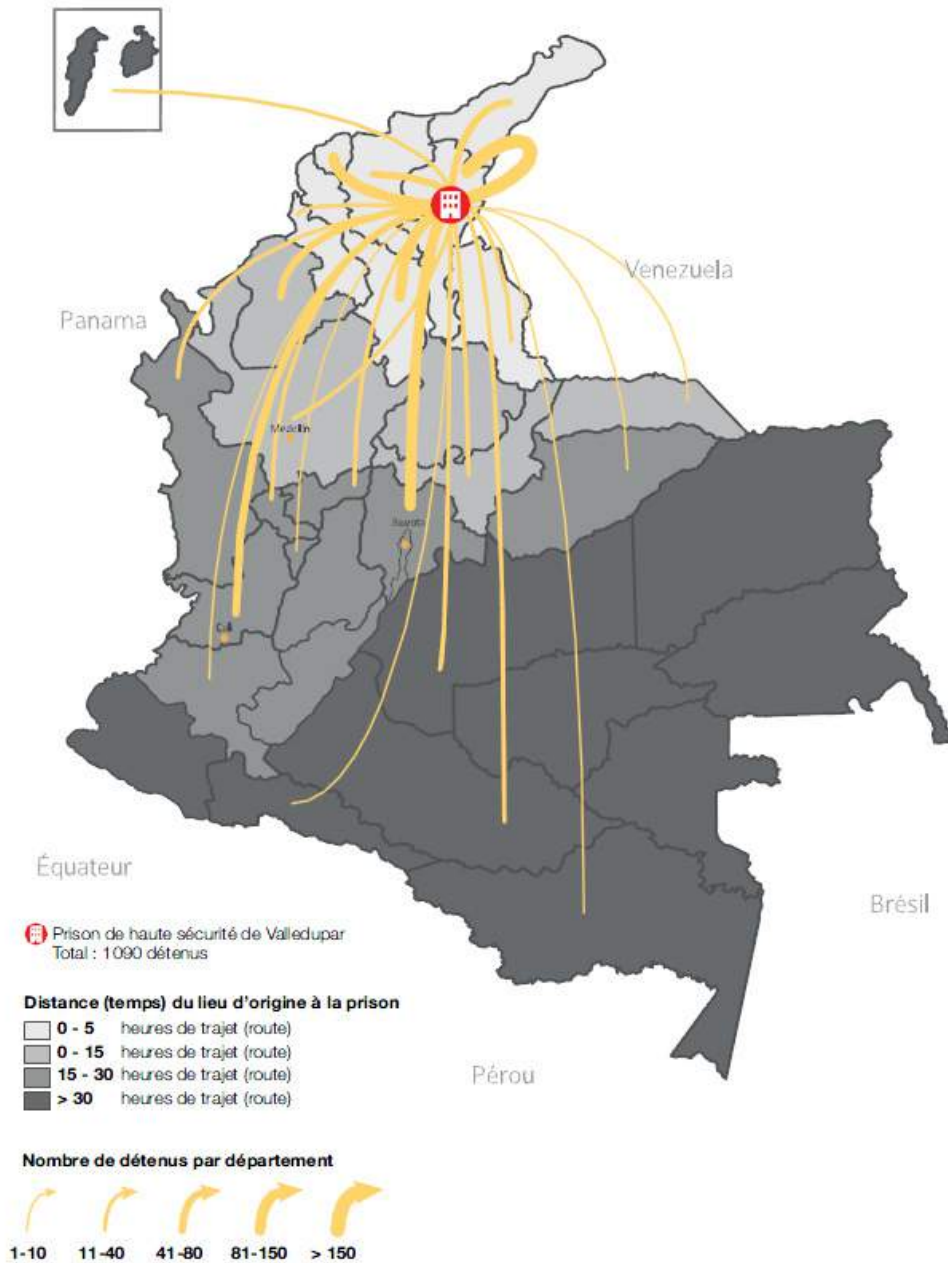
Prison admissions by census tract, Brooklyn, NY, 2003.

<sup>1</sup> <http://www.spatialinformationdesignlab.org/> [consulté le 30 juin 2014].



## 2.4 Valleputar, 2011

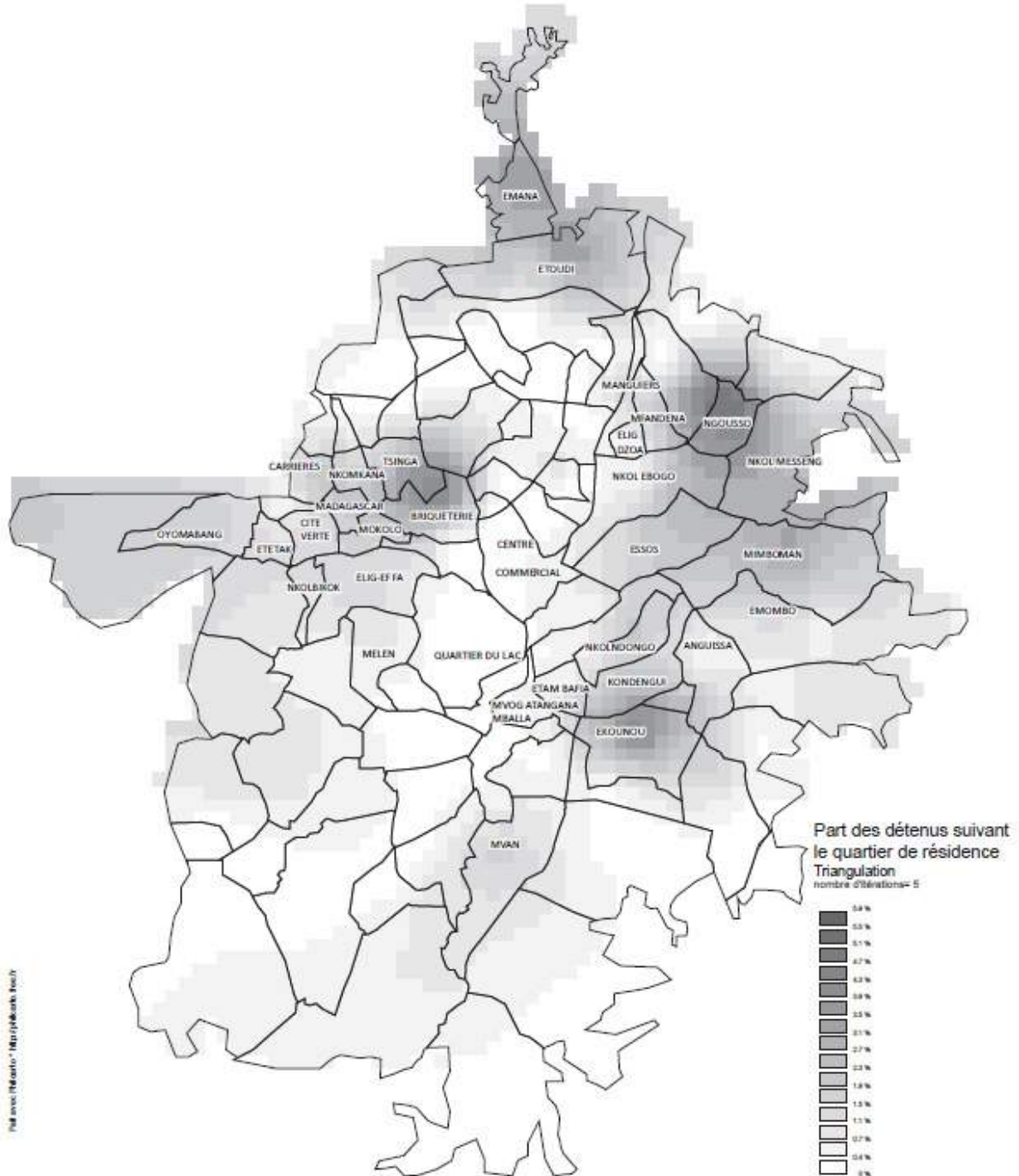
### Lieu d'origine des détenus de la prison de haute sécurité de Valledupar (2011)



Cette cartographie des lieux d'origine des détenus de la prison de haute sécurité de Valledupar en Colombie. Elle remarque que « moins d'un quart des détenus de la prison de Valledupar proviennent du département du Cesar, dans lequel se situe cet établissement. Le reste de la population, originaire des quatre coins du pays, a été transféré à Valledupar en raison de sanctions disciplinaires ou pour des motifs de "sécurité". Il découle de cette intense politique de transferts un isolement social et affectif inédit pour une grande partie de la population carcérale en Colombie » (Dardel, 2013, p. 189).

## 2.5 Yaoundé, 2011

Cette carte représente la part des détenus, condamnés par le tribunal de grande instance du Mfoundi et incarcérés à Yaoundé, suivant leur quartier de résidence (Morelle, 2013b, p. 71).



Ph. Morelle / Mfoundi - Mfoundi

Source : Greffe de la Prison Centrale de Yaoundé, 2011.

M. Morelle (UMR PRODIG), C. Pissard (UMR ADESS), © TeriFerme 2013.

## Annexe 3. Synthèse des enquêtes statistiques prenant en compte la population carcérale

---

Plusieurs enquêtes, réalisées par l'INSEE et/ou l'INED auprès de la population générale (ou d'une partie de celle-ci) ont interrogé les personnes enquêtées sur leurs éventuels séjours passés en prisons. En voici une liste, précisant la question ou le module de l'enquête concerné (cf. tableau ci-dessous).

Le plus souvent, la condition de « résident en établissement pénitentiaire » est assimilée à d'autres « collectivité ». L'enquête « Logement » de 2006 regroupe par exemple dans une même catégorie les personnes appartenant au ménage mais résidant en hôpital, maison de convalescence, établissement de cure, prison. De même, l'enquête INSEE « Emploi » ou l'enquête « Étude Des Relations Familiales Et Intergénérationnelles » de 2008 proposent dans leur recueil d'informations une catégorie de logement « autre » qui regroupe les foyers, chantiers, internats, casernes, cités universitaires, établissements de soin, maison de retraite, prisons. Le séjour carcéral est donc associé à un ensemble de situations particulières par rapport au logement, ces logements ayant globalement pour caractéristiques communes d'être un hébergement institutionnel et collectif.

S'agissant d'une « situation particulière », il semble que la prise en compte du séjour en prison ait été particulièrement soignée dans les enquêtes portant sur des « populations marginales » (sans-domicile fixe, usagers de drogues). Ces enquêtes, pour appréhender les parcours individuels souvent complexes, distinguent dans leur recueil de données les diverses situations résidentielles qu'ont pu connaître les personnes la veille de l'enquête (Enquête sociale « Etablissements sociaux » ES97 ; Etude INED dans les services itinérants de jour et de nuit 2002), l'année précédant l'enquête (Etude INSEE sur les sans-domicile « SD-2001 »), ou la situation qu'elles connaîtront la nuit suivant l'enquête (Etudes INED dans les services d'hébergement). Les diverses modalités proposées distinguent différents types d'hébergements institutionnels, permettant ainsi de ne plus confondre la prison avec d'autres collectivités. Dans le cadre de l'enquête INSEE SD 2001, 129 personnes (dont 12 femmes) ont séjourné en prison l'année précédant l'enquête.

Deux enquêtes récentes, portant sur la population générale, ont toutefois pris en considération le séjour en prison dans leur recueil exhaustif de la trajectoire résidentielle des personnes enquêtées. Ainsi, sur les 8 403 personnes interrogées dans le cadre de l'enquête INED « Histoire de vie » en 2003, 71 ont connu au cours de leur vie un séjour dans une « institution coercitive ». L'enquête INED « Biographie et Entourage » réalisée en 2000 a elle aussi recensé les personnes ayant séjourné en prison.

Notons enfin que lorsque la prison n'est pas recueillie comme l'un des logements potentiellement occupé au cours de la vie des personnes enquêtées, il arrive qu'elle soit associée à un « événement marquant » dans la biographie. L'enquête Logement 2006 propose par exemple le séjour en prison comme modalité possible d'une « période particulièrement difficile de l'existence » de la personne enquêtée. De même, dans l'enquête INED-147 portant sur les jeunes sans domicile et sans logement autonome (1998), le séjour en prison est proposé comme « événement ou situation ayant pu marquer l'enfance ou la jeunesse ». Le séjour carcéral est aussi parfois envisagé comme la cause possible du départ d'un logement (Enquête SD2001). Il peut enfin s'agir de questions portant sur l'histoire familiale : l'étude de l'INSEE portant sur les usagers des services

d'hébergement ou de restauration gratuite (2002) recueille par exemple les « événements ou situations marquant la jeunesse » en proposant une modalité « emprisonnement d'un parent ».

-1995 : **Enquête INED-142 sur la clientèle des services d'aide** (Etude dans les services itinérants de jour et de nuit, Etude dans les services d'hébergement ou de restauration gratuite).  
=> Recueil de la situation de logement durant les 3 nuits précédant l'enquête, dont le séjour carcéral.

-1997 : **Enquête du Ministère des Affaires sociales « Etablissements sociaux » ES97.**  
=> Recueil de la situation de logement précédant l'enquête, dont le séjour carcéral.

-1998 : **Enquête INED-147 sur les jeunes sans domicile et sans logement autonome.**  
=> Recueil du séjour carcéral comme « évènement ou situation ayant pu marquer l'enfance ou la jeunesse ».

-2000 : **Enquête INED « Biographie et Entourage ».**  
=> Recueil de l'ensemble de la trajectoire résidentielle dont le séjour en prison.

-2001 : **Enquête INSEE (SD 2001) sur les utilisateurs francophones des services d'hébergement de distribution de repas chauds.**  
=> Recueil de la trajectoire résidentielle l'année précédant l'enquête, dont le séjour en prison.

-2002 : **Etude INED dans les services itinérants de jour et de nuit.**  
=> Recueil du lieu où a été passée la nuit précédant l'enquête, dont la prison.

-2002 : **Etude INED/INSEE dans les services d'hébergement ou de restauration gratuite.**  
=> Recueil du lieu où sera passée la nuit suivant l'enquête, dont la prison ; recueil de la trajectoire résidentielle l'année précédant l'enquête, dont le séjour en prison ; recueil des « événements ou situations marquant la jeunesse », dont l'emprisonnement d'un parent ; recueil des raisons pour lesquelles un logement a été quitté, dont l'emprisonnement.

-2003 : **Enquête INED « Histoire de vie ».**  
=> Recueil de l'ensemble de la trajectoire résidentielle dont le séjour en « Institutions coercitives ».

-2008 : **Enquête INED/INSEE « Trajectoires et origines ».**  
=> Recueil de « situations particulières de logement au cours de la vie », dont le séjour en prison.

## Annexe 4. Récapitulatif des personnes enquêtées

---

### 4.1. Intermédiaires et personnes ressources

#### Pré-enquête

---

**Erik Aouchar**, vendredi 25 septembre 2009, 1h30, par téléphone.  
Directeur d'Insertion et de Probation, SPIP 91.

**Philippe Pottier**, jeudi 15 octobre 2009, 1h30, à son bureau .  
Adjoint au sous-directeur des personnes placées sous main de justice, direction de l'administration pénitentiaire.

**Sœur Annick**, vendredi 23 octobre 2009, 45min, au centre d'hébergement.  
Accueil des familles de détenus « Communauté MAMBRE » de Paris.

**Bénévoles**, lundi 26 octobre 2009, 1h30, au local de l'association.  
Association d'accueil des familles « Signal 93 » de la Maison d'arrêt de Villepinte.

**Capitaine Lotissier**, Mardi 27 octobre 2009, 1h, par téléphone.  
Responsable des relations extérieure du centre pénitentiaire de Toulon la Farlède.

**Bénévole**, Jeudi 5 novembre 2009, 1h, par téléphone.  
Association d'accueil des familles « Soleil Bleu » de la Maison d'arrêt de Gradignan.

**Bernard Hémerly**, mardi 9 mars 2010, 1h, à son bureau.  
Architecte de la maison d'arrêt de Nanterre.

**David Besson**, mardi 23 mars 2010, 1h30, siège de l'UFAP (Syndicat).  
Surveillant à la maison d'arrêt de Nanterre (1992-2003).

**Anne-Marie Thorin**, jeudi 22 avril 2010, 2h, à son domicile.  
Intervenante du Secours catholique à la maison d'arrêt de Nanterre.

#### Travailleurs sociaux, militants

---

**Emmanuelle Ott**, jeudi 17 juin 2010, 1h, à son bureau.  
Directrice adjointe du cabinet du maire, Mairie de Nanterre.

**Travailleurs sociaux**, mardi 6 décembre 2011, 3h, au siège de l'association.  
Club de prévention spécialisée « Chemin de l'Île », Nanterre.

**Lamence Madzou**, lundi 12 décembre 2011, 1h, CRH.  
Ancien détenu, auteur de *J'étais un chef de gang*.

**Travailleurs sociaux**, jeudi 5 janvier 2012, 3h, au siège de l'association.  
Club de prévention spécialisée « PAGE », Gennevilliers.

**Travailleurs sociaux**, lundi 9 janvier 2012, 3h, au siège de l'association.  
Club de prévention spécialisée « Essor », Clichy.

**Sabine Mauras**, mardi 6 mars 2012, 2h, au site de Nanterre .  
Responsable de la Communauté Emmaüs, Nanterre.

**Militants**, mardi 3 avril 2012, 3h, café.  
Collectif « Vérité et Justice pour Djamel », Nanterre.

**Yazid Kherfi**, lundi 7 mai 2012, 2h, café.  
Ancien détenu, « conseiller en prévention spécialisée », auteur de *Repris de justesse*.

## **4.2 Personnes rencontrées à la maison d'arrêt de Nanterre du 10 décembre 2011 au 24 mai 2012**

Les éléments présentés dans le tableau ci-dessous et sous chaque extrait d'entretien cité dans le texte sont les suivants (pour rappel, certains ont été légèrement modifiés par souci d'anonymat) :

-Prénom, âge, commune de résidence, situation conjugale et familiale, situation résidentielle, niveau scolaire atteint, profession.

-Nombre d'incarcérations, prévenu/condamné, motif d'incarcération, détenu depuis.., libéré dans environ..., cellule.

-\* : revues après leur libération

-[NE] : entretiens non-enregistrés

Prénom	Age	Commune d'origine	Statut matrimonial	Nombre d'enfants	Nombre de frères et sœurs	Situation résidentielle	Niveau d'étude	Emploi	Nombre de séjours passés en prison	Statut pénal	Infraction	Détenu depuis...	Libéré dans	Cellule	Pages des citations
Anthony	20	Bagneux	Célibataire	0	3	Hébergé	Collège	Sans	2 <sup>ème</sup>	Condamné	Trafic de stupéfiants	9 mois	2 semaines	Simple	181, 271, 284, 290
Atisso	28	Limay	En couple	4	2	Locataire	Lycée	Ouvrier	3 <sup>ème</sup>	Prévenu	Vol	2 mois	Non jugé	Double	222, 227, 268, 270, 293, 294, 295, 331, 350
Aziz	24	Noisy-le-Sec	Célibataire	0	1	Cohabitant	Lycée	Commis de chantier	Primaire	Prévenu	Braquage	18 mois	Non jugé	Double	210, 211, 216, 264, 288, 336
Ben	24	L'Haÿ-les-Roses	Célibataire	0	3	Cohabitant	Collège	Sans	2 <sup>ème</sup>	Condamné	Tentative de vol et dégradation	1 an	10 mois	Simple	217, 218, 261, 269, 270, 286, 314, 339, 344, 348, 350
Djibril*	26	Paris	Célibataire	0	3	Hébergé	BEP	Sans	Primaire	Condamné	Vol	4 ans	18 mois	Simple	209, 259, 308, 322, 324, 340, 345, 346, 366
Éric*	32	Issy-les-Moulineaux	Célibataire	0	2	Cohabitant avec frère	Collège	Sans	5 <sup>ème</sup>	Condamné	Trafic de stupéfiants	9 mois	7 mois	Double	234, 260, 266, 291, 347
Henri	47	Rueil-Malmaison	Veuf	2	?	Locataire	Bac+5	Ingénieur	Primaire	Condamné	Homicide	5 ans	11 ans	Simple	238, 239, 240, 249, 256, 295, 310, 313, 318, 323, 330, 337
Ibrahim	23	Bobigny	Célibataire	0	3	Cohabitant	BEP	Sans	3 <sup>ème</sup>	Condamné	Trafic de stupéfiants	9 mois	7 mois	Double	218, 251, 259, 272, 274, 277, 288, 330, 338, 340
Jerry	30	Saint-Denis	Célibataire	0	?	Locataire	Bac+3	Infographe	3 <sup>ème</sup>	Prévenu	Trafic de stupéfiants	7 mois	Non jugé	Double	221, 232, 253, 333
Jonathan*	25	Issy-les-Moulineaux	En couple	2	0	Cohabitant	Collège	Sans	2 <sup>ème</sup>	Condamné	Trafic de stupéfiants	3 mois	1 mois	Double	206, 211, 248, 260, 321, 327, 358-366
José [NE]	23	Fresnes	marié	1	12	Locataire	Primair e	Sans	3 <sup>ème</sup>	Condamné	Vol	2 mois	10 mois	Double	215

<b>Joseph</b>	23	Colombes	En couple	0	2	Propriétaire	BEP	Maçon	3 <sup>ème</sup>	Condamné	Défaut de permis	18 mois	6 mois	Double	215, 256, 326, 339, 348
<b>Julien</b>	18	Les Mureaux	En couple	0	4	Foyer	Collège	CAP	Primaire	Prévenu	Homicide	8 mois	Non jugé	Triple	205, 327, 337, 349
<b>Kevin*</b>	29	Asnières	Célibataire	0	2	Cohabitant	Collège	Sans	10 <sup>ème</sup>	Condamné	Trafic de stupéfiants	6 ans	2 mois	Triple	188, 229, 245, 253, 258, 263, 304, 319, 328, 331, 338, 342, 369, 370
<b>Karim</b>	22	Gennevilliers	En couple	0	1	Cohabitant	Lycée	Sans	2 <sup>ème</sup>	Condamné	Outrage avec violence	10 mois	8 mois	Double	321, 325
<b>Koffi</b>	19	Antony	Célibataire	0	?	Cohabitant	Collège	Sans	2 <sup>ème</sup>	Prévenu	Trafic de stupéfiants	1 mois	Non jugé	Triple	202, 207, 209, 216, 312, 326,
<b>Laurent</b>	43	Boulogne-Billancourt	Célibataire	0	1	Cohabitant	Collège	Sans	4 <sup>ème</sup>	Condamné	Trafic de stupéfiants	9 mois	2 semaines	Simple	228, 229, 256, 265, 274, 292, 338, 345, 346, 350, 370
<b>Majid*</b>	19	Epinay-sur-Seine	Célibataire	0	3	Cohabitant	Collège	Sans	Primaire	Condamné	Menaces sur officier de police	4 mois	3 jours	Double	209, 212, 217, 218, 284, 322, 345, 359-366
<b>Malick*</b>	30	Châtenay-Malabry	En couple	1	4	Sous-locataire	Collège	Sans	3 <sup>ème</sup>	Condamné	Fusillade	3 ans	1 an	Simple	181, 221, 224, 225, 226, 228, 229, 250, 252, 258, 262, 263, 286, 310, 314, 317, 324, 330, 332, 342, 346, 355-358, 366, 367
<b>Manuel</b>	36	Clamart	En couple	3	?	Locataire	Collège	Sans	12 <sup>ème</sup>	Condamné	Vol	47 mois	10 jours	Double	224, 225, 228, 250, 257, 262, 266, 270, 272, 276, 281, 294, 307
<b>Marwan</b>	25	Choisy-le-Roi	Célibataire	0	4	Cohabitant	BEP	Sans	2 <sup>ème</sup>	Condamné	Trafic de stupéfiants	3 ans	1 an	Double	215, 253, 260, 264, 289, 331, 343, 349,
<b>Medhi</b>	20	Meaux	Célibataire	0	2	Cohabitant	Collège	Sans	Primaire	Condamné	Violences	8 mois	2 mois	Double	214, 215, 247, 251, 259, 270, 312, 319, 344, 366, 369
<b>Michel</b>	43	Puteaux	Marié	1	?	Locataire	Bac+2	Chauffagiste	Primaire	Condamné	Délit routier	5 semaines	3 semaines	Double	235, 237, 238, 240, 249, 250, 295, 297, 337
<b>Mickaël</b>	34	Vitry-sur-	Célibataire	0	1	Cohabitant	Lycée	Sans	4 <sup>ème</sup>	Condamné	Trafic de	1 an	4 ans	Simple	197, 226, 228, 233, 252, 276, 277, 333



		Seine									stupéfiants				
<b>Mohammed</b>	34	Poissy	Célibataire	0	?	Cohabitant	BEP	Sans	3 <sup>ème</sup>	Prévenu	?	20 mois	Non jugé	Triple	184, 227, 257, 349
<b>Nacim</b>	27	Colombes	Célibataire	0	2	Cohabitant	Collège	Intérim	2 <sup>ème</sup>	Prévenu	Trafic de stupéfiants	10 mois	Non jugé	Triple	202, 203, 211, 290, 330,
<b>Olivier</b>	28	Bagneux	En couple	2	?	Locataire	Collège	Commerçant	5 <sup>ème</sup>	Condamné	Défaut de permis	9 mois	Quelques semaines	Simple	220, 222, 230, 267, 268, 270, 280, 293, 294, 323, 324, 368, 370
<b>Omar</b>	43	Colombes	Célibataire	0	2	Cohabitant	Lycée	Sans	5 <sup>ème</sup>	Prévenu	Provocations policières	1 an	Non jugé	Double	264, 270, 271, 316, 370
<b>Philippe</b>	37	Suresnes	Divorcé	1	4	Locataire	Bac+3	Juriste	Primaire	Condamné	?	3 mois	1 an	Double	198, 236-240, 249, 254, 255, 295, 316, 325, 337
<b>Rachid*</b>	38	Clichy-la-Garenne	Divorcé	1	?	Locataire	Primaire	Sans	10 <sup>ème</sup>	Condamné	Violences	4 mois	4 mois	Simple	222, 223, 351-354
<b>Romain</b>	22	Clamart	Célibataire	0	2	Sous-location	Collège	Employé	Primaire	Condamné	Dégradation par moyens dangereux	24 mois	Quelques semaines	Double	286, 333, 341,
<b>Salem</b>	24	Malakoff	Célibataire	0	7	Cohabitant	Collège	Sans	3 <sup>ème</sup>	Condamné	Trafic de stupéfiants	6 mois	4 mois	Triple	231, 248, 257, 264, 288, 327
<b>Sofiane</b>	22	Le Plessis Robinson	En couple	1	3	Cohabitant	BEP	Sans	3 <sup>ème</sup>	Condamné	Trafic de stupéfiants	1 an	2 semaines	Double	200, 247, 277, 319, 328, 342, 347,
<b>Sylvain</b>	24	Evry	Célibataire	0	5	Cohabitant	BEP	Sans	Primaire	Condamné	Violences	4 mois	6 mois	Double	208, 231, 279, 285, 291, 326, 332, 343
<b>Tayeb</b>	41	Poissy	Célibataire	1	?	Squat	Collège	Sans	15 <sup>ème</sup>	Condamné	Vol	4 mois	3 mois	Double	223, 228, 298, 348,
<b>Thierry</b>	42	Boulogne	Célibataire	0	1	CHRS	Lycée	Sans	6 <sup>ème</sup>	Condamné	Violences	2 mois	3 semaines	Double	233, 297, 299, 307, 341
<b>Vincent [NE]</b>	21	Nanterre	En couple	0	3	Hébergé par sa conjointe	Collège	Intérim	2 <sup>ème</sup>	Condamné	?	2 semaines	6 ans	Triple	262, 271, 327
<b>Yanis</b>	20	Nanterre	Célibataire	0	3	Hébergé par une tante	Bac+1	Animateur	Primaire	Condamné	Violences	10 mois	2 mois	Triple	200, 205, 209, 210, 211, 217, 273, 308, 339

### 4.3 Personnes anciennement détenues rencontrées hors de la maison d'arrêt

#### Chantier éducatif

---

**Issam**, 22 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

**Walid**, 24 ans, Nanterre, 1 séjour en prison.

**Fabien**, 22 ans, Nanterre, 1 séjour en prison étant mineur.

**Achraf**, 22 ans, Nanterre, 1 séjour en prison de 4 mois il y a 2 ans, en emploi.

**Younès**, 23 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

#### Contact militant

---

**Joshua**, 25 ans, Nanterre, 2 séjours en prison, 2 frères, en couple, 1 enfant, en colocation.

**Manyl**, 25 ans, Nanterre, 1 séjour en prison.

#### Contact direct

---

**Tareq**, 20 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

**Ted**, 26 ans, Nanterre, 2 séjours en prison.

**Samir**, 29 ans, Nanterre, 1 séjour en prison.

**Abdel**, 24 ans, Bagneux, 2 séjours en prison.

**Fethi**, 22 ans, Bagneux, 1 séjour en prison.

**Farid**, 25 ans, Bagneux, 4 séjours en prison.

**Rayan**, 23 ans, Bagneux, 1 séjour en prison.

### 4.4 Proches de détenus

#### Contact direct

---

**Aïcha** [NE], 24 ans, Nanterre, sœur de 3 détenus ou anciens détenus, l'un d'eux est condamné, 2<sup>ème</sup> séjour en prison.

**Adèle**, 23 ans, Nanterre, sœur d'un détenu de 21 ans, condamné, 2<sup>ème</sup> séjour en prison.

**Carl**, 25 ans, Bagneux, ami de détenus et d'anciens détenus.

**Yohan**, 22 ans, Bagneux, ami de détenu et d'anciens détenus.

---

## Contact militants

---

**Mounir**, 23 ans, Nanterre, frère d'un détenu (4 fois en prison).

**Sofia**, 24 ans, Nanterre, sœur d'un ancien détenu.

---

## Entretiens téléphoniques (contact Internet)

---

**Martine**, 54 ans, Lyon, mère d'un détenu de 26 ans, condamné, 2<sup>ème</sup> séjour en prison.

**Julie**, 19 ans, près de Châteauroux, fille d'un détenu de 51 ans, condamné, 5<sup>ème</sup> séjour en prison.

**Sylvie**, 31 ans, près de Reims, conjointe d'un détenu de 33 ans, prévenu, 1<sup>er</sup> séjour en prison.

**Jenifer**, 19 ans, Créteil, conjointe d'un détenu de 20 ans, condamné, primaire.

**Zoé**, 23 ans, Bordeaux, sœur d'un détenu de 23 ans, prévenu, 2<sup>ème</sup> séjour en prison.

## Annexe 5. Affiche de présentation de l'enquête

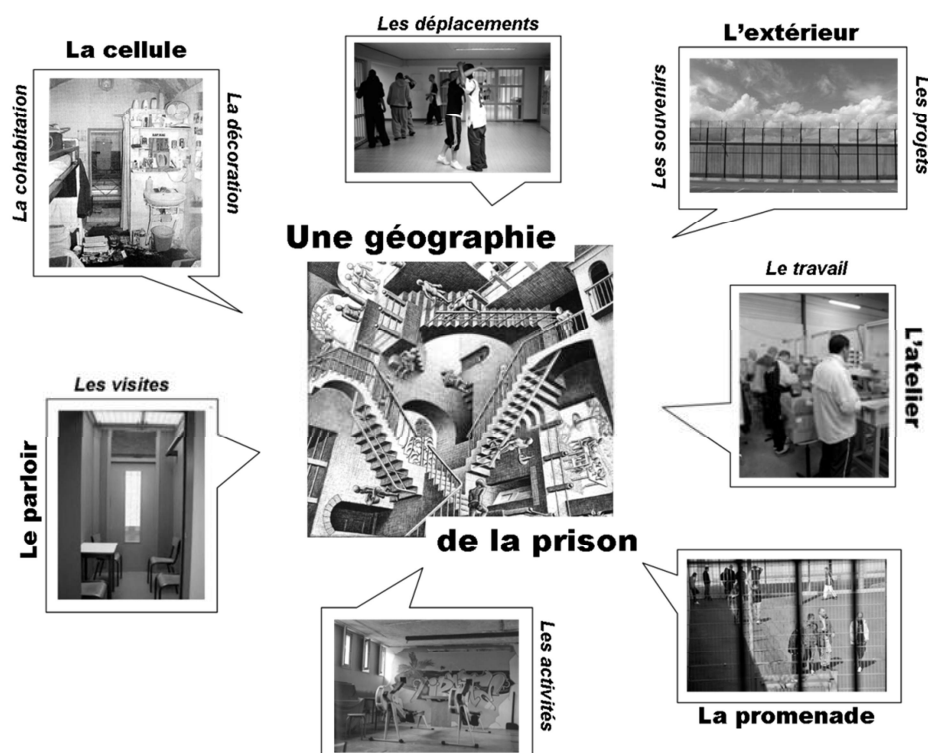
# Appel à témoignages !!!

## Une géographie de la Maison d'arrêt de Nanterre

**Je suis étudiante en géographie à l'université de Nanterre. Je réalise une thèse sur l'espace carcéral.**

**Pour cela, je vous propose d'apporter votre témoignage.**

**Ces entretiens sont des conversations libres, où l'on abordera plusieurs aspects de la vie en prison tels que :**



**Ces entretiens sont strictement ANONYMES et CONFIDENTIELS.**

**Si vous êtes intéressés, merci de me contacter via le chef de bâtiment.**

**A bientôt,  
Lucie**

## Annexe 6. Guides d'entretien et questionnaire

---

### 6.1 Guide d'entretien « Personnes détenues et sortant de prison »

#### Éléments biographiques et rapports résidentiels pré-carcéraux

---

##### Ligne de sociabilité primaire

- **Lieux de résidence depuis l'enfance** [*autres séjours en institution ? nombreux déménagements ou stabilité résidentielle ? Les personnes résident-elles à l'adresse indiquée dans leur dossier pénal ?*]
- **Histoire familiale** : Structure familiale, professions des parents, fratrie, trajectoire familiale (licenciement, migration, divorce, décès, naissances)
- **Trajectoire socio-pénale des parents et la fratrie** [*familiarité avec l'espace carcéral ?*]

##### Ligne scolaire (et professionnelle)

- **Lieux du parcours scolaire** [*proximité du quartier de résidence ?*]
- **Parcours scolaire** : cursus normal et/ou spécialisé, réussite/échec, décrochage scolaire, rapport à l'école, sociabilités scolaires

##### Ligne de sociabilité secondaire

- **Composition** des réseaux relationnels [*diversité des réseaux et des spatialités qui en découlent ?*]
- **Lieux de résidence et de rencontre** des réseaux relationnels
- **Pratiques et occupations** avec les réseaux relationnels : journée-type, loisirs, vie associative, politique etc.,

##### Ligne transgressive et socio-pénale

- **Lieux** des pratiques transgressives, de l'initiation/acquisition/transmission des techniques délinquantes, du système pénal (commissariat, tribunal, bureau du juge, PJJ)
- **Structure et évolution** des sociabilités délinquantes, des pratiques transgressives et de consommation toxicomaniaque [*quel impact sur les pratiques spatiales ?*]
- **Trajectoire pénale** : premières rencontres avec le juge, précédentes incarcérations, prise en charge socio-éducative, relations aux autorités sociales et judiciaires (éducateurs, police, justice)

##### Rapport au logement

- **Conditions de réalisation du parcours résidentiel** : logements occupés, statut d'occupation (hébergement, location, propriété), conditions d'installation dans le logement précédent l'incarcération [*Examen du champ des possibles résidentiels*]
- **Description du logement et du ménage** : surface, nombre d'occupants, habitat collectif ou individuel, meubles et déco, aménagements intérieurs [*éléments objectifs et subjectifs => quelle appropriation matérielle et symbolique ?*]
- **Pratiques** : régime temporel d'occupation des lieux, activités pratiquées [*Quelle appropriation pratique de la cuisine/séjour/chambres/SDB... ?*], tâches ménagères, repas, sommeil
- **Sociabilités** : visites reçues (voisines, collègues, amis, membres de la famille)
- **Espaces de communication** : internet, télévision [*connexion du logement à un espace virtuel*], rapport au véhicule [*annexe du logement ?*], au téléphone [*possibilité de s'isoler dans le logement ?*]

Rapport au quartier

- **Définition du quartier** : dénomination, délimitation, qualification, intérêt exprimé à l'égard de cet espace
- **Pratiques** : régime temporel d'occupation des lieux, usage des commerces, jardins publics, lieux de distraction...
- **Sociabilités locale** : pratiques communes, fréquence et lieux de rencontres, rapport au voisinage : [*quelle connaissance ? Services rendus, discussion, problèmes ?*]

Rapport à la ville

- Localisation, régime temporel d'occupation et rapport aux lieux des **pratiques professionnelles**, lieux de **pratique du temps libre**, lieux de résidence et de rencontre des **réseaux relationnels**
- **Espaces de la santé** [*toxicomanie*]
- **Mobilité** : déplacements et moyens de transport, foule, rythme de vie, bruit, odeurs
- **Représentation de la prison** [*la prison dans l'imaginaire spatial avant l'incarcération*] : proches détenus, visites rendues en prison,
- Lieu de rencontre/d'interaction avec des **femmes**

Rapports résidentiels carcérauxTemporalité

- Quelle connaissance de la prison/des différences entre établissements avant l'arrivée ?
- Lieu de l'arrestation. Procès : qui y a assisté ?
- Arrivée en détention : premières impressions, description des premiers jours (pratiques, difficultés/soutiens rencontrés)

Vie quotidienne en détention

Pour toutes les pratiques : demander si elles existaient avant l'incarcération et dans quels lieux elles étaient pratiquées.

- **Déplacements dans la prison** : seul ou à plusieurs, moment de la journée, motifs, durée.
- **Usage des lieux de la prison** [*espaces différenciés ?, espaces à éviter ? privilégiés ?*] : activités, travail, études, promenade (fréquence ? à quel moment de la journée ?, pour y faire quoi ?), bibliothèque, salle polyvalente (lieu de culte), suivi médical et psychologique, office à l'étage, salle de sport dans bâtiment, salle d'attente (infirmerie, parler...)
- **Rapport au temps** : organisation quotidienne [*journée types*], rituels, calendrier personnel, montre ?
- **Sociabilités carcérales** [*modalités de la cohabitation carcérale*] : critères des relations électives [*relations par délits, par quartiers ?*], conflit, violence,
- **Population carcérale** : Est-il possible de catégoriser la population détenue/ typologie spontanée ? [*existence d'une forme de hiérarchie ? voir si l'origine géographique est citée spontanément*] : les potes/ennemis [*affinité*], les vieux/jeunes [*âge*], les arrivants/anciens/longue peine [*expérience de la prison*], les braqueurs/cambrioleurs/pointeurs [*type de crime ou de délit*].
- **Géographie du peuplement** : où sont les potes ? les détenus selon leur ville d'origine ?
- **Relations avec surveillants** [*enjeux de spatiaux de pouvoir*] : localisation des conflits
- **Pratiques clandestines** (pratiquées ou observées) [*quelles stratégies spatiales ?*] : trafics, consommation de stupéfiants, sexualité
- Les **caméras** : quel impact sur les pratiques et comportements ?

Vie en cellule

- **Changements de cellules** : durée de séjour dans chacune d'elle, codétenus, motifs de changement
- **Description de la cellule** : objets, meubles et déco (qui décoore ? où ?), bruits, odeurs (cuisine ? humidité ? toilettes ?...), graffitis sur les murs, ménage [*constitution d'un chez-soi ?*], flexibilité des aménagements [*dimension temporelle dans la définition et l'usage des « coins » ?*]
- **Ouverture/fermeture** : Vue depuis la cellule, visites reçues (qui entre en cellule ?), seuil (changement de tenue ?), fouille, œilleton
- **Activités réalisées en cellule** [*où dans la cellule ?*] : télévision, [*qui paie ?*] lecture, sport, jeux, repas, prière, console, cuisine
- **Sociabilités** : rapport au codétenu, partage de l'espace (SDB, table, tâches ménagères, choix du lit), si cellule collective : moments seuls ?
- **Relations entre cellules** : lasso, échanges d'objets/de paroles, rapport au voisinage
- **Rapport au corps** : sport, intimité, douches [*quelle tenue ?*], alimentation, lessive (buanderie, en cellule, dehors), sexualité, tenues vestimentaires et chaussures [*différentes selon les lieux ?*]

Rapport à l'extérieur

- **Parloirs** : nature (famille, amis, avocat, associatif : plus de nouvelles de la famille/logement ou des amis/quartier ? sentiment d'être au courant de ce qui se passe dehors ?), fréquence, nature des conversations, tenue vestimentaire
- Usage du **téléphone portable**
- **Courrier, mandat** (dépense mensuelle ?), **biens reçus** (légalement ou pas)
- **Evolution des relations avec le réseau relationnel resté à l'extérieur**
- **Logement/voiture/animal/affaires personnelles** : Que deviennent-ils pendant la détention ?
- **Sorties** : description des permissions, lieux fréquentés et personnes rencontrées [*choc spatial à la sortie et au retour en prison ?*]
- **Rêves** : de quel lieu rêve-t-on quand on est enfermé (la prison, l'extérieur) ?

Rapports résidentiels post-carcérauxConditions de libération

Mesure de libération anticipée ? Quelle préparation à la sortie pendant le séjour en prison ?  
Que sont devenues les affaires possédées en détention (sorties ? distribuées aux détenus ?)

Evolution des lignes biographiques :

- **Ligne de sociabilité primaire** : Evènements marquants : mise en ménage, naissance d'un enfant, séparation, départ des enfants, décès
- **Ligne scolaire et professionnelle** : moyens de subsistance, démarches à la sortie de prison pour trouver du travail, difficultés rencontrées
- **Ligne de sociabilité secondaire** : évolution du réseau amical (rencontres en prison ? ruptures amicales pendant la période de détention ?)
- **Ligne transgressive et socio-pénale** : Mesure de contrôle, rapport avec la justice et ses partenaires associatifs ; pratiques transgressives ?

Rapport au logement

- **Conditions d'accès au logement après la libération** : logement personnel conservé, dispositifs d'aide (dispositifs d'hébergement temporaires en CHRS ou Maison Relais, chambre d'hôtel), réseau familial, amical [*définition du champ des possibles résidentiels*]

- **Description du logement et du ménage** : surface, nombre d'occupants, habitat collectif ou individuel, meubles et déco, aménagements intérieurs [*éléments objectifs et subjectifs => quelle appropriation matérielle et symbolique ?*]
- **Pratiques** : régime temporel d'occupation des lieux, activités pratiquées [*Quelle appropriation pratique ?*]
- **Sociabilités** : visites reçues (voisinages, collègues, amis, membres de la famille)
- **Espaces de communication** : internet, télévision
- **Rapport au véhicule** [*annexe du logement ?*] et au **téléphone**

#### Rapport au quartier

- **Définition du quartier** : dénomination, délimitation, qualification, intérêt exprimé à l'égard de cet espace
- **Pratiques** : régime temporel d'occupation des lieux, usage des commerces, jardins publics, lieux de distraction...
- **Sociabilités locale** : pratiques communes, fréquence et lieux de rencontres. Les voisins sont-ils au courant du séjour en prison [*Stigmaté ?*] ?

#### Rapport à la ville

- Localisation, régime temporel d'occupation et rapport aux lieux des **pratiques professionnelles**, lieux de **pratique du temps libre**, lieux de résidence et de rencontre des **réseaux relationnels**
- **Mobilité** : déplacements et moyens de transport, foule, rythme de vie, bruit, odeurs

#### Regard sur la trajectoire

Regrets, espoirs, souvenirs de la période et des lieux de détention, quand et où ses souvenirs refont-ils surface?

Horizon résidentiel, professionnel, personnel

Retour en prison ?

Comment est mobilisé le séjour en prison pour justifier la mise en œuvre de certaines pratiques et pas d'autres ?

## 6.2 Questionnaire « Vivre en l'absence d'un proche incarcéré »

Bonjour, ce questionnaire a été élaboré dans le cadre d'une recherche universitaire (thèse de doctorat). Après m'être entretenue avec des personnes incarcérées, je souhaite comprendre comment l'absence des détenus est gérée au quotidien par leur entourage. Ce questionnaire ne vous prendra pas plus de 5 minutes. D'avance, je vous remercie de contribuer à ce travail. Lucie

\*Obligatoire

Rendez-vous visite à votre proche au parloir ? \*

- jamais
- une/deux fois par semaine
- une fois tous les 15 jours
- une fois tous les mois
- une fois toutes les 6/8 semaines
- plus occasionnellement

Avez-vous votre proche au téléphone ? \*

- jamais



- tous les jours
- plusieurs fois par semaine
- quelques fois par mois
- plus occasionnellement

Echangez-vous des courriers avec votre proche ? \*

- jamais
- plusieurs fois par semaine
- quelques fois par mois
- plus occasionnellement
- pour les occasions spéciales

Envoyez-vous des mandats à votre proche ? \*

- oui, régulièrement
- oui, parfois
- non, jamais

Si vous vous rendez au parloir, quels objets vous est-il déjà arrivé de faire passer à votre proche ?

Plusieurs réponses possibles

- je ne passe pas d'objets
- vêtements
- linge de maison (torchon, serviettes...)
- magazines, livres
- cigarettes, cannabis
- téléphone
- nourriture
- DVD
- papiers administratifs
- argent
- photos
- Autre :

Quelle connaissance avez-vous du quotidien de votre proche en détention ? \* Plusieurs réponses possibles

- je connais son bâtiment d'affectation
- je sais s'il fréquente ou non la promenade
- je connais ses activités
- je connais son emploi du temps
- je sais quels sont ses rapports avec les surveillants
- je sais quelles sont ses relations, ses connaissances parmi les détenus
- je sais si sa cellule est décorée ou non
- je n'ai aucune idée de son quotidien derrière les murs
- Autre :

Connaissez-vous des personnes ayant, comme vous, un-e proche incarcéré-e ? \* Plusieurs réponses possibles

- oui, des membres de ma famille
- oui, des personnes qui habitent mon quartier
- oui, des personnes qui habitent ma ville
- oui, des collègues de travail
- oui, des personnes que j'ai rencontrées lors de mes visites en prison

- non
- Autre :

Vous est-il déjà arrivé de rendre service à d'autres personnes ayant un proche en prison ?

Plusieurs choix possibles

- non
- oui, pour se rendre au parloir (covoiturage, trajet commun...)
- oui, pour des questions administratives (demande de permis de visite, prise de rendez-vous...)
- oui, pour faire passer du linge ou des objets au proche de ces personnes par l'intermédiaire de votre proche
- oui, pour faire passer un message au proche de ces personnes par l'intermédiaire de votre proche
- Autre :

A l'inverse, vous a-t-on déjà rendu service ? Plusieurs choix possibles

- non
- oui, pour se rendre au parloir (covoiturage, trajet commun...)
- oui, pour des questions administratives (demande de permis de visite, prise de rendez-vous...)
- oui, pour faire passer du linge ou des objets à votre proche par l'intermédiaire du proche de ces personnes
- oui, pour faire passer un message à votre proche par l'intermédiaire du proche de ces personnes
- Autre :

De façon générale, diriez-vous que les personnes ayant un proche en prison sont : [plusieurs réponses possibles]

- solidaires entre elles
- méfiantes les unes envers les autres
- indifférentes les unes aux autres
- Autre :

Avez-vous été amené-e à déménager en raison de l'incarcération de votre proche ? \*

- oui
- non

Viviez-vous dans le même logement que votre proche avant son incarcération ? \*

- oui
- non
- occasionnellement

Avez-vous observé des changements dans votre mode de vie depuis son incarcération ? \*

[plusieurs réponses possibles]

- je reçois plus d'amis ou de proches parents chez moi
- je reçois moins d'amis ou de proches parents chez moi
- j'ai réaménagé certaines pièces de mon logement (par exemple : chambre transformée, changement de décoration...)
- j'ai conservé telle quelle la chambre de mon/ma proche incarcéré-e
- je passe plus de temps à faire des tâches domestiques (ménage, rangement, bricolage...)
- je passe plus de temps chez moi

- je passe moins de temps chez moi
- je passe plus de temps à faire des démarches administratives chez moi (par exemple : écrire/téléphoner à la CAF, à la Sécu, à l'avocat, au pôle emploi,...)
- je passe plus de temps à faire des démarches administratives en ville (par exemple : se rendre à la CAF, la Sécu, au pôle emploi,...)
- l'incarcération de mon proche n'a rien changé à ma façon d'être chez-moi
- Autre :

Dans votre entourage, qui est au courant de l'incarcération de votre proche ? \* [plusieurs réponses possibles]

- vos enfants
- vos parents
- vos oncles, tantes
- vos cousins, cousines
- vos grands-parents
- vos amis
- vos voisins
- vos collègues de travail
- votre conjoint-e
- personne
- Autre :

Dans votre quartier, avez-vous observé des changements depuis l'incarcération de votre proche ? [plusieurs réponses possibles]

- je sens le regard de mes voisins qui a changé
- certains de mes voisins m'évitent
- certains de mes voisins se montrent solidaires et me soutiennent
- certains de mes voisins paraissent gênés
- l'incarcération de mon proche n'a rien changé à mes relations avec mes voisins
- Autre :

Existent-ils certains lieux que vous fréquentiez avant et que vous ne fréquentez plus depuis l'incarcération de votre proche ? \* Exemples : centre ville, lieu de sortie, lieu de travail, marché, supermarché, domicile d'amis...

- oui
- non
- je ne sais pas

Si oui, lesquels et pour quelles raisons ? Exemples : par peur d'y croiser certaines personnes, par manque d'intérêt de s'y rendre en l'absence de votre proche incarcéré, etc.

...

A l'inverse, vous arrive-t-il de vous rendre dans certains lieux que vous ne fréquentiez pas avant l'incarcération de votre proche ? \* Exemples : la prison, lieu de sortie, lieu de travail, marché, domicile d'amis...

- oui
- non
- je ne sais pas

Si oui, lesquels et pour quelles raisons ? Exemples : par besoin d'y croiser certaines personnes, par manque d'intérêt de s'y rendre avant que votre proche ne soit incarcéré, etc.

...

Vous êtes \*

- un homme
- une femme

Votre âge : \*

Avez-vous précédemment déjà eu un membre de votre entourage incarcéré ? \*

- conjoint-e
- frère/soeur
- père/mère
- fils/fille
- autre membre de la famille
- ami/ami-e
- voisin-e
- collègue de travail
- jamais c'est la première fois
- Autre :

Quelle est votre commune de résidence ?

Connaissez-vous dans votre voisinage (immeuble, quartier, commune...) d'autres personnes ayant elles-mêmes un proche incarcéré ? \*

- oui
- non

Votre proche incarcéré-e est \*

- un homme
- une femme

Il/elle est votre \*

- conjoint-e
- frère/soeur
- père/mère
- fils/fille
- autre membre de la famille
- ami/ami-e
- voisin-e
- collègue de travail
- autre

L'âge de votre proche incarcéré-e : \*

Est-ce la première fois qu'il/elle est incarcéré-e ? \*

- oui
- non

A sa libération, combien de temps aura-t-il/elle approximativement passé en prison ? \*

- moins de 6 mois
- entre 6 mois et 1 an
- entre 1 an et 2 ans

- entre 2 et 5 ans
- entre 5 et 10 ans
- plus de 10 ans
- aucune idée, il n'est pas encore jugé

Accepteriez-vous de prolonger ce questionnaire par un entretien ANONYME et CONFIDENTIEL ? \*

- non
- oui, par téléphone
- oui, par internet
- oui, de visu

Si oui, merci de me laisser vos coordonnées afin que je puisse entrer en contact avec vous Vous pouvez, sinon, me contacter par mail : [lucie.flou@gmail.com](mailto:lucie.flou@gmail.com)

Avez-vous des remarques ou des précisions à apporter afin d'améliorer ce questionnaire ?  
Questions peu claires, réponses proposées imprécises, éléments non abordés nécessitant d'être pris en compte...

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire ! N'hésitez pas à le faire suivre à d'autres personnes !

### 6.3 Guide d'entretien « Proches de détenus »

Intentions : La prison vue de dehors.

La peine de prison n'affecte pas que les détenus mais aussi leur proche.

Depuis l'incarcération de votre proche, qu'est-ce qui s'est passé pour vous ?

#### Présentation du proche et du détenu

- **Nature de la relation** : famille, ami, collègue [cohabitation avant le séjour en prison ?]
- Age, activité professionnelle, expérience de la prison (détention, visites rendues précédemment)
- **Incarcération du proche** : âge et expérience de la prison du proche incarcéré ; incarcération depuis quand ? détention préventive ou condamné ? combien de temps lui reste-t-il à passer en prison ?
- Représentation et connaissance de la prison avant cette incarcération

#### La relation avec votre proche

- **Organisation pour les parloirs** [arrangement avec d'autres proches de détenus ?] : Fréquence [quelle marge de choix ?], mode d'accès à l'établissement (temps de parcours, moyen de transport), journée-type avec parloir (difficultés pour venir au parloir par rapport au travail, à l'école des enfants etc.) ? Parloirs individuels ou collectifs ? Autres visites reçues par le proche incarcéré ?
- **Expérience du parloir** [décrire un bon parloir et un mauvais parloir] : premières impressions lors du 1er parloir ; échanges de biens (linge, livres, DVD, papiers administratifs, objets interdits par le règlement) ; sujets de conversation (votre vie/vos problèmes, sa vie en prison/son affaire/son avenir...) ; intimité et relations sexuelles
- **Rapport à l'institution** : être contrôlé à l'entrée, être surveillé, relations avec le personnel de surveillance, problèmes rencontrés ? Savez-vous comment se passe sa vie en détention (la fouille à nu en sortant du parloir, le bâtiment d'affectation, l'emploi du temps et les activités, les relations sociales du proche) ?
- **Usage du téléphone** : cabine/portable ? sujets de conversation ?
- **Evolution de la relation depuis l'incarcération** : différences et points communs avant/après, avez-vous toujours confiance en lui et pensez-vous qu'il a confiance en vous ? Pensez-vous que votre proche a changé ? Le voyez-vous différemment ?

#### Les rapports résidentiels dans un contexte d'« expérience carcérale élargie »

- **Impact de l'incarcération sur la vie quotidienne** : (aspect financier, logement, vie professionnelle, santé, organisation familiale...) Quelles tâches remplissez-vous alors que vous ne vous en occupiez pas jusqu'à présent ? Votre proche vous aide-t-il dans certaines tâches ? Lesquelles ? Comment ?
- **Publicisation de l'« expérience carcérale élargie »** : informations et réactions de l'entourage (amis, famille, voisins, collègues de travail...) [creuser le rôle du voisinage] ? Réaction à l'annonce de l'arrestation et de l'incarcération du proche [degré d'anticipation] ? Personne avertie en premier ? Personnes actuellement au courant de l'incarcération du proche [gestion du stigmat] ? Changement dans les relations avec votre entourage [mise à l'écart, soutien] ?
- **Rapport au logement** : réaménagement depuis l'incarcération ? Changements de rapport au logement [tâches domestiques, +/- de réceptions de proches, temps passé au domicile, activités en lien avec l'incarcération du proche réalisées au domicile] ?
- **Rapport au quartier** : rapport au voisinage, pratiques ou évitements de certains lieux depuis l'incarcération de votre proche ? Relations avec les autres proches du détenu [famille, amis, collègues] ?

---

• **Rapport à l'avenir** : S'il était amené à être transféré, que se passerait-il pour vous (dans une autre maison d'arrêt d'IDF ? En province ?) ? Après la sortie de votre proche, comment va évoluer la relation ? Où va retourner résider le proche incarcéré ?

## Annexe 7. Exemple de grille biographique

Age	Année	Lieu de résidence		Motif de déménagement	Situation scolaire/prof/familiale	Situation adm/pénale
		Logement	Prison			
0-5						Naissance : 31/12
6	1979	Maroc				
7	1980					
8	1981					
9	1982					
10	1983					
11	1984					
12	1985					
13	1986					
14	1987					
15	1988					
16	1989					Sans papier
17	1990	Belgique				
18	1991	France				
19	1992	20 <sup>ème</sup>				
20	1993		CJD-4 mois- usage de faux			
21	1994	Levallois	La Santé (1x) Fleury (2x) Osny Nanterre	Cuisine d'un foyer pour immigrés, dehors, rue		
22	1995	Expulsion en Algérie	6mois à Argenteuil Baumettes - 3 mois		Tours jumelles Socgen	
23	1996	19 <sup>ème</sup>			Rencontre sa femme (française)	régularisation
24	1997					
25	1998	14 <sup>ème</sup> (1 mois)		19=>14 : embrouille avec une voisine kabyle	Naissance fils (28/06 : Yacine) 19 <sup>ème</sup>	
26	1999	Clichy (23 rue d'Alsace)				Accident du travail (Roissy) 13 mois d'hôpital
27	2000					+ 4 mois au bled
28	2001				Divorce	
29	2002	Clichy (39 rue Georges Boisseau)				
30	2003				Mariage	
31	2004					
32	2005					
33	2006					
34	2007					
35	2008					
36	2009		Nanterre - 18 (11) mois - violence			
37	2010					
38	2011		Nanterre - 8 mois - menaces			
39						



## Annexes 8. Résultats de l'étude statistique

### 8.1 La population carcérale par nationalité

Nationalité	Population générale (France)		Population carcérale (France)		Population carcérale (Ile-de-France)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
France	60 585 495	94,22	73780	82,42	10027	70,14
Total étrangers	3 714 505	5,78	12973	17,58	4269	29,86
Union européenne	1 300 641	2,02	3091	4,19	986	6,90
<i>dont Roumanie</i>					467	3,27
<i>dont Portugal</i>					148	1,04
<i>dont Espagne</i>					107	0,75
Europe hors UE	154 087	0,24	1333	1,81	238	1,66
Afrique	1 523 506	2,37	6531	8,85	2202	15,40
<i>dont Algérie</i>	470 776	0,73	1734	2,35	461	3,22
<i>dont Maroc</i>	443 536	0,69	1836	2,49	419	2,93
<i>dont Tunisie</i>	143 716	0,22	847	1,15	301	2,11
Asie	509 929	0,79			492	3,44
<i>dont Turquie</i>	221 935	0,35			100	0,70
<i>dont Chine</i>					77	0,54
<i>dont Pakistan</i>					47	0,33
Amérique			1110	1,50	252	1,76
<i>dont Brésil</i>					50	0,35
<i>dont Haïti</i>					37	0,26
<i>dont Colombie</i>					23	0,16
Autres pays	226 342	0,35	908	1,23	99	0,69

*Sources :*

*Données sur la population carcérale à l'échelle nationale : Tournier Pierre-Victor, Observatoire des prisons et autres lieux d'enfermement et de restriction de liberté (Opale), actualisation au 1<sup>er</sup> avril 2012*

*Données sur la population carcérale à l'échelle régionale : extrait du Fichier National des Détenus (FND), 1<sup>er</sup> avril 2012*

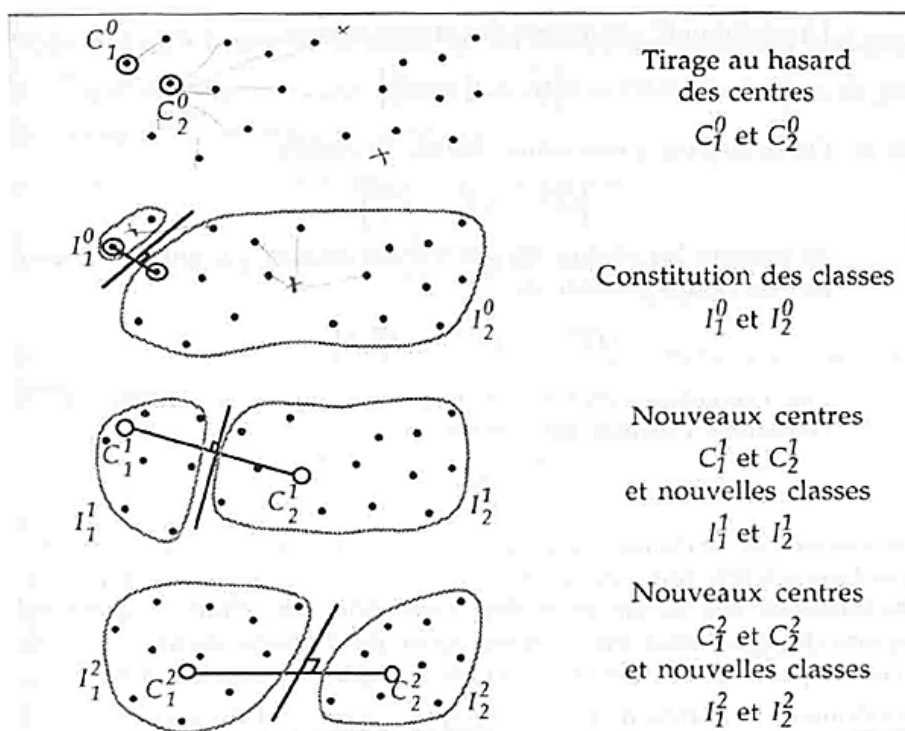
*Données sur la population générale à l'échelle régionale et nationale: Insee, recensement de la population, RP2008*

## 8.2 Variable « statut d'occupation des logements »

L'analyse en composantes principales (ACP) est l'une des méthodes descriptives multidimensionnelles (méthodes factorielles). Elle s'applique principalement aux tableaux de mesure, c'est-à-dire à un ensemble de variables quantitatives, hétérogènes ou non. A partir d'un ensemble de données, elle sert à « mettre en évidence les interrelations entre les variables et les ressemblances et oppositions entre les unités géographiques analysées. Ses résultats se présentent sous formes de composantes, combinaisons linéaires de variables différenciant au maximum les individus statistiques analysés et correspondant, dans l'interprétation géographique, à une association de variables conceptuellement liées qui classent les unités géographiques de manière comparable et qu'il faut chercher à identifier » (Sanders, 1989, p. 17). Cette méthode a été appliquée à quatre variables : part des propriétaires, part des locataires hors HLM, part des locataires en HLM, part des habitants hébergés à titre gratuit. Des corrélations simples effectuées entre toutes ces variables deux à deux ont montré soit l'existence d'une corrélation linéaire (nuage de points allongé proche d'une droite) soit celle d'une absence de relation : l'absence de relation fonctionnelle non linéaire entre deux variables permet l'usage de l'ACP, technique multivariée linéaire. Le premier axe prend en charge 54,9% de la variance du nuage de points, le deuxième 32,2% et le troisième 12,8%.

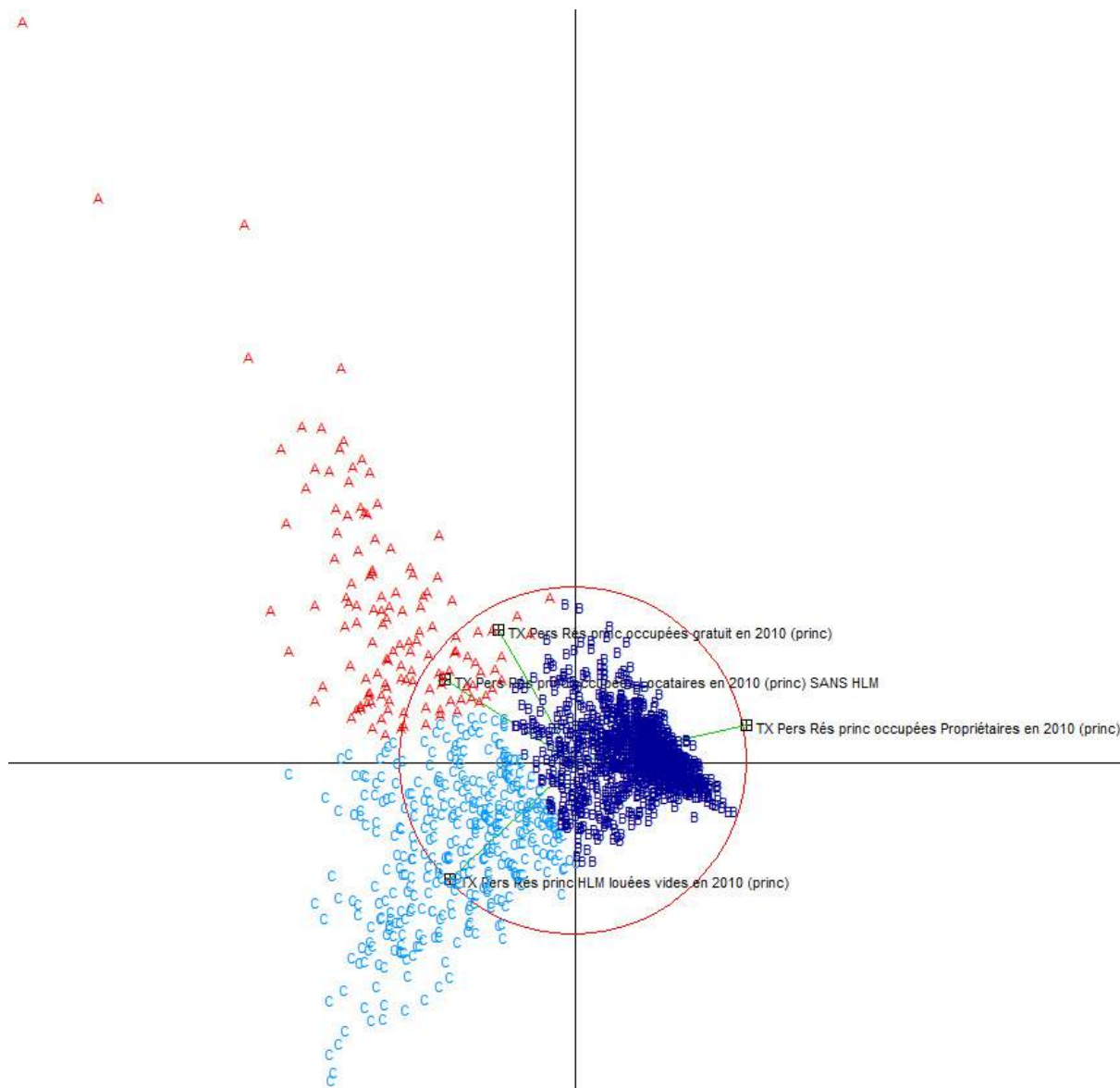
J'ai ensuite effectué une partition en trois classes. Les méthodes de classification visent à produire groupements de lignes (les unités spatiales) décrits par un certain nombre de variables (les indicateurs qui les caractérisent). Une classification de qualité doit produire des classes avec une forte similarité intra-classe et une forte dissimilarité inter-classe. Ici, a été utilisée une classification par les centres mobiles, qui consiste à réaliser des groupements par recherche directe d'une partition, en affectant les éléments à des centres provisoires de classes, puis en recentrant ces classes et en affectant de façon itérative ces éléments.

### Classification par les centres mobiles : étapes de l'algorithme



Source : Lebart et al., 2002, p. 251

### Cercle des corrélations et typologie sur le plan des axes 1 et 2



Il s'agit ensuite de déterminer les profils de modalité pour chaque type de communes et de grands quartiers obtenus par cette classification. Le logiciel Modalisa propose une fonction affichant les modalités des variables nominales les plus caractéristiques de chaque classe, l'ensemble des écarts à l'indépendance (seuil minimal : 5) et le Khi2 par case (seuil minimal : 1). Pour ce faire, les quatre variables ont été discrétisées en quartiles.

**Type A (n = 129 soit 7,8%)**

Variables	Quartile	Modalité	Effectifs	Ecart	Khi2	Test Khi2 local
Part des personnes des résidences principales occupées par des propriétaires en 2010	Q1	Moins de 53,77	116	84	217,49	...
Part des personnes des résidences principales occupées par des locataires (hors HLM) en 2010	Q4	19,34 et plus	125	93	270,28	...
Part des personnes des résidences principales en HLM louées vides en 2010	Q2	de 0,05 à moins de 7,27	52	20	12,09	...
Part des personnes des résidences principales en HLM louées vides en 2010	Q3	de 7,27 à moins de 29,72	62	30	27,44	...
Part des personnes des résidences principales occupées gratuitement en 2010 (princ)	Q4	2,93 et plus	114	82	210,12	...

**Type B (n = 1144 soit 69%)**

Variables	Quartile	Modalité	Effectifs	Ecart	Khi2	Test Khi2 local
Part des personnes des résidences principales occupées par des propriétaires en 2010	Q2	de 53,77 à moins de 78,59	315	29	2,99	...
Part des personnes des résidences principales occupées par des propriétaires en 2010	Q3	de 78,58 à moins de 87,07	414	128	57,56	...
Part des personnes des résidences principales occupées par des propriétaires en 2010	Q4	87,07 et plus	414	128	57,56	...
Part des personnes des résidences principales occupées par des locataires (hors HLM) en 2010	Q1	Moins de 8,63	376	90	28,32	...
Part des personnes des résidences principales occupées par des locataires (hors HLM) en 2010	Q2	de 8,63 à moins de 12,67	350	64	14,32	...
Part des personnes des résidences principales en HLM louées vides en 2010	Q1	Moins de 0,059	571	168	70,29	...
Part des personnes des résidences principales en HLM louées vides en 2010	Q2	de 0,05 à moins de 7,27	362	76	20,20	...
Part des personnes des résidences principales occupées gratuitement en 2010 (princ)	Q1	Moins de 1,36	322	36	4,53	...

**Type C (n = 384 soit 23,2%)**

Variables	Quartile	Modalité	Effectifs	Ecart	Khi2	Test Khi2 local
Part des personnes des résidences principales occupées par des propriétaires en 2010	Q1	Moins de 53,77	298	202	425,04	...
Part des personnes des résidences principales occupées par des locataires (hors HLM) en 2010	Q3	de 12,67 à moins de 19,34	115	19	3,76	...
Part des personnes des résidences principales occupées par des locataires (hors HLM) en 2010	Q4	19,34 et plus	169	73	55,51	...
Part des personnes des résidences principales en HLM louées vides en 2010	Q3	de 7,27 à moins de 29,72	141	45	21,38	...
Part des personnes des résidences principales en HLM louées vides en 2010	Q4	29,72 et plus	242	185	606,20	...
Part des personnes des résidences principales occupées gratuitement en 2010 (princ)	Q2	de 1,365 à moins de 2,02	133	37	14,26	...

### 8.3 L'aire de recrutement de la population détenue

#### BR\_A (122 = 65,2%)

Variables	Modalité	Effectifs	Ecart	Khi2	Test Khi2 local
Département	93	54	10	2,422	•••
Indice de jeunesse	Jeune	82	25	10,531	•••
Familles monoparentales	Taux élevé	115	15	2,309	•••
Familles nombreuses	Taux élevé	119	26	7,083	•••
Instabilité résidentielle	Pas élevée	100	13	2,017	•••
Indice social	Populaire	101	23	7,031	•••
Indice de précarité	Précaire	111	13	1,764	•••
Type d'habitat	Mixte	40	8	2,018	•••
Bacheliers et +	Taux faible	98	31	14,868	•••
Non diplômés	Taux élevé	121	24	6,188	•••
Présence de ZUS	Oui	87	19	5,405	•••
Statut d'occupation des logements	Type C	116	23	5,526	•••

#### BR\_B (19 = 10,2%)

Variables	Modalité	Effectifs	Ecart	Khi2	Test Khi2 local
Taille : grande	Pas grande	19	6	2,432	•••
Taille : petite	Petite	13	11	79,046	•••
Immigrés	Taux pas élevé	15	13	87,79	•••
Familles monoparentales	Taux pas élevé	19	15	65,527	•••
Familles nombreuses	Taux pas élevé	17	12	32,369	•••
Indice social	Pas populaire	16	9	11,962	•••
Indice de précarité	Pas précaire	15	11	30,686	•••
Type d'habitat	Pavillonnaire	15	13	110,478	•••
Bacheliers et +	Taux pas faible	17	8	8,1	•••
Non diplômés	Taux pas élevé	17	13	39,668	•••
Présence de ZUS	Non	19	11	13,24	•••
Statut d'occupation des logements	Type B	18	15	93,028	•••

#### BR\_C (46 = 24,6%)

Question	Modalité	Effectifs	Ecart	Khi2	Test Khi2 local
Département	75	18	13	38,593	•••
Taille : grande	Grande	23	9	6,177	•••
Indice de jeunesse	Pas jeune	45	21	17,505	•••
Familles nombreuses	Taux pas élevé	24	13	16,041	•••
Instabilité résidentielle	Elevée	29	16	18,595	•••
Indice social	Pas populaire	31	14	12,178	•••
Type d'habitat	Collectif	41	11	3,815	•••
Bacheliers et +	Taux pas faible	44	23	25,5	•••
Non diplômés	Taux pas élevé	21	11	13,562	•••
Présence de ZUS	Non	29	9	3,608	•••
Statut d'occupation des logements	Type A	18	13	32,168	•••

## 8.4 L'aire de non-recrutement de la population détenue

### NOBR\_A (171 = 56,6%)

Question	Modalité	Effectifs	Ecart	Khi2	Test Khi2 local
Département	77	41	8	2,027	••
Département	78	40	13	6,048	•••
Département	91	32	10	5,108	•••
Département	95	29	11	6,534	•••
Taille : grande	Pas grande	153	21	3,365	•••
Indice de jeunesse	Jeune	27	8	3,119	•••
Immigrés	Taux pas élevé	157	26	5,249	•••
Familles monoparentales	Taux pas élevé	163	20	2,891	•••
Instabilité résidentielle	Pas élevée	147	43	17,594	•••
Stabilité résidentielle	Elevée	27	11	7,836	•••
Indice de précarité	Pas précaire	170	18	2,053	•••
Type d'habitat	Mixte	112	32	12,956	•••
Type d'habitat	Pavillonnaire	54	22	15,671	•••
Statut d'occupation des logements	Type B	157	61	39,279	•••

### NOBR\_B (22 = 7,3%)

Question	Modalité	Effectifs	Ecart	Khi2	Test Khi2 local
Département	77	14	9	20,36	•••
Familles monoparentales	Taux élevé	12	8	16,951	•••
Instabilité résidentielle	Taux élevé	14	11	58,579	•••
Indice social	Populaire	16	14	120,511	•••
Indice de précarité	Précaire	15	12	60,863	•••
Type d'habitat	Mixte	18	8	5,815	•••
Bacheliers et +	Taux faible	14	12	83,449	•••
Non diplômés	Taux élevé	19	16	121,791	•••
Statut d'occupation des logements	Type C	16	11	22,053	•••

### NOBR\_C (109 = 36,1%)

Question	Modalité	Effectifs	Ecart	Khi2	Test Khi2 local
Département	75	38	24	43	•••
Département	92	42	23	28,757	•••
Taille : grande	Grande	49	24	23,314	•••
Indice de jeunesse	Pas jeune	109	12	1,557	•••
Immigrés	Taux élevé	47	21	17,828	•••
Familles monoparentales	Taux élevé	30	12	7,918	•••
Instabilité résidentielle	Elevée	86	43	44,248	•••
Stabilité résidentielle	Pas élevée	109	10	1,033	•••
Indice de précarité	Précaire	17	5	2,175	•
Type d'habitat	Collectif	98	60	95,319	•••
Non diplômés	Taux pas élevé	109	11	1,194	•••
Statut d'occupation des logements	Type A	60	38	65,53	•••
Statut d'occupation des logements	Type C	42	16	9,867	•••

## **Annexe 9. Documents relatifs à la maison d'arrêt de Nanterre**

---

### **9.1 Règlement intérieur de la maison d'arrêt de Nanterre, février 2010**

#### **Objets remis lors de l'écrou**

-Cuisine : 1 assiette plate, 1 assiette creuse, 1 bol, 1 verre, 1 cuillère à soupe ; 1 cuillère à café », 1 fourchette, 1 couteau à bout rond, 1 torchon.

-Toilette : 1 trousse de toilette, (savon, flacon de shampoing, brosse à dent, dentifrice, rouleau de papier hygiénique, paquet de mouchoirs en papier, peigne, 5 rasoirs jetables, crème à raser, doses de javel), 1 gant de toilette, 1 serviette de toilette.

-Literie : 1 matelas, 1 traversin, 1 housse de matelas, 2 couvertures, 2 draps, 1 allaise de traversin, 1 taie de traversée.

Les détenus sont responsables pécuniairement et disciplinairement de toute détérioration qui surviendrait à ces effets, qu'ils doivent restituer en bon état à leur libération.

#### **Objets autorisés en cellule**

-Vêtements personnels.

-Denrées alimentaires en quantité raisonnable (devant être achetées en cantine).

-10 livres brochés au maximum (à couverture souple, genre livre de poche), des journaux ou revue (devant être achetés en cantine), du petit matériel scolaire (devant être acheté en cantine).

-des jeux de société (devant être achetés en cantine), un récepteur radio ou un lecteur de cassettes ou CD achetés par l'intermédiaire de l'Administration. Le nombre de cassettes ou CD est limité à 20.

-Produits d'hygiène corporelle et d'entretien (devant être achetés en cantine).

-Objets de pratique religieuse courante (médailles religieuses, livres religieux brochés).

-Micro-ordinateur acheté par l'intermédiaire de l'Administration, si un projet scolaire ou de formation professionnelle justifie son utilité, et sur autorisation écrite de la direction de l'établissement.

-Tout autre objet qui pourrait être autorisé par le chef d'établissement.

#### **Objets interdits (« liste non-exhaustive »)**

-Vêtements pouvant se confondre avec l'uniforme pénitentiaire ou tout autre uniforme

-Tenue à imprimé camouflage

-Vêtements à capuche

-Vêtements en cuir, doublés ou matelassés

-Gants en cuir

-Capuches

-Cagoules

-Outillages

-Plantes

-Animaux

-Parfums alcoolisés

-Maquillage

-Boissons alcoolisées

- Friteuses
- Bombes aérosol
- Matériels informatique non autorisés (liste plus détaillées dans la partie « Informatique » de la fiche 9 « Activités socioculturelles et sportives »)
- Consoles de jeux équipées communicantes
- Téléphones portables et accessoires
- Pièces d'identité
- Appareil photo et caméscope
- Cannes, béquilles, fauteuils roulants (sauf sur prescription médicale)
- Objets tranchants à bout pointu
- Laser
- Lunettes de soleil (sauf sur prescription médicale)
- Plans et cartes
- Clés
- Argent et autres moyens de paiement

*Source : Fiche 1, p. 13*



## 9.2 Objets pouvant entrer et sortir du parloir

Entrée d'objets	Sortie d'objets
<p><b>-Les effets vestimentaires</b> (nb max) :</p> <p>7 maillots de corps ou t-shirt/chemises            7 slips ou caleçons            7 paires de chaussettes            3 pantalons (sauf camouflage ou treillis de toute couleur)            2 survêtements (sans capuche)            1 short            1 pyjama            1 k-way ou imperméable (sans capuche)            1 blouson (sauf blouson en cuir, bleu marine, kaki, militaire, de type doudoune ou matelassé)            3 pull-overs ou sweat-shirts sans capuche            1 costume (après accord – restera à la fouille)            3 torchons            1 écharpe (courte)            2 gants de toilette            2 serviettes de toilette            1 paire de chaussons            1 paire de gants fins ou en laine            1 bonnet            1 paire de basket ou de chaussures de ville (sans structure métallique) par trimestre</p> <p><b>-Les revues, ouvrages d'apprentissage, dictionnaires et livres</b> (dans la limite de 3) à condition qu'ils aient une couverture souple, soient brochés et non reliés, qu'ils n'aient pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois et qu'ils ne contiennent aucune menace précise contre la sécurité des personnes et celle des établissements</p> <p><b>-Les CD et DVD</b> en vente dans le commerce (non gravés) et dont le support visuel permet de déterminer la provenance (sous film plastique) dans la limite de 10 par mois.</p> <p><b>-Les documents relatifs à la vie familiale</b> (autorisation d'intervention chirurgicale, demande de pièce d'identité, autorisation de sortie du territoire, carnet de santé, livret scolaire ou tout autre document permettant au parent détenu d'exercer son autorité parentale ou nécessaire à une prise de décision concernant la famille), après contrôle du personnel de l'établissement</p> <p><b>-Les dessins et petits objets réalisés par l'enfant</b> après contrôle réglementaire</p>	<p><b>-Sans autorisation</b> préalable :</p> <p>Les effets vestimentaires autres que les imperméables, blousons, parkas ou vestes            Le linge de toilette            Les livres et revues            Les objets confectionnés par un parent détenu à l'occasion d'ateliers artistiques après leur contrôle par le personnel de l'établissement</p> <p><b>-Sur autorisation</b> du chef d'établissement ou de son représentant :</p> <p>Les imperméables, blousons, parkas ou vestes            Les documents            Les DVD et CD à l'exception des logiciels informatiques            Les clefs, téléphone portable et objets divers à l'appréciation du chef d'établissement sous réserve de l'accord du magistrat en charge du dossier pour les personnes prévenues</p>

Source : Règlement intérieur de la maison d'arrêt de Nanterre (février 2010, Fiche 5, p. 8)

### 9.3 Bon de cantine, maison d'arrêt de Nanterre, 2002

## BON DE COMMANDE TABAC / MAGAZINES / BOISSONS / HYGIENE / PAPETERIE

N° D'ECROU \_\_\_\_\_ LETTRE CLE \_\_\_\_\_ NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
 N° CELLULE \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_ BATTIMENT \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

TRES IMPORTANT : ne pas omettre d'inscrire votre n° d'ecrou et la lettre clé  
 RAMASSAGE DE CE BON LE JEUDI AVANT 8 H 00

RAPPEL : CERTAINS PRODUITS SONT  
 A CONSERVER AU REFRIGERATEUR  
 PRODUITS FRAIS / FRUITS ET LEGUMES  
 B.O.F / VANDES / CHARCUTERIES

EN CAS DE PECULE INSUFFISANT DE VOTRE COMPTE CANTINE LE BON SERA SAISIE DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

Les articles commençant par le code 8 sont livrés dans la limite des stocks disponibles

LIVRAISON LE JEUDI		LIVRAISON LE VENDREDI	
Code	Qté	Code	Qté
<b>FRUITS ET LEGUMES (tarif variable selon les cours)</b>			
0201	AI 250 (gr)	3002	Tabac / Accessoires
0202	Oignons (kg)	3011	Aja extra léger & rouler
0203	Tomates (kg)	3013	Philip Morris
0205	Avocat (pièce)	3018	Marlboro
0207	Citron (kg)	3024	Palmat & rouler
0208	Oranges (kg)	3026	Glaxo Maits
0209	Bananes (kg)	3202	News (25)
0210	Poivrons (kg)	3203	Alumettes (grand modèle)
0211	Pommes (kg)	3206	Binquet électronique
0212	Pomme de terre Lunor (500 gr)		Feuilles & rouler
<b>PRODUITS FRAIS</b>			
0102	Petit suisse 6 x 30 gr		
0103	Yaourt nature péché 125 gr		
0104	Yaourt fruit péché 125 gr		
0105	Pur de crème fraîche 1 kg		
0106	Pain vanille cannelé 4 x 100 gr		
0107	Mousse au chocolat 4 x 115 gr		
0108	Baume doux 250 gr		
0109	Oeufs frais x 6		
0110	Fromage de chèvre 160 gr		
0111	Emmental râpé 200 gr		
0113	Camembert pasteurisé 45 %		
<b>CHARCUTERIE</b>			
1801	Chorizo 270 gr		
1802	Saucisse sèche 350 gr		
<b>BOUCHERIE</b>			
1825	Steack haché 150 gr x 2		
1826	Entrecôte 180 gr x 2		
1827	Barquette 180 gr x 2		
<b>PRODUIT HALLAL</b>			
1823	Salami de bœuf 450 gr		
1829	Côte d'agneau 500 gr		
1830	Escalope de volaille x 2		
1831	Poulet rôti		
<b>MAGAZINES</b>			
4001	Petit match		
4002	Les paris		
4006	Vid		
4007	Auto plus		
4008	France football		
4009	La centrale des particuliers		
4012	Journal de Mickey		
4301	Science et vie		
4302	L'automobile		
4303	Tog's cars		
4307	Télé 7 jour		
4308	Voici		
4309	Mad		
4101	TELE 7 JOURS		
4102	TELE LOISIRS		
4103	TELE STAR		
4104	TELE Z		
<b>BOISSON</b>			
0101	Lait litre		
1903	Bière stéocol bois 33 cl		
1904	Eau de source 1.5 L		
1905	Coca Cola bois 33 cl		
1906	Fanta bois 33 cl		
1913	Pepsi Cola bois 33 cl		
1915	Quasi bois 33 cl		
1918	Coca Cola 1.5 l		
<b>CONFISERIE</b>			
1603	Mars 50 gr		
1604	MMM 45 gr		
1605	Twee 58 gr		
1606	Bounty 87 gr		
1609	Lion 45 gr		
1610	Nuts 50 gr		

Autorisation de déblocage de votre compte nominatif vers votre compte cantine

Cocher la somme correspondante au montant de votre commande

- 5,00€
- 10,00€
- 15,00€
- 20,00€
- 25,00€
- 30,00€
- 40,00€
- 50,00€
- 60,00€
- 70,00€
- 80,00€
- 100,00€
- 200,00€
- 250,00€

€

N° D'ECROU      LETTRE CLE      NOM      PRENOM  
 N° CELLULE      DATE      BATTIMENT      SIGNATURE

LIVRAISON LE MERCREDI

Code	Qté	PRODUIT TOILETTE	Kg / L	Articles
5001		Peper hygienique moussu	0,148	
5002		Déodorant stick 10 ml	81,406	4,128
5003		Lait toilette Mica 1400 200 ml	18,766	4,194
5004		Crème crème tube 100 ml	28,006	2,806
5005		Eau toilette whitcool 500 ml	7,826	3,814
5006		Après rasage whitcool 120 ml	30,486	3,814
5007		Crème rasoir whitcool	18,146	1,348
5008		Shampoo		1,914
5009		Rasoir jetable 2 lames x 10		1,146
5010		Rasoir		2,746
5011		Etui de 10 rasoirs		2,746
5012		Boî à rasoir Mousson 125 gr	14,806	1,796
5013		Brosse à dent nylon		0,896
5014		Dentifrice Signal 75 ml	24,406	1,836
5015		Dentifrice Colgate 75 ml	24,406	1,836
5016		Dentifrice intimité fleur 75 ml	8,806	0,726
5017		Savon parfumé 75 gr	6,136	0,466
5018		Savon Palmolive 125 gr	5,796	0,676
5019		Savon de Marseille 400 gr	1,796	0,716
5020		Pain tube 100 ml	20,206	3,006
5021		Savon Dove 100 gr	8,106	0,816
5022		Gel douche 200 ml	8,406	1,376
5023		Gel douche 300 ml	2,406	0,736
5024		Shampooing Mias 200 ml	13,926	3,236
5025		Shampooing 2 en 1 300 ml	6,826	2,416
5026		Shampooing aux œufs 100 ml	6,726	0,726
5027		Traité gel douche 200 ml	8,806	
5028		Gel de toilette		0,806
5029		Serviette de toilette		2,006
5030		Crème lipé x 200		0,396
5031		Paquet de 10 mouchoirs étal		0,096
5032		Crème hydratante 100 gr		1,806
5033		Peigne		0,806
5035		Brosse plastique aquilata		0,616
5036		Coiffe ongles		1,206
5037		Brosse à ongles		0,806
5038		Limes à ongles carton x 10		0,896
5039		Rasoir Gillette MACH3		9,156
5040		Recharge Gillette MACH3 x 4		9,156
5041		Gel coiffant 150 ml		2,526
8874				

Code	Qté	CEREALES	Kg / L	Articles
1013		Millet aux bulle 750 gr	3,896	2,716
1016		Corn flakes 375 gr	3,046	1,146

Code	Qté	PRODUIT D'ENTRETIEN	Kg / L	Articles
5101		Javel 120 ml x 1 minimum	1,806	0,236
5102		Lessive Glade main 550 gr	4,116	2,876
5103		Lessive main 1000 gr	1,276	1,276
5104		Assouplissant 600 250 ml	4,196	1,246
5105		Mélé 60° dose 250 ml	2,806	0,826
5106		Liquide vaisselle litr	8,176	0,816
5107		Eponge double face		0,726
5108		Splash WC		0,896
5109		Déodorant WC		0,806
5110		Brosse à laver		0,816
5111		Nettoyant ménage	1,896	1,076
5112		Corvette plastique 30/1 30		2,296
5113		Pâte plastique		2,276
5114		Sac poubelle 30 litres x 20		1,276
5115		Serpillère		1,806
5116		Shampooing grand litr	3,006	2,006

Code	Qté	Obj	Articles
57		Tong presse peinture :	3,396
54		Chaussure tissu polaire :	8,106
55		Slits talis :	1,276
56		Chaussures de sport polaire :	0,806
86		Chaussures de sport polaire :	43,546

Code	Qté	Obj	Articles
5201		Crochet adhésif	0,506
5202		Sèche linge rotateur	2,596
5203		Pince à linge x 13	0,506
5204		Crème plastique	0,616
5205		Prise multip	3,516
5206		filrs à câbl permanent	1,106
5207		filrs à câbl x 40	1,096
5208		fil blanc bobine	1,146
5209		fil noir bobine	1,146
5210		Alpilles à coudre	1,306
5211		Charge bobine en appliqueur	1,456
5212		Lacris 60 cm noir	0,556
5213		Lacris blanc noir	1,456
5214		Coussin bout rond	1,686

Code	Qté	Obj	Articles
5301		Bloc petit mouliné rayé	0,846
5302		Bloc grand mouliné rayé	1,876
5303		Enveloppes x 25	0,606
5305		Cartier écobar 96 pages	0,496
5306		Stylo noir bille unilat filr	0,226
5307		Stylo bleu bille unilat filr	0,226
5308		Feutre noir pointe fine filr	0,806
5309		Feutre bleu pointe fine filr	0,806
5310		Feutre rouge pointe fine filr	0,806
5311		Feutre porcelite x 13	2,006
5312		Crayons de couleur porcelite x 13	1,806
5313		Crayon à papier A	0,126
5314		Double élastoline	0,256
5315		Colle en stick	1,006
5316		Rotuleau d'architef	0,726
5317		Gomme élaste strage petit mouliné	0,506
5318		Taille crayon étalé	0,796
5319		Classeur bord noir scolar	0,606
5321		Carte anniversaire	1,606
5322		Carte bonsoir filr	1,606

Code	Qté	Obj	Articles
5215		Fourchette inox	0,446
5216		Cuillère à café inox	0,396
5217		Verre 18 cl	0,426
5218		Assiette creuse	1,226
5219		Assiette plate	1,276
5220		Bid 47 cl	0,796
5221		Cuillère à soupe inox	0,396
5222		Casseroles 20 cm	6,896
5223		Soldator 33 cm	2,596
5224		Ouvre boîte papillon petit mouliné	0,326
5225		Fourre 34 cm	5,346
5226		Presse agrumes	1,886
5227		Richard en bois	12,156
5228		Thermo plongeur 150 W 1er prix	10,006
8878		Combustibles bois 68	0,596
		Baumar	2,176

Source : Ricordeau, 2008, pp. 236-237

---

## Bibliographie

---

- AEBI Marcelo F., KUHN André, 2000, « Influences on the Prisoner Rate: Number of Entries into Prison, Length of Sentences and Crime Rate », *European Journal on Criminal Policy and Research*, vol. 8, n°1, pp. 65-75.
- AGIER Michel, 1999, *L'invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Archives Contemporaines, 176 p.
- ALDHUY Julien, 2006, « Modes de connaissances, intérêts de connaître et géographie sociale », in SÉCHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR, pp. 31-46.
- ALEXANDER Michelle, 2012, *The New Jim Crow. Mass Incarceration in the Age of Colorblindness*, New York, The New Press, 312 p.
- AMSELLE Jean-Loup, 1976, « Aspects et significations du phénomène migratoire en Afrique Noire », in *Les migrations africaines*, Paris, Maspero, pp. 9-39.
- ANDERSON Elijah, 1999, *Code of the street: decency, violence, and the moral life of the inner city*, New York, WW Norton & Co, 352 p.
- ANTONY Kathryn H., 1989, « Divorce et logement », in HAUMONT Nicole, SÉGAUD Marion (dir.), *Familles, modes de vie et habitat*, Paris, L'Harmattan, pp. 226-244.
- APPARICIO Philippe, 2000, « Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intégré dans un système d'information géographique », *Cybergeo : European Journal of Geography*, en ligne.
- AQUATIAS Sylvain, 1997, « Jeunes de banlieue, entre communauté et société », *Socio-anthropologie*, n°2, en ligne.
- ARBORIO Anne-Marie, FOURNIER Pierre, 1999, *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan, 127 p.
- AUBUSSON DE CAVARLAY Bruno, 1985, « Hommes, peines et infractions. La légalité de l'inégalité », *L'année sociologique*, vol. 35, pp. 275-309.
- AUBUSSON DE CAVARLAY Bruno, 2002, « Filières pénales et choix de la peine », in MUCCHIELLI Laurent, ROBERT Philippe (dir.), *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 347-355.
- AUBUSSON DE CAVARLAY Bruno, 2008, « La nouvelle inflation carcérale », in MUCCHIELLI Laurent (dir.), *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, La Découverte, pp. 52-63.
- AUBUSSON DE CAVARLAY Bruno, GODEFROY Thierry, 1981, *Condamnations et condamnés. Qui condamne-t-on ? A quoi ? Pourquoi ?*, Paris, Service d'études pénales et criminologiques, 179 p.
- AUGÉ Marc, 1992, *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 150 p.

- AUTHIER Jean-Yves, 2001, *Espace et socialisation. Regards sociologiques sur les dimensions spatiales de la vie sociale*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université Lyon Lumière, 205 p.
- AUTHIER Jean-Yves, 2002, « Habiter son quartier et vivre en ville : les rapports résidentiels des habitants des centres anciens », *Espaces et sociétés*, n°108-109, pp. 89-110.
- AUTHIER Jean-Yves, 2007, « La question des “effets de quartier” en France. Variations contextuelles et processus de socialisation », in AUTHIER Jean-Yves, BACQUÉ Marie-Hélène, GUÉRIN-PACE France (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, pp. 207-216.
- AUTHIER Jean-Yves, BENSOUSSAN Bernard, GRAFMEYER Yves, LÉVY Jean-Pierre, LÉVY-VROELANT Claire, 2001, *Du Domicile à la Ville. Vivre en quartier ancien*, Paris, Anthropos, 214 p.
- AUTHIER Jean-Yves, BIDET Jennifer, COLLET Anaïs, GILBERT Pierre, STEINMETZ Hélène, 2010a, *État des lieux sur les trajectoires résidentielles*, Lyon, PUCA, 85 p.
- AUTHIER Jean-Yves, BIDOU Catherine, 2005, « Éditorial : la famille dans tous ses espaces... ou presque ! », *Espaces et sociétés*, n°120-121, pp. 7-14.
- AUTHIER Jean-Yves, BONVALET Catherine, LÉVY Jean-Pierre (dir.), 2010b, *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL, 428 p.
- AUTHIER Jean-Yves, GRAFMEYER Yves, 1997, *Les relations sociales autour du logement. État des savoirs et perspectives de recherche*, Paris, Plan construction et architecture, 147 p.
- AUTHIER Jean-Yves, LÉVY Jean-Pierre, 2002, « L'étude des rapports résidentiels des citadins: une approche compréhensive des mobilités en milieu urbain », in LÉVY Jean-Pierre, DUREAU Françoise (dir.), *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 329-354.
- AVANZA Martina, LAFERTÉ Gilles, 2005, « Dépasser la “construction des identités” ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, vol. 4, n°61, pp. 134-152.
- AVENEL Cyprien, 2010, *Sociologie des quartiers sensibles. Domaines et approches*, Paris, Armand Colin, 128 p.
- BACQUÉ Marie-Hélène, LÉVY Jean-Pierre, 2009, « Ségrégation », in STÉBÉ Jean-Marc, MARCHAL Hervé (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, pp. 303-352.
- BACQUÉ Marie-Hélène, SINTOMER Yves, 2002, « Peut-on encore parler de quartiers populaires ? », *Espaces et sociétés*, n°108-109, pp. 29-46.
- BAER Leonard, 2005, « Visual imprints on the prison landscape: a study on the decorations in prison cells », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 2, n°96, pp. 209-217.
- BANDYOPADHYAY Mahuya, 2010, *Everyday Life in a Prison. Confinement, Surveillance, Resistance*, New Delhi, Orient Blackswan Pvt Ltd, 332 p.
- BANTON Michael, 1964, *The policeman in the community*, New York, Basic Books, 276 p.
- BARAK-GLANTZ Israel L., 1981, « Toward a Conceptual Schema of Prison Management Styles », *The Prison Journal*, 1981, vol. 61, n°2, pp. 42-60.
- BARATTA Alessandro, 1981, « Remarques sur la fonction idéologique du pénitencier dans la reproduction de l'inégalité sociale », *Déviance et société*, vol. 5, n°2, pp. 113-131.
- BAUER Alain, 2006, *Géographie de la France criminelle*, Paris, Odile Jacob, 278 p.

- BEAUD Stéphane, 2003, *80% au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 345 p.
- BECKER Howard S., 1985 [1963], *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 247 p.
- BEKKAR Rabia, BOUMAZA Nadir, PINSON Daniel, 1999, *Familles maghrébines en France, l'épreuve de la ville*, Paris, PUF, 304 p.
- BÉLIARD Aude, EIDELIMAN Jean-Sébastien, 2008, « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique », in FASSIN Didier, BENZA Alban (dir.), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, pp. 123-141.
- BELKACEM Lila, 2013, *L'“enfant perdu” et le “pays d'origine”. Construction des origines et expériences migratoires de descendants d'immigrants ouest-africains en région parisienne*, Thèse de doctorat en sociologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 742 p.
- BEN BELLA Rachid, ÉRAMBERT Sylvain, LAKHECHENE Riadh, PHILIBERT Alexandre, PONTIUS Joseph, 2012, *Nous.... La cité*, Paris, La Découverte, 212 p.
- BENIGUI Georges, CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise, 1992, « Prisons sous surveillance. Le personnel de surveillance des prisons. Essai de sociologie du travail », *Droit et Société*, vol. 22, pp. 481-497.
- BENOÎT-GUILBOT Odile, 1986, « Quartiers-dortoirs ou quartiers-villages ? », in COLLECTIF, *L'esprit des lieux. Localités et changement social en France*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 127-156.
- BENSIMON Philippe, 2012, « Un phénomène encore peu exploré : la désistance », in MBANZOULOU Paul, HERZOG-EVANS Martine, COURTINE Sylvie (dir.), *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice. Savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, p. 123-136.
- BÉRARD Jean, CHANTRAINE Gilles, 2013, *Bastille Nation. French penal politics and the punitive turn*, Ottawa, Red Quill Books, 204 p.
- BERGER Peter Ludwig, LUCKMANN Thomas, 1966, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Meridiens Klincksieck, 288 p.
- BERNARD Yvonne, 1992, *La France au logis. Étude sociologique des pratiques domestiques*, Liège, Mardaga, 140 p.
- BERNARD Yvonne, JAMBU Michel, 1978, « Espace habité et modèles culturels », *Ethnologie française*, vol. 8, n°1, pp. 7-20.
- BERQUE Augustin, 2004, « Milieu et identité humaine », *Les annales de géographie*, vol. 113, n°638-639, pp. 385-399.
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, DEBOULET Agnès, 2000, « De l'usage des “compétences” dans les villes du Monde arabe », in *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, Karthala, pp. 11-38.
- BERTAUX Daniel, 2005, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 128 p.
- BERTAUX-WIAME Isabelle, GOTMAN Anne, 1993, « Le changement de statut résidentiel comme expérience familiale », in BONVALET Catherine, GOTMAN Anne (dir.), *Le logement, une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan, pp. 129-167.
- BERTHAUT Jérôme, 2013, *La banlieue du “20 heures”. Ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique*, Paris, Agone, 432 p.
- BESSIN Marc, LECHIEN Marie-Hélène, 2002, « Hommes détenus et femmes soignantes : l'intimité des soins en prison », *Ethnologie française*, vol. 32, n°1, pp. 69-80.

- BESSON Jean-Luc, 2004, *Les cartes du crime*, Paris, PUF, 288 p.
- BIDART Claire, 1988, « Sociabilités : quelques variables », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n°4, pp. 621-648.
- BIDART Claire, DEGENNE Alain, GROSSETTI Michel, 2011, *La vie en réseau : dynamique des relations sociales*, Paris, PUF, 354 p.
- BIDET Jennifer, 2009, « Revenir au bled. Tourisme diasporique, généalogique, ethnique ou identitaire ? », *Diasporas. Histoire et sociétés*, n°14, pp. 13-32
- BLANCHARD Philippe, RIBÉMONT Thomas, 2003, *Méthodes et outils des sciences sociales. Innovation et renouvellement*, Paris, L'Harmattan, 170 p.
- BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 125 p.
- BLÖSS Thierry, 1987, *J'ai hérité de la misère. Destins résidentiels et vie sociale de quartier : enquête auprès de jeunes du quartier nord de Marseille*, Marseille, Groupe d'étude et de recherche sociologique sur la transformation des modes de vie (GERM-CERCOM), 197 p.
- BOCQUIER Philippe, 2006, « Les effets peuvent-ils précéder les causes ? Traitement des intentions et des anticipations », in GRAB (Groupe de réflexion sur l'approche biographique), *États flous et trajectoires complexes. Observation, modélisation, interprétation*, Paris, INED, pp. 239-259.
- BODY-GENDROT Sophie, WIHTOL DE WENDEN Catherine, 2003, *Police et discriminations raciales, le tabou français*, Paris, Éditions de l'Atelier, 196 p.
- BONDS Anne, 2009, « Discipline and Devolution: Constructions of Poverty, Race, and Criminality in the Politics of Rural Prison Development », *Antipode*, vol. 41, n°3, pp. 416-438.
- BONETTI Michel, 1994, *Habiter. Le bricolage imaginaire de l'espace*, Paris, Desclée de Brouwer, 231 p.
- BONNIN Philippe, PERROT Martyne, 1989, « Le décor domestique en Margeride », *Terrain*, 1989, vol. 12, pp. 40-53.
- BONNIN Philippe, DE VILLANOVA Roselyne (dir.), 1999, *D'une maison l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Grane, Créaphis, 365 p.
- BONVALET Catherine, 1990, « Accession à la propriété et cycle de vie », in BONVALET Catherine, FRIBOURG Anne-Marie (dir.), *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, pp. 129-137.
- BONVALET Catherine, 1993, « Le transmis et l'acquis : localisation, statut d'occupation et type d'habitat », in BONVALET Catherine, GOTMAN Anne (dir.), *Le logement, une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan, pp. 23-40.
- BONVALET Catherine, BRUN Jacques, 2002, « État des lieux des recherches sur la mobilité résidentielle en France », in LÉVY Jean-Pierre, DUREAU Françoise (dir.), *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 15-64.
- BONVALET Catherine, GOTMAN Anne, 1993, *Le logement, une affaire de famille. L'approche intergénérationnelle des statuts résidentiels*, Paris, L'Harmattan, 167 p.
- BONVALET Catherine, LELIÈVRE Éva, 2012, *De la famille à l'entourage. L'enquête Biographies et entourage*, Paris, INED, 471 p.
- BONVALET Catherine, MAISON Dominique, 1999, « Famille et entourage : le jeu des proximités », in BONVALET Catherine, GOTMAN Anne, GRAFMEYER Yves (dir.), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, PUF/INED, pp. 27-67.
- BONY Lucie, 2007, *S'approprier l'espace public pour habiter le quartier*, Mémoire de M1 en géographie et sociologie, Paris 1 Panthéon Sorbonne/Paris 5 René Descartes, 213 p.

- BONY Lucie, 2008, *Quel horizon à la sortie de prison ? Territoire et réinsertion post-carcérale*, Mémoire de M2 en géographie et sociologie, Paris 1 Panthéon Sorbonne/Paris Ouest Nanterre la défense, 162 p.
- BONY Lucie, 2010, *L'implantation de la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine à Nanterre*, Nanterre, Direction de la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, 31 p.
- BONY Lucie, 2012, « Cohabitation carcérale et clivage générationnel. "Jeunes" et "anciens" en maison d'arrêt », in TOURNIER Pierre Victor (dir.), *Dialectique carcérale. Quand la prison s'ouvre et résiste au changement*, Paris, L'Harmattan, pp. 125-136.
- BOUAGGA Yasmine, 2013, *Humaniser la peine ? Ethnographie du traitement pénal en maison d'arrêt*, Thèse de doctorat en sociologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 504 p.
- BOUCHARD Géraldine, 2007, *Vivre avec la prison des familles à l'incarcération d'un proche*, Paris, L'Harmattan, 108 p.
- BOUCHER Manuel, 1998, *Rap. Expression des lascars*, Paris, L'Harmattan, 492 p.
- BOUCHER Manuel, 2003, « Turbulences, contrôles et régulation sociale. Des modèles sécuritaires et démocratiques dans des quartiers populaires », *Déviance et société*, vol. 27, n°2, pp. 161-182.
- BOUCHER Manuel, 2009, « L'expérience du ghetto », *Déviance et société*, vol. 33, n°2, pp. 221-248.
- BOUDIMBOU Guy, 2000, *Habitat et modes de vie des immigrés africains en France*, Paris, L'Harmattan, 280 p.
- BOUGEROL Christiane, 2002, « Vivre en prison à la Guadeloupe », *Ethnologie française*, vol. 32, n°4, pp. 699-708.
- BOUHNIC Patricia, 2007, *Toxicos. Le goût et la peine*, Paris, La Découverte, 260 p.
- BOUILLON Florence, 2009, *Les mondes du squat*, Paris, PUF, 272 p.
- BOURDIEU Pierre, 1979, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 670 p.
- BOURDIEU Pierre, 1980, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 474 p.
- BOURDIEU Pierre, 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, pp. 69-72.
- BOURDIEU Pierre, 1993a, « Effets de lieu », in *La misère du monde*, Paris, Seuil, pp. 249-262.
- BOURDIEU Pierre, 1993b, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1 460 p.
- BOURDIEU Pierre, 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, vol. 1, 316 p.
- BOURDIEU Pierre, 2002, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 277 p.
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, 1964, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 192 p.
- BOURDIEU Pierre, DE SAINT MARTIN Monique, 1990, « Le sens de la propriété. La genèse sociale des systèmes de préférences », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 81, n°1, pp. 52-64.
- BOURDIEU Pierre, SAYAD Abdelmalek, 1964, *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Éditions de Minuit, 224 p.
- BOURGOIN Nicolas, 2009, « Mouvements économiques et criminalité: quelques pistes de réflexion », *Champ pénal/ Penal field*, 2009, vol. VI, en ligne.
- BOURGOIN Nicolas, 2013, *La révolution sécuritaire (1976-2012)*, Nîmes, Champ social Éditions, 280 p.



- BOURGOIS Philippe, 2001, *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, Seuil, 394 p.
- BOX Steven, HALE Chris, 1982, « Economic crisis and the rising prisoner population in England and Wales », *Crime and Social Justice*, n°17, pp. 20-35.
- BRESSON Maryse, 2007, *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, 128 p.
- BRINBAUM Yael, SAFI Mirna, SIMON Patrick, 2012, « Les discriminations en France : entre perception et expérience », *Document de travail de l'INED*, n°183, p. 33.
- BRODEUR Jean-Paul, 1993, « Alternatives à la prison: diffusion ou décroissance du contrôle social? Une entrevue avec Michel Foucault », *Criminologie*, vol. 26, n°1, pp. 13-34.
- BROMBERGER Christian, 2000, « Monographie », in BONTE Pierre, IZARD Michel (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, pp. 484-486.
- BRUN Jacques, 1981, « Écologie urbaine et géographie sociale », *Villes en parallèle*, n°4, pp. 9-40.
- BRUN Jacques, 1993, « La mobilité résidentielle et les sciences sociales. Transfert de concept et questions de méthodes », *Les annales de la recherche urbaine*, vol. 60, pp. 2-13.
- BRUNET Roger, 1981, « Géographie du Goulag », *L'espace géographique*, vol. 3, n°3, pp. 215-232.
- BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier, Reclus, 518 p.
- BRUNETEAUX Patrick, LANZARINI Corinne, 1998, « Les entretiens informels », *Sociétés contemporaines*, vol. 2, n°30, pp. 157-180.
- BRUSLÉ Tristan, MORELLE Marie, 2014, « Objets et enfermement », *Champ pénal/ Penal field*, vol. XI, en ligne.
- BUISSON Monique, MERMET Jean-Claude, 1990, « Divorce, logement et espace domestique », in BONVALET Catherine, FRIBOURG Anne-Marie (dir.), *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, pp. 253-263.
- BURSIK Robert, GRASMICK Harold G., 1993, *Neighborhoods and crime: the dimensions of effective community control*, New York, Lexington Books, 248 p.
- CADIET Loïc, 2004, *Dictionnaire de la Justice*, Paris, PUF, 1312 p.
- CAILLY Laurent, 2004, *Pratiques spatiales, identités sociales et processus d'individualisation. Étude sur la constitution des identités spatiales individuelles au sein des classes moyennes salariées du secteur public hospitalier dans une ville intermédiaire : l'exemple de Tours*, Thèse de doctorat en géographie, Université François Rabelais, Tours, 459 p.
- CALOGIROU Claire, 1989, *Sauver son honneur. Rapports sociaux en milieu urbain défavorisé*, Paris, L'Harmattan, 150 p.
- CARDI Coline, 2007, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et société*, vol. 31, n°1, pp. 3-23.
- CARDI Coline, PRUVOST Geneviève, 2012, *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 441 p.
- CARLIER Christian, 2009, « Histoire des prisons et de l'administration pénitentiaire française de l'Ancien Régime à nos jours », *Criminocorpus*, en ligne.
- CARRIER Nicolas, 2010, « Sociologies anglo-saxonnes du virage punitif. Timidité critique, perspectives totalisantes et réductrices », *Champ pénal/ Penal field*, vol. VII, en ligne.

- CARTIER Marie, COUTANT Isabelle, MASCLET Olivier, SIBLOT Yasmine, 2008, *La France des "petits-moyens" : enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte, 319 p.
- CASTEL Robert, 1971, « L'institution psychiatrique en question », *Revue française de sociologie*, vol. 12, n°1, pp. 57-92.
- CASTEL Robert, 1998, *Les sorties de la toxicomanie*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, 196 p.
- CASTEX Jean, DEPAULE Jean-Charles, COHEN Jean-Louis, 1995, *Histoire urbaine, anthropologie de l'espace*, Paris, Éditions du CNRS, 135 p.
- DE CERTEAU Michel, 1990, *L'invention du quotidien 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 347 p.
- CGLPL (Contrôleur général des lieux de privation de liberté), 2010, *Rapport de visite de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine (Nanterre)*, 27-30 avril 2010, 72 p.
- CHALAS Yves, 1988, « La routine. Analyse d'une composante de la vie quotidienne à travers les pratiques d'habite », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°135, pp. 241-256.
- CHAMBOREDON Jean-Claude, LEMAIRE Madeleine, 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol. 11, n°1, pp. 3-33.
- CHANTRAINE Gilles, 2000, « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », *Déviance et société*, vol. 24, n°3, pp. 297-318.
- CHANTRAINE Gilles, 2004a, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF/Le Monde, 268 p.
- CHANTRAINE Gilles, 2004b, « Prison et regard sociologique. Pour un décentrage de l'analyse critique », *Champ pénal/ Penal field*, vol. I, en ligne.
- CHANTRAINE Gilles, 2006, « La prison post-disciplinaire », *Déviance et société*, vol. 3, n°30, pp. 273-288.
- CHANTRAINE Gilles, 2011, « Le soin sous pression », *Criminocorpus*, en ligne.
- CHANTRAINE Gilles, FONTAINE Séverine, TOURAUT Caroline, 2008, « Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur », *Études et données pénales*, n°106, 320 p.
- CHANTRAINE Gilles, JOBARD Fabien, 2004, « Trajectoires du contrôle », *Vacarme*, vol. 29, pp. 138-141.
- CHAPOULIE Jean-Michel, 2000, « Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie », *Sociétés contemporaines*, n°40, pp. 5-27.
- CHAPOULIE Jean-Michel, 2001, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, Paris, Seuil, 491 p.
- CHAUVEL Louis, 2003, *Génération sociale et socialisation transitionnelle. Fluctuations cohortales et stratification sociale en France et aux États-Unis au XXe siècle*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Institut d'Études Politiques de Paris, 293 p.
- CHAUVENET Antoinette, 1996, « L'échange et la prison », in FAUGERON Claude, CHAUVENET Antoinette, COMBESSIE Philippe (dir.), *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 47-70.
- CHAUVENET Antoinette, 1998, « Guerre et paix en prison », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, vol. 31, pp. 91-100.
- CHAUVENET Antoinette, 2006, « Privation de liberté et violence. Le despotisme ordinaire en prison », *Déviance et société*, vol. 3, n°30, pp. 373-388.

CHAUVENET Antoinette, 2011, « Les barbares de l'intérieur. Du lacet de chaussures cassé à l'émeute », in BENGUIGUI Georges, GUILBAUD Fabrice, MALOCHET Guillaume (dir.), *Prisons sous tensions*, Paris, Champ social Éditions, pp. 120-151.

CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise, BENGUIGUI Georges, 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, 227 p.

CHAUVENET Antoinette, ROSTAING Corinne, ORLIC Françoise, 2008, *La violence carcérale en question*, Paris, PUF, 368 p.

CHAUVET Jean-Marc, 2001, *La sécurité des établissements pénitentiaires et des personnels*, Paris, Ministère de la justice, 63 p.

CHE Deborah, 2005, « Constructing a Prison in the Forest: Conflicts Over Nature, Paradise, and Identity », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 95, n°4, pp. 809-831.

CHEN Yak-Yon, 1937, *Étude statistique sur la criminalité en France de 1895 à 1930*, Paris, Bossuet, 202 p.

CHEVALIER Louis, 1958, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Librairie Plon, 566 p.

CHICOINE Nathalie, ROSE Damaris, 1998, « Usages et représentations de la centralité: le cas de jeunes employés du secteur tertiaire à Montréal », in GRAFMEYER Yves, DANSEREAU Francis (dir.), *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, pp. 315-333.

CHIRICOS Theodore G., DELEONE Miriam A., 1992, « Labor surplus and punishment: a review and assessment of theory and evidence », *Social Problems*, vol. 39, n°4, pp. 421-446.

CHOBBAUX Jacques, CHOBBAUX Jacqueline, DECUP-PANIER Benoîte, BONNIN Philippe, 1995, *L'inscription spatiale des pratiques domestiques. Bilan des recherches et synthèse des connaissances 1985-1992*, Paris, Rapport pour la Direction de la Construction, 351 p.

CHOFFEL Philippe, DELATTRE Éric, 2003, « Effets locaux et urbains sur les parcours de chômage Une analyse microéconométrique sur le panel de chômeurs TDE-MLT », *Premières synthèses*, vol. 43, n°1, 8 p.

CHOLLEY André, 1948, « Géographie et sociologie », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 5, pp. 3-20.

CHRISTIE Nils, 2003, *L'industrie de la punition: prison et politique pénale en Occident*, Paris, Autrement, 218 p.

CLAVAL Paul, 2003, *Causalité et géographie*, Paris, L'Harmattan, 125 p.

CLEAR Todd R., 2007, *Imprisoning Communities: How Mass Incarceration Make Disadvantaged Neighborhoods Worse*, Oxford, Oxford University Press, 255 p.

CLEAR Todd R., CADORA Eric, 2002, *Community Justice*, Belmont, Wadsworth Publishing Co Inc, 152 p.

CLIQUENNOIS Gaëtan, 2006, « Vers une gestion des risques légitimante dans les prisons françaises ? », *Déviance et société*, vol. 30, n°3, pp. 355-371.

CLIQUENNOIS Gaëtan, CHANTRAINE Gilles, 2009, « Empêcher le suicide en prison : origines et pratiques », *Sociétés contemporaines*, n°75, pp. 59-79.

CLOWARD Richard A., OHLIN Lloyd E., 1960, *Delinquency and Opportunity: a theory of delinquent gangs*, New York, The Free Press of Glencoe, 220 p.

- COENEN-HUTHER Jacques, 2000, « La sociologie et la géographie : concepts, analogies, métaphores », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 38, n°117, pp. 141-158.
- COHEN Albert K., 1955, *Delinquents Boys: the Culture of the Gang*, New York, The Free Press of Glencoe, 202 p.
- COING Henri, 1966, *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Les Éditions ouvrières, 296 p.
- COLLECTIF, 2012, *Sortir de (la) prison. Entre don, abandon et pardon*, Paris, La Découverte, 320 p.
- COLLET Anaïs, 2008, « Les “gentrificateurs” du Bas Montreuil : vie résidentielle et vie professionnelle », *Espaces et sociétés*, n°132-133, pp. 125-141.
- COLLIER John, 1986, *Visual anthropology: photography as a research method*, Albuquerque, University of New Mexico Press, 248 p.
- COMBESSIE Jean-Claude, GEORGHIU Mihai, BOUHEDJA Salah, 1994, *Étude sur les pauvretés en prison*, Paris, Ministère de la justice/DAP.
- COMBESSIE Philippe, 1994, « L'ouverture des prisons et l'écosystème social environnant », *Droit et société*, vol. 28, pp. 629-636.
- COMBESSIE Philippe, 1996, *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Éditions de l'Atelier, 240 p.
- COMBESSIE Philippe, 1998, « Le pouvoir en prison : comme dans toute entreprise ? », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, vol. 1, n°31, pp. 111-122.
- COMBESSIE Philippe, 2000a, « Ouverture des prisons, jusqu'à quel point ? », in LHUILIER Dominique, VEIL Claude (dir.), *La prison en changement*, Paris, Érès, pp. 69-99.
- COMBESSIE Philippe, 2000b, « Quand on enferme les pauvres, quand on appauvrit les enfermés... », *Panoramiques*, n°45, pp. 30-35.
- COMBESSIE Philippe, 2001, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, 121 p.
- COMBESSIE Philippe, 2002, « La ville et la prison, une troublante cohabitation », *Projet*, n°269, pp. 70-76.
- COMBESSIE Philippe, 2003, *Les fonctions sociales de l'enfermement carcéral. Constats, hypothèses, projets de recherche*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université Paris 8, 151 p.
- COMBESSIE Philippe, 2004, « Intégration sociale des anciens détenus. Analyse des logiques de la justice pénale et de leurs effets », in POUPART Jean (dir.), *Au-delà du système pénal. L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 231-248.
- COMBESSIE Philippe, 2005, *Femmes, intégration et prison. Analyse des processus d'intégration socioprofessionnelle des femmes sortant de prison en Europe*, Paris, FAIRE, 124 p.
- CONORD Sylvaine (dir.), 2007, « Arrêt sur images : photographie et anthropologie », *Ethnologie française*, vol. 37, n°1, 192 p.
- CORPART Isabelle, 2005, « La séparation du couple parental et le choix de la résidence de l'enfant », *Recherches familiales*, vol. 2, n°1, pp. 69-82.
- COSTES Laurence, 2002, *Immobilités, inégalités et management de la mobilité des étudiants en Ile-de-France*, Paris, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement/PUCA/RATP, 87 p.

- COUPPIÉ Thomas, GIRET Jean-François, MOULLET Stéphanie, 2010, « Lieu de résidence et discrimination salariale : le cas des jeunes habitant dans une zone urbaine sensible », *Économie et statistique*, n°433-434, pp. 47-70.
- COURGEAU Daniel, 1988, *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale : migrations internes, mobilité temporaire, navettes*, Paris, INED, 322 p.
- COURGEAU Daniel, LELIÈVRE Éva, 1989, *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED, 268 p.
- CRESSEY Donald R., 1961, *The Prison. Studies in Institutional Organization and Change*, New York, Social Research Council, 392 p.
- CRIBIER Françoise, 1994, « La migration de retraite des Parisiens, l'apport des enquêtes biographiques », *Espace, populations, sociétés*, n°1, pp. 75-83.
- CUNHA Manuela, 2005, « Les gitans, la prison et le quartier. Une relation spécifique devenue le modèle ordinaire », *Études tsiganes*, vol. 21, pp. 34-47.
- CUNTY Claire, FUSSY Fabrice, PEREZ Pascale, 2007, « Géocriminologie, quand la cartographie permet aux géographes d'investir la criminologie », *Cybergeo : European Journal of Geography*, en ligne.
- CURRY David G., DECKER Scott H., 2002, *Confronting Gangs: Crime and Community*, Oxford, Oxford University Press, 248 p.
- DANIC Isabelle, DAVID Olivier, DEPEAU Sandrine, 2010, *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*, Rennes, PUR, 273 p.
- DE DARDEL Julie, 2013, *Les prisons qui s'exportent. Géo-ethnographie des espaces carcéraux colombiens à l'ère de la mobilité globale*, Thèse de doctorat en sciences humaines, Université de Neuchâtel, 302 p.
- DARMON Muriel, 2006, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 128 p.
- DAVIS Angela Y., 2003, *Are prisons obsolete?*, New York, Seven Stories Press, 128 p.
- DAWES John, 2009, « Ageing Prisoners: Issues for Social Work », *Australian Social Work*, vol. 62, n°2, pp. 258-271.
- DEBARBIEUX, 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'espace géographique*, vol. 2, n°2, pp. 97-111.
- DEBUYST Christian, DIGNEFFE Françoise, PIRÈS Alvaro P., 2008, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine/ 3. Expliquer et comprendre la délinquance (1920-1960)*, Bruxelles, Larcier, 498 p.
- DÉCARPES Pascal, 2008, « La prison vue par les Français », *Champ pénal/ Penal field*, vol. Confrontations, en ligne.
- DELALANDE Julie, 2001, *La cour de récréation : contribution à une anthropologie de l'enfance*, Rennes, PUR, 278 p.
- DELARRE Sébastien, 2008a, « L'analyse des infractions multiples », *Champ pénal/ Penal field*, vol. V, en ligne.
- DELARRE Sébastien, 2008b, « Établissements et territoires », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, vol. 23, 6 p.
- DELEUZE Gilles, 2003 [1990], *Pourparlers (1972-1990)*, Paris, Les Éditions de Minuit, 256 p.
- DELISI Matt, TRULSON Chad R, MARQUART James W, DRURY Alan J, KOSLOSKI Anna E, 2011, « Inside the prison black box: toward a life course importation model of inmate behavior », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 55, n°8, pp. 1186-1207.

- DEMAZIÈRE Didier, 2008, « L'entretien biographique comme interaction. Négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *Langage et société*, n°123, pp. 15-35.
- DEMONCHY Christian, 2004, « L'architecture des prisons modèles françaises », in ARTIÈRES Philippe, LASCOUMES Pierre (dir.), *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de sciences po, pp. 269-293.
- DEPEAU Sandrine, 2008, « Radioscopie des territoires de la mobilité des enfants en milieu urbain. Comparaison entre Paris intra-muros et banlieue parisienne », *Enfances, Familles, Génération*, n°8, en ligne.
- DESBONS Florence, PERIÁÑEZ Manuel, 1975, *La signification de la gêne attribuée aux bruits dans l'habiter*, Paris, Ministère de l'équipement/Compagnie Française d'économistes et de psychosociologues, 192 p.
- DESCOLA Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 623 p.
- DESMOND Matthew, 2012, « Eviction and the Reproduction of Urban Poverty », *American Journal of Sociology*, vol. 118, n°1, pp. 88-133.
- DEVAUX Julian, 2013, *Mobilités, modes de vie et socialisation des adolescents*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Est, Marne la Vallée, 459 p.
- DEVRESSE Marie-Sophie, 2013, « Être placé sous surveillance électronique », *Déviance et société*, vol. 37, n°3, pp. 375-388.
- DHAMI Mandeep K., AYTON Peter, LOEWENSTEIN George, 2007, « Adaptation to Imprisonment: Indigenous or Imported? », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 24, n°8, pp. 1085-1100.
- DIRSUWEIT Teresa, 1999, « Carceral spaces in South Africa: a case study of institutional power, sexuality and transgression in a women's prison », *Geoforum*, vol. 30, n°1, pp. 71-83.
- DOBBS Rhonda R., WAID Courtney A., 2005, « Prison Culture », in BOSWORTH Mary (eds.), *Encyclopedia of Prisons & Correctional Facilities*, Thousand Oaks, Sage Publications, pp. 720-724.
- DORIER-APRILL Élisabeth, GERVAIS-LAMBONY Philippe (dir.), 2007, *Vies citadines*, Paris, Belin, 267 p.
- DOULAT Fabienne, 2001, « La prison et son architecture. De la France rurale à celle des grands ensembles », *Architecture intérieure Créée*, vol. 265, pp. 1-25.
- DUBAR Claude, 2004, « Régimes de temporalités et mutation des temps sociaux », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n°1, en ligne.
- DUBAR Claude, 2002, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 255 p.
- DUBET François, 1987, *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 503 p.
- DUBET François, COUSIN Olivier, MACÉ Éric, RUI Sandrine, 2013, *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, Paris, Seuil, 360 p.
- DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, 1999, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 246 p.
- DUBOST Françoise, 2000, « Les agréments de l'entrée », *Communications*, vol. 70, n°1, pp. 53-63.
- DUBUCS Hadrien, 2009, *Habiter une ville lointaine. Le cas des migrants japonais à Paris*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Poitiers, 442 p.

- DUCHESNE Sophie, HAEGEL Florence, 2004, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien collectif*, Paris, Nathan, 126 p.
- DUFRESNE Martin, 1995, « Ville et prison : discours d'hygiénistes réformateurs à Montréal au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle », *Criminologie*, vol. 28, n°2, p. 109-130.
- DUJARDIN Claire, GOFFETTE-NAGOT Florence, 2010, « Neighborhood effects on unemployment? A test à la Altonji », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 40, n°6, pp. 380-396.
- DUPREZ Dominique (dir.), 2010, *Space Control. Logiques et Dynamiques du contrôle socio-spatial des jeunes des classes populaires*, Lille, Programme ANR "Espace et territoires: les énigmes spatiales de la vie en société".
- DUPREZ Dominique, KOKOREFF Michel, 2000, *Les mondes de la drogue : usages et trafics dans les quartiers*, Paris, Odile Jacob, 404 p.
- DUPREZ Dominique, KOKOREFF Michel, WEINBERGER Monique, 2001, *Carrières, territoires et filières pénales. Pour une sociologie comparée des trafics de drogue*, Paris, OFDT, 361 p.
- DURAND-DASTÈS François, 2003, « Les géographes et la notion de causalité », in VIENNOT Laurence, DEBRU Claude (dir.), *Enquête sur le concept de causalité*, Paris, PUF, pp. 145-160.
- DUREAU Françoise, 2002, « Les systèmes résidentiels : concepts et applications », in LÉVY Jean-Pierre, DUREAU Françoise (dir.), *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 355-382.
- DUREAU Françoise, BEAUCHEMIN Cris, COUBES Marie-Laure, DELAUNAY Daniel, 2006, « Les mobilités spatiales dans des contextes en évolution : analyse croisée des deux dynamiques », in GRAB (Groupe de réflexion sur l'approche biographique), *États flous et trajectoires complexes. Observation, modélisation, interprétation*, Paris, INED, pp. 157-194.
- DUREAU Françoise, LÉVY Jean-Pierre (dir.), 2006, *Pratiques spatiales non résidentielles et recompositions des territoires urbains*, Paris, Rapport final pour l'ACI "Espaces et territoires", 52 p.
- DURKHEIM Émile, 1999 [1894], *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 149 p.
- DURKHEIM Émile, 2005 [1922], *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, 130 p.
- ELGER Bernice, 2007, « Prisoners' insomnia: to treat or not to treat? Medical decision-making in places of detention », *Medicine, Science and the Law*, vol. 48, n°4, pp. 307-316.
- ELIAS Norbert, SCOTSON John L., 1997 [1965], *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard, 278 p.
- EL MAGROUTI-OUTAGHZAFTE Fatima, 2007, *La gestion de l'espace carcéral. Analyse sociologique du peuplement en maisons d'arrêt*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lille 1, 434 p.
- ESTERLE-HEDIBEL Maryse, 2007, *Les élèves transparents. Les arrêts de scolarité avant 16 ans*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 309 p.
- FABIANI Jean-Louis, SOLDINI Fabienne, 1995, *Lire en prison. Une étude sociologique*, Paris, BPI, 289 p.
- FAGNANI Jeanne, 1990, « De l'utilisation du concept de stratégie en géographie sociale : quelques éléments de réflexion », *Strates*, vol. 5, en ligne.
- FARRINGTON David P., 1986, « Age and crime », in TONRY Michael H., MORRIS Norval (eds.) *Crime and Justice: an Annual Review of Research*, Chicago, University of Chicago Press, vol. 7, pp. 189-250.

- FASSIN Didier, 2011, *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 392 p.
- FASSIN Didier, BOURDELAIS Patrice, 2005, « Les frontières de l'espace moral », in *Les constructions de l'intolérable. Études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte, pp. 7-15.
- FASSIN Didier, FASSIN Éric (dir.), 2006, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 263 p.
- FAUGERON Claude, 1996, « Une théorie de la prison est-elle possible? », in FAUGERON Claude, CHAUVENET Antoinette, COMBESSIE Philippe (dir.), *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 15-41.
- FAUGERON Claude, LE BOULAIRE Jean-Michel, 1992, « Prisons, peines de prison et ordre public », *Revue française de sociologie*, vol. 33, n°1, pp. 3-32.
- FAUGERON Claude, CHAUVENET Antoinette, COMBESSIE Philippe (dir.), 1996, *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck Université, 368 p.
- FAURE Henri, 1965, *Les objets dans la folie*, Paris, PUF, 279 p.
- FAURE Laurence, 2009, « Quand les enfants naissent. Choix résidentiels, transformations de l'espace domestique et redéfinition de la conjugalité chez les classes moyennes supérieures anglaises », *Recherches familiales*, n°6, pp. 27-41.
- FAURE Sylvia, 2006, « HLM : côté filles, côté garçons », *Agora débats/jeunesses*, vol. 41, n°1, pp. 94-108.
- FEELEY Malcolm, SIMON Jonathan Steven, 1992, « The new penology: notes on the emerging strategy of corrections and its implications », *Criminology*, vol. 30, pp. 449-474.
- FERNANDEZ Fabrice, 2010, *Emprisons. Drogues, errance, prison : figures d'une expérience totale*, Bruxelles, Larcier, 374 p.
- FIJALKOW Yankel, LÉVY Jean-Pierre, 2008, « Un siècle d'étude sur l'habitat français en géographie urbaine (1900-2000) », *Les annales de géographie*, vol. 4, n°662, pp. 20-41.
- FILIOD Jean-Paul, WELZER-LANG Daniel, 1992, « L'émergence du masculin dans l'espace domestique », *Architecture et comportement*, vol. 8, n°2, pp. 159-180.
- FISCHER Gustave-Nicolas, 1997, *Psychologie de l'environnement social*, Paris, Dunod, 204 p.
- FLEURY Antoine, 2004, « La rue : un objet géographique ? », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 2004, no 5, p. 33-44.
- FOL Sylvie, 2009, *La mobilité des pauvres. Pratiques d'habitants et politiques publiques*, Paris, Belin, 261 p.
- FORSÉ Michel, 1993, « La fréquence des relations de sociabilité : typologie et évolution », *L'année sociologique*, vol. 43, pp. 189-212.
- FOUCAULT Michel, 2009 [1966], *Le corps utopique. Les hétérotopies*, Paris, Nouvelles éditions Lignes, 61 p.
- FOUCAULT Michel, 1998 [1975], *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 360 p.
- FOUCAULT Michel, 2001 [1977], « L'œil du pouvoir », in *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, pp. 190-207.
- FOUGÈRE Denis, KRAMARZ Francis, POUGET Julien, 2005, « Délinquance et mobilité résidentielle », *Revue économique*, vol. 56, n°2, pp. 313-336.



- FOUGÈRE Éric, 2004, « Le malheur insulaire : une géographie de la peine », *Chemins d'étoiles*, vol. 12, n°12, pp. 186-195.
- FRANÇOIS Jean-Christophe, RIBARDIÈRE Antoine, 2004, « Qu'apporte l'échelon infra-communal à la carte des inégalités de richesse en Île-de-France ? », *M@ppemonde*, vol. 75, n°3, en ligne.
- FRÉMONT Armand, 1976, *La région, espace vécu*, Paris, PUF, 223 p.
- FRÉMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HÉRIN Robert, RENARD Jean, 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 381 p.
- FREY Oliver, 2012, « Sociologie urbaine ou sociologie de l'espace ? Le concept de milieu urbain », *SociologieS*, dossier "Actualité de la sociologie urbaine dans des pays francophones et non anglophones", en ligne.
- GALLAND Olivier, 2000, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », *Économie et statistique*, n°337-338, pp. 13-36.
- GALLAND Olivier, 1993, « Qu'est-ce que la jeunesse ? », in CAVALLI Alessandro, GALLAND Olivier (dir.), *L'allongement de la jeunesse*, Paris, Actes Sud, pp. 11-18.
- GARDIN Jean, RAYMOND Richard, METTOUX Anne-Paule, 2004, « Quelle sociologie pour les géographes, quelle géographie pour les sociologues ? », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n°11, en ligne.
- GAUTRON Virginie, RETIÈRE Jean-Noël, 2013, « La justice pénale est-elle discriminatoire ? Une étude empirique des pratiques, décisionnelles dans cinq tribunaux correctionnels », Communication au colloque "Discriminations : état de la recherche", Créteil, 13 décembre 2013, 11 p.
- GENEPI (Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées), 2010, « Au pied des murs. L'architecture carcérale », *Passe-murailles*, n°25, 104 p.
- VAN GENNEP Arnold, 1981 [1909], *Les rites de passages*, Paris, Picard, 288 p.
- GEORGE Pierre, 1966, *Sociologie et géographie*, Paris, PUF, 218 p.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe, 2004, « De l'usage de la notion d'identité en géographie. Réflexions à partir d'exemples sud-africains », *Les annales de géographie*, vol. 113, n°638-639, pp. 469-488.
- GIDDENS Anthony, 1987, *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 474 p.
- GILL Owen, 1977, *Luke Street: housing policy, conflict and the creation of the delinquent area*, Londres, Mac Millan, 207 p.
- GIOVANNONI Laurence, 2008, « La "démission parentale", facteur majeur de délinquance : mythe ou réalité ? », *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n°5, en ligne.
- GLAESER Edward L., SACERDOTE Bruce, SCHEINKMAN Jose A., 1996, « Crime and Social Interactions », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 111, n°2, pp. 507-548.
- GLASMEIER Amy K., FARRIGAN Tracey, 2007, « The Economic Impacts of the Prison Development Boom on Persistently Poor Rural Places », *International Regional Science Review*, vol. 30, n°3, pp. 274-299.
- GLASSER Ira, 1999, « American Drug Laws: the New Jim Crow », *Albany Law Review*, vol. 63, n°3, pp. 703-724.
- GLAUDE Michel, DE SINGLY François, 1986, « L'organisation domestique: pouvoir et négociation », *Économie et statistique*, vol. 187, pp. 3-30.

- LE GOAZIOU Véronique, 2014, *Sortir de prison sans y retourner. Parcours de réinsertions réussies, Délinquance, justice et autres questions de société*, en ligne, 94 p.
- GODEFROY Thierry, 1996, « Nouvelle donne sur le marché du travail, nouvelle économie répressive ? », in PAUGAM Serge (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 449-459.
- GODEFROY Thierry, LAFFARGUE Bernard, 1984, « Crise économique et criminalité. Criminologie de la misère ou misère de la criminologie ? », *Déviance et société*, vol. 8, n°1, pp. 73-100.
- GODEFROY Thierry, LAFFARGUE Bernard, 1992, « Pauvreté, crime et prison », *Regards sur l'actualité*, vol. 184, pp. 23-32.
- GOFFMAN Alice, 2009, « On the Run: Wanted Men in a Philadelphia Ghetto », *American Sociological Review*, vol. 74, n°3, pp. 339-357.
- GOFFMAN Erving, 1968 [1961], *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de minuit, 452 p.
- GOFFMAN Erving, 1973 [1969], *La mise en scène de la vie quotidienne. 1: la présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, 256 p.
- GONIN Daniel, 1991a, *La santé incarcérée. Médecine et conditions de vie en détention*, Paris, L'Archipel, 259 p.
- GONIN Daniel, 1991b, *Conditions de vie en détention et pathologies somatiques*, Lyon, Association lyonnaise de criminologie et d'anthropologie sociale, 205 p.
- GOTMAN Anne, 1999, « Géographies familiales, migrations et générations », in BONVALET Catherine, GOTMAN Anne, GRAFMEYER Yves (dir.), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, PUF/INED, pp. 69-133.
- GOUX Dominique, MAURIN Éric, 2005, « Composition sociale du voisinage et échec scolaire. Une évaluation sur données françaises », *Revue économique*, vol. 56, n°2, pp. 349-361.
- GOYON Marie, ORTAR Nathalie, 2009, « Désir de maison à l'aune du parcours résidentiel. Quelle promotion sociale dans le périurbain ? », *Articulo - Journal of Urban Research*, n°5, en ligne.
- GRAB (Groupe de réflexion sur l'approche biographique), 1999, *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, Paris, INED-IRD, 224 p.
- DE GRAEVE Loïc, 2009, « Interdiction de séjour », in *Répertoire de droit pénal et de procédure pénale*, Paris, Dalloz, 25 p.
- GRAFMEYER Yves, 1994, « Regards sociologiques sur la ségrégation », in BRUN Jacques, RHEIN Catherine (eds.), *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, pp. 85-117
- GRAFMEYER Yves, 2005 [1995], *Sociologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 128 p.
- GRANOVETTER Mark S, 1973, « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, pp. 1360-1380.
- GRAS Laurent, BOUTIN Nicolas, 2012, « Évolution du profil sociodémographique des élèves surveillants. Un effet d'aubaine pour leur administration ? », in TOURNIER Pierre Victor (dir.), *Dialectique carcérale. Quand la prison s'ouvre et résiste au changement*, Paris, L'Harmattan, pp. 81-95.
- GRIGNON Claude, PASSERON Jean-Claude, 1989, *Le Savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard/Seuil, 260 p.

- GROSSETTI Michel, 2006, « La ville dans l'espace des réseaux sociaux », in BONNET Michel, AUBERTEL Patrice (dir.), *La ville aux limites de la mobilité*, Paris, PUF, pp. 83-89.
- GUENFOUD Karima, 2003, *Le business : organisation et vie familiale. Recherche sur l'installation dans l'illégalité*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 7, 457 p.
- GUÉNIF-SOULAMAS Nacira, 2006, *La République mise à nu par son immigration*, Paris, La Fabrique, 220 p.
- GUÉRIN-PACE France, 2003, « Vers une typologie des territoires urbains de proximité », *L'espace géographique*, vol. 32, n°4, pp. 333-344.
- GUÉRIN-PACE France, 2006, « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires », *L'espace géographique*, vol. 35, n°4, pp. 298-308.
- GUÉRIN-PACE France, 2007, « Le quartier entre appartenance et attachement : une échelle identitaire ? », in AUTHIER Jean-Yves, BACQUÉ Marie-Hélène, GUÉRIN-PACE France (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, pp. 151-162.
- GUERMOND Yves, 2007, « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique », *L'espace géographique*, vol. 35, n°4, pp. 291-297.
- GUILBAUD Fabrice, 2008, *Des travailleurs en quête de liberté. Sociologie du travail pénitentiaire*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 554 p.
- GUY Fleur, 2011, « Entre mise à distance et proximité. La dimension spatiale du placement des mineurs dans le Rhône », *Carnets de géographes*, vol. 3, en ligne.
- HAGERSTRAND Torsten, 1978, « Survival and Arena. One the life-history of individuals in relation to their geographical environment », in CARLSTEIN Tommy, PARKES Don, THRIFT Nigel (eds.), *Timing space and spacing time. Vol. 2. Human Activity and time geography*, New York, United Nations University Press, pp. 122-145.
- HALBWACHS Maurice, 1979 [1932], « Chicago, expérience ethnique », in JOSEPH Isaac, GRAFMEYER Yves (dir.), *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Éditions du champ urbain, pp. 279-327.
- HALBWACHS Maurice, 1964 [1938], *Esquisse d'une psychologie des classes sociales*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 238 p.
- HALBWACHS Maurice, 1990 [1938], *Morphologie sociale*, Paris, Armand Colin, 190 p.
- HAMEL Jacques, 1998, « Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie », *Recherches qualitatives*, vol. 18, pp. 217-234.
- HAMM Magali, 2006, *Les parcours géographiques des personnels de surveillance*, Mémoire de DEA en géographie, Université Paris Est, Créteil, 111 p.
- HAUMONT Nicole, 1976, « Les pratiques d'appropriation du logement », in KOROSEC-SERFATY Perla (ed.), *Actes de la conférence de Strasbourg "Appropriation de l'espace"*, pp. 357-361.
- HAUMONT Nicole, 1986, « Le modèle d'habiter dans l'habitat urbain », in HAUMONT Nicole, RAYMOND Henri, SÉGAUD Marion, DEPAULE Jean-Charles, *Actes du séminaire "Pratique sociale du logement"*, École d'Architecture de Nancy, pp. 11-18.
- HAUMONT Nicole, WINTERSDORFF Françoise, 1990, *Les pratiques de l'habitat français 1960-1990*, Paris, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, Direction de la Construction, Institut de Sociologie Urbaine, 156 p.

- HAZARD Angélique, 2008, « Étrangers incarcérés », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, vol. 25, 8 p.
- HEBBERECHT Patrick, 1985, « Les processus de criminalisation primaire », *Déviance et société*, vol. 9, n°1, pp. 59-77.
- HÉLARDOT Valentine, 2010, « Vouloir ce qui arrive ? Les bifurcations biographiques entre logiques structurelles et choix individuels », in BESSIN Marc, BIDART Claire, GROSSETTI Michel (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, Paris, La Découverte, pp. 160-167.
- HÉRAN François, 2006, « Toutes choses inégales d'ailleurs : six études sur les discriminations », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, n°94, pp. 5-10.
- HÉRAN François, 1987, « Comment les Français voisinent », *Économie et statistique*, vol. 195, n°1, pp. 43-59.
- HERPIN Nicolas, 1988, « Le repas comme institution. Compte rendu d'une enquête exploratoire », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n°3, pp. 503-521.
- HERZOG-EVANS Martine (dir.), 2009, *La prison dans la ville*, Toulouse, Érès, 134 p.
- HOCHSTETLER Andy, DELISI Matt, 2005, « Importation, deprivation, and varieties of serving time: An integrated-lifestyle-exposure model of prison offending », *Journal of Criminal Justice*, vol. 33, n°3, pp. 257-266.
- VON HOFER Hanns, 2003, « Prison Populations as Political Constructs: the Case of Finland, Holland and Sweden », *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, vol. 4, n°1, pp. 21-38.
- HOOKS Gregory, MOSHER Clayton, ROTOLO Thomas, LOBAO Linda, 2004, « The Prison Industry: Carceral Expansion and Employment in U.S. Counties, 1969-1994 », *Social Science Quarterly*, vol. 85, n°1, pp. 37-57.
- VAN HOVEN Bettina, SIBLEY David, 2008, « Just duck: the role of vision in the production of prison space », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 26, n°6, pp. 1001-1017.
- HUGHES Everett C., 1962, « Good People and Dirty Work », *Social Problems*, vol. 10, n°1, pp. 3-11.
- HUNT Geoffrey, RIEGEL Stephanie, MORALES Tomas, WALDORF Dan, 1993, « Changes in Prison Culture. Prison Gangs and the Case of the "Pepsi Generation" », *Social Problems*, vol. 40, n°3, pp. 398-409.
- HURÉ Isabelle, 2012, « La médiatisation de la loi sur la rétention de sûreté. De la répression à la précaution », in TOURNIER Pierre Victor (dir.), *Dialectique carcérale. Quand la prison s'ouvre et résiste au changement*, Paris, L'Harmattan, pp. 223-234.
- IMBERT Christophe, DUBUCS Hadrien, DUREAU Françoise, GIROUD Matthieu, 2014, *D'une métropole à l'autre. Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*, Paris, Armand Colin, 496 p.
- INSEE, 2002, *L'histoire familiale des hommes détenus*, Paris, INSEE, 182 p.
- IVONE CUNHA Manuela, 2007, « "Sociabilité", "société", "culture" carcérales. La prison féminine de Tires (Portugal) », *Terrain*, vol. 24, pp. 119-132.
- IVONE P. DA CUNHA Manuela, 2008, « Closed circuits. Kinship, neighborhood and incarceration in urban Portugal », *Ethnography*, vol. 9, n°3, pp. 325-350.

- JACOBS James B., 1974, « Street Gangs behind Bars », *Social Problems*, vol. 21, n°3, pp. 395-409.
- JACOBS James B., 1977, *Stateville: The Penitentiary in Mass Society*, Chicago, University Of Chicago Press, 300 p.
- JACQUART Camille, 1912, *Essais de statistique morale volume 3. La criminalité belge*, Bruxelles, Dewit, 140 p.
- JACQUEMIN Hélène, 2005, « Les risques en quartier “sensible” : Des mythes médiatiques aux réalités quotidiennes. L'exemple des Aubiers à Bordeaux », *M@ppemonde*, vol. 77, n°1, en ligne.
- JAMET Ludovic, 2010, « Les mesures de placement de mineurs “délinquants” : entre logiques institutionnelles et stigmatisation du public », *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n°9, en ligne.
- JAMOULLE Pascale, 2005, *Des hommes sur le fil*, Paris, La Découverte, 300 p.
- JANKOWSKI Martin S., 1992, *Islands in the Street: Gangs and American Urban Society*, Berkeley, University of California Press, 400 p.
- JENCKS Christopher, MAYER Susan E., 1990, « The social consequences of growing up in a poor neighborhood: a review », in LYNN Laurence E. (jr.), MCGEARY Michael G. H. (eds.), *Inner-City Poverty in America*, Washington DC, National Academy Press, pp. 111-186.
- JOBARD Fabien, 2006, « Police, justice et discriminations raciales », in FASSIN Didier, FASSIN Éric (dir.), *De la question sociale à la question raciale*, Paris, La Découverte, pp. 211-229.
- JOBARD Fabien, NÉVANEN Sophie, 2007, « La couleur du jugement. Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », *Revue française de sociologie*, vol. 48, n°2, pp. 243-272.
- JOLY Henri, 1889, *La France criminelle*, Paris, Cerf et fils, 431 p.
- JOSEPH Isaac, 1998, *La ville sans qualité*, Paris, Éditions de l'aube, 209 p.
- JOSEPH Isaac, GRAFMEYER Yves (dir.), 1979, *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Éditions du champ urbain, 335 p.
- JUAN Salvador, 1991, *Sociologie des genres de vie. Morphologie culturelle et dynamique des positions sociales*, Paris, PUF, 281 p.
- JUAN Salvador, 1994, « Sur la production sociologique des types et classes de propriétés de la vie quotidienne », *Sociétés contemporaines*, n°17, pp. 119-140.
- KAMINSKI Dan, ADAM Christopher, BELLIS Philippe, BRION Fabienne, CARTUYVELS Yves, DE CONINCK Frédéric, MARY Philippe, TORO Fiorella, VAN DE KERCHOVE Michel, 1999, « Jeunes adultes incarcérés et mesures judiciaires alternatives », in VAN DONINCK Bogdan, VAN DAELE Lieve, NAJI Aziz (dir.), *Le droit sur le droit chemin ?*, Anvers-Apeldoorn/Louvain-la-Neuve, Maklu/Academia-Bruylant, pp. 17-58.
- KAUFMANN Jean-Claude, 2001, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Pocket, 258 p.
- KAUFMANN Vincent, 1999, *Mobilité et vie quotidienne. Synthèse et questions de recherche*, Paris, Centre de Prospective et de Veille Scientifique Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, 64 p.
- KEBAZA Horia, 2004, « Logiques de genre dans des quartiers populaires », *Hommes et migrations*, vol. 1248, pp. 52-63.

- KENSEY Annie, 2005, « Durée effective des peines perpétuelles », *Cahiers de démographie pénitentiaire*, vol. 18, 5 p.
- KENSEY Annie, 2007, *Prison et récidive*, Paris, Armand Colin, 241 p.
- KENSEY Annie, 2010, « Dix ans d'évolution du nombre de personnes écrouées de 2000 à 2010 », *Cahiers de démographie pénitentiaire*, n°35, 8 p.
- KHOSROKHAVAR Farhad, 2004, *L'Islam dans les prisons*, Paris, Éditions Balland, 285 p.
- KOKOREFF Michel, 1993, « L'espace des jeunes, territoire, identités et mobilité », *Les annales de la recherche urbaine*, vol. 59-60, pp. 171-179.
- KOKOREFF Michel, 1994, « La dimension spatiale des modes de vie des jeunes : le cas d'une cité de la banlieue parisienne », *Sociétés contemporaines*, n°17, pp. 29-49.
- KOKOREFF Michel, 1996, « Jeunes et espaces urbains. Bilan des recherches en France, 1977-1994 », *Sociologie et sociétés*, vol. 28, n°1, pp. 159-176.
- KOKOREFF Michel, 2001, « L'incertitude des politiques pénales. L'exemple du contentieux des stupéfiants », in AUTÈS Michel (dir.), *Les nouvelles politiques locales*, Paris, L'Harmattan, pp. 185-202.
- KOKOREFF Michel, 2003, *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Paris, Payot, 344 p.
- KOKOREFF Michel, 2004, « Les trajectoires recomposées ou le pénal entre mises en scène et zones d'ombre », in KAMINSKI Dan, KOKOREFF Michel (dir.), *Sociologie pénale : système et expérience*, Ramonville Saint-Agne, Érès, pp. 107-132.
- KOKOREFF Michel, 2007, « Pauvres quartiers ! Complexité de l'objet et ambivalence des phénomènes », in AUTHIER Jean-Yves, BACQUÉ Marie-Hélène, GUÉRIN-PACE France (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, pp. 242-252.
- KOKOREFF Michel, 2009, « Ghettos et marginalité urbaine », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n°3, pp. 553-572.
- KUBRIN Charis E, STEWART Eric A, 2006, « Predicting who reoffends: the neglected role of neighborhood context in recidivism studies », *Criminology*, vol. 44, n°1, pp. 165-197.
- KURGAN Laura, 2006, *Million Dollar Blocks. Architecture and Justice*, Columbia, Spatial Information Design Lab, 6 p.
- LACASSAGNE Alexandre, 1883, *La criminalité comparée des villes et des campagnes*, Lyon, Mougin-Rusand, 30 p.
- LADANYI Janos, 1992, « Where criminals live. A study of Budapest », in EVANS David J., FYE Nicholas R., HERBERT David T. (dir.), *Crime, policing and place: essays in environmental criminology*, Londres, Routledge, pp. 95-108.
- LAHIRE Bernard, 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 271 p.
- LAHIRE Bernard, 2005a, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Armand Colin, 431 p.
- LAHIRE Bernard, 2005b, « Logiques pratiques : le "faire" et le "dire sur le faire" », in *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, pp. 141-160.
- LAMARRE Jules, 2001, « La territorialisation de l'espace carcéral », *Géographie et cultures*, n°40, pp. 77-92.

- LAPEYRONNIE Didier, 2008, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 624 p.
- LAROCHE Annie, 2009, « L'expérience carcérale dans le parcours des jeunes de la rue à Montréal », *Champ pénal/ Penal field*, vol. VI, en ligne.
- LASCOUMES Pierre, 1996, « L'illégalisme, outil d'analyse, à propos de *Surveiller et punir* de Michel Foucault », *Sociétés et représentations*, n°3, pp. 78-84.
- LAZARSELD Paul-Félix, MERTON Robert King, 1954, « Friendship as a social process: A substantive and methodological analysis », in BERGER Morroe, ABEL Theodore, PAGE Charles H. (eds.), *Freedom and Control in Modern Society*, New York, Van Nostrand, pp. 18-66.
- LAZZAROTTI Olivier, 2004, « Franz Schubert était-il viennois ? », *Les annales de géographie*, vol. 113, n°638-639, pp. 425-444.
- LAZZAROTTI Olivier, 2006, *L'habiter, la condition géographique*, Paris, Belin, 288 p.
- LEBART Ludovic, MORINEAU Alain, PIRON Marie, 2002, *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Paris, Dunod, 439 p.
- LE BRETON Éric, 2006, « Homo mobilis », in BONNET Michel, AUBERTEL Patrice (dir.), *La ville aux limites de la mobilité*, Paris, PUF, pp. 23-31.
- LE BRIS Émile, MARIE Alain, OSMONT Annick, SINOÛ Alain, 1984, « Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines », *Les annales de la recherche urbaine*, n°25, pp. 13-30.
- LE CAISNE Léonore, 2000, *Prison. Une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob, 404 p.
- LE CAISNE Léonore, 2004, « L'économie des valeurs distinction et classement en milieu carcéral », *L'année sociologique*, vol. 2, n°4, pp. 511-537.
- LE CAISNE Léonore, 2008, *Avoir 16 ans à Fleury. Ethnographie d'un centre de jeunes détenus*, Paris, Seuil, 341 p.
- LE CAISNE Léonore, PROTEAU Laurence, 2008, « La volonté de savoir sociologique à l'épreuve du terrain », *Sociétés contemporaines*, n°72, pp. 125-149.
- LE GALL Didier, 2005, « La conception de l'habiter à l'épreuve de la recomposition familiale : la famille dans tous ses espaces », *Espaces et sociétés*, n°120-121, pp. 45-60.
- LECLERC-OLIVE Michèle, 1999, « L'armature narrative des biographies », *SPIRALE - Revue de Recherches en Éducation*, n°24, pp. 169-193.
- LECLERC-OLIVE Michèle, 1998, « Les figures du temps biographique », *Cahiers internationaux de Sociologie*, n°104, pp. 97-120.
- LEFEBVRE Henri, 2001 [1967], « Quartier et vie de quartier », in *Du rural à l'urbain*, Paris, Economica, pp. 9-12.
- LEHMAN-FRISCH Sonia, VIVET Jeanne, 2011, « Géographie des enfants et des jeunes », *Carnets de géographes*, en ligne.
- LELIÈVRE Éva, 1992, « Collecter des données de mobilité : des histoires migratoires aux biographies d'entourage », *Espace, populations, sociétés*, vol. 2, pp. 195-205.
- LEPOUTRE David, 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 362 p.
- LEPOUTRE David, 2010, « Histoire d'un immeuble haussmannien. Catégories d'habitants et rapports d'habitation en milieu bourgeois », *Revue française de sociologie*, vol. 51, n°2, pp. 321-358.

- LEROY Claude, BEDOS Françoise, BERTHELOT Claude, 1970, *Appropriation de l'espace par les objets*, Paris, Rapport du Centre de recherche d'architecture d'urbanisme et de construction, 81 p.
- LEVASSEUR Émile, 1891, *La population française. Histoire de la population avant 1789 et démographie de la France comparée à celle des autres nations au XIXe siècle Volume 2*, Paris, Rousseau, 468 p.
- LÉVY Jacques, 2003, « Capital spatial », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 124-126.
- LÉVY Jean-Pierre, 1998, « Dynamique du peuplement résidentiel », *Sociétés contemporaines*, n°29, pp. 43-72.
- LÉVY Jean-Pierre, 2003a, « Peuplement et trajectoires dans l'espace résidentiel de la Seine-Saint-Denis », *Population*, vol. 58, n°3, pp. 365-400.
- LÉVY Jean-Pierre, 2003b, *Habitat et peuplement en France. Fin de cycle et nouvelle donne*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en géographie, Université Paris 1, 318 p.
- LÉVY Jean-Pierre, 2005, « Change in the Social Hierarchy of French Urban Housing between 1978 and 1996 », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 29, n°3, pp. 581-607.
- LÉVY Jean-Pierre, DUREAU Françoise (dir.), 2002, *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, 411 p.
- LÉVY Michèle, 2005, « La prison, de l'intérieur », *L'information psychiatrique*, vol. 81, pp. 599-608.
- LÉVY René, ZAUBERMAN Renée, 1998, « La police et les minorités visibles : les contradictions de l'idéal républicain », in CARTUYVELS Yves, DIGNEFFE Françoise, PIRÈS Alvaro, ROBERT Philippe (dir.), *Politique, police et justice au bord du futur. Mélanges pour et avec Lode Van Ostrive*, Paris, L'Harmattan, pp. 287-300.
- LHUILIER Dominique, LEMISZEWSKA Aldona, 2001, *Le choc carcéral. Survivre en prison*, Paris, Bayard, 309 p.
- LUSSAULT Michel, 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Grasset, 220 p.
- LYNCH James P., SABOL William J., 2004, « Assessing the Effects of Mass Incarceration on Informal Social Control in Communities », *Criminology & Public Policy*, vol. 3, n°2, pp. 267-294.
- MAISON Dominique, 1993, « "Effet d'alliance" et "transmission différée" dans le rapport à la propriété et à l'habitat », in BONVALET Catherine, GOTMAN Anne (dir.), *Le logement, une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan, pp. 87-109.
- MANSUY Michèle, MARPSAT Maryse, 1991, « Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain », *Économie et statistique*, vol. 245, pp. 33-47.
- MARCHAL Hervé, 2009, « Identité du citoyen », in STÉBÉ Jean-Marc, MARCHAL Hervé (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, pp. 399-459.
- MARCHETTI Anne-Marie, 2001, *Perpétuités, le temps infini des longues peines*, Paris, Plon, 526 p.
- MARCHETTI Anne-Marie, 1997, *Pauvretés en prison*, Ramonville-Saint-Agne, Érès, 222 p.
- MARCHETTI Anne-Marie, 1981, *La réinsertion des sortants de prison dans le cadre des centres d'hébergement*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8, 870 p.
- MARCHETTI Anne-Marie, COMBESSIE Philippe, 1996, *La prison dans la cité*, Paris, Desclée de Brouwer, 320 p.
- MARIETTE Valérie, LEMERLE Stéphanie, TIMBART Odile, BABADJI Lilia, 1995, *La physionomie des contentieux selon les tribunaux correctionnels*, Paris, Ministère de la justice, 53 p.



- MARLIÈRE Éric, 2005a, « La police et les “jeunes de cité” », *Agora débats/jeunesses*, vol. 39, n°1, pp. 94-104.
- MARLIÈRE Éric, 2005b, *Jeunes en cité. Diversité des trajectoires ou destin commun ?*, Paris, L'Harmattan, 278 p.
- MARLIÈRE Éric, 2008, *La France nous a lâchés ! Le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités*, Paris, Fayard, 248 p.
- MARPSAT Maryse, 2007, *Explorer les frontières. Recherches sur des catégories “en marge”*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université Paris 8, Paris, 280 p.
- MARPSAT Maryse, 2009, *Les situations marginales par rapport au logement*, Paris, INSEE, 209 p.
- MARPSAT Maryse, LAURENT Raphaël, 1997, « Le chômage des jeunes est-il aggravé par l'appartenance à un quartier en difficulté ? », in COLLECTIF, *En marge de la ville, au cœur de la société: ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, pp. 321-348.
- MARTIN Lauren L., MITCHELSON Matthew L., 2009, « Geographies of Detention and Imprisonment: Interrogating Spatial Practices of Confinement, Discipline, Law, and State Power », *Geography Compass*, vol. 3, n°1, pp. 459-477.
- MARTUCCELLI Danilo, 2001, *Dominations ordinaires. Explorations de la condition moderne*, Paris, Balland, 362 p.
- MARY Philippe, 1989, « Pratiques clandestines en milieu carcéral. Réflexions sur la reproduction et la production de la prison », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 2, pp. 172-184.
- MARY Philippe, 2001, « Pénalité et gestion des risques : vers une justice “actuarielle” en Europe ? », *Déviance et société*, vol. 25, pp. 33-51.
- MATHIEU Nicole, 2012, « Le mode d'habiter. A l'origine d'un concept », in MOREL-BROCHET Annabelle, ORTAR Nathalie (dir.), *La fabrique des modes d'habiter. Homme, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan, pp. 35-53.
- MAUGER Gérard, 1991, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, vol. 6, pp. 31-43.
- MAUGER Gérard, 2006, *Les bandes, le milieu et la bobème populaire. Études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975-2005)*, Paris, Belin, 252 p.
- MAUGER Gérard, 2012, « La logique des bandes : entre famille, école et quartier », *Métropolitiques.eu*, en ligne.
- MAUGER Gérard, IKACHAMENE Kamel, 2003, *Le monde des bandes et ses transformations. Une enquête ethnographique*, Paris, DIV, Mission “Droit et Justice”, 124 p.
- MAUNAYE Emmanuelle, 2007, « Quitter ses parents », *Terrain*, n°36, pp. 33-44.
- MAURIN Éric, 2004, *Le ghetto français : enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, 95 p.
- MAUSS Marcel, 1968 [1923], « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, pp. 149-279.
- MAYOL Pierre, 1980, « Habiter », in DE CERTEAU Michel, GIARD Luce, MAYOL Pierre, *L'invention du quotidien 2. Habiter, cuisiner*, Paris, Union générale d'éditions, pp. 11-146.
- MBANZOULOU Paul, HERZOG-EVANS Martine, COURTINE Sylvie (dir.), 2012, *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice. Savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, 257 p.

- MÉNARD François, ZUCKER Élisabeth, 2007, « Parcourir les espaces du proche, de l'intime à la cité. Introduction au dossier "Circulations juvéniles et usages adolescents de l'espace" », *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n°4, en ligne.
- DI MÉO Guy, 1991, *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos, 319 p.
- DI MÉO Guy, 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 320 p.
- DI MÉO Guy, 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin, pp. 37-48.
- DI MÉO Guy, 2004, « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités », *Les annales de géographie*, vol. 113, n°638-639, pp. 340-362.
- MERON Monique, MINNI Claude, 1995, « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Économie et statistique*, n°283, pp. 9-31.
- MERTON Robert King, 1997 [1949], *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 384 p.
- MICHALON Bénédicte, 2008, *Les dispositifs de l'enfermement. Approche territoriale du contrôle politique et social contemporain*, Bordeaux, Programme "TerrFerme", Programme ANR Jeunes Chercheurs.
- MIGOZZI P., 1988, *Documents relatifs à l'organisation de la détention*, Paris, Ministère de la justice.
- MILBURN Philip, 2008, « De la frénésie de sécurité à la surpénalisation : la justice sous pression », in MUCCHIELLI Laurent (dir.), *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, La Découverte, pp. 41-51.
- MILHAUD Olivier, 2009, *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, Thèse de doctorat en géographie, Université Bordeaux 3, 368 p.
- MILHAUD Olivier, MORELLE Marie, 2006, « La prison entre monde et antimonde », *Géographie et cultures*, n°57, pp. 9-30.
- MILLER Jerome G., 1996, *Search and Destroy. African-American Males in the Criminal Justice System*, Cambridge, Cambridge University Press, 304 p.
- MILLIOT Virginie, 1995, « Mon quartier, mon honneur », *Informations sociales*, n°45, pp. 38-44.
- MILLY Bruno, 2004, « L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires, à l'éclatement des logiques professionnelles », *Déviance et société*, vol. 28, pp. 57-80.
- MILON Alain, 2004, « Pourquoi le rappeur chante ? », *Cités*, vol. 19, n°3, pp. 71-80.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 2001, *La politique judiciaire de la ville : guide méthodologique*, Paris, Ministère de la justice, 100 p.
- MITCHELSON Matthew, 2012, « Research Note - The Urban Geography of Prisons: Mapping the City's "Other" Gated Community », *Urban Geography*, vol. 33, n°1, pp. 147-157.
- MOGUÉROU Laure, SANTELLI Emmanuelle, 2012, « Modes de (déco)habiter des jeunes descendants d'immigrés », *Agora débats/jeunesses*, vol. 2, n°61, pp. 79-92.
- MOHAMMED Marwan, 2007a, *La place des familles dans la formation des bandes de jeunes*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 749 p.
- MOHAMMED Marwan, 2007b, « Fratries, collatéraux et bandes de jeunes », in MOHAMMED Marwan, MUCCHIELLI Laurent (dir.), *Les bandes de jeunes. Des "Blousons noirs" à nos jours*, Paris, La Découverte, pp. 97-122.

- MOHAMMED Marwan, 2011, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 536 p.
- MOHAMMED Marwan (dir.), 2012a, *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, 391 p.
- MOHAMMED Marwan, 2012b, « Schémas de sortie de bande : de l'usure de la rue à l'ouverture sociale », in *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, pp. 182-209.
- MOHAMMED Marwan, 2013, « La sortie de délinquance par le religieux : quelle dimension empirique ? », Communication au colloque "Le fait religieux en prison : configurations, apports, risques", Paris, 29 septembre 2013.
- MOLES Abraham, ROHMER Élisabeth, 1998, *Psychologie de l'espace*, Paris, L'Harmattan, 158 p.
- MONGIN Olivier, 2005, *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Seuil, 325 p.
- MONNET Jérôme, 1998, « La symbolique des lieux. Pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergeo : European Journal of Geography*, en ligne.
- MONOD Jean, 1968, *Les Barjots. Essai d'ethnologie des bandes de jeunes*, Paris, Julliard, 477 p.
- MORAN Dominique, 2012, « Prisoner reintegration and the stigma of prison time inscribed on the body », *Punishment & Society*, vol. 14, n°5, pp. 564-583.
- MORAN Dominique, GILL Nick, CONLON Deirdre, 2013, *Carceral spaces: mobility and agency in imprisonment and migrant detention*, Farnham, Burlington, Ashgate Publishing, 228 p.
- MORAN Dominique, PIACENTINI Laura, PALLOT Judith, 2012, « Disciplined mobility and carceral geography: prisoner transport in Russia », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 37, n°3, pp. 446-460.
- MORELLE Marie, 2013a, *La prison et la ville*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en géographie, Université Paris 1, 196 p.
- MORELLE Marie, 2013b, « La prison centrale de Yaoundé : l'espace au cœur d'un dispositif de pouvoir », *Les annales de géographie*, vol. 691, n°3, pp. 332-356.
- MUCCHIELLI Laurent, 1998, « Sociologie et géographie », in *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, La Découverte, pp. 382-414.
- MUCCHIELLI Laurent, 2000, « La dissociation familiale favorise-t-elle la délinquance ? Arguments pour une réfutation empirique », *Recherches et prévisions*, vol. 61, pp. 35-50.
- MUCCHIELLI Laurent, 2001, « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et société*, vol. 25, n°2, pp. 209-228.
- MUCCHIELLI Laurent, 2003a, « Délinquance et immigration en France : un regard sociologique », *Criminologie*, vol. 2, n°36, pp. 27-55.
- MUCCHIELLI Laurent, 2003b, « Le rap de la jeunesse des quartiers relégués. Un univers de représentations structuré par des sentiments d'injustice et de victimation collectives », in BOUCHER Manuel, VULBEAU Alain (dir.), *Émergences culturelles et jeunesse populaire. Turbulences ou médiations ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 235-355.
- MUCCHIELLI Laurent, 2006, « Travailler sur la déviance. Problèmes méthodologiques et déontologiques des recherches en sciences sociales », *Socio-logos*, vol. 1, en ligne.
- MUCCHIELLI Laurent (dir.), 2008, *La frénésie sécuritaire : retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, La Découverte, 138 p.

- MUCCHIELLI Laurent, MOHAMMED Marwan, 2007, « La police dans les “quartiers sensibles” : un profond malaise », in MUCCHIELLI Laurent, LE GOAZIOU Véronique (dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, pp. 104-125.
- MUCCHIELLI Laurent, RAQUET Émilie, SALADINO Claire, 2012, *Délinquances et contextes sociaux en région PACA. Premiers éléments pour un tableau de bord statistique analytique*, Marseille, Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux, 21 p.
- MUCCHIELLI Laurent, ROBIC Marie-Claire, 1995, « Entre sociologie et géographie : la “morphologie sociale” selon Durkheim », in BORLANDI Massimo, MUCCHIELLI Laurent (dir.), *La sociologie et sa méthode. Les Règles de Durkheim un siècle après*, Paris, L’Harmattan, pp. 101-135.
- MURIE Alan, 1997, « Linking Housing Changes to Crime » », *Social Policy & Administration*, vol. 31, n°5, pp. 22-36.
- MUSÉE CARNAVALET (ed.), 2010, *L’impossible photographie. Prisons parisiennes 1851-2010*, Paris, Paris-Musées, 310 p.
- NEYRAND Gérard, 2005, « La résidence alternée, réponse à la reconfiguration de l’ordre familial. Les enjeux d’un débat », *Recherches familiales*, vol. 2, n°1, pp. 83-99.
- OGIEN Albert, 1999, *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin, 232 p.
- OPPENCHAIM Nicolas, 2010, « Foules, espaces publics urbains et apprentissage de la co-présence chez les adolescents des quartiers populaires d’Île de France », *Conserveries mémorielles. Revue transdisciplinaire de jeunes chercheurs*, n°8, en ligne.
- OPPENCHAIM Nicolas, 2011, *Mobilité quotidienne, socialisation et ségrégation: une analyse à partir des manières d’habiter des adolescents de Zones Urbaines Sensibles*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Est, Marne la Vallée, 595 p.
- OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, 2007, « Des Français plus au fait critiques sur la question pénitentiaire », *Cahiers de démographie pénitentiaire*, n°20, 6 p.
- PAN KÉ SHON Jean-Louis, 2009, « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles. L’apport des mobilités résidentielles », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n°3, pp. 451-487.
- PAQUOT Thierry, 2008, *Banlieues. Une anthologie*, Lausanne, PPUR, 162 p.
- PARK Robert E., MC KENZIE Roderick D., 1925, *The city*, Chicago, The university of Chicago press, 239 p.
- PASSERON Jean-Claude, 1989, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 31, n°1, pp. 3-22.
- PATERLINE Brent A., PETERSEN David M., 1999, « Structural and social psychological determinants of prisonization - A comparison of male and female delinquents », *Journal of Criminal Justice*, vol. 27, n°5, pp. 427-441.
- PAUGAM Serge, 1991, *La disqualification sociale*, Paris, PUF, 256 p.
- PAUGAM Serge, 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 276 p.
- PAUL-LÉVY Françoise, SÉGAUD Marion, 1983, *Anthropologie de l’espace*, Paris, Centre Georges Pompidou, Centre de Création industrielle, 345 p.
- PECK Jamie, THEODORE Nik, 2008, « Carceral Chicago: Making the Ex-offender Employability Crisis », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 32, n°2, pp. 251-281.

- PÉREZ-DIAZ Claudine, 1988, « La diversité des politiques pénales dans la répression de l'usage et du trafic de stupéfiants », in COLLECTIF, *Toxicomanie et société*, Marseille, Service de la formation continue et de l'éducation permanente de l'université d'Aix-Marseille, pp. 49-57
- PERIÁÑEZ Manuel, 1988, « La gêne attribuée au bruit : approche anthropologique », *Diagonal*, vol. 71, pp. 38-41.
- PETTIT Jacques-Guy, CASTAN Nicole, FAUGERON Claude, PIERRE Michel, ZYSBERG André, 1991, *Histoire des galères, bagnes et prisons. XIIIe- XXe siècle. Introduction à l'histoire pénale de la France*, Paris, Bibliothèque historique Privat, 368 p.
- PETTTT Becky, WESTERN Bruce, 2004, « Mass Imprisonment and the Life Course: Race and Class Inequality in U.S. Incarceration », *American Sociological Review*, vol. 69, n°2, pp. 151-169.
- PEZEU-MASSABUAU Jacques, 2004, « Habiter seul. Formes et lieux de l'isolement », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°116, pp. 165-174.
- PIALOUX Michel, 1979, « Jeunes sans avenir et travail intérimaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 26-27, pp. 19-47.
- PIETTE Albert, 2007, « Fondements épistémologiques de la photographie », *Ethnologie française*, vol. 37, pp. 23-28.
- PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, 1988, « Histoires de vie, espaces de vie », *L'espace géographique*, vol. 17, pp. 122-130.
- PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, 1994, « De l'espace social à l'espace urbain. Utilité d'une métaphore », *Les annales de la recherche urbaine*, n°64, pp. 51-53.
- PINSONNEAULT Pierre, 1985, « L'abandon de la carrière criminelle : quelques témoignages », *Criminologie*, vol. 18, n°2, p. 85-116.
- PIRÈS Alvaro, 1997, « Échantillonnage et recherche qualitative. Essai théorique et méthodologique », in POUPART Jean, Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives, *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, pp. 113-169.
- PIRÈS Alvaro, 1998, « La formation de la rationalité pénale moderne au XVIIIe siècle », in DEBUYST Christian, DIGNEFFE Françoise, PIRÈS Alvaro, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Vol. 2. La rationalité pénale et la naissance de la criminologie*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, pp. 21-254.
- PIRÈS Alvaro, LANDREVILLE Pierre, 1985, « Sentence et culte de la loi », *L'année sociologique*, vol. 35, pp. 83-113.
- PIRÈS Alvaro, LANDREVILLE Pierre, BLANKEVOORT Victor, 1981, « Système pénal et trajectoire sociale », *Déviance et société*, vol. 5, n°4, pp. 319-345.
- PIRUS Claudine, 2005, « Les enfants dans leur logement : parcours familial et contexte social », *Recherches familiales*, vol. 2, n°1, pp. 5-23.
- PLINT Thomas, 1851, *Crime in England*, Londres, Charles Gilpin, 187 p.
- POTIN Émilie, 2009, « Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil », *Sociétés et jeunesse en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n°8, en ligne.
- POUPART Jean, 2002, « Choix rationnel et criminologie : limites et enjeux », *Sociologie et sociétés*, vol. 34, n°1, pp. 133-145.

- PRÉTECEILLE Edmond, 2006, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, vol. 62, n°2, pp. 69-93.
- PRÉTECEILLE Edmond, 2009, « La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n°3, pp. 489-519.
- PUMAIN Denise, SAINT-JULIEN Thérèse, 2005, *Analyse spatiale. Les localisations*, Paris, Armand Colin, 167 p.
- PUMAIN Denise, SAINT-JULIEN Thérèse, 2010, *Analyse spatiale. Les interactions*, Paris, Armand Colin, 224 p.
- PYROOZ David, DECKER Scott, FLEISHER Mark, 2011, « From the street to the prison, from the prison to the street: understanding and responding to prison gangs », *Journal of Aggression, Conflict and Peace Research*, vol. 3, n°1, pp. 12-24.
- LE QUÉAU Pierre, AILLET Véronique, DUBÉCHOT Patrick, FRONTEAU Anne, OLM Christine, 2000, *L'autre peine : enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus*, Paris, CREDOC, 139 p.
- RATHELOT Roland, 2010, « Origine et quartier. Expliquer le salaire et l'emploi des descendants d'immigrés », *Revue d'économie régionale & urbaine*, vol. 1, pp. 27-55.
- RAYMOND Henri, 1984, *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*, Paris, CCI/Centre Georges Pompidou, 293 p.
- RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 2003 [1966], *L'habitat pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan, 118 p.
- RAZAC Olivier, 2009, « Le bracelet électronique et la virtualisation de l'enfermement », *Cultures et sociétés*, n°10, pp. 52-57.
- RAZAC Olivier, 2010, « Le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM) : un nouvel espace de la peine ? », *Les cahiers de la sécurité*, n°12, pp. 209-215.
- RAZAC Olivier, 2013, « La matérialité de la surveillance électronique », *Déviance et société*, vol. 37, n°3, pp. 389-403.
- REBOUT Lionel, 2008, « Le seuil de la porte. Processus de visibilisation et mode d'apparaître en milieu carcéral », *Cahiers ADES*, vol. 4, pp. 33-43.
- RÉCHARD Catherine, 2002, *Système P : Bricolage, invention et récupération en prison*, Paris, Éditions Alternatives, 127 p.
- RÉGNIER Faustine, LHUISSIER Anne, GOJARD Séverine, 2006, *Sociologie de l'alimentation*, Paris, La Découverte, 121 p.
- RÉMY Jean, 1975, « Espace et théorie sociologique. Problématique de recherche », *Recherches sociologiques*, vol. 6, n°3, pp. 279-293.
- RÉMY Jean, 1999, « Dédoublément des espaces sociaux et problématiques de l'habitat », in BONNIN Philippe, DE VILLANOVA Roselyne (dir.), *D'une maison l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Paris, Creaphis, pp. 315-345.
- RETIÈRE Jean-Noël, 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16, n°63, pp. 121-143.
- REY Henri, 1996, *La peur des banlieues*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 158 p.

- RHEIN Catherine, 2003, « L'écologie humaine, discipline-chimère », *Sociétés contemporaines*, n°49-50, pp. 167-190.
- RHODES Lorna A., 2001, « Toward an Anthropology of Prisons », *Annual Review of Anthropology*, vol. 30, n°1, pp. 65-83.
- RICORDEAU Gwénola, 2008, *Les détenus et leurs proches : solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Paris, Autrement, 265 p.
- RIGOUSTE Mathieu, 2009, *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 341 p.
- RIPOLL Fabrice, 2006, « Du "rôle de l'espace" aux théories de l'"acteur" (aller-retour)... », in SÉCHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR, pp. 193-210.
- RIPOLL Fabrice, 2012, « Attention, un espace peut en cacher un autre », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 195, n°5, pp. 112-121.
- RIPOLL Fabrice, 2013, « Quelle dimension spatiale des structures sociales chez Bourdieu ? Localisations résidentielles et jeux d'échelles dans *La Distinction* », in COULANGEON Philippe, DUVAL Julien (dir.), *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, pp. 365-377.
- RIPOLL Fabrice, TISSOT Sylvie, 2010, « La dimension spatiale des ressources sociales », *Regards sociologiques*, n°40, pp. 5-7.
- RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent, 2005, « L'appropriation de l'espace comme problématique », *Noroi*, vol. 195, n°2, pp. 7-15.
- ROBERT Philippe, 1973, « La sociologie entre une criminologie du passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale », *L'année sociologique*, vol. 24, pp. 441-504.
- ROBERT Philippe, 1977, « Les statistiques criminelles et la recherche. Réflexions conceptuelles », *Déviance et société*, vol. 1, n°1, pp. 3-27.
- ROBERT Philippe, 1981, « De la "criminologie de la réaction sociale" à une sociologie pénale », *L'année sociologique*, vol. 31, pp. 253-183.
- ROBINSON William S., 1950, « Ecological correlations and the behavior of individuals », *American Sociological Review*, vol. 15, pp. 351-357.
- ROBITAILLE Éric, SÉGUIN Anne-Marie, 2007, « Effets de quartier et délinquance juvénile: le défi posé par l'élaboration d'indicateurs territoriaux de désorganisation sociale », in SÉNÉCAL Gilles (dir.), *Les indicateurs socio-territoriaux : perspectives et renouvellement*, Laval, Les Presses de l'Université de Laval, pp. 91-114.
- ROBITEAU Christelle, SILVESTRE Stéphanie, 2013, *Hébergement chez un tiers et citoyenneté locale à Saint-Denis. L'instabilité résidentielle au cœur des expériences de précarité*, Saint-Denis, CESOD/Direction des solidarités et du développement social de la mairie de Saint-Denis, 106 p.
- ROCHEFORT Renée, 1983, « Réflexions liminaires sur la géographie sociale », in NOIN Daniel (dir.), *Géographie sociale*, Paris, Groupe Universitaire d'Études sur la Population et l'Espace Social, pp. 11-15.
- RONCAYOLO Marcel, 1990, *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 288 p.
- ROSENSTIEHL Augustin, SARTOUX Pierre, 2005, *Construire l'abolition*, Paris, Urbsédition, 223 p.

- ROSIÈRE Stéphane, 2007, « La modification coercitive du peuplement », *L'information géographique*, vol. 71, pp. 7-25.
- ROSSELIN Céline, 1998, *Habiter une pièce : une ethnographie des espaces dans la culture matérielle*, Thèse de doctorat en ethnologie, Université Paris 5, 375 p.
- ROSTAING Corinne, 1997, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, 331 p.
- ROSTAING Corinne, 2001, « Pertinence et actualité du concept d'institution totale : à propos des prisons », in AMOUROUS Charles, BLANC Alain (dir.), *Erving Goffman et les institutions totales*, Paris, L'Harmattan, pp. 137-153.
- ROSTAING Corinne, 2009, « Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle », *Tracés*, vol. 17, n°2, pp. 89-108.
- ROUILLE André, 1991, « Le document photographique en question », *L'ethnographie*, vol. 87, pp. 83-96.
- ROULLEAU-BERGER Laurence, 1995, « Villes en friches: précarités, socialisations, compétences », *Futur antérieur*, vol. 3, pp. 103-113.
- RUSCHE Georg, KIRCHHEIMER Otto, 1994 [1939], *Peine et structure sociale*, Paris, Le Cerf, 402 p.
- SALANE Fanny, 2010, *Etre étudiant en prison. L'évasion par le haut*, Paris, La documentation française, 256 p.
- SALLE Grégory, 2009, *La part d'ombre de l'État de droit. La question carcérale en France et en République fédérale d'Allemagne depuis 1968*, Paris, Éditions de l'EHESS, 344 p.
- SALLE Grégory, 2012, « De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation », *Politix*, vol. 1, n°97, pp. 75-98.
- SALLE Grégory, 2013, « La maladie, le vice, la rébellion. Trois figures de la contagion carcérale », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°21, pp. 61-76.
- SAMPSON Robert J., GROVES W. Byron, 1989, « Community structure and crime: Testing social-disorganization theory », *American Journal of Sociology*, vol. 94, n°4, pp. 774-802.
- SAMPSON Robert J., RAUDENBUSH Stephen W., EARLS Felton, 1997, « Neighborhoods and Violent Crime: A Multilevel Study of Collective Efficacy », *Science*, vol. 277, n°5328, pp. 918-924.
- SAMUEL Olivia, DEMAZIÈRE Didier, 2010, « Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes », *Temporalités*, n°11, en ligne.
- SANDERS Léna, 1989, *L'analyse statistique des données en géographie*, Montpellier, Reclus, 268 p.
- SANDERS Léna (dir.), 2001, *Modèles en analyse spatiale*, Paris, Hermès-Lavoisier, 333 p.
- SANTELLI Emmanuelle, 2007, *Grandir en banlieue. Parcours et devenir de jeunes Français d'origine maghrébine*, Paris, CIEMI, 320 p.
- SAUVADET Thomas, 2006, *Le capital guerrier : solidarité et concurrence entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin, 303 p.
- SAYAD Abdelmalek, 1979a, « Les enfants illégitimes [1ère partie] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 25, n°1, pp. 61-81.
- SAYAD Abdelmalek, 1979b, « Les enfants illégitimes [2ème partie] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 26-27, pp. 117-132.



- SAYAD Abdelmalek, 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 437 p.
- SCHEER David, 2013, « Le paradoxe de la modernisation carcérale », *Cultures & Conflits*, n°90, pp. 95-116.
- SCHEER David, 2014, « Jeunes incarcérés en cellules individuelles. De la totalitarisation de l'expérience à l'utopie disciplinaire ? », *Déviance et société*, vol. 38, n°2, pp. 157-179.
- SCHWARTZ Joan M., RYAN James R., 2003, *Picturing place: photography and the geographical imagination*, London/New York, I.B. Tauris, 354 p.
- SCHWARTZ Olivier, 1990, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, 558 p.
- SCHWARTZ Olivier, 2011, « Peut-on parler des classes populaires ? », *La vie des idées*, en ligne.
- SCOTT James C, 2009 [1990], *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 269 p.
- SEDEL Julie, 2009, *Les médias & la banlieue*, Lormont, Éditions Le Bord de l'eau, 247 p.
- SÉGAUD Marion, 2007, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin, 223 p.
- SELLIN Thorsten, 1938, *Conflits de culture et criminalité*, Paris, Pédone, 109 p.
- SEMPÉ Gaëlle, BODIN Dominique, ROBÈNE Luc, 2010, « Les usages sociaux de la musculation en prison : pas de peine sans poids », *International Review on Sport & Violence*, n°2, pp. 58-71.
- SERFATY-GARZON Perla, 2003a, *Chez soi. Les territoires de l'intimité*, Paris, Armand Colin, 255 p.
- SERFATY-GARZON Perla, 2003b, « Appropriation », in SÉGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, pp. 27-30.
- SERFATY-GARZON Perla, 2003c, « Cambriolage », in SÉGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, pp. 54-56.
- SEVER Brion, 2000, « County Sales Tax, Crime Rate, and Prison Bed Use in Florida: Implications for the Misuse of Prison Space », *Criminal Justice Policy Review*, vol. 11, n°2, pp. 91-112.
- SHAW Clifford, MC KAY Henry, 1942, *Juvenile delinquency and urban areas. A study of rates of delinquents in relation to differential characteristics of local communities in America cities*, Chicago, The university of Chicago press, 451 p.
- SHOOK Jeffrey J., GOODKIND Sara A., 2009, « Racial disproportionality in juvenile justice: The interaction of race and geography in pretrial detention for violent and serious offenses », *Race and Social Problems*, vol. 1, n°4, pp. 257-266.
- SIBLEY David, VAN HOVEN Bettina, 2009, « The contamination of personal space: boundary construction in a prison environment », *Area*, vol. 41, n°2, pp. 198-206.
- SIMMEL Georg, 1979 [1908], « Digressions sur l'étranger », in JOSEPH Isaac, GRAFMEYER Yves (dir.), *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Éditions du champ urbain, pp. 53-77.
- DE SINGLY François, 1998, *Habitat et relations familiales*, Paris, Plan construction et architecture, 219 p.
- SMITH Douglas A., 1986, « The neighborhood context of police behavior », *Crime and Justice*, vol. 8, pp. 313-341.
- SORRE Maximilien-Joseph, 1957, *Rencontres de la géographie et de la sociologie*, Paris, M. Rivière, 213 p.

- SPIRE Alexis, 2013, « Pour une approche sociologique de la délinquance en col blanc », *Champ pénal/ Penal field*, vol. X, en ligne.
- STANCIU Vasile, 1968, *La criminalité à Paris*, Paris, CNRS, 364 p.
- STASTNY Charles, TYRNAUER Gabrielle, 1982, *Who rules the joint? The changing political culture of maximum-security prisons in America*, Lexington, Lexington Books, 234 p.
- STASZAK Jean-François, 2001, « L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur », *Les annales de géographie*, vol. 110, n°620, pp. 339-363.
- STÉBÉ Jean-Marc, MARCHAL Hervé, 2009, *Mythologie des cités-ghettos*, Paris, Le cavalier bleu, 94 p.
- STEINERT Heinz, 1973, *Der Prozess der Kriminalisierung. Untersuchungen zur Kriminalsoziologie*, Munich, Juventa, 175 p.
- SUN Ivan Y., PAYNE Brian K., WU Yuning, 2008, « The impact of situational factors, officer characteristics, and neighborhood context on police behavior: a multilevel analysis », *Journal of Criminal Justice*, vol. 36, pp. 22-32.
- SUTHERLAND Edwin E., 1939, *Principles of Criminology*, Philadelphia, J.B. Lippincott, 651 p.
- SYKES Gresham M., MESSINGER Sheldon L., 1960, « The inmate social system », in CLOWARD Richard (ed.), *Theoretical Studies in Social Organization of the Prison*, New York, Social Research Council, pp. 5-19.
- SZABO Denis, 1960, *Crimes et villes. Étude statistique de la criminalité urbaine et rurale en France et en Belgique*, Paris, Éditions Cujas, 247 p.
- TABARD Nicole, 1993, « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées. Une représentation sociale du territoire », *Économie et statistique*, vol. 270, n°10, pp. 5-22.
- TAPIA Mike, 2013, « Texas Latino gangs and large urban jails: Intergenerational conflicts and issues in management », *Journal of Crime and Justice*, vol. 37, n°2, pp. 256-274.
- THÉVENOT Laurent, DESROSIÈRES Alain, 1979, « Les mots et les chiffres : les nomenclatures socio-professionnelles », *Économie et statistique*, vol. 110, n°1, pp. 49-65.
- THOMAS Charles W., FOSTER Samuel C., 1973, « The Importation Model Perspective on Inmate Social Roles: an Empirical Test », *Sociological Quarterly*, vol. 14, n°2, pp. 226-234.
- THOMAS William Isaac, ZNANIECKI Florian, 1918, *The Polish peasant in Europe and America*, Chicago, University of Chicago Press, 210 p.
- THRASHER Frederic, 1963 [1927], *The Gang a Study of 1313 Gangs in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press, 628 p.
- THUMERELLE Jean-Pierre, 1986, *Peuples en mouvement. La mobilité spatiale des populations*, Paris, Sedes, 325 p.
- TISSOT Sylvie, 2007, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 299 p.
- TOURAUT Caroline, 2009a, *L'expérience carcérale élargie. Dynamiques du lien et identités à l'épreuve de l'incarcération d'un proche*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Lumière Lyon 2, 496 p.
- TOURAUT Caroline, 2009b, « Entre détenu figé et proches en mouvement. L'expérience carcérale élargie: une épreuve de mobilité », *Recherches familiales*, vol. 6, n°1, pp. 81-88.
- TOURNIER Pierre Victor, 2007, *Dictionnaire de démographie pénale. Des outils pour arpenter le champ pénal*, Paris, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Centre d'Histoire sociale du XXème siècle, 133 p.

- TOURNIER Pierre Victor, 2012a, « Les décès sous écrou », in *Rapport 2012 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 473-488.
- TOURNIER Pierre Victor, 2012b, *Observatoire des prisons et autres lieux d'enferment et de restriction de liberté (OPALE), actualisation au 1<sup>er</sup> avril 2012*, Paris, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Centre d'histoire sociale du XXe siècle, 180 p.
- TOURNIER Pierre Victor, 2013a, *La prison. Une nécessité pour la République*, Paris, Buchet-Chastel, 264 p.
- TOURNIER Pierre Victor, 2013b, *Observatoire des prisons et autres lieux d'enferment et de restriction de liberté (OPALE). Entrée sous écrou au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 et indicateur de la durée passée sous écrou*, Paris, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Centre d'histoire sociale du XXe siècle, 13 p.
- TRÉPANIÉ Jean, 1995, « Les délinquants et leurs familles », *Revue de droit pénal et de criminologie*, vol. 75, n°2, pp. 119-142.
- TRUONG Fabien, 2012, « Au-delà et en deçà du Périphérique. Circulations et représentations territoriales de jeunes habitants de Seine-Saint-Denis dans la métropole parisienne », *Métropoles*, n°11, en ligne.
- ULMER Jeffrey T., 2012, « Recent Developments and New Directions in Sentencing Research », *Justice Quarterly*, vol. 29, n°1, pp. 1-40.
- VACHERET Marion, LEMIRE Guy, 2007, *Anatomie de la prison contemporaine*, Québec, Presses de l'université de Montréal, 185 p.
- VALLET Louis-André, 2007, « Sur l'analyse de régression en sociologie », *Communication aux 39<sup>ème</sup> Journées de Statistique*, Angers, 11-15 juin 2007, 13 p.
- VANHAMME Françoise, BEYENS Kristel, 2007, « La recherche en *sentencing*: un survol contextualisé », *Déviance et société*, vol. 31, n°2, pp. 199-228.
- VANNESTE Charlotte, 2001, *Les chiffres des prisons: des logiques économiques à leur traduction pénale*, Paris, L'Harmattan, 230 p.
- VASSEUR Véronique, 2000, *Médecin-chef à la prison de la santé*, Paris, Le Cherche-midi, 198 p.
- VEAUDOR Manon, 2013, *Les recompositions des groupes de jeunes en milieu carcéral: une étude ethnographique en maison d'arrêt*, Mémoire de M2 en sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin, 108 p.
- VESCHAMBRE Vincent, 2006, « Penser l'espace comme dimension de la société », in SÉCHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR, pp. 211-227.
- VIALA Laurent, 2006, « Pour une nouvelle géographie urbaine critique », in SÉCHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR, pp. 47-61.
- VIEILLARD-BARON Hervé, 1995, « Le ghetto. Réflexions sur la notions et ses représentations », in GALISSOT René, MOULIN Brigitte (dir.), *Les quartiers de la ségrégation. Tiers-monde ou Quart-monde ?*, Paris, Karthala, pp. 31-43.
- VIEILLARD-BARON Hervé, 2001, *Banlieues et périphéries. Des singularités françaises aux réalités mondiales*, Paris, Hachette Éducation, 287 p.
- VILLE Isabelle, GUÉRIN-PACE France, 2005, « Interroger les identités. L'élaboration d'une enquête en France », *Population*, vol. 60, n°3, pp. 277-306.

- VIMONT Jean-Claude, 2004, *La prison. A l'ombre des hauts murs*, Paris, Découvertes Gallimard, 127 p.
- VISHER Christy, FARRELL Jill, 2005, *Chicago Communities and Prisoner Reentry*, Washington, Urban Institute, 16 p.
- VIVIER Géraldine, 2006, « Comment collecter des biographies ? De la fiche Ageven aux grilles biographiques. Principes de collecte et Innovations récentes », in *Actes des colloques de l'AIDELF*, Aveiro, Association Internationale des Démographes de Langue Française, pp. 119-131.
- WACQUANT Loïc, 1992, « Pour en finir avec le mythe des "cités-ghettos". La différence entre la France et les États-Unis », *Les annales de la recherche urbaine*, n°54, pp. 21-30.
- WACQUANT Loïc, 1999, *Les prisons de la misère*, Paris, Raison d'agir, 189 p.
- WACQUANT Loïc, 2001, « Symbiose fatale. Quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, pp. 31-52.
- WACQUANT Loïc, 2002, « Scrutinizing the Street: Poverty, Morality, and the Pitfalls of Urban Ethnography », *American Journal of Sociology*, vol. 107, n°6, pp. 1468-1532.
- WACQUANT Loïc, 2004, *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Paris, Agone, 364 p.
- WACQUANT Loïc, 2010, « Class, race and hyperincarceration in revanchist America », *Daedalus*, vol. 139, n°3, pp. 74-90.
- WALLER Irvin, 1974, *Men released from prison*, Toronto, University of Toronto Press, 273 p.
- WALMSLEY Roy, 2011, *World Prison Population List*, Londres, International Centre for Prison Studies, 6 p.
- WARNER W. Lloyd, 1937, « The Family and Principles of Kinship Structure in Australia », *American Sociological Review*, vol. 2, n°1, pp. 43-54.
- WEATHERBURN Donald James, LIND Bronwyn, 2001, *Delinquent-prone communities*, Cambridge, Cambridge University Press, 221 p.
- WEBER Florence, 1989, *Le travail à-côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, INRA-Éditions de l'EHESS, 212 p.
- WEBER Max, 1963 [1919], *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'éditions, 185 p.
- WERTHMAN Carl, PILIAVIN Irving, 1967, « Gang members and the police », in BORDUA David J. (dir.), *The police: six sociological essays*, New York, Wiley, pp. 56-98.
- WHYTE William Foote, 2007 [1943], *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 403 p.
- WIEDER Lawrence, 2010 [1974], « Dire le code du détenu. Enquêter sur l'organisation normative d'une institution carcérale », in CEFAÏ Daniel (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, pp. 183-215.
- WILLIS Paul E, 2011 [1977], *L'école des ouvriers. Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Marseille, Agone, 438 p.
- WIRTH Louis, 1928, *The ghetto*, Chicago, The university of Chicago press, 306 p.
- WOOLDREDGE John, 2007, « Neighborhood Effects on Felony Sentencing », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 44, n°2, pp. 238-263.

WYVEKENS Anne, 2010, « Entre politique et droit, la politique judiciaire de la ville », in COMMAILLE Jacques, DUMOULIN Laurence, ROBERT Cécile (dir.), *La juridicisation du politique*, Paris, LGDJ/Lextenso, pp. 159-173.

YIN Robert K., 1989, *Case Study Research. Design and Methods*, Londres, Sage Publications, 170 p.

ZENEIDI Djemila, 2013, *Femmes/fraises. Import/export*, Paris, PUF, 177 p.

ZENEIDI-HENRY Djemila, 2002, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, Paris, Bréal, 288 p.

ZOLESIO Emmanuelle, 2011, « Anonymiser les enquêtés », *Revue & Interrogations ?*, n°12, en ligne.

ZUBILLAGA Véronica, 2003, *Entre hombres y culebras. Devenir un homme dans un barrio d'une ville latino-américaine*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Louvain-la-Neuve, 283 p.

## Table des illustrations

---

### Table des cartes

Carte 1. Plan de la ville de Chicago, 1940's.....	19
Carte 2. Taux par secteur de recensement des jeunes délinquants engagés dans les écoles de formation du tribunal pour enfants, Chicago, 1927-33.....	19
Carte 3. Répartition des chefs de famille selon leur nationalité et leur origine, Chicago, 1930.....	20
Carte 4. Taux de familles bénéficiant de l'aide sociale par secteur de recensement, Chicago, 1934.....	20
Carte 5. Taux de propriétaires par secteur de recensement, Chicago, 1930.....	20
Carte 6. Taux de croissance et de décroissance de la population par secteur de recensement, Chicago, 1920-30.....	20
Carte 7. Les régions pénitentiaires et la localisation des directions interrégionales des établissements pénitentiaires en France, 2014.....	77
Carte 8. Les établissements de la région pénitentiaire de Paris, 2014.....	78
Carte 9. Taux régionaux de détention, France, 2008.....	86
Carte 10. Taux départementaux de détention, France, 2008.....	106
Carte 11. Taux locaux de détention en Île-de-France, 2012.....	108
Carte 12. Quelques exemples de disparités infra-communales selon le taux de détention, Île-de-France, 2012.....	110
Carte 13. Surreprésentations et sous-représentation des taux communaux et infra-communaux de détention en Île-de-France par rapport à la moyenne régionale, 2012.....	113
Carte 14. Surreprésentations et sous-représentations des taux locaux de détention dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis par rapport aux moyennes départementales, 2012.....	115
Carte 15. Les grands quartiers urbains et ruraux en Île-de-France, 2010.....	117
Carte 16. Les grands quartiers franciliens selon leur taille, 2010.....	117
Carte 17. Les grands quartiers « jeunes » en Île-de-France, 2010.....	117
Carte 18. Les grands quartiers à fort taux de familles monoparentales en Île-de-France, 2010.....	118
Carte 19. Les grands quartiers à fort taux de familles nombreuses en Île-de-France, 2010.....	118
Carte 20. Les grands quartiers à fort taux d'immigrés en Île-de-France, 2010.....	119

Carte 21. Les grands quartiers populaires en Île-de-France, 2010.....	120
Carte 22. Les grands quartiers précaires en Île-de-France, 2010.....	120
Carte 23. Les grands quartiers à faible taux de bacheliers en Île-de-France, 2010.....	121
Carte 24. Les grands quartiers à fort taux de non-diplômés en Île-de-France, 2010.....	121
Carte 25. Les grands quartiers à forte mobilité résidentielle en Île-de-France, 2010.....	122
Carte 26. Les grands quartiers à faible mobilité résidentielle en Île-de-France, 2010.....	122
Carte 27. Les types d'habitat des grands quartiers en Île-de-France, 2010.....	123
Carte 28. Les statuts d'occupation des grands quartiers en Île-de-France, 2010.....	123
Carte 29. La présence de ZUS dans les grands quartiers en Île-de-France, 2010.....	124
Carte 30. Typologie des communes et des grands quartiers formant les aires de recrutement et de non-recrutement de la population détenue, 2010-2012.....	134
Carte 31. Principales communes d'origine des détenus à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, 2012.....	140
Carte 32. Principales communes d'origine des détenus à la maison d'arrêt de Nanterre, 2012.....	141
Carte 33. Principales communes d'origine des détenus à la maison d'arrêt de Paris, 2012.....	142
Carte 34. Principales communes d'origine des détenus à la maison d'arrêt de Villepinte, 2012.....	143
Carte 35. Principales communes d'origine des détenus à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, 2012.....	144
Carte 36. Principales communes d'origine des détenus à la maison d'arrêt d'Osny, 2012.....	146
Carte 37. Nombre de personnes détenues au centre pénitentiaire de Fresnes selon leur commune d'origine, 2012.....	149
Carte 38. Nombre de personnes détenues au centre pénitentiaire de Meaux selon leur commune d'origine, 2012.....	150
Carte 39. Les lieux de résidence des personnes enquêtées de 2010 à 2013.....	163

## Tables des photographies

Photographie 1. Photographie aérienne de la maison d'arrêt de Nanterre, 2014.....	168
Photographie 2. Les deux entrées de la maison d'arrêt de Nanterre.....	170
Photographie 3. Coursive vitrée, rez-de-chaussée de la maison d'arrêt de Nanterre.....	175
Photographie 4. Le poste d'information et de contrôle au rez-de-chaussée des unités d'hébergement, maison d'arrêt de Nanterre.....	176
Photographie 5. Carrefour des ailes d'habitation à l'étage, maison d'arrêt de Nanterre.....	177
Photographie 6. Couloir d'une aile d'habitation, maison d'arrêt de Nanterre.....	178
Photographie 7. Les cours de promenade de la maison d'arrêt de Nanterre, en 2010 et 2011.....	186

Photographie 8. La salle polyvalente de la maison d'arrêt de Nanterre, 2012.....	189
Photographie 9. Les cellules de la maison d'arrêt de Nanterre, 1990.....	192
Photographie 10. L'emploi du temps chargé d'un « ancien », maison d'arrêt de Nanterre, 2011.....	232
Photographie 11. Marquages muraux, maison d'arrêt de Nanterre, 2011.....	254
Photographie 12. La bibliothèque de la maison d'arrêt de Nanterre.....	273
Photographie 13. Aménagements en cellule : bricoler et récupérer des meubles.....	301
Photographie 14. Aménagements en cellule : les tables basses.....	302
Photographie 15. Aménagements en cellule : les suspensions.....	302
Photographie 16. Aménagements en cellule : les abat-jour.....	303
Photographie 17. Aménagements en cellule : les cloisons.....	304
Photographie 18. Aménagements en cellule : l'espace péri-lit.....	305
Photographie 19. Aménagements en cellule : le coin cuisine.....	305
Photographie 20. Aménagements en cellule : le seuil de la cellule.....	306
Photographie 21. La cellule comme espace de mise en scène.....	308
Photographie 22. La porte comme zone de visibilité.....	308
Photographie 23. L'aménagement d'une cellule d'« auxiliaire ».....	311
Photographie 24. L'aménagement d'une cellule de détenus pauvres.....	311
Photographie 25. Une cellule « vide » comparée à une cellule « pleine ».....	312
Photographie 26. Refuser de décorer sa cellule pour ne pas s'y installer.....	314
Photographie 27. La décoration comme mode d'appropriation de la cellule.....	314
Photographie 28. Barre de tractions et haltères bricolés pour la pratique de la musculation en cellule.....	322

## Table des tableaux

Tableau 1. Récapitulatif des personnes enquêtées de 2010 à 2013.....	69
Tableau 2. La mosaïque pénitentiaire : une typologie des statuts pénaux et des rapports à l'enfermement.....	82
Tableau 3. Taux de placement sous écrou et taux de détention en Ile-de-France et en France, 2012.....	84
Tableau 4. Statut de la population écrouée selon le type d'établissement pénitentiaire francilien, 2012.....	87
Tableau 5. Taux d'occupation des établissements pénitentiaires franciliens, 2012.....	88
Tableau 6. Catégories pénales de la population carcérale francilienne et française, 2012.....	89
Tableau 7. Population écrouée par type d'infraction selon l'établissement pénitentiaire francilien, 2012.....	90



Tableau 8. Population écrouée selon la nature de l'infraction et l'établissement d'affectation, 2012.....	91
Tableau 9. Part des condamnés sous écrou en maisons d'arrêt franciliennes selon le quantum de peine en cours d'exécution, 2012.....	94
Tableau 10. Part des condamnés sous écrou en établissements pour peine selon le quantum de peine en cours d'exécution, 2012.....	94
Tableau 11. Répartition par âge de la population sous écrou selon les maisons d'arrêt franciliennes, 2012.....	96
Tableau 12. Répartition par âge de la population sous écrou selon les établissements pour peine franciliens, 2012.....	96
Tableau 13. Nationalité des personnes sous écrou et dans la population générale, 2010-2012.....	97
Tableau 14. Part des étrangers dans la population écrouée dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012.....	98
Tableau 15. Les situations d'emploi des personnes écrouées dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012.....	99
Tableau 16. Les catégories socioprofessionnelles des personnes écrouées dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012.....	100
Tableau 17. Les niveaux d'étude des personnes écrouées dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012.....	101
Tableau 18. Les situations matrimoniales des personnes écrouées dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012.....	101
Tableau 19 Les taux départementaux de détention, 2012.....	114
Tableau 20. Profil des zones formant l'aire de recrutement de la population détenue, 2010-2012.....	125
Tableau 21. Résultats de la régression logistiques réalisée sur les grands quartiers formant l'aire de recrutement de la population détenue.....	126
Tableau 22. Profil des zones formant l'aire de non-recrutement de la population détenue, 2010-2012.....	130
Tableau 23. Résultats de la régression logistiques réalisée sur les grands quartiers formant l'aire de non-recrutement de la population détenue.....	130
Tableau 24. Principales communes d'origine des personnes détenues à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, 2012.....	145
Tableau 25. Indices de disproportionnalité des maisons d'arrêt par rapport à la population de leur département d'implantation, 2012.....	152
Tableau 26. Distance moyenne parcourue par les détenus franciliens selon leur établissement pénitentiaire d'affectation, 2012.....	153
Tableau 27. Organisation et horaires des tours de promenade, maison d'arrêt de Nanterre, 2011.....	185

## Table des figures

Figure 1. Taux de chômage masculin et taux de détention, France, 1975-2009.....	15
Figure 2. Exemples idéal-typiques de répartition des résidences de détenus dans les grands quartiers.....	58
Figure 3. Evolution de la population écrouée et détenue en France entre 1980 et 2010.....	82
Figure 4. Condamnés sous écrou en France et en Ile-de-France selon le quantum ferme en cours d'exécution, 2012.....	93
Figure 5. Répartition par âge de la population générale et incarcérée, 2010-2012.....	95
Figure 6. Typologie de l'aire de recrutement de la population détenue sur le plan des axes factoriels 1 et 2.....	128
Figure 7. Typologie de l'aire de non-recrutement de la population détenue sur le plan des axes factoriels 1 et 2.....	132
Figure 8. Origine résidentielle départementale des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires franciliens, 2012.....	151
Figure 9. Fréquences cumulées des détenus par établissement en fonction de la distance de leur commune d'origine, 2012.....	154
Figure 10. Plan du rez-de-chaussée de la maison d'arrêt de Nanterre, 1990.....	168
Figure 11. Schéma des cheminements d'accès aux parloirs.....	171
Figure 12. L'organisation des circulations en prison.....	175
Figure 13. Plan d'une coursive d'étage, Maison d'arrêt de Nanterre.....	176
Figure 14. Organisation d'une unité résidentielle d'hébergement.....	190

# Table des matières

---

<b>Introduction générale</b> .....	1
<b>PARTIE 1. UNE APPROCHE GEOGRAPHIQUE ET SOCIOLOGIQUE DE L'INCARCERATION</b> .....	9
<b>Chapitre 1. Prison et ordre urbain</b> .....	13
1.1 L'incarcération, la peine des pauvres.....	14
1.1.1 La répression pénale dans son contexte socioéconomique et politique.....	14
1.1.2 Processus pénal et sélection sociale de la population carcérale.....	16
1.2 La dimension spatiale du recrutement de la population carcérale.....	18
1.2.1 Socialisation et milieu résidentiel.....	19
1.2.2 Contextes politique et urbain.....	22
1.2.2.1 <i>Le virage punitif et la ghettoïsation des prisons aux États-Unis</i> .....	22
1.2.2.2 <i>Et en France... ?</i> .....	23
1.2.3 Processus pénal et territoire.....	25
<b>Chapitre 2. Le continuum carcéral au prisme de la socialisation résidentielle</b> .....	29
2.1 L'incarcération comme expérience résidentielle.....	29
2.1.1 Du logement à la cellule.....	30
2.1.1.1 <i>Le logement</i> .....	31
2.1.1.2 <i>La cellule</i> .....	31
2.1.2 De la ville à la prison.....	32
2.1.2.1 <i>Les déterminants sociaux du rapport au quartier et à la ville</i> .....	33
2.1.2.2 <i>Ségrégation et rapports résidentiels</i> .....	34
2.1.2.3 <i>La prison : ville close ou envers de la ville ?</i> .....	36
2.1.3 La socialisation résidentielle à l'épreuve de l'incarcération.....	38
2.1.3.1 <i>Expérience résidentielle et cycle de vie</i> .....	37
2.1.3.2 <i>La socialisation résidentielle, au croisement des expériences passées, présentes et à venir</i> .....	40
2.1.3.3 <i>L'incarcération au cœur des histoires résidentielles</i> .....	43
2.2 Une prison de banlieue.....	46
2.2.1 La présence/absence de l'extérieur en détention.....	46
2.2.1.1 <i>Un continuum relationnel ?</i> .....	46
2.2.1.2 <i>Espace et identité</i> .....	48
2.2.2 L'ordre résidentiel carcéral.....	49
2.2.2.1 <i>Une détotalisation par le bas ?</i> .....	50
2.2.2.2 <i>Importation, privation, (re)production</i> .....	52

<b>Chapitre 3. Un dispositif méthodologique mixte</b> .....	55
3.1 L'analyse statistique et cartographique de l'aire de recrutement de la population carcérale.....	55
3.1.1 Les données analysées.....	55
3.1.1.1 <i>La base de données pénitentiaires</i> .....	56
3.1.1.2 <i>Les données du recensement</i> .....	56
3.1.2 Description de la démarche et résultats attendus.....	57
3.1.2.1 <i>Une analyse démographique et géographique de la population carcérale</i> .....	57
3.1.2.2 <i>Caractériser les milieux résidentiels d'origine des détenus</i> .....	58
3.1.2.3 <i>Aller plus loin... expliquer ?</i> .....	59
3.2 L'enquête ethnographique.....	59
3.2.1 Une étude ethnographique en détention.....	60
3.2.1.1 <i>Enquêter en milieu carcéral</i> .....	61
3.2.1.2 <i>Entretiens compréhensifs à dimension biographique</i> .....	62
3.2.1.3 <i>Usages de la photographie</i> .....	65
3.2.2 Enquête extra-muros.....	66
3.2.2.1 <i>Suivi des personnes rencontrées en détention puis sorties de prison</i> .....	66
3.2.2.2 <i>Entretiens avec des personnes sorties de prison</i> .....	67
3.2.2.3 <i>Les proches de détenus</i> .....	68
3.2.3 Analyse et généralisation des données recueillies.....	69
3.2.3.1 <i>Traitement des données d'entretien</i> .....	69
3.2.3.2 <i>Quelle généralisation ?</i> .....	70
 <b>PARTIE 2 LA STRUCTURE SOCIALE ET SPATIALE DU CONTINUUM CARCERAL</b> .....	 75
 <b>Chapitre 4. Démographie d'une population immobilisée</b> .....	 81
4.1 Situation pénale de la population incarcérée en Ile-de-France.....	81
4.1.1 Placement sous écrou, détention et surpopulation.....	81
4.1.2 Population sous écrou selon l'infraction sanctionnée.....	89
4.1.3 Condamnés sous écrou selon le quantum ferme en cours d'exécution.....	92
4.2 Situation sociale de la population écrouée en Ile-de-France.....	95
4.2.1. L'âge : un critère différenciant le peuplement des maisons d'arrêt de celui des établissements pour peine.....	95
4.2.2 Les étrangers minoritaires mais surreprésentés en prison.....	97
4.2.3 L'origine populaire de la population détenue.....	99
 <b>Chapitre 5. Analyse écologique du recrutement de la population détenue</b> .....	 105
5.1 Variation spatiale des taux locaux de détention.....	105
5.1.1 Les taux locaux de détention.....	107
5.1.2 Des sur- et sous-représentations par rapport aux moyennes régionale et départementales ?.....	112
5.1.2.1 <i>Par rapport à la moyenne régionale</i> .....	112
5.1.2.2 <i>Par rapport aux moyennes départementales</i> .....	114
5.2 Le profil socio-spatial des unités spatiales selon leur taux de détention.....	116
5.2.1 Construction des indicateurs qualitatifs.....	116
5.2.1.1 <i>Structure démographique de la population</i> .....	117
5.2.1.2 <i>Profil social de la population</i> .....	119
5.2.1.3 <i>Profil des logements</i> .....	122
5.2.1.4 <i>Situation administrative</i> .....	124

5.2.3 Le profil des zones urbaines composant les aires de recrutement et de non-recrutement de la population détenue .....	124
5.2.3.1 L'aire de recrutement de la population détenue .....	125
5.2.3.2 L'aire de non-recrutement de la population détenue .....	130
<b>Chapitre 6. Une population en mouvement : l'organisation spatiale des flux de détenus</b> .....	137
6.1 Les logiques d'affectation en établissements pénitentiaires .....	137
6.1.1 Le parcours pénitentiaire .....	138
6.1.2 Les principales communes d'origine des flux de personnes détenues .....	140
6.2 Analyse spatiale de la structuration des flux de détenus .....	151
6.2.2 Une logique d'appartenance départementale .....	151
6.2.1 L'incarcération comme mise à distance ? .....	153
<b>PARTIE 3 L'EXPERIENCE RESIDENTIELLES DU CONTINUUM CARCERAL</b> .....	161
<b>Chapitre 7. Les cadres de l'expérience résidentielle carcérale</b> .....	167
7.1 Le clôturé de l'établissement pénitentiaire .....	169
7.1.1 Le contrôle des entrées et des sorties .....	169
7.1.2 Le contrôle des contacts .....	170
7.1.2.1 <i>Le parloir comme interface</i> .....	171
7.1.2.2 <i>Le courrier et le téléphone</i> .....	173
7.2 Contrôle et contrainte des circulations dans un espace d'enfermement .....	174
7.2.1 Le contrôle de la circulation en détention .....	174
7.2.2 « Blocages », « mouvements »... débordements ? .....	179
7.3 Contrainte et contrôle des espaces de la détention .....	184
7.3.1 Le cour de promenade sous l'œil du pouvoir .....	184
7.3.2 Des espaces à gestion partagée .....	187
7.3.2.1 <i>Le secteur médical</i> .....	187
7.3.2.2 <i>La zone socioéducative</i> .....	188
7.3.3 Les espaces contrôlés par les murs : l'exemple de la cellule .....	190
<b>Chapitre 8. Un continuum socio-résidentiel par-delà les murs</b> .....	197
8.1 Les « jeunes » .....	199
8.1.1 Le développement de la ligne biographique transgressive et pénale au cœur d'une socialisation tripolaire .....	199
8.1.1.1 <i>Le quartier très enveloppant</i> .....	199
8.1.1.2 <i>La famille dépassée</i> .....	203
8.1.1.3 <i>L'école excluante</i> .....	205
8.1.2 La prison en ligne de mire .....	207
8.1.2.1 <i>Une banalisation de l'institution pénitentiaire au quotidien</i> .....	207
8.1.2.2 <i>L'arrivée en détention et la prise de repères</i> .....	210
8.1.3 L'expérience du dépaysement : le déplacement .....	212
8.1.3.1 <i>La « rue » et le quartier comme références</i> .....	213
8.1.3.2 <i>Un espace de vie interstitiel</i> .....	217
8.2 Les « anciens » .....	219
8.2.1 La totalisation de la biographie .....	219
8.2.1.1 <i>La professionnalisation</i> .....	219
8.2.1.2 <i>La clochardisation</i> .....	222

8.2.2 La prison comme espace fondateur.....	224
8.2.2.1 <i>L'univers carcéral familial</i> .....	224
8.2.2.2 <i>L'arrivée en détention et la reprise d'habitudes</i> .....	226
8.2.3 L'expérience du dépaysement : l'enracinement.....	227
8.2.3.1 <i>La prison comme référence</i> .....	227
8.2.3.2 <i>Un espace de vie élargi</i> .....	229
8.2.3.3 <i>Un espace de vie rétréci</i> .....	233
8.3 Les « bourgeois ».....	234
8.3.1 L'incarcération comme accident biographique.....	234
8.3.2 L'expérience du dépaysement : le déracinement.....	236
8.3.2.1 <i>L'arrivée en détention déroutante</i> .....	236
8.3.2.2 <i>La prison comme monde à part</i> .....	237
8.3.2.3 <i>Un espace de vie archipélagique</i> .....	239
<b>Chapitre 9. L'ordre résidentiel carcéral détotalisé ?</b> .....	243
9.1 L'expérience de la séparation.....	243
9.1.1 L'ubiquité résidentielle.....	244
9.1.1.1 <i>Le système résidentiel familial</i> .....	244
9.1.1.2 <i>Le système résidentiel de voisinage</i> .....	246
9.1.2 L'exil.....	249
9.2 La relation carcérale décarcérée.....	252
9.2.1 L'identification par le territoire.....	252
9.2.2 L'origine résidentielle parmi les critères d'affiliation.....	255
9.2.3 Espace d'interconnaissance et circulation des réputations individuelles.....	258
9.2.4 Une importation de la « géopolitique de proximité » ?.....	261
9.3 La territorialisation de l'espace carcéral.....	265
9.3.1 Clivage générationnel et compromis territoriaux.....	265
9.3.1.1 <i>Un clivage générationnel exploité par l'encadrement de l'établissement</i> .....	265
9.3.1.2 <i>Le partage de la cour de promenade entre « jeunes » et « anciens »</i> .....	269
9.3.1.3 <i>Les couloirs débordés par les « jeunes »</i> .....	270
9.3.1.4 <i>Des espaces accaparés par les « anciens »</i> .....	272
9.3.2 La répartition en cellule : une reproduction du peuplement urbain.....	275
9.3.2.1 <i>Changements de cellule et mobilité résidentielle en détention</i> .....	275
9.3.2.2 <i>Le placement en cellule comme instrument de maintien de l'ordre</i> .....	278
<b>Chapitre 10. La socialisation domestique à l'épreuve de l'expérience cellulaire</b> .....	283
10.1 Les situations résidentielles pré-carcérales des détenus.....	283
10.1.1 Les parcours résidentiels juvéniles.....	284
10.1.1.1 <i>Les parcours familiaux</i> .....	284
10.1.1.2 <i>Les parcours institutionnalisés</i> .....	286
10.1.2 Les cohabitants.....	287
10.1.2.1 <i>La décobabitation laborieuse des « jeunes »</i> .....	287
10.1.2.2 <i>Les « anciens » cobabitants tardifs</i> .....	291
10.1.3 Les installés.....	292
10.1.3.1 <i>Les « anciens » installés</i> .....	292
10.1.3.2 <i>Les « bourgeois »</i> .....	295
10.1.4 Les « anciens » marginalisés.....	297
10.2 La décoration et l'aménagement de l'espace cellulaire.....	300
10.2.1 L'art de la débrouille : aménager sa cellule.....	300

10.2.1.1	<i>Une culture résidentielle cellulaire ?</i> .....	301
10.2.1.2	<i>Les cellules à l'image de leurs occupants</i> .....	307
10.2.2	Des cellules différenciées.....	310
10.2.1.1	<i>Les déterminants sociaux de l'aménagement cellulaire</i> .....	311
10.2.1.2	<i>La décoration</i> .....	312
10.3	L'usage de l'espace cellulaire.....	315
10.3.1	Le sommeil et le rythme de vie.....	315
10.3.2	La cuisine et les tâches ménagères.....	317
10.3.3	Les loisirs encellulés.....	320
10.4	Les relations sociales dans et autour de la cellule.....	323
10.4.1	Les personnes seules en cellule.....	323
10.4.2	Les groupes de cocellulaires.....	325
10.4.2.1	<i>La cohabitation en cellule</i> .....	325
10.4.2.2	<i>La répartition des tâches domestiques et la coexistence des activités</i> .....	327
10.4.3	Autour de la cellule.....	329
10.5	La cellule au cœur des rapports résidentiels carcéraux.....	331
<b>Chapitre 11.</b>	<b>Quel horizon à la sortie de prison ?</b> .....	<b>335</b>
11.1	La libération en ligne de mire.....	336
11.1.1	La situation résidentielle à la sortie de prison.....	336
11.1.1.1	<i>Le retour dans le logement précarcéral</i> .....	337
11.1.1.2	<i>Un avenir résidentiel incertain</i> .....	341
11.1.2	Les perspectives résidentielles à plus long terme : une petite vie tranquille.....	343
11.1.2.1	<i>Se former et travailler</i> .....	343
11.1.2.2	<i>Se mettre en ménage et décohabiter</i> .....	346
11.1.2.3	<i>S'installer</i> .....	347
11.2	L'empreinte de l'expérience carcérale sur les rapports résidentiels post-carcéraux.....	350
11.2.1	Une sortie institutionnalisée.....	351
11.2.1.1	<i>Un parcours résidentiel accidenté à la sortie de prison</i> .....	351
11.2.1.2	<i>Le continuum institutionnel</i> .....	353
11.2.2	Une tentative de déracinement.....	355
11.2.2.1	<i>La situation résidentielle à la sortie de prison</i> .....	355
11.2.2.2	<i>L'arrachement au quartier</i> .....	356
11.2.3	Le passage à l'âge adulte entravé.....	358
11.2.3.1	<i>Les situations résidentielles à la sortie de prison</i> .....	358
11.2.3.2	<i>Passage à l'âge adulte et rapport au quartier</i> .....	360
11.3	Le quartier mis en examen.....	366
11.3.1	Le réseau relationnel associé au quartier.....	367
11.3.2	Les inégalités sociales liées au contexte résidentiel.....	368
11.3.3	Effet d'étiquetage dans le processus pénal.....	369
11.3.4	Les théories systémiques.....	370
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>377</b>	
<b>Annexes</b> .....	<b>389</b>	
Annexe 1.	Sigles et glossaire.....	391
Annexe 2.	Exemples de cartes du recrutement de la population carcérale.....	396
Annexe 3.	Synthèse des enquêtes statistiques prenant en compte la population carcérale.....	400

---

Annexe 4. Récapitulatif des personnes enquêtées.....	402
Annexe 5. Affiche de présentation de l'enquête aux détenus.....	409
Annexe 6. Guides d'entretien et questionnaire.....	410
Annexe 7. Exemple de grille biographique.....	421
Annexe 8. Résultats de l'étude statistique.....	422
Annexe 9. Documents relatifs à la maison d'arrêt de Nanterre.....	428
<b>Bibliographie</b> .....	433
<b>Table des illustrations</b> .....	467
Table des cartes.....	467
Tables des photographies.....	468
Table des tableaux.....	469
Table des figures.....	471
<b>Table des matières</b> .....	472